



Rapport annuel intégré 2024



Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

© UCB Biopharma SRL 2025.
Tous droits réservés. GL-BK-2500001
Date de préparation : Février 2025

Bienvenue dans notre rapport annuel intégré 2024

Le rapport annuel intégré 2024 d'UCB présente nos performances en 2024 et explique comment nous créons un impact durable pour un avenir plus sain.

À propos de ce rapport

Le rapport annuel intégré 2024 comprend le rapport de gestion conformément à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé en Belgique. Toutes les informations devant figurer dans ce rapport de gestion conformément aux articles 3:6 et 3:32 du Code belge des sociétés et associations (à savoir la Déclaration de gouvernance d'entreprise – Rapport de rémunération inclus – l'analyse des performances de l'entreprise et la déclaration de durabilité d'UCB) sont reprises dans les différentes sections de ce Rapport Annuel Intégré. En ce qui concerne les informations extra-financières, ce Rapport annuel intégré a été préparé selon les normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS). Certaines parties du présent rapport, à savoir la Déclaration de durabilité et la section Finances, ont été vérifiées par Forvis Mazars et les rapports d'assurance se trouvent respectivement aux pages 135 et 297.

Remerciements

Chaque avancée que nous réalisons nous rapproche d'un monde où les patients peuvent vivre mieux et en meilleure santé. À cette fin, nous tenons à remercier tous les collègues, patients, actionnaires et partenaires sans lesquels ce rapport n'aurait pas été possible.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la famille Bajer qui nous a autorisés à publier leur photo sur la page de couverture et à Nicholas Brooke (directeur exécutif, Patient Focused Medicines Development, dont UCB est un membre actif) pour avoir examiné ce rapport annuel intégré et nous avoir aidés à mieux refléter les perspectives des personnes vivant avec des maladies graves.

Table des matières

Rapport stratégique	4
Lettre à nos parties prenantes	6
UCB en quelques mots	9
Objectifs et stratégie d'UCB	10
Performances d'UCB en 2024	38
La direction d'UCB	45
Gestion des risques	52
Déclaration de durabilité	56
Informations générales	58
Informations environnementales	62
Informations sociales	90
Gouvernance	120
Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	138
Finances	200
Comptabiliser la valeur en 2024 : Rapport sur l'accès durable et la transparence des prix d'UCB - États-Unis	306
Glossaire	324



Ce document contient des informations sur des médicaments expérimentaux dont l'utilisation n'a encore été approuvée par aucune autorité dans le monde ou des informations sur de nouvelles indications pour des produits approuvés. L'innocuité et l'efficacité de ces médicaments expérimentaux ou de ces nouvelles indications n'ont pas encore été établies. Pour les médicaments autorisés, les informations de prescription peuvent varier d'un pays à l'autre.

Rapport stratégique







Lettre à nos parties prenantes

Chers lecteurs, patients, collègues, soignants, actionnaires et représentants des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons,

« *Inspirés par les patients, guidés par la science* ». Jamais ce message n'a semblé plus pertinent qu'il ne l'est aujourd'hui pour nous tous à UCB. En repensant à l'année écoulée, nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli pour UCB et pour l'ensemble de nos parties prenantes, grâce à notre ambition. En 2024, nous nous sommes plus que jamais focalisés sur la création de valeur pour les personnes vivant avec une maladie grave et leurs aidants, afin qu'ils puissent vivre le mieux possible, soulagés du fardeau de la maladie.

Nous avons progressé dans notre connaissance de la science et de la médecine, tout en alignant nos recherches avec des besoins médicaux non satisfaits et dans le but de créer des solutions thérapeutiques innovantes. Nous avons continué à créer des partenariats avec les acteurs du secteur de la santé, communautés de patients et décideurs des systèmes de santé qui mettent nos innovations à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin dans le monde entier. Et surtout, la création de valeur pour les personnes atteintes de maladies graves et leurs soignants, afin qu'elles puissent vivre le mieux possible, soulagées du fardeau de la maladie.

Et surtout, la création de valeur pour les personnes atteintes de maladies graves et leurs soignants, afin qu'elles puissent vivre le mieux possible, soulagées du fardeau de la maladie.

Une année d'exécution

Il y a un an, nous vous avons promis que 2024 marquerait le début d'un cycle de lancements sans précédent qui permettrait à UCB d'offrir des options thérapeutiques nouvelles et différenciées aux personnes atteintes de maladies graves. Douze mois plus tard, nous sommes ravis d'annoncer que nous avons tenu cette promesse et que nous sommes à l'aube d'une décennie de croissance.

2024 a donné lieu à de nombreuses autorisations de mise sur le marché dans des régions clés telles que les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. UCB innove en permanence et s'efforce de trouver de nouveaux moyens d'apporter des solutions thérapeutiques aux personnes atteintes de maladies immunologiques et neurologiques graves. Ces efforts se traduisent par un pipeline de molécules en développement clinique comprenant une molécule en cours d'essai clinique de phase 4 (post-autorisation de mise sur le marché), une molécule en cours d'examen réglementaire, quatre études cliniques de phase 3 et quatre études cliniques de phase 2 en cours.

Grâce aux autorisations de mise sur le marché de BIMZELX[®]▼ (bimekizumab), FINTEPLA[®]▼ (fenfluramine)¹, RYSTIGGO[®]▼ (rozanolixizumab)² et ZILBRYSQ[®]▼ (zilucoplan)³, nous avons pu apporter des solutions à des nouveaux patients nécessitant des traitements différenciés dans de nouvelles régions du monde. L'approbation de BIMZELX[®] par la Commission européenne⁴ et la Food and Drug Administration des États-Unis⁵ pour le traitement des adultes atteints d'hydradénite suppurée (HS) modérée à sévère a offert une nouvelle option thérapeutique aux personnes vivant avec cette maladie inflammatoire chronique de la peau, douloureuse et potentiellement invalidante. Cette étape est cruciale pour répondre aux besoins cliniques non satisfaits dans ce domaine et permettra à une cinquième population de patients de bénéficier de BIMZELX[®]. Il s'agit d'une avancée significative dans notre mission qui vise à alléger le fardeau des maladies inflammatoires à médiation immunitaire.

De même, depuis l'approbation de FINTEPLA[®], plus de 9 000 personnes dans le monde atteintes de syndromes épileptiques rares tels que les syndromes de Dravet et de Lennox-Gastaut ont pu être traitées, y compris cette année au Japon. L'impact potentiel de FINTEPLA[®] dans la transformation du traitement des crises d'épilepsie a été renforcé par les [résultats finaux de l'étude d'extension en ouvert sur trois ans](#) présentés lors du Congrès international de neurologie de l'enfant de 2024. Ces résultats ont montré une amélioration des indicateurs cliniques et une réduction des crises chez les enfants atteints du syndrome de Dravet après un traitement par la fenfluramine.

Ces nouvelles approbations nous motivent dans notre mission d'aider les personnes atteintes de maladies graves et leurs soignants à vivre la vie qu'ils souhaitent. Répondre aux besoins

médicaux non satisfaits reste un élément central de notre stratégie. Cet engagement est illustré par les dernières avancées de notre pipeline clinique. Les soumissions des demandes d'autorisation de mise sur le marché pour la *doxécitine* et la *doxribtimine* en tant que traitement possible du TK2d⁶, une maladie génétique rare affectant les mitochondries, ont notamment été acceptées pour examen en février 2025 par les autorités européennes et américaines⁷. Aux États-Unis, la demande a fait l'objet d'un examen prioritaire, d'une désignation de thérapie innovante et d'une désignation de maladie pédiatrique rare. Les résultats positifs obtenus en évaluant les effets du traitement par *dapirolizumab pegol* des personnes atteintes de lupus érythémateux systémique (LED) modéré à sévère, une maladie auto-immune chronique et invalidante qui affecte plusieurs organes et touche les femmes de manière disproportionnée ont montré des [améliorations cliniques notables en termes d'activité de la maladie et d'exacerbations](#). En outre, notre étude de phase 2a sur l'utilisation du *bepranemab* dans le traitement de la maladie d'Alzheimer a révélé que le traitement [ralentissait le déclin cognitif jusqu'à 25 %](#), ce qui constitue une base encourageante pour la poursuite du développement de thérapies modifiant l'évolution des maladies neurodégénératives.

Notre impact ne se limite pas aux approbations de nos innovations par les autorités d'enregistrement des médicaments. Il se concrétise quand nos médicaments parviennent à ceux qui en ont le plus besoin. Ainsi, en 2024, nous avons également élargi l'accès des patients qui en ont besoin à nos médicaments pour atteindre une couverture d'accès de 82 %. Nous continuons à explorer de nouvelles pistes d'amélioration dans ce domaine par un engagement proactif avec les systèmes de santé nationaux, des programmes d'accès compassionnels et de nouveaux modèles de commercialisation. Cet engagement est renforcé par notre volonté de favoriser la diversité et l'inclusion dans nos études ainsi qu'un dialogue systématique avec les patients visant à l'amélioration de notre impact. Nous reconnaissons que l'accès équitable aux médicaments est tout aussi essentiel que leur développement clinique, afin de garantir que chacun, quelle que soit sa situation, puisse obtenir les médicaments dont il a besoin sans contrainte excessive. Grâce aux efforts entrepris, plus de 3,1 millions de personnes ont pu accéder à nos solutions en 2024.

Nous sommes aussi convaincus que la santé des personnes ne peut être dissociée de l'état de la planète. La validation par l'organisation 'Science-Based Targets initiative' de nos objectifs climatiques visant à atteindre zéro émission nette de CO₂ nous oblige à dissocier notre croissance de nos émissions de carbone. Nos solides performances en matière d'intégration de la durabilité dans nos méthodes de travail sont de plus en plus reconnues par les agences de notation ESG – Sustainalytics, ISS ESG, MSCI et CDP – qui nous placent parmi leaders en matière d'ESG dans le secteur pharmaceutique.

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire. Cela permettra d'identifier rapidement de nouvelles informations relatives à la sécurité du médicament. Les professionnels de la santé sont invités à signaler tout effet indésirable suspecté.

1 FINTEPLA[®] EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/finTEPLA-epar-product-information_en.pdf. Lien consulté en : Septembre 2024.

2 RYSTIGGO[®] EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/rystiggo-epar-product-information_en.pdf. Lien consulté en : Novembre 2024.

3 ZILBRYSQ[®] EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/zilbrysq-epar-product-information_en.pdf. Lien consulté en : Décembre 2024.

4 BIMZELX[®] EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/bimzelx-epar-product-information_en.pdf. Lien consulté en : Janvier 2025.

5 BIMZELX[®] Informations de prescription aux États-Unis. Disponible sur : www.ucb-usa.com/innovation/Products/BIMZELX. Lien consulté en : Novembre 2024.

6 Trouble du déficit en thymidine kinase 2

7 Cette information est communiquée dans le communiqué de presse des résultats annuels d'UCB, publié le 27 février 2025 à 7 heures.

Une décennie de croissance, et plus

En bref, nos efforts portent leurs fruits. Les solides fondations dont nous disposons aujourd'hui reposent sur la valeur générée par cinq de nos produits, la stabilité financière de l'entreprise, un impact sociétal positif et un pipeline encourageant d'innovations. Ceci nous place dans une position de confiance et de force sans précédent quant à notre avenir. L'allocation stratégique de nos ressources, notre transformation en une organisation interne efficace et axée sur les résultats, une exécution rigoureuse et le profond engagement dont font preuve nos employés et nos partenaires, voici autant d'éléments qui ont contribué à notre réussite.

Nous avons déjà délivré de solides résultats financiers en 2023. Nous continuons sur cette trajectoire en 2024 ce qui nous permet de poursuivre notre trajectoire vers une décennie de croissance. L'année 2025 sera marquée par une nouvelle série de lancements mondiaux et la performance continue des cinq produits moteurs de la croissance sur le marché (BIMZELX®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ®, FINTEPLA® et EVENITY®▼¹ [romosozumab]), ainsi que par les solides performances de CIMZIA®² (certolizumab pegol) et BRIVIACT®³ (brivaracetam). UCB vise une augmentation du chiffre d'affaires dans une fourchette comprise entre 6,5 et 6,7 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation significative d'une année sur l'autre, à données comparables, jusqu'en 2024, compte tenu de l'évolution du portefeuille en 2024.

Nous allons continuer à investir dans les lancements de nos produits à travers le monde afin d'offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes atteintes de maladies graves, et nous restons déterminés à investir dans la recherche et le développement pour faire progresser notre pipeline de produits en phase précoce et avancée de développement clinique. Dans le même temps, nous maintiendrons une approche rigoureuse en matière de gestion des coûts et, comme dans le passé, gérerons activement les segments moins prioritaires de notre portefeuille. La rentabilité sous-jacente, mesurée par l'EBITDA ajusté, devrait atteindre 30 % du chiffre d'affaires.

Cette perspective de croissance nous donne la souplesse stratégique nécessaire pour envisager le long terme. En tirant parti de l'investissement soutenu que nous effectuons dans notre pipeline, nous serons en mesure de continuer à proposer de nouvelles solutions au bénéfice des patients. Nous sommes convaincus que nous avons déjà entre nos mains tous les moteurs nécessaires à la croissance pour la décennie à venir.

Un avenir de collaboration

Nouer de nouvelles collaborations nous permettra d'avoir un impact encore plus important sur la vie des personnes atteintes de maladies graves. Nous resterons motivés par notre raison d'être, sachant que nous existons pour créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et à l'avenir. Mais nous savons aussi que nous ne sommes pas les seuls à partager cette ambition, et nous nous efforcerons de travailler main dans la main avec les communautés de patients, les payeurs, les régulateurs, nos partenaires de recherche, nos fournisseurs et les autres entreprises pharmaceutiques, afin d'avoir un impact sur la santé supérieur à ce qu'un seul acteur peut réaliser.

Face aux défis sociaux et environnementaux croissants auxquels le monde est confronté, cette collaboration est plus importante que jamais. C'est pourquoi nous nous engageons à être un partenaire actif dans la création et la fourniture de solutions pour améliorer la santé et susceptibles de changer la société pour le meilleur. En collaborant avec nos partenaires, nous pouvons faire avancer la science et améliorer les soins, et nous y parviendrons.

Merci à vous, collègues, partenaires et actionnaires, pour votre confiance et votre participation continue à l'aventure d'UCB.

Jean-Christophe Tellier, Chief Executive Officer
Jonathan Peacock, Président du Conseil
d'Administration d'UCB

En repensant à l'année écoulée, nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli pour UCB et pour l'ensemble de nos parties prenantes, grâce à notre ambition. En 2024, nous nous sommes plus que jamais focalisés sur la création de valeur pour les personnes vivant avec une maladie grave et leurs aidants, afin qu'ils puissent vivre le mieux possible, soulagés du fardeau de la maladie.

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire. Cela permettra d'identifier rapidement de nouvelles informations relatives à la sécurité du médicament. Les professionnels de la santé sont invités à signaler tout effet indésirable suspecté.

1. EVENITY® EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/evenity-epar-product-information_en.pdf Dernier accès : Janvier 2025.

2. CIMZIA® EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/cimzia-epar-product-information_en.pdf Dernier accès : Janvier 2025.

3. BRIVIACT® EU SmPC. Disponible sur : www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/brivact-epar-product-information_en.pdf Lien consulté en : Septembre 2024.

UCB en quelques mots

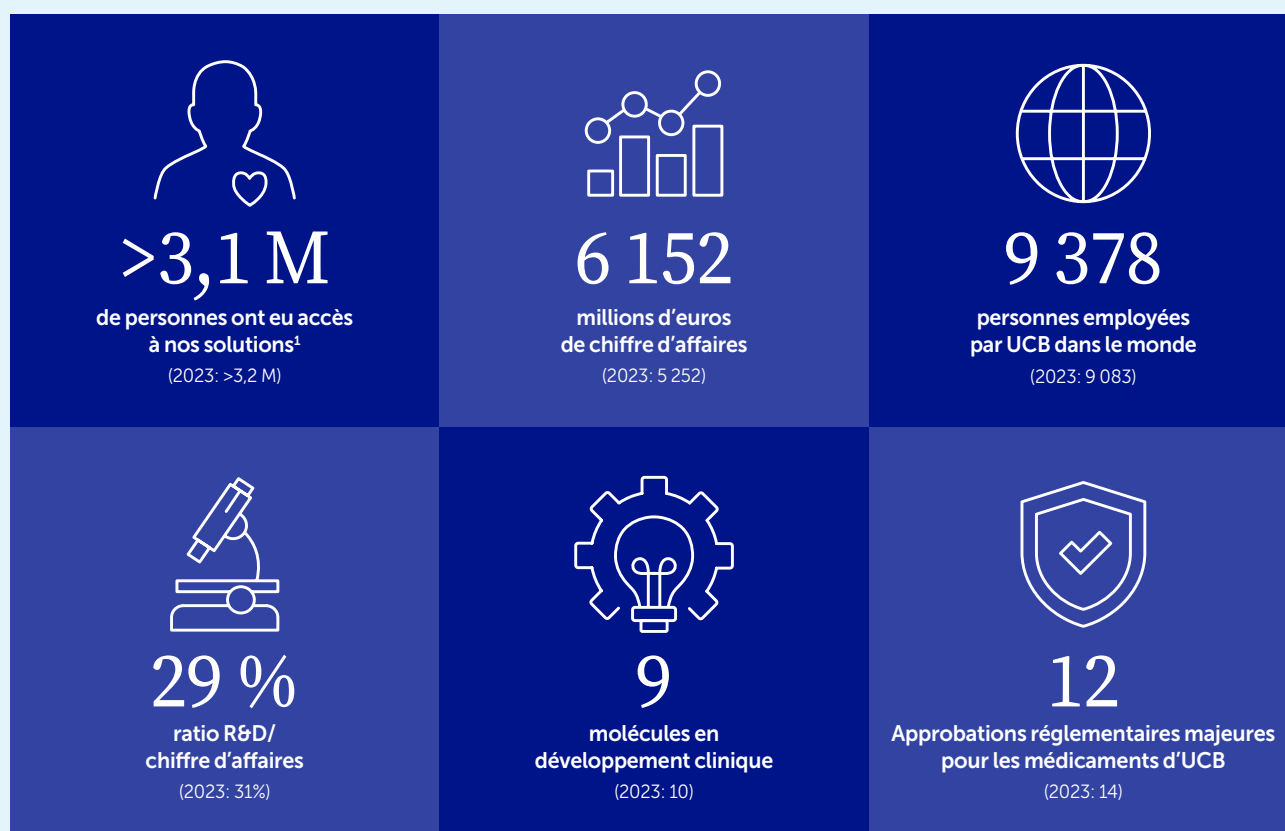
UCB a pour ambition de transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves, en leur permettant de vivre le mieux possible, sans être confrontées aux défis et à l'incertitude de la maladie.

Afin de créer un impact durable pour les personnes atteintes de maladies graves et pour la société tout entière, nous faisons progresser la science en immunologie et en neurologie et faisons des choix éclairés pour répondre aux besoins non satisfaits des patients, améliorer l'équité en matière de santé, minimiser notre empreinte environnementale et optimiser la valeur actionnariale.



Chiffres clés

A décembre 2024



¹ Le nombre de patients en 2024 traités au BRIVIACT®, CIMZIA®, EVENITY®, KEPPRA® et VIMPAT® est calculé en utilisant le total annuel mobile (MAT) des patients (Estimated Actual Treated) à la fin du T3/2024, tel que fourni avec les données d'entrée d'une source externe. Pour les moteurs de croissance BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®, est indiqué le nombre de patients actifs le plus récent. Le nombre total de patients regroupe les personnes ayant eu accès aux solutions suivantes : BIMZELX®, BRIVIACT®, CIMZIA®, EVENITY®, FINTEPLA®, KEPPRA®, RYSTIGGO®, VIMPAT® et ZILBRYSQ®.

Objectifs et stratégie d'UCB

Nous créons de la valeur pour les patients, aujourd'hui et demain.



Notre objectif est de créer des médicaments qui améliorent la qualité de vie des patients, en tirant parti de nos connaissances uniques et de nos approches collaboratives pour développer des traitements révolutionnaires qui améliorent considérablement la qualité de vie des personnes atteintes de maladies graves. Nous sommes déterminés à fournir des preuves manifestes et quantifiables des avantages que nos thérapies présentent pour les patients, leurs familles et les systèmes de santé. Nous travaillons dans un souci d'équité en matière de santé et favorisons une culture de collaboration qui renforce les partenariats au sein des communautés de patients et de professionnels de santé.

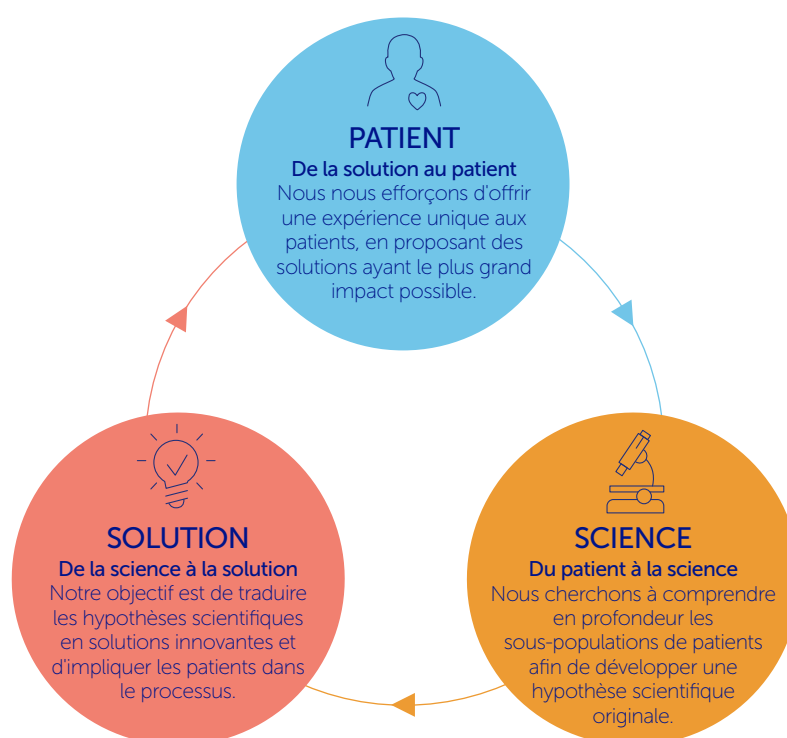
En établissant des liens étroits avec les personnes atteintes de maladies graves, nous développons une meilleure connaissance de leur expérience de vie et des besoins non satisfaits. Nous tenons compte de la personne et pas seulement de la maladie. Nous établissons des partenariats permanents avec les communautés de patients à tous les stades et dans tous les domaines du cycle de vie des médicaments, nous nous appuyons sur les technologies et innovations scientifiques, et agissons avec bienveillance pour améliorer concrètement la vie des personnes que nous servons. Avec une telle approche, nous pouvons faire des choix plus éclairés pour rechercher les solutions qui offrent la plus grande valeur et répondent aux besoins uniques des patients, tout en tenant compte de la résilience des systèmes de santé, du financement de l'innovation, de l'impact sur la société et de la rentabilité pour les actionnaires.

Notre [culture unique en matière de R&D](#) célèbre la curiosité et la réflexion audacieuse. Nos collaborateurs sont encouragés à remettre en question le statu quo, à poser les bonnes questions et à se plonger dans les complexités de la maladie. En tirant parti de la puissance d'une meilleure contextualisation des données et des technologies, nous nous efforçons d'accélérer la découverte

scientifique et de repousser les limites de l'innovation, où nous nous engageons à réaliser des percées qui apportent une valeur sociétale. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif et collaboratif qui permette à chacun d'apporter son point de vue unique. Nous célébrons la diversité, valorisons toutes les voix et travaillons ensemble en toute transparence pour atteindre nos objectifs communs.

Notre solide pipeline, dont plusieurs résultats sont attendus, ainsi que notre capacité accrue de fabrication de produits biologiques, nous permettent de remplir cette mission, aujourd'hui et à l'avenir. Aujourd'hui, nous concrétisons nos promesses en matière de lancements, de pipeline et d'innovation, signalant un bon départ pour la décennie de croissance d'UCB. En effet, notre pipeline de développement clinique comprend un médicament en phase 4 (post-approbation), un actif en cours d'examen réglementaire, quatre études en phase 3 et quatre en phase 2.

Les récentes approbations de BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ® nous placent dans une position privilégiée pour développer de façon importante notre activité et atteindre de nouvelles populations de patients.



Notre modèle de création de valeur

Le succès d'UCB repose sur une approche holistique qui considère à long terme la manière dont nous créons de façon cohérente un impact positif sur les personnes atteintes de maladies graves, nos collègues et les communautés, nos actionnaires et la planète.

Nous envisageons de poursuivre notre croissance tout en répondant aux attentes de la société, notamment en faisant de l'équité en matière de santé et de notre impact sur l'environnement des parties intégrantes de notre mode de fonctionnement. Nous sommes conscients que les défis auxquels notre monde est confronté - de la crise climatique à l'accentuation des inégalités - sont inextricablement liés à la santé et au bien-être, et que chaque décision commerciale que nous prenons peut avoir un effet sur les personnes que nous servons, sur nos communautés et sur la planète.

- Il s'agit de toutes les études prospectives des phases I à IV et des études prospectives non interventionnelles (à l'exclusion de l'utilisation de données secondaires et des études d'enquête) actives en 2024. Une étude active est une étude pour laquelle un patient a été soumis à un dépistage ou un traitement au cours de l'année.
- Cela comprend le lancement de 6 médicaments (BIMZELX®, BRIVIACT®, EVENITY®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZYLBURSO®) dans 10 indications et toutes les zones géographiques d'UCB et des distributeurs tiers.
- Ce chiffre représente l'ensemble des membres du personnel réguliers d'UCB au 31 décembre 2024. Les étudiants, apprentis, stagiaires, collaborateurs en congé et contractants ne sont pas inclus dans les données relatives aux effectifs.
- Ce chiffre représente le nombre de rôles créés au sein d'UCB au cours d'une période donnée et occupés par un candidat à l'issue d'un processus de recrutement actif, quelle que soit la source du candidat (interne ou externe), à tous les niveaux de l'organisation. Ce chiffre représente globalement le nombre d'opportunités UCB créées et ensuite pourvues dans toutes nos zones géographiques et exclut le personnel d'appoint, les contractants et les consultants. Ce chiffre comptabilise les demandes d'emploi créées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, dont le statut de la demande est Engagé et la date de début comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
- Ce chiffre comprend tous les membres du personnel appartenant à la famille de fonctions Recherche et développement précoce et tous les codes de fonctions liés aux scientifiques/ayant « scientifique » dans leur titre de fonction dans les effectifs d'UCB au 31 décembre 2024.
- Le taux de rétention est calculé comme suit : 100 % moins le pourcentage de salariés permanents dont le contrat a pris fin pour des raisons volontaires par rapport à l'effectif moyen des salariés permanents au cours de la période considérée (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024).
- Ce chiffre comprend les collaborations avec les universités et les centres de recherche axés sur l'innovation scientifique, ainsi que la participation d'UCB à différents consortiums publics-privés de taille variable.
- Ce chiffre correspond aux manuscrits signés par UCB en 2024 (uniquement articles complets).
- Ce montant comprend 1,5 million d'euros alloués à la Fondation Roi Baudouin qui gère le UCB Community Health Fund (Fonds d'entreprise) afin de soutenir des projets à partir de 2025.
- Ce chiffre comprend toutes les organisations à but non lucratif ayant bénéficié de dons et de contributions philanthropiques, quel qu'en soit le montant.
- Flux de trésorerie total généré par l'entreprise, à l'exclusion des dividendes versés aux actionnaires ainsi que des sorties de fonds pour l'acquisition de filiales et des entrées de fonds provenant de la cession d'unités commerciales ou de filiales et de la vente d'investissements financiers.
- Cela exclut les émissions du Scope 3 catégorie 1, par rapport à notre référence 2019 en chiffres absolus.
- Initiative [Science Based Target](#) ou initiatives similaires.

Ressources sur lesquelles nous nous appuyons



Patients

Environ

7 800

patients inscrits dans des études cliniques¹

383

organisations de patients engagées



Personnel

9 378

employés dans le monde², dont

412

sont des chercheurs en R&D³



Nos partenaires et communautés

160

partenariats de recherche⁷

> 19 000

fournisseurs

€ 4,9 millions

de dons et de contributions philanthropiques⁹



Actionnaires

€ 10 milliards

de capitaux propres

€ 1 454 millions

de dette nette

€ 562 millions

de flux de trésorerie organique¹¹



Planète

195 693

MWh d'énergie consommée

497 606

m³ d'eau prélevée

Comment nous créons de la valeur

Recherche et développement

Pour découvrir de nouveaux médicaments, nous investissons considérablement dans la recherche et le développement. Nous travaillons avec les patients et nos partenaires, à la recherche de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour repousser les limites de la science et transformer l'innovation en solutions de santé utiles. Les traitements expérimentaux sont soumis à plusieurs étapes d'essais cliniques afin de déterminer leur sécurité et leur efficacité clinique.



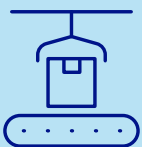
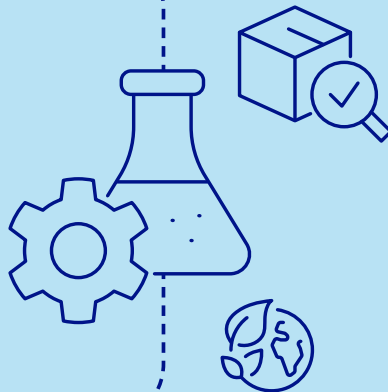
Approbation et remboursement

S'il est prouvé que le médicament expérimental est sûr et efficace pour traiter une maladie grave, nous soumettons un dossier réglementaire aux autorités. Une fois approuvé par les autorités de réglementation (qui diffèrent selon les régions ou les pays), nous déposons une demande de remboursement auprès des assurances publiques et privées - l'étape finale avant de mettre ce traitement à la disposition des médecins et de leurs patients.



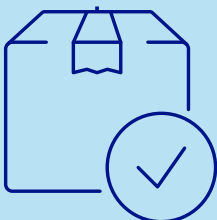
Fabrication

Nous produisons nos médicaments sur trois sites de fabrication et en partenariat avec des organisations de fabrication sous contrat (CMO), en appliquant toujours les normes les plus strictes en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.



Distribution et commercialisation

Nous envoyons des médicaments dans le monde entier, en travaillant avec plusieurs fournisseurs, grossistes et distributeurs pour garantir que nos médicaments atteignent les patients qui en ont besoin. Nous exigeons de nos partenaires qu'ils respectent les mêmes normes en matière de qualité, de sécurité, de durabilité environnementale, d'éthique et de droits de l'homme.



La valeur que nous créons

> 3,1 millions
de patients atteints

76
lancements de nos médicaments
dans toutes les zones géographiques²

1 817
emplois créés⁴

94,7 %
de taux de rétention⁶

174
publications scientifiques⁸

€ 98 millions
Impôts sur le résultat

Plus de 60
organisations à but non lucratif
aidées dans le monde entier¹⁰

Dividende 2024 recommandé de
1,39 € par action
€ 1 476 millions
d'EBITDA ajusté

€ 1 781 millions
investis en R&D

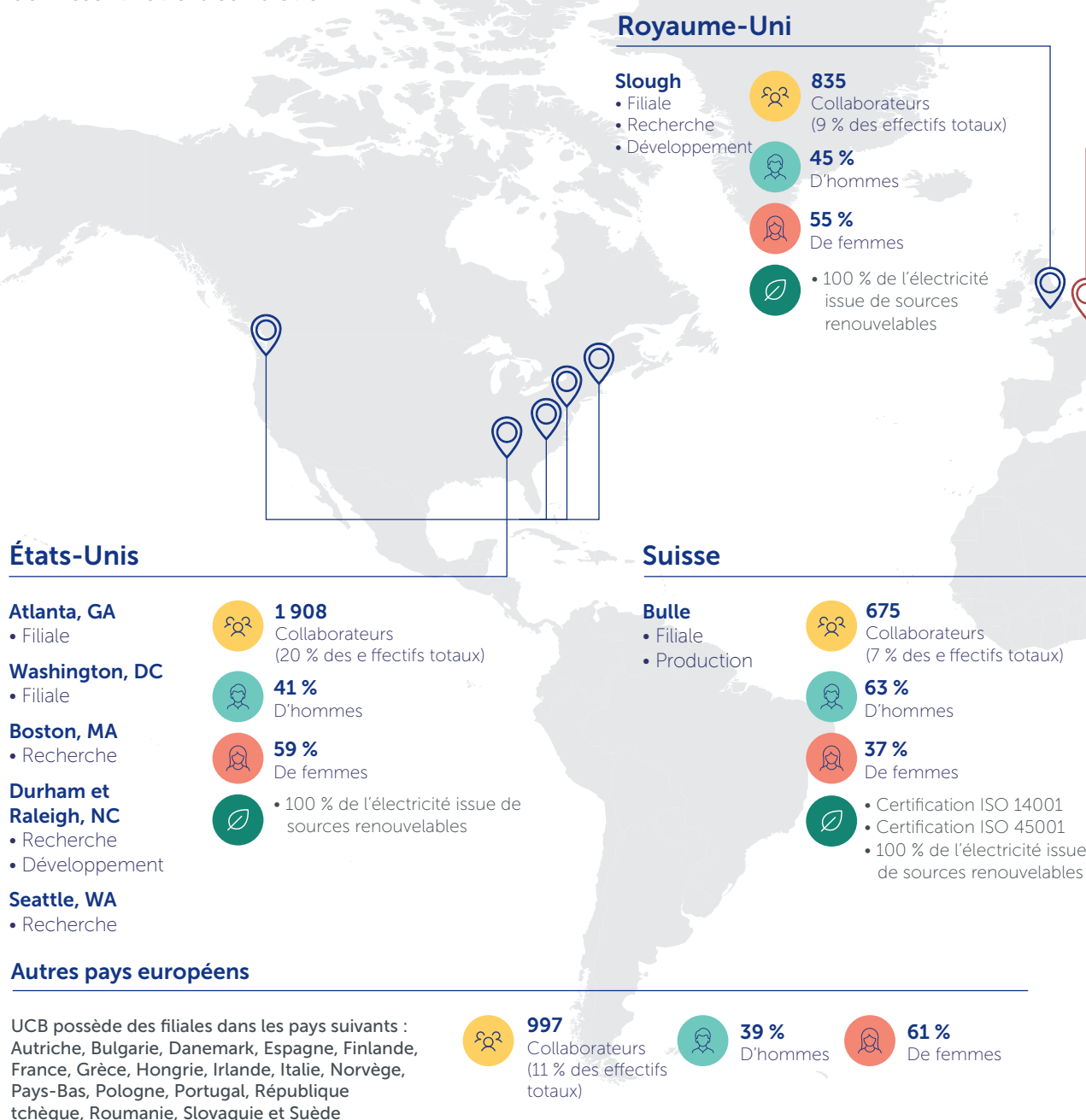
-33 %
d'émissions de CO₂e¹²

68 %
de nous fournisseurs, en fonction de
leurs émissions, ont un objectif de
CO₂e aligné sur la SBTi³

Qui nous sommes et où nous trouver

UCB est avant tout une entreprise humaine, et notre force vient de notre culture de collaboration et de notre curiosité. Nous cultivons et valorisons la diversité des points de vue et des origines et croyons aux principes de respect et de bienveillance envers l'autre, nos communautés, la planète et les personnes qui nous inspirent et qui définissent notre raison d'être.

Un avenir plus sain et plus juste exige une action collective et nous il en est de notre devoir d'étendre notre impact au-delà de ce que nous pouvons réaliser seuls. Nous travaillons en étroite collaboration et tissons des liens solides avec divers réseaux de patients, de soignants, de professionnels de la santé et d'autres parties prenantes qui connaissent les défis posés par les maladies graves.



¹ Champ d'application du rapport : ce chiffre représente l'ensemble des membres du personnel réguliers d'UCB au 31 décembre 2024. Les étudiants, apprentis, stagiaires, collaborateurs en congé et contractants ne sont pas inclus dans les données relatives aux effectifs.

Chez UCB, nous prenons des mesures pour garantir des études cliniques justes, diversifiées et inclusives, un accès équitable aux médicaments, des pratiques commerciales éthiques et des objectifs environnementaux ambitieux qui sont prioritaires dans la manière dont nous menons nos activités. Nous nous appliquons à travailler avec des partenaires en amont qui partagent ces valeurs, de nos fournisseurs de produits comme les dispositifs et les solvants, aux entreprises qui gèrent le transport et l'expédition des médicaments UCB à travers le monde.

De notre siège en Belgique à 36 pays dans le monde, nos 9 378 collaborateurs¹ vivent notre objectif chaque jour, tandis que nos partenariats stratégiques nous aident à créer des solutions plus efficaces et plus durables qui apportent de la valeur aux patients et à la société.

Nous investissons de manière significative dans la recherche et le développement biopharmaceutiques et nous nous appuyons sur les technologies et innovations scientifiques pour concevoir des solutions qui ont un impact significatif sur la vie des personnes atteintes de maladies graves. Des hubs clés en Europe², au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Japon soutiennent notre engagement en matière de recherche et de développement.

Belgique

Bruxelles

- Siège social
- Filiale



3 191

Collaborateurs
(34 % des effectifs totaux)

Braine-l'Alleud

- Production
- Recherche
- Développement



54 %

D'hommes



46 %

De femmes

Louvain

- Recherche
- Développement



- Certification ISO 14001
- 100 % de l'électricité issue de sources renouvelables

Allemagne

Monheim

- Filiale
- Développement



543

Collaborateurs
(6 % des effectifs totaux)



40 %

D'hommes



60 %

De femmes



- 100 % de l'électricité issue de sources renouvelables

Japon

Tokyo

- Filiale
- Développement



607

Collaborateurs
(6 % des effectifs totaux)



78 %

D'hommes



22 %

De femmes



- Certification ISO 14001 (Saitama)
- Certification ISO 45001 (Saitama)
- 100 % de l'électricité issue de sources renouvelables

Saitama

- Production

Autres pays internationaux

UCB possède des filiales dans les pays suivants : Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Mexique, Russie, Taïwan, Turquie, Ukraine



486

Collaborateurs
(5 % des effectifs totaux)



43 %

D'hommes



57 %

De femmes

² Par rapport à 2023, la mappemonde d'UCB n'inclut plus la Chine, suite à l'annonce, en novembre 2024, de la vente, de la cession et de l'octroi de licences du portefeuille mature d'UCB dans les domaines de la neurologie et des allergies en Chine, y compris l'usine de Zhuhai, à CBC Group, le plus grand groupe de gestion d'actifs axé sur les soins de santé en Asie, et à Mubadala Investment Company, une société d'investissement mondiale basée à Abou Dhabi.

Nos priorités thérapeutiques

Nous sommes motivés par notre engagement envers les personnes atteintes de maladies graves qui inspirent notre recherche et notre développement dans les domaines de la neurologie, de l'immunologie et dans d'autres domaines où notre expertise, notre innovation et notre ambition répondent à des besoins non satisfaits.



Neurologie

Maladie d'Alzheimer

Épilepsie et syndromes épileptiques rares

Myasthénie grave généralisée

Maladie des anticorps de la glycoprotéine de l'oligodendrocyte de la myéline (MOGAD)

Maladie de Parkinson

Déficit en thymidine kinase 2 (TK2d)



Immunologie

Dermatite atopique

Spondylarthrite ankylosante

Maladie de Crohn

Hidradénite suppurée

Arthrite juvénile idiopathique

Spondylarthrite axiale non radiographique

Fractures ostéoporotiques

Psoriasis en plaques

Arthrite psoriasique

Polyarthrite rhumatoïde

Lupus érythémateux systémique

CATÉGORIES
DE MALADIES



Neurologie

Depuis plus de 30 ans, nous concentrons nos efforts sur la découverte de solutions qui ont contribué à transformer le paysage thérapeutique de l'épilepsie et à améliorer la vie de millions de personnes. Nos chercheurs ont mis au point plusieurs solutions qui changent la vie, notamment des traitements personnalisés pour aider les personnes atteintes d'épilepsie à vivre la vie qu'elles souhaitent. Nous travaillons en étroite collaboration avec les patients et leurs soignants, ainsi qu'avec les professionnels de la santé, afin de mieux comprendre la réalité de la vie des personnes atteintes d'une maladie neurologique et de donner la priorité à des recherches guidées par leurs expériences et la science.

NEUROLOGIE



En 2024, UCB a réaffirmé son engagement à offrir de nouvelles options thérapeutiques aux personnes atteintes d'épilepsie et de [maladies neurologiques rares](#). BRIVIACT® [a reçu l'autorisation de mise sur le marché au Japon](#) pour le traitement des crises d'épilepsie partielles chez les adultes. FINTEPLA® a été approuvé dans de nombreux autres pays, y compris le Japon, pour le [traitement adjuvant des crises associées au syndrome de Lennox-Gastaut \(SLG\)](#) chez les patients âgés de deux ans ou plus, et des [données positives présentées au 15^e Congrès européen d'épileptologie \(CEE\)](#), à l'[assemblée annuelle 2024 de l'American Epilepsy Society \(AES\)](#) et à la [18^e assemblée annuelle de l'International Child Neurology Congress \(ICNC\)](#).

RYSTIGGO® a été [approuvé dans l'UE](#) comme traitement complémentaire de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les adultes positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (AChR) ou aux anticorps dirigés contre une tyrosine kinase spécifique du muscle (MuSK). Après avoir obtenu les approbations nécessaires fin 2023, ZILBRYSQ® a été lancé en 2024 dans certains pays de l'UE, aux États-Unis et au Japon. Et fin janvier 2025, RYSTIGGO® a reçu l'[approbation de l'UE pour deux nouvelles méthodes d'administration](#) : l'auto-administration par perfusion (pousse-seringue) ou une nouvelle méthode manuelle de pousse-seringue, après formation par un professionnel de santé.

UCB a également soumis le dossier pour la *doxécitine* et la *doxribitine* en tant que thérapie possible pour le traitement

du déficit en thymidine kinase 2 (TK2d) - marquant le premier médicament d'UCB pour une maladie ultra-rare - et les demandes réglementaires ont été acceptées en Europe et aux États-Unis¹. Aux États-Unis, la demande a fait l'objet d'un examen prioritaire, d'une désignation de thérapie innovante et d'une désignation de maladie pédiatrique rare.

Nous avons continué à collaborer avec la communauté scientifique pour tirer parti des innovations en matière de recherche scientifique qui répond à des besoins persistants non satisfaits. De nouvelles données présentées lors de la [76^e assemblée annuelle de l'American Academy of Neurology \(AAN\)](#), au [10^e congrès de l'European Academy of Neurology \(EAN\)](#), à la session scientifique de la MGFA lors de l'[assemblée annuelle de l'American Association of Neuromuscular & Electrodagnostic Medicine \(AANEM\)](#) et lors d'autres congrès renforcent le potentiel de RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®², nos traitements de la myasthénie grave généralisée récemment approuvés, à atténuer les symptômes pour les adultes atteints de myasthénie grave généralisée. Cela inclut des données sur [l'emploi de zilucoplan comme thérapie de remplacement du c5j](#), ainsi que des données soutenant un modèle de traitement par *rozanolixizumab* sur 6 semaines suivi d'un intervalle sans traitement de 6 à 8 semaines, qui peut être ajusté en fonction des besoins individuels du patient³. Les données publiées ont montré que les adultes atteints de myasthénie grave généralisée ont connu des améliorations cliniquement significatives de leurs symptômes de fatigue [après avoir reçu une injection unique sous-cutanée quotidienne de zilucoplan](#). Nous continuons d'étudier les [données cliniques et réelles](#) pour obtenir des informations sur l'utilisation de FINTEPLA® dans le traitement des crises associées aux syndromes de Dravet et de Lennox-Gastaut, de BRIVIACT® dans le traitement des crises d'épilepsie partielles, et de STACCATO® *alprazolam* (un médicament expérimental pour l'arrêt rapide d'une crise en cours chez les patients présentant un risque de crises prolongées).

En outre, l'étude de phase 2a TOGETHER (AH0003), qui porte sur la sécurité, l'efficacité et la tolérabilité du *bepremanab*, notre anticorps expérimental dans la maladie d'Alzheimer, a fourni les premières preuves de l'effet biologique et clinique d'une thérapie modificateur de la maladie ciblant le domaine intermédiaire de la protéine tau⁴. Cela renforce notre conviction que le ciblage de la région médiane de la protéine tau est une stratégie importante pour modifier la trajectoire de la maladie. En 2024, UCB a également récupéré tous les droits mondiaux sur le *bepremanab* suite à la [résiliation d'un accord de collaboration avec Genentech](#), membre du groupe Roche, et Roche.

1 Cette information est communiquée dans le communiqué de presse des résultats annuels d'UCB, publié le 27 février 2025 à 7 heures.

2 RYSTIGGO® et ZILBRYSQ® ont été approuvés pour le traitement des adultes atteints de myasthénie grave généralisée dans l'UE, aux États-Unis et au Japon.

3 Habib A, et al. *Rozanolixizumab* treatment patterns in patients with generalized myasthenia gravis: Post hoc analysis. Poster MG65. MGFA Scientific Session 2024; Savannah, GA, USA; October 15, 2024.

4 Imbimbo B, et al. Initial failures of anti-tau antibodies in Alzheimer's disease are reminiscent of the amyloid-β story. *Neural Regen Res*. 2022; 18(1): 117-118.



Soutenir les frères et sœurs d'enfants atteints du syndrome de Dravet



Les formes rares d'épilepsie chez les enfants comme le syndrome de Dravet ont un impact non seulement sur le patient, mais sur toute sa famille. Les

défis émotionnels auxquels sont confrontés les frères et sœurs sont souvent négligés, et nous pensons qu'il est essentiel de les aider à surmonter les complexités de la vie avec un frère ou une sœur atteint(e) d'une maladie épileptique grave.

Pour apporter un soutien émotionnel à ces frères et sœurs, notre équipe spécialisée dans les formes rares d'épilepsie a collaboré avec l'auteure de renom Jeanne Willis et l'illustratrice Kim Geyer pour créer *What's Wrong Blue Bear?*¹, un livre d'histoires conçu pour aider les jeunes enfants à exprimer leurs émotions quant au fait d'avoir un frère ou une sœur atteint(e) du syndrome de Dravet. Le livre raconte l'histoire de

Bonnie, dont le frère Billy a des crises d'épilepsie, et de la façon dont elle surmonte ses craintes avec l'aide de son doudou, Blue Bear. Rédigé de manière à permettre aux enfants de « se mettre dans la peau » de leurs propres émotions, ce livre se veut un outil de soutien pour les familles confrontées aux défis posés par les formes rares de l'épilepsie de l'enfant.

Nous reconnaissons que les résultats pour la famille sont liés aux résultats pour le patient. C'est pourquoi nous nous engageons à soutenir toute la famille, et pas seulement le patient, afin d'améliorer la qualité de vie et les résultats pour la santé des personnes atteintes du syndrome de Dravet.

UCB a également annoncé que l'essai de preuve de concept (phase 2a) de *minzasolmin* dans la maladie de Parkinson précoce, développé en partenariat avec Novartis, [n'a pas satisfait aux critères d'évaluation clinique](#). Ce résultat ne diminue en rien notre engagement envers la maladie de Parkinson ou notre volonté de répondre aux besoins non satisfaits dans le traitement de cette maladie. UCB dispose de plusieurs programmes précliniques et cliniques de phase précoce évaluant plusieurs nouvelles approches thérapeutiques potentielles distinctes pour la maladie de Parkinson. Cette double perspective sur la modification de la maladie et le contrôle des symptômes reflète notre volonté de donner l'espoir d'un avenir où des percées thérapeutiques significatives pourraient améliorer considérablement la vie des personnes.

De plus amples informations sur l'évolution du portefeuille neurologique d'UCB en 2024 sont disponibles dans les sections « Autorisations réglementaires » et « Pipeline clinique » de ce rapport.

**AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES
ET PIPELINE CLINIQUE**



Autonomiser les familles s'occupant d'adultes atteints d'une forme rare d'épilepsie



Nous sommes conscients que les familles qui doivent gérer les complexités liées aux soins des personnes souffrant d'épilepsie rare peuvent parfois se sentir découragées. C'est pourquoi nous nous engageons activement auprès de la communauté pour identifier les besoins non satisfaits et créer des solutions significatives qui peuvent apporter une réelle différence.

Nous accompagnons les personnes atteintes d'épilepsie dans leur transition vers l'âge adulte en fournissant aux soignants des ressources qui les aident à prendre des décisions éclairées et à planifier les soins de longue durée en toute confiance. Le [C.A.R.E Binder](#) (Caring for adults with rare epilepsy), développé en collaboration avec des soignants, des prestataires de soins et des associations de patients, et lancé par UCB aux États-Unis, est l'une de ces solutions : un document interactif au format PDF, conçu pour aider les familles à gérer les soins prodigués

aux adultes, en les aidant à rester organisées, informées et connectées. Le dossier comprend des sections sur les transitions médicales, la vie au quotidien, la gestion de la maladie et la planification à long terme, ainsi que des outils pour organiser les informations essentielles. Les familles peuvent actualiser et enregistrer le dossier sur un support numérique ou l'imprimer pour pouvoir le consulter plus facilement. Mais c'est aussi un moyen de connecter les familles à un réseau plus large. En cliquant sur certaines icônes, elles accèdent à des messages vidéo de professionnels de la santé et de soignants qui leur offrent des conseils et partagent leurs expériences. Elles sont également orientées vers des organisations de patients telles que la [Dravet Syndrome Foundation](#) et la [LGS Foundation](#), où elles ont accès à d'autres communautés et ressources utiles.

¹ Une copie papier du livre peut être demandée via le site internet UCBares.



Remédier au problème d'équité en matière de santé en améliorant les soins de santé pour les femmes en âge de procréer atteintes de maladies chroniques

Nous continuons à renforcer le leadership d'UCB pour les femmes en âge de procréer, en tirant parti de notre expertise pour stimuler l'innovation qui permet aux femmes de prendre des décisions éclairées en matière de soins de santé. Bien que 70 % des femmes enceintes prennent au moins un médicament sur ordonnance², seuls 5 % des médicaments font l'objet d'un contrôle adéquat pour une utilisation pendant la grossesse³. Pour y remédier, nous collaborons avec d'autres disciplines pour soutenir les femmes atteintes de maladies chroniques telles que la polyarthrite rhumatoïde, l'épilepsie et la myasthénie grave. Nos [essais réalisés pendant la grossesse et les périodes d'allaitement](#) dans tous les domaines thérapeutiques favorisent la prise de décision partagée, tandis que les partenariats avec le [projet ConcePTION](#) et la [Society for Women's Health Research \(SWHR\)](#) visent à réduire les incertitudes sur la sécurité des médicaments et à faire progresser la recherche sur des thérapies sûres et efficaces.

UCB réunit des organisations de patients et des sociétés scientifiques pour répondre aux besoins non satisfaits des femmes en âge de procréer, en fournissant des guides de discussion pour soutenir la prise de décision partagée entre les professionnels de la santé et les patients avant, pendant et après la grossesse. Cette année, ce groupe d'experts a également publié des recommandations visant à améliorer l'expérience en matière de soins de santé des femmes en âge de procréer atteintes de maladies chroniques⁴.

En outre, UCB codirige l'initiative ICH3 E21 visant à normaliser l'inclusion des femmes enceintes et allaitantes dans les études cliniques, et est un contributeur clé aux discussions réglementaires en cours visant à faire progresser la science dans le domaine des soins aux femmes en âge de procréer. Nous soutenons également le projet [BRIDGE](#) (Better Research, Information and Data Generation for Empowerment), un groupe volontaire et multidisciplinaire d'experts dont l'objectif est de combler les lacunes en matière de données et d'autonomiser les femmes atteintes de maladies chroniques grâce à des solutions ancrées dans leur vécu quotidien.

2 Mitchell AA, Gilboa SM, Werler MM, et al. Medication use during pregnancy, with particular focus on prescription drugs: 1976-2008. *Am J Obstet Gynecol.* 2011;205(1):51.e1-51.e518. doi:10.1016/j.ajog.2011.02.029

3 ConcePTION. Contexte. Publication non datée Disponible sur : www.imi-conception.eu/background/ Dernier accès : Janvier 2025.

4 Franklin S, et al., *J Womens Health* 2024, 13:2



Immunologie

Notre ambition est de créer un monde libéré du fardeau des maladies inflammatoires à médiation immunitaire. Ces maladies exercent une pression énorme sur les patients et leurs systèmes de soutien et malgré les progrès réalisés ces dernières années, d'importants besoins non satisfaits subsistent. Nous exploitons des données scientifiques probantes et différenciées pour proposer des traitements susceptibles de changer la vie et qui répondent à des besoins non satisfaits dans l'ensemble de l'écosystème des soins de santé.

Nos programmes de recherche visent à mettre au point des traitements qui redéfinissent les soins immunologiques et améliorent la vie des gens grâce à nos médicaments. En tirant parti des données, de la technologie et de la recherche scientifique innovante, nous visons à améliorer la vie des personnes atteintes de ces maladies.



BIMZELX®, le premier inhibiteur double et sélectif de l'IL-17A et de l'IL-17F, est désormais approuvé dans plus de 48 pays, et près de 50 000 personnes ont bénéficié de ce traitement. En avril, la Commission européenne a accordé une autorisation de mise sur le marché pour le traitement de l'hidradénite suppurée (HS) active, modérée à sévère, chez les adultes qui n'ont pas répondu de manière adéquate aux traitements systémiques conventionnels. Ce jalon représente la première approbation réglementaire au niveau mondial pour le *bimekizumab* dans le traitement de l'HS modérée à sévère et sa quatrième indication approuvée au sein de l'UE.

la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a [approuvé BIMZELX® \(*bimekizumab-bkzx*\)](#) pour le traitement des patients adultes atteints de rhumatisme psoriasique (PsA) actif, des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale non radiographique (nr-axSpA) active présentant des signes objectifs d'inflammation, et des patients adultes atteints de spondylarthrite ankylosante (SA) active. La FDA a également approuvé BIMZELX® en tant que premier inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F pour les [adultes atteints d'hidradénite suppurée modérée à sévère](#).

Nos options d'administration par injection unique de 320 mg de BIMZELX® ont également été approuvées dans l'UE et [aux États-Unis](#).

Approbations de BIMZELX® par indication dans les principales zones géographiques d'UCB

	Psoriasis en plaques	Arthrite psoriasique	Spondylarthrite ankylosante	Spondylarthrite axiale non radiographique	Hidradenitis suppurativa
 États-Unis	Octobre 2023	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024	Novembre 2024
 UE	Août 2021	Juni 2023	Juni 2023	Juni 2023	Avril 2024
 Japon	Janvier 2022	Décembre 2023	Décembre 2023	Décembre 2023	Septembre 2024



De nouvelles données de phase 3 issues des études BE HEARD I et BE HEARD II ont montré des améliorations durables sur deux ans chez des adultes atteints d'hidradénite suppurée modérée à sévère après un traitement au *bimekizumab*^{1,2}. Deux nouvelles études de phase 3b ont également été lancées afin d'obtenir des preuves supplémentaires concernant le *bimekizumab* : [BE BOLD](#) (une comparaison directe de l'arthrite psoriasique, marquant la première étude comparative dans le PsA évaluant la supériorité d'un inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F par rapport à un inhibiteur de l'IL-23) et BE UNIQUE³ (explorant les réponses cliniques et moléculaires dans l'arthrite psoriasique). Les données sur deux ans

confirmant une réponse clinique soutenue pour BIMZELX® chez les adultes atteints de PsA actif et ceux atteints de nr-axSpA actif et de spondylarthrite ankylosante (SA) active [ont été annoncées à la conférence ACR Convergence 2024](#), en plus des données sur quatre ans dans le psoriasis en plaques modéré à sévère [partagées à l'AAD](#). À partir de 2024, le *bimekizumab* a notamment été inclus dans la dernière mise à jour des lignes directrices européennes pour le traitement de l'hidradénite suppurée (HS), en tant que produit biologique de première ligne pour les patients atteints d'HS active modérée à sévère et dont la réponse au traitement systémique conventionnel l'HS s'est avérée inadéquate⁴.

1 Kimball AB, Jemec GBE, Sayed CJ, et al. Efficacy and safety of *bimekizumab* in patients with moderate-to-severe hidradenitis suppurativa (BE HEARD I and BE HEARD II): two 48 week, randomised, double-blind, placebo-controlled, multicentre phase 3 trials. *Lancet*. 2024;403(10443):2504-19. Publié en ligne le 22 mai 2024

2 Zouboulis C, Garg A, Sayed C, et al. *Bimekizumab* efficacy and safety through 2 years in patients with hidradenitis suppurativa: Results from the phase 3 BE HEARD I&II trials and open-label extension BE HEARD EXT. Abstract at EADV 2024. Amsterdam, Pays-Bas. Lien consulté en : Novembre 2024

3 Gudjonsson J, Merola J, Warren R, et al. *Bimekizumab*: Exploring the fast onset, high level, and durability of clinical and molecular responses in patients with psoriatic disease – Design and rationale behind the exploratory, multicentre, open-label phase 3b BE UNIQUE study. Abstract at EADV 2024, Amsterdam, Pays-Bas.

4 European S2k guidelines for hidradenitis suppurativa/acne inversa part 2: Treatment. *Eur Acad Dermatol Venereol*. 2024;00:1-43.



En 2024, EVENITY® a continué à s'imposer comme l'un des principaux traitements de consolidation osseuse pour les femmes post-ménopausées dans le monde présentant un risque élevé de fracture. Depuis ses premiers lancements en 2019, EVENITY® a touché près d'un million de personnes atteintes d'ostéoporose présentant un risque élevé de fracture, et se différencie par son mode d'action : obtenir un double effet d'augmentation de la formation osseuse et de diminution la résorption. L'ostéoporose est un problème de santé mondial qui prend rapidement de l'ampleur. Une femme sur trois et un homme sur cinq de plus de 50 ans souffrent de fractures de fragilité, soit plus de 200 millions de personnes dans le monde¹. Malgré les directives recommandant des thérapies ostéonaboliques comme EVENITY® pour les personnes à haut risque, jusqu'à 80 % des cas de fractures ne sont pas diagnostiqués ni traités². En collaboration avec les acteurs mondiaux de la santé osseuse, nous avons œuvré à harmoniser les politiques, les pratiques de soins et d'éducation afin de faire progresser les soins de l'ostéoporose axés sur la personne et prévenir les récides de fractures. Grâce au programme [Capture the Fracture](#) de l'International Osteoporosis Foundation (IOF), plus de 1 000 services de liaison sur les fractures (SLF) ont été mis en place dans plus de 60 pays³.

2024 a également été marquée par les innovations scientifiques d'UCB dans le domaine des anticorps thérapeutiques sans Fc. [Dans le cadre de l'étude CHERISH](#), de nouvelles données pharmacocinétiques sont venues appuyer la valeur de CIMZIA® (*certolizumab pegol*), le seul inhibiteur anti-TNF (facteur de

nécrose tumorale) sans Fc et pégylé, pour les femmes adultes atteintes de maladies rhumatismales chroniques pendant la grossesse et la période post-partum⁴. Une analyse post-hoc distincte de l'[essai de phase 3b REALISTIC](#) suggère que des taux élevés de facteur rhumatoïde n'affectent pas les réponses cliniques au *certolizumab pegol* chez les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde et présentant des taux élevés de facteur rhumatoïde.

Des résultats positifs de l'[étude de phase 3 PHOENYCS GO sur le dapirolizumab pegol](#) dans le traitement du lupus érythémateux disséminé (LED), une maladie auto-immune chronique et débilitante qui affecte plusieurs systèmes organiques et touche les femmes de manière disproportionnée, ont également été annoncés lors de l'American College of Rheumatology Convergence. Un deuxième essai de phase 3, PHOENYCS FLY, est en [cours de recrutement](#).

De plus amples informations sur l'évolution du portefeuille immunologique d'UCB en 2024 sont disponibles dans les sections « Autorisations réglementaires » et « Pipeline clinique » de ce rapport.

**AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES
ET PIPELINE CLINIQUE**



1 « More Than Just a Fracture » : A Call to Action on Osteoporosis and Bone Health in the Context of Healthy Aging. Disponible sur : globalcoalitiononaging.com/wp-content/uploads/2022/10/GCOA_BHI_More-Than-Just-a-Fracture_Definition-CTA_Oct2022.pdf. Lien consulté en : Décembre 2024.

2 Diffenderfer, B. W., Wang, Y., Pearman, L., Pyrh, N., & Williams, S. A. (2023). Real-World Management of Patients With Osteoporosis at Very High Risk of Fracture. The Journal of the American Academy of Orthopaedic Surgeons, 31(6), e327–e335. Disponible sur : doi.org/10.5435/JAAOS-D-22-00476. Lien consulté en : Décembre 2024.

3 International Osteoporosis Foundation. Disponible sur : [Capture the Fracture](#). Lien consulté en : Décembre 2024.

4 Le CIMZIA® ne peut être utilisé pendant la grossesse qu'en cas de nécessité clinique.

Un avenir collaboratif pour les groupes de défense des patients atteints d'hidradénite suppurée



En avril 2024, nous avons organisé le tout premier Sommet de partenariat avec les patients atteints d'hidradénite suppurée (HS) : un événement de deux jours réunissant 20 représentants de groupes de défense des patients atteints d'HS du monde entier pour établir des liens, partager des connaissances et co-crée. Après avoir partagé leur parcours de soins, les obstacles quotidiens et les accomplissements, les défenseurs des patients ont souligné la nécessité de baser les soins, les plans de gestion et les perceptions appropriés de l'HS sur des informations correctes. Une nouvelle initiative menée par les patients a ensuite été lancée pour sensibiliser à l'HS, atténuer la stigmatisation et encourager les personnes atteintes d'HS à demander les soins dont ils ont besoin, en veillant à ce que les personnes vivant avec la maladie soient pleinement entendues au sein du système de soins de santé.

Lors du Sommet de partenariat avec les patients, nous avons également reconnu la nécessité de continuer à collaborer avec les groupes de patients pour répondre à leurs besoins non satisfaits et améliorer leur expérience, marquant ainsi une étape importante dans les efforts collectifs de la communauté pour relever les défis posés par cette maladie chronique. Notre nouvelle plateforme « HS Community Connection » est accessible jusqu'en 2024 et 2025, réunissant jusqu'à 25 groupes de patients atteints d'HS pour collaborer et partager des idées lors d'appels réguliers. L'objectif est de créer un espace permanent de collaboration, de veiller à ce que les progrès se poursuivent et que les organisations de patients se soutiennent mutuellement pour stimuler des changements positifs pour la communauté HS, en contribuant à transformer l'avenir des soins pour les personnes vivant avec l'HS.



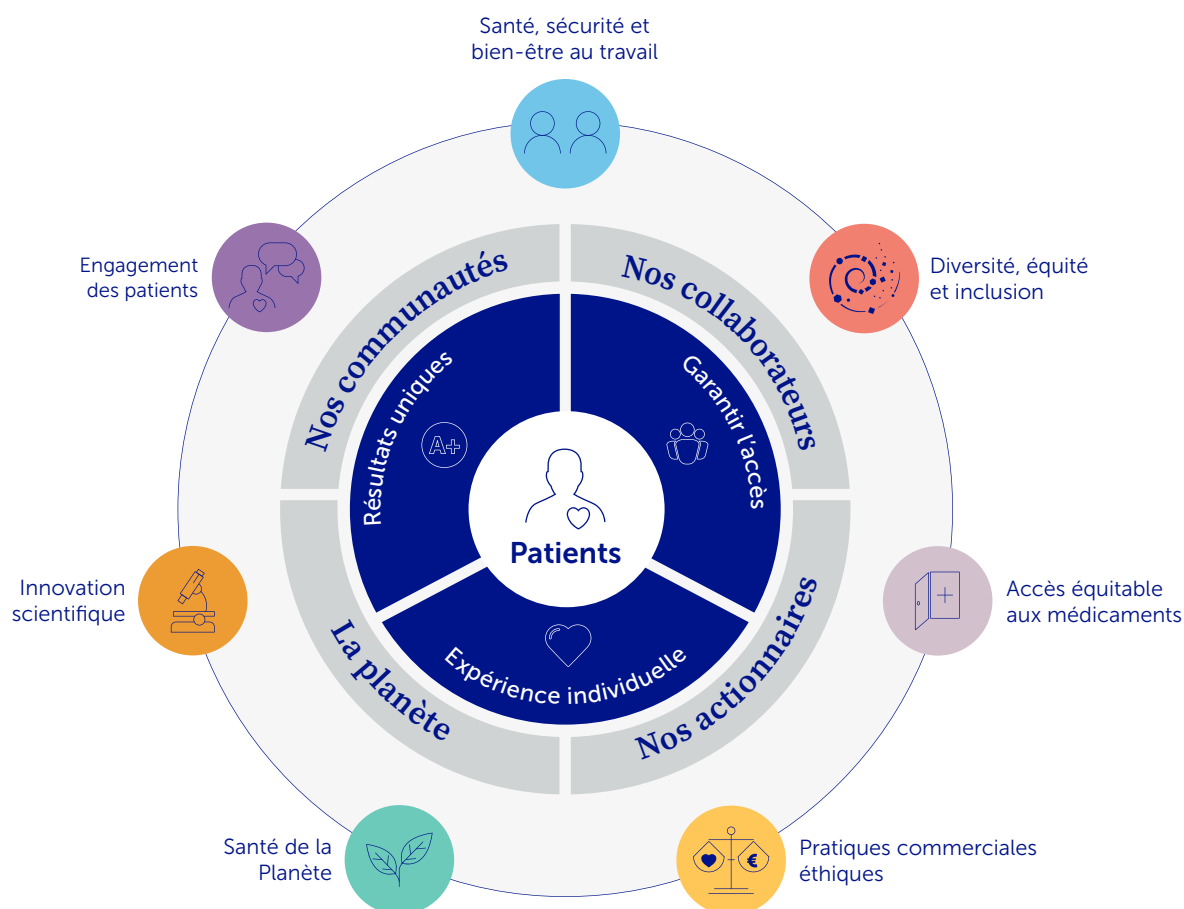
Nos méthodes de travail

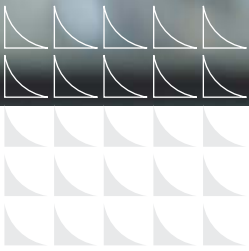
Les facteurs sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques sont étroitement liés. Notre approche tient compte de la manière dont nous interagissons avec l'ensemble des parties prenantes pour améliorer la santé dans la société : nous visons à créer de la valeur non seulement pour les personnes atteintes de maladies graves, mais aussi pour nos collaborateurs qui découvrent, développent et fournissent des solutions aux patients, pour les actionnaires qui investissent dans notre entreprise et financent notre travail, pour les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons, tout en minimisant notre impact sur la planète qui est notre maison à tous. Cette approche intégrée de la croissance durable guide notre façon de travailler, en gardant à l'esprit les générations futures.

Pour mieux comprendre et maximiser notre impact sociétal, nous avons mené une évaluation complète de la double matérialité, [mise à jour en 2023](#). Ce processus nous a aidés à identifier les domaines que nous pouvons influencer, en tenant compte à la fois de la manière dont les tendances et les questions sociétales créent des risques et des opportunités financières pour l'entreprise, ainsi que de l'impact de l'entreprise sur les personnes et l'environnement, à la fois à court et à long terme. Cette évaluation a permis de dégager des domaines prioritaires qui sont profondément liés à notre identité, c.-à-d. le développement

de médicaments en veillant à ce qu'ils atteignent les patients qui en ont besoin, et qui sont donc les domaines dans lesquels nous pouvons avoir le plus grand impact sociétal.

L'accent mis sur les domaines prioritaires informe directement notre engagement à mettre le patient au centre de notre activité. Au cœur de notre travail se trouve une attention inébranlable portée aux patients - chaque décision, chaque innovation et chaque pas en avant sont guidés par le désir de créer des médicaments qui améliorent la vie.





En associant la puissance de la biologie combinatoire avec une conception rationnelle avancée des médicaments et en tirant parti l'intelligence artificielle, nous pouvons identifier des candidats thérapeutiques très prometteurs avec précision et efficacité.

Notre approche scientifique commence par découvrir les complexités moléculaires et biologiques des maladies, notamment explorer le rôle de voies spécifiques en pathobiologie. En obtenant une vision plus claire de la caractérisation des maladies et de la pathobiologie, et en nous appuyant sur des informations obtenues de diverses sources, telles que la génomique et la protéomique, nous pouvons découvrir comment les maladies se développent, progressent et affectent le corps humain. Une connaissance plus approfondie du fonctionnement des voies moléculaires de la maladie (les mécanismes biologiques complexes qui conduisent à la maladie) est essentielle, car elle permet de découvrir de nouvelles interventions permettant de cibler les causes profondes de la maladie et, au final, de faire des progrès significatifs dans la transformation des soins de santé.

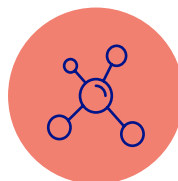
Cette évolution de nos connaissances et de notre expertise scientifique est rendue possible par l'intégration de technologies numériques de pointe dans nos capacités de recherche et de développement, ce qui nous place à l'avant-garde de la découverte et de l'innovation scientifiques. En associant la puissance de la biologie combinatoire avec une conception rationnelle avancée des médicaments et en tirant parti l'intelligence artificielle, nous pouvons identifier des candidats thérapeutiques très prometteurs avec précision et efficacité.

Cette approche intégrée permet non seulement d'accélérer le processus de découverte, mais aussi de s'assurer que nous restons fidèles à notre engagement de fournir des solutions efficaces qui ciblent les moteurs de la maladie, et pas seulement les symptômes.



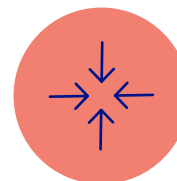
Populations

Nous tirons parti des connaissances génétiques, biologiques et chimiques pour comprendre les causes sous-jacentes des problèmes de santé et identifier les populations de patients susceptibles de bénéficier de thérapies ciblées.



Voies d'accès

Nous identifions les principales voies biologiques impliquées dans les processus pathologiques et développons des stratégies pour moduler ces voies.



Plateformes

Nous utilisons nos plateformes technologiques innovantes pour découvrir et développer de nouvelles thérapies qui peuvent cibler efficacement ces voies.

Innover et transformer la science en médicament ne sera jamais une tâche facile à réaliser et l'exploration en solitaire d'idées peut être améliorée lorsque nous travaillons ensemble. C'est pourquoi nous favorisons la collaboration et faisons une priorité de travailler avec un large éventail de parties prenantes dans différentes disciplines, en combinant la meilleure expertise et les meilleures perspectives pour obtenir les meilleurs résultats. Notre solide réseau de collaborateurs nous aide à remettre en question notre façon de penser et nous expose à de nouvelles idées et méthodes de travail. En établissant des liens entre la communauté de patients, le personnel, les partenaires et les technologies d'UCB, nous espérons créer un puissant réseau d'innovation.

Notre quête d'innovation se traduit par des essais cliniques et le développement de médicaments, qui jouent un rôle crucial dans l'avancement des soins et l'amélioration des résultats pour les patients. Qu'il s'agisse d'exploiter des solutions innovantes ou d'améliorer l'expérience des patients et des sites, de tester des simulations de protocoles d'essai ou de rechercher une plus grande diversité de patients, nous améliorons et adaptons nos essais cliniques selon les besoins des patients et les avancées technologiques. En testant les protocoles et les technologies associées dans le monde réel, tels que les hôpitaux, nous pouvons identifier rapidement les blocages et les points d'amélioration potentiels. Nous sommes ainsi en mesure de rationaliser les concepts, d'améliorer la faisabilité opérationnelle et, au final, de réaliser des essais cliniques plus efficaces et davantage axés sur le patient. Les algorithmes peuvent rationaliser la création de protocoles et la conception d'études, tandis que l'apprentissage automatique accélère la prise de décision tout au long du processus de développement.



Collaborer pour faire progresser les options de traitement des maladies immunitaires



En collaborant avec des partenaires, UCB explore de nouvelles options thérapeutiques pour les maladies inflammatoires à médiation immunitaire (IMID) et les formes rares d'épilepsie. En mars 2024, UCB a réalisé un [investissement stratégique dans IMIDomics, Inc.](#), une société qui se consacre à la recherche de solutions innovantes pour les maladies inflammatoires à médiation immunitaire. Cet investissement financera une collaboration de recherche visant à développer des thérapies ciblées et des outils de diagnostic, dans le but de répondre aux besoins non satisfaits des patients atteints de ces maladies.

67
études
cliniques actives



Rapprocher la science et les soins

L'approche de la recherche clinique d'UCB, axée sur la santé humaine, vise à éduquer les individus et à leur permettre de participer activement à leur parcours de soins. De nombreux patients que nous servons souffrent de maladies complexes et notre objectif est de rendre la participation aux essais cliniques aussi facile que possible, en permettant aux participants de continuer à vivre leur vie avec un minimum de

perturbations. En adoptant cette approche, nous travaillons avec les patients et nous nous efforçons de placer leurs besoins et leurs expériences au premier plan du processus des essais. En associant un concept centré sur le participant et des technologies innovantes, nous cherchons à rendre les essais cliniques plus accessibles, plus flexibles et plus représentatifs des diverses populations.

Pour améliorer l'accessibilité, nous élargissons les options d'essais à distance ou décentralisés, 53 % des études éligibles offrant désormais une plus grande flexibilité quant à leur réalisation. Pour les populations de patients particuliers, des outils comme les applications pédiatriques visent à soutenir les familles en simplifiant le processus, ce qui nous aide à améliorer le recrutement et la fidélisation. Pour les essais de composés en dermatologie, nous explorons les biopsies non invasives comme moyen d'obtenir des échantillons de tissus pour analyse sans intervention chirurgicale, une procédure plus confortable pour le patient.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par UCB pour que la recherche clinique soit davantage axée sur le patient et plus innovante, tout en faisant progresser les nouveaux médicaments avec plus de rapidité et de soin. Notre objectif est qu'en adoptant ces innovations, le paysage des essais cliniques devienne plus efficace, plus centré sur le patient et plus axé sur les données.

Nous explorons également en permanence de nouveaux moyens de répondre aux besoins des diverses populations et de lutter contre les disparités en matière de santé grâce à nos innovations scientifiques et à nos partenariats avec les communautés. Nous nous efforçons d'améliorer notre infrastructure mondiale d'essais cliniques, en veillant à ce que les participants aux essais cliniques d'UCB représentent au mieux la population qui bénéficiera de nos nouveaux médicaments, que ce soit en termes d'âge, de sexe, de genre, d'origines, d'ethnicité, de statut socio-économique, de disposition génétique et de localisation géographique. Pour appuyer nos efforts, nous affinons et mettons régulièrement à jour nos lignes directrices internes et les formations destinées à nos équipes de développement clinique. En outre, nous fournissons activement un retour d'information aux régulateurs sur les nouvelles orientations grâce à une collaboration étendue avec des consortiums industriels et des partenariats publics/privés, renforçant ainsi notre engagement à intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion des patients dans nos essais cliniques.



Nous intégrons la diversité et l'inclusion dans l'innovation scientifique via...



**Module d'orientation
et de formation amélioré
pour les équipes
de développement
clinique d'UCB**



**Protocoles
adaptés aux
patients**

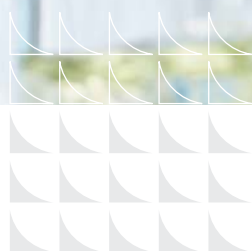


**Représentation
ethnique
dans les équipes
de recherche
clinique**



**Essais
cliniques
décentralisés
(ECD)**

Pour appuyer nos efforts, nous affinons et mettons régulièrement à jour nos lignes directrices internes et les formations destinées à nos équipes de développement clinique.



Garantir un accès équitable à ces solutions innovantes est tout aussi vital que leur développement et favoriser l'accès aux médicaments pour les personnes atteintes de maladies graves commence dès les premiers stades de la recherche et du développement. Un accès équitable signifie que chacun, quelle que soit sa situation, peut obtenir les médicaments dont il a besoin. Il ne s'agit pas seulement d'une question de disponibilité, mais aussi d'éliminer d'autres obstacles à l'équité en matière de santé, tels que la sensibilisation aux maladies et aux traitements, et l'accessibilité financière, entre autres. Dans les pays où nous œuvrons, notre action consiste à veiller à ce que les patients puissent obtenir en temps voulu et sans contrainte excessive les médicaments dont ils ont besoin. Dans les pays à faibles et moyens revenus, nous développons des approches d'entreprises sociales, en travaillant avec des partenaires si nécessaire, afin de permettre aux personnes atteintes d'épilepsie d'avoir accès à des soins et des médicaments de qualité.

De l'innovation au lancement, nous réévaluons en permanence nos initiatives pour améliorer l'accès pour les patients. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des programmes d'accès précoce ou de soutien aux patients afin d'offrir un accès rapide à nos médicaments. Depuis les États-Unis, le Rwanda et le Brésil, nous élaborons de nouvelles approches intégrées pour sensibiliser les personnes atteintes d'épilepsie dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qui sont confrontées à une multitude d'obstacles entravant l'accès équitable aux médicaments, notamment des infrastructures de soins de santé limitées et un financement insuffisant. Nous plaçons également en faveur de politiques locales qui éliminent les obstacles potentiels à l'accès à de meilleurs soins pour les patients.



Programmes d'accès précoce

Les Programmes d'accès précoce (également appelés Programmes d'accès géré ou d'usage compassionnel) offrent une voie éthique aux personnes atteintes de maladies graves, potentiellement mortelles ou qui changent la vie, pour leur permettre d'accéder à des médicaments expérimentaux avant leur approbation réglementaire et/ou financière, afin de soulager leurs souffrances et peut-être sauver des vies.

Grâce aux Programmes d'accès précoce, nous veillons à ce que tous les patients qui ont besoin de nos médicaments y aient accès d'une manière qui soit viable pour eux, pour UCB et pour la société. Bien que nous œuvrons pour une plus grande accessibilité par l'obtention des approbations réglementaires et les remboursements, nous savons qu'il est également important de soutenir les patients dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. Nos Programmes d'accès précoce répondent non seulement à ces besoins, mais fournissent également des données précieuses pour améliorer la compréhension des traitements et leur accessibilité future. En 2024, 1 328 patients de 56 pays ont bénéficié de ces programmes.

UCB reste engagée à fournir des solutions rapides, sûres et adaptées aux besoins des patients, afin de garantir que ces derniers reçoivent les soins qu'ils méritent, même en l'absence de traitements alternatifs.

1 L'indice de délai d'accès est exprimé en pourcentage des inscriptions de prix et de remboursement (selon les définitions utilisées par l'QVIA pour évaluer le temps médian de remboursement) pour les produits UCB attendus au cours de l'année concernée (tels qu'identifiés à l'aide des délais d'accès de référence (TTA benchmarks) de l'industrie) qui n'ont pas dépassé le temps médian de remboursement concerné. Ces « TTA benchmarks » de l'industrie mesurent le temps médian (en jours) entre l'autorisation de mise sur le marché et l'inscription au remboursement d'un produit, séparément pour chaque pays, et sont mis à jour annuellement par l'QVIA pour UCB.

2 L'indice de performance de la couverture de l'accès est basé sur le nombre total d'inscriptions au remboursement obtenues pour tout produit/indication dans tout pays au cours de l'année de référence, divisé par le nombre total de produits/indications dans tout pays qui ont obtenu ou obtiendront une autorisation de mise sur le marché au cours de cette année.



Faire progresser l'équité en matière de santé

Les acteurs de l'écosystème des soins de santé et au-delà ont une responsabilité partagée dans la lutte contre les inégalités en matière de santé liées aux facteurs socio-économiques. UCB s'est lancé sur cette route il y a déjà plusieurs années. Cependant, nous reconnaissons que pour élargir notre impact, nous devons adopter une approche plus délibérée à la compréhension des obstacles à l'équité en matière de santé, afin de pouvoir mieux les surmonter et atteindre davantage de populations mal desservies. Cela se traduit par des partenariats et des interventions spécifiques, ancrés dans nos domaines thérapeutiques.

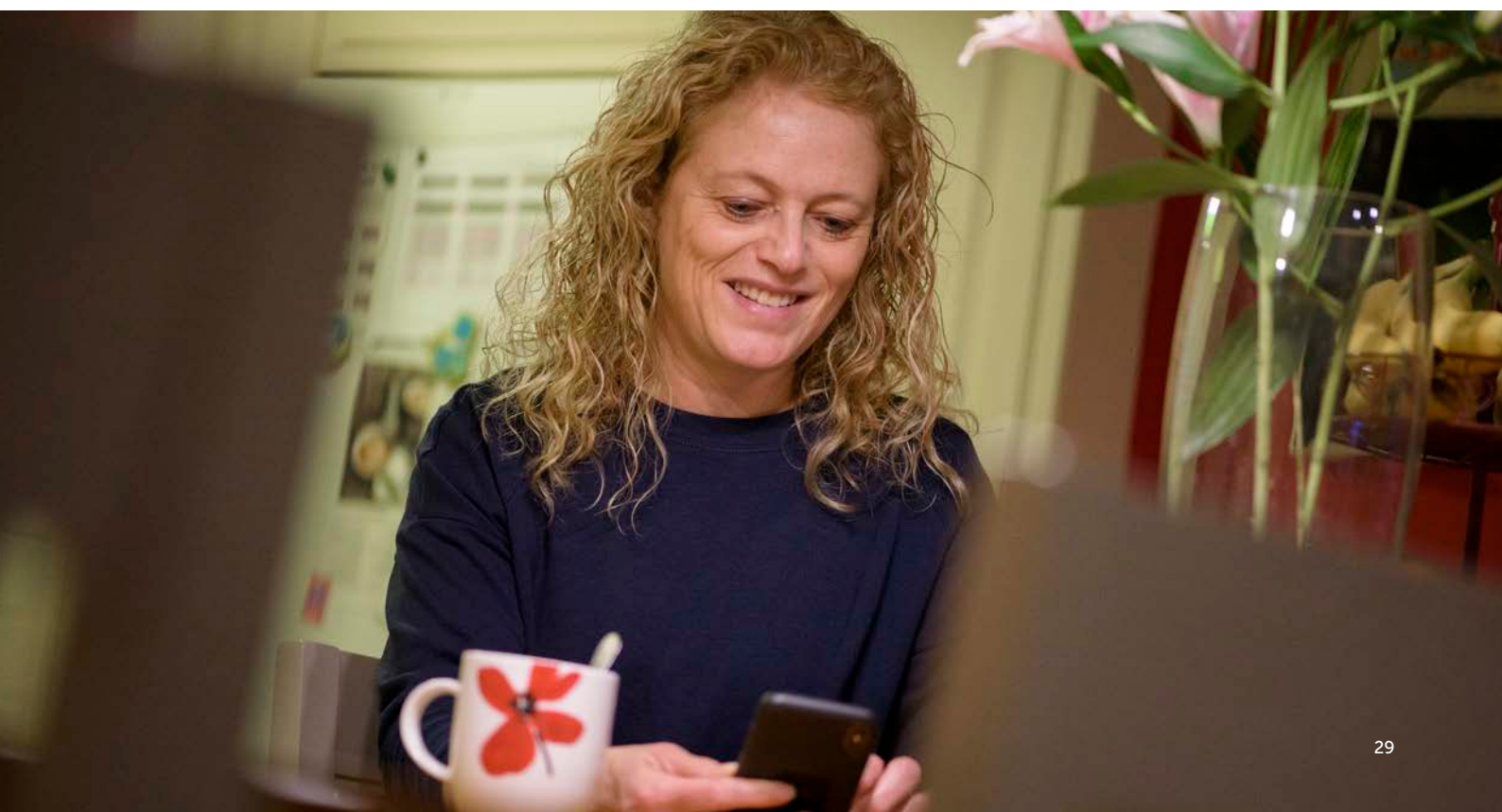
Nous travaillons à l'élaboration d'une approche cohérente dans l'ensemble de la chaîne de valeur, et nous nous dotons des moyens d'identifier les déterminants socio-économiques de la santé au sein de populations de patients spécifiques, leurs causes sous-jacentes et leurs effets. En 2024, UCB s'est engagé à développer une nouvelle approche intégrée et à long terme de l'équité en matière de santé comme prochaine étape dans nos efforts d'apporter des médicaments à ceux qui en ont besoin. Dans le temps, l'objectif est de mieux comprendre les déterminants socio-économiques de la santé sur lesquels nous pouvons influencer, et ancrer les principes d'équité intentionnelle en matière de santé dans notre mode de fonctionnement, de la sélection des candidats à la mise sur le marché et la distribution, et appuyés de données pour mesurer notre impact. Cela est d'autant plus important que les inégalités se creusent, à l'échelle nationale et internationale, et que des inégalités en matière de santé ont été identifiées au sein de nos domaines thérapeutiques prioritaires.

55%

Décisions positives de remboursement plus tôt que la référence du secteur¹

82%

Couverture de l'accès atteinte pour les médicaments d'UCB²





Nous visons à développer et fournir des médicaments de la manière la plus durable possible pour l'environnement. À cette fin, nous nous sommes fixé des buts audacieux de parvenir à zéro émission nette de carbone (y compris celles de nos fournisseurs) et réduire les déchets et la consommation d'eau dans le cadre de nos activités. Nous collaborons également avec nos fournisseurs pour les aider à transiter vers une économie à faible émission de carbone. Notre ambition est de voir 80 % de nos fournisseurs s'être fixé des objectifs scientifiques (en termes d'émissions) d'ici 2028 et réduire toutes les émissions de 90 % d'ici 2045.

-33%
de Co2e₂e libéré¹

68%
de nos fournisseurs, par émissions, avec un objectif de CO₂ aligné sur la SBTi²

Des partenariats pour plus d'impact

Dans le cadre de nos activités durables sur le plan environnemental, nous établissons des partenariats au sein de notre industrie et avec d'autres, pour étendre notre impact au-delà de ce que nous pouvons réaliser seuls.

Nos partenariats couvrent l'ensemble de nos opérations et nous participons aux divers programmes industriels pour soutenir la décarbonation de la chaîne de valeur et réduire notre empreinte environnementale globale. Cela comprend de collaborer avec nos partenaires dans l'initiative [Pharmaceutical Supply Chain Initiative \(PSCI\)](#), le programme [Activate](#) et le

programme [Energize](#). Nous collaborons également avec l'[American Chemical Society Green Chemistry Institute Pharmaceutical Roundtable](#) (ACS GCI PR) et [BioPhorum](#). Nous évaluons l'impact de nos laboratoires par le biais de l'initiative [My Green Lab](#) et explorons des solutions pour la fin de vie de nos médicaments avec [CiPPA](#). En outre, nous participons à la [Sustainable Healthcare Coalition](#), où nous joignons nos forces à celles d'organisations partageant les mêmes ambitions de favoriser le progrès collectif et créer un avenir plus durable pour les soins de santé.



¹ Cela exclut les émissions du Scope 3 catégorie 1, par rapport à notre référence 2019 en chiffres absolus.

² L'initiative [Science Based Target](#) ou des initiatives similaires.

³ Les émissions du Scope 1 comprennent toutes les émissions produites par les installations d'UCB, sa flotte automobile, le chauffage, la ventilation et la climatisation dont UCB a besoin dans le cadre de ses activités (par les sites de fabrication et laboratoires détenus par UCB). Les émissions du Scope 2 sont relatives à la consommation d'électricité (par les sites de fabrication et laboratoires détenus par UCB). Les émissions du Scope 3 comprennent les émissions issues des activités de tous les fournisseurs, y compris pour l'achat des matières premières, des produits et des services ; des bureaux loués par UCB à travers le monde ; des activités liées aux transports et à la distribution ; des déplacements professionnels ; des trajets des employés pour aller et rentrer du travail ; de la production de déchets ; et des solutions de traitement des médicaments en fin de vie.



Validation par la SBTi des objectifs zéro émission nette d'UCB

Défini selon les données de la science climatique, l'objectif de zéro émission nette d'UCB visant à réduire les émissions absolues des Scopes 1, 2 et 3³ de 90 % d'ici 2045 (par rapport à l'année de référence 2019) et à neutraliser les émissions restantes de CO₂e a été formellement validé par l'initiative Science Based Targets (SBTi) en novembre 2024. Cette avancée ambitieuse accélère notre contribution à une économie à faible émission de carbone par la réduction des émissions et place UCB parmi seulement 32 sociétés biopharmaceutiques/du secteur vie à avoir des objectifs de zéro émission nette de CO₂e validés par la SBTi.

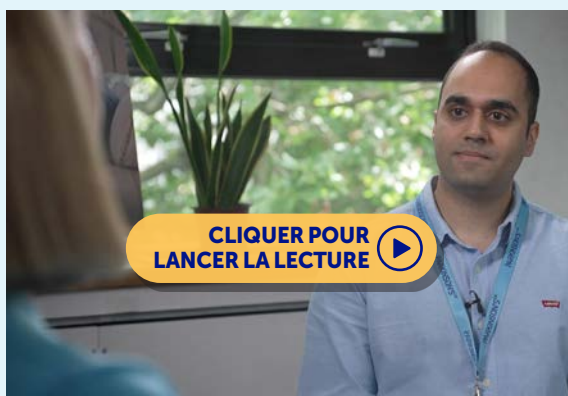
Nous y parviendrons grâce à notre plan « zéro émission nette » qui commence dès la création de chacun de nos médicaments, en investissant davantage pour équiper nos sites et nos chaînes de distribution d'options d'énergies renouvelables, en travaillant activement avec des fournisseurs qui respectent leurs propres objectifs de réduction des émissions de carbone fondés sur la science (et en aidant les autres à se fixer de tels objectifs), et en plaidant en faveur du changement et de l'établissement de partenariats.





Notre ambition est que la création de valeur pour les personnes atteintes de maladies graves soit la norme dans le domaine des soins de santé, car les patients et les soignants sont les véritables experts lorsqu'il est question de vivre avec une maladie chronique. Nous assurons un dialogue continu et un engagement cohérent et systématique avec les patients, leurs soignants et les professionnels de la santé afin de comprendre leurs besoins, leurs préférences et leurs priorités. En tirant parti des initiatives d'engagement des patients et de toutes les données disponibles sur leurs expériences, nous pouvons faire en sorte que des informations plus solides et plus pertinentes provenant des personnes atteintes de maladies éclairent notre prise de décision et aident les chercheurs et la communauté au sens large à co-créer des solutions de bout en bout, tout au long de la chaîne de valeur. Cela commence dès les premières étapes de la R&D, pour accélérer nos progrès vers des traitements transformateurs qui fournissent de meilleurs résultats.

Conseil d'engagement des patients pour la recherche sur la maladie de Parkinson



Le Patient Engagement Council for Parkinson's Research (PECPR, Conseil d'engagement des patients pour la recherche sur la maladie de Parkinson) d'UCB a été créé en partenariat avec la [Parkinson's Foundation](#), [Parkinson's UK](#) et des patients pour garantir une participation régulière des personnes atteintes de la maladie de Parkinson dans les premières phases de la recherche et du développement clinique. Le PECPR vise à améliorer les résultats pour les patients en collaborant de manière stratégique pour créer des approches de R&D centrées sur le patient, accroître la participation des patients

aux premières étapes de la prise de décision et mieux connecter les patients à la communauté internationale de recherche sur la maladie de Parkinson.

Les résultats comprennent la collaboration *avec* les patients pour s'assurer que leur voix informe le profil du produit cible, un plan qui garantit que la recherche clinique et les traitements pour la maladie de Parkinson sont conçus de manière à inclure les besoins de chacun, et la collaboration avec la communauté des patients pour améliorer la compréhension des approches thérapeutiques innovantes potentielles visant à modifier la maladie plutôt qu'à la traiter. L'approche plus holistique du PECPR a aidé UCB à examiner les thèmes clés de la R&D dans une optique à long terme, en veillant à ce que les projets et les priorités dans lesquels UCB investit soient accélérés pour apporter le plus grand bénéfice aux personnes vivant avec la maladie de Parkinson, tout en partageant les résultats avec l'ensemble de la communauté de recherche et de développement sur la maladie de Parkinson.

En 2024, les efforts du PECPR ont été reconnus par le Patient Engagement for Medicine Development (PFMD) qui lui a **décerné le prix « Made with Patients »**. Organisé par le PFMD, ce prix récompense les contributions exceptionnelles dans les secteurs du développement de médicaments, des MedTech, de la santé numérique et plus encore.



Sensibiliser à l'hidradénite suppurée

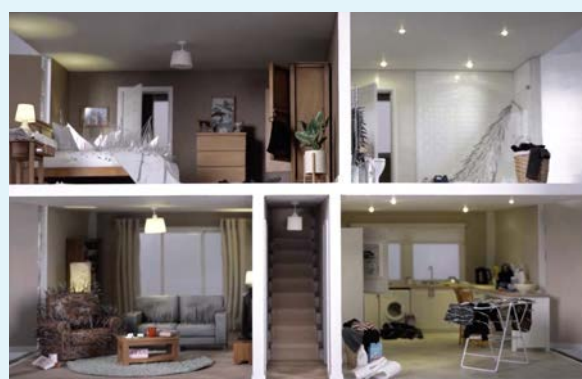


Pour les personnes atteintes d'hidradénite suppurée (HS), le délai moyen de diagnostic est de sept ans¹ après l'apparition des symptômes, en raison d'un manque de compréhension de ce que cela signifie réellement de vivre avec l'HS. C'est pourquoi nous nous efforçons de sensibiliser davantage à l'HS, afin de soutenir les personnes qui vivent avec cette maladie et de favoriser une meilleure compréhension de son impact. Nous espérons améliorer la compréhension, encourager les conversations pour une meilleure prise en charge des patients et permettre aux individus d'explorer les options de traitement qui améliorent leur qualité de vie.

Cela nous a amenés à créer une campagne de sensibilisation à la maladie qui présente de manière concrète la réalité vivre avec l'HS. Nous avons développé campagne visuelle

percutante basée sur les expériences réelles des patients, en collaborant avec un panel mondial de patients et en présentant les images et les messages à de plus de 150 personnes atteintes d'HS afin d'affiner la campagne.

Dans le sillon de cette première campagne, nous avons créé The Unbearable Home, une maison modèle illustrant les défis quotidiens d'une personne vivant avec l'HS et qui démontre comment ce que l'on considère être un confort de base - comme s'asseoir dans un fauteuil ou passer une bonne nuit de sommeil - lui est souvent hors de portée. Outre accroître la sensibilisation, nous visons à créer un sentiment de solidarité, en aidant les patients à se sentir écoutés et à prendre des mesures proactives pour gérer leur maladie.



1. Willems et al. Patient. 2022;15:207-18 ; Ingram et al. Br J Dermatol. 2020;183:990-8 ; Barnatz et al. Dermatology. 2022;238:772-84.

Nous pensons que chacun mérite d'être traité avec respect et dignité et que le lieu de travail doit être un environnement sûr, collaboratif, respectueux, équitable et inclusif, où chacun est soutenu et encouragé à s'épanouir, à apprendre et à atteindre son plein potentiel. Ce n'est que lorsqu'on est heureux, en sécurité et en bonne santé que l'on peut donner le meilleur de soi-même et repousser les limites avec l'intention réfléchie de découvrir et de fournir des traitements essentiels aux personnes atteintes de maladies graves. C'est pourquoi nous avons mis en place des programmes de formation et de croissance pour soutenir en permanence le développement de nos employés et mesurer les progrès réalisés grâce à notre indice de santé, de sécurité et de bien-être (SSBE). Nous pensons que toutes les blessures et tous les incidents dangereux peuvent être évités, et nous voulons que nos travailleurs soient heureux et en bonne santé et puissent s'épanouir au travail.

Nous valorisons la diversité sous toutes ses formes et inspirons une culture d'inclusion en assurant des opportunités égales et équitables pour tous les employés. Cela crée un environnement empreint de respect qui nourrit notre croissance et notre innovation. Nous apprécions la richesse qui découle de la diversité. C'est grâce à la diversité des perspectives, des pensées, des talents, des horizons et des expériences de tous nos collègues que nous trouvons la force de poursuivre notre quête de création de valeur pour les patients, aujourd'hui et à l'avenir. Bien que nous ayons accompli des progrès dans ce domaine, des améliorations restent nécessaires et nous avons conscience du chemin à parcourir pour parvenir à un changement systémique. Nos initiatives mondiales en matière de diversité, d'équité et d'inclusion visent à garantir que ces principes sont intégrés dans l'ADN de notre entreprise d'une manière qui soit conforme à la loi. Cela englobe des politiques de recrutement et de gestion des performances inclusives, des régimes d'équité salariale et de récompense ainsi qu'un réseau actif de communautés d'employés - tous ces éléments étant mesurés chaque année par rapport à des objectifs ambitieux en matière d'inclusion et de représentation des genres.



Processus de recrutement inclusif

UCB a introduit des mises à jour de son processus de recrutement pour les candidats internes et externes, reflétant les efforts conformes à la législation continue pour favoriser un effectif plus inclusif et représentatif. Élaborées avec l'aide d'une équipe interfonctionnelle, ces améliorations visent à accroître la transparence, à promouvoir l'égalité et l'équité des chances et à renforcer nos efforts pour recruter et attirer un large éventail de talents ayant des expériences, des perspectives et des antécédents diversifiés.

L'approche actualisée prévoit une période de publication minimale plus longue pour les postes aux États-Unis, afin de s'assurer que les talents internes sont au courant des nouvelles opportunités et d'inviter ceux qui ont des expériences et des perspectives différentes à être pris en considération. Nous avons également mis en place une formation plus structurée pour les enquêteurs afin que tous les candidats ressentent la culture inclusive d'UCB. Nos efforts de recrutement sont également soutenus par nos groupes de ressources d'employés (qui sont ouverts à tous) ainsi que par d'autres partenariats et ressources externes.

Ces changements sont conformes aux conclusions de notre enquête de 2022 sur l'inclusion et aux critères de référence du secteur, soulignant l'importance des pratiques d'embauche qui favorisent l'égalité et l'équité des chances pour tous. Faire évoluer le processus de recrutement n'est qu'un des moyens pour UCB de mieux représenter les communautés et les patients que nous servons et de créer un environnement plus inclusif pour tous.



Entretenir le bien-être de nos équipes

Chez UCB, veiller à la santé et l'enthousiasme de nos collaborateurs est essentiel pour mener à bien notre mission centrée sur le patient. Cette année, notre programme mondial de bien-être a mis l'accent sur des outils pratiques pouvant aider les employés à renforcer leur résilience et à adopter des modes de vie plus sains. Plus de 1 200 membres du personnel de l'ensemble de nos sites partout dans le monde ont été formés à des sujets tels que la chronobiologie nutritionnelle, le mouvement et la santé mentale. Qu'elles soient virtuelles ou en personne, ces sessions ont mis l'accent sur l'inclusion, l'accessibilité et les idées pratiques, favorisant une culture du bien-être qui s'étend au-delà du lieu de travail et aide nos équipes à s'épanouir tout en continuant à apporter de la valeur aux patients du monde entier.



Notre vision a toujours été celle d'une valeur à long terme et d'une croissance durable, fondée sur le respect des normes les plus élevées en matière de pratiques commerciales éthiques. Nous appliquons nos principes éthiques de confiance, d'intégrité, de bienveillance, de transparence et de responsabilité à tous les aspects de notre vie, pour nous efforcer de traiter toutes nos parties prenantes avec respect. En respectant les lois et les exigences réglementaires applicables, nous assurons notre conformité et nos pratiques éthiques, ainsi que la protection des communautés, des patients et des collègues avec lesquels nous travaillons.

Notre ambition d'être un leader en matière de solutions innovantes pour les patients - associée à l'évolution rapide des technologies émergentes, à la complexité des attentes des parties prenantes et à l'environnement dans lequel nous travaillons et vivons - exige une approche agile et informée de l'éthique et de la conformité. Le [Code de conduite d'UCB](#) énonce les principes et les engagements que chaque employé doit prendre en compte dans nos décisions et nos actions, ainsi que dans celles de nos partenaires externes.



Diriger par l'éthique

Le leadership éthique est essentiel non seulement pour assurer des performances durables, mais aussi pour instaurer la confiance avec les patients, les partenaires et les communautés que nous servons. La stratégie « Leading Through Ethics » d'UCB s'appuie sur notre engagement de longue date en faveur de l'éthique et de l'intégrité des affaires en équipant les dirigeants des compétences, des outils et du soutien nécessaires pour trouver leur chemin dans le paysage décisionnel complexe d'aujourd'hui. L'initiative vise à permettre aux responsables à tous les niveaux de montrer l'exemple, en plaçant les considérations éthiques au premier plan de chaque décision.

Les éléments essentiels comprennent l'intégration de scénarios de prise de décision éthique dans les programmes de formation au leadership, le développement de catalyseurs qui favorisent une culture de sensibilisation à l'éthique, et le lancement de campagnes de communication pour élever la conscience éthique dans l'ensemble de l'organisation. Ces efforts sont conçus pour s'aligner sur la vision plus large d'UCB, à savoir devenir un leader responsable et tourné vers l'avenir dans le domaine des soins de santé, ainsi qu'un employeur et un partenaire de choix, tout en restant fidèle à nos valeurs et en produisant un impact maximal pour les patients.

Chaque année, UCB s'efforce d'améliorer ses résultats en matière de performances durables et d'avoir un impact positif sur la santé et la société, tout en gérant les risques et les opportunités liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, et en faisant preuve de transparence dans sa communication avec ses parties prenantes. Nous choisissons d'interagir activement avec les organismes de notation ESG qui s'alignent sur nos domaines prioritaires d'impact sociétal et produisent des rapports pertinents que nos parties prenantes peuvent utiliser pour prendre des décisions clés. Nous travaillons à mettre à la disposition du public des données ESG pertinentes, précises et fiables fournies par UCB. En 2024, nos notations ESG par Sustainalytics et ISS ESG se sont améliorées respectivement à 13,7 et B-, aidant UCB à se classer parmi les 10 % de sociétés pharmaceutiques les plus performantes au monde évaluées par ces organisations.

En considérant de manière globale les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance, ces notations reflètent nos progrès en matière d'impact durable pour un avenir plus sain.

Des informations détaillées sur les performances d'UCB en 2024 dans tous les domaines du développement durable, y compris nos politiques, nos objectifs et nos progrès sur les sujets importants, se trouvent dans la section Déclaration de durabilité.

**DÉCLARATION
DE DURABILITÉ**



Ratings ESG :

**Rating de
Sustainalytics :**
13,7
(2023 : 17,3)

Rating MSCI :
AA
(2023 : AA)

Rating ISS ESG :
B-
(2023 : C+)

Rating CDP :
Sécurité eau : **A-**
(2023 : B)
Changement
climatique : **A-**
(2023 : A-)



Progrès réalisés dans nos pays en 2024



États-Unis : Comédie musicale de sensibilisation à l'épilepsie « *It's All Your Fault, Tyler Price!* ».

UCB U.S. est le sponsor exécutif de la première mondiale de « *It's All Your Fault, Tyler Price!* », une comédie musicale qui explore les défis auxquels sont confrontées les familles vivant avec le syndrome de Lennox-Gastaut (SLG). Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de nos efforts continus pour explorer des moyens innovants de sensibiliser à l'épilepsie et d'atténuer la stigmatisation. En 2023, UCB a commencé à travailler avec le scénariste et réalisateur Miles Levin sur son court métrage « *Under The Lights* », marquant ainsi la première pas dans l'application des arts comme plateforme de discussion au sujet de l'épilepsie. En parrainant « *It's All Your Fault, Tyler Price!* », UCB poursuit son engagement à créer des espaces de discussion qui remettent en question les perceptions et contribuent à élargir l'impact d'une sensibilisation accrue à l'épilepsie.



Espagne : Forética : Intégrer en profondeur les engagements ESG

En octobre 2024, UCB Iberia est devenu un partenaire promoteur de Forética, le représentant du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) en Espagne. UCB Iberia contribuera à la promotion de la durabilité au plus haut niveau en tant que membre du Conseil des affaires espagnol pour le développement durable, composé des présidents et des directeurs généraux des principales entreprises espagnoles, afin de poursuivre notre engagement à intégrer des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) responsables dans toutes nos activités. UCB Iberia dirigera également le groupe de travail de Forética sur le développement durable dans le secteur de la santé. L'objectif est de collaborer avec d'autres entreprises et organisations pour favoriser la transformation de ce secteur vers un modèle plus durable, résilient et accessible.



Royaume-Uni : Renforcer l'autonomie des femmes dans les STEM



À travers le programme « Empowered Females in STEM » élaboré en collaboration avec [UpskillMe](#), UCB U.K. propose un programme de mentorat mixte gratuit, immersif et d'une durée de six mois, conçu pour éduquer, inspirer et autonomiser les femmes et les personnes non binaires de 16 et 17 ans à poursuivre des carrières dans les STEM. Chaque participante est jumelée à un membre féminin du personnel scientifique du centre de recherche et de développement d'UCB à Slough. Elle bénéficie ainsi de conseils, d'un encadrement et de cours de maître qui lui permettront de renforcer ses compétences et la confiance en elle nécessaires pour s'épanouir dans les domaines des STEM (science, technologie, ingénierie (*engineering*) et mathématiques). Depuis le lancement du programme, UCB a formé plus de 350 étudiants au monde du travail. En investissant dans la prochaine génération, nous voulons contribuer à une force de travail plus diversifiée et plus inclusive, où chacun a la possibilité de réussir dans les STEM.



France : Inspirer la collaboration dans les soins de santé

UCB a participé à ChangeNow, l'un des plus grands événements au monde visant à inspirer une action collaborative en faveur d'un avenir plus sain et plus durable. Notre directeur général, Jean-Christophe Tellier, a participé au panel « Health for All », pour discuter des inégalités en matière de santé, du lien entre les défis environnementaux et la santé, et de la nécessité d'un accès équitable aux médicaments. UCB a appuyé une session de lancement de start-ups dans le domaine de la santé numérique, et des collaborateurs ont également participé à une expédition éducative durant laquelle ils ont rencontré des exposants experts en écologie, en gestion du changement et en accès aux soins de santé.



Italie : Renforcer la participation des patients



UCB Italie a renforcé son engagement envers les patients en organisant des événements avec des associations nationales de patients, telles que ANMAR, APMARR et Passion People, afin de mieux comprendre les besoins non satisfaits dans des pathologies telles que l'arthrite psoriasique et l'hidradénite suppurée. Nous avons collaboré avec des groupes de patients pour co-créditer du matériel éducatif et accroître la sensibilisation par le biais d'initiatives telles que la Rheuma Care Academy et des campagnes sur la maladie telles que *Metti la Psoriasi Fuori Gioco*. Nous avons également participé à des efforts plus vastes tels que le Patient Advocacy Lab qui encourage les discussions sur l'intégration des perspectives des patients dans les évaluations des technologies de la santé en Italie. En outre, UCB Italie a lancé plusieurs projets d'engagement des patients pour la myasthénie grave (MGg) et les encéphalopathies épileptiques et de développement (EED), tels que l'initiative « DEE Strategy », ainsi que des tables rondes et des forums dédiés. Par ces projets, nous visons à mettre en relation les patients, les décideurs et la communauté scientifique pour faire avancer des solutions significatives et centrées sur le patient.



Allemagne : Faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion du personnel



En plus de leur emploi à plein temps, les membres du Conseil sur la diversité, l'équité et l'inclusion d'UCB Allemagne travaillent à l'application des objectifs mondiaux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion au niveau local. En 2024, le Conseil s'est principalement attaché à élargir le vivier de candidats d'UCB et à promouvoir le sentiment d'appartenance chez les employés, par le biais d'initiatives telles que du coaching en leadership, des groupes de discussion sur la signification « d'appartenance » et une collaboration avec une organisation qui encourage l'embauche de personnes handicapées. En outre, des journées de sensibilisation ont été organisées, telles que le « Diversity Tag » (journée de la diversité), une journée dédiée aux personnes handicapées, ainsi qu'une participation à la Marche des fiertés de Cologne.

Suisse : Faire progresser l'égalité des chances au niveau du recrutement



La recertification [EQUAL-SALARY](#) d'UCB Suisse souligne notre engagement à fournir des opportunités et des salaires égaux et équitables pour les hommes et les femmes, affirmant ainsi que nous appliquons des processus équitables. Cette étape a été rendue possible grâce à des audits externes rigoureux examinant nos politiques, nos pratiques et l'expérience de nos employés à des étapes clés du cycle de vie des talents. L'obtention de cette certification n'est pas une fin en soi : des audits de suivi réguliers garantiront que nous continuerons d'assumer nos responsabilités et renforceront l'inclusivité dans nos pratiques de recrutement et de gestion des talents.



A photograph of a modern office interior. In the foreground, a person with blonde hair, wearing a dark blue blazer, is seated at a light-colored wooden desk, viewed from the side. The background features a bright orange wall, a grey office chair, and a white partition with a gold-colored lattice pattern. A small, light-colored sofa is visible behind the partition. The lighting is warm and modern, with a curved white line graphic overlaying the left side of the image.

Performances d'UCB en 2024

Performances d'UCB en 2024

Le succès d'UCB repose sur une approche holistique et intégrée qui considère à long terme la manière dont nous créerons un impact positif sur les personnes atteintes de maladies graves, nos collègues et les communautés, nos actionnaires et la planète.

Cela se reflète dans la manière dont nous mesurons nos performances, notamment la façon dont nous assurons une croissance durable et créons de la valeur pour les actionnaires (performance financière), ainsi que pour les patients et les employés, tout en minimisant notre impact sur la planète (performance extra-financière) - comme le montre le tableau ci-dessous :

	2023	2024
Performances financières		
Valeur pour les actionnaires		
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	5 252	6 152
Ratio EBITDA ajusté/chiffre d'affaires	25,7 %	24,0 %
Ratio dépenses R&D/chiffre d'affaires	31 %	29 %
Résultat de base par action (€)	4,20	4,98
Dividende par action (€)	1,36	1,39
Performances extra-financières		
Valeur pour les patients		
# molécules en développement clinique ¹	10	9
Indice de performance de la couverture de l'accès	68 %	82 %
Indice de délai d'accès	50 %	55 %
Valeur pour les personnes		
Indice de santé, de sécurité et de bien-être	81,5 %	64,1 %
% de représentation des genres au niveau exécutif (femmes/hommes)	38 %/62 %	41 %/59 %
Indice d'inclusion	70,3 %	70,75 %
Valeur pour la planète²		
Réduction absolue des émissions de CO ₂ e des Scopes 1, 2 et 3 (à l'exception de la catégorie 1 du Scope 3) ²		33 %
% de fournisseurs (par émissions de CO ₂ e) engagés dans des objectifs scientifiques		68 %
Réduction absolue des prélèvements d'eau		19,8 %

Les données financières et extra-financières sont présentées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Dans le cas des données sur l'accès aux médicaments, la période de reporting s'étend du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Les données financières sont communiquées deux fois par an et les données extra-financières une fois par an. Ce rapport annuel intégré a été publié le 27 février 2025.

1 Ce chiffre comprend les actifs qui ont progressé jusqu'à la phase 1 et au-delà.
2 Les indicateurs de performance relatifs à la « Valeur pour la planète » ne peuvent pas être comparés, en chiffres absolus ou en pourcentages, entre les chiffres de 2023 et de 2024, en raison de changements dans les paramètres et d'année de référence (2015 pour 2023, 2019 pour 2024). C'est pourquoi les données pour 2023 n'ont pas été incluses à ce tableau. Ces changements sont liés à la validation de l'objectif climatique d'UCB par la Science Based Targets Initiative. De plus amples informations sont disponibles dans les sections de la Déclaration de durabilité consacrées aux émissions de CO₂e et à l'utilisation de l'eau.

Faits marquants

Performances financières

La performance financière est essentielle pour garantir que nous disposons des ressources nécessaires pour continuer à investir dans l'innovation et à alimenter notre croissance, afin d'apporter une valeur durable aux personnes atteintes de maladies neurologiques et immunologiques. En 2024, le chiffre d'affaires a augmenté de 17 % pour atteindre 6 152 millions d'euros, soit une hausse de 19 % à taux de change constants (TCC), et dépassant la barre des 6 milliards d'euros en avance sur l'objectif visé. Les ventes nettes ont augmenté de 15 % pour s'établir à € 5 613 millions (+17 % TCC). Cette croissance est due à la forte performance de croissance à deux et trois chiffres des moteurs de croissance d'UCB : BIMZELX®, EVENITY®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®, ainsi que la solide performance de CIMZIA® et la forte contribution de BRIVIACT®, atteignant son objectif de ventes maximales « d'au moins 600 millions d'euros » bien avant l'objectif de 2026. Les autres chiffres d'affaires ont atteint 461 millions d'euros, grâce à la vente de droits sur deux marques établies.

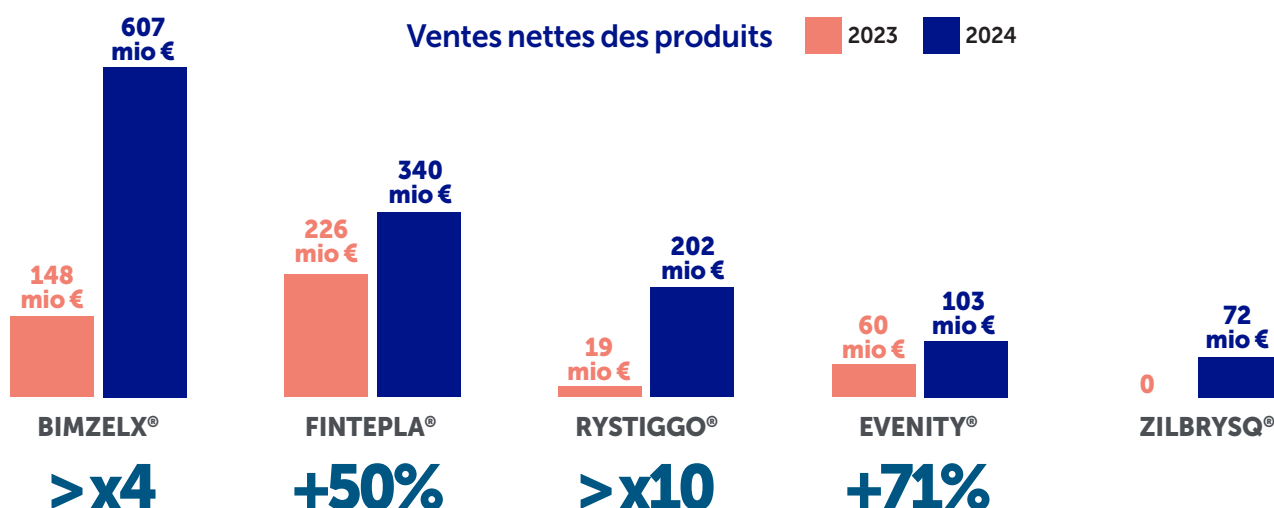
L'EBITDA ajusté (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) a augmenté à 1 476 millions d'euros (+9 % ; +18 % TCC), reflétant une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et une augmentation des charges d'exploitation due à des frais de marketing et de vente nettement plus élevés en raison des activités de lancement mondial des cinq moteurs de croissance d'UCB. Le ratio de l'EBITDA ajusté pour 2024 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 24,0 % contre 25,7 % en 2023.

Le résultat de base par action s'élève à € 4,98 (€ 4,20 en 2023) sur une moyenne de € 190 millions d'actions en circulation.

Prévisions financières 2025

L'année 2025 sera marquée par une nouvelle série de lancements mondiaux et les performances des cinq moteurs de croissance sur le marché, à savoir BIMZELX®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ®, FINTEPLA® et EVENITY®. UCB vise une augmentation du chiffre d'affaires dans une fourchette comprise entre 6,5 et 6,7 milliards €, ce qui représente une augmentation significative d'une année sur l'autre, à données comparables, jusqu'en 2024, compte tenu de l'évolution du portefeuille en 2024.

UCB va continuer d'investir dans les lancements à l'échelle du monde afin d'offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes souffrant de maladies graves, et reste déterminée à investir dans la R&D pour faire progresser son pipeline de produits en phase précoce et avancée de développement. Dans le même temps, UCB maintiendra une approche rigoureuse en matière de coûts et, comme dans le passé, gèrera activement les segments moins prioritaires de son portefeuille. La rentabilité sous-jacente, l'EBITDA ajusté, devrait atteindre 30 % du chiffre d'affaires. Le résultat de base par action devrait se situer entre € 6,80 et € 7,40 sur une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.



De plus amples informations sur la performance financière d'UCB sont disponibles dans la section « Analyse des performances de l'entreprise » du chapitre Finances.

**DONNÉES
FINANCIÈRES**



Performances extra-financières

Les indicateurs de performance extra-financière donnent un aperçu de la manière dont nous travaillons pour un avenir plus sain, un avenir dans lequel nous nous efforçons de rendre l'accès à nos médicaments plus équitable pour tous les patients qui en ont besoin, où nous rendons nos processus et nos médicaments plus durables sur le plan environnemental et où notre organisation favorise le bien-être des employés et reflète la diversité de nos communautés.

Des indicateurs de performance extra-financière ont été définis pour évaluer, mesurer et communiquer l'impact clé de nos activités sur la société et la planète et se rapportent à nos thèmes importants, tels qu'ils ont été identifiés dans le dernier exercice d'évaluation de la matérialité.

UCB a continué à innover afin de découvrir de nouvelles solutions pour les personnes atteintes de maladies immunologiques et neurologiques graves, ce qui se traduit par un pipeline de développement clinique avec 9 molécules.

En 2024, nous avons réalisé d'importants progrès en améliorant l'accès à nos médicaments dans diverses zones géographiques. Notre indice de performance de couverture de l'accès a atteint 82 %, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à l'année dernière. En outre, plus de la moitié des remboursements ont été obtenus avant la référence du secteur, notre indice de délai d'accès atteignant 55 %, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière.

En 2024, nous avons également conservé et, dans certains cas, amélioré la disponibilité de nos médicaments dans plusieurs pays à bas et moyens revenus (PBMR).

En examinant la manière dont nous avons créé de la valeur pour les employés, nous avons poursuivi nos efforts pour devenir une organisation plus inclusive, en plaçant le bien-être des employés au centre de nos programmes. Cela se reflète dans nos résultats pour 2024, et ce malgré une faible performance en matière de sécurité due à une augmentation des accidents du travail avec arrêt. La gravité de ces accidents a toutefois diminué par rapport aux années précédentes.

Dans le même temps, nous avons poursuivi nos efforts de réduction des émissions de CO₂e et avons obtenu la validation de la SBTi pour nos objectifs ambitieux de zéro émission nette.

Cette solide performance a été reconnue par les notations ESG, Sustainalytics classant UCB numéro 1 dans le secteur de la biotechnologie, la notation d'ISS ESG s'élevant à B- et CDP nous attribuant un score de A- pour la sécurité du climat et de l'eau.

En 2025, nous nous engageons à progresser sur les plans financier, environnemental et social et à rester leaders en termes de notation ESG.

Commercialisé par UCB ou des distributeurs tiers



De plus amples informations sur la façon dont UCB assure une performance durable et poursuit la réalisation de ses objectifs pour 2025 sont disponibles dans la Déclaration de durabilité.

**DÉCLARATION
DE DURABILITÉ**



Dernières évolutions du pipeline clinique

UCB innove en permanence et s'efforce de trouver de nouveaux moyens d'apporter des solutions thérapeutiques aux personnes atteintes de maladies immunologiques et neurologiques graves. Ces efforts se traduisent par un pipeline de développements cliniques qui comprend aujourd'hui un actif en cours d'essai clinique de phase 4 (post-autorisation de mise sur le marché), un

actif en cours d'examen réglementaire, quatre projets de phase 3 et quatre projets de phase 2 en cours. La mise à jour du calendrier des programmes de développement clinique d'UCB, qui reflète également le processus des autorisations réglementaires et l'évolution du pipeline du 1^{er} janvier 2024 à la date de publication du présent rapport, est disponible ci-après.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Résultats clés / Prochaine étape
bimekizumab (IL-17 A/F) <i>Etude comparative de phase 4 post-approbation vs. Risankizumab in PsA</i>					H2 2026
doxécitine/doxribitine (thérapie Nucléosidique) <i>Trouble du déficit en TK2</i>					Déposé
rozanolixizumab (Inhibitor de FcRn) <i>Maladie à anticorps anti-MOG</i>					H2 2026
fenfluramine (agoniste 5-HT) <i>Trouble du déficit en CDKL5</i>					H1 2025
dapirolizumab pegol (anticorps anti-CD40L) <i>Lupus érythémateux systémique¹</i>					1 ^{er} Phase 3 positive, 2 ^{ème} Phase 3: 2028
STACCATO® alprazolam (benzodiazepine) <i>Crises prolongées stéréotypées</i>					H1 2026
bepranemab (anti-tau antibody) <i>Maladie d'Alzheimer²</i>		Phase 2a			Positive Phase 2a
UC0022 (modulateurs allostériques positifs du récepteur D-1) <i>Maladie de Parkinson³</i>		Phase 2a			H1 2025
UCB9741/galvokimig (IL-17 A/F & IL-13) <i>Dermatite atopique</i>		Phase 2a			Positive Phase 2a
UCB1381/donzakimig (IL-13 & IL-22) <i>Dermatite atopique</i>		Phase 2a			H2 2025

1 En partenariat avec Biogen

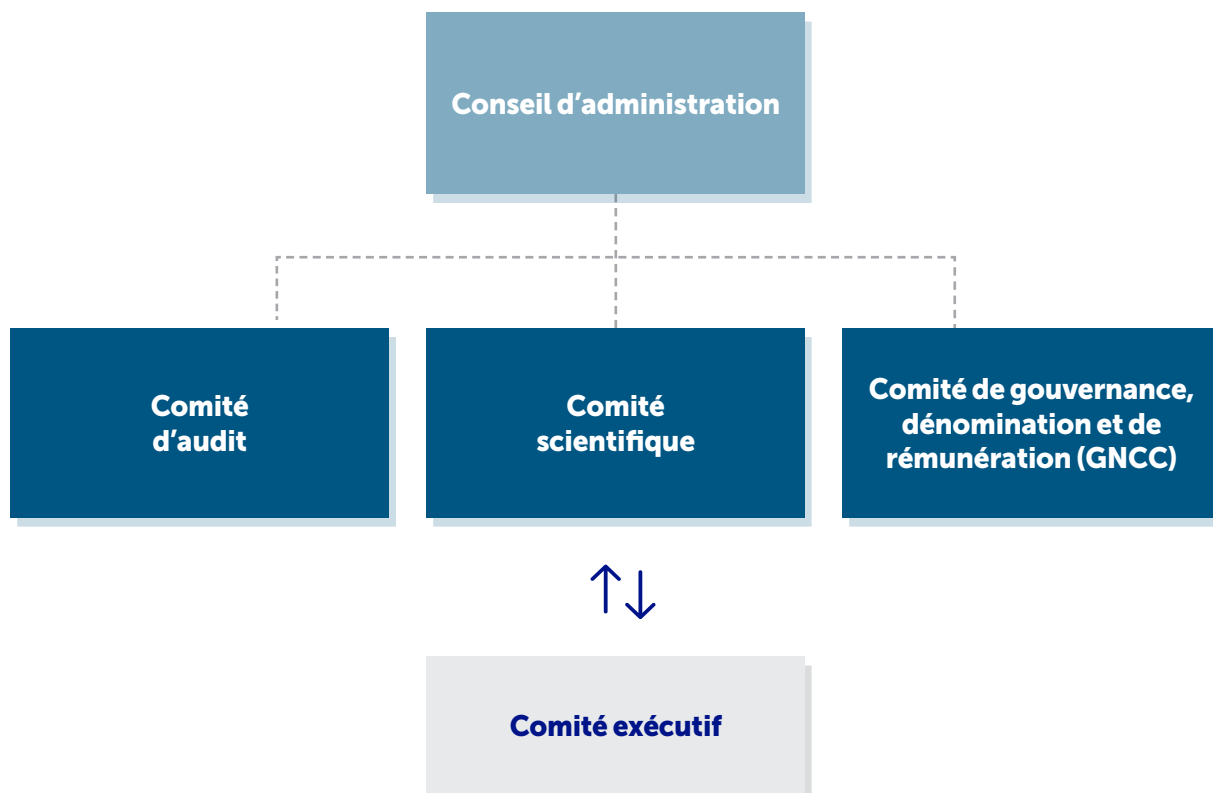


La direction d'UCB :

Conseil d'administration

UCB fonctionne selon un modèle de gouvernance à un niveau, où la société est administrée par un Conseil d'Administration et dirigée par un Comité Exécutif¹.

Trois comités au niveau du conseil d'administration sont spécialisés dans des domaines spécifiques : le Comité d'audit, le Comité scientifique et le Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération. Le développement durable est une question de stratégie pour l'ensemble du Conseil d'administration et, pour cette raison, aucun comité spécifique sur le développement durable n'a été créé. De plus amples informations sur la gouvernance d'UCB sont disponibles dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'UCB et la [Déclaration de gouvernance d'entreprise](#).



**CHARTRE DE GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE D'UCB**



**DÉCLARATION DE
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**



¹ Le Conseil d'administration évalue sa structure de gouvernance au moins une fois tous les cinq ans, le dernier examen ayant eu lieu en octobre 2019.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration d'UCB était composé de 14 membres, dont 10 administrateurs indépendants.



Jonathan Peacock
Administrateur indépendant
Président du Conseil
d'administration

Nationalité :
Britannique/américain
Né en 1958

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2021. Fin du mandat en 2025.

Expérience :

Plus de 30 années d'expérience dans les domaines de la pharmacie, de la biotechnologie, de la finance d'entreprise et de la stratégie, avec des fonctions de CFO au niveau mondial chez Amgen et Novartis Pharma, la direction de conseils d'administration pour la création de jeunes entreprises biotechnologiques et des fonctions de direction dans la finance d'entreprise et la stratégie en tant qu'associé chez McKinsey et Price Waterhouse.

Principales nominations externes

- Président du Conseil d'administration d'Avantor, Inc*
- Président du Conseil d'administration de Bluesphere Bio, Inc.
- Membre du Conseil d'administration de Real Chemistry



Jean-Christophe Tellier
Administrateur
exécutif et CEO

Nationalité : Français
Né en 1959

Conseil d'administration d'UCB :

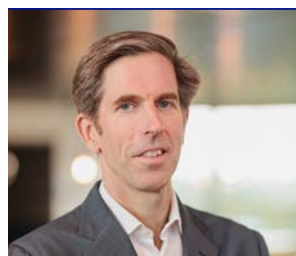
Première nomination en 2014. Fin du mandat en 2026.

Expérience :

Plus de 35 années dans le secteur pharmaceutique, chez Ipsen et Novartis, où il a occupé plusieurs postes de direction dans différentes parties du monde.

Principales nominations externes

- Membre de la BCR (Biopharmaceutical CEOs Roundtable)
- Membre du Conseil d'administration de la Fédération européenne des associations pharmaceutiques (EFPIA)
- Membre du Conseil d'administration de PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil de surveillance de Servier
- Membre du Conseil d'administration de Brain & Mind (représentant d'UCB France)



Charles-Antoine Janssen
Administrateur
Vice-président du Conseil
d'administration
Membre du GNCC

Nationalité : Belge
Né en 1971

Conseil d'administration d'UCB :

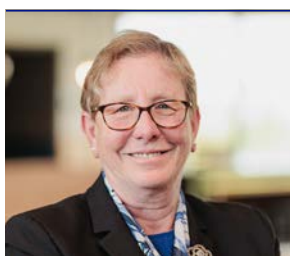
Première nomination en 2012. Fin du mandat en 2028.

Expérience :

Plus de 20 ans dans le domaine opérationnel, fusion et acquisitions et développement des affaires, notamment chez UCB où il a occupé plusieurs postes de direction. Gère actuellement les activités de private equity et d'investissement à impact.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration de Financière de Tubize SA*
- Managing Partner de HealthQuad
- Managing Partner de HealthKois
- Partenaire d'Impact Expansion
- Membre de Conseils d'administration d'entreprises privées



Jan Berger
Administratrice indépendante

Nationalité : Américaine
Née en 1957

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2019. Fin du mandat en 2027.

Expérience :

Plus de 30 années d'expérience en tant que cadre supérieur dans les trois secteurs de la santé, avec des résultats probants dans les secteurs privé, public et gouvernemental

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration d'Aitia
- Membre du Conseil d'administration de BC Platforms (société privée)



Maëlys Castella
Administratrice indépendant
Membre du Comité d'audit
Nationalité : Française
Née en 1966

Conseil d'administration d'UCB :

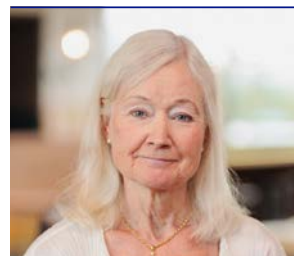
Première nomination en 2023. Fin du mandat en 2027.

Expérience :

Plus de 30 années d'expérience en tant que cadre supérieure dans les domaines de la finance, de la stratégie et du marketing pour des entreprises industrielles B2B et B2C (Akzonobel, Air Liquide, Total). Coach exécutif certifié.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de BIC*
- Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de C&A
- Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Arxada
- Administratrice d'Aminona Consulting



Kay Davies
Administratrice indépendante
Membre du
Comité scientifique
Présidente du GNCC
Nationalité : Britannique
Née en 1951

Conseil d'administration d'UCB :

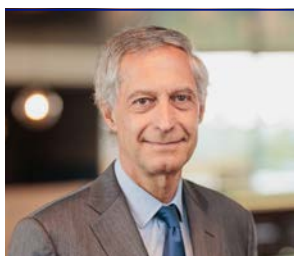
Première nomination en 2014. Fin du mandat en 2026.

Expérience :

Plus de 20 années dans la recherche scientifique à l'Université d'Oxford.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration d'Oxford Biomedica*
- Membre du Conseil scientifique de Sarepta Therapeutics
- Administrateur non exécutive de Thomas White Limited



Pierre Gurdjian
Administrateur indépendant
Membre du GNCC
Nationalité : Britannique
Né en 1961

Conseil d'administration d'UCB :

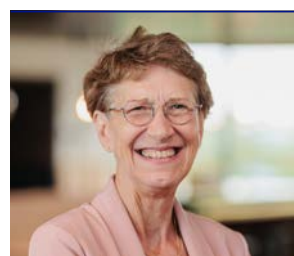
Première nomination en 2016. Fin du mandat en 2028.

Expérience :

- Senior Partner chez McKinsey and Co. où il a été actif pendant près de trois décennies et spécialiste de la philanthropie et de l'éducation
- Président du Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles (2016 – 2023)

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration de Lhoist
- Président du Conseil d'administration de Solvay*



Susan Gasser
Administratrice indépendante
Membre du
Comité scientifique
Nationalité : Suisse
Née en 1955

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2021. Fin du mandat en 2025.

Expérience :

- Directeur du Friedrich Miescher Institute for Biomedical Research, qui fait partie de la Novartis Research Foundation (2004 – 2019)
- Conseil d'administration du Genomics Institute de la Novartis Research Foundation (2014 – 2018)
- Professeur d'université (depuis 2001)
- Nestlé Nutrition Council (Conseil scientifique international) (2008 – 2018)

Principales nominations externes

- Directeur de la Fondation ISEREC, Lausanne, Suisse, depuis 2021
- Membre du Swiss Wissenschaftsrat (Conseil suisse de la science, CSS), Berne, Suisse, depuis 2016
- Membre du Conseil des EPF (Conseil d'administration du domaine des EPF), Suisse depuis 2018
- Président du Conseil stratégique du programme de santé de la société Helmholtz, Allemagne, 2019-2027
- Conseiller scientifique, VI Partners AG*, Suisse, depuis 2021

Conseil d'administration



Cyril Janssen

Administrateur

Nationalité : Belge

Né en 1971

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2015. Fin du mandat en 2027.

Expérience :

Investisseuse chevronnée avec plus de 25 ans d'expérience dans les entreprises familiales à long terme, les marchés d'actions cotées, le capital-risque et le capital-investissement.

- Membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés cotées et privées.
- Focalisation sur les questions ESG, notamment sur la gouvernance, la santé et le bien-être des personnes.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration de Financière de Tubize SA*
- Membre du Conseil d'administration de FEJ SRL
- Membre du Conseil d'administration de plusieurs entreprises familiales



Cédric van Rijckevorsel

Administrateur

Membre du Comité d'audit

Nationalité : Belge

Né en 1970

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2014. Membre du Comité d'audit depuis 2024. Fin du mandat en 2026.

Expérience :

Employé depuis plus de 20 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement dans la gestion des placements, il a développé un réseau mondial d'investisseurs et de leaders d'opinion clés dans les domaines de la numérisation, des technologies de la santé, des technologies des villes intelligentes, de la blockchain et des technologies liées au climat.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration de Financière de Tubize SA*
- Membre du Conseil d'administration de Barnfin SA
- Fondateur et partenaire de gestion d'AlgoScient Sàrl
- Administrateur indépendant d'Apricus Finance (Suisse)



Ulf Wiinberg

Administrateur indépendant

Membre du GNCC

Nationalité : Danois/

Suédois

Né en 1958

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2016. Fin du mandat en 2028.

Expérience :

Près de 20 années d'expérience en tant que cadre supérieure dans des entreprises pharmaceutiques et des associations du secteur de la santé.

Principales nominations externes

- Membre du Conseil d'administration d'Alfa Laval AB*
- Membre du Conseil d'administration de Mink Therapeutics*



Nefertiti Greene

Administratrice indépendante

Membre du GNCC

Nationalité : Américaine

Née en 1971

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2024. Fin du mandat en 2028.

Expérience :

30 ans d'expérience dans l'industrie de la santé, allant des secteurs pharmaceutiques aux technologies médicales, en passant par la santé animale.

- Directeur de la stratégie d'entreprise et chef de personnel au bureau du PDG chez Johnson & Johnson (2021-2022)
- Président du département de chirurgie générale chez Ethicon aux États-Unis et dans le monde (2016-2021)
- Président de la division Maladies infectieuses et vaccins chez Janssen US (2014-2016)

Principales nominations externes

- Président mondial de Mars Veterinary Health chez Mars Petcare (Mars Inc., 2022-aujourd'hui)
- Membre du conseil des fiduciaires, membre des comités d'audit, de conformité et du risque, ainsi que de la qualité et des finances au Children's Hospital of Philadelphia
- Membre du Conseil de leadership exécutif



Dolca Thomas
Administratrice indépendante
Membre du
Comité scientifique
Nationalité : Américaine
Née en 1970

Conseil d'administration d'UCB :

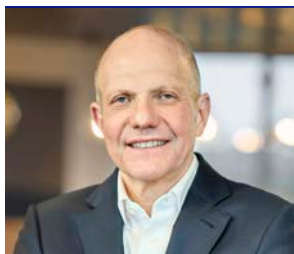
Première nomination en 2024. Fin du mandat en 2028.

Expérience :

Médecin-chef avec plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de la médecine, du développement de médicaments et des opérations dans les secteurs des soins de santé et de la biotechnologie. Formation clinique formelle en médecine interne, néphrologie, médecine de transplantation et immunologie.

Principales nominations externes

- PDG et membre du conseil d'administration de Neolaia.
- Membre de Conseils d'administration d'Allakos Inc*
- Membre de Conseils d'administration de Ventus Therapeutics. Présidente du comité R&D
- Conseillère scientifique d'AnaptysBio*
- Conseillère principale chez Samsara Biocapital



Rodolfo Savitzky
Administrateur indépendant
Président du Comité d'audit
Nationalité : Mexicain/Suisse
Né en 1962

Conseil d'administration d'UCB :

Première nomination en 2016. Fin du mandat en 2028.

Expérience :

Plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la pharmaceutique, des biens de consommation et des services informatiques, notamment en tant que directrice financière du groupe chez Lonza et SoftwareOne. A pris la tête du conseil d'administration d'entreprises récemment introduites en bourse et d'entreprises financées par des capitaux privés. Plusieurs fonctions financières à responsabilité croissante chez Novartis et P&G.

Principales nominations externes

- Membre du Comité exécutif de SoftwareOne*
- Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit d'EUROAPI S.A.*



Comité exécutif

Au 31 décembre 2024, le Comité exécutif d'UCB se composait comme suit :



Jean-Christophe Tellier

PDG et président du comité exécutif

Nationalité : Français
Né en 1959

A rejoint UCB en 2011. Nommé CEO en 2015.

Expérience :

Plus de 35 années dans le secteur pharmaceutique, chez Ipsen et Novartis, où il a occupé plusieurs postes de direction dans différentes parties du monde.

Principales nominations externes

- Membre de la BCR (Biopharmaceutical CEOs Roundtable)
- Membre du Conseil d'administration de la Fédération européenne des associations pharmaceutiques (EFPIA)
- Membre du Conseil d'administration de PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America)
- Membre du Conseil de surveillance de Servier
- Membre du Conseil d'administration de Brain & Mind (représentant d'UCB France)



Emmanuel Caeymaex

**Vice-président exécutif
Directeur commercial**

Nationalité : Belge
Né en 1969

A rejoint UCB en 1994. Nommée en 2015.

Expérience :

Plus de 30 années d'expérience dans la commercialisation, le développement et la gestion générale de produits biopharmaceutiques dans le monde entier.

Pas de nominations externes



Sandrine Dufour

**Vice-présidente exécutive
Chief Financial Officer**

Nationalité : Française
Née en 1966

A rejoint UCB en 2020. Nommée en 2020.

Expérience :

Plus de 30 années d'expérience dans la finance, les fusions-acquisitions, la stratégie, la transformation numérique dans les secteurs des télécommunications et des médias avec des postes de direction chez Vivendi, SFR et Proximus.

Principales nominations externes

- Membre du conseil d'administration de WPP*



Fiona du Monceau

**Vice-présidente exécutive
et responsable des données des patients**

Nationalité : Belge
Née en 1978

A rejoint UCB en 2024. Nommée en 2024.

Expérience :

Plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de la biotechnologie, du capital-risque et de l'industrie pharmaceutique, à la tête d'équipes qui ont mis de nouveaux médicaments innovants à la disposition des patients, de la recherche à la commercialisation dans toutes les régions du monde.

Pas de nominations externes



Jean-Luc Fleurial
Vice-président exécutif
Chief Human
Resources Officer
 Nationalité : Français
 Né en 1965

A rejoint UCB en 2017. Nommé en 2017.

Expérience :

Plus de 25 années d'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de talents dans différentes zones géographiques et entreprises, dans le secteur des biens de consommation chez Procter & Gamble et l'industrie pharmaceutique chez Bristol Myers Squibb et UCB.

Pas de nominations externes



Alistair Henry
Executive Vice President
Chief Scientific Officer
 Nationalité : Britannique
 Né en 1967

A rejoint UCB en 2004. Nommé en 2024.

Expérience :

Biophysicienne avec plus de 25 ans d'expérience dans la découverte de médicaments et le développement de technologies.

Pas de nominations externes



Kirsten Lund-Jurgensen
Vice-présidente exécutive et
approvisionnement patients
 Nationalité : Allemande
 Née en 1959

A rejoint UCB en 2019. Nommée en 2019.

Expérience :

Pharmacienne, avec 37 ans d'expérience dans la fabrication et l'approvisionnement de produits biopharmaceutiques, avec des postes de direction chez SmithKline Beecham en Allemagne, en Australie et aux États-Unis, et des postes de cadre supérieure chez Pfizer aux États-Unis.

Pas de nominations externes



Denelle Waynick Johnson
Vice-présidente exécutive
et directrice juridique
 Nationalité : Américaine
 Née en 1967

A rejoint UCB en 2023. Nommé en 2023.

Expérience :

Plus de 30 années d'expérience, dont plus de 20 ans dans le secteur des soins de santé et des sciences de la vie, avec notamment des postes de direction chez Schering-Plough, MyoKardia et Saniona.

Pas de nominations externes

Gestion des risques

Our approach to risk management is to enable teams throughout UCB to identify and assess key risks and establish plans for response. In keeping with standard risk management practices, we triage our risks between enterprise and operational risks based on specific thresholds across multiple levels.

Nos principaux risques d'entreprise (voir ci-dessous) sont ceux qui ont fait l'objet d'analyses et d'examen plus approfondis, car nous estimons qu'ils sont les plus susceptibles d'exiger une attention particulière dans les années à venir. D'autres risques opérationnels et d'entreprise font également l'objet d'examen réguliers. Ils sont gérés à l'échelle de l'organisation, car ils concernent à la fois les défis intrinsèques à notre secteur (tels que la protection de la propriété intellectuelle, les nouveaux lancements, la conformité réglementaire) et ceux qui ont un impact sur tous les secteurs (notamment la crise climatique, la guerre commerciale et les tarifs douaniers, la dépendance à l'égard des fournisseurs informatiques).

L'analyse des risques potentiels (positifs et négatifs) de tous les risques identifiés dans notre registre de gestion des risques mondiaux permet de prendre des décisions en connaissance de cause pour faire avancer notre stratégie à tous les niveaux de l'organisation et avoir un impact dans un environnement de plus en plus volatil, complexe, rapide et ambigu.

Prise en compte des risques d'entreprise et des risques émergents dans notre planification stratégique

Notre cadre de gestion des risques entièrement intégré donne au Conseil d'administration et au Comité d'audit d'UCB la possibilité d'évaluer et de superviser la manière dont la société gère les risques d'entreprise et les risques émergents, conformément à notre stratégie, à nos priorités à court et long termes et à nos valeurs fondamentales. De plus amples informations sur la gouvernance et la surveillance de la gestion des risques sont disponibles dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Les risques auxquels nous sommes confrontés évoluent et notre approche de la gestion des risques est donc dynamique, ce qui permet d'évaluer et de réévaluer les risques nouveaux ou modifiés tout au long de l'année. Notre processus d'évaluation du risque d'entreprise tient compte de la probabilité et de l'impact des risques, ainsi que du délai d'action et du délai d'impact. Nous évaluons les risques à travers de multiples dimensions telles que les pertes financières potentielles, les atteintes à la réputation et l'impact environnemental, sociétal et de gouvernance.

Nous continuons également de surveiller les tendances émergentes qui pourraient affecter notre capacité à réaliser notre ambition stratégique à long terme. Les tendances émergentes mettent en évidence les risques (c'est-à-dire les menaces ou les opportunités) dont les effets n'ont pas encore été évalués de manière substantielle dans l'entreprise. Leur évolution est très incertaine, car elle est rapide, non linéaire ou les deux à la fois. Nous les examinons plus en détail avant de décider s'ils doivent être classés

comme risques d'entreprise et/ou inclus dans notre stratégie d'entreprise. Parmi les exemples de tendances émergentes clés identifiées en 2024 figurent l'instabilité et la polarisation géopolitiques croissantes, les guerres commerciales et les représailles tarifaires, les perturbations dues à l'IA générative et aux deepfakes, l'évolution des attentes des payeurs et de la société en matière de fourniture de valeur, la multiplication des faux contenus et de la désinformation en matière de santé, etc.

Permettre une gestion efficace des risques

Nous définissons des plans de risque d'entreprise qui comprennent une description du risque, de son contexte et des actions requises pour y faire face. Ces plans de gestion des risques permettent au Comité exécutif et au Conseil d'administration d'évaluer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

La capacité collective à gérer les risques est étayée par l'accès à un cadre, des outils et un soutien clairs. Notre système centralisé et numérique de gestion des risques et un centre de ressources en ligne sont à la disposition de tous les membres du personnel qui recherchent des informations et un soutien en matière de gestion des risques.





Principaux risques d'entreprise en 2024

L'aperçu ci-dessous donne plus de détails sur nos principaux risques d'entreprise :



Croissance des restrictions publiques et privées en matière de prix, de remboursement et d'accès

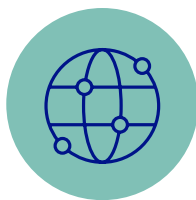
La fixation des prix des produits pharmaceutiques continue à faire l'objet d'un examen minutieux, les payeurs (tant gouvernementaux que privés) cherchant à réduire les coûts. L'accent mis sur l'accès des patients et la viabilité financière croît, ce qui pourrait obliger les entreprises pharmaceutiques à ajuster leurs stratégies de prix et à explorer des innovations en matière de réduction des coûts. L'intensification de la concurrence ne fait qu'ajouter au défi.

Impact

- Cela pourrait avoir un impact sur l'accessibilité financière pour les patients.
- Les ventes, les bénéfices et la position sur le marché pourraient en être affectés.

Réponse

- Poursuite des investissements dans les innovations différenciées, la tarification fondée sur la valeur et l'engagement externe précoce avec les payeurs.
- Analyse de l'horizon au niveau national afin d'anticiper les tendances et de fixer les priorités au niveau de l'engagement externe et de la planification interne.



Les risques géopolitiques et leur impact sur les résultats financiers d'UCB

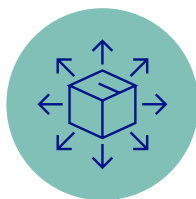
Les grandes incertitudes géopolitiques, la rupture de la collaboration internationale, la contagion des conflits, les catastrophes naturelles ou les perturbations liées au changement climatique augmentent le risque de fragmentation du marché et de la réglementation.

Impact

- Les coûts, les bénéfices et la position sur le marché pourraient en être affectés.

Réponse

- Des groupes de travail sont en place pour évaluer rapidement l'évolution des risques et prendre les mesures qui s'imposent.
- Mise en place de mesures plus strictes pour assurer une réponse agile et optimiser la résilience.
- Un accent fort mis sur la gestion des crises et la continuité des activités.



Résilience du réseau de chaînes d'approvisionnement

La capacité d'UCB à approvisionner le marché dépend en partie de la disponibilité de ses fournisseurs stratégiques. L'interruption de l'approvisionnement au niveau des fournisseurs/d'UCB due, par exemple, à l'instabilité géopolitique, aux tarifs douaniers, à la volatilité macroéconomique, phénomènes météorologiques extrêmes ou à des problèmes de qualité chez UCB ou des tiers peut compromettre la disponibilité des produits.

Impact

- Les pénuries de produits pourraient avoir des conséquences pour les patients.
- Les ventes, les bénéfices et la position sur le marché pourraient en être affectés.

Réponse

- Identification et gestion rapides des risques et des problèmes.
- Des groupes de travail sont en place pour évaluer rapidement l'évolution des risques et prendre les mesures qui s'imposent.
- Mesures accrues en place pour réaliser un suivi des fournisseurs stratégiques et optimiser la capacité de production globale/éliminer les goulets d'étranglement au niveau de notre chaîne d'approvisionnement.



Des réglementations de plus en plus strictes et en évolution rapide

Une multiplication de nouvelles réglementations sans abrogation des précédentes peut entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité et/ou nécessiter des changements dans les activités de l'entreprise. En outre, une approche de plus en plus nationaliste et la divergence des réglementations entre les zones géographiques peuvent modifier le paysage concurrentiel ou augmenter le coût des opérations commerciales.

Impact

- Le risque de violation de la conformité pourrait augmenter
- Les ventes, les bénéfices et la position sur le marché pourraient en être affectés.

Réponse

- Des mesures d'analyse des réglementations au niveau national ont été mises en place pour évaluer rapidement l'évolution des risques et agir de manière appropriée.
- Des mesures supplémentaires ont été mises en place pour surveiller l'évolution des réglementations et assurer la conformité.



Cybersécurité

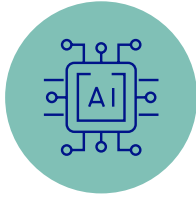
Les cyberattaques contre UCB ou ses tiers peuvent conduire à des violations de données ou à des perturbations des systèmes informatiques, entraînant une interruption des activités ou une violation de la confidentialité des données.

Impact

- Cela pourrait limiter notre capacité à produire et à préserver la qualité de nos produits.
- La vie privée des patients ou d'autres parties prenantes pourrait être compromise.
- Cela pourrait limiter notre capacité à maintenir nos activités ou limiter les opportunités commerciales futures.
- Les coûts, les bénéfices et la position sur le marché pourraient en être affectés.

Réponse

- Stratégie multiforme de cybersécurité et de gestion des données.
- Programmes actifs de prévention, de détection et de réponse aux cyberattaques.
- Surveillance et analyse en continu, détection et réponse aux incidents d'intrusion, tests de sécurité, formation et campagnes de sensibilisation des utilisateurs.
- Mise en place de processus, procédures et contrôles solides pour continuer à respecter la législation sur la confidentialité des données.



Utilisation de l'intelligence artificielle ou d'autres technologies émergentes

L'intégration de l'IA et d'autres technologies émergentes dans divers aspects des opérations présente des risques et des opportunités. Le développement, la mise en œuvre et la gestion de la technologie d'IA sont complexes, et il est difficile de parvenir à des niveaux de précision, d'efficacité et de fiabilité satisfaisants. En outre, l'incertitude réglementaire peut nécessiter des ressources importantes pour se conformer aux lois existantes et nouvelles.

Impact

- L'incapacité à adopter et à s'adapter suffisamment rapidement ou de manière conforme pourrait limiter notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques et à maintenir nos activités.
- Cela pourrait exacerber les risques liés à la réglementation, aux litiges, à la conformité, à l'éthique, à la confidentialité et à la protection des données.
- Les coûts, les bénéfices et la position sur le marché pourraient en être affectés.

Réponse

- Accélération de l'identification et du déploiement de l'IA et des technologies émergentes pour optimiser les opérations.
- Mise en œuvre de stratégies robustes de gestion des données et formation de sensibilisation des utilisateurs.
- Gouvernance active.



S'adapter aux exigences et aux conditions sociétales et environnementales en constante évolution pour conserver notre licence d'exploitation

Notre capacité à atteindre tout objectif environnemental ou social déclaré est soumise à de nombreux facteurs et conditions, dont beaucoup échappent à notre contrôle. La surveillance réglementaire accrue et l'attention portée par plusieurs groupes de parties prenantes sur le changement climatique et les questions sociales, ainsi que la perception que nous pourrions ne pas agir de manière socialement responsable, pourraient entraîner une publicité négative et une surveillance accrue de la part des législateurs et des autorités réglementaires.

Impact

- Cela pourrait limiter notre capacité à proposer des médicaments innovants aux patients.
- Atteinte à la réputation, à l'image de marque et à la confiance des investisseurs.
 - Exposition potentielle à des mesures d'application et à des litiges.
 - La qualité et l'exécution de nos objectifs relatifs aux patients, à la planète, à notre personnel et autres parties prenantes pourraient être compromises.

Réponse

- Des voies d'accès accélérées pour les thérapies innovantes (en particulier pour les maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits).
- Approche de l'équité en matière de santé.
- Un plan de transition vers l'objectif zéro émission nette
- Des initiatives en matière de gestion énergétique
- Un accent continu placé sur l'éthique des affaires et la conformité

Déclaration de durabilité



Déclaration de durabilité

UCB s'engage à adopter des pratiques durables dans toutes ses activités. La déclaration suivante fournit des détails sur notre rapport de développement durable pour l'ensemble de l'année 2024, conformément aux exigences de divulgation des normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS) relatives à nos sujets importants tels que définis dans notre évaluation de la double matérialité.

Pour ce rapport annuel intégré relatif à l'année 2024, les obligations d'UCB en matière d'informations non financières suivent les règles de la Directive de l'UE sur les rapports d'entreprise sur le développement durable (CSRD), tel qu'elles sont mises en œuvre dans le droit belge, ainsi que le règlement de l'UE sur la taxonomie (règlement 2020/852).

Le cas échéant, nous ferons également référence dans ce rapport à d'autres normes de reporting sur le développement durable que nous appliquons sur une base volontaire, telles que le cadre de reporting du SASB (Sustainability Accounting Standards Board).

Nous soutenons en outre la recommandation de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), et la mise à jour des métriques liées aux émissions de carbone se trouve dans ce rapport, tandis que la méthodologie complète d'évaluation des risques et de la gouvernance fait partie de notre [déclaration TCFD](#).

Informations générales

Base de préparation BP-1

Le rapport indique comment les activités d'UCB respectent et réagissent aux préoccupations et aux intérêts des parties prenantes et répond principalement aux attentes des investisseurs, bien que les informations qu'il contient soient utiles à de nombreuses autres parties prenantes. L'évaluation, la mesure et le rapport des impacts positifs et négatifs de nos activités sur notre société et la planète sont un aspect clé de l'engagement d'UCB auprès des parties prenantes. La présentation du rapport 2024 a été préparée en tenant compte des thèmes matériels de notre évaluation de la matérialité réalisée vers la fin de l'année 2023, qui a guidé les efforts d'UCB en matière de performance durable en 2024.

Circonstances particulières BP-2

Toutes les données présentées dans cette déclaration se rapportent à l'exercice 2024, sauf indication contraire (comme pour l'indice de performance de couverture de l'accès, l'indice de délai d'accès et le nombre de patients atteints). Nous avons choisi de ne pas systématiquement présenter les données comparatives de 2023, comme le permet la première année d'application du CSRD, en raison des ajustements apportés à la méthodologie pour se conformer aux ESRS, de l'introduction de nouvelles métriques et des changements de périmètre. La méthodologie des indicateurs clés de performance (KPI) de la Taxonomie de l'UE a été mise à jour et les données de 2023 ont été retraitées. Le périmètre de consolidation des informations sociales et liées à la gouvernance est le même que celui des états financiers, tandis que le périmètre de consolidation des informations environnementales peut être différent. Pour les métriques relatives à l'énergie, à l'eau et aux déchets, le champ d'application comprend tous les sites de production, les laboratoires, les bureaux appartenant à l'entreprise et tous les bureaux des filiales les plus importantes.

Les métriques des émissions de CO₂e telles que le parc automobile (scope 1), les déplacements des collaborateurs et le traitement en fin de vie des produits vendus (scope 3) sont extrapolées pour couvrir 100 % des opérations.

De manière générale, nous avons privilégié l'utilisation des données directement disponibles dans nos systèmes. En l'absence de données directes, nous avons eu recours à des estimations, qui sont généralement détaillées dans la méthodologie pour chaque indicateur spécifique. Les métriques relatives aux émissions de GES, à la consommation d'énergie, à la consommation d'eau et aux déchets incluent des estimations pour les sites d'UCB de moins de 500 m². Les métriques relatives aux émissions de GES issues de nos propres activités s'appuient principalement sur des données primaires, tandis que les émissions de GES liées à la chaîne de valeur (p. ex. biens et services achetés) présentent une incertitude de mesure plus élevée. Cette incertitude provient du modèle de calcul, qui utilise des facteurs d'émission basés sur des moyennes, des agrégats ou des informations liées aux dépenses. La complexité et l'incertitude ont également été jugées plus élevées pour les métriques relatives à l'accès équitable aux médicaments, en particulier celles développées par UCB (indice de performance de la couverture de l'accès et indice du délai d'accès, détaillés dans la méthodologie des métriques), ainsi que pour le nombre de patients atteints, calculé sur la base d'une estimation des doses moyennes. Les informations prospectives, y compris les objectifs, sont intrinsèquement incertaines. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la section « [Déclarations prospectives](#) ».

Gestion des risques et contrôles

internes sur le reporting de durabilité GOV-5

Des mécanismes de contrôle interne liés aux informations en matière de durabilité ont été mis en place sur la base d'une série de revues détaillées et d'entretiens, avec un accent particulier sur la chaîne de valeur des données et la cartographie des risques stratégiques et opérationnels liés au processus global de reporting de durabilité. Le processus de reporting de durabilité a également été examiné par l'équipe d'Audit Interne mondiale, dont le rapport final a été communiqué au Comité d'Audit. En 2025, nous renforcerons le suivi et continuerons à développer un cadre complet de reporting non financier.

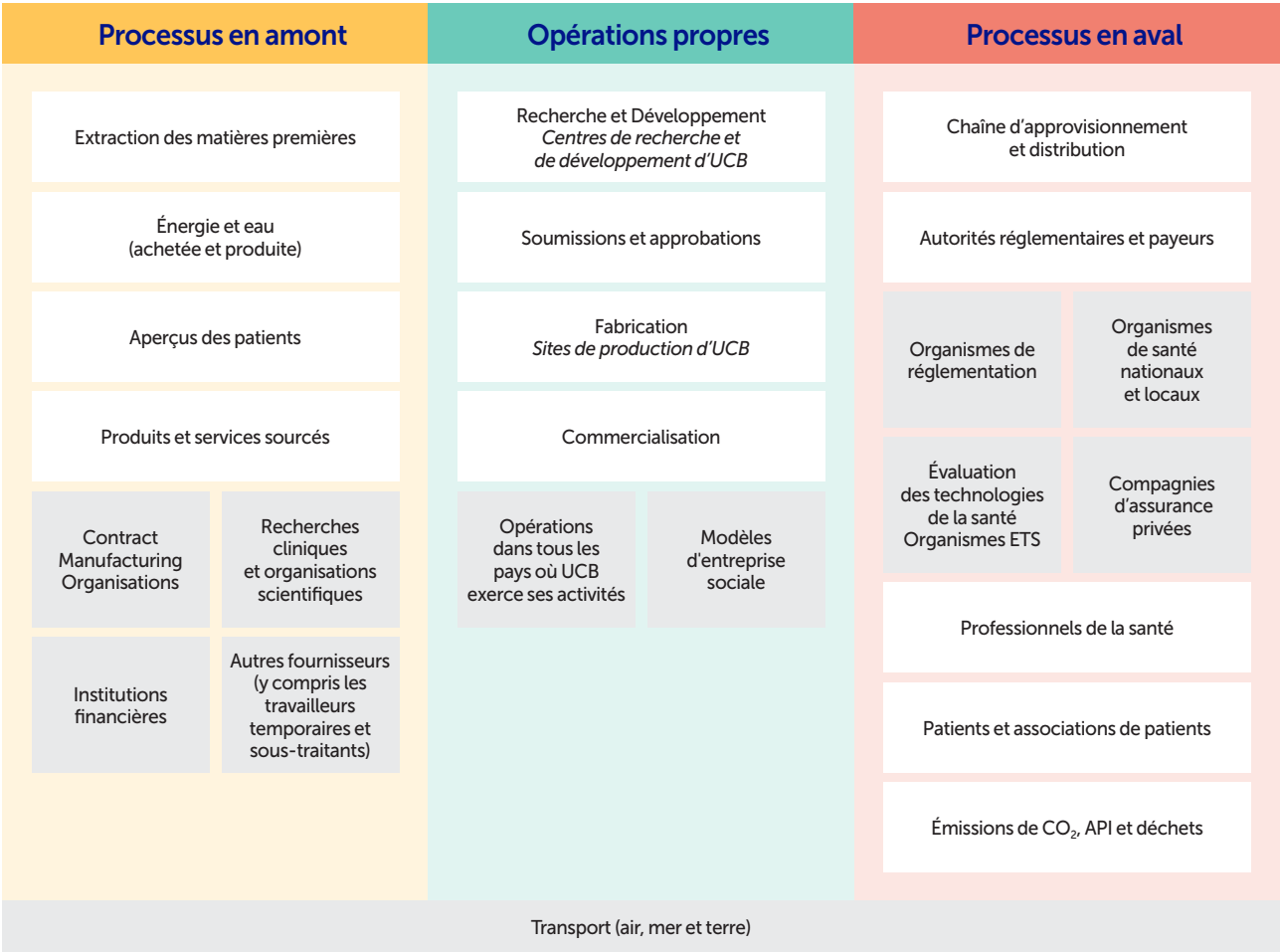
Évaluation de la matérialité IRO-1

En 2023, UCB a procédé à une analyse structurée de la double matérialité conformément aux exigences de la CSRD et des ESRS. L'objectif était d'identifier les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus pertinents pour UCB, en se basant sur la manière dont les sujets peuvent créer des risques et des opportunités financiers pour l'entreprise, et en tenant compte de l'impact de l'entreprise sur les personnes et l'environnement. Les résultats de cette évaluation de la double matérialité ont guidé nos efforts au cours de l'année 2024 et ont été intégrés dans la stratégie de l'entreprise. Depuis 2018, UCB s'est engagé à adopter une approche intégrée de la performance durable afin de mieux offrir de la valeur sociétale aux principales parties prenantes – y compris les patients, les actionnaires, les membres du personnel et les communautés, tout en minimisant notre empreinte environnementale. Les évaluations de la matérialité font partie de cette approche, car elles ne se contentent pas de guider l'établissement des rapports, mais éclairent la stratégie de l'entreprise et orientent les efforts visant à améliorer notre impact. Notre évaluation de la matérialité pour 2023 s'est appuyée sur l'approche suivante :

1. Définir le champ d'application et l'objectif de l'exercice d'évaluation de la matérialité

La portée de l'évaluation comprenait l'identification des principales activités d'UCB, la cartographie de la chaîne de valeur et les zones géographiques à inclure. Les thèmes, sous-thèmes et thèmes

environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques à l'entité/ au secteur d'UCB ont ensuite été cartographiés et regroupés afin de définir une liste personnalisée de thèmes pour l'évaluation qui garantisse l'exhaustivité et la conformité à la directive CSRD.



2. Identifier les thèmes et les impacts, risques et opportunités (IRO)

Sur la base des thèmes identifiés, une stratégie d'engagement des parties prenantes a été élaborée en sélectionnant les principales parties prenantes internes et externes à consulter par le biais de méthodes directes (par exemple, entretiens semi-structurés et workshops) et indirectes (par exemple, recherches documentaires internes et externes). Le processus a impliqué les parties prenantes des principales zones géographiques d'UCB, et parfois au-delà, y compris des analyses locales de pays spécifiques¹. Les parties prenantes concernées et intéressées ont été consultées, notamment les membres du personnel d'UCB, le Comité de gouvernance du développement durable d'UCB, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif d'UCB et le Conseil consultatif externe sur le développement durable d'UCB. Des représentants sélectionnés de groupes de parties prenantes, tels que des fournisseurs, des partenaires commerciaux, des organisations de patients, des associations sectorielles, des ONG et des fondations, ont également été interrogés. Les impacts, risques et opportunités ont été identifiés au sein des activités mêmes d'UCB ainsi que dans notre chaîne de valeur, en amont et en aval. La liste non exhaustive des sources de recherche documentaire internes et externes consultées comprend :

- Sources d'information internes d'UCB (par exemple, rapports annuels intégrés, résultats de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD), évaluation de l'importance des droits de l'homme, etc.)
- Couverture médiatique publique sur UCB et/ou la chaîne de valeur et/ou les pairs
- Rapports sectoriels et/ou gouvernementaux
- Documents de recherche scientifique
- [ENCORE](#) (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)
- Analyse de données [Refinitiv](#)
- Documents ou comptes rendus issus des échanges précédents avec les parties prenantes, tels que les enquêtes auprès des employés et les roadshows auprès des investisseurs.

Une liste consolidée d'IRO a été établie pour chaque thème évalué à partir de cette recherche documentaire et du processus de consultation des parties prenantes.

1 Cette étude a été réalisée pour l'Allemagne, la Belgique, le Brésil, la Chine, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Suisse et la Turquie.

3. Évaluer la matérialité de l'impact et la matérialité financière

Toutes les données qualitatives utilisées pour évaluer les IRO ont été traduites en données quantitatives sur la base d'un ensemble de seuils définis pour chacun des critères évalués.

La matérialité de l'impact a été évaluée indépendamment de la matérialité financière en examinant les impacts positifs et négatifs ainsi que les risques et opportunités pour chaque thème identifié. En ce qui concerne la matérialité de l'impact, l'évaluation de chaque impact positif ou négatif sur la société et l'environnement a été basée sur la gravité (par exemple, échelle, portée et possibilité de remédier aux impacts négatifs) et la probabilité. Les deux critères de probabilité et de remédiation ont été alignés sur la méthodologie de gestion des risques d'entreprise d'UCB. La portée de la matérialité de l'impact a été évaluée principalement à l'aide de données qualitatives, les données quantitatives n'ayant été prises en compte que pour les thèmes environnementaux (c'est-à-dire « Atténuation du changement climatique », « Extraction, consommation et rejet d'eau » et « Économie circulaire »). Les impacts évalués ont été marqués comme significatifs lorsqu'ils dépassaient les seuils de matérialité, avec des notes les classant comme importants, significatifs ou critiques.

En ce qui concerne la matérialité financière, les risques et les opportunités liés au développement durable ont été identifiés, évalués et classés par ordre de priorité à l'aide d'un ensemble de seuils prédéfinis. Les risques et opportunités ont été évalués sur la base des critères de probabilité et d'ampleur des impacts financiers à court, moyen ou long terme. Les deux critères ont été alignés sur la méthodologie de gestion des risques d'entreprise d'UCB. L'ampleur des impacts financiers comprenait la capacité d'UCB à continuer à utiliser ou obtenir des ressources, les impacts sur sa réputation – en termes de confiance, de couverture médiatique et de relations avec les autorités – et les risques et opportunités liés à l'ESG (environnement, social et gouvernance). Les risques et opportunités

évalués ont été marqués comme significatifs lorsqu'ils dépassaient les seuils de matérialité financière, avec des notes les classant comme significatifs ou critiques. Enfin, les risques et opportunités ont été évalués indépendamment des impacts analysés pour chaque thème de durabilité.

Les seuils et critères d'évaluation utilisés pour évaluer les impacts, les risques et les opportunités sont conformes aux recommandations des ESRS. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Regroupement de (sous-)sous-sujets similaires, tels que définis dans les normes ESRS, en un seul thème de durabilité pour faciliter l'identification des IRO lors d'entretiens, et de workshops. Certains des thèmes définis par les ESRS étaient adaptés à notre secteur (par exemple, résilience des systèmes de santé dans le contexte des sous-sous-sujets ESRS « accès à l'information » et « accès aux produits et services »), en plus d'autres thèmes qui ont été identifiés au cours du processus (par exemple, utilisation éthique de la technologie).
- Utilisation des contributions de certaines parties prenantes comme substitut pour l'ensemble d'un groupe de parties prenantes.
- Hypothèse selon laquelle les parties prenantes consultées partageraient leurs idées sur les sujets qu'elles connaissent le mieux.
- Adoption des critères existants de gestion des risques d'entreprise ou de catégories sur mesure élaborées en fonction de l'échelle, de la portée et de la remédiabilité des IRO, en supposant qu'ils sont bien adaptés à l'évaluation de tous les sujets liés au développement durable.

4. Valider les thèmes matériels

Les résultats suivants de l'évaluation de la matérialité ont été présentés et validés par le comité exécutif et le conseil d'administration.

Sujets importants à la fois sur le plan financier et le plan de l'impact	Sujets financièrement importants	Sujets qui ont un impact matériel
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Économie circulaire
Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Développement du personnel	Droits des travailleurs et conditions de travail
Extraction, consommation et rejet d'eau	Confidentialité et sécurité des données	Pratiques commerciales éthiques
Innovation scientifique		Influence politique et défense des intérêts
Accès équitable aux médicaments		
Résilience des systèmes de santé		
Engagement des patients		
Sécurité des patients et qualité des produits		
Santé, sécurité et bien-être du personnel		
Diversité, équité et inclusion du personnel		
Droits de l'homme dans la chaîne de valeur		
Ventes et marketing responsables		
Utilisation éthique de la technologie		

L'équipe de gestion des risques d'entreprise (GRE) et l'équipe de stratégie d'entreprise ont participé activement à l'évaluation de la double matérialité. Les résultats (des risques et des opportunités) de l'impact financier des résultats de double matérialité ont été pleinement intégrés dans le cadre de la GRE. Nous dialoguons en continu avec les groupes de parties prenantes dans le cadre des activités d'UCB, et ces interactions fournissent des informations précieuses pour les processus en cours de gestion des risques de l'entreprise.

En 2024, nous avons revu la liste des IRO pour confirmer leur pertinence, en analysant les ressources de recherche documentaire actualisées qui avaient été utilisées pour l'évaluation de double matérialité de 2023. La liste des sujets importants est restée la même, certains des sujets précédents ayant été divisés pour refléter la manière dont ils sont gérés au sein d'UCB. Par exemple, le sujet précédent « Sécurité des patients et qualité des produits » a été scindé en deux sujets différents : « Sécurité des patients » et « Qualité des produits ». Les sous-thèmes qui n'ont pas été évalués dans la liste d'IRO initiale, tels que les Relations avec les fournisseurs, ont été considérés comme importants afin de produire un rapport transparent.

- Changement climatique
- Pollution de l'air, de l'eau et du sol
- Substances préoccupantes
- Prélèvement d'eau
- Économie circulaire
- Développement du personnel
- Diversité, équité et inclusion du personnel
- Santé, sécurité et bien-être du personnel
- Droits des travailleurs et conditions de travail
- Droits de l'homme dans la chaîne de valeur
- Confidentialité et sécurité des données
- Accès équitable aux médicaments
- Résilience des systèmes de santé
- Engagement des patients
- Sécurité des patients
- Qualité des produits
- Ventes et marketing responsables
- Innovation scientifique
- Culture d'entreprise
- Pratiques commerciales éthiques
- Utilisation éthique de la technologie
- Influence politique et défense des intérêts
- Relations avec les fournisseurs

Informations environnementales

Atténuation de la crise climatique et adaptation

E1

Impacts, risques et opportunités

E1 SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/potentiel	Sous-thème	Description
Changement climatique	Impact négatif	Réel	Atténuation du changement climatique	Rejet des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1 et 2) des activités propres d'UCB (combustibles fossiles pour l'énergie ou les voitures de société, électricité consommée).
	Impact négatif	Réel	Atténuation du changement climatique	Rejet d'émissions de gaz à effet de serre (GES) (Scope 3), provenant d'activités en amont et en aval.
	Impact négatif	Potentiel	Énergie	Nécessité d'utiliser des énergies non renouvelables pour répondre aux besoins accrus en électricité à l'avenir.
	Risque		Adaptation au changement climatique	Perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication dues à une augmentation de la fréquence et/ou de la gravité des canicules, des ouragans, des tempêtes de grêle, des incendies de forêt, avec une attention particulière sur les pénuries d'eau et les inondations qui affectent les sites d'UCB et des fournisseurs.
	Risque		Atténuation du changement climatique	Augmentation du coût de la taxe carbone sur les émissions de GES d'UCB, mais aussi sur les émissions de nos organisations de fabrication sous contrat (CMO) et de nos fournisseurs de matières premières ou d'énergie, qui seront également de plus en plus affectés par les taxes sur le carbone et d'autres réglementations liées au climat.
	Risque		Atténuation du changement climatique	Une évolution du marché en faveur de produits à moindre teneur de carbone et une demande plus forte d'activités et de produits à faible teneur en carbone de la part des acteurs de l'industrie des soins de santé.

Évaluer les risques liés au climat

E1 IRO-1

Les risques liés au climat, y compris les risques physiques et les risques liés aux scénarios de transition, sont intégrés dans le cadre habituel de gestion des risques de l'en treprise d'UCB et différentes équipes évaluent systématiquement l'impact environnemental de leurs risques commerciaux afin d'intégrer les considérations environnementales à la fois dans les opérations quotidiennes et dans les décisions stratégiques. En complément de cette évaluation interne, UCB collabore avec des consultants externes en climatologie pour réaliser des analyses de scénarios conformes aux lignes directrices de la TCFD. Les résultats de cette analyse de scénario sont réintégrés dans le système de gestion des risques d'entreprise (GRE) d'UCB.

Risques physiques

UCB a analysé ses risques physiques à l'aide de deux scénarios de changement climatique : un scénario de Trajectoires représentatives de concentration (RCP) à fort impact, « RCP8.5 »¹, et un scénario RCP modéré ; « RCP4.5 »², fourni par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces scénarios visent deux horizons temporels, 2030 et 2050.

Grâce à des outils spécialisés tels que l'[Aquaduc](#) du World Resources Institute et le [Water Risk Filter](#) du Fonds mondial pour la nature, deux risques physiques importants ont été identifiés : la pénurie d'eau et les fortes précipitations/inondations. Parmi nos installations d'exploitation directe et sur notre chaîne d'approvisionnement, et en tenant compte des principaux fournisseurs stratégiques, 25 sites sont potentiellement exposés à ces risques.

Grâce à des stratégies d'atténuation solides (par exemple, la mise en œuvre de mesures d'économie d'eau telles que des installations de recyclage, des certifications de bâtiments durables sur le plan environnemental telles que LEED et BREEAM pour améliorer la résistance au climat), les interruptions de nos activités sont peu probables, malgré l'exposition élevée de certains sites au risque lié à l'eau, les sécheresses extrêmes qui progressent lentement et l'eau qui se raréfie. UCB dispose d'une double stratégie d'approvisionnement qui atténue le risque d'interruption des activités au cas où certains fournisseurs clés, y compris les CMO, seraient exposés à des risques liés à l'eau, ainsi que de solides plans de continuité des activités. Par conséquent, nous ne prévoyons pas d'impact financier majeur sur nos activités en raison des risques liés à l'eau.

1 Le scénario le plus « extrême » du point de vue du changement climatique physique, supposant un avenir où presque aucune mesure d'atténuation n'est prise, où les émissions continuent d'augmenter au rythme actuel, et où la température moyenne mondiale augmente de 4°C d'ici la fin du siècle par rapport à la période préindustrielle.
2 Un scénario à forte atténuation, dans lequel les émissions commencent à diminuer au milieu du siècle et où la température moyenne mondiale atteint une augmentation de 2,4°C à la fin du siècle par rapport à la période préindustrielle.

Risques liés à la transition

L'objectif de l'analyse des risques liés à la transition axée sur les questions environnementales est d'identifier les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités qui pourraient survenir dans cinq domaines principaux : politiques stratégique, juridique, technologie, commercialisation et réputation, dans le contexte de la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Pour cette évaluation, un scénario de « transition rapide », dans lequel le réchauffement climatique est limité à moins de 2 °C (conformément au scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)), est utilisé en tenant compte des horizons temporels à court et à long terme. Les risques liés à la transition ont également été évalués à l'aide du scénario « [Politiques énoncées](#) » (*Stated Policies Scenario, STEPS*) de l'AIE, qui représente une transition plus lente sur la base des politiques existantes.

Les mécanismes de tarification du carbone (par exemple, l'augmentation des systèmes d'échange de droits d'émission et des taxes sur le carbone) ont été considérés comme un risque potentiel pour UCB. Toutefois, le plan de transition d'UCB, aligné sur le cadre Zéro émission nette de la Science-Based Targets Initiative (SBTi), constitue une forte atténuation du risque.

La deuxième analyse approfondie a porté sur l'évolution de la dynamique du marché en Europe et sur les attentes des consommateurs en matière de produits à faible empreinte environnementale, notamment dans le secteur des soins de santé. En se concentrant sur la réduction des émissions de carbone, UCB peut s'adapter à l'évolution de la demande en matière de systèmes de soins de santé et maintenir sa position sur le marché. C'est pourquoi, depuis 2021, UCB a mis en place la Green Product Scorecard. Ce tableau de bord évalue la performance environnementale tout au long du cycle de vie d'un produit, des matières premières à son élimination, afin de comprendre les principaux impacts et de mettre en œuvre les possibilités d'atténuation identifiées pour réduire notre empreinte environnementale lors du développement et de la production de solutions. Des informations complémentaires sur la Green Product Scorecard sont présentées dans la section « Économie circulaire ».

Renforcer la résilience

Renforcer la résilience passe par l'intégration continue des risques climatiques dans les processus fondamentaux de l'entreprise, tels que la gestion des risques, l'élaboration de stratégies et la planification financière. À l'avenir, UCB prévoit de refaire une évaluation approfondie de ses risques liés au changement climatique en 2025 en utilisant les scénarios actualisés des bonnes pratiques de la TCFD pour compléter et mieux informer le processus habituel de gestion des risques et aligner notre analyse des risques climatiques sur un scénario de 1,5 °C.

Plan de transition climatique

E1-1

En 2024, UCB a mis à jour ses objectifs climatiques et a étendu son engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2045. Ses objectifs à court et à long terme sont validés par la SBTi afin de s'assurer que les objectifs à court et à long terme pour les opérations d'UCB sont compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris. Notre objectif, fondé sur la science, englobe :

- **Émissions de Scope 1**, causées par la combustion d'énergie (gaz, combustibles) sur les sites d'UCB et par le parc automobile d'UCB dans le monde.
- **Émissions de Scope 2**, causées par l'électricité consommée comme source d'énergie sur tous les sites d'UCB et la chaleur achetée.
- **Émissions de Scope 3**, y compris les émissions liées aux combustibles et à l'énergie, le traitement des déchets générés sur le site, les voyages d'affaires et les déplacements domicile-travail des travailleurs (pour les collègues qui n'ont pas de voiture de société), le transport et la distribution en amont de nos matières premières et de nos produits finis, les actifs en location en amont, et le traitement de fin de vie des déchets de produits UCB après leur utilisation.
- **Émissions de Scope 3 (catégorie 1)** provenant de l'achat de produits et de services (liés aux fournisseurs d'UCB), une catégorie qui représente plus de 75 % de nos émissions totales de GES et dont l'objectif d'engagement dédié est fixé à 2028.

Le plan décennal de transition climatique d'UCB est pleinement intégré à notre stratégie commerciale et à notre planification financière. Cela couvre tous les besoins des entreprises pour financer des investissements écoresponsables (c'est-à-dire pour améliorer les actifs existants), les opérations nécessaires pour décarboner notre chaîne de valeur, et les plans pour intégrer des caractéristiques durables dans les nouveaux investissements (c'est-à-dire une approche verte dès la conception).

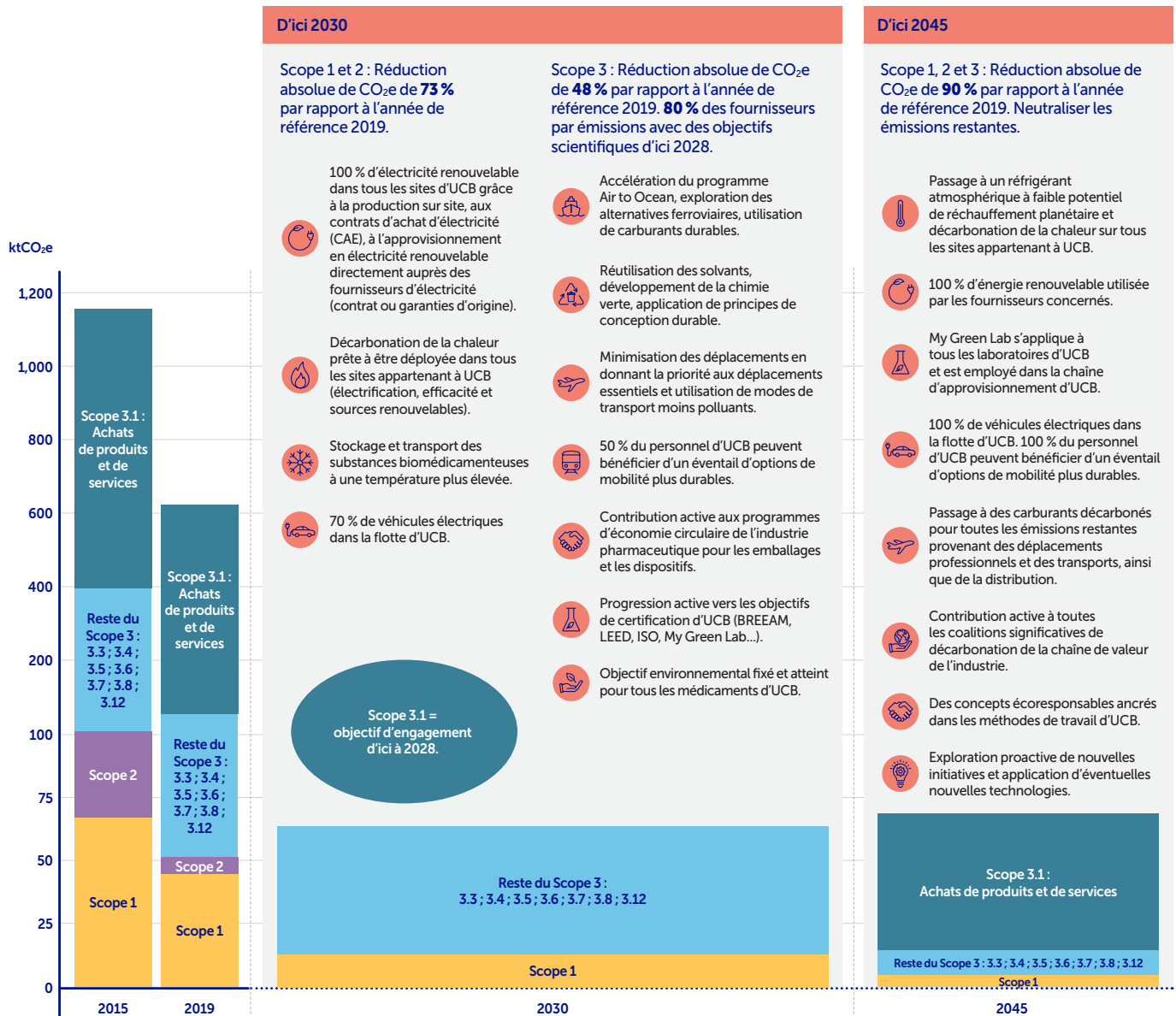
La stratégie de décarbonation de l'énergie d'UCB se concentre sur la réduction des émissions des Scope 1 et 2 et des actifs loués en amont du Scope 3. Il s'agit notamment de passer à une énergie 100 % renouvelable en achetant ou en produisant de l'électricité renouvelable, de réduire nos besoins en gaz naturel et de passer du gaz naturel au biogaz.

Ce plan de transition, ainsi que son budget ont été pleinement approuvés par le Comité exécutif. Financièrement, le plan de transition climatique d'UCB est soutenu par un budget annuel d'investissement et de dépenses opérationnelles de € 4 millions, avec un financement supplémentaire de € 4 millions par an prévu à partir de 2025 afin d'aider à la réalisation des objectifs Net-Zero.

Ces sommes n'englobent pas tous les projets contribuant à la transition environnementale d'UCB. Par exemple, les bâtiments à conception écologique du programme de certification LEED/BREEAM d'UCB font également partie de ces efforts, mais ne sont pas inclus dans le budget du plan de transition. Ces investissements, qui visent à obtenir au minimum une certification LEED/BREEAM « Gold » ou « Very Good » pour tous les nouveaux bâtiments et les projets de rénovation sur nos sites existants, influencent positivement nos émissions bloquées¹.

UCB n'est pas exclue des indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris, conformément aux critères d'exclusion énoncés aux articles 12(1) (d) à (g) et 12(2) du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (Règlement sur les normes de référence climatiques).

En outre, nous poursuivons la décarbonation par d'autres leviers dans le cadre du plan de transition d'UCB vers la neutralité carbone.



Politiques

E1-2

Notre politique environnementale souligne notre engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène par le biais d'un plan de transition en matière de changement climatique. Ce plan se concentre sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de pratiques durables tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à l'élimination des produits. Nous abordons à la fois les stratégies d'atténuation (réduction des émissions) et d'adaptation (ajustement aux effets du changement climatique). Il s'agit notamment de plans de préparation visant à atténuer l'impact des incidents opérationnels liés au changement climatique. Nous respectons les normes et les initiatives de tiers en fixant des objectifs de zéro émission nette alignés sur l'Accord de Paris et validés par la Science-Based Targets Initiative (SBTi).

Notre politique s'applique à tous les collègues et partenaires d'UCB dans le monde entier, à toutes les divisions d'UCB, aux filiales, aux sociétés affiliées et aux autres entités contrôlées par UCB sur le plan opérationnel, quel que soit leur lieu d'implantation.

Le Chief Financial Officer est le membre du Comité exécutif d'UCB qui sponsorise notre ambition et notre performance en matière de durabilité environnementale, en plus du Head of Sustainability, Corporate Affairs and Risks. Le Head of Environmental Sustainability est responsable de la mise en œuvre de la politique et veille à son réexamen périodique.

1 Les émissions bloquées sont des estimations des futures émissions de GES susceptibles d'être causées par les principaux actifs ou produits d'une entreprise vendus au cours de leur durée de vie.

Actions

E1-3

Transition vers les énergies renouvelables

Différents projets ont été mis en œuvre pour progresser vers notre objectif de s'approvisionner en énergies renouvelables ou d'autoproduire de l'énergie pour les sites d'UCB dans le monde entier. Pour augmenter la production d'électricité renouvelable, un accord d'achat d'électricité virtuel a été signé en 2024 dans le cadre de la coalition [Energize](#)¹, qui financera sept nouvelles fermes solaires en Espagne, stimulant ainsi l'électricité renouvelable dans le réseau européen.

Tous nos laboratoires ont finalisé leur transition vers l'électricité renouvelable en 2024. En outre, nous augmentons progressivement l'utilisation du biogaz (pour remplacer le gaz naturel) dans notre siège, à Braine-l'Alleud (Belgique) et à Bulle (Suisse) grâce à l'acquisition de certificats de biogaz produits uniquement à partir de déchets. Ces sites visent à fonctionner à 100 % au biogaz (pour le Scope 1) avant 2030 (74,8 % en 2024). Des installations d'énergie géothermique sont également prévues dans les sites où le potentiel a été jugé suffisant.

Optimisation de l'efficacité énergétique sur site

Sur les sites appartenant à UCB, nous investissons dans des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) à haut rendement énergétique et dans des projets de récupération de la chaleur. En 2024, par exemple, un nouvel audit énergétique a été réalisé sur notre campus de Braine-l'Alleud, ce qui a conduit à la mise à jour du plan de décarbonation du campus et à l'installation de pompes à chaleur dans plusieurs zones de bâtiments. Notre site de production de Bulle a exclu toute utilisation de mazout (sauf pour les générateurs de secours), grâce à un raccordement au réseau de chauffage urbain (principalement à partir de déchets de bois) et à une collaboration fructueuse avec notre fournisseur d'énergie. Nous avons également commencé à élaborer un plan d'évaluation et d'amélioration des lacunes du laboratoire afin d'obtenir la certification My Green Lab.

Distribution à faible émission de carbone

Notre programme élargi « Air to Ocean » vise à accroître la distribution par fret maritime et à évaluer la faisabilité d'une utilisation élargie des transports ferroviaires. Une étude est en cours sur la faisabilité d'expédier des produits devant être conservés entre 2 et 8 °C par voie maritime. Pour la première année, UCB a investi dans l'acquisition de certificats de carburants d'aviation durables (CAD) et nous explorons cette possibilité comme solution supplémentaire pour réduire nos émissions lorsque l'expédition par avion est nécessaire.

Approvisionnement responsable

UCB collabore avec ses fournisseurs, notamment les organisations de fabrication sous contrat (CMO), pour les aider à passer à des opérations à faible émission de carbone, et en portant une attention particulièrement sur les fournisseurs qui représentent 80 % de l'empreinte des biens et services achetés. Grâce à des critères de sélection plus stricts, nous donnons la priorité aux entreprises dont les objectifs sont fondés sur des données scientifiques (niveau « A »), tout en intégrant des clauses de durabilité dans les contrats. UCB numérise également sa collecte de données CO₂e, affinant les calculs des dépenses à l'empreinte du produit pour une meilleure différenciation des fournisseurs. Nous soutenons les fournisseurs au moyen d'outils, de lignes directrices et de réunions d'engagement, et nous collaborons dans le cadre d'initiatives sectorielles telles que la

[Pharmaceutical Supply Chain Initiative](#) (PSCI), [Energize](#), [BioPhorum](#) et [Activate](#). Les fournisseurs les plus durables peuvent être encouragés par des avantages tels que des délais de paiement plus courts.

Déplacements professionnels

Notre objectif est de mettre en place une méthode de calcul des émissions de CO₂e plus précise, qui tienne compte du type d'avion et de l'itinéraire. Nous encourageons également les déplacements intentionnels afin de minimiser la fréquence des réunions en personne non essentielles et de promouvoir des modes de transport plus durables lorsque cela est possible, en limitant les voyages en avion pour les destinations qui peuvent être atteintes en moins de trois heures par le train ou en limitant le nombre de réunions internes hors site auxquelles chaque employé peut participer par an.

Objectifs

E1-4

Nos objectifs à court terme comprennent² :

- Réduire les émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 de **73 %** d'ici à 2030, par rapport à l'année de référence 2019.
- Réduire les émissions absolues de GES des Scopes 3³ de **48 %** d'ici à 2030, également par rapport à l'année de référence 2019.
- Compter **80 %** de nos fournisseurs à s'être fixé des objectifs scientifiques en matière d'émissions provenant de l'achat de biens et services d'ici 2028.

Pour 2025, nous avons pour objectif de réduire de 4 % nos émissions des Scopes 1, 2 et 3 (à l'exception de 3.1) par rapport à 2024 et de faire en sorte que 75 % de nos fournisseurs se soient fixé des objectifs scientifiques en matière d'émissions.

Pour réaliser notre ambition à long terme d'atteindre zéro émission nette d'ici 2045, nous travaillons à réduire les émissions absolues de GES des Scopes 1, 2 et 3 de 90 % par rapport à l'année de référence 2019. UCB s'est également engagé à neutraliser toutes les émissions résiduelles une fois son objectif de zéro émission nette atteint, garantissant ainsi que son impact global est pleinement équilibré.

Les limites de notre inventaire des émissions de GES sont entièrement conformes aux exigences du [Protocole en matière de GES](#) et de la SBTi. En outre, nos objectifs sont conformes à la trajectoire de 1,5 °C, ce qui garantit que les objectifs climatiques sont cohérents avec l'ambition mondiale de limiter l'augmentation de la température et de soutenir une transition vers le zéro émission nette. Les objectifs d'UCB ont été validés par le SBTi afin de garantir que notre valeur de référence est représentative des activités couvertes et tient compte des influences des facteurs externes. Ce processus de validation comprend l'examen du niveau de référence, de l'inventaire des émissions de GES, de la couverture des objectifs, de la date cible et de l'alignement sur la science du climat, en particulier de la trajectoire de 1,5 °C.

L'année de référence d'UCB est fixée à 2019, car elle reflète de manière fidèle les activités de l'entreprise avant les effets du COVID-19. Cette année a été choisie, car elle est représentative des conditions opérationnelles typiques d'UCB et s'aligne le mieux à l'année la plus récente au cours de laquelle nous avons soumis nos nouveaux objectifs à la validation, qui a eu lieu en 2024.

1 Le programme Energize célèbre un accord historique d'achat d'électricité par plusieurs acheteurs pour décarboner les chaînes d'approvisionnement du secteur des soins de santé. Disponible sur : www.se.com/ww/en/about-us/newsroom/news/press-releases/the-energize-program-celebrates-landmark-multi-buyer-ppa-deal-to-decarbonize-healthcare-supply-chains-66f1563c20b8ed4e0c04bb1b
Lien consulté en : Novembre 2024

2 L'objectif prend en compte les émissions et les absorptions de carbone liées à l'utilisation des terres pour la production de matières premières destinées à la bioénergie.

3 Il s'agit notamment des activités liées aux combustibles et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par ces activités, des déplacements professionnels, des déplacements domicile-travail des travailleurs, des actifs loués en amont et du traitement en fin de vie des produits vendus.

Mesures

Consommation d'énergie et mix énergétique E1-5

	2024
Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon (MWh)	0
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut, du pétrole et d'autres sources fossiles (MWh)	838
Consommation de combustible à partir de gaz naturel (MWh)	20 506
Énergie (électricité) provenant d'autres sources de combustibles fossiles(MWh)	2277
Consommation d'énergie non renouvelable autoproduite (MWh)	1 994
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (MWh)	23
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)	25 637
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	13,0 %
Consommation d'origine nucléaire (MWh)	1 089
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	0,5 %
Consommation de combustibles pour les sources renouvelables, y compris la biomasse (MWh)	78 000
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	80 946
Consommation d'énergie non combustible renouvelable autoproduite (MWh)	11 834
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)	170 330
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	86,4 %
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'électricité (%)	100 %
Consommation totale d'énergie (MWh)	197 057

Intensité énergétique par chiffre d'affaires net

	2024
Consommation totale d'énergie par revenu net (MWh/m€)	34,7

En 2024, UCB a franchi une étape importante en réalisant l'ambition qu'elle s'était fixée pour 2030, soit d'utiliser 100 % d'électricité renouvelable dans tous ses sites de production, bureaux et laboratoires¹. Cela a été possible grâce aux installations de production

d'électricité sur place et à l'achat d'électricité renouvelable au moyen de certificats d'énergie renouvelable et de contrats de fournisseurs directs en tant qu'instruments contractuels.

En outre, nous avons augmenté notre part de sources renouvelables (86,4 % en 2024) grâce à l'acquisition accrue de certificats de biométhane (à partir de déchets uniquement) pour remplacer le gaz naturel. En 2024, notre site de Bulle a initié l'acquisition de chaleur achetée provenant à 80 % de sources renouvelables.

Méthodologie

Les données relatives à la consommation d'électricité, de gaz et de combustibles sont recueillies au moyen de factures d'énergie pour tous nos sites de production, laboratoires et bureaux de plus de 500 m², afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données. Pour nos bureaux de moins de 500 m² et suivant une approche fondée sur la matérialité, nous estimons la consommation d'énergie sur la base de données d'activité, géographiques et de superficie.

Le rapport sur l'électricité renouvelable est consolidé par une combinaison d'électricité renouvelable autoproduite, d'achats directs auprès de fournisseurs par le biais d'accords contractuels et de Certificats d'énergie renouvelable (REC). Cette approche intégrée couvre tous les aspects de notre consommation d'électricité renouvelable. En outre, notre consommation de biométhane est vérifiée par l'acquisition de certificats de biométhane, ce qui complète notre rapport sur les énergies renouvelables

Nous mesurons également notre consommation d'énergie nucléaire en analysant le mix énergétique des sites où sont basées nos activités, en calculant notre part d'énergie nucléaire par rapport à l'électricité provenant du réseau.

Le chiffre d'affaires net provenant des secteurs à fort impact climatique, utilisé pour calculer l'intensité énergétique, est aligné avec le numérateur du chiffre d'affaires publié dans le cadre de la Taxonomie de l'UE pour les activités liées à la fabrication de médicaments. Les postes spécifiques des états financiers utilisés pour le rapprochement sont les suivants : Ventes nettes avant couverture (5 593) + Ventes de fabrication sous contrat (79) = Chiffre d'affaires net provenant des activités dans les secteurs à fort impact climatique (5 672).

Chiffre d'affaires net provenant des activités dans les secteurs à fort impact climatique (5 672) + Couvertures désignées reclassées en ventes nettes (19) + Produits et charges des redevances (78) + Autres produits (382) = Chiffre d'affaires net total (6 152).

¹ Équivalent à tous les sites d'UCB déclarés dans le cadre des émissions de GES du Scope 2. Les bureaux loués d'UCB sont désormais comptabilisés dans le Scope 3 - Catégorie 8 « Actifs loués en amont ». Nous poursuivrons nos efforts pour que ces bureaux ne consomment plus que de l'électricité d'origine renouvelable.

Émissions de GES E1-6

	Valeur de référence	2024	% annuel visé/année de référence
Émissions brutes de GES du Scope 1 (tCO₂e)	44 059	21718	-50,7 %
Combustion fixe (gaz et combustibles)	27 171	5655	-79,2 %
Combustion mobile (parc automobile)	12 982	12867	-0,9 %
Émissions fugitives	3 905	3196	-18,1 %
Pourcentage des émissions de GES du Scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission	24,1 %	41,5 %	-
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur l'emplacement (tCO₂e)	20 056	16291	-18,8 %
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché (tCO₂e)	5 316	5	-99,9 %
Total des émissions brutes de GES indirectes du Scope 3 (tCO₂e)	568 003	769143	35,4 %
1 Produits et services achetés	469 714	692013	47,3 %
2 Biens d'équipement	-	-	-
3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie	11 167	9129	-18,2 %
4 Transport et distribution en amont	39 512	30443	-23,0 %
5 Déchets générés par les activités	1 155	1568	35,7 %
6 Déplacements professionnels	31 016	24873	-19,8 %
7 Déplacements domicile-travail des travailleurs	10 763	7562	-29,7 %
8 Actifs loués en amont	2 044	821	-59,8 %
9 Transport et distribution en aval	-	-	-
10 Transformation des produits vendus	-	-	-
11 Utilisation des produits vendus	-	-	-
12 Traitement de fin de vie des produits vendus	2 630	2733	3,9 %
13 Actifs loués en aval	-	-	-
14 Franchises	-	-	-
15 Investissements	-	-	-
Total des émissions de GES (fondé sur l'emplacement) (tCO₂e)	632 118	807152	27,7 %
Total des émissions de GES (fondé sur le marché) (tCO₂e)	617 378	790866	28,1 %

Intensité GES par chiffre d'affaires net

Intensité GES par chiffre d'affaires net	2024
Total des émissions de GES (fondé sur l'emplacement) par chiffre d'affaires net (tCO ₂ e/m€)	131,2
Total des émissions de GES (fondé sur le marché) par chiffre d'affaires net (tCO ₂ e/m€)	128,5

Engagement des fournisseurs en matière de GES

Engagement des fournisseurs en matière de GES	2024
% de fournisseurs (par émissions de GES) ayant dans des objectifs scientifiques	67,8 %

Nous avons réalisé des progrès remarquables en réduisant de 56 % nos émissions de GES des Scopes 1 et 2 en 2024 (par rapport à l'année de référence 2019). Ceci est principalement dû à une réduction de notre consommation d'énergie et à une transition vers les énergies renouvelables.

Nous pouvons également observer une réduction de 21,5 % de nos émissions de GES du Scope 3 (à l'exclusion de la catégorie 3.1),

impactée par une diminution des émissions provenant des actifs loués en amont (-59,8 %) en raison d'un passage supplémentaire à l'électricité renouvelable dans nos bureaux loués, qui restent une priorité et seront encore étendus grâce à notre investissement dans des PPA virtuels pour les sites d'UCB en Europe. En outre, l'empreinte des déplacements domicile-travail des travailleurs (-29,7 %) a diminué en raison de l'adoption d'un modèle de travail hybride, qui a réduit la fréquence de ce type de déplacements.

Ces deux résultats témoignent d'une bonne progression vers l'engagement à court terme (2030) d'UCB en matière de zéro émission nette.

Nous constatons une augmentation des émissions liées aux produits et services achetés, qui peut être attribuée à une hausse des dépenses (en produits et services) et de la production. Pour cette catégorie, nous avons un objectif d'engagement spécifique et nous avons atteint 67,8 % des fournisseurs (par émissions de GES) ayant des objectifs scientifiques en 2024. Ceci est essentiel pour atteindre une réduction absolue dans cette catégorie, ainsi que pour passer d'une estimation des émissions à des données primaires provenant de nos fournisseurs dans une prochaine étape.

Méthodologie

Le rapport d'UCB sur les émissions de GES couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le terme « brutes » pour UCB est interprété en déclarant nos émissions de GES en fonction du champ d'application de notre objectif (aligné sur le cadre des objectifs de zéro émission nette de la SBTi) sans annuler aucun crédit de carbone.

UCB suit les directives du Protocole GES pour tous les rapports sur les émissions de GES, qui comprennent les émissions des Scopes 1, 2 et 3. Conformément au réalignement de l'objectif climatique d'UCB sur le cadre des objectifs de zéro émission nette de la SBTi, l'année de référence et d'autres méthodologies ont été ajustées pour refléter les dernières directives disponibles. Pour son rapport sur les émissions de GES, UCB utilise l'approche de consolidation du contrôle opérationnel pour définir les limites de l'organisation.

Les émissions suivantes, représentant moins de 10 % de l'inventaire total des GES d'UCB, ont été exclues du rapport sur les émissions de GES :

- **Scope 1** : Combustion mobile (parc automobile). Les pays ne disposant pas d'une infrastructure existante ou prévue pour les véhicules électriques ont été exclus (Roumanie, Grèce, Turquie, Russie, Pologne, République tchèque, Bulgarie, Hongrie, Slovaquie, Canada, Mexique et Brésil). Cette exclusion a également un impact sur les émissions de catégorie 3 - Scope 3 (activités liées aux combustibles et à l'énergie).
- **Scope 3, catégorie 2** : Les biens d'équipement ont été exclus en raison de la nature à court terme des contrats, qui limite la capacité à affiner les calculs de CO₂e au-delà des estimations basées sur les dépenses.
- **Scope 3, catégorie 6** : Déplacements professionnels. Les représentants commerciaux, dont le rôle consiste à rendre visite à des professionnels de la santé, ont été exclus afin de se concentrer sur les déplacements professionnels non essentiels.
- **Scope 3, catégorie 7 et 8** : Déplacements domicile-travail et actifs

loués en amont. Les bureaux de moins de 500 m² ont été exclus en raison de leur faible impact. Ces espaces, qui sont souvent des locations d'espaces au sein de bâtiments plus grands, ont un contrôle limité de leur consommation d'énergie et représentent moins de 5 % de l'effectif d'UCB et 2 % de l'espace de bureau total.

- **Scope 3, catégorie 9, 10 et 15** : Le transport et la distribution en aval, le traitement des produits vendus et les investissements ont été exclus, car ils sont immatériels et difficiles à traiter dans le cadre de l'influence d'UCB.
- **Scope 3, catégorie 11, 13 et 14** : L'utilisation des produits vendus, des actifs loués en aval et des franchises ne sont pas comptabilisés, car non pertinents pour nos activités d'UCB.

Les émissions brutes de GES du Scope 2 fondé sur l'emplacement (tCO₂e) comprennent le résultat de consommation d'électricité selon l'emplacement et la quantité de chaleur achetée par notre site de Bulle (4,68 tCO₂e). Les émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché ne représentent que les émissions de GES liées à cette valeur, car en 2024, nous pourrions atteindre un volume d'émissions de GES fondées sur le marché de 0 tCO₂e grâce à notre transition vers une électricité 100 % renouvelable pour tous les sites rapportés dans cette catégorie.

Le chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GES correspond au même montant que celui figurant dans le compte de résultat consolidé.

Le pourcentage de fournisseurs (par émissions de GES) ayant des objectifs scientifiques est calculé sur la base des résultats de notre enquête annuelle sur la maturité carbone (recoupés avec le site web de la SBTi et les informations publiques en ligne sur le statut des entreprises en matière d'objectifs scientifiques). Nous calculons ce pourcentage comme suit : émissions totales de GES des fournisseurs ayant fixé leur propre objectif scientifique / émissions totales de GES de la catégorie 3.1 « Produits et services achetés ».

Crédits carbone

E1-7

Crédits carbone dont l'annulation est prévue dans le futur	
Total (tCO ₂ e)	707 772

En plus de prévoir d'investir dans des méthodes de neutralisation qui, une fois disponibles, s'aligneront sur les réglementations de l'UE et le cadre SBTi, UCB contribue à la neutralité carbone au-delà de sa chaîne de valeur par le biais des deux projets clés mentionnés ci-dessus : la restauration de la forêt Desa'a dans le nord de l'Éthiopie (en collaboration avec [WeForest](#)) et le projet de reboisement EcoMakala dans le parc national des Virunga en République démocratique du Congo (en collaboration avec [CO2logic](#)).

Tarification du carbone en interne

E1-8

En 2024, UCB a commencé à explorer des mécanismes de tarification du carbone en interne dans le cadre de son engagement continu en faveur de la durabilité environnementale. Nous avons identifié l'étendue des émissions à inclure dans la phase pilote, sur la base d'entretiens avec 20 responsables clés au sein d'UCB, et nous avons mis en place des groupes de travail dédiés pour faire avancer le projet. Les premiers résultats, attendus pour 2025, nous permettront de mieux comprendre comment un modèle interne de tarification du carbone pourrait être mis en œuvre pour accélérer le développement et le déploiement de projets de réduction et d'optimisation des émissions, sensibiliser le personnel et développer les capacités internes en intégrant les considérations environnementales dans les principaux processus de prise de décision.

Méthodologie

UCB collabore avec WeForest et CO2logic pour s'assurer que nos crédits carbone issus de projets de conservation répondent aux normes mondiales. Ces crédits proviennent de sources naturelles et de projets de conservation. Bien qu'UCB n'ait pas encore commencé à annuler ces crédits, nos partenaires estiment les émissions sur la base des projets en cours, qui ont également un impact positif sur les communautés locales. Nous avons l'intention de rendre compte de manière transparente de nos efforts de réduction et d'élimination du carbone, sous réserve de la disponibilité des données.

[Projet Desa'a](#) (ID Gold Standard) : 5618) a initialement utilisé la méthodologie de reboisement ACM0003 du MDP. Cette méthodologie a récemment été remplacée par la nouvelle méthodologie VM0047 de Verra, et le projet devrait être validé sur la base de cette nouvelle méthodologie Verra en 2026.

[Projet de reboisement EcoMakala](#) (ID Gold Standard) : 5391) estime les stocks de carbone de base en mesurant la biomasse arborée et non arborée dans les zones de plantation, en utilisant les lignes directrices du GIEC et les données antérieures au projet. Certifiée « [Projet énergétique Gold Standard](#) », l'initiative s'aligne sur les méthodologies d'utilisation durable de l'énergie et de réduction des émissions.

Pollution

E2

Impacts, risques et opportunités

E2-SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/ potentiel	Sous-thème	Description
Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Impact négatif	Réel	Pollution de l'eau, de l'air et du sol et substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Rejet direct de déchets (solvants, produits chimiques, plastiques, émissions non liées aux GES, etc.) des sites de production d'UCB et des produits et services externalisés (CMO) affectant l'environnement et la société (cours d'eau, champs, etc.).
	Impact négatif	Réel	Pollution de l'air	Rejet indirect d'émissions autres que les GES et d'ozone troposphérique par le biais de solvants organiques réagissant dans l'atmosphère et augmentant la pollution de l'air.
	Impact négatif	Réel	Pollution de l'eau	Rejet d'ingrédients pharmaceutiques actifs (API) dans l'environnement par excrétion, d'un patient ayant pris un médicament.
	Risque		Substances préoccupantes	Les changements réglementaires (interdictions) concernant les substances (très) préoccupantes et les risques qui y sont liés, tels que les amendes, les retards dans les délais d'approbation des solutions et l'effet de rebond lié à la nécessité de passer à une autre substance (très) préoccupante. Cela inclut également le thème de la responsabilité élargie des producteurs au niveau moléculaire et la révision de la législation REACH.

Pollution de l'air, de l'eau et du sol

Politiques

E2-1

UCB s'efforce de faire en sorte que tous les sites et produits soient conformes aux permis et réglementations environnementaux par le biais de politiques et de processus solides. Pour les sites de production où la pollution est un problème important, nous avons mis en place des systèmes de gestion pour contrôler et prévenir les incidents environnementaux, minimisant ainsi l'impact de nos activités. Tous nos sites de production sont certifiés ISO14001.

La politique environnementale d'UCB porte sur les émissions atmosphériques, la gestion des sols et des eaux usées, l'évaluation des risques environnementaux des produits pharmaceutiques et les plans de préparation pour faire face aux incidents opérationnels potentiels. Cette politique met l'accent sur la réduction de la pollution en tant qu'élément clé de l'engagement d'UCB en faveur de la durabilité environnementale. Nous nous attachons à prévenir les atteintes à l'environnement en mettant en œuvre des mesures de contrôle et de réduction de la pollution provenant de nos activités, en veillant au respect des réglementations environnementales et en protégeant les ressources naturelles et les écosystèmes.

- **Pollution de l'air :** Nous nous engageons à gérer de manière proactive les émissions atmosphériques au cours des processus de fabrication et à veiller à ce que la qualité de l'air soit maintenue à des niveaux sûrs.
- **Pollution de l'eau :** UCB s'engage à assurer un traitement efficace des eaux usées dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion durable des ressources en eau. Il s'agit de traiter les eaux usées pour répondre aux normes environnementales et minimiser l'impact sur les écosystèmes aquatiques, en prévenant et en atténuant la pollution de l'eau tout au long du cycle de vie des médicaments d'UCB.

- **Pollution du sol :** Nous minimisons la pollution des sols en gérant les risques environnementaux liés à nos activités. Il s'agit notamment d'évaluer le risque environnemental des produits pharmaceutiques, de maintenir des plans de préparation pour atténuer l'impact de tout incident opérationnel et de gérer la contamination du sol si elle se produit.

Notre politique vise à éviter les incidents et les situations d'urgence, ainsi qu'à contrôler et à limiter leur impact sur les personnes et l'environnement s'ils se produisent. Chaque site doit disposer d'un processus de préparation et d'intervention en cas d'urgence afin de garantir une gestion adéquate de tout événement environnemental indésirable. Au minimum, ce processus comprend le déclenchement de l'alarme, l'ouverture d'une enquête dans les plus brefs délais, l'information des parties concernées, l'adoption des mesures d'urgence appropriées et la classification de l'événement en fonction de sa gravité. Les déversements importants font l'objet d'une déclaration aux autorités, comme l'exige la loi, et des mesures d'atténuation sont mises en place. Ils sont également consolidés au niveau mondial une fois par an et publiés dans notre rapport annuel en fonction de la classification de la gravité.

Cette politique s'applique à tous les collègues et partenaires d'UCB dans le monde entier, à toutes les divisions d'UCB, aux filiales, aux sociétés affiliées et aux autres entités contrôlées par UCB sur le plan opérationnel, quel que soit leur lieu d'implantation. Le Chief Financial Officer est le membre du Comité exécutif d'UCB qui sponsorise notre ambition et notre performance en matière de durabilité environnementale, en plus du Head of Sustainability, Corporate Affairs and Risks. Le Head of Environmental Sustainability est responsable de la mise en œuvre de la politique et veille à son réexamen périodique.

Actions E2-2

Informations publiques sur la pollution de l'eau

En tant que producteur de médicaments, la majeure partie du risque lié à la qualité de l'eau provient de l'excrétion des API par les patients après avoir pris l'un de nos médicaments. L'évaluation des risques environnementaux des médicaments d'UCB après leur utilisation suit des normes reconnues, telles que les lignes directrices de l'Agence européenne des médicaments (EMA). Les résultats de l'évaluation des risques environnementaux des médicaments d'UCB ont été rendus publics depuis 2023 et sont disponibles dans la sous-section Métriques. Les résultats indiquent qu'il est peu probable qu'ils présentent des risques pour les environnements aquatiques ou les stations d'épuration et qu'ils ne devraient pas se bioaccumuler de manière significative après leur utilisation.

Programme d'élimination sécurisée sûr

En 2024, nous avons élaboré une directive d'entreprise pour formaliser notre programme d'élimination sécurisée pour les API.

Nous contrôlons également l'eau rejetée par nos sites de production afin de nous assurer qu'elle répond aux normes réglementaires. Les mesures utilisées sont la demande chimique en oxygène (DCO), qui permet d'évaluer la teneur en matières organiques des eaux usées, la DBO (demande biochimique en oxygène) et les MES (matières en suspension), entre autres paramètres. Nos sites de production sont soit équipés de leurs propres stations d'épuration des eaux usées, qui sont ensuite dirigées vers un système d'égouts externe, soit les eaux usées sont directement déversées dans un système d'égouts externe. Dans ce dernier cas, le traitement est géré par un prestataire tiers qui respecte les réglementations locales. Toute infraction, de quelque nature que ce soit, même mineure, sera systématiquement signalée aux autorités. En 2024, les autorités n'ont enregistré aucune infraction sur les sites de production d'UCB.

Surveillance en temps réel des micropolluants de l'eau et des combinaisons complexes de polluants

En 2024, le campus UCB de Braine-l'Alleud (Belgique) a mis à l'essai un nouveau projet qui, avec l'aide de la technologie de biosurveillance [ToxMate](#) pour améliorer les processus de surveillance de l'eau, vise à détecter en continu les micropolluants potentiels de l'eau et les combinaisons complexes de polluants que les capteurs traditionnels pourraient manquer.

Contrôle des émissions atmosphériques

En ce qui concerne les émissions atmosphériques liées aux processus de fabrication, les systèmes sont fermés autant que possible. Les émissions sont limitées en termes de fréquence et de quantité. Une filtration systématique est également mise en place avant tout rejet dans l'atmosphère et des campagnes de mesures sont effectuées régulièrement. Pour les émissions des chaudières, les installations et les émissions sont contrôlées conformément à la réglementation. Les installations contenant des fluides frigorigènes doivent faire l'objet d'inspections périodiques et d'un entretien régulier. Cela garantit que les systèmes fonctionnent de manière optimale et que les émissions potentielles sont réduites au minimum.

Suivi et établissement de rapports sur nos propres sites de production

Dans nos sites de production, nous contrôlons différents paramètres pour garantir la conformité avec les réglementations et les permis environnementaux. Pour ce faire, nous mettons en œuvre des audits réguliers afin de nous assurer que les opérations sont menées en toute sécurité et de manière durable. Chaque année, nos sites de production préparent des rapports locaux sur les COV (composés

organiques volatils) et les soumettent aux autorités compétentes. Ces rapports contiennent des informations sur les mesures, les achats, les inventaires et les rejets (air, eaux usées, déchets) qui permettent de vérifier la gestion des COV. En cas de divergence, une enquête est ouverte.

Surveillance des fournisseurs d'API

Nous évaluons la pollution et les autres risques environnementaux des fournisseurs et des fournisseurs potentiels à l'aide de plusieurs approches, notamment en surveillant les accidents liés à la pollution qui impliquent des fournisseurs clés. Ces informations sont intégrées dans les analyses commerciales des fournisseurs, les discussions ad hoc sur le développement durable et les évaluations annuelles du profil de risque des fournisseurs, afin de garantir une action ciblée et une amélioration continue dans l'ensemble de notre réseau de fournisseurs. Nous avons commencé à enquêter auprès de nos fournisseurs d'API afin de garantir le respect de la réglementation et de minimiser la concentration d'API dans les eaux rejetées, en deçà de la concentration prédictée sans effet.

Substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes

Politiques E2-1

Les questions liées aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes sont actuellement traitées dans le cadre du **programme Global Product Safety Stewardship (GPSS)** et seront abordées de manière plus explicite dans la **Politique en matière de substances à utilisation restreinte** qui est en cours d'élaboration et sera publiée en 2025.

Le **programme GPSS** garantit que les opérations d'UCB sont conformes aux réglementations mondiales sur les restrictions chimiques, tout en évaluant continuellement l'évolution du paysage législatif sur le portefeuille de produits chimiques et de produits d'UCB. Ce programme complet englobe la gestion responsable des facteurs liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement tout au long de la chaîne de valeur et du cycle de vie des matières premières, des produits intermédiaires et des produits finis. Le contrôle est assuré par le vice-président exécutif, Patient Supply, qui fait partie du Comité exécutif d'UCB.

La gestion du portefeuille de produits chimiques est un pilier essentiel de notre gestion des produits. Grâce à une surveillance étroite des produits chimiques utilisés, achetés et produits par UCB, nous nous assurons qu'ils sont gérés de manière responsable tout au long de leur cycle de vie et de leur chaîne de valeur. UCB s'efforce de minimiser l'utilisation de substances extrêmement préoccupantes et d'éliminer progressivement les substances extrêmement préoccupantes lorsque cela est techniquement possible, en particulier aux premiers stades du développement des produits. Nous visons à concevoir des produits plus sûrs, conformément aux procédures opérationnelles standard (POS) et aux normes d'UCB.

UCB identifie les exigences réglementaires essentielles pour son inventaire de produits chimiques et de produits. Nous veillons également à ce que tous les produits chimiques achetés soient conformes à la réglementation [REACH](#) et à d'autres réglementations pertinentes. En outre, UCB définit clairement les rôles et les responsabilités au sein de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne l'utilisation de ces substances et nous révisons et mettons à jour continuellement nos pratiques de gestion des produits chimiques

afin d'y intégrer les dernières informations en matière de sécurité et les changements réglementaires.

La communication claire des risques chimiques est assurée par un étiquetage approprié, des fiches de données de sécurité (FDS) et la formation des employés. UCB tient des registres des inventaires chimiques, des évaluations des risques, des sessions de formation et des rapports d'incidents afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Des plans d'intervention d'urgence sont élaborés et régulièrement mis à jour en cas de déversements de produits chimiques, de fuites et d'autres incidents potentiels, afin de contrôler et de limiter leur impact sur les personnes et l'environnement s'ils se produisent. En outre, nous disposons d'un système solide de notification des incidents, où les accidents, les quasi-accidents et les situations dangereuses sont signalés. Ce système garantit que tous les événements font l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures correctives à court et à long terme sont prises pour résoudre les problèmes et éviter qu'ils ne se reproduisent.

Actions E2-2

Le **système de gestion des risques chimiques** (CHESS) permet de contrôler les produits chimiques achetés, distribués et fabriqués par UCB. Nous avons commencé à dresser un inventaire des produits chimiques présents sur le site, y compris leurs quantités et leurs lieux de stockage. L'objectif est de créer un inventaire centralisé des produits chimiques à l'échelle mondiale afin de nous conformer aux réglementations, de contrôler l'utilisation des substances réglementées et de minimiser les risques liés à la manipulation des produits chimiques.

Des évaluations approfondies des risques sont effectuées afin d'identifier les dangers potentiels associés à chaque produit chimique. Nous mettons ensuite en œuvre des contrôles de l'exposition, en utilisant une hiérarchie de mesures comprenant l'élimination, la substitution, les contrôles techniques, les contrôles administratifs et l'équipement de protection individuelle (EPI) ou les bandes d'exposition professionnelle (BEP).

Tous les employés qui manipulent des produits chimiques disposent d'une plateforme de sécurité dédiée, qui leur permet notamment d'accéder aux FDS et aux informations résumées sur la manipulation des produits chimiques dangereux. UCB offre à tous les employés une formation spécialisée sur la manière d'accéder aux FDS et de les comprendre, ainsi qu'un résumé des documents FDS et une formation complète sur la manipulation, le stockage et l'élimination des produits chimiques en toute sécurité et sur les procédures à suivre en cas d'urgence en matière de santé, de sécurité et d'environnement (HSE). Nous surveillons également la santé des employés susceptibles d'être exposés à des produits chimiques dangereux, en veillant à ce qu'une surveillance médicale appropriée soit mise en place.

Nous communiquons régulièrement sur les nouvelles substances préoccupantes (SoC) et les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) lors des réunions trimestrielles HSE. En outre, l'information est mise à jour et partagée via la plateforme interne UCB HSE House of Knowledge, avec des liens vers des ressources essentielles telles que la liste des perturbateurs endocriniens de l'Agence européenne des produits chimiques (AEPIC), l'annexe VI du règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et la liste des substances extrêmement préoccupantes de l'AEPIC.

Nous nous engageons avec les segments en amont et en aval de la chaîne de valeur sur les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, en collaborant avec les organismes commerciaux concernant les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes afin de tenir les différentes parties de la chaîne d'approvisionnement informées et de les aligner sur ces questions critiques.

Notre équipe mondiale chargée de la santé, de la sécurité et du bien-être effectue régulièrement des audits de sécurité axés sur les activités à haut risque, y compris des inspections périodiques des principaux sites afin de s'assurer du respect des normes et réglementations en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne la gestion des urgences.

Objectifs E2-3

Pollution de l'air, de l'eau et du sol

Les sites d'UCB contrôlent et s'efforcent de se conformer aux permis environnementaux locaux (par exemple, en ce qui concerne les rejets d'eau ou les infractions relatives aux eaux usées) et aux réglementations, y compris les systèmes de gestion spécifiques pour les sites de fabrication où la pollution est un thème important. Notre programme de programme d'élimination sécurisée sûr, actuellement mis en œuvre sur tous les sites de fabrication de principes actifs d'UCB, devrait fournir des rapports quantitatifs au cours des deux prochaines années.

Substances préoccupantes

Les substances préoccupantes et les substances extrêmement préoccupantes sont actuellement gérées localement conformément aux réglementations des différents pays. Cependant, notre intention est de définir une ambition globale concernant l'utilisation de ces substances (et de toutes les autres substances réglementées), et de mettre en place une gestion et une surveillance centralisées à l'avenir, par le biais d'une approche progressive basée sur les risques.

Mesures

Pollution de l'air, de l'eau et du sol E2-4

Ingrédients pharmaceutiques actifs

Nom de marque UCB	Nom générique	Niveau de risque environnemental	Lien
BIMZELX®	bimékizumab	Insignifiant ¹	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/BIMZELX.pdf
BRIVIACT®	brivaracétam	Insignifiant	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/BRIVIACT.pdf
CIMZIA®	certolizumab pégol	Insignifiant ¹	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/CIMZIA.pdf
CIRRUS®	lévocétirizine / pseudoéphédrine	N/A ²	–
EVENITY®	romosozumab	Insignifiant ¹	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/EVENITY.pdf
FERRO SANOL®	complexe de sulfate de glycine ferreux (II)	Insignifiant ¹	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/Ferro%20Sanol.pdf
FINTEPLA®	fenfluramine	Insignifiant	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/FINTEPLA.pdf
KEPPRA®	lévétiracétam	Insignifiant	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/KEPPRA.pdf
NAYZILAM®	midazolam	N/A ²	–
NEUPRO®	rotigotine	Faible	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/NEUPRO.pdf
RYSTIGGO®	rozanolixizumab-noli	Insignifiant ¹	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/Rystiggo.pdf
VIMPAT®	lacosamide	Insignifiant	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/VIMPAT.pdf
XYREM®	oxybate de sodium	Insignifiant	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/Xyrem.pdf
XYZAL®	lévocétirizine	N/A ²	–
ZILBRYSQ®	zilucoplan	Insignifiant	www.ucb.com/sites/default/files/2024-05/Zilbrysq.pdf
ZYRTEC®	cetirizine	N/A ²	–

Un nombre croissant de médicaments d'UCB sont des peptides ou des protéines qui, en tant que substances naturelles, ne sont pas susceptibles de présenter des risques pour l'environnement. Selon les directives de l'EMA, ces substances se dégradent rapidement dans le corps humain et dans la nature, ce qui minimise leur impact sur

l'environnement. En revanche, les polluants potentiels de l'eau entrant dans le champ d'application d'UCB sont les API qui ne sont pas des substances d'origine naturelle. Leur impact potentiel dépend de facteurs tels que leur devenir dans l'environnement et leur écotoxicité, notamment la bioaccumulation et la toxicité chronique aquatique.

Méthodologie

Nous suivons les lignes directrices scientifiques de l'Agence européenne des médicaments (EMA) sur l'évaluation des risques environnementaux des médicaments à usage humain afin d'identifier les risques de pollution de l'eau liés à nos produits pharmaceutiques. Le risque pour l'environnement est évalué à l'aide de la concentration environnementale prévue (PEC) et de la concentration prédite sans effet (PNEC), conformément aux protocoles de l'OCDE.

Pour les produits pharmaceutiques présents dans l'environnement en raison des excréments des patients, le rapport entre la PEC et la PNEC définit le niveau de risque environnemental, conformément aux recommandations scientifiques³ :

- PEC/PNEC inférieur à 0,1 : niveau de risque environnemental insignifiant
- PEC/PNEC entre 0,1 et 1 : niveau de risque environnemental faible
- PEC/PNEC entre 1 et 10 : niveau de risque environnemental moyen
- PEC/PNEC supérieur à 10 : niveau de risque environnemental élevé

La PEC (concentration environnementale prévue), qui estime la quantité de produits pharmaceutiques susceptibles d'être libérés dans l'environnement, est évaluée pour chaque médicament. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses prudentes, les plus pessimistes, y compris l'utilisation maximale prévue des médicaments d'UCB et la concentration maximale potentielle dans l'eau, en supposant qu'aucune dégradation ne se produit dans le corps humain ou pendant le traitement des eaux usées. La PNEC (concentration prédite sans effet), qui représente la quantité maximale de produits pharmaceutiques en dessous de laquelle aucun dommage n'est attendu pour l'environnement, est calculée conformément aux lignes directrices de l'EMA. Elle correspond à un dixième de la pire valeur d'écotoxicité disponible pour chaque produit pharmaceutique, les mesures d'écotoxicité étant effectuées conformément aux normes de test de l'OCDE.

1 En raison de leur nature, les vitamines, électrolytes, acides aminés, peptides, protéines, glucides et lipides ne sont pas susceptibles d'entraîner un risque significatif pour l'environnement, de sorte qu'aucune PEC (concentration environnementale prévue) ni PNEC (concentration prédite sans effet) n'a été calculée.
2 Données insuffisantes à ce jour.
3 Wennmalm A, Gunnarsson B. Pharmaceutical management through environmental product labeling in Sweden. Environ Int. 2009 Jul;35(5):775-7. doi: 10.1016/j.envint.2008.12.008. Epub 2009 Feb 3. PMID : 19193440.

Déversements

Déversements	2024
Total des déversements significatifs	0
Volume total de déversements significatifs	0

Aucun déversement important n’a eu lieu en 2024. Cette réalisation démontre l’engagement d’UCB à maintenir des normes environnementales et de sécurité élevées dans ses opérations, assurant la protection de la santé humaine, des terres, de la végétation, des plans d’eau et des nappes phréatiques.

Méthodologie

Un déversement est toute libération accidentelle d’une substance dangereuse qui peut affecter la santé humaine, le sol, la végétation, les masses d’eau et les eaux souterraines. Les déversements importants sont signalés par une déclaration aux autorités, comme l’exige la loi, et sont étayés par des rapports comprenant des mesures d’atténuation et les résultats de ces mesures.

UCB utilise une procédure opérationnelle standard pour calculer l’importance d’un déversement. Le calcul de l’indice de déversement est basé sur trois critères : la nature, le volume et le devenir d’un déversement (indice de déversement = N x V x D). Chacun se voit attribuer une note comprise entre 1 et 4 en fonction de son importance, où N (Nature) fait référence à la nature dangereuse de la ou des substances concernées ; V (Volume) fait référence à l’ampleur du déversement ou du rejet ; D (Devenir) fait référence à la mesure dans laquelle la substance pénètre dans l’environnement récepteur. Nous reconnaissons une fuite significative lorsque l’indice de déversement dépasse la note de 30.

Substances préoccupantes E2-5

Afin de mieux rendre compte des quantités de substances préoccupantes, nous continuerons à développer l’inventaire global des SoC et SVHC pour nos opérations de fabrication (qui représentent les volumes les plus importants et posent donc les risques les plus significatifs), au cours de l’année 2025.

Dans un deuxième temps, nous intégrerons dans ce processus de gestion toutes les quantités de substances utilisées dans nos laboratoires et présentes en quantités beaucoup plus faibles. La troisième partie de cette approche se concentrera sur l’amélioration de notre compréhension de la composition chimique d’articles tels que les dispositifs et les emballages.

Prélèvement, consommation et rejet d'eau

E3

Impacts, risques et opportunités

E3 SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/potentiel	Sous-thème	Description
Eau	Opportunité		Prélèvement d'eau	Recyclage à grande échelle des eaux usées (par exemple, le projet Ekopak) pour réduire les prélèvements d'eau dans les régions soumises à un stress hydrique élevé.
	Impact négatif	Potentiel	Prélèvement d'eau	Les quantités importantes d'eau prélevées pour la production de solutions dans les usines de fabrication des CMO d'UCB ont un impact sur la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes et les communautés.
	Impact négatif	Réel	Prélèvement d'eau	Les quantités importantes d'eau prélevées pour la production de solutions sur les sites de fabrication d'UCB ont un impact sur la disponibilité de l'eau pour les écosystèmes et les communautés.

Politiques

E3-1

Notre politique environnementale comprend des principes généraux sur la gestion de l'eau, soulignant notre engagement à économiser l'eau, à assurer un traitement efficace des eaux usées et à pratiquer une gestion durable des ressources en eau afin de minimiser les impacts sur les écosystèmes aquatiques. Il s'agit également d'atténuer les risques de pénurie d'eau en réduisant les prélèvements d'eau, en améliorant l'efficacité de l'eau et en la recyclant dans les processus de fabrication.

La politique souligne l'objectif d'accroître l'efficacité et le recyclage des ressources en eau, en mettant l'accent sur les zones soumises à un stress hydrique élevé, reflétant ainsi notre engagement à réduire les prélèvements d'eau là où cela est le plus nécessaire.

Conformément à notre politique, nous nous efforçons de concevoir des produits qui répondent aux problèmes liés à l'eau et contribuent à la préservation des ressources marines.

Notre politique s'applique à tous les collègues et partenaires d'UCB dans le monde entier, à toutes les divisions d'UCB, aux filiales, aux sociétés affiliées et aux autres entités contrôlées par UCB sur le plan opérationnel, quel que soit leur lieu d'implantation.

Le Chief Financial Officer est le membre du Comité exécutif d'UCB qui sponsorise notre ambition et notre performance en matière de durabilité environnementale, en plus du Head of Sustainability, Corporate Affairs and Risks. Le Head of Environmental Sustainability est responsable de la mise en œuvre de la politique et veille à son réexamen périodique.

Actions

E3-2

Réduire l'intensité en eau de nos bioproduits

Pour toutes nos molécules biologiques, nous calculons l'intensité massique des procédés d'eau (water PMI) en utilisant la métrique¹ développée par les membres de l'industrie biopharmaceutique de

la table ronde pharmaceutique du Green Chemistry Institute de l'American Chemical Society. Chaque nouveau produit biologique d'UCB a un objectif de lancement qui est d'obtenir un indice « Water PMI » inférieur d'au moins 20 % à la moyenne actuelle, intégré à notre Green Product Scorecard (plus d'informations sur la Green Product Scorecard se trouvent dans la section [Économie circulaire](#)). En 2024, deux produits biologiques d'UCB en cours de développement se situent déjà sous les seuils de l'indice « Water PMI », et les efforts se poursuivent pour s'assurer que d'autres projets atteignent également leurs objectifs de faible intensité massique des procédés d'eau avant leur lancement.

Actions spécifiques dans les zones soumises à un stress hydrique élevé

Les principaux sites de production ont mis en place des plans d'action à long terme pour diminuer les prélèvements d'eau et réduire les risques dans les zones de stress hydrique en contrôlant, en réduisant et en recyclant l'eau, notamment en optimisant l'échantillonnage de l'eau, en automatisant les ventilateurs des tours de refroidissement et en améliorant l'efficacité des systèmes CVC. Par exemple, remplacer les buses de la tour de refroidissement de notre site de Saitama (Japon) nous a permis d'économiser 600 m³ en 2024.

Nos actions de conservation de l'eau concernent principalement le campus de Braine-l'Alleud (Belgique), car ce site est notre seul grand site de production situé dans une zone de stress hydrique élevé ou extrêmement élevé, tel que défini par l'outil de cartographie Aqueduct du WRI. Les autres sites d'UCB situés dans des zones de stress hydrique se limitent à des bureaux et à de petits laboratoires. En 2024, nous avons poursuivi la conception détaillée des projets d'économie d'eau sur le campus de Braine-l'Alleud et mené un projet pilote de recyclage de l'eau sur le site de production de Bulle (Suisse), qui consiste à recycler l'eau provenant des processus de fabrication afin de réduire la quantité d'eau prélevée. Une fois mis en œuvre et pleinement opérationnels, les projets de recyclage de l'eau à Braine-l'Alleud et à Bulle devraient permettre de réduire les prélèvements d'eau de manière systématique.

1 Budzinski K, Blewis M, Dahlin P, D'Aquila D, Esparza J, Gavin J, Ho SV, Hutchens C, Kahn D, Koenig SG, Kottmeier R, Millard J, Snyder M, Stanard B, Sun L. Introduction of a process mass intensity metric for biologics. N Biotechnol. 2019 Mar 25;49:37-42. doi : 10.1016/j.nbt.2018.07.005. Epub 2018 Aug 16. PMID : 30121383.

Objectifs E3-3

La production de médicaments à grandes molécules, tels que les produits biologiques ou biopharmaceutiques, peut être un processus gourmand en eau. Au fur et à mesure que le pipeline d'UCB évolue, nous augmentons notre capacité de production pour soutenir les lancements de nouveaux produits, y compris les lancements futurs de nouveaux produits biopharmaceutiques, ce qui représente un défi substantiel pour notre objectif de consommation d'eau en chiffres absolus. Cela nous a poussés à trouver des solutions innovantes pour dissocier notre croissance de la demande accrue de cette ressource vitale, en particulier dans les régions confrontées à un risque hydrique élevé.

Notre objectif initial de conservation de l'eau, fixé en 2015, était de réduire les prélèvements d'eau en valeur absolue de 20 % d'ici

à 2030 par rapport à l'année de référence 2015. Afin d'aligner l'année de référence sur notre nouvelle base climatique 2019 (la plus représentative des activités habituelles d'UCB, avant l'impact de la COVID-19), nous avons mis à jour notre objectif en matière d'eau pour atteindre une réduction absolue de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2019, tout en maintenant le même niveau d'ambition qu'auparavant. Cet objectif volontaire s'accompagne d'un respect strict des réglementations relatives à l'eau et aux eaux usées.

En outre, la fabrication et d'autres programmes opérationnels au sein d'UCB intègrent des objectifs spécifiques en matière de prélèvement d'eau, y compris des objectifs continus de réduction de la consommation d'eau pour les nouveaux produits biologiques dans le cadre de la Green Product Scorecard.

Mesures E3-4

Eau

	Année de référence 2019	2024	Écart (%) Année de base
Eau (m³) principale (fournie par la ville)	554427	470472	-15,1 %
Eaux souterraines et de surface (m³)	65848	27134	-58,8 %
Prélèvement total d'eau (m³)	620275	497606	-19,8 %
Prélèvement total d'eau dans les zones à risque hydrique, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé (m³)	300091	268115	-10,7 %
Pourcentage d'eau prélevée dans des zones soumises à un stress hydrique	48,4 %	53,9 %	N/A
Intensité de l'eau (m³ d'eau/m€)	126,2	81	-35,9 %
Total de l'eau recyclée (m³)	0	957	N/A
Eau économisée grâce aux efforts de conservation (m³)	26328	5030	N/A

La quantité totale d'eau prélevée par UCB a été réduite de près de 20 % par rapport à notre année de référence 2019. Cette réduction est principalement due aux projets déployés sur le campus de Braine-l'Alleud (notamment l'amélioration des tours de refroidissement) et sur le site de production de Bulle (Suisse) où les cycles de nettoyage ont été optimisés, ainsi qu'à une démarche globale d'amélioration continue sur nos différents sites.

Le pourcentage d'eau prélevée dans des zones soumises à un stress hydrique a diminué de 10,7 %. En outre, le projet de recyclage [Ekopak](#) à Braine-l'Alleud devrait nous permettre de travailler activement à une réduction supplémentaire, étant donné que le site est situé dans une zone de stress hydrique extrêmement élevé et qu'il représente plus de 40 % des prélèvements totaux d'eau d'UCB.

Méthodologie

UCB privilégie les mesures de prélèvement d'eau par rapport à la consommation d'eau, car les données sur les prélèvements permettent de mieux comprendre l'utilisation globale de l'eau et la dépendance à l'égard des ressources en eau, conformément à la position de CDP.

UCB rend compte des prélèvements d'eau sur l'ensemble de ses sites, en les définissant comme le volume total d'eau prélevé, toutes sources confondues (y compris les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux de pluie et l'approvisionnement en eau des municipalités) dans les limites du site au cours de la période de référence. Plus précisément, tous les sites d'UCB de plus de 500 m² déclarent leurs prélèvements d'eau sur la base des factures des fournisseurs. Lorsque les factures ne sont pas disponibles et qu'il n'est pas possible d'installer des compteurs d'eau, la consommation est estimée sur la base des activités du site, de la localisation géographique et de la superficie.

Les sites appartenant à UCB sont équipés d'un réseau de compteurs d'eau placés à des endroits stratégiques afin de contrôler le prélèvement d'eau, de détecter les écarts et de rechercher rapidement les causes profondes de toute anomalie. Les données collectées sont recoupées chaque mois avec les factures reçues afin d'en garantir l'exactitude.

Le chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité hydrique correspond au même montant que celui figurant dans le compte de résultat consolidé.

Le volume d'eau économisé grâce aux efforts de préservation ne peut pas être comparé à l'année de référence, car différents projets sont déployés chaque année. Alors que les mesures de préservation les plus simples ont déjà été mises en place au cours des années précédentes, les équipes d'UCB continuent d'identifier et de mettre en œuvre avec succès de nouveaux projets afin d'optimiser davantage nos installations et de réduire nos prélèvements d'eau.

Économie circulaire

E5

Impacts, risques et opportunités

E5-SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/potentiel	Sous-thème	Description
Économie circulaire	Impact négatif	Réel	Déchets	Mise au rebut des dispositifs à usage unique nécessaires à l'automédication des solutions biopharmaceutiques.

Politiques

E5-1

Notre politique environnementale porte sur des pratiques qui visent à garantir l'approvisionnement durable des ressources, optimisent l'efficacité des ressources et mettent l'accent sur l'utilisation accrue de ressources secondaires (recyclées). Cette politique comprend des mesures visant à gérer les déchets de manière responsable et à s'assurer que les déchets sont éliminés de la meilleure manière disponible possible.

Nous promouvons l'économie circulaire en mettant en œuvre un recyclage complet des solvants, en améliorant la recyclabilité des emballages, en augmentant l'utilisation de matériaux renouvelables et en nous appuyant sur la Green Product Scorecard (décrite à la sous-section Actions) afin d'optimiser en permanence l'efficacité des ressources.

Notre politique s'applique à tous les collègues et partenaires d'UCB dans le monde entier, à savoir toutes les divisions d'UCB, les filiales, les sociétés affiliées et les autres entités contrôlées par UCB sur le plan opérationnel, quel que soit leur lieu d'implantation. Le Chief Financial Officer est le membre du Comité exécutif d'UCB qui sponsorise notre ambition et notre performance en matière de durabilité environnementale, en plus du Head of Sustainability, Corporate Affairs and Risks. Le Head of Environmental Sustainability est responsable de la mise en œuvre de la politique et veille à son réexamen périodique.

Actions

E5-2

Améliorer l'efficacité des ressources grâce à la Green Product Scorecard d'UCB

La **Green Product Scorecard** d'UCB évalue la performance environnementale de nos produits au niveau de la conception, du développement et de la production, sur la base d'une analyse du cycle de vie (ACV) du « berceau à la tombe »¹. Cela va de l'empreinte carbone et de l'impact sur l'eau des matières premières à la fabrication, la distribution et l'utilisation, en passant par le traitement en fin de vie des emballages et des déchets de dispositifs après utilisation. Nous évaluons les différents segments du cycle de vie de nos produits afin d'identifier les possibilités d'optimisation des ressources. La Green Product Scorecard est alignée sur le cadre de la hiérarchie des déchets, structurée autour de la hiérarchie suivante : prévention des flux entrants et sortants ; réduction des flux entrants et sortants ; et utilisation des flux entrants recyclés tout en améliorant la recyclabilité des flux sortants.

Tous les produits de base d'UCB sont couverts par notre Green Scorecard, qui comprend des objectifs personnalisés pour chaque produit².

Réduction et remplacement des solvants

Les **solvants** sont la ressource la plus importante utilisée pour fabriquer des petites molécules utilisées comme **ingrédients pharmaceutiques actifs** (API). Grâce à la Green Product Scorecard d'UCB, chaque médicament doit faire l'objet d'un plan d'action ciblé basé sur le remplacement des solvants par des flux plus verts, la réduction, la réutilisation et le recyclage dans cet ordre de priorité. Tous les plans d'action sont le fruit d'une analyse complète réalisée à l'aide de l'intensité massique des procédés (PMI) et du potentiel de réchauffement planétaire (PRP - en kilogrammes d'émissions de CO₂e liées à l'utilisation de matières premières pour fabriquer 1 kg d'ingrédient actif), tous deux mis au point par la table ronde pharmaceutique du Green Chemistry Institute (GCI) de l'American Chemical Society (ACS).

En 2024, des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne deux API en cours de développement :

- **API 1** : L'objectif théorique a été défini pour réduire d'au moins 32 % le PRP du processus de fabrication par rapport à l'année de référence 2022. Dans ce contexte, l'un des projets livrés en 2024 a permis de réduire de 64 % la quantité de matières premières utilisées dans une étape de fabrication à l'échelle du laboratoire.
- **API 2** : Un objectif de réduction de 45 % du PRP avait été fixé en 2020. Depuis lors, des améliorations ont été réalisées en réduisant l'utilisation de matières premières fraîches et en réutilisant ou en recyclant les flux de déchets. Une nouvelle conception de procédé a été étudiée en 2024 et pourrait permettre une réduction supplémentaire de 20 %, redéfinissant ainsi l'objectif à -65 % de PRP après trois ans à l'échelle commerciale, par rapport à l'année de référence 2020.

Pour appuyer sa mise en œuvre, UCB organise des ateliers interdépartementaux pour tirer parti de l'expertise en matière de développement de produits, d'industrialisation, d'emballage et de planification stratégique.

Au-delà des API, UCB utilise son outil « **Formulation Environmental Decision Tool** » (FEDT) pour comparer diverses compositions de produits pharmaceutiques et processus de fabrication, guidant systématiquement l'équipe de développement des processus pharmaceutiques vers les options les plus durables.

1 Notre outil interne d'ACV a été développé par le groupe ERM International – à partir de la base de données Ecoinvent 3.6 et du Process Mass Intensity (PMI) développé par l'ACS GCI PR.
2 La Green Product Scorecard d'UCB est basée sur une évaluation simplifiée du cycle de vie, accompagnée de plusieurs ateliers visant à rassembler l'expertise interdépartementale liée à des points de contact tels que le développement de produits, l'industrialisation, l'emballage, le marketing ou la stratégie. Les opportunités ont été cartographiées, classées par ordre de priorité et utilisées pour élaborer une feuille de route personnalisée de réduction de l'empreinte environnementale, assortie d'un objectif pour chaque médicament.

Réduction des ressources et circularité des emballages et des dispositifs

L'approche « green-by-design » d'UCB intègre des considérations environnementales dans les études de faisabilité pour tous les emballages et dispositifs destinés à l'utilisation par les patients, en utilisant le retour d'information sur les perceptions de durabilité des emballages et des dispositifs d'un large groupe d'utilisateurs à un stade précoce de la conception. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires et nos organisations de fabrication sous contrat (CMO) pour nous assurer que les critères de sécurité et de conception durable sont intégrés dans les solutions qu'ils conçoivent pour nos médicaments.

De nouveaux projets d'**emballages à conception écoresponsable** ont été lancés en 2024 pour CIMZIA® et NEUPRO® afin de réduire les déchets d'emballage et d'augmenter la recyclabilité sur des marchés clés. L'emballage pour le Japon de la seringue préremplie CIMZIA® 200 mg a été repensé pour réduire les déchets d'emballage de 62 % en poids, dont 48 % en contenu plastique, et pour augmenter l'utilisation de matériaux recyclés, en remplaçant un film plastique par un film contenant 50 % de matières recyclées. En Europe, l'emballage de NEUPRO® a été repensé en réduisant la taille de la boîte et de la notice d'information destinée au patient, et en éliminant plusieurs composants en plastique. Cela a permis de réduire le poids total de l'emballage secondaire de 65 % tout en augmentant sa recyclabilité. Nous avons mis en œuvre des initiatives pertinentes de **certification renouvelable** telles que la [certification FSC](#) pour le papier et le carton.

Parmi les initiatives en cours visant à promouvoir la **circularité des dispositifs médicaux** sur l'ensemble du cycle de vie des médicaments et des produits d'UCB, citons notre participation à l'association à but non lucratif Circularity in Primary Pharmaceutical Packaging Accelerator (CiPPPA) au Royaume-Uni.

Objectifs E5-3

UCB a fixé un objectif volontaire de réduction absolue de la production de déchets sur site en s'engageant à réduire sa production de déchets de 18 % d'ici 2030 par rapport à 2019 (initialement de 25 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2015). Nous avons réinitialisé notre année de référence à 2019 afin de l'aligner sur notre nouvelle base climatique 2019 (la plus représentative des activités habituelles d'UCB avant l'impact de la COVID-19), tout en maintenant le même niveau d'ambition en ce qui concerne les valeurs absolues.

Les objectifs de la Green Product Scorecard visant à réduire l'empreinte de nos produits englobent des mesures sur l'intensité massique des processus d'eau (PMI) afin d'optimiser l'utilisation des ressources, des principes de conception écologique sur la circularité, le traitement des déchets et l'empreinte environnementale des produits. Les produits reçoivent une note globale basée sur ces paramètres, et chaque solution d'UCB est réévaluée tous les trois ans afin d'intégrer de nouvelles opportunités d'amélioration.

En outre, les objectifs climatiques d'UCB englobent l'étape de fin de vie de nos produits, y compris le traitement des déchets après leur utilisation afin d'atténuer davantage l'impact sur l'environnement.

Mesures

E5-5

Déchets

Déchets (tonnes)	2024
Volume de déchets dangereux détournés de l'élimination et préparés en vue de leur réutilisation	-
Volume de déchets dangereux détournés de l'élimination pour être recyclés	1475
Volume de déchets dangereux détournés de l'élimination vers d'autres méthodes de valorisation	-
Volume total de déchets dangereux détournés de l'élimination	1475
Volume de déchets non dangereux détournés de l'élimination et préparés en vue de leur réutilisation	-
Volume de déchets non dangereux détournés de l'élimination pour être recyclés	2431
Volume de déchets non dangereux détournés de l'élimination vers d'autres méthodes de valorisation	294
Volume total de déchets non dangereux détournés de l'élimination	2725
Volume total de déchets détournés de l'élimination	4140
Volume de déchets dangereux destinés à l'élimination par incinération	1483
Volume de déchets dangereux destinés à l'élimination en décharges	1
Volume de déchets dangereux destinés à l'élimination par d'autres traitements	33
Volume total de déchets dangereux destinés à l'élimination	1517
Volume de déchets non dangereux destinés à l'élimination par incinération	619
Volume de déchets non dangereux destinés à l'élimination en décharges	27
Volume de déchets non dangereux destinés à l'élimination par d'autres traitements	-
Volume total de déchets non dangereux destinés à l'élimination	646
Volume total de déchets destinés à l'élimination	2163
Volume total des déchets non recyclés	2457
Pourcentage de déchets non recyclés	39,0 %
Volume total de déchets dangereux	2932
Volume total de déchets non dangereux	3371
Volume total de déchets radioactifs générés	0,008
Volume total de déchets générés	6303

UCB travaille activement à la réduction de sa production de déchets sur site tout en augmentant la proportion de nos déchets détournés de l'élimination, en recherchant les meilleures options de traitement disponibles.

Parmi les exemples de réduction de la production de déchets en 2024, on peut citer un projet mis en œuvre sur le site de fabrication de Bulle (Suisse), qui a permis de réutiliser des tonneaux dans une chaîne de production. Les projets en cours, tels que l'enregistrement électronique des lots et l'amélioration des processus, permettent également de réduire la quantité de papier imprimé.

En 2024, 61 % des déchets d'UCB ont été recyclés. L'un des principaux déchets dangereux d'UCB est le solvant utilisé dans nos sites de production, et nous avons plusieurs projets en cours pour augmenter le pourcentage de réutilisation et de recyclage de ce matériau.

Méthodologie

UCB rapporte les informations concernant le volume total de déchets dangereux et non dangereux sur l'ensemble de ses sites, tels que définis par la législation locale au point de génération, produits par les sites d'UCB au cours de la période de rapport. Les sites d'UCB fournissent des informations sur les déchets sur la base des données de gestion des déchets, telles que les factures de gestion des déchets ou les bilans des déchets qui permettent de suivre notre flux de déchets (type de déchets associé au type de traitement) à l'échelle mondiale.

UCB a récemment amélioré la précision de ses données et de son reporting sur ses flux de déchets (catégories de déchets et types de traitement). Il n'est pas possible de recalculer rétroactivement l'empreinte déchets en appliquant la nouvelle méthodologie (les données détaillées sur les flux de déchets n'étant pas disponibles avant 2023). C'est pourquoi la comparaison avec la base de référence de 2019 n'est pas effectuée pour chaque catégorie et type de traitement.

Produits et matériaux

Produits et matériaux	2024
Taux de contenu recyclable à grande échelle dans les produits et emballages d'UCB	62,3 %

Méthodologie

- Les flux sortants de ressources d'UCB sont constitués des matériaux d'emballage et des dispositifs médicaux associés aux médicaments vendus au cours de l'année de référence. Chaque produit emballé est détaillé dans une nomenclature qui spécifie tous les composants et leurs poids respectifs. Ces données sont combinées avec le volume total des ventes pour l'année de référence afin de déterminer le poids global des flux sortants.
- La recyclabilité à grande échelle des flux sortants est évaluée à l'aide de l'outil de la Fondation Ellen MacArthur, spécialement conçu pour évaluer les produits en plastique qui sont recyclables dans la pratique et à grande échelle, par rapport aux produits en plastique qui ne sont recyclables que techniquement.

Composition des déchets des produits UCB en fin de vie

Déchets issus des produits UCB en fin de vie	
Carton	22,4 %
Papier	20,1 %
Métal	2,8 %
Plastique	24 %
Verre	30,6 %

Taxonomie UE

EUTR

UCB SA – Informations consolidées conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

Le règlement établissant la taxonomie est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne visant à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. En tant que système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental, la taxonomie représente une étape importante pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, conformément aux objectifs climatiques de l'UE.

Dans cette section, en tant qu'entreprise mère non financière, nous présentons la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses de fonctionnement (OpEx) de notre groupe conformément aux exigences de la taxonomie de l'UE pour la période de référence de 2024. Ceux-ci sont associés à l'éligibilité et à l'alignement sur la taxonomie de l'activité économique « 1.2 Fabrication de médicaments », en lien avec l'objectif environnemental de prévention et de réduction de la pollution (PPC), conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie.

Définitions

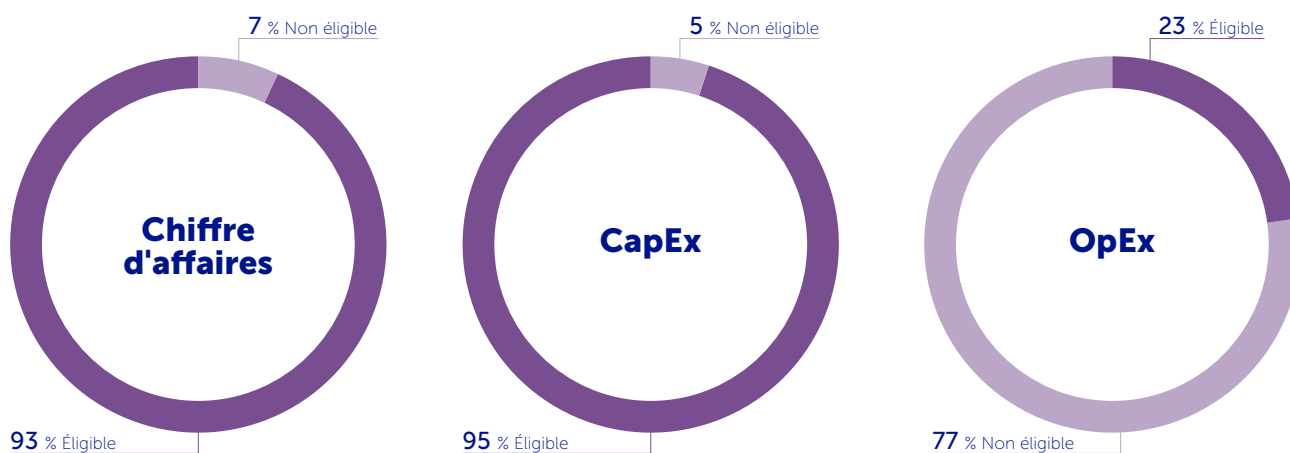
On entend par activité économique éligible à la taxonomie une activité économique décrite dans les actes délégués complétant le règlement établissant la taxonomie, que cette activité économique réponde ou non à l'un ou à l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués.

Une activité économique est alignée sur la taxonomie lorsqu'elle satisfait aux critères d'examen technique définis dans l'acte délégué et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales concernant les droits de l'homme et des consommateurs, la lutte contre la corruption, la fiscalité et la concurrence loyales. Pour répondre aux critères d'examen technique, une activité économique doit contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux sans nuire de manière significative à aucun des autres objectifs environnementaux.

On entend par activité économique non éligible à la taxonomie toute activité économique qui n'est pas décrite dans les actes délégués complétant le règlement établissant la taxonomie.

Nos activités

Vue d'ensemble



Éligibilité à la taxonomie

2023 a été la première année où une éligibilité significative a été identifiée pour UCB, suite à l'adoption de l'Acte délégué sur l'environnement. Depuis, une analyse approfondie des textes relatifs à la taxonomie nous a permis de revoir notre méthodologie afin d'assurer une meilleure cohérence de nos données et un alignement renforcé avec notre stratégie. Nous étions convaincus que certains ajustements étaient essentiels pour aligner notre positionnement avec les objectifs de la taxonomie.

Le premier changement de notre méthodologie concerne la consolidation de toutes les activités sous l'activité principale « 1.2 Fabrication de médicaments » pour les indicateurs clés de performance (ICP) relatifs aux CapEx et aux OpEx. Bien que plusieurs activités économiques aient été reconnues en 2023, nous avons adopté en 2024 l'approche selon laquelle la seule activité économique du Groupe UCB est la fabrication de médicaments. L'ensemble des OpEx et des CapEx soutient cette activité économique, qui est également celle avec laquelle nous générons du chiffre d'affaires. En effet, notre objectif d'entreprise est de produire des médicaments différenciés pour atteindre le plus grand nombre de patients possible. Même si la mise à disposition de nos traitements aux patients implique la construction de nouveaux bâtiments, la rénovation d'installations existantes, le transport de nos employés ou encore certaines charges administratives liées au stockage de données, ces activités restent secondaires. L'essence même de notre activité est d'apporter des solutions aux patients en fabriquant des médicaments pour eux. C'est aussi pourquoi, en 2023, seule l'activité « Fabrication de médicaments » avait été reconnue comme activité économique dans la section ICP du chiffre d'affaires. En 2024, nous avons simplement étendu cette réflexion en l'appliquant également aux ICP relatifs aux CapEx et aux OpEx.

D'autres changements de méthodologie ont également été apportés aux indicateurs clés de performance (ICP) liés au chiffre d'affaires et aux CapEx. Ceux-ci sont détaillés dans les sections dédiées ci-dessous. Celles-ci sont détaillées dans les sections dédiées ci-dessous. Ces mises à jour résultent du fait que le Règlement de l'UE sur la Taxonomie contient des formulations et des exigences sujettes à interprétation et, dans certains cas, pour lesquelles des clarifications n'ont pas encore été publiées. UCB a adopté l'interprétation qui lui semble la plus pertinente compte tenu des spécificités de son industrie.

Alignement sur la taxonomie

UCB s'engage à proposer aux patients des options thérapeutiques innovantes et différenciées. Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une performance durable, nous avons mené une analyse approfondie afin d'évaluer l'alignement de notre activité principale, la « Fabrication de médicaments », avec les Critères d'examen technique (TSC) de la Taxonomie de l'UE.

Selon le système de Taxonomie de l'UE, un médicament ne peut être considéré comme durable que s'il remplit l'ensemble des critères suivants : ses ingrédients doivent être d'origine naturelle, biodégradables ou minéralisés. Le produit doit constituer un substitut approprié à un médicament existant qui ne satisfait pas aux critères de biodégradabilité. Notre analyse a révélé que, bien que nos produits remplissent certains critères, ils ne les respectent pas tous. Cette approche du « tout ou rien » entraîne un taux d'alignement de 0 %.

Malgré cela, UCB soutient la mise en œuvre du cadre de la Taxonomie de l'UE. Nous reconnaissons la valeur d'une définition commune du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx durables sur le plan environnemental. Toutefois, nous partageons les préoccupations exprimées par la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA)¹ et ses membres, selon lesquelles les TSC ne reflètent pas adéquatement les pratiques durables du secteur pharmaceutique. Nous estimons que l'approche actuelle ne prend pas en compte les caractéristiques spécifiques des médicaments et n'incite pas à l'amélioration environnementale de ces produits.

UCB est engagé depuis plus de 15 ans et continue de l'être pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités et de ses médicaments. Nos politiques, actions, objectifs et performances visant à minimiser notre impact sur la planète sont présentés tout au long de la « Déclaration de durabilité ».

Cependant, compte tenu de la complexité de la Taxonomie de l'UE, nous ne pouvons pas nous engager à apporter des modifications au processus d'alignement si celles-ci ne sont ni raisonnables ni en adéquation avec nos objectifs stratégiques. Cette approche nous a également conduits à revoir notre méthodologie, en consolidant l'ensemble des activités économiques reconnues en 2023 sous notre activité principale, la « Fabrication de médicaments ». Aligner d'autres activités éligibles qui ne correspondent pas à notre modèle d'entreprise ne constitue pas une priorité stratégique à ce stade.

Garanties minimales

L'éthique et l'intégrité des affaires sont des priorités pour UCB, et nous mettons en place différentes pratiques visant à garantir le respect des garanties minimales définies par la Taxonomie de l'UE. Nous évaluerons et harmoniserons nos processus de due diligence afin de nous conformer à la Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD) d'ici 2027. Notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme tout au long de notre chaîne de valeur est détaillé dans la section « Travailleurs dans la chaîne de valeur », et nos pratiques en matière de lutte contre la corruption figurent dans la section « Conduite des affaires ».

UCB continuera à surveiller et à prendre en compte tout changement dans le règlement européen établissant la taxonomie, ainsi que les procédures générales de préparation pour le rapport annuel intégré de l'année prochaine.

Activités économiques éligibles à la taxonomie

Activités économiques	Description
1.2 Fabrication de médicaments	Fabrication et vente de médicaments produits par le groupe ou par une Contract Manufacturing Organisation (CMO) destinés aux patients atteints de maladies en immunologie, en neurologie et dans d'autres domaines thérapeutiques.

Nous considérons comme éligibles à la taxonomie au titre de l'activité 1.2, le chiffre d'affaires provenant des médicaments et les OpEx et CapEx qui soutiennent les actifs utilisés dans la production des médicaments.

¹ [How the EU can incentivise environmental sustainability of new medicines](#)

Nos ICP et nos méthodes comptables

Les indicateurs clés de performance (ICP) comprennent l'ICP du chiffre d'affaires, l'ICP des CapEx et l'ICP des OpEx. Pour la présentation des ICP de la taxonomie, nous utilisons les modèles fournis à l'annexe II de l'acte délégué sur la publication d'informations. Comme mentionné précédemment, certaines modifications ont été apportées à notre méthodologie afin de refléter notre interprétation des exigences légales et de traduire, autant que possible, les principes fondamentaux de la Taxonomie de l'UE. Aucune de nos activités ne contribue simultanément à plusieurs objectifs environnementaux, ce qui signifie qu'aucune désagrégation des indicateurs clés de performance (ICP) n'est requise.

Modèle de chiffre d'affaires pour l'exercice 2024

	Critères de contribution substantielle								
Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires € millions	Part du chiffre d'affaires, année 2024 %	Atténuation du changement climatique OUI ; NON ; N/EL (a)	Adaptation au changement climatique OUI ; NON ; N/EL (a)	Eau OUI ; NON ; N/EL (a)	Pollution OUI ; NON ; N/EL (a)	Économie circulaire OUI ; NON ; N/EL (a)	Biodiversité OUI ; NON ; N/EL (a)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)									
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	-	0 %	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		-	0 %	-	-	-	-	-	-
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)									
				EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	5 672	93 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		5 672	93 %	0 %	0 %	0 %	93 %	0 %	0 %
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		5 672	93 %	0 %	0 %	0 %	93 %	0 %	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		443	7 %						
TOTAL		6 115	100 %						

(a) O Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
N Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
N/EL Non-éligible: activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
(b) EL Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.
N/EL Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)

Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)						Garanties minimales OUI/NON	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie ou éligible à la taxonomie, année 2023 %	Catégorie activité habilitante H	Catégorie d'activité transitoire T
Atténuation du changement climatique OUI/NON	Adaptation au changement climatique OUI/NON	Eau OUI/NON	Pollution OUI/NON	Économie circulaire OUI/NON	Biodiversité OUI/NON				
-	-	-	-	-	-	-	0 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	0 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	96 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	96 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	96 %	-	-

Modèle de CapEx pour l'exercice 2024

Critères de contribution substantielle									
Activités économiques	Code	CapEx € millions	Part des CapEx, année 2024 %	Atténuation du changement climatique OUI ; NON ; N/EL (a)	Adaptation au changement climatique OUI ; NON ; N/EL (a)	Eau OUI ; NON ; N/EL (a)	Pollution OUI ; NON ; N/EL (a)	Économie circulaire OUI ; NON ; N/ EL (a)	Biodiversité OUI ; NON ; N/EL (a)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	-	0 %	-	-	-	-	-	-
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		-	0 %	-	-	-	-	-	-
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
				EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	462	95 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		462	95 %	0 %	0 %	0 %	95 %	0 %	0 %
CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		462	95 %	0 %	0 %	0 %	95 %	0 %	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		24	5 %						
TOTAL		486	100 %						

(a) O Oui, Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
N Non, Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.
N/EL Non éligible: activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.
(b) EL Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.
N/EL Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

Critères d'absence de préjudice important (DNSH)									
Atténuation du changement climatique OUI/NON	Adaptation au changement climatique OUI/NON	Eau OUI/NON	Pollution OUI/NON	Économie circulaire OUI/NON	Biodiversité OUI/NON	Garanties minimales OUI/NON	Part des CapEx alignées sur la taxonomie ou éligibles à la taxonomie, année 2023 %	Catégorie activité habilitante H	Catégorie d'activité transitoire T
-	-	-	-	-	-	-	0 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	0 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	93 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	93 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	93 %	-	-

Modèle d’OpEx pour l’exercice 2024

	Critères de contribution substantielle								
Activités économiques	Code	OpEx € millions	Part des OpEx, année 2024 %	Atténuation du changement climatique OUI ; NON ; N/EL (a)	Adaptation au changement climatique OUI ; NON ; N/EL (a)	Eau OUI ; NON ; N/EL (a)	Pollution OUI ; NON ; N/EL (a)	Économie circulaire OUI ; NON ; N/EL (a)	Biodiversité OUI ; NON ; N/EL (a)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	-	0 %	-	-	-	-	-	-
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		-	0 %	-	-	-	-	-	-
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)									
				EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)	EL ; N/EL (b)
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	105	23 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		105	23 %	0 %	0 %	0 %	23 %	0 %	0 %
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		105	23 %	0 %	0 %	0 %	23 %	0 %	0 %
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		357	77 %						
TOTAL		462	100 %						

(a) O Oui, Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l’objectif environnemental visé.
N Non, Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l’objectif environnemental visé.
N/EL Non éligible: activité non éligible à la taxonomie pour l’objectif environnemental visé.
(b) EL Activité éligible à la taxonomie pour l’objectif visé.
N/EL Activité non-éligible à la taxonomie pour l’objectif visé.

Critères d'absence de préjudice important («critères DNSH»)									
Atténuation du changement climatique OUI/NON	Adaptation au changement climatique OUI/NON	Eau OUI/NON	Pollution OUI/NON	Économie circulaire OUI/NON	Biodiversité OUI/NON	Garanties minimales OUI/NON	Part des OpEx alignées sur la taxonomie ou éligibles à la taxonomie, année 2023	Catégorie activité habilitante H	Catégorie d'activité transitoire T
-	-	-	-	-	-	-	0 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	0 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	22 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	22 %	-	-
-	-	-	-	-	-	-	22 %	-	-

ICP du chiffre d'affaires

En 2023, nous avons calculé le dénominateur sur la base du chiffre d'affaires net figurant dans la [Note 6](#) des états financiers, excluant les produits et charges des redevances et autres produits. Nous avons ainsi comptabilisé un montant de € 4 867 millions dans le dénominateur. Le numérateur a été calculé en prenant en compte le chiffre d'affaires net, tout en excluant la part liée aux couvertures désignées reclassées en ventes nettes (hedging), car il n'a pas été possible d'établir un lien direct avec un produit spécifique. Nous avons ainsi comptabilisé un montant de € 4 817 millions dans le numérateur. La proportion du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie affichée était alors de 99 %.

En 2024, nous avons utilisé le chiffre d'affaires selon la norme IFRS 15 comme dénominateur, soit le chiffre d'affaires net total tel que présenté dans la [Note 7](#) – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Pour calculer le numérateur, nous avons pris en compte les ventes nettes avant couverture, les ventes des contrats à façon ainsi que les paiements d'étapes reçus par UCB en lien avec les produits UCB déjà commercialisés sur le marché concerné. Nous avons retraité l'indicateur ICP du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 en appliquant cette même approche.

Nous avons retraité l'indicateur ICP du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 en appliquant cette même approche. Cela a abouti à une proportion de chiffre d'affaires éligible à la taxonomie de 96 %.

Ce calcul est plus pertinent et plus fiable, car il est davantage aligné avec les dispositions législatives en vigueur¹.

ICP des CapEx

L'ICP des CapEx est défini comme les CapEx éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par nos CapEx totales (dénominateur).

Les CapEx totales sont constituées des ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice financier, avant dépréciation, amortissement et toute réévaluation, y compris celles résultant de réévaluations et de dépréciations, ainsi qu'à l'exclusion des variations de la juste valeur. Cela comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38) et d'actifs liés au droit d'utilisation (IFRS 16). Le goodwill n'est pas compris dans les CapEx, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle conformément à l'IAS 38. Pour plus de détails sur nos méthodes comptables concernant nos CapEx, voyez le résumé de nos principales méthodes comptables ([Note 3](#)). Le dénominateur peut être réconcilié avec les acquisitions figurant dans les Notes [20 Immobilisations incorporelles](#) et [22 Immobilisations corporelles](#). Il doit également inclure les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles résultant des regroupements d'entreprises (voir les acquisitions en [Note 8](#)), mais aucun regroupement de ce type n'a été enregistré pour les exercices 2023 et 2024.

Pour déterminer le numérateur, nous considérons que les actifs et les processus sont associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie lorsqu'ils sont des composants essentiels à l'exécution d'une activité économique.

La méthodologie de cet ICP a également été légèrement mise à jour par rapport à 2023. Toutefois, seule la partie liée au numérateur a été impactée. L'année dernière, pour identifier les activités éligibles à la taxonomie, nous avons limité le périmètre aux entités représentant une part significative des CapEx. Cela incluait les deux principaux sites de production situés à Braine-l'Alleud, en Belgique, et à Bulle, en Suisse, ainsi que d'autres sites présentant des CapEx significatives. En 2024, tous les sites d'UCB ont été pris en compte. Nous avons recalculé l'ICP des CapEx de l'exercice 2023 en appliquant cette même approche. Cela a abouti à une proportion de CapEx éligible à la taxonomie de 93 %, contre 85 % comptabilisée l'an dernier.

Comme tous nos sites sont pris en compte, ce calcul fournit des informations plus détaillées et précises.

¹ Article 2, point (5), of Directive 2013/34/EU and Delegated Act on article 8 (Regulation (EU) 2021/2178) Annex I

ICP des OpEx

La Taxonomie de l'UE définit les OpEx différemment des normes comptables, de sorte que l'OpEx tel que défini par la Taxonomie ne correspond pas aux dépenses d'exploitation totales présentées dans les états financiers.

L'ICP des OpEx est défini comme le rapport entre les OpEx éligibles à la Taxonomie (numérateur) et le total défini comme OpEx selon la Taxonomie (dénominateur).

Conformément au Règlement Taxonomie de l'UE¹, les OpEx totales comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement (R&D), aux mesures de rénovation des bâtiments, aux contrats de location à court terme, aux équipements d'usine et de laboratoire achetés mais non capitalisés, ainsi qu'à toutes les formes d'entretien et de réparation. Toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs de type « Immobilisations corporelles », réalisée par l'entité ou un tiers externalisé, et nécessaire au maintien du bon fonctionnement de l'actif, doit également être incluse dans le dénominateur.

Seule une partie des dépenses de R&D a été prise en compte dans le dénominateur, car les amortissements et les dépenses indirectes ont été exclus. Les amortissements ont été exclus afin d'éviter un double comptage, puisque les actifs amortis sont déjà comptabilisés dans les CapEx des années précédentes. Concernant les autres dépenses de R&D, une grande partie concerne des dépenses qui ne sont pas directement liées à des projets. Les OpEx déclarées dans le cadre du reporting Taxonomie de l'UE doivent exclure les frais généraux, les matières premières, les coûts des employés opérant les machines, les coûts de gestion des projets de recherche et développement, ainsi que les coûts liés à l'électricité, aux fluides et aux réactifs nécessaires à l'exploitation des immobilisations corporelles.

Dans l'industrie biopharmaceutique, les phases de développement clinique et préclinique sont caractérisées par une incertitude quant à l'issue des projets et à leur capacité à aboutir à une autorisation réglementaire, condition préalable à la génération de chiffre d'affaires. C'est pourquoi les dépenses de R&D directement liées aux projets (prises en compte dans le dénominateur) n'ont pas été considérées comme des OpEx éligibles à la taxonomie (numérateur) pour l'activité économique « Fabrication de médicaments ».

Les dépenses d'entretien et de réparation ont été déterminées sur la base des coûts d'entretien et de réparation attribués à nos centres de coûts internes. Les éléments de coût correspondants se retrouvent dans différents postes de notre compte de résultats, notamment le coût des ventes (maintenance des opérations) et les frais généraux et administratifs (comme la maintenance des systèmes IT). En général, ces dépenses comprennent les coûts des services et des matériaux pour l'entretien quotidien, ainsi que pour les mesures d'entretien et de réparation régulières et non planifiées. Ces coûts sont directement affectés aux immobilisations corporelles. Cela ne comprend pas les dépenses liées à l'exploitation quotidienne des biens, usines et équipements, comme les matières premières, le coût du personnel qui fait fonctionner les machines, l'électricité ou les fluides nécessaires à l'exploitation du bien, de l'usine et de l'équipement. Les amortissements et dépréciations sont également exclus de l'ICP des OpEx.

Les coûts liés aux mesures de rénovation des bâtiments et aux contrats de location à court terme sont inclus à la fois dans le numérateur et dans le dénominateur de l'ICP des OpEx.

Informations contextuelles

Toutes les modifications apportées entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024 ont été expliquées dans les sections précédentes.

UCB n'exerce pas d'activités dans les secteurs du nucléaire ou des combustibles fossiles.

Activités liées à l'énergie nucléaire	
1. L'entreprise mène, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité innovantes qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
2. L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction et à l'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur de processus, y compris à des fins de chauffage urbain ou de processus industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3. L'entreprise réalise, finance ou est exposée à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur de processus, y compris à des fins de chauffage urbain ou de processus industriels tels que la production d'hydrogène à partir de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à leur mise à niveau en matière de sécurité.	Non
Activités liées au gaz fossile	
4. L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	Non
5. L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur et de froid et de production d'électricité utilisant des combustibles gazeux fossiles.	Non
6. L'entreprise réalise, finance ou est exposée à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur ou de froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non

¹ Commission notice on the interpretation of legal provisions of EU Taxonomy February 2022

Informations sociales



Effectifs de l'entreprise

S1

Impacts, risques et opportunités

S1-SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/ potentiel	Sous-thème	Description
Droits des travailleurs et conditions de travail	Impact positif	Réel	Liberté d'association, dialogue social	Veiller à ce que les collaborateurs aient à la fois la possibilité (temps et accès) et le droit de s'affilier à un syndicat qui favorise l'autonomisation des membres du personnel et leur permet de s'exprimer et de défendre leurs droits.
	Impact positif	Potentiel	Diversité, égalité des genres et travail égal pour un salaire égal	La promotion de la diversité, de l'équité et des pratiques d'inclusion au sein du personnel d'UCB (par ex. promotion égale, recrutement inclusif, etc.) peuvent conduire à une augmentation de la satisfaction et du bien-être des employés.
	Impact négatif	Réel	Diversité, égalité des genres et travail égal pour un salaire égal	Un manque de représentation des divers profils au sein des effectifs d'UCB, à tous les niveaux de l'organisation (et en particulier au niveau exécutif), peut entraîner une démotivation des employés, une baisse de productivité et, à terme, une rotation du personnel.
Diversité, équité et inclusion	Impact négatif	Réel	Mesures contre la violence et le harcèlement au travail	Le harcèlement et la discrimination, qui doivent être signalés par l'intermédiaire de la ligne d'intégrité d'UCB, peuvent affecter le bien-être, la productivité et le taux de rétention du personnel.
	Impact négatif	Réel	Diversité	Une inégalité dans les opportunités d'avancement professionnel peut entraîner le découragement du personnel, une baisse de productivité et, au final, une rotation du personnel.
	Opportunité		Diversité	Promotion par les chefs d'entreprise des principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans l'ensemble des sites d'UCB (par exemple, diversité dans les essais cliniques, égalité en matière d'avancement et de salaire).
Développement du personnel	Risque		Formation et développement des compétences	L'incapacité à améliorer les compétences du personnel et à recruter de nouveaux collaborateurs ayant les compétences nécessaires dans les nouvelles technologies industrielles (IA, apprentissage automatique), pour rester à la hauteur de la transformation de l'entreprise peut entraîner un désavantage concurrentiel pour UCB.
	Opportunité		Formation et développement des compétences	L'intégration complète de la durabilité dans les activités d'UCB peut accroître l'attrait de l'entreprise pour les jeunes générations.
Hygiène/santé, sécurité et bien-être	Impact positif	Réel	Santé et sécurité	Respecter les normes élevées en matière de santé, de sécurité et de bien-être du personnel (au-delà des obligations légales) et veiller à ce que les membres du personnel sachent qu'ils peuvent exprimer leurs préoccupations en toute liberté.
	Impact négatif	Réel	Santé et sécurité	Le vieillissement des infrastructures et des équipements de production et son impact sur la sécurité physique du personnel.
	Impact négatif	Réel	Santé et sécurité	Utiliser des substances aux propriétés toxiques et cancérogènes qui pourraient avoir un impact direct sur les membres du personnel d'UCB et leur famille.
	Impact négatif	Réel	Santé et sécurité	Activités de fabrication à haut risque, telles que le travail en hauteur, dans des espaces confinés, dans des atmosphères explosives, avec des équipements sous pression ou à proximité de chantiers de construction, pouvant entraîner la mort ou des blessures graves.
	Impact négatif	Réel	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Une pression professionnelle élevée et de longues heures de travail, entraînant une fatigue due aux écrans, un manque d'activités physiques, un épuisement professionnel et une baisse de l'efficacité au travail.
	Risque		Santé et sécurité et équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Risque à la réputation et à la productivité lié au fait qu'UCB ne réalise pas ses ambitions en matière de santé, de sécurité et de bien-être (SSBE) et ne respecte pas les objectifs et les actions à cet égard.

Droits des travailleurs et conditions de travail

Politiques

S1-1

UCB s'engage à respecter la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, et la Charte internationale des droits de l'homme, et nous sommes signataires du Pacte mondial des Nations Unies. Les droits des travailleurs sont principalement protégés par la législation des différents pays, le niveau de protection variant d'un pays à l'autre. UCB a établi des politiques d'orientation minimales, notamment le [Code de conduite](#), la [Politique en matière de droits de l'homme](#) et la Politique en matière de santé, de sécurité et de bien-être. Ces politiques mondiales abordent la question des droits des travailleurs et des conditions de travail à un niveau élevé, tandis que les exigences et les réglementations locales guident les discussions. Les politiques s'appliquent globalement à tous les affiliés d'UCB et sont approuvées par le Comité exécutif. Les employés sont informés de ces politiques par le biais de formations obligatoires.

UCB est fière de respecter les droits et la dignité de toutes les personnes. Nous nous efforçons de prévenir tout impact négatif sur les droits de l'homme – tels que définis par la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies – dans toutes nos activités et nous exigeons de tous les tiers qu'ils respectent ces mêmes normes. Nous promouvons des normes éthiques élevées en matière de travail et veillons à ce que les travailleurs soient traités avec dignité et respect. Tous les membres du personnel d'UCB sont tenus de se conformer aux lois applicables, de respecter les droits de l'homme, et de suivre une formation annuelle obligatoire sur les droits de l'homme.

Notre [Politique en matière de droits de l'homme](#) sert de base à l'identification des droits de l'homme de la plus haute priorité au sein des activités d'UCB, et à centrer les processus de due diligence sur ces questions (y compris la mise en place de mesures correctives en cas d'impact négatif sur les droits de l'homme). Les domaines prioritaires ont été confirmés par une évaluation de la saillance portant sur les domaines suivants relatifs à notre propre main-d'œuvre : les risques liés aux tiers (notamment droits du travail, impacts environnementaux, corruption), la lutte contre les discriminations et le harcèlement, et traitement équitable pour les collaborateurs d'UCB

Nous nous engageons à interdire, identifier et prévenir le travail forcé ou le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans toutes nos opérations et chaînes d'approvisionnement. Notre [Modern Slavery Act Statement](#) (Royaume-Uni) et notre [Transparency Act](#) (Norvège) sont accessibles au public. UCB prépare actuellement un rapport en conformité avec la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

En 2024, UCB a établi un cadre de gouvernance pour assurer la surveillance de notre approche des droits de l'homme et continuera activement à intégrer les voix des détenteurs de droits dans ses activités. Le Chief Ethics and Compliance Officer est le principal responsable des activités relatives aux droits de l'homme à l'échelle d'UCB et rend compte régulièrement des questions relatives aux droits de l'homme au Conseil d'administration et au Comité exécutif d'UCB.

Engagement auprès de notre personnel

S1-2

En Europe, le processus d'engagement des travailleurs en matière de conditions de travail comprend un comité d'entreprise européen et des comités d'entreprise locaux. Les droits des travailleurs sont abordés lors de réunions régulières avec les comités d'entreprise et les groupes locaux de représentants des employés, conformément aux pratiques et aux lois locales¹. Cette responsabilité incombe au Chief Human Resources Officer, qui préside également le comité d'entreprise européen, et au Head of Talent local ou au Talent Representative du pays concerné.

Des mises à jour individuelles sur les droits des travailleurs sont diffusées via la plateforme « HR Answers », où toutes les politiques locales et les droits des travailleurs sont documentés. Chaque employé se voit attribuer un Talent Partner qu'il peut contacter en cas de problème. Les employés sont également encouragés à communiquer leurs commentaires par l'intermédiaire des membres du syndicat, des comités d'entreprise ou des groupes locaux d'engagement des travailleurs. En outre, UCB recueille des informations générales par le biais d'enquêtes (par exemple, l'enquête annuelle sur la perception de l'éthique et de l'intégrité des affaires), au cours desquelles les employés peuvent exprimer leurs opinions et leurs préoccupations. En plus du retour d'information que l'enquête nous fournit, elle nous sert également à évaluer les perceptions et les comportements des employés (par exemple, en ce qui concerne le signalement des fautes professionnelles) et leur connaissance des politiques et des canaux de signalement correspondants.

Les « Human Rights Champions » d'UCB sont nommés dans les domaines fonctionnels pertinents pour soutenir la mise en œuvre des engagements en matière de droits de l'homme dans l'ensemble d'UCB, en étroite collaboration avec le responsable des pratiques commerciales éthiques et de la durabilité et le groupe de travail sur les droits de l'homme afin de favoriser une amélioration continue.

Actions

S1-4

- Pour garantir le respect des droits, UCB a désigné une personne responsable pour chaque pays, chargée de veiller au respect de la législation du travail et des droits des employés.
- Dans les pays où UCB où les employés disposent d'une représentation syndicale, il existe des canaux de communication qui offrent des possibilités locales d'accès à des conseils.
- Les résultats agrégés de l'enquête mondiale auprès des travailleurs d'UCB sont partagés avec le Comité exécutif et les managers, qui sont responsables de prendre les mesures appropriées sur la base des commentaires fournis par les employés.
- Le rapport annuel « Speak Up », publié par le département Ethics and Business Integrity (E&BI), expose clairement les exigences, les attentes, les processus et les canaux d'UCB pour le signalement des fautes professionnelles et renforce la politique de l'entreprise contre les représailles et le processus de signalement des représailles présumées. Le rapport fournit des informations anonymes sur les paramètres liés aux rapports et aux enquêtes, ainsi que des études de cas représentatives afin d'aider les employés à mieux comprendre les problèmes courants donnant lieu à des enquêtes et leurs résultats illustratifs. Le service des enquêtes de l'E&BI met régulièrement à jour les affiches physiques ou virtuelles de promotion de la prise de parole, adaptées à chaque pays, et qui sont exposées dans chaque bureau.

1 Les comités d'entreprise et les groupes de représentants des salariés ne sont pas encore en place dans tous les pays.

Diversité, équité et inclusion

Politiques S1-1

En 2024, UCB a entamé un processus visant à renforcer notre engagement à intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion, énoncé dans le [Code de conduite](#), la [Politique en matière de droits de l'homme](#) et les autres politiques internes d'UCB, dans l'ensemble de l'entreprise. En 2025, nous prévoyons de mettre à jour nos politiques afin de renforcer notre engagement continu en faveur de ces principes, dans le respect des exigences légales, et de prévenir toute forme de discrimination au sein de notre personnel de notre chaîne d'approvisionnement. La mise en œuvre de ces politiques est supervisée par le Chief Human Resources Officer (membre du comité exécutif) et le Responsable de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

UCB respecte les lois et réglementations locales applicables en matière d'inclusion et de non-discrimination sur le lieu de travail, y compris en fournissant des conseils locaux spécifiques dans des domaines tels que les aménagements pour les personnes handicapées et les congés parentaux sur chaque marché.

Engagement auprès de notre personnel S1-2

Les attentes sont communiquées par le biais de modules de formation initiale et annuelle sur les questions liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (incluses dans le Code de conduite d'UCB), ainsi que par des campagnes de communication interne permanentes (par exemple, affiches sur site, rapport annuel « Speak Up », événements internes) afin de renforcer la sensibilisation. Nous contrôlons l'efficacité de ces mesures par le biais de l'enquête annuelle d'UCB sur la perception de l'éthique et de l'intégrité des affaires, parallèlement aux questions relatives à l'inclusion dans les enquêtes trimestrielles sur l'expérience des employés ainsi qu'au moyen d'un retour d'information continu provenant de nos groupes de ressources d'employés (ERG) et d'autres groupes de discussion.

Les résultats de l'enquête mondiale auprès des travailleurs d'UCB peuvent aider à identifier les lacunes et les défis et à mettre en évidence les domaines dans lesquels l'entreprise devrait envisager de concentrer ses efforts pour promouvoir l'inclusion. Cela permet à UCB de comprendre les défis uniques auxquels sont confrontés tous les employés, y compris ceux des groupes sous-représentés, et d'adapter le soutien.

Les résultats de l'enquête sont largement diffusés afin d'encourager les dirigeants à interpréter les résultats de leur équipe sans parti pris et à définir les opportunités comme des domaines d'action prioritaires pour l'avenir. Les équipes sont soutenues par les ressources disponibles pour élaborer des plans d'action afin d'explorer ces possibilités et d'atténuer tout impact négatif. Des mises à jour mensuelles sur la diversité, l'équité et l'inclusion sont fournies au Chief Human Resources Officer et à l'Executive Vice President & General Counsel d'UCB, qui font partie du Comité exécutif.

Actions S1-4

Notre feuille de route mondiale en matière de diversité, d'équité et d'inclusion vise à garantir que ces principes sont intégrés dans tous les aspects de notre entreprise. Ces initiatives sont soutenues par la mise à disposition des défenseurs internes de ressources destinées à renforcer la sensibilisation et la compréhension, ainsi que par la poursuite de nos engagements en matière de recrutement inclusif et d'équité salariale. De plus, nous avons défini des objectifs ambitieux en phase avec nos efforts visant à promouvoir les principes de diversité, d'équité et d'inclusion.

Le réseau de communautés d'UCB pour la diversité, l'équité et l'inclusion - composé de neuf Conseils locaux, de huit ERG et d'alliés - contribue à garantir que les principes de diversité, d'équité et d'inclusion sont intégrés dans l'ensemble de nos activités commerciales au niveau local. Leurs activités comprennent l'établissement de réseaux de croissance professionnelle, le lancement de programmes de mentorat, l'organisation d'événements communautaires et l'éducation de l'ensemble de la main-d'œuvre sur ces sujets. Environ 30 % du personnel d'UCB est impliqué dans ces communautés¹.

Les échanges mensuels « ERG Office Hours » entre l'équipe chargée de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, les présidents d'ERG et une plateforme communautaire commune encouragent les interactions et le partage des bonnes pratiques au sein de ces groupes, qui sont ouverts à tous les employés. En plus d'offrir aux participants des opportunités de développement professionnel, ces échanges servent de plateforme pour obtenir des informations et des commentaires de la part des ERG afin de les aider à relever les nouveaux défis.

L'engagement d'UCB en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination est également intégré dans tous nos processus de recrutement, soutenus par un vaste programme d'intégration et d'apprentissage. Nos procédures de recrutement visent à garantir que notre vivier de talents internes est constamment exploité pour de nouvelles opportunités, notamment en publiant tous les postes ouverts afin d'améliorer la transparence. Les responsables du recrutement ont été formés à la promotion de l'égalité des chances et à l'atténuation des préjugés dans nos processus d'attraction des talents, notamment en ce qui concerne la publication des postes, le recrutement, les entretiens et l'embauche.

Des sessions de formation sont également organisées sur des sujets tels que les préjugés inconscients et l'état d'esprit inclusif.

¹ Ceci comprend les travailleurs qui participent aux ERG, aux conseils locaux, à la communauté de Business Champions ou à la communauté d'Inclusive Mindset Facilitators.

Développement du personnel

Politiques

S1-1

Notre **stratégie globale en matière de talents** vise à garantir que des programmes structurés de mobilité interne, de développement professionnel et d'orientation encouragent le développement des compétences et le partage de l'expertise. Grâce à l'Employee Growth Center et à leurs partenaires en matière d'apprentissage et de talents, tous les employés d'UCB ont accès à des plateformes d'apprentissage et de développement de compétences transversales, et peuvent explorer les possibilités de mobilité interne et de leadership. Ceci est rendu possible en investissant davantage dans les programmes d'apprentissage accéléré en leadership, un accent accru sur le développement des compétences numériques (par exemple, l'IA), et des compétences transversales pour soutenir notre stratégie commerciale en constante évolution. Un processus de renforcement des capacités est en place pour s'assurer que nous comblons constamment les lacunes actuelles et futures en matière de compétences de la main-d'œuvre.

Notre stratégie en matière de talents vise à atténuer tout risque de retard d'UCB par rapport aux normes de l'industrie en termes de technologie et de compétences plus générales de la main-d'œuvre, ainsi que la probabilité que les employés se tournent vers d'autres organisations, en raison d'une insatisfaction des opportunités de progrès en matière de développement personnel que nous pourrions leur offrir. Ceci relève du contrôle du Chief Human Resources Officer, qui fait partie du Comité exécutif.

Les pratiques d'UCB en matière de développement du personnel sont conformes aux réglementations locales (par exemple, la nouvelle loi belge sur la gouvernance d'entreprise portant sur les plans de formation annuels et les droits de formation individuels).

Engagement auprès de notre personnel

S1-2

Nous nous engageons continuellement auprès de notre personnel pour faire évoluer notre approche par le biais de « partenaires d'apprentissage » dédiés qui soutiennent l'identification et le renforcement des compétences essentielles. Nous mesurons les progrès par le biais d'enquêtes régulières (par exemple, en mesurant le Taux de recommandation net après toute initiative d'apprentissage et de développement).

Les enquêtes trimestrielles sur l'expérience des employés d'UCB comprennent des questions ciblées sur le développement des employés afin d'identifier les préoccupations de notre propre personnel, les améliorations potentielles et leur perception de la manière dont ce sujet est géré au sein d'UCB.

Actions

S1-4

Nous soutenons la progression du personnel grâce à des plans de développement personnel continus et à l'accès à des plateformes d'apprentissage et de mobilité, soutenus par une culture d'apprentissage tout au long de la carrière chez UCB.

- Pour encourager la mobilité interne, nous disposons d'une solide stratégie de début de carrière, soutenue par un marché d'opportunités interne et un site de carrières pour promouvoir les possibilités d'évolution de carrière auprès des employés existants.
- Le portefeuille d'apprentissage transversal d'UCB, une offre d'apprentissage centralisée qui est disponible pour tous les employés d'UCB afin de développer des compétences transversales essentielles, a été repensé en 2024 pour garantir un accès généralisé à une offre d'apprentissage et de développement claire, élaborée sur la base d'une analyse des besoins de croissance des employés à l'échelle de l'entreprise.

- Les programmes d'apprentissage du leadership à l'échelle de l'entreprise visent à doter les dirigeants (des responsables hiérarchiques aux cadres supérieurs) des compétences et de l'état d'esprit adéquats en matière de gestion des personnes pour promouvoir une culture de croissance au sein de leurs équipes.
- Pour attirer, développer et retenir les meilleurs talents en Recherche et Développement (R&D) dans un paysage pharmaceutique compétitif, nous menons diverses initiatives destinées spécifiquement aux scientifiques et aux professionnels de la R&D, y compris des rotations de postes à court terme pour aider les employés à élargir leurs horizons professionnels et à entrer en contact avec d'autres équipes UCB, des opportunités de doctorat internes pour développer et retenir nos meilleurs diplômés, des programmes de parrainage de doctorat externes avec des institutions universitaires britanniques/européennes de premier plan pour renforcer notre pool de talents en début de carrière et des programmes de mentorat avec des cadres supérieurs.

Santé, sécurité et bien-être du personnel

Politiques

S1-1

La **politique d'UCB en matière de santé, de sécurité et de bien-être (SSBE)** couvre l'ensemble du personnel, le personnel tiers, les visiteurs, les sous-traitants et les consultants de toutes les entités d'UCB, conformément aux normes ISO 45001. La politique est approuvée par le CEO, le Chief Human Resources Officer, l'Executive Vice-Président, le responsable de l'approvisionnement des patients et le responsable SSBE, et est transposée dans les procédures locales applicables au niveau du site (en tenant compte de toutes les spécificités opérationnelles et réglementaires).

Cette politique énonce clairement les responsabilités et l'obligation de rendre compte en matière de SSBE dans l'exploitation de nos installations et prévenir les risques de blessure pour notre personnel, de fournir des formations et des ressources sur les activités professionnelles présentant un risque de sécurité élevé, et pour intégrer les considérations de gestion de la sécurité des produits dans l'ensemble de nos activités. Notre processus de prévention des accidents du travail garantit que les risques liés aux activités d'UCB sont évalués, atténués et contrôlés. Le personnel concerné est inclus dans le processus d'évaluation des risques¹, et nous préparons, testons et maintenons des plans pour assurer une réponse efficace aux situations d'urgence prévisibles et limiter leur impact.

Toutes les parties prenantes potentiellement concernées peuvent accéder à la politique relative à la santé et à la sécurité au travail par le biais de divers canaux, notamment des sessions de formation, des programmes de sensibilisation et des campagnes de communication interne. L'objectif est de veiller à ce que les parties prenantes (y compris les membres du personnel, les dirigeants et les partenaires extérieurs) soient conscientes de leur rôle dans sa mise en œuvre.

Engagement auprès de notre personnel

S1-2

Nous reconnaissons que l'intégration des idées des employés et leur participation à la prise de décision sont essentielles pour créer un environnement de travail sûr et favorable. En plus de promouvoir une culture de prise de parole et de retour d'information à l'échelle de l'organisation, nous évaluons les perceptions et l'impact de nos initiatives en matière de santé et de sécurité au travail. Nous menons des enquêtes trimestrielles sur l'expérience des employés².

1 Conformément aux contrôles hiérarchiques de la gestion des risques.

2 Mise à jour de la cadence annuelle pour permettre aux dirigeants de cibler des interventions plus opportunes.

à cet égard, afin d'identifier les préoccupations et les améliorations potentielles. Des comités de santé et de sécurité (comprenant des représentants des employés) se réunissent chaque mois sur nos sites de production afin d'identifier les risques potentiels et d'élaborer des stratégies d'atténuation. Les formations en matière de sécurité sont attribuées en fonction des rôles et des responsabilités de chacun et les registres de formations sont enregistrés et archivés.

L'équipe SSBE mondiale, supervisée par l'Executive Vice President et le responsable de l'approvisionnement des patients (membre du Comité exécutif), veille à l'engagement du personnel en matière de santé, de sécurité et de bien-être et à ce que les stratégies d'engagement soient mises en œuvre de manière efficace dans tous les sites d'UCB. Elle collabore avec les parties prenantes internes et externes et évalue l'efficacité en suivant les indicateurs clés de performance tels que les taux d'incidents, les indicateurs de sécurité, les commentaires des employés et les taux d'absentéisme.

Actions S1-4

Un nouveau programme « HSWB Essentials » a été lancé en 2024, visant à garantir que 100 % des travailleurs d'UCB sont couverts par un système de gestion de la santé, de la sécurité et du bien-être robuste, structuré et transversal, quels que soient le type d'activité et les risques auxquels ils sont confrontés. Nous continuons à promouvoir le bien-être du personnel par le biais d'une formation spécialisée visant à aider les dirigeants à identifier les signes d'épuisement professionnel au sein de leurs équipes, ainsi que par le biais d'un nouveau portail pour les employés contenant des ressources d'apprentissage et des contacts centralisés pour le programme d'aide aux employés. Nous étendons également la portée de l'équipe SSBE d'UCB à d'autres pays afin de renforcer les nouvelles initiatives locales telles que les programmes de bien-être financier et les certifications de lieux de travail sains.

Les principaux programmes de sécurité pour 2024 comprennent une évaluation de la sécurité des sites de fabrication d'UCB (évaluation de notre niveau de maturité en matière de sécurité par conception et de tout plan de remédiation nécessaire), un projet visant à mieux comprendre les risques que posent les substances chimiques sur le lieu de travail (par exemple, les per- et polyfluoroalkyles [PFAS]), et la poursuite de notre programme de formation à la sécurité des chauffeurs qui a touché plus de 4 500 membres du personnel d'UCB depuis le lancement de ce programme. Une nouvelle formation sur les techniques d'enquête sur les incidents a été introduite pour aider les employés à identifier les causes profondes des accidents et à mettre en place des plans d'action correctives solides. Par ailleurs, notre programme PLCA (Potentially Life Changing Activities) a permis de réaliser des progrès considérables dans l'atténuation des risques associés aux activités à haut risque, démontrant notre engagement continu en faveur de la sécurité. Cette initiative sera prolongée à 2025 et aux années à venir.

Des audits de sécurité réguliers garantissent le respect des normes et l'atténuation des risques, avec l'appui d'un processus de notification solide qui encourage le personnel à signaler les incidents de sécurité ou les quasi-accidents. Des enquêtes sont menées et les résultats permettent d'établir des mesures préventives et de mettre en place, le cas échéant, une formation et une éducation supplémentaires des employés en matière de pratiques de sécurité. Tous les employés doivent être suffisamment qualifiés avant d'exercer de manière indépendante les tâches et responsabilités liées à leur fonction, par le biais de qualifications, d'expérience, de formations ou d'une combinaison de ces éléments. Une formation spécifique en matière de santé et de sécurité (avec des sessions de remise à niveau périodiques¹) est dispensée pour des procédures, processus, compétences, équipements, instruments, systèmes spécifiques et

dans tout autre domaine de connaissances nécessaires à l'exécution des tâches et/ou responsabilités assignées. Les cadres sont chargés de veiller à ce que les plans de formation et de développement du personnel soient correctement pris en compte.

Sur chaque site principal, une équipe HSE locale ou un représentant est présent pour s'occuper de la gestion des risques HSE de ses opérations et de son lieu de travail. Des points de contact uniques sont également identifiés pour transmettre les risques à fort impact à l'équipe SSBE mondiale et pour soutenir les examens trimestriels des risques en matière de SSBE dans le monde. Les sites certifiés ISO 45001 font l'objet d'un examen périodique de la gestion de la santé et de la sécurité.

Mécanismes de recours pour le personnel d'UCB

S1-3

Nous avons mis en place des canaux clairs permettant aux employés de signaler tout incident ou préoccupation, et nous nous engageons à remédier rapidement et efficacement à tout impact négatif sur notre main-d'œuvre.

Nos procédures d'enquête sont conçues pour répondre rapidement et équitablement aux préoccupations, et nous encourageons la confiance par une formation et une communication régulières, en sensibilisant à ces mécanismes. Pour garantir une amélioration continue, nous actualisons en permanence nos politiques, améliorons nos programmes de formation et adoptons de nouvelles technologies si nécessaire.

Canaux de signalement des incidents

Pour que chaque voix soit entendue et valorisée, il existe de nombreux canaux permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations ou de leurs commentaires en toute confidentialité. Parmi ces canaux, nous pouvons citer la [Ligne d'intégrité d'UCB](#) (disponible dans plus de 200 langues et accessible à toute personne souhaitant signaler un problème par le biais d'une plateforme en ligne ou d'appels téléphoniques), des systèmes robustes de signalement et d'enregistrement des incidents, ainsi que des campagnes visant à encourager les employés, leurs responsables et les représentants désignés de l'entreprise à parler ouvertement entre eux.

Tout responsable recevant un signalement de la part des membres de son équipe doit également les signaler à l'équipe Éthique et intégrité des affaires (E&BI). Toutes les plaintes déposées donnent lieu à un examen, suivi d'une enquête confidentielle, qui peut déboucher sur des mesures disciplinaires correctives.

Le Chief Ethics and Compliance Officer d'UCB est chargé de veiller à ce que des processus efficaces soient mis en place pour permettre aux employés de s'exprimer et à ce que tout rapport fasse l'objet d'une enquête appropriée. Le responsable mondial des enquêtes d'UCB suit et contrôle l'état d'avancement des signalements et des enquêtes. UCB s'engage à prendre tous les rapports au sérieux et à procéder à un examen approfondi. Lorsqu'une personne soumet un rapport, soit par l'intermédiaire de la Ligne d'intégrité d'UCB, soit par l'intermédiaire de l'équipe E&BI, d'un partenaire de talents ou du service juridique, elle reçoit une confirmation de réception et des informations sur la manière de rester informée de l'état d'avancement de la procédure.

¹ La fréquence et le contenu de la formation en matière de santé et de sécurité sont adaptés aux exigences/attentes des activités à réaliser.

Mécanismes de signalement en matière de santé, sécurité et bien-être

Un solide système de signalement des incidents est en place pour tout incident, quasi-accident ou situation potentiellement dangereuse sur les sites d'UCB. Lorsqu'un incident est signalé, notre équipe chargée de la santé, de la sécurité et du bien-être coordonne une enquête approfondie afin de comprendre la cause première et d'évaluer l'impact sur les employés concernés. Sur la base des résultats de l'enquête, nous élaborons et mettons en œuvre un plan de remédiation face aux effets négatifs. Les plans de remédiation peuvent inclure des actions correctives, des mesures de soutien pour les employés concernés (telles qu'une assistance médicale, l'adaptation du lieu de travail, un processus de retour au travail et une compensation financière, le cas échéant), ainsi que des mesures visant à empêcher que la situation ne se reproduise et à partager les principaux enseignements dans l'ensemble d'UCB. Dans les cas où l'impact négatif a entraîné un préjudice important, nous travaillons en étroite collaboration avec les personnes concernées afin d'élaborer un plan de soutien sur mesure qui réponde à leurs besoins spécifiques.

Des audits et des examens réguliers du système de signalement des incidents garantissent l'exactitude et l'exhaustivité du système et permettent d'identifier les domaines d'amélioration. L'efficacité est mesurée à l'aide de métriques telles qu'un indicateur de qualité des enquêtes et un suivi du respect des plans d'actions correctives et préventives.

Traitement des plaintes

UCB dispose de mécanismes complets pour traiter les plaintes des employés de manière rapide, équitable et transparente, y compris des programmes confidentiels de soutien aux employés¹ (Employee Assistance Programs, EAP) accessibles dans la majorité des pays, et un réseau de personnes de confiance responsables du traitement des plaintes au niveau local, garantissant que les employés ont accès à des mécanismes de soutien et de résolution dans leur région.

Politique d'absence de représailles

UCB applique une politique stricte d'absence de représailles visant à protéger tous les membres du personnel qui expriment des préoccupations ou signalent une faute. Il existe des canaux de signalement confidentiels permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations sans craindre que leur identité soit divulguée, telle que la [Ligne d'intégrité d'UCB](#), des personnes de confiance locales ou les représentants des talents. Notre EAP offre un soutien confidentiel et des ressources aux employés confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles et constitue une protection et un soutien supplémentaires pour les employés qui hésitent à faire part de leurs préoccupations par crainte de représailles. UCB organise régulièrement des programmes de formation et de sensibilisation pour informer les employés de leurs droits et des protections dont ils bénéficient, en soulignant l'importance de signaler les problèmes et notre engagement à protéger les lanceurs d'alerte.

Promouvoir la sensibilisation et instaurer la confiance

Nous contrôlons en permanence l'efficacité des processus de remédiation par le biais d'une évaluation des performances (KPI), d'audits réguliers et d'examens, afin d'identifier toute lacune ou tout domaine susceptible d'être amélioré et de garantir que notre approche reste efficace et adaptée aux besoins de notre main-d'œuvre.

Cet aspect est également mesuré par notre enquête annuelle sur la perception de l'éthique et de l'intégrité des affaires. Les retours d'information permettent d'identifier les domaines à améliorer et de s'assurer que nos efforts de communication sont efficaces et jouissent de la confiance des employés. UCB recueille également les commentaires des représentants des employés et des comités sur l'efficacité de nos processus de reporting.

Objectifs

S1-5

En 2024, nous nous sommes fixé les objectifs suivants² :

Indicateur	Objectif pour 2024	Objectif pour 2025
Indice de santé, de sécurité et de bien-être (SSBE)	81 %	81 %
Taux de fréquence des accidents enregistrables (TAE)	<2,24	< 2,53
Taux de fréquence des lésions avec interruption de travail (TLIT)	< 1,55	≤ 2,17
Ambitions concernant la représentation des genres au niveau exécutif (femmes/hommes)	42 %/58 %	45/55 %
Indice d'inclusion	73 %	75 %
Pourcentage de travailleurs déclarent avoir de bonnes possibilités d'apprentissage et de développement	> 70 %	> 70 %

Ces objectifs concernent tous les employés d'UCB dans le monde (ainsi que le personnel de tiers dans le cas des objectifs de sécurité) et sont élaborés sur la base d'un retour d'information continu de la part des différentes équipes d'UCB avant d'être approuvés par le Comité exécutif de l'entreprise. Les partenaires de talents peuvent suivre les performances et les contributions de leurs équipes partenaires, en lançant des évaluations pour réfléchir aux résultats et identifier les améliorations nécessaires.

Les pays fixent également chaque année des objectifs spécifiques qui reflètent les priorités locales, dans le but d'atteindre des objectifs spécifiques qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux.

¹ Les employés peuvent accéder aux services du programme EAP par le biais d'un annuaire des contacts sur le site ou en consultant la plateforme locale « HR Answers » pour plus d'informations.

² Tous les objectifs liés au personnel sont de nature ambitieuse. Toutes les décisions en matière d'emploi sont prises de manière non discriminatoire. Toutes les décisions en matière d'emploi sont fondées sur le mérite, en conformité avec les lois et réglementations applicables.

Mesures

Caractéristiques des employés UCB S1-6

Effectifs par pays et par genre				
Pays	Hommes	Femmes	Autres	Total du personnel
Europe	3 118	3 123	-	6 241
Belgique	1 711	1 480	-	3 191
Allemagne	218	325	-	543
Royaume-Uni	372	463	-	835
Suisse	426	249	-	675
Autres pays d'Europe	391	606	-	997
Intercontinental	716	513	-	1 229
Chine	32	104	-	136
Japon	475	132	-	607
Autres pays intercontinentaux	209	277	-	486
États-Unis	788	1 120	-	1 908
Total	4 622	4 756	-	9 378

Contrats à durée indéterminée et à durée déterminée par genre	Femmes	Hommes	Autres	Total
Nombre de travailleurs permanents (effectifs)	4 466	4 586	-	9 052
Nombre de travailleurs temporaires (effectifs)	156	170	-	326
Nombre de travailleurs aux heures non garanties (effectifs)	N/A	N/A	-	N/A
Total	4 756	4 622	-	9 378

Contrats à durée indéterminée et à durée déterminée par région	Europe	États-Unis	Intercontinental	Total
Nombre de travailleurs permanents (effectifs)	6 089	1 061	1 902	9 052
Nombre de travailleurs temporaires (effectifs)	152	168	6	326
Nombre de travailleurs aux heures non garanties (effectifs)	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	6 241	1 229	1 908	9 378

Méthodologie

- Le nombre de travailleurs est indiqué sur la base de l'effectif au 31 décembre. Il s'agit du nombre de membres du personnel régulier (permanents et temporaires), contractuels et expatriés d'UCB. Il ne comprend pas les groupes suivants : le personnel inactif, les stagiaires, les étudiants et les apprentis de tiers. La répartition vers les pays où UCB a des « emplois significatifs » est fournie. UCB a fixé le seuil d'emplois significatifs à 300 membres du personnel (seuil inférieur à celui de l'ESRS).
- Les travailleurs temporaires sont des membres du personnel d'UCB sous contrat et inclus à l'effectif ayant un type de contrat à durée déterminée (période limitée).
- UCB n'a pas de contrats pour les employés à heures non garanties, ainsi cette métrique n'est pas applicable.

Départs	2024		
	Volontaires	Non volontaires	Total
Europe	259	148	407
Intercontinental	120	355	475
États-Unis	131	78	209
Total	510	581	1 091

Rotation du personnel	2024		
	Volontaires	Non volontaires	Total
Personnel administratif/ de soutien	4,5 %	5,0 %	9,5 %
Cadres	3,9 %	2,6 %	6,5 %
Cadres/ Professionnels	4,8 %	3,5 %	8,3 %
Force de vente	8,2 %	7,4 %	15,6 %
Personnel technique	4,9 %	1,6 %	6,5 %
Taux de rotation total	5,3 %	4,2 %	9,5 %

Méthodologie

- Le taux de rotation total est le pourcentage de travailleurs contractuels permanents dont le contrat a été résilié volontairement ou involontairement au cours des 12 derniers mois par rapport à l'effectif moyen des travailleurs contractuels permanents au cours des 12 derniers mois.

Négociation collective et dialogue social S1-8

		2024
Pourcentage des travailleurs dans les pays de l'EEE couverts par des conventions collectives		36 %

	Couverture des négociations collectives	Dialogue social
Taux de couverture	Travailleurs - EEE	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement)
0-19 %		
20-39 %	Allemagne, Belgique	Belgique
40-59 %		Allemagne
60-79 %		
80-100 %		

Diversité, équité et inclusion S1-9

Représentation des genres au niveau exécutif ¹	2024			
	Hommes	Femmes	Autres	Total
Employés en haute direction (effectifs)	98	68	-	166
Employés en haute direction (pourcentage)	59 %	41 %	-	100 %

Répartition des travailleurs par âge	2024		
	<30	30-50	>50
Europe	412	3 839	1 897
Intercontinental	44	945	333
États-Unis	58	1 019	831
Total	514	5 803	3 061

1. Toutes les décisions en matière de rémunération/promotion sont fondées sur le mérite et sont prises sans tenir compte de caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine, la couleur, la nationalité ou l'ethnicité, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, l'information génétique, la religion ou le statut d'ancien combattant.

Autres métriques MDR-M

	2024
Indice d'inclusion	70,75

En 2024, l'enquête auprès des travailleurs d'UCB a été mise à jour pour devenir une enquête trimestrielle mondiale, permettant aux dirigeants d'évaluer plus souvent en cours d'année l'évolution de l'expérience des travailleurs et, par conséquent, de réorienter leurs efforts vers des opportunités plus ciblées. Une légère amélioration a été observée dans les indicateurs d'inclusion « Sentiment d'appartenance » et « Sécurité mentale ». Cependant, cette progression n'a pas suffi à compenser la baisse de l'indicateur « Intégration des différences », ce qui signifie que l'objectif défini n'a pas été atteint. Les résultats détaillés et les principales conclusions sont partagés et discutés avec l'équipe Talent Leadership ainsi qu'avec les parties prenantes clés, notamment les équipes de direction des départements concernés et les responsables pays. Parallèlement, chaque responsable d'équipe reçoit un rapport sur les résultats de son équipe et est encouragé à les analyser avec son équipe afin de convenir des axes prioritaires d'amélioration. L'équipe en charge de la diversité, de l'équité et de l'inclusion continue d'apporter son soutien dans l'interprétation des résultats et l'analyse des tendances.

Méthodologie

- Basé sur des enquêtes trimestrielles sur l'expérience des employés, l'indice d'inclusion mesure le degré d'appartenance, de confiance, de sécurité psychologique, d'intégration des différences et d'inclusion dans la prise de décision, ressenti par le personnel d'UCB. Il utilise les réponses de l'enquête, notamment les questions portant sur les moteurs énumérés, pour obtenir une moyenne pondérée.
- Formule : Indice d'inclusion = (score d'appartenance x 1/3) + (scores de confiance et de sécurité mentale x 1/3) + (scores d'intégration des différences et d'inclusion aux prises de décision x 1/3). L'indice est une moyenne pondérée de trois piliers : Appartenance, sensation de sécurité et participation totale et liberté d'expression. Le pilier Sensation de sécurité est formé par les moteurs d'inclusion que sont la Confiance et la Sécurité mentale, tandis que le pilier Participation totale et liberté d'expression est formé par les moteurs d'inclusion que sont l'Intégration des différences et l'Inclusion aux prises de décision. L'appartenance est le facteur d'inclusion qui a le plus de poids, car il constitue un pilier à part entière.

Développement du personnel S1-13

	2024		
Pourcentage de travailleurs déclarent avoir de bonnes possibilités d'apprentissage et de développement	68,5 %		
	Hommes	Femmes	Autres
% d'évaluation des performances	81,1 %	84,2 %	-
% d'examens de l'évolution de carrière	92,3 %	92,1 %	-
Nombre moyen d'heures de formation	52,7	43,3	-

La perception qu'ont les travailleurs des opportunités d'apprentissage et de progression de carrière est essentielle pour une bonne expérience du personnel et, en fin de compte, pour la rétention, et il est donc essentiel de veiller à donner aux membres du personnel les opportunités d'apprentissage et de progression de carrière qu'ils attendent. La perception des travailleurs concernant les possibilités d'apprentissage et de progression de carrière s'est légèrement améliorée par rapport à l'année précédente, mais nous avons encore des progrès à faire pour atteindre l'objectif fixé pour cet indicateur clé de performance.

Méthodologie

- Les questions relatives à l'apprentissage et au développement dans les enquêtes trimestrielles sur l'expérience des employés d'UCB étaient basées sur les réponses à la question suivante : « J'ai de bonnes occasions d'apprendre et de grandir chez UCB ». Le score 2024 est une moyenne des résultats des trois enquêtes trimestrielles mondiales qui ont été menées à terme l'année dernière.
- Le pourcentage d'examens des performances est le pourcentage des membres du personnel d'UCB éligibles au processus d'évaluation des performances qui ont reçu une note de performance pour la période de référence, par rapport au nombre total de collaborateurs d'UCB au 31 décembre. La formule utilisée est : # de collaborateurs ayant reçu une note de performance pour la période de référence / Effectifs d'UCB au 31 décembre * 100.
- Le pourcentage d'examens de l'évolution de carrière est le pourcentage des membres du personnel d'UCB éligibles au processus d'examen des talents qui ont reçu une note de talent pour la période de référence, par rapport au nombre total de collaborateurs d'UCB au 31 décembre. # de collaborateurs ayant reçu une note de talent pour la période de référence / Effectifs d'UCB au 31 décembre * 100.

Santé, sécurité et bien-être du personnel

S1-14

	2024
% de travailleurs couverts par des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité	64 %
Nombre de décès	0
Nombre total d'accidents du travail enregistrables	55
Taux d'accidents du travail enregistrables (TAE)	2,81
Nombre total de jours de travail manqués en raison d'un accident du travail	466
Taux d'accidents avec interruption de travail (TLIT)	2,41
Indice SSBE	64,1 %

En 2024, l'indice SSBE est tombé à 64,1 %, soit une baisse significative par rapport au score de 2023. Les composantes « enquête SSBE » et « indicateurs de performance des travailleurs » sont restées pratiquement stables par rapport à l'année précédente. La baisse de l'indice en 2024 est principalement due à la valeur de la composante de performance en matière de sécurité, représentée par le TLIT.

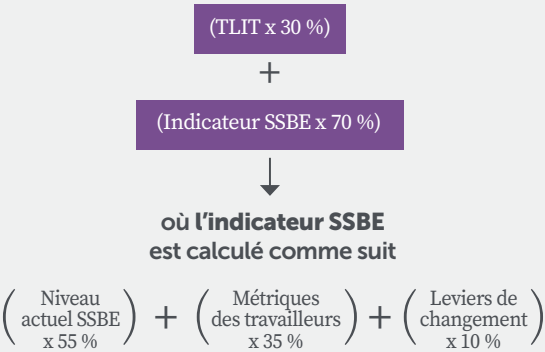
Il faut noter que 70 % des accidents du travail se sont produits sur le campus de Braine-l'Alleud (Belgique), même si ces accidents n'étaient pas directement liés aux activités industrielles. Les analyses des causes sous-jacentes ont mis en évidence des lacunes dans les processus de gestion de la sécurité, c'est pourquoi nous visons la certification ISO45001 pour le site de Braine l'Alleud, dans la continuité des certifications obtenues avec succès sur les sites de Bulle (Suisse) et Saitama (Japon). Nous pensons que cette certification fournira le cadre nécessaire pour améliorer les processus de gestion de la sécurité et favoriser l'engagement des travailleurs.

Notre indicateur SSBE actuel ne rend pas compte du contraste entre l'augmentation des accidents de moindre gravité et l'importante baisse du nombre d'incidents à potentiel élevé. Par conséquent, nous évaluons la possibilité d'une évolution de l'indice en 2025 afin de mieux mesurer notre impact sur les domaines de SSBE. Cet examen nous permettra de réévaluer la contribution respective des différents éléments qui composent l'indice et l'aptitude des indicateurs sélectionnés à refléter fidèlement la performance.

Méthodologie

- Le taux d'accidents du travail enregistrables ou Taux d'accidents enregistrables (TAE) désigne le nombre d'accidents enregistrables survenus au cours d'une année par rapport au nombre total d'heures travaillées au cours de cette période, par million d'heures travaillées. Cette métrique couvre le personnel d'UCB et le personnel de tiers.
- Le taux de lésions avec interruption de travail (TLIT) désigne le nombre d'accidents déclarés ayant entraîné l'absence d'une personne du lieu de travail pendant un ou plusieurs jours, survenus au cours d'une année, par rapport au nombre total d'heures travaillées au cours de la période, par million d'heures travaillées. Cette métrique couvre le personnel d'UCB et le personnel de tiers.
- La sécurité au sein de l'indicateur SSBE est mesurée par le TLIT pour les accidents du travail ayant touché les employés d'UCB et le personnel de tiers, ce qui représente 30 % de l'indicateur. Les 70 % restants sont basés sur notre indicateur SSBE, qui combine les résultats de nos enquêtes trimestrielles sur l'expérience des salariés avec des métriques relatives aux travailleurs, telles que le nombre de personnes promues, engagées dans des plans de développement personnel, ou ayant accès à un programme d'aide aux travailleurs et à des activités sportives. La performance est mesurée sur la base d'une année civile, couvrant la période de janvier à décembre 2024.

Indice SSBE mondial



Métriques de rémunération

S1-16

Écart de rémunération entre les genres non ajusté

Pays	Écart de rémunération entre les genres
Belgique	- 1,6 %
Allemagne	- 9,5 %
Japon	- 2,9 %
Suisse	4,3 %
Royaume-Uni	- 12,7 %
États-Unis	- 8,6 %
Population d'UCB (moyenne pondérée)	- 4,9 %

Notre ambition en matière d'égalité salariale s'aligne sur nos valeurs fondamentales et nos fondements culturels, en veillant à ce que les récompenses soient équitables par rapport aux contributions individuelles et à la réalité du marché. Depuis quelques années, nous mesurons et contrôlons régulièrement notre position en matière d'égalité salariale par pays (en tenant compte des écarts de rémunération ajustés) et nous avons mis en place des mécanismes et des outils pour veiller à ce que des mesures soient prises à cet égard, au moment du recrutement et progressivement au cours de nos cycles de rémunération annuels. Une partie de notre écart de rémunération entre les genres pourrait s'expliquer par une proportion plus élevée de femmes dans les postes de débutants et une proportion plus faible dans les postes de direction, où les niveaux de rémunération sont plus élevés.

En interne, nous avons mis en place une méthodologie permettant d'évaluer l'équité salariale individuelle en comparant les salaires réels aux salaires équitables prédits. Cette méthodologie prend en compte des facteurs légitimes influençant les écarts de rémunération, tels que le niveau du poste, l'ancienneté et la performance au fil du temps. Sur cette base, nous mesurons l'écart de rémunération ajusté entre les genres (Adjusted Gender Pay Gap – GPG). Dans la plupart des pays où UCB emploie un nombre significatif de collaborateurs, le GPG ajusté se situe dans une fourchette de $\pm 2\%$, y compris aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne et en Suisse.

Méthodologie

- L'écart de rémunération entre les genres mesure la différence de salaire moyen entre les hommes et les femmes au sein de l'organisation. Cet indicateur se réfère au niveau de salaire de base moyen des hommes par rapport au niveau de salaire de base moyen des femmes (écart de rémunération non ajusté), exprimé en pourcentage du salaire moyen des employés masculins. La méthode utilisée pour calculer cet indicateur est la suivante : (salaire horaire brut moyen des femmes - salaire horaire brut moyen des hommes) / salaire horaire brut moyen des hommes * 100.
- L'écart de rémunération entre hommes et femmes est défini au niveau national et l'écart de rémunération entre hommes et femmes chez UCB est calculé sur la base d'une moyenne pondérée en fonction de la population de chacun des écarts de rémunération entre hommes et femmes des différents pays. Nous communiquons ces informations pour les pays dans lesquels nous avons un nombre important d'employés (plus de 300 employés).

Ratio de rémunération	
Pays	Ratio
Belgique	15,5
Allemagne	7,0
Japon	4,6
Suisse	4,4
Royaume-Uni	4,4
États-Unis	4,1

Méthodologie

- L'indicateur du ratio de rémunération mesure le rapport entre la rémunération de base annuelle de l'employé le mieux rémunéré dans un pays et la rémunération de base annuelle médiane de l'ensemble des employés du pays, à l'exclusion de l'employé le mieux rémunéré.

Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

S1-17

	2024
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux membres du personnel d'exprimer leurs préoccupations (droits de l'homme)	9
Nombre de signalements de discrimination corroborés	5
Montant des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant d'incidents de discrimination et de plaintes concernant les droits de l'homme	0
Nombre de cas et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à l'effectif propre	0
Montant des amendes, des pénalités et des compensations pour dommages résultant d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0

Le nombre de rapports corroborés de discrimination comprend les types de rapports corroborés de discrimination et de harcèlement. Dans tous les cas, les personnes concernées ont fait l'objet d'une enquête et tous les cas corroborés ont abouti au licenciement de la ou des personnes soumises aux investigations. De plus amples informations sur les types de cas (au-delà de la discrimination) signalés et leurs conclusions figurent dans la section [Pratiques commerciales éthiques](#).

Méthodologie

- Le nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux membres du personnel de signaler des préoccupations en matière de droits de l'homme inclut l'ensemble des signalements agrégés provenant des différents canaux d'UCB, notamment ceux effectués via la Ligne d'intégrité d'UCB, ainsi que les signalements adressés aux départements Éthique et Intégrité des affaires, Talent et Juridique, ainsi qu'aux managers.
- Signalement corroboré : confirmé, valide ou appuyé par des preuves.

Travailleurs dans la chaîne de valeur

S2

Impacts, risques et opportunités S2-SBM3

Thème	Type d'IRO	Réel/ potentiel	Sous-thème	Description
Travailleurs dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Potentiel	Santé et sécurité, temps de travail, travail des enfants, travail forcé, dialogue social	L'utilisation de substances chimiques par les organisations de fabrication sous contrat (CMO) ou d'autres partenaires commerciaux situés dans des zones géographiques autres que l'Europe, où ces substances sont fortement réglementées et qui peuvent potentiellement avoir un impact sur la santé des travailleurs à long terme en les exposant à des substances toxiques ou à des conditions de travail dangereuses.
	Risque		Santé et sécurité, temps de travail, travail des enfants, travail forcé, dialogue social	Risque d'atteinte à la réputation et de litige en raison de violations des droits de l'homme.
	Risque		Santé et sécurité	Non-respect par UCB des réglementations à venir sur la due diligence en matière de droits de l'homme (par exemple, la directive sur la due diligence en matière de durabilité des entreprises) affectant UCB.

Nous définissons les travailleurs de la chaîne de valeur comme ceux qui travaillent pour nos fournisseurs directs (de premier rang), c'est-à-dire nos organisations de fabrication sous contrat (CMO) et autres partenaires commerciaux, et les travailleurs de la chaîne de valeur des sous-fournisseurs des partenaires commerciaux directs, à la fois en amont et en aval. Pour les personnes non employées par UCB, mais travaillant sur l'un de ses sites, veuillez consulter la rubrique [Effectif propre - Santé, sécurité et bien-être](#) pour plus d'informations sur les thèmes liés à la gestion de la santé et de la sécurité. Nous avons identifié certains groupes de travailleurs de la chaîne de valeur qui sont particulièrement vulnérables, comme les enfants, les femmes ou les travailleurs migrants.

Évaluer les risques liés aux droits de l'homme dans la chaîne de valeur S2-IRO1

UCB a des fournisseurs directs dans des pays présentant un risque d'incidents liés au travail des enfants en général, notamment des pays comme le Brésil, l'Inde, le Mexique et la Turquie. L'Inde présente également un risque lié au travail forcé. C'est pourquoi une étude d'impact a été réalisée afin d'identifier les points sensibles liés aux droits de l'homme et aux questions environnementales (c'est-à-dire les produits de base, les pays et les secteurs industriels) dans notre chaîne de valeur.

L'évaluation s'est basée sur un certain nombre de points de données, notamment l'analyse de la chaîne de valeur d'UCB, les informations sur les risques accessibles depuis la plateforme EcoVadis, et les données disponibles dans le rapport Material Specific Human Rights & Environmental Impact Assessment (2020)

de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI) sur les matières premières à haut risque utilisées dans l'industrie pharmaceutique, en combinaison avec des sources d'information sur les risques de la chaîne de valeur accessibles au public, telles que [MVO Risico Checker](#), Fairtrade, U.S. Department of Labor's [List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor](#), et la [base de données de l'UNICEF sur le travail des enfants](#). L'évaluation des risques a été réalisée conformément aux [Principes directeurs des Nations Unies](#) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011), en tenant compte de la gravité et de la probabilité des risques. Nous avons identifié les domaines liés au travail potentiel des enfants, au travail forcé ou à la traite des êtres humains, ainsi que les groupes vulnérables potentiellement concernés. Nous avons également identifié les droits de l'homme menacés dans chaque domaine, tels que le droit à l'éducation et le droit à des conditions de travail équitables.

D'après notre évaluation, c'est lorsque nous travaillons avec des CMO ou que nous utilisons des produits de base spécifiques à haut risque provenant de pays présentant des risques élevés que nous courons le plus grand risque de contribuer ou d'être impliqués dans des incidents qui enfreignent les règles du travail et les droits de l'homme, notamment des incidents portant sur la santé et la sécurité, même si nos volumes d'achat de ces produits sont faibles. L'évaluation de l'impact d'UCB, basée sur notre analyse de la chaîne de valeur pour les matériaux mis en évidence par la PSCI, a révélé un risque modéré de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire lié à certains produits de base provenant de l'agriculture ou de l'exploitation minière. Il s'agit notamment de matières premières ou de produits contenant du caoutchouc, des dérivés de l'huile de palme, du sucre ou de l'aluminium. Nous reconnaissons qu'il existe un risque de travail des enfants ou de travail forcé dans certains pays fournisseurs de ces matières premières, comme l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et l'Inde.

Dans la majorité des cas, nous n'achetons pas ces matières premières directement et elles proviennent d'autres fournisseurs que ceux de premier rang. Nous disposons actuellement d'une visibilité limitée sur les pays d'origine des produits de base de notre chaîne de valeur, au-delà des fournisseurs directs de premier rang. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer la transparence de l'origine de ces matières premières, nous soumettrons à nos fournisseurs, au courant de l'année 2025, un questionnaire sur la durabilité des matières premières et mettrons en place des solutions technologiques pour améliorer la transparence dans notre chaîne de valeur. Pour les produits contenant des dérivés de l'huile de palme, nous avons une visibilité sur les fournisseurs d'UCB qui sont certifiés RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil). Cette certification comprend des critères relatifs aux conditions de travail et aux droits de l'homme.

Jusqu'à présent, nous n'avons aucune preuve de travail des enfants ni de travail forcé ou obligatoire parmi les travailleurs de notre chaîne de valeur.

Politiques

S2-1

Nos attentes en matière de normes de travail éthiques élevées, de respect des droits de l'homme et de traitement équitable dans les activités de nos partenaires commerciaux sont décrites dans nos modèles de contrats avec les fournisseurs, ainsi que dans les politiques d'UCB applicables à l'ensemble de l'entreprise :

- [Code de conduite](#)
- [Politique en matière de droits de l'homme](#)
- [Normes d'approvisionnement responsable pour les partenaires commerciaux](#)
- Politique de gestion des risques liés aux tiers
- Politique en matière de santé, de sécurité et de bien-être

Pour plus d'informations sur le **Code de conduite**, voir la section [Pratiques commerciales éthiques](#).

Dans notre **Politique en matière de droits de l'homme**, nous nous engageons à collaborer avec les détenteurs de droits, y compris les travailleurs de notre chaîne de valeur et les membres des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils s'efforcent de prévenir les atteintes aux droits de l'homme dans tous les aspects de leurs activités, qu'ils garantissent explicitement la sécurité et la santé de leurs travailleurs, qu'ils rémunèrent leur main-d'œuvre de manière équitable et en temps voulu, qu'ils rejettent toute forme de harcèlement ou de discrimination et, plus généralement, qu'ils agissent avec intégrité dans le cadre de leurs activités commerciales. En outre, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils minimisent l'impact de leurs activités sur l'environnement afin d'éviter de porter préjudice aux détenteurs de droits. Le Chief Ethics and Compliance Officer est le principal responsable des activités relatives aux droits de l'homme à l'échelle d'UCB et rend compte régulièrement des questions relatives aux droits de l'homme au Conseil d'administration et au Comité exécutif d'UCB.

Les **Normes d'approvisionnement responsable pour les partenaires commerciaux** d'UCB ont été mises à jour en 2024 pour s'aligner sur les principes actualisés de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI). Ces normes établissent les comportements attendus des partenaires commerciaux, notamment respecter les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) et les [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des affaires](#). Les partenaires commerciaux soutiennent et respectent les droits de l'homme internationalement reconnus et veillent à ne pas se rendre complices de violations de ces droits. Les principales mises à jour des normes en matière de travail et de droits de l'homme comprennent l'ajout d'exigences concernant les systèmes de gouvernance et de gestion (comme la mise en place de mécanismes de réclamation), de nouvelles exigences en matière de pratiques de travail (comme le plafonnement des heures de travail hebdomadaires à 48 heures sur une base régulière et l'attente du paiement d'un salaire de subsistance), et encouragent fortement les fournisseurs à mener une due diligence en matière de droits de l'homme dans leur chaîne de valeur, conformément aux orientations de l'ONU et de l'OCDE. En outre, il a été précisé que la Ligne d'intégrité d'UCB est accessible aux travailleurs des fournisseurs. Les Normes d'approvisionnement responsable pour les partenaires commerciaux sont supervisées par le Chief Procurement Officer.

La politique en matière de droits de l'homme et les Normes d'approvisionnement responsable pour les partenaires commerciaux interdisent explicitement le travail des enfants et toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé ou la traite des êtres humains, de la part de nos partenaires commerciaux. UCB attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils appliquent ces normes, ou des normes équivalentes, dans leur propre chaîne de valeur en amont.

Notre **Politique interne de gestion des risques liés aux tiers**, qui est en cours de finalisation et devrait être introduite en 2025, couvre également les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et souligne notre engagement à faire preuve de due diligence dans nos chaînes de valeur pour gérer les risques matériels et les impacts négatifs potentiels et réels.

Enfin, notre **Politique en matière de santé, de sécurité et de bien-être** (voir la section [Santé, sécurité et bien-être](#)) s'applique aux personnes non employées par UCB, mais qui travaillent sur l'un de ses sites partout dans le monde, ainsi qu'au personnel, aux employés et aux visiteurs d'UCB.

Notre [Modern Slavery Act Statement](#) (Royaume-Uni) et notre [Transparency Act](#) (Norvège) sont accessibles au public. UCB prépare actuellement un rapport en conformité avec la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Engagement des travailleurs de la chaîne de valeur

S2-2

Nous contactons continuellement les détenteurs de droits, notamment les fournisseurs, les travailleurs de notre chaîne de valeur et les personnes vivant dans les communautés où nous exerçons nos activités. Ces contacts se font sous diverses formes : audits sur site auprès des fournisseurs, via la plateforme EcoVadis et des contacts réguliers avec nos partenaires commerciaux.

Les audits sur site en matière de santé et de sécurité auprès de nos fournisseurs sont alignés sur les protocoles de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI). Une partie du protocole d'audit consiste à interroger les membres du personnel¹, y compris les superviseurs et les ouvriers. La fréquence des missions dépend de l'intervalle des audits auprès des fournisseurs, de la criticité du partenaire commercial et des conclusions des audits précédents, ainsi que d'autres critères (par exemple, si des audits auprès du fournisseur précédemment effectués par des pairs du secteur sont disponibles dans la base de données partagée des membres de PSCI). Nous souhaitons élargir la portée de ces audits en 2025 afin d'y inclure les questions relatives droits du travail et aux droits de l'homme, d'obtenir des informations plus approfondies de la part d'autres fournisseurs de catégories sélectionnées, en plus des CMO, et d'inclure dans l'examen les groupes vulnérables, tels que les femmes enceintes, les jeunes travailleurs et les employés souffrant de maladies préexistantes.

Nous évaluons l'efficacité de la mission en contrôlant la clôture des plans d'actions correctives liés aux conclusions de l'audit. La gestion de l'engagement des CMO relève de la responsabilité du Chef de Fabrication Externe.

Nous restons également au contact de nos fournisseurs par l'intermédiaire de la plateforme EcoVadis. Nous invitons nos fournisseurs critiques, stratégiques et à gros volume à être évalués par EcoVadis au sujet de leurs efforts en matière de durabilité et, le cas échéant, à demander des plans d'actions correctives pour améliorer ce domaine. Les fournisseurs désignent des représentants qui effectuent l'évaluation sur EcoVadis et qui sont responsables des domaines d'amélioration identifiés, y compris ceux liés aux droits du travail et aux droits de l'homme.

Les représentants d'UCB sont en contact régulier avec nos principaux partenaires commerciaux pour discuter de sujets liés au développement durable, en plus des questions commerciales et de qualité.

Canaux de remédiation pour les travailleurs de la chaîne de valeur

S2-3

Dans le cas où UCB aurait un impact négatif sur les droits de l'homme, nous nous efforcerions d'y remédier. Tous les travailleurs de notre chaîne de valeur peuvent signaler d'éventuelles plaintes en matière de droits de l'homme en contactant la [Ligne d'Intégrité d'UCB](#). De plus amples informations sur la Ligne d'intégrité sont disponibles dans la section [Pratiques commerciales éthiques](#).

Dans le cadre de notre Politique en matière de droits de l'homme, nous nous engageons à mettre en place un canal de signalement des plaintes et un mécanisme de règlement des griefs conforme aux Principes directeurs des Nations Unies, permettant aux détenteurs de droits qui subissent un impact négatif de faire part de leurs préoccupations. Toute faute avérée est portée à la connaissance de la direction, qui prendra les mesures qui s'imposent et proposera des accès à des recours.

Nos Normes d'approvisionnement responsable pour les partenaires commerciaux exigent de nos partenaires commerciaux qu'ils aient en place des mécanismes de traitement des réclamations. Ceux-ci doivent être accessibles par les parties prenantes internes et externes afin qu'elles puissent signaler leurs préoccupations, sans crainte de représailles ou menaces de représailles. Les partenaires commerciaux informent également leurs employés qu'ils peuvent utiliser la ligne d'intégrité d'UCB pour signaler des plaintes concernant le non-respect des normes d'UCB.

Actions

S2-4

En interne, nous avons renforcé les capacités en matière de droits de l'homme de nos équipes chargées des achats et proposé un cours en ligne intitulé « Human Rights Due Diligence and Procurement » aux collègues impliqués dans les activités d'achat, afin d'accroître leurs capacités à gérer le respect des droits de l'homme dans la chaîne de valeur.

Les révisions des Normes d'approvisionnement responsable d'UCB ont été communiquées à environ 10 000 fournisseurs et nous avons également élargi la couverture d'EcoVadis parmi nos fournisseurs. Cette meilleure couverture permet de mieux contrôler et d'identifier les problèmes réels et potentiels liés aux travailleurs dans la chaîne de valeur, et de demander des mesures correctives à notre réseau de fournisseurs. En matière de respect des droits de l'homme et des droits du travail, EcoVadis a attribué un score moyen à nos fournisseurs de 64, alors que le score moyen de l'ensemble du réseau EcoVadis est de 50.

Nous avons clarifié nos instructions internes en matière de fusions et acquisitions afin d'y intégrer les considérations relatives aux droits du travail et aux droits de l'homme dans le processus de due diligence d'UCB. Cela permet d'évaluer les risques liés aux chaînes de valeur des partenaires potentiels. Sur la base de notre évaluation des risques en matière de droits du travail et de droits de l'homme, nous sommes

¹ Le nombre de travailleurs interrogés dépend de la taille de l'entreprise contrôlée.

² Lorsqu'ils sont partagés par les CMO elles-mêmes.

en mesure de prioriser nos actions de due diligence en ciblant les domaines les plus impactants, en engageant un dialogue avec les fournisseurs identifiés comme présentant les risques plus élevés en matière de droits de l'homme et d'environnement, sur la base des résultats de l'évaluation des impacts.

Nous avons aidé nos fournisseurs à se familiariser avec les droits de l'homme en leur donnant accès à des programmes de formation tels que l'[EcoVadis Academy](#), le programme de renforcement des capacités contre l'esclavage moderne de la Responsible Health Initiative, des conférences de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative en Inde et en Chine, et des cours à la demande sur [Learnster](#).

En 2024, UCB a mené six audits sur la santé, la sécurité et l'environnement auprès de ses CMO, et aucun impact matériel nécessitant une action corrective n'a été identifié. Si un audit sur site révèle un problème critique, les auditeurs internes d'UCB évalueront la situation et enregistreront le cas dans l'outil de gestion des risques d'UCB pour mettre en place des mesures de suivi, si nécessaire. En outre, en tant que membre de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), nous avons accès aux rapports d'audit de certains de nos CMO partenaires² réalisés par d'autres membres de la PSCI. Cela nous permet d'évaluer indirectement leurs performances grâce aux audits réalisés par nos pairs de l'industrie.

Objectifs S2-5

Nous nous efforçons de solliciter l'engagement de nos fournisseurs critiques, stratégiques et à gros volume à travers notre réseau mondial de fournisseurs par le biais de la plateforme EcoVadis.

Indicateur	Objectif pour 2024	Objectif pour 2025
Dépenses externes pour les fournisseurs ayant un score EcoVadis valide	65 %	70 %
UCB a réévalué ses fournisseurs afin d'améliorer leur score EcoVadis en matière de droits du travail et de droits de l'homme.	50 %	50 %

Ces objectifs ont été définis en collaboration avec les principales parties prenantes internes impliquées dans la gestion des relations avec les fournisseurs, y compris notre équipe de Fabrication Externe qui gère les CMO. L'amélioration de ces scores est estimée être en corrélation avec nos fournisseurs réduisant leurs impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur et potentiellement avançant un impact positif sur ces travailleurs. Les travailleurs de la chaîne de valeur, leurs représentants légitimes ou des mandataires crédibles n'ont pas été directement impliqués dans la définition des objectifs. UCB étudiera des méthodes pour les impliquer dans la définition des objectifs à l'avenir.

Mesures MDR-M

	2024
% de la couverture des dépenses avec les fournisseurs ayant un score EcoVadis	69 %
% des fournisseurs ayant amélioré leur score EcoVadis en matière de droits du travail et de droits de l'homme.	45 %

En 2024, 69 % des achats d'UCB étaient couverts par un score EcoVadis valide. L'objectif de 65 % a été dépassé et une amélioration a été constatée par rapport à notre chiffre de 2023. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la couverture de nos dépenses pour EcoVadis en 2025 et encouragerons activement nos fournisseurs concernés à atteindre un score EcoVadis d'au moins 45.

45 % des fournisseurs d'UCB ont déjà amélioré leur score en matière de travail et de droits de l'homme en 2024, par rapport à l'évaluation précédente qui affichait un résultat inférieur à l'objectif de 50 %. Nous nous efforcerons d'améliorer ce résultat en 2025 en encourageant nos fournisseurs à mettre en œuvre les plans d'action correctives proposés en matière de droits du travail et de droits de l'homme, et en leur fournissant des ressources de renforcement des capacités par l'intermédiaire de PSCI, EcoVadis et de l'Initiative pour une santé responsable. L'amélioration des scores EcoVadis et les progrès réalisés dans la clôture des plans d'actions correctives permettent de suivre les performances par rapport aux objectifs.

En 2024, un non-employé a effectué un signalement via la Ligne d'intégrité d'UCB concernant les travailleurs de la chaîne de valeur. Ce signalement s'est avéré sans fondement.

Méthodologie

- Il convient de noter que les objectifs et les mesures couvrent le réseau mondial des fournisseurs et que l'année de référence est l'année de l'évaluation EcoVadis précédente. La période de reporting est l'année civile 2024.
- Les dépenses des fournisseurs qui ont un score valide dans EcoVadis sont divisées par les dépenses d'UCB liées aux fournisseurs pour obtenir la couverture des dépenses.
- La note EcoVadis sur les droits du travail et les droits de l'homme évalue les performances des fournisseurs sur des sujets matériels tels que les conditions de travail (santé et sécurité, temps de travail, dialogue social) et d'autres sujets liés au travail (travail des enfants et travail forcé).
- Le pourcentage de fournisseurs ayant amélioré leur score EcoVadis en matière de droits du travail et de droits de l'homme au cours de la période de reporting par rapport à leur évaluation précédente est directement disponible sur la plateforme EcoVadis. L'efficacité est évaluée en comparant le score du réseau de fournisseurs d'UCB en matière de droits du travail et de droits de l'homme au score général du réseau EcoVadis à cet égard.

Patients

S4

Impacts, risques et opportunités S4-SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/potentiel	Sous-thème	Description
Innovation scientifique	Impact positif	Réel		Une expertise établie, une recherche et une innovation révolutionnaires, et le maintien du rôle d'UCB en position de leader dans le domaine de l'innovation dans le traitement de l'épilepsie.
	Impact positif	Réel		Expertise et forces établies dans le développement et la recherche contre les maladies neurologiques et immunologiques.
	Impact positif	Potentiel		L'utilisation de solutions technologiques telles que l'IA accélère la découverte et le développement de médicaments.
	Impact négatif	Réel		Approche fragmentée de l'innovation scientifique (innovation scientifique, production de données probantes et engagement des patients).
	Impact négatif	Potentiel		Une allocation déséquilibrée des ressources favorisant uniquement la plateforme, la voie d'accès ou les patients, et non les trois ensemble, et ne répondant donc pas aux besoins sous-jacents des patients.
	Risque			Risque de devoir adapter les méthodes d'innovation scientifique en raison de nouvelles interdictions de produits chimiques persistants.
	Risque			Risque que les innovations en matière de R&D (solutions, méthodes de traitement) ne passent pas la phase d'approbation de mise sur le marché, ce qui aurait un impact sur la fabrication des médicaments au niveau industriel et impliquerait un retour sur investissement plus faible en raison des coûts initiaux élevés de la R&D.
Accès équitable aux médicaments	Opportunité			Atteindre les patients grâce à des solutions qui répondent à leurs besoins non satisfaits.
	Impact positif	Réel		Fourniture d'une aide financière aux patients non assurés ou insuffisamment assurés par le biais du programme d'assistance aux patients d'UCB (PAP) pour les solutions UCB aux États-Unis, y compris l'assistance aux patients, l'aide au paiement et l'accès à des produits gratuits ou à prix réduit en fonction du niveau de revenu.
	Impact positif	Potentiel		Un accès accru aux solutions d'UCB par le biais de partenariats locaux avec des acteurs publics, privés et non étatiques dans toutes les zones géographiques.
	Impact positif	Réel		Développement du modèle d'entreprise sociale en Inde (y compris l'entreprise sociale actuelle à Mumbai) et dans d'autres pays (Rwanda et Brésil).
	Impact positif	Potentiel		Élargir l'accès en faisant évoluer les différents modèles d'entreprise dans toutes les zones géographiques et opérations d'UCB.
	Impact négatif	Réel		Les stratégies de séquence de lancement (également connues sous le nom de « stratégies de prix de référence internationales ») qui retardent le lancement de nouvelles solutions dans des pays où les prix sont potentiellement plus bas.
	Impact négatif	Potentiel		Un manque de diversité dans les essais cliniques, dû à une représentation insuffisante des groupes de patients pertinents, entrave l'avancement des connaissances médicales et peut conduire au développement de médicaments inadaptés aux besoins des différentes populations de patients.
	Risque		Accès équitable aux médicaments	Absence de définition commune de la valeur des solutions pharmaceutiques pour la société (les hypothèses et les données utilisées sont souvent différentes), ce qui entraîne des disparités dans la couverture et des pressions (y compris des réglementations) pour faire baisser les prix cibles.

Thème	Type d'IRO	Réel/potentiel	Sous-thème	Description
Accès équitable aux médicaments	Risque		Accès équitable aux médicaments	Les forces externes (par exemple, les autorisations de mise sur le marché, les évaluations négatives des technologies de la santé (ETS), la couverture des payeurs) et les forces internes (par exemple, le manque d'orientation stratégique/le manque d'alignement interne) retardent le lancement et, dans certains cas, la commercialisation des solutions d'UCB.
	Risque		La diversité dans les essais cliniques	Le manque d'orientation lorsqu'il s'agit de représentation dans les essais cliniques peut nuire à la réputation et entraîner un risque de non-conformité réglementaire.
	Opportunité		Accès équitable aux médicaments	Faire évoluer les différents modèles d'entreprise dans toutes les régions et opérations d'UCB (y compris l'octroi de licences volontaires pour les environnements et les partenaires à revenus faibles et moyens).
Sécurité des patients et qualité des produits	Impact positif	Réel		En garantissant des médicaments (y compris des dispositifs) de haute qualité et des informations transparentes sur la manière de conserver et d'utiliser les médicaments de manière appropriée, les médicaments d'UCB permettent de traiter efficacement les maladies tout en réduisant le risque d'effets indésirables.
	Impact négatif	Réel		Les retards dans le lancement des produits ou les ruptures d'approvisionnement dues à des problèmes de qualité réduisent l'accès aux médicaments pour les patients qui ont besoin des solutions UCB (les patients sont dépendants de certaines solutions).
	Risque			L'incapacité à maintenir un niveau élevé de qualité des produits et de sécurité des patients peut entraîner une atteinte à la réputation, des amendes réglementaires, une perte de parts de marché affectant la rentabilité de l'entreprise et la valeur pour l'actionnaire.
Résilience des systèmes de santé	Impact positif	Réel		Connaissances médicales et scientifiques accrues des professionnels de la santé dans les zones géographiques à revenus faibles et moyens.
	Impact positif	Potentiel		UCB pourrait renforcer directement les systèmes de soins de santé dans les régions à faible revenu et en dehors de ces régions (par exemple, en fournissant des informations, en contribuant à un taux de diagnostic plus rapide, en garantissant la durabilité à long terme des canaux de distribution).
	Impact positif	Potentiel		Une collaboration plus étroite avec des tiers, tels que les organismes gouvernementaux locaux, les payeurs et les pairs, pour renforcer les systèmes de santé dans les géographies à revenu faible et intermédiaire et en dehors de ces géographies.
	Risque			Fragmentation du système de santé dans son ensemble (c'est-à-dire l'absence d'approche holistique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, l'absence de définitions et de lignes directrices claires, la fragmentation des populations de patients).
	Risque			Les inefficacités du système de prestation de soins de santé ont un impact sur les performances financières d'UCB.
	Risque			La pénurie de professionnels de la santé a un impact sur l'accès des patients aux solutions UCB et exacerbe les inégalités.
	Risque			Les pressions extérieures, telles que l'inflation et les défis économiques, qui ont un impact sur les décisions d'investissement, le choix du modèle d'entreprise et les performances à long terme en ce qui concerne la résilience du système de santé.

Thème	Type d'IRO	Réal/potentiel	Sous-thème	Description
Confidentialité et sécurité des données	Risque		Confidentialité	Risque de violations de données ou de cyberattaques au niveau d'UCB, entraînant une atteinte à sa réputation, des perturbations opérationnelles et des conséquences juridiques et réglementaires.
	Risque		Confidentialité	L'évolution de la nouvelle réglementation sur l'utilisation des données personnelles pourrait affecter la collecte actuelle de données d'UCB pour les essais cliniques.
Ventes et marketing responsables	Impact positif	Potentiel	Accès à des informations de qualité, application de pratiques commerciales responsables	L'intégration de KPI relatifs à l'impact durable dans les équipes de vente et de marketing à travers les opérations d'UCB peut promouvoir l'alignement sur l'orientation stratégique d'UCB en tant qu'entreprise favorisant l'impact positif.
	Impact négatif	Potentiel	Accès à des informations de qualité, application de pratiques commerciales responsables	Une équipe commerciale susceptible de s'engager dans des pratiques de vente et de marketing non conformes au Code de conduite. Cela peut conduire à la communication de fausses informations aux médecins et à une utilisation potentiellement inappropriée ou une surconsommation des médicaments par les patients.
	Risque		Accès à des informations de qualité, application de pratiques commerciales responsables	Les risques de réputation et les risques financiers (litiges) liés à des pratiques de vente et de marketing contraires à l'éthique.
Engagement des patients	Impact positif	Réel	Liberté d'expression, Non-discrimination	Proposer des solutions répondant aux besoins, aux priorités et aux préférences des patients en « co-crédant » avec eux, de la recherche à la mise sur le marché, afin d'améliorer les résultats, l'accès et l'expérience des patients.
	Risque		Liberté d'expression, Non-discrimination	Ne pas impliquer les patients peut entraîner des inadéquations entre les résultats fournis par la solution et les besoins, les priorités et les préférences des patients, ce qui pourrait aboutir à des dommages financiers importants pour UCB.
	Opportunité		Non-discrimination	Renforcer de manière régulière et systématique les partenariats avec les communautés de patients, tout au long de la chaîne de valeur, afin de permettre aux patients de prendre des décisions en connaissance de cause et de participer à la création, dans le but commun d'améliorer les résultats.

Innovation scientifique

Politiques S4-1

L'innovation scientifique à UCB est guidée par une série de cadres, d'organes de décision, de comités et de stratégies. Chacune de ces composantes a des objectifs et des champs d'application spécifiques couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la R&D, sous la supervision de notre Chief Medical Officer et de notre Chief Scientific Officer, qui font partie de notre Comité exécutif, et des organes de gouvernance du portefeuille.

L'innovation scientifique dans notre pipeline est canalisée par des critères de décision clés appliqués à chaque point de décision et à chaque étape de la recherche, tels que l'adéquation stratégique et le potentiel d'innovation, la justification scientifique, le risque et la faisabilité (impliquant une évaluation complète des risques biologiques, techniques et de création de valeur). Un cadre structuré permet d'allouer les ressources de manière ciblée et d'équilibrer

notre portefeuille à travers plusieurs dimensions, allant des projets de recherche et de pré-pipeline aux plateformes technologiques, en passant par les étapes de développement avant et après la preuve de concept, les modalités et les populations de patients.

Les organes de décision en matière de R&D assurent un contrôle complet sur l'ensemble de la chaîne de valeur, garantissant une gouvernance axée sur la valeur, cohérente et fondée sur des données probantes. Ces organismes facilitent l'adoption de nouvelles cibles de recherche, guident la sélection des candidats et font progresser les projets vers des médicaments à risque réduit. Ils supervisent également l'examen et approuvent les critères de validation du concept, ce qui permet une transition en douceur du candidat à l'actif. Ce processus de gouvernance structuré permet de gérer les impacts, les risques et les opportunités liés à l'innovation scientifique.

UCB suit un cadre d'engagement externe défini qui décrit les approches et les processus pour s'engager avec la communauté scientifique au sens large, y compris les partenariats et les parrainages scientifiques. Cette approche permet un suivi granulaire des partenariats, garantit l'alignement stratégique au niveau du portefeuille et favorise la cohérence, la conformité et la transparence.

L'engagement de notre [politique en matière de droits de l'homme](#) sur le droit à la santé et à l'innovation scientifique est étroitement lié à notre ambition de répondre aux besoins médicaux non satisfaits par des solutions différenciées. Nous adoptons une approche centrée sur le patient qui donne la priorité aux droits et aux besoins des personnes atteintes de maladies graves dans notre stratégie d'innovation scientifique. Dans le domaine de la recherche, cela se traduit par notre approche de la pathobiologie humaine, qui vise à comprendre en profondeur les altérations biologiques des maladies humaines en identifiant les mécanismes étiologiques des maladies, en concevant des modèles fonctionnels humains pour tester les hypothèses et en améliorant notre compréhension de l'hétérogénéité des patients.

Actions S4-4

UCB s'engage activement auprès des patients, des professionnels de la santé et des autres parties prenantes afin de comprendre leurs préoccupations et d'intégrer leurs retours d'information dans nos processus d'innovation dès les premières étapes. Notre approche intégrée de la recherche garantit une concentration équilibrée sur la découverte des voies de la maladie, la compréhension des besoins des patients et l'exploitation des technologies de pointe pour développer des traitements innovants.

La dimension « besoins sociétaux » de notre évaluation des besoins médicaux non satisfaits (BMNS), qui identifie l'impact actuel et futur des maladies sur les patients et la société, garantit que les efforts d'innovation scientifique répondent à des besoins essentiels et sont alignés sur les priorités en matière de santé et la charge de morbidité. C'est ce qui guide nos efforts pour être non seulement scientifiquement robustes, mais aussi socialement pertinents en contribuant à la réduction de la charge de morbidité mondiale.

La réflexion sur la durabilité environnementale est également intégrée dès le départ dans les ambitions de nos projets de recherche, par le biais d'initiatives telles que la mise en œuvre de stratégies visant à minimiser l'utilisation de substances réglementées (telles que la diminution de l'usage de solvants organiques).

Nos partenariats stratégiques, qui complètent nos efforts de R&D, comprennent des collaborations bilatérales en matière de recherche, des bourses de doctorat partagées, des accords de licence d'actifs et des consortiums public-privé, tels que ceux financés par [Horizon Europe](#) dans le cadre de l'initiative [Innovative Health Initiative](#). UCB Ventures soutient les start-ups dans le domaine des sciences de la vie et de la technologie avec des fonds d'investissement à long terme, dans le but de permettre des innovations scientifiques révolutionnaires dans des domaines adjacents ou au-delà de l'objectif principal d'UCB. Suite à l'[investissement récent de 81 millions d'euros](#) dans la Région wallonne de Belgique, soutenu par [BioWin](#), UCB dirige une [piste de travail](#) en collaboration avec Thermo Fisher Scientific et vise à faire progresser les technologies analytiques de thérapie génique pour les vecteurs viraux adéno-associés recombinants (rAAV). Cette initiative vise à encourager la collaboration intersectorielle, en apportant des bénéfices aux différentes parties prenantes de la chaîne de valeur.

Enfin, nous nous engageons très tôt auprès des régulateurs et des décideurs politiques tout au long du processus de développement, par le biais d'interactions directes sur des sujets spécifiques et d'une représentation au sein de consortiums sectoriels, afin de garantir que nos innovations scientifiques répondent à toutes les normes nécessaires et soutiennent la durabilité à long terme.

Accès équitable aux médicaments

Politiques S4-1

Nous nous efforçons de mettre nos médicaments à la disposition du plus grand nombre de patients possible et travaillons en étroite collaboration avec les systèmes de santé locaux, les payeurs et les partenaires pour améliorer l'accès grâce à des approches personnalisées qui reflètent à la fois les besoins des personnes vivant avec des maladies graves et les spécificités des systèmes de santé individuels.

Le **Health Equity Framework** est une approche globale nouvellement élaborée qui vise à intégrer des stratégies d'accès équitable, de l'innovation à la prise en charge des patients, associée à notre cadre de tarification basé sur la valeur et à l'engagement précoce des payeurs. Il vise à mieux comprendre les obstacles à l'accès équitable des patients aux médicaments dont ils ont besoin et à guider UCB dans l'élaboration d'une approche adéquate pour réaliser nos ambitions en matière d'accès.

Nous concevons et élaborons nos stratégies de prix comme indiqué dans notre politique globale de gouvernance des prix, qui décrit le processus de prise de décision pour la fixation et la révision des prix des produits UCB. Notre cadre [de tarification basé sur la valeur](#) est ancré dans la création de valeur pour le patient dans le contexte des systèmes de santé individuels que les patients utilisent pour accéder aux soins. Cette approche structurée combine les informations fournies par les patients sur leur capacité à payer et à accéder aux médicaments (critères d'accessibilité financière, temps d'attente pour le traitement, interactions avec les professionnels de santé) avec un contexte supplémentaire sur la capacité et la volonté de payer des systèmes de santé locaux, afin d'analyser la valeur que chaque traitement UCB peut apporter, en mesurant l'amélioration d'indicateurs tels que la qualité de vie des patients et l'efficacité du traitement. Le modèle de tarification échelonnée qui en résulte tient compte des différences entre les écosystèmes de santé et les besoins des patients, ainsi que des priorités mutuellement définies pour obtenir des résultats en matière de santé. Notre Comité exécutif examine régulièrement notre approche en matière de prix, d'accès et de caractère abordable de nos médicaments.

UCB s'engage à respecter les codes autoréglementés de l'industrie, y compris le [Code de pratique de l'EFPIA sur les relations entre l'industrie pharmaceutique et les associations de patients](#). Nos approches en matière de tarification et de remboursement respectent également les lois et réglementations locales.

Actions S4-4

Les équipes d'UCB sont chargées de traduire les informations scientifiques en messages mettant en avant la valeur de nos médicaments, afin de faciliter leur accès aux marchés et d'appuyer l'élaboration de stratégies de négociation. Une stratégie de tarification est mise en place avant le lancement de tout nouveau médicament, afin de garantir l'alignement sur nos principes fondamentaux : améliorer la santé et la valeur pour les patients, soutenir l'innovation et faire ce qu'il faut pour le bon patient, en tenant compte spécifiquement du produit et des systèmes de soins de santé. Il est important de noter que nos performances dépendent également des priorités des payeurs, de la durée des négociations et de la valeur perçue de nos solutions.

Chez UCB, le respect du droit à la santé signifie que nous mettons nos médicaments à la disposition des personnes dont les besoins ne sont pas satisfaits. Nous avons mis en place un certain nombre de Programmes d'accès précoce pour les médicaments d'UCB et, lorsque cela est possible, mettons en place des programmes d'approvisionnement de patients désignés (NPP), lorsque cela est possible. Les modèles d'activité alternatifs émergents, y compris les

modèles d'activité sociaux en Inde, au Brésil et au Rwanda, et les programmes d'aide aux patients aux États-Unis, font partie de nos efforts pour faciliter l'accès à nos médicaments. Pour plus de détails sur la manière dont UCB entend favoriser un système innovant, compétitif et basé sur la valeur, qui place le patient au centre de ses préoccupations, veuillez consulter notre rapport sur la transparence de l'accès et de la fixation des prix aux États-Unis.

En ce qui concerne notre approche de l'entreprise sociale, des initiatives clés visant à fournir un accès durable pour combler le déficit de traitement dans des situations spécifiques sont en cours :

- Développer notre activité sociale en Inde afin d'améliorer le traitement des personnes atteintes d'épilepsie ;
- Développer un partenariat innovant au Brésil pour combler le déficit de traitement des personnes atteintes d'épilepsie dans les couches socio-économiques inférieures ;
- Depuis octobre 2024, le *levetiracetam* sera disponible au Rwanda et remboursé par le régime d'assurance publique pour les personnes atteintes d'épilepsie.

Nous avons également mis en place un vaste réseau de distributeurs et de partenaires afin de garantir la présence de nos produits sur les marchés où UCB n'est pas actif, y compris les pays à revenus faibles et moyens.

Sécurité des patients

Politiques S4-1

Notre **système de pharmacovigilance** mondial nous permet de superviser, évaluer et communiquer aux autorités les informations relatives à la sécurité, et est régulièrement mis à jour conformément à toutes les exigences en matière de pharmacovigilance. L'équipe de pharmacovigilance mondiale (GPV) est chargée de surveiller, de suivre et de contrôler les paramètres afin d'évaluer la conformité avec les procédures opérationnelles standard internes et les réglementations externes, par le biais d'examens, d'audits et d'inspections réguliers. Le système de pharmacovigilance est étayé par d'autres politiques fondamentales de l'organisation destinées à protéger la santé et la sécurité des patients, notamment la [Politique en matière de droits de l'homme](#), dans le cadre de laquelle nous nous engageons à fournir des médicaments conformes aux normes de qualité les plus élevées et à protéger les patients contre les préjugés.

Nous respectons le droit à la vie privée des patients, des professionnels de la santé et des autres parties prenantes qui nous confient le soin de gérer et de protéger les données à caractère personnel, et nous exigeons de nos fournisseurs de services qu'ils respectent les mêmes normes élevées en matière de protection de la vie privée. Nous informons les individus de la collecte et du traitement de leurs données personnelles par le biais de notre [politique de confidentialité en matière de pharmacovigilance](#). Nous collectons et traitons les données à caractère personnel uniquement à des fins commerciales spécifiques et légitimes et nous protégeons ces données contre tout accès non autorisé et toute utilisation abusive, comme décrit plus en détail dans la section sur la confidentialité et la sécurité des données.

Actions S4-4

Pour garantir la sécurité des produits UCB et identifier les problèmes de sécurité potentiels, nous recueillons continuellement des informations sur les effets indésirables de nos produits (y compris les réactions inattendues) par le biais d'examens continus du système, d'audits, d'inspections et de contrôles de conformité. UCB facilite également les communications et l'échange d'informations sur la sécurité des patients ou des produits entre les professionnels

de la santé, les organismes de réglementation et l'industrie pharmaceutique.

Toutes les mesures liées à la sécurité des patients sont prises en accord avec les autorités réglementaires et approuvées par le Benefit Risk Board (BRB) d'UCB, présidé par notre Chief Medical Officer adjoint et comprenant l'avis des représentants des patients, en cas d'impact significatif sur le risque-bénéfice. Le BRB examine régulièrement tous les produits et les nouvelles données émergentes pour que toutes les modifications potentielles du rapport risque/bénéfice d'un produit soient évaluées et communiquées de manière appropriée aux autorités sanitaires.

Si des inquiétudes sont soulevées quant à la sécurité de l'un de nos médicaments, nous prenons des mesures immédiates conformément aux cadres réglementaires. Les personnes désignées au sein de la l'équipe de pharmacovigilance mondiale (GPV) lanceront une évaluation médicale, guidée par la procédure opérationnelle standard (SOP) de la GPV pour les produits autorisés et guidée par les SOP Bénéfices/Risques et Sécurité médicale pour les produits autorisés et en cours d'investigation. En outre, le Conseil mondial de la qualité de la pharmacovigilance supervise les performances du système, les audits, les inspections et donne son avis sur la non-conformité ou le risque de défaillance dans la conduite des activités de pharmacovigilance ou des audits et des inspections. Un rapport mensuel est également communiqué aux équipes de pharmacovigilance et à la direction du GPV afin de fournir une vue d'ensemble actualisée de la conformité et de la performance des processus critiques.

Qualité des produits

Politiques S4-1

UCB suit des politiques strictes et des procédures rigoureuses pour garantir l'excellence de chaque produit pharmaceutique que nous livrons. La **Politique de qualité d'UCB** est notre document de plus haut niveau du **Système de gestion de la qualité**, couvrant tous les processus tout au long du cycle de vie du produit, et souligne notre engagement à garantir la fourniture de médicaments de la plus haute qualité, gagnant ainsi la confiance des patients et sauvegardant la réputation d'UCB.

La santé et la sécurité des patients sont une pierre angulaire éthique fondamentale de notre travail chez UCB, et nous avons des engagements stricts en matière de [politique des droits de l'homme](#), y compris le droit à la santé. Nous nous engageons explicitement à fabriquer des médicaments selon les normes de qualité les plus élevées. Le système de gestion de la qualité d'UCB couvre tous les processus tout au long du cycle de vie du produit et comprend des politiques spécifiques et des procédures d'entreprise sur les plaintes relatives à la qualité du produit et les processus de rappel, décrivant comment gérer les risques et les problèmes de qualité du produit qui peuvent avoir un impact sur les utilisateurs finaux. Aligné sur le [Code de conduite](#), il s'applique à l'ensemble des fonctions commerciales, des sites et des filiales d'UCB et répond aux réglementations relatives aux « bonnes pratiques » applicables au développement et à la fabrication de médicaments.

Notre politique en matière de plaintes garantit que des mécanismes locaux et mondiaux sont en place pour recevoir et traiter les plaintes relatives à la qualité des produits. Cela se fait par le biais de :

- UCB Cares® pour tous les produits commercialisés
- canaux locaux spécifiques, lorsque la réglementation locale correspondante l'exige.
- l'équipe clinique d'UCB pour toutes les plaintes relatives à la qualité des produits concernant les médicaments expérimentaux.

Actions S4-4

Le solide programme d'audit de qualité d'UCB suit une évaluation périodique pour s'assurer que tous les processus, les installations et les fournisseurs externes répondent aux exigences réglementaires applicables et aux exigences définies dans notre système de gestion de la qualité. Les indicateurs clés de performance sont examinés afin de garantir une gestion continue des risques de qualité et d'améliorer les performances.

Si une plainte concernant la qualité d'un produit est considérée comme un risque pour la santé publique ou pour les sujets participant à une étude clinique, la plainte sera évaluée dans le cadre du processus de gestion des problèmes de qualité afin de déterminer l'action appropriée, y compris, mais sans s'y limiter, la notification à l'autorité sanitaire et la diffusion d'un rappel. En outre, chaque employé d'UCB est responsable de la communication rapide et de la remontée (via le processus de remontée des rappels) de toute information susceptible d'entraîner le rappel d'un produit UCB à tout moment.

Résilience des systèmes de santé

Politiques S4-1

Nous définissons la résilience des systèmes de santé (Health Systems Resilience – HSR) comme un processus visant à soutenir, développer et renforcer des infrastructures et services de santé durables, tout en promouvant des politiques fondées sur des données probantes, afin d'assurer une continuité des soins dans des contextes de santé variés.

Compte tenu du rôle d'UCB dans l'écosystème de la santé, nous reconnaissons que le renforcement des systèmes de santé intervient à différentes étapes de la chaîne de valeur. Si notre travail commence par l'innovation scientifique, nos efforts pour renforcer ces systèmes se concentrent sur des phases ultérieures – notamment en matière d'accès aux soins, de renforcement des capacités et de résilience à long terme.

Les principaux domaines où UCB peut avoir un impact significatif sur la résilience des systèmes de santé incluent :

- **Programmes d'accès des patients** : amélioration de l'accessibilité et des initiatives d'assistance.
- **Partenariats public-privé** : collaboration avec les gouvernements et les ONG pour renforcer les systèmes de santé.
- **Renforcement des capacités et engagement communautaire** : soutien à la formation des professionnels de santé et mise en place de bourses, programmes de recherche et formations.

En travaillant sur ces axes, UCB vise à contribuer de manière significative à la résilience des systèmes de santé.

Programmes d'accès des patients

Si nous estimons qu'une autorisation réglementaire rapide et sécurisée est la voie la plus efficace et durable pour garantir un accès élargi aux patients, nous reconnaissons également que les patients atteints de maladies graves, potentiellement mortelles ou altérant profondément leur qualité de vie, disposent souvent de choix thérapeutiques limités. Dans ces circonstances, les programmes d'Accès précoce d'UCB (Early Access), également appelés Accès étendu (Expanded Access), Usage compassionnel (Compassionate Use) ou Programmes d'accès géré (Managed Access Programs), peuvent offrir une voie d'accès aux traitements en phase expérimentale avant leur commercialisation. La [politique d'UCB sur l'Accès précoce aux médicaments](#), qui encadre ces programmes, est disponible publiquement.

Notre approche repose sur plusieurs considérations essentielles : garantir la continuité d'accès pour les patients après la fin du

programme, intégrer ces initiatives aux systèmes de santé existants et assurer la pérennité de l'accès aux traitements pour les patients qui en ont besoin. UCB s'engage à collaborer avec les gouvernements et les systèmes de santé afin de mettre ses traitements innovants à disposition des patients aussi rapidement et en toute sécurité que possible. Par ailleurs, UCB s'efforce d'assurer la continuité du traitement pour les patients ayant participé à ses études cliniques et qui, selon l'avis de leur médecin, continuent d'en bénéficier, via des programmes d'Accès post-essai (Post-Trial Access).

Partenariats public-privé

Nos efforts dans ce domaine se concentrent sur des initiatives ciblées visant à renforcer les capacités des systèmes de santé à l'échelle mondiale. Bien que nous soyons conscients qu'UCB ne peut, à elle seule, améliorer la résilience des systèmes de santé, nous sommes engagés dans des partenariats stratégiques où notre expertise et nos ressources peuvent être mises à profit et amplifiées.

UCB participe activement aux discussions sur les politiques de santé mondiales et aux affaires publiques afin de soutenir les patients et les systèmes de santé. Grâce à un engagement stratégique à l'échelle mondiale, UCB veille à aligner ses positions et ses actions de plaidoyer pour promouvoir des solutions dans ses principaux domaines thérapeutiques. L'entreprise favorise la collaboration entre experts régionaux en politique de santé et parties prenantes afin de faire progresser les politiques dans ses domaines thérapeutiques et de contribuer à des initiatives plus larges dans le secteur de la santé.

Financements externes et subventions médicales

Dans le cadre de son engagement envers les patients et le renforcement des systèmes de santé, UCB soutient diverses organisations à travers des initiatives telles que des parrainages, des subventions médicales et des dons, regroupés sous l'appellation « Financements externes ».

- Les parrainages sont des financements accordés à une organisation/institution de santé ou une organisation de patients pour soutenir un événement ou un programme en lien avec la science, la médecine, la santé ou d'autres activités à vocation éducative, informative ou de recherche, en lien avec les domaines thérapeutiques d'intérêt d'UCB.
- À travers des adhésions, UCB peut financer l'adhésion institutionnelle et la participation à des organisations, groupes et associations du secteur, en lien avec ses domaines d'intérêt. Les adhésions constituent une participation payante à une organisation du secteur, permettant à UCB de s'impliquer et d'être reconnue au niveau institutionnel au sein de l'industrie.
- Les subventions médicales sont des subventions accordées par UCB aux organisations/institutions de santé ou aux associations de patients dans le but d'améliorer les soins de santé, de soutenir la recherche ou de faire progresser les connaissances et la formation médicales et scientifiques. Les projets soutenus doivent être objectifs, équilibrés et scientifiquement rigoureux.
- Les dons et contributions philanthropiques sont accordés librement par UCB à une organisation publique ou à une autre organisation à but non lucratif dans le but de servir l'intérêt général.

Tous les financements externes sont accordés selon un cadre global strict garantissant l'éthique et la conformité, et sont gérés via le système mondial de financement d'UCB. Chaque demande de financement fait l'objet d'un processus de soumission spécifique, accompagné de justificatifs précis, évaluée des examinateurs dédiés et selon des critères de revue définis.

Chaque demande est évaluée sur la base de critères tels que sa pertinence scientifique et sociétale, les besoins non satisfaits, les domaines d'intérêt de l'entreprise, ainsi que la conformité aux

obligations légales, éthiques et professionnelles et aux principes de responsabilité fiscale. En maintenant un cadre structuré, UCB limite les risques, protège sa réputation et renforce la confiance au sein de la communauté de la santé.

Actions S4-4

Chez UCB, nous nous engageons à apporter des changements concrets pour la communauté des maladies rares. Grâce à des partenariats stratégiques comme [Aspire4Rare](#) et [GARD Access](#), nous franchissons des étapes majeures pour offrir un avenir meilleur aux millions de personnes vivant avec une maladie rare.

Nos collaborations visent à promouvoir des politiques de santé globales permettant d'améliorer la prise en charge, d'accélérer les diagnostics et de garantir l'accès aux traitements vitaux. Le rapport [Aspire4Rare](#), fruit de notre partenariat, constitue un cadre mondial conçu pour évaluer l'efficacité des politiques en matière de maladies rares. Il propose des objectifs mesurables et des solutions concrètes afin d'orienter les systèmes de santé. En s'inspirant d'initiatives reconnues telles que [Rare2030](#) et [Orpha.net](#), Aspire4Rare définit une feuille de route pour répondre aux défis critiques tels que le diagnostic précoce, l'accès aux traitements et l'amélioration de la collecte de données.

Nous soutenons également la mission de GARD, qui vise à améliorer l'accès aux traitements contre les maladies rares dans les pays à revenu faible et moyen, où les patients sont souvent confrontés à des obstacles majeurs pour obtenir les soins dont ils ont besoin.

Ensemble, UCB, Aspire4Rare et GARD s'engagent pour un changement systémique qui place les besoins des personnes atteintes de maladies rares au premier plan. Nous plaçons pour un avenir où les thérapies innovantes sont accessibles à tous et où les maladies rares bénéficient de l'attention qu'elles méritent dans les politiques de santé mondiales.

L'initiative [FASTRAX](#) d'UCB vise à remédier aux retards persistants dans le diagnostic de la spondylarthrite axiale (axSpA). Des actions ciblées en France, aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni ont été mises en place pour améliorer la détection précoce et accélérer l'accès aux spécialistes. Ces efforts permettent de réduire la pression sur les systèmes de santé et de raccourcir les délais d'attente des patients. En intégrant des solutions innovantes et évolutives au sein des structures existantes, FASTRAX favorise une prise en charge plus efficace et centrée sur le patient, augmentant ainsi les chances d'un diagnostic et d'un traitement rapides chez les personnes atteintes d'axSpA tout en renforçant la résilience globale du système de santé.

En 2024, UCB a rejoint le consortium [IHI AutoPiX](#), un partenariat public-privé collaboratif visant à faire progresser l'imagerie assistée par l'intelligence artificielle (IA) dans les maladies rhumatismales telles que la polyarthrite rhumatoïde, le rhumatisme psoriasique et la spondylarthrite axiale. Ces maladies chroniques présentent des défis en matière de diagnostic et de suivi, impactant aussi bien les patients que les systèmes de santé. En exploitant l'IA en imagerie, AutoPiX ambitionne d'améliorer la détection précoce, d'affiner les diagnostics et d'optimiser les traitements, garantissant ainsi de meilleurs résultats pour les patients atteints de ces maladies.

Grâce à d'autres projets en dermatologie et rhumatologie tels que [IHI BIOMAP](#), [RheumaCensus](#) et [EuroSpA](#), UCB collabore avec des parties prenantes clés pour relever les défis majeurs de la prise en charge des patients, avec pour objectif global d'améliorer les résultats cliniques. Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, UCB mène des initiatives pour améliorer la sensibilisation et la prise en charge de l'hydradénite suppurée. Par ailleurs, nos collaborations en neurologie et dans les maladies rares visent à innover dans le dépistage génétique et les solutions de santé numérique. En s'associant à des experts internationaux, des organisations de patients et des professionnels de

santé, UCB continue de contribuer à la médecine personnalisée et à un accès équitable aux soins.

Notre engagement en faveur de l'accès équitable aux médicaments est détaillé dans la section « [Accès équitable aux médicaments](#) », qui inclut notre Indice de performance de la couverture de l'accès ainsi que les Programmes d'accès géré. Notre engagement avec les organisations de patients est détaillé dans la section « [Engagement auprès des patients](#) », incluant les montants des financements alloués à ces groupes.

Confidentialité et sécurité des données

Politiques S4-1

UCB opère dans de nombreuses juridictions dotées de réglementations spécifiques en matière de confidentialité et sécurité des données, auxquelles nous nous conformons. Nous maintenons également notre propre programme de confidentialité et sécurité des données, soutenu par des politiques mondiales et locales et des procédures opérationnelles standard basées sur notre **Politique mondiale en matière de protection de la vie privée**. Les engagements fermes d'UCB en matière de protection de la vie privée sont communiqués par le biais d'avis de confidentialité spécifiques publiés sur nos sites web (par exemple, pour les utilisateurs du web, les patients, les candidats à l'emploi et les professionnels de la santé). Ces avis de confidentialité détaillent la manière dont UCB recueille, utilise et protège les données collectées et précisent que les personnes peuvent contacter UCB pour obtenir plus d'informations ou prendre d'autres mesures.

Notre programme de confidentialité et sécurité des données permet aux personnes de contacter UCB pour faire part de leurs préoccupations à cet égard ou pour exécuter leurs demandes, soit directement auprès de l'équipe de confidentialité et sécurité des données, soit par l'intermédiaire du programme UCBCares®. Nous maintenons également des protocoles de réponse aux incidents afin de garantir une réponse adéquate aux incidents et à toute personne dont les données pourraient être impliquées dans un incident. UCB continue à mettre à jour son programme de confidentialité et sécurité des données en fonction de l'évolution des réglementations dans ce domaine.

Tous les systèmes et applications informatiques doivent suivre le processus de gouvernance informatique qui garantit le respect des politiques et des normes en matière de sécurité, de confidentialité et de sécurité des données, ainsi que des réglementations externes. UCB effectue régulièrement des audits internes et externes pour garantir le niveau approprié de confidentialité et de sécurité des données.

Actions S4-4

Au cours de l'année 2024, UCB a intégré à son programme de confidentialité et de sécurité des données des mesures qui permettent à l'entreprise d'être mieux préparée à répondre à ses besoins croissants, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et du paysage réglementaire. Des projets clés ont été lancés pour développer davantage les fondements de la politique d'UCB et redéfinir les processus en mettant particulièrement l'accent sur l'expérience de l'utilisateur final. UCB a choisi un support technologique approprié pour faciliter la mise en œuvre de sa stratégie en matière de confidentialité et sécurité des données, afin de mieux garantir que les risques liés à la confidentialité et à la sécurité des données des individus sont identifiés et atténués en temps utile. L'un de ces projets clés a donné lieu à des mises à jour de nos sites web américains afin de permettre aux visiteurs de choisir la manière

dont les technologies de suivi sont utilisées en rapport avec leurs données, voire de bloquer ces technologies, le cas échéant. Une formation essentielle sur la confidentialité et à la sécurité des données est dispensée à tous les employés.

En 2024, suivant une tendance mondiale, le nombre de violations de données résultant d'incidents de cybersécurité a augmenté. Bien qu'aucune de ces attaques n'ait eu de conséquences graves en termes de taille ou d'étendue des données affectées, UCB a signalé trois violations de données distinctes aux autorités de réglementation en Belgique, au Canada et aux États-Unis. De plus, nous avons informé les personnes concernées par les incidents survenus au Canada et aux États-Unis. Aucune de ces violations de données n'a toutefois entraîné un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.

UCB dispose d'une stratégie de cybersécurité et de gestion des données à multiples facettes, ainsi que de programmes de contrôle actifs de prévention, de détection et de réponse, et d'améliorations continues pour protéger les actifs et les systèmes d'information critiques. En outre, UCB a mis en place des processus de gestion des incidents cybernétiques et des crises pour gérer les incidents de sécurité majeurs (par exemple, les violations de données ou les logiciels malveillants). Cela comprend la surveillance et l'analyse en continu, la détection et la réponse aux incidents d'intrusion, les tests de sécurité et la formation et les campagnes de sensibilisation des utilisateurs.

UCB mène régulièrement des exercices d'incidents et de crises afin de tester et d'améliorer notre capacité à répondre à des incidents cybernétiques potentiels. Nous avons opté pour la certification ISO27001 afin de nous conformer à la directive européenne NIS2 et à ses lois d'application locales, y compris la loi belge NIS2 publiée en 2024. D'autres éléments importants de ce programme de conformité sont la formation à la sensibilisation à la cybersécurité, la planification de la continuité des activités et la notification des incidents majeurs aux autorités compétentes.

Ventes et marketing responsables

Politiques S4-1

Nos stratégies promotionnelles sont fondées sur la vérité et l'exactitude et elles doivent toujours servir une intention claire et légitime, en particulier lorsqu'il s'agit de communiquer des informations médicales et scientifiques complexes. Nous privilégions la transparence dans tous nos efforts de marketing, qu'ils soient destinés aux professionnels de la santé, aux patients, au public, aux agences gouvernementales ou à d'autres parties prenantes. Nous nous engageons à faire une promotion responsable et conforme, et nous n'encourageons l'utilisation de nos produits que sur la base de leurs indications approuvées, étayées par des preuves scientifiques appropriées et les avantages qu'ils offrent aux patients. Nous n'offrons pas de primes pour la prescription ou l'achat de nos médicaments, et nous interdisons strictement toute promotion hors étiquette de nos produits.

Nos principales politiques d'entreprise en matière de vente et de marketing responsables sont les suivantes :

- Politique en matière de médias sociaux d'UCB
- [Code de conduite](#) d'UCB

Pour garantir la conformité avec les lois locales spécifiques, les codes industriels et les réglementations relatives à la vente et au marketing de produits pharmaceutiques, nos filiales nationales élaborent des politiques locales en accord avec le [Code de conduite](#) d'UCB. Tous les membres du personnel sont tenus de suivre une

formation annuelle sur ces politiques clés afin de renforcer la prise de conscience et le respect des règles. UCB adapte également ses principes de marketing de manière réfléchie à chaque produit et à chaque population de patients, garantissant des pratiques responsables et le plus grand respect des patients. Cette approche est particulièrement importante dans notre travail sur les traitements des maladies rares et ultra-rare, où la sensibilité et la responsabilité sont primordiales.

Médias sociaux

Nous reconnaissons également les défis uniques posés par les médias sociaux, et nous nous engageons à veiller à ce que tous les membres du personnel d'UCB s'engagent de manière responsable avec le contenu lié à UCB sur toutes les plateformes. Le contenu publié sur les réseaux de médias sociaux d'UCB doit respecter nos normes en matière de communication véridique et non trompeuse. Seules les personnes désignées sont autorisées à publier des messages au nom d'UCB.

La politique d'UCB en matière de médias sociaux permet aux membres du personnel d'interagir avec les contenus sur les réseaux sociaux d'UCB s'ils respectent les principes de la politique, notamment :

- Faire preuve de discernement en tant qu'ambassadeurs d'UCB, en s'engageant respectueusement sur les plateformes de médias sociaux, à la fois pendant et en dehors des heures de travail.
- Révéler clairement leur affiliation à UCB lorsqu'ils s'engagent dans des messages approuvés.
- Protéger la confiance que les personnes atteintes de maladies graves placent en nous exclusives ou confidentielles.

Une formation régulière sur la politique des médias sociaux est dispensée, et les employés qui ne respectent pas les politiques d'UCB en matière de médias sociaux font l'objet de mesures disciplinaires. Nous contrôlons tous les actifs des médias sociaux pour nous assurer qu'ils sont conformes aux exigences. Nous prévoyons également une formation pour les personnes qui travaillent ou s'engagent en notre nom (par exemple, les porte-parole et les personnes influentes) afin de nous assurer qu'elles respectent nos politiques. UCB s'adapte aux tendances émergentes et à l'évolution des activités dans ce domaine.

Au-delà des activités promotionnelles standard, UCB maintient des contrôles rigoureux sur les interactions avec les professionnels de la santé afin de s'assurer que les engagements sont menés de manière éthique et en conformité avec les réglementations en vigueur.

Actions S4-4

Tous les membres du personnel suivent une formation et reçoivent des communications régulières pour s'assurer qu'ils comprennent l'interdiction de la promotion hors étiquette, avec une formation supplémentaire sur les pratiques responsables et éthiques pour les personnes impliquées dans les ventes et le marketing. Les membres du personnel sont également tenus de suivre une formation annuelle de remise à niveau sur la politique d'UCB en matière de médias sociaux, qui fournit des directives claires sur les engagements autorisés et interdits.

Afin de garantir l'exactitude, l'objectivité et la transparence, toutes les communications promotionnelles et scientifiques relatives à nos produits sont examinées par des membres qualifiés des équipes Legal, Regulatory Affairs et Medical Affairs. Celles-ci suivent également de près les récentes modifications de la législation relative à l'utilisation du marketing ciblé dans le secteur des soins de santé.

Les interactions avec les professionnels de la santé sont régulièrement évaluées dans le cadre de notre processus d'évaluation des risques en matière d'éthique et de conformité et font l'objet d'un suivi et d'un examen plus approfondi de la part de l'équipe d'audit interne mondial.

Les activités de l'ensemble du personnel d'UCB, y compris les représentants commerciaux, sont régulièrement contrôlées afin de garantir le respect de nos normes. Tout signalement de faute fait l'objet d'une enquête et les actions inappropriées sont traitées par des mesures correctives ou disciplinaires. Les membres du personnel qui enfreignent nos politiques peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aboutir à un licenciement.

Engagement auprès des patients

S4-2

Nous collaborons avec les patients et leurs représentants à tous les stades du cycle de vie de nos solutions, depuis les premières recherches jusqu'aux post-lancements. En intégrant l'engagement des patients de manière consciente, systématique et cohérente dans nos activités principales, nous nous assurons que les besoins des personnes vivant avec des maladies graves sont compris et pris en compte dans nos décisions. UCB développe des solutions personnalisées et fournit des services dédiés qui soutiennent les personnes tout au long de leur parcours de soins.

Le **cadre d'engagement des patients d'UCB** est notre guide central pour intégrer les efforts d'engagement tout au long du cycle de vie des médicaments, par l'identification et la compréhension continues des besoins des patients, ainsi que la co-création pour atteindre de meilleurs résultats pour les patients, visant à donner aux patients et à leurs représentants une voix dans l'ensemble de leur système de santé. Il a été conçu pour élaborer des stratégies d'engagement spécifiques de manière transversale, en s'alignant sur les cadres et les outils développés par [Patient Focused Medicines Development](#) (PFMD), dans le cadre d'un processus approfondi avec un comité directeur transversal¹, et en consultation avec des représentants des patients.

Guidées par des procédures opérationnelles standard (SOP), les activités clés peuvent être combinées de manière personnalisée pour s'adapter aux caractéristiques spécifiques de la population de patients et à l'intention stratégique d'UCB. Les SOP d'UCB sont conçues en conformité avec les recommandations de meilleures pratiques des organismes pharmaceutiques tels que l'EFPIA, PhRMA et IFPMA². Notre approche s'appuie sur des questions de recherche spécifiques afin d'intégrer l'avis des patients dans le processus décisionnel, parallèlement à celui des cliniciens et des autres parties prenantes (par exemple, par l'intermédiaire de conseils de patients et de comités consultatifs, d'entretiens avec les patients, de groupes de discussion et d'autres études de recherche sur l'expérience des patients). Elle est adaptée à la phase spécifique de développement du médicament, telle que les premières recherches ou le développement clinique, et s'aligne sur les objectifs des communautés de patients.

Dans le cadre de notre approche [globale](#), depuis les premières recherches jusqu'aux post-lancements, nous prenons des mesures pour veiller à ce que les personnes qui utilisent nos médicaments les comprennent parfaitement et les utilisent correctement. Pour les patients qui utilisent nos médicaments, nous disposons d'employés dévoués pour répondre aux questions sur nos traitements dans les langues locales, en plus de fournir des conseils sur les services existants et sur ce que nous pouvons offrir.

Les associations de patients, les patients individuels, leurs soignants et autres experts patients disposent de points de contact dédiés

chez UCB auxquels tout retour d'information ou toute question concernant l'activité d'engagement peuvent être adressés, ce qui les distingue de la pharmacovigilance.

UCB a mis en place un certain nombre d'actions pour stimuler l'engagement des patients :

- L'une de nos initiatives phares consiste à intégrer l'avis direct des patients pour éclairer la prise de décision au sein de notre Benefit-Risk Board (BRB), l'organe de gouvernance le plus élevé d'UCB pour traiter les questions relatives aux bénéfices et aux risques. Des patients experts sélectionnés ayant de l'expérience dans l'évaluation des bénéfices et des risques sont membres du BRB sans droit de vote. Les départements Global Pharmacovigilance et Benefit/Risk & Medical Safety sont tous deux impliqués dans l'évaluation des risques, afin de s'assurer que les bénéfices de nos médicaments pour les consommateurs/utilisateurs finaux l'emportent sur les risques par la marge la plus importante possible. Des mesures supplémentaires de minimisation des risques abordent des questions de sécurité spécifiques importantes pour les patients, y compris des programmes éducatifs, des programmes d'accès contrôlé, des programmes de distribution contrôlée et des communications directes avec les professionnels de la santé.
- UCB a mis en place un Conseil stratégique – une bonne pratique de partenariat avec les communautés de patients – avec les principales associations de patients et les experts en la matière qui se concentrent sur une maladie spécifique. Ce Conseil collabore pour relever les principaux défis de la recherche, tels que l'amélioration de la diversité dans les essais cliniques et l'amélioration des interactions avec les organismes de réglementation. Par exemple, au cours d'une étude clinique à un stade précoce d'un médicament expérimental, un effet indésirable inattendu a été identifié. Grâce aux groupes de patients du Conseil, UCB a rapidement recueilli les réactions de patients présentant un profil similaire à celui des participants à l'étude. Au lieu de mener une étude sur les préférences des patients qui nécessiterait beaucoup de ressources, la contribution directe et opportune des patients a permis à notre équipe d'évaluer si les avantages du médicament l'emportaient sur les effets indésirables, et de poursuivre la recherche en toute confiance.
- En collaboration avec des patients, nous avons créé un guide pour recueillir le point de vue des patients dès le début du processus de développement d'une thérapie. Ce guide est complété par des conseils élaborés à l'intention des patients et des associations de patients afin de les aider à contribuer de manière significative aux phases précoces de développement.
- Un nouveau programme à l'échelle de l'entreprise (« Let Us Leap ») vise à favoriser un changement de comportement afin que la création de valeur avec et pour les patients devienne la norme au sein d'UCB dans toutes les opérations, depuis les premières phases de recherche jusqu'aux phases de post-lancement.
- En 2024, nous avons mis à l'essai un nouveau système de gestion de la relation client (CRM) pour suivre l'efficacité de nos processus d'engagement des patients.

Les activités sont évaluées conformément aux lignes directrices du Patient Focused Medicines Development (PFMD) sur la [qualité de l'engagement des patients](#). Les parties prenantes internes peuvent accéder au cadre et à d'autres lignes directrices pertinentes, aux

1 Composé de hauts responsables des services suivants : Patient Evidence, Clinical Operations, Medical Affairs et Therapeutic Areas.

2 Les principales lignes directrices et les principes suivis sont les suivants : [Code de l'EFPIA](#) : Les documents relatifs aux principes de bonnes pratiques de l'EFPIA sur la collaboration avec les associations de patients, élaborés par le [groupe de réflexion des patients de l'EFPIA](#) et approuvés par le Conseil d'administration de l'EFPIA ; General Principles of Working Together with Patient Groups (septembre 2017) ; [Principles for Remunerating Patients, Patient Organization Representatives & Carers for Work Undertaken with the Pharmaceutical Industry](#) (juin 2019) et [Donations and Grants, Sponsorships and Contracted Services](#) (avril 2023) ; [PhRMA Principles on Interactions with Patient Organizations](#) ; [IFPMA Note for guidance on Patients and Patient Organization Interactions](#).

SOP et à des ressources supplémentaires par le biais d'un portail dédié. La représentativité, la diversité et l'inclusion sont intégrées autant que possible, et d'autres initiatives visant à accroître la diversité des points de vue seront entreprises. Afin d'améliorer la prise de décision éclairée par les patients et de mieux évaluer les résultats et l'impact global des initiatives d'UCB, UCB prévoit de développer au cours de l'année 2025 une feuille de route de mesure de l'engagement des patients. Celle-ci identifiera et classera par ordre de priorité les points de décision clés le long de la chaîne de valeur qui devraient être informés par les patients, et définira les KPI et les objectifs correspondants.

Canaux de recours pour les patients

S4-3

Nous nous engageons à offrir à tous les détenteurs externes de droits de l'homme, notamment les patients, des canaux clairs et accessibles pour signaler les problèmes, notamment par le biais de la [Ligne d'intégrité d'UCB](#) et d'[UCBCares®](#). Les plaintes sont recueillies auprès de différentes sources telles que le marché (patients, professionnels de la santé, grossistes, etc.), les partenaires et les tiers logisticiens ou les parties impliquées dans les études cliniques (par ex. patients, chercheurs, sites cliniques, fournisseurs d'études cliniques).

Les questions spécifiques sur les maladies ou les produits sont traitées par [UCBCares®](#), le centre d'assistance mondial d'UCB qui sert de lien essentiel entre l'entreprise, les prestataires de soins de santé et les patients. Il traite plus de 58 000 demandes par an, offrant une assistance en temps réel et localisée sur les produits d'UCB. Ces demandes portent sur l'approvisionnement, les questions médicales, le service à la clientèle, la sécurité et la qualité des produits¹. Grâce à [UCBCares®](#), nous aidons les patients et les soignants à améliorer leurs connaissances en matière de santé, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et les options de traitement. Chaque demande et chaque réponse sont suivies et contrôlées. Nous travaillons également avec les médecins, en répondant à leurs questions et en les aidant à guider et à responsabiliser leurs patients, le cas échéant. En outre, nous collaborons avec des professionnels de la santé pour fournir des médicaments aux patients en utilisant des informations fondées sur des données, ce qui nous permet de créer des programmes pertinents d'aide aux patients et d'offrir une aide personnalisée sur le stockage et l'administration appropriés des médicaments afin de garantir que les patients utilisent nos traitements correctement.

Les patients peuvent formuler toute plainte relative à la qualité des produits directement via [UCBCares®](#), qui est examinée par des personnes désignées au sein d'UCB. Cela déclenche alors une enquête complète, guidée par une procédure opérationnelle standard de qualité globale (SOP) couvrant tous les produits fabriqués, fournis ou distribués par UCB à tous les stades. Toutes les actions associées d'UCB sont contrôlées et suivies jusqu'à leur terme. Ce processus est évalué chaque année afin de garantir l'efficacité du programme. Tout rapport fait l'objet d'une évaluation rapide, confidentielle et impartiale. Dans les cas où nous pouvons confirmer qu'UCB a exercé une incidence négative, nous travaillons avec les parties prenantes concernées pour déterminer une solution appropriée.

Les patients peuvent contacter directement UCB pour faire part de leurs préoccupations, y compris pour signaler des événements indésirables, et des informations sur la sécurité sont incluses dans toutes les communications pertinentes destinées aux patients, ainsi que sur le site Internet d'UCB. Tout le personnel d'UCB et les autres personnes concernées sont formés aux exigences en matière de rapports de sécurité et sont tenus d'envoyer immédiatement toute information sur les événements indésirables potentiels pour examen.

En outre, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), nous prévoyons un mécanisme de réclamation pour les détenteurs de droits affectés par nos activités. En 2025, le groupe de travail sur les droits de l'homme d'UCB développera une stratégie pour s'engager davantage avec les détenteurs de droits externes, y compris les consommateurs et les utilisateurs finaux, afin d'évaluer leur connaissance de nos mécanismes de reporting et leur degré de confiance en eux. Plusieurs politiques clés protègent les personnes qui utilisent nos canaux pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins, en veillant à ce qu'elles puissent le faire sans crainte de représailles. Il s'agit notamment de la procédure mondiale d'examen et d'enquête sur les incidents, du [Code de conduite](#), de la [Politique en matière de droits de l'homme](#) et de la Politique de non-représailles d'UCB.

En ce qui concerne les questions relatives à la sécurité des patients, plusieurs cas de responsabilité relative au produit sont en cours en France et désignent des entités du Groupe UCB comme défendeurs. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris un ancien produit d'UCB, le Distilbène (diéthylstilbestrol), au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des blessures physiques. Pour les cas corroborés, UCB a fourni une compensation. Pour plus d'informations, voir la note financière sur les Provisions.

Objectifs

S4-5

Les indices annuels d'UCB en matière de couverture de l'accès et de délai d'accès contrôlent nos performances en examinant le nombre de médicaments d'UCB avec autorisation de mise sur le marché ayant atteint un accès au marché qui permet l'utilisation par les patients, et combien plus tôt les décisions de remboursement nationales positives sont reçues par rapport aux références typiques de l'industrie dans les pays où UCB opère. La méthodologie pour ces deux KPI est expliquée plus en détail dans la section suivante.

	Objectif pour 2024	Objectif pour 2025
Indice de performance de la couverture de l'accès	78 %	82 %
Indice de délai d'accès	56 %	50 %

Bien que sur le principe, nous aspirions à atteindre tous les patients qui ont besoin de nos médicaments, nous sommes conscients qu'en réalité, il y aura des cas où nous ne serons pas en mesure de fournir un accès en raison de l'absence d'alignement entre toutes les parties, et nous fixons donc des objectifs de performance en matière de couverture de l'accès en fonction de ces défis.

Les deux objectifs annuels sont fixés au niveau mondial et répartis par région, médicament et pays. Les objectifs sont définis avec l'aide de diverses parties prenantes sur les marchés d'UCB et les filiales d'UCB. Certains objectifs sont également partagés et discutés avec notre équipe « Compensation & Benefits » chargée d'intégrer les objectifs d'accès aux médicaments dans le plan de rémunération variable à long terme (LTI) des cadres supérieurs. Une fois fixés, l'objectif annuel et les résultats trimestriels sont communiqués aux dirigeants d'UCB et aux autres parties prenantes concernées, avec des tableaux de bord permettant de visualiser les performances par rapport à l'objectif au niveau géographique et au niveau des produits.

1 L'équipe d'UCBCares® est joignable sur ucbcareglobal@ucb.com pour répondre aux questions sur les produits UCB, les essais cliniques ou nos programmes d'assistance.

Mesures MDR-M

Innovation scientifique

	2024
Nombre de molécules en développement	9
Nombre de programmes de développement clinique en cours	9
Pourcentage des recettes réinvesties dans la R&D	29 %

Nous réinvestissons systématiquement 26 à 30 % de nos revenus dans la R&D, car nous savons que l'innovation scientifique est un investissement à long terme qui nous permettra de maintenir notre capacité à fournir des solutions efficaces à ceux que nous servons. Les résultats des investissements en R&D d'UCB sont décrits plus en détail dans la section Mise à jour du pipeline clinique.

Méthodologie

- Le nombre de molécules en développement comprend le nombre de molécules UCB en développement clinique qui progressent en phase 2 jusqu'à la soumission, y compris celles développées en partenariat avec d'autres sociétés pharmaceutiques, à la date du rapport.
- Les programmes de développement clinique en cours font référence à tous les programmes cliniques menés avec le même médicament expérimental, y compris les indications supplémentaires pour les molécules sur le marché, à la date d'établissement du rapport.
- Le pourcentage du chiffre d'affaires réinvesti dans la R&D est calculé en divisant le montant total en euros des dépenses de recherche et de développement pour la période considérée par le montant total en euros du chiffre d'affaires net pour la même période (tous deux figurant dans le compte de résultat consolidé).

Accès équitable aux médicament

	2024
Indice de performance de la couverture de l'accès	82 %
Indice de délai d'accès	55 %

La solide performance mondiale d'UCB en matière de couverture d'accès garantit que nous restons fidèles à notre ambition de permettre à tous les patients qui ont besoin de nos médicaments d'y accéder. En 2024, nous avons obtenu un total de 59 décisions de remboursement et accords d'accès négociés, dont plus de la moitié concernent BIMZELX®. En ce qui concerne notre portefeuille neurologique, FINTEPLA® a été le plus gros contributeur à l'indice de performance de la couverture de l'accès, tandis que RYSTIGGO® et ZILBRYSQ® amorcent les négociations de remboursement dans le domaine des maladies rares. Au niveau national, le Japon a obtenu le plus grand nombre de remboursements négociés au cours de l'année.

Notre nouveau point de départ pour l'année de référence 2025 concernant l'indice de performance de la couverture de l'accès sera fixé à 63 %, reflétant la perte d'exclusivité de CIMZIA® en 2025 et l'inclusion de nouveaux produits UCB qui obtiendront une autorisation de mise sur le marché.

Nous avons poursuivi notre démarche visant à accélérer la mise à disposition de nos solutions auprès des patients, avec une augmentation de 5 % par rapport aux résultats de l'année précédente, ce qui nous rapproche de l'objectif fixé pour 2024 pour l'indice de délai d'accès. Les résultats de l'année précédente pour cet indice ne constituent en aucun cas une base de référence, car nous repartons chaque année à zéro. Depuis l'introduction de cet indicateur en 2022, sa progression constante reflète notre engagement à fournir nos médicaments aux patients dans des délais optimaux. Cette année, 34 décisions de remboursement nationales ont été obtenues avant la référence de l'industrie. La majorité de ces décisions (70 %) concernent BIMZELX®. Pour notre portefeuille combiné en neurologie et maladies rares, nous avons respecté les délais d'accès définis dans notre plan initial.

Méthodologie

- Nous définissons la couverture « Accès » comme un accès négocié et remboursé au médicament, ou comme l'existence d'un programme d'accès, quelles que soient les restrictions appliquées, tandis que la couverture « Pas d'accès » est définie comme un accès non remboursé au médicament.
- Il couvre 35 pays évalués, ainsi que tous les produits ayant reçu une autorisation réglementaire dans ces régions et pour lesquels le brevet n'a pas encore expiré, et toutes les indications pour lesquelles une autorisation réglementaire a été délivrée pour ces produits. La portée (scope) des KPI d'accès comprend tous les médicaments et combinaisons d'indications d'UCB. Ceci est déterminé par les critères d'inclusion suivants : i) autorisation de mise sur le marché du produit par les autorités régionales ou nationales (telles que l'EMA pour l'Europe, la FDA pour les États-Unis ou la PMDA pour le Japon) ; ii) UCB est titulaire de l'autorisation de mise sur le marché pour ce pays spécifique.
- Nous ne suivons pas les données pour KEPPRA® et NEUPRO®, car ceux-ci sont considérés comme des actifs historiques qui, dans la plupart des pays, ne sont plus protégés par un brevet. Nous estimons que ces produits sont aujourd'hui largement accessibles et répondent aux besoins des patients grâce aux solutions disponibles sur le marché. Ils ne sont donc pas mesurés spécifiquement dans le cadre de l'indicateur de performance qui suit les performances d'accès pour les nouveaux lancements sur le marché depuis 2021.
- Notre année de référence pour la période couverte par le rapport était du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Indice de performance de la couverture de l'accès

- L'indice est basé sur le nombre total d'inscriptions au remboursement obtenues pour tout produit/indication dans tout pays au cours de l'année de référence, divisé par le nombre total de produits/indications dans tout pays qui ont obtenu ou obtiendront une autorisation de mise sur le marché et qui devraient être remboursés conformément à la référence de l'industrie (fournie par IQVIA) au cours de cette année.
- Formule utilisée : le nombre total d'inscriptions au remboursement négocié et de programmes d'accès obtenus pour tout produit/indication dans tout pays, divisé par le nombre total de produits/indications dans tout pays qui ont obtenu ou obtiendront une autorisation de mise sur le marché et qui devraient être remboursés conformément à la référence de l'industrie au cours de cette année.
- L'accès infranational est défini au niveau de l'unité de décision (DMU) de ces pays pour chaque produit et chaque indication. Le type de DMU (par ex. régions, hôpitaux, caisses de maladie) peut varier d'un pays à l'autre et d'un produit à l'autre en fonction du système de santé local d'un pays. Les DMU sont pondérées par les données relatives à la population ou aux patients, correspondant à la DMU. Les données utilisées pour la pondération proviennent de statistiques officielles du gouvernement ou de la santé. Nous évaluons si chaque DMU a un accès ou pas d'accès. Si la somme des pondérations des DMU ayant un accès est $\geq 66\%$, nous considérons que notre produit est accessible dans ce pays. Nous considérons comme une preuve l'inclusion d'un produit dans le formulaire de l'hôpital ou l'existence d'un contrat. Il peut arriver que les données infranationales ne soient pas immédiatement disponibles dans les mois qui suivent l'obtention d'une inscription de prix ou de remboursement nationale. Dans ce cas, nous supposons une période de 6 mois pendant laquelle nous considérons un « accès conditionnel » jusqu'à ce que les données infranationales soient disponibles. Si, au cours de cette période, des données sont disponibles, nous passons à la mesure de l'accès infranational. Après 6

mois, si aucune donnée n'est disponible, nous considérons que l'accès n'est pas atteint (pour l'indicateur clé de performance de la couverture de l'accès).

- Au total, 47 zones géographiques et canaux sont inclus (les États-Unis sont divisés en huit canaux ; le Brésil, le Canada et le Mexique sont divisés en canaux publics et privés ; le Royaume-Uni est considéré en tant qu'Angleterre, Pays de Galles et Écosse), au sein de trois grandes régions (UE, Intercontinental et États-Unis) dans lesquelles nous opérons.

Programmes d'accès géré

- Un « programme d'accès » désigne tous les mécanismes dans lesquels un produit peut être utilisé avant l'autorisation de mise sur le marché et le remboursement.
- Les programmes d'accès visent à permettre l'accès aux produits dans un pays sur la base de trois conditions : i) le programme doit être actif et ne sera pris en compte qu'après l'autorisation de mise sur le marché ; ii) il doit y avoir un tiers (par ex. un hôpital) qui couvre le traitement du patient (ni le patient ni UCB ne le couvrent) ; et iii) il ne doit pas y avoir de limite du nombre de patients pouvant s'inscrire au programme.

Indice de délai d'accès

- Mesure le temps écoulé entre l'autorisation de mise sur le marché et la décision des payeurs d'assurer la couverture et le remboursement des nouveaux médicaments d'UCB ou la mise en place d'un programme d'accès - mesuré par rapport au délai médian de remboursement de l'industrie sur les marchés individuels où opère UCB.
- Un ensemble de benchmarks sectoriels indépendants sur le délai d'accès (Time to Access – TTA) a été utilisé comme référence externe pour l'évaluation. Ces références industrielles TTA d'origine indépendante, préparées par IQVIA Ltd. à la demande et selon les instructions d'UCB, représentent une mesure du nombre médian de jours entre l'autorisation de mise sur le marché et le remboursement public, et elles sont déterminées séparément pour chaque pays où UCB opère. IQVIA recueille et évalue ces « benchmarks TTA » du secteur pour UCB et les met à jour chaque année.
- Exprimé en pourcentage des inscriptions de prix et de remboursement (selon les définitions utilisées par IQVIA pour évaluer le temps médian de remboursement) pour les produits UCB attendus au cours de l'année concernée (tels qu'identifiés à l'aide des délais d'accès de référence (TTA benchmarks) de l'industrie) qui n'ont pas dépassé le temps médian de remboursement concerné.
- Formule utilisée : # de pays ayant obtenu l'approbation de tarification et de remboursement ou un programme d'accès dans l'année (par rapport aux « benchmarks TTA » du secteur) / # de pays qui étaient supposés obtenir l'inscription de tarification et de remboursement dans l'année (comme identifié à l'aide des « benchmarks TTA » du secteur) x 100.
- Le délai d'accès est mesuré pour les pays où UCB est présente, ce qui signifie qu'elle dispose d'une équipe locale de Pricing & Access chargée de négocier le remboursement et le prix.
- Dans le cas d'un programme d'accès, la date d'accès est considérée comme la date du premier patient inscrit au programme.
- L'accord de transfert de technologie ne s'applique qu'au niveau national (même s'il existe un niveau infranational) et à la chaîne publique (lorsqu'il existe des chaînes publiques et privées). Pour les États-Unis, nous ne prenons en compte que la première indication de la marque.

Nombre de pays et de pays à revenus faibles et moyens (PBMR)
où les solutions d'UCB sont présentes, par solution

	2024	
	# de pays	# de PBMR
BIMZELX®	35	3
BRIVIACT®	42	4
CIMZIA®	56	13
EVENITY®	28	2
FINTEPLA®	35	2
KEPPRA®	48	12
RYSTIGGO®	6	0
VIMPAT®	53	11
ZILBRYSQ®	9	0

Nous avons réussi à conserver, et dans certains cas à renforcer, la présence de nos anciens produits (KEPPRA®, VIMPAT®, BRIVIACT® et CIMZIA®) même au-delà des pays dans lesquels nous avons une filiale et dans plusieurs PBMR. Cette année, nous avons élargi la présence de FINTEPLA® (de 19 à 35 pays, dont 2 PBMR) et de BIMZELX®, tandis que notre portefeuille de maladies rares, ZILBRYSQ® et RYSTIGGO®, a été mis à la disposition des patients dans les premières zones géographiques.

Méthodologie

- La présence au niveau national est considérée lorsque les critères suivants s'appliquent : i) UCB réalise des ventes du produit dans le pays (enregistrées dans nos systèmes ou dans les rapports d'IQVIA) ; ii) en l'absence de ventes enregistrées, il existe des preuves publiées du remboursement du produit (par exemple, l'inclusion dans la liste positive du pays).
- Cela comprend les pays où des filiales d'UCB existent et les pays où UCB opère par l'intermédiaire de partenaires.
- Nos définitions des pays et des pays à revenus faibles et moyens suivent celles de la Banque mondiale.

Variation des prix nets aux États-Unis

En 2024, la variation de nos prix nets aux États-Unis (après remises et rabais) a été de -7,8 % en moyenne pour l'ensemble du portefeuille de produits aux États-Unis (la variation de prix catalogue a été de 5,0 % en moyenne). Ce chiffre reflète les rabais et remises importants que nous accordons sur le marché pour que les patients puissent avoir accès aux médicaments d'UCB.

Méthodologie

- La variation des prix nets représente la variation annuelle du prix net moyen. Celui-ci correspond au prix public (Wholesale Acquisition Cost – WAC), déduction faite des remises, rabais et retours, calculé au niveau de chaque produit et pondéré sur l'ensemble du portefeuille de produits d'UCB aux États-Unis. Le pourcentage de variation des prix nets pour 2024 exclut les ventes réalisées dans le cadre du programme BIMZELX Navigate® Bridge. La méthodologie utilisée peut différer de celle d'autres entreprises.

Autres mesures d'accès équitable aux médicaments

	2024
Nombre de personnes ayant eu accès aux solutions d'UCB	>3,1 millions
Nombre de personnes soutenues par les programmes d'aide aux patients aux États-Unis	188 246
Nombre de personnes inscrites dans les activités liées à l'épilepsie du modèle d'entreprise sociale d'UCB à Mumbai	7 341

Méthodologie

- Les nombres de patients en 2024 pour BRIVIACT®, CIMZIA®, EVENITY®, KEPPRA® et VIMPAT® sont calculés en utilisant le total annuel mobile (MAT) des patients (Estimated Actual Treated) à la fin du 3^e trimestre 2024, sur la base des données d'entrée fournies par une source externe. Pour nos produits moteurs de croissance BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®, les chiffres actualisés du nombre de patients sous traitement au niveau mondial sont communiqués. Le nombre total de patients regroupe les personnes ayant eu accès aux solutions suivantes : BIMZELX®, BRIVIACT®, CIMZIA®, EVENITY®, FINTEPLA®, KEPPRA®, RYSTIGGO®, VIMPAT® et ZILBRYSQ®.

Sécurité des patients

Inspections de pharmacovigilance	2024
Conclusions critiques d'inspection :	0
Déclaration rapide des effets indésirables	98 %

En 2024, aucune non-conformité critique n'a été signalée par les autorités compétentes lors des inspections de pharmacovigilance (cinq inspections ont été réalisées cette année). 98 % des rapports de sécurité des cas individuels ont été soumis dans les délais par UCB aux autorités compétentes.

Méthodologie

- Conclusions critiques d'inspection :** Identifiées par les inspecteurs de pharmacovigilance des autorités réglementaires, puis présentées sous la forme suivante : le nombre de conclusions critiques individuelles au cours de la période de référence comme numérateur et le nombre d'inspections de pharmacovigilance au cours de la période de référence comme dénominateur.
- Taux de conformité des rapports :** Le pourcentage de rapports de sécurité sur des cas individuels soumis à temps par UCB (ou en son nom) aux autorités réglementaires de l'Union européenne, conformément aux exigences réglementaires, par rapport au nombre total de rapports de sécurité sur des cas individuels soumis.

Qualité des produits

Rappels	2024
Classe I	0
Classe II	1
Classe III	0

En 2024, UCB a déclaré 84 inspections des bonnes pratiques dans notre réseau interne et externe (GxP). Celles-ci comprennent 25 inspections menées par diverses autorités sanitaires et organismes de réglementation dans notre réseau interne d'entités UCB sur nos marchés d'exploitation. De même, les partenaires et fournisseurs d'UCB ont subi un total de 59 inspections menées par les autorités sanitaires et les organismes de réglementation.

En avril 2024, UCB a volontairement rappelé un produit, KEPPRA® Oral Solution, après avoir détecté un décollement de l'encre sur les seringues lors du reconditionnement. Le problème est dû à une erreur de fabrication du fournisseur de seringues. Tous les lots concernés ont été rappelés dans neuf pays, conformément aux exigences des autorités sanitaires locales.

Méthodologie

- **Rappels de produits :** Il s'agit du nombre de rappels de produits effectués par UCB au cours d'une période donnée. Il est calculé sur la base d'une collecte et d'un suivi mensuels de données internes, avec des registres internes conservés et classés par produit. Le processus de rappel d'UCB est périodiquement évalué par les organismes de réglementation et les auditeurs internes.
- **Inspections (réseau interne) :** Le nombre d'inspections dans le réseau interne d'UCB tout au long du cycle de vie du produit et par rapport aux diverses réglementations de « bonnes pratiques » suit le nombre d'inspections menées par les autorités sanitaires, les organismes de réglementation ou les organismes notifiés (pour les dispositifs) chez les entités d'UCB pendant une période donnée.
- **Inspections (réseau externe) :** Le nombre d'inspections dans le réseau externe tout au long du cycle de vie du produit et par rapport aux diverses réglementations de « bonnes pratiques » suit le nombre d'inspections menées par les autorités sanitaires, les organismes de réglementation ou les organismes notifiés (pour les dispositifs) chez les fournisseurs et les partenaires d'UCB pendant une période donnée. Nous attendons des fournisseurs et partenaires externes qu'ils informent UCB des inspections pertinentes, comme convenu dans les contrats.

Méthodologie

- Le nombre d'associations de patients impliquées est la somme de tous les groupes et associations de patients impliqués dans une activité suivie par le biais du système de formulaire de notification d'activité, de subventions, de dons ou de parrainages avec un transfert de valeur. L'activité doit avoir eu lieu (une activité peut être créée, soumise ou approuvée, mais annulée avant d'avoir eu lieu) ou le paiement doit avoir été effectué.
- Les activités d'engagement des patients sont définies comme le nombre d'événements terminés, auxquels ont participé des associations de patients et qui ont eu lieu en 2024, tel que suivi par notre système de formulaire de notification d'activité. Plusieurs organisations de patients de différents pays pouvaient participer. Les activités en cours qui ont commencé en 2024 mais n'ont pas encore été finalisées ne sont pas reprises dans ce chiffre.
- Le financement fourni aux associations de patients est la somme du montant en euros de tous les transferts de valeur aux associations de patients lors d'activités tarifées (formulaire de notification d'activité), de subventions, de dons ou de parrainages (sur la base des paiements effectués et renseignés dans les systèmes sources) dans les principaux marchés d'UCB.
- Les politiques d'UCB exigent qu'un formulaire de notification d'activité soit examiné et approuvé avant tout engagement avec une partie prenante du secteur de la santé. Le formulaire de notification d'activité doit présenter clairement toutes les informations relatives à l'activité d'engagement afin de permettre un examen et une évaluation formels de l'évaluation de bonne foi et une analyse de la juste valeur marchande.

Informations sur la gouvernance



Conduite des affaires G1

Impacts, risques et opportunités G1-SBM-3

Thème	Type d'IRO	Réel/potentiel	Sous-thème	Description
Pratiques commerciales éthiques	Impact positif	Réel	Culture d'entreprise, corruption et pots-de-vin	Avoir des principes et des pratiques éthiques solides ; s'assurer que les membres du personnel agissent en tant qu'ambassadeurs de l'éthique chez UCB.
	Impact positif	Potentiel		Inclure les principaux indicateurs de performance durable d'UCB dans le plan de rémunération des cadres (système de primes et LTIs), ce qui conduit à une attention accrue de ses employés envers ses principaux sujets de performance durable, contribuant ainsi à leur amélioration.
Influence politique et défense des intérêts	Impact positif	Réel		Entretenir des relations de confiance avec les organismes gouvernementaux et plaider en faveur d'une législation et de politiques conformes aux priorités d'UCB, notamment la protection de la propriété intellectuelle, l'accès abordable et équitable aux médicaments pour les patients et la diversité dans les essais cliniques.
Utilisation éthique de la technologie	Impact négatif	Potentiel	Données et technologie	Intégrer l'intelligence artificielle (IA) dans les technologies UCB peut avoir des effets négatifs sur les utilisateurs finaux, principalement en raison de l'utilisation de données non représentatives (biais inhérents, absence de représentation dans les données utilisées pour développer les systèmes d'IA, prédictions inexactes, manque de généralisation, etc.)
	Opportunité		Données et technologie	Grâce aux nouvelles technologies (telles que la thérapie génique), UCB pourrait avoir l'occasion de développer de nouveaux traitements, ce qui ouvrirait de nouvelles opportunités de marché.
	Opportunité		Données et technologie	L'utilisation éthique des technologies et de l'IA chez UCB peut conduire à une efficacité accrue et à la création de valeur (par exemple, en réduisant le nombre de patients nécessaires aux essais cliniques, en diminuant les ressources requises pour la production, en accélérant la prédiction des résultats des expériences et en limitant le recours aux animaux dans le développement préclinique des essais).

Culture d'entreprise G1-1

Pour nous aider à nous aligner collectivement sur ce à quoi ressemble la création de valeur, nous avons quatre principes qui constituent les éléments fondamentaux de la culture d'UCB : « De la tâche à la valeur », « Du murmure au signal d'alarme », « Un espace cohérent » et « Entraide et générosité ». Nos managers sont tenus d'incarner ces principes et de créer les conditions permettant à leurs collègues de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Le niveau le plus élevé au sein d'UCB, responsable de l'élaboration et de l'évolution de notre culture d'entreprise, est le Chief Human Resource Officer. Membre du Comité exécutif, il joue un rôle essentiel en veillant à ce que les principes culturels soient effectivement intégrés dans tous les aspects de l'organisation, depuis les processus de prise de décision jusqu'aux interactions quotidiennes.

Les besoins organisationnels récents ont introduit de nouveaux éléments que nous intégrons dans notre culture, tels que les approches axées sur les résultats, la clarté de la responsabilité, la prise de décision fondée sur le consentement, une orientation

externe sur les besoins sociétaux et un engagement en faveur de l'apprentissage continu. Ces nouvelles dimensions – ainsi que l'agilité accrue, la prise de décision intégrée et les considérations de durabilité – compléteront notre cadre existant, nous permettant ainsi de mieux gérer les complexités et d'obtenir des résultats significatifs pour les patients et la société. Les membres du personnel ont été invités à donner leur avis sur l'évolution, afin de s'assurer qu'ils étaient impliqués et contribuaient à l'élaboration de la culture évolutive d'UCB. Notre culture est activement renforcée par une série d'initiatives structurées :

- Un système de récompense et de promotion à l'échelle de l'entreprise qui reconnaît les contributions conformes à nos principes culturels, tandis que les examens annuels et les évaluations des talents offrent des possibilités de croissance et de développement. Les évaluations à 360° du leadership et les examens annuels favorisent la responsabilisation et le développement du leadership, et les lignes directrices en matière de recrutement garantissent que les nouveaux membres d'équipe s'alignent sur notre vision culturelle.

- Notre système de récompense « U-Inspire » favorise une reconnaissance continue basée sur nos principes, encourageant les employés à intégrer nos valeurs dans leur travail quotidien.
- Les procédures d'arbitrage interne garantissent l'équité et la collaboration dans la résolution des désaccords, tandis que la formation et les ateliers culturels, en particulier lors de l'intégration, contribuent à ancrer nos valeurs dès le début du parcours d'un employé au sein d'UCB.

En outre, nous évaluons la satisfaction et l'engagement des employés à l'égard de notre culture par le biais des enquêtes trimestrielles d'UCB auprès des employés et nous utilisons ces informations pour adapter les actions futures.

Culture d'entreprise

	2024
Score d'engagement des travailleurs	76 %
Référence mondiale des pairs en matière d'engagement	82 %

Notre enquête trimestrielle sur l'expérience des employés fournit des informations précieuses sur leur satisfaction et leur engagement à l'égard de notre culture. Le score d'engagement des travailleurs, dérivé de l'enquête, est un indicateur clé de la façon dont nous favorisons un environnement de travail positif et dynamique. Ces évaluations nous permettent non seulement de suivre les progrès réalisés, mais aussi de guider nos efforts pour améliorer en permanence notre culture afin de répondre aux besoins évolutifs de notre main-d'œuvre.

Les résultats de l'enquête de décembre 2024 confirment un niveau élevé d'engagement (76 %) et de sentiment de but malgré la fatigue de la fin d'année, tout en soulignant la nécessité pour les dirigeants d'améliorer la priorisation. Le taux de réponse à l'enquête a été de 63 %, soit un peu moins que lors de l'enquête de mai (69 %). Cependant, le nombre de commentaires a augmenté de 28 %. Une nouvelle stratégie d'écoute est en cours d'élaboration en 2025 afin d'améliorer la qualité des données et de mener des actions plus efficaces.

Méthodologie

Le score est issu de l'enquête trimestrielle anonyme sur l'expérience des employés et repose sur des facteurs clés ainsi que sur des données de référence fournies par un prestataire tiers, Glint. L'indice d'engagement mesure le sentiment d'utilité, la rétention, la fierté de travailler chez UCB et la probabilité de recommander UCB comme un employeur de choix. Ce score correspond à la moyenne des réponses aux quatre affirmations suivantes : 1) « Je pense rarement à chercher un emploi dans une autre entreprise. », 2) « Le travail que je fais chez UCB a du sens pour moi. », 3) « Je suis fier(ère) de travailler chez UCB. », 4) « Je recommanderais UCB comme un excellent lieu de travail. ».

Pratiques commerciales éthiques

G1-1

Politiques

Les principales politiques de conduite des affaires comprennent notre [Code de conduite](#) et notre [Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin](#) (ABAC), sous la supervision du programme Éthique et intégrité des affaires (E&BI) d'UCB.

Ces politiques s'appliquent et sont mises à la disposition de l'ensemble du personnel et des sous-traitants dès leur intégration dans l'entreprise et lors des formations annuelles requises, et sont référencées dans les contrats d'UCB avec des tiers, le cas échéant. Lors de l'intégration d'un nouveau membre du personnel, UCB organise une formation sur la conformité adaptée au rôle de l'individu, y compris la conduite professionnelle attendue dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités.

Les activités d'éthique et de conformité, y compris la mise en œuvre de ces deux politiques, sont supervisées par le Chief Ethics and Compliance Officer, qui rend compte au directeur juridique et a un accès direct à la haute direction, y compris au Comité exécutif, au CEO et au Conseil d'administration. Le Chief Ethics & Compliance Officer fait également des présentations annuelles au Comité exécutif, au Conseil d'administration et au Comité d'audit du Conseil d'administration.

Code de conduite

Le [Code de conduite](#) d'UCB renforce nos principes éthiques et définit la responsabilité et les attentes, ainsi que les principes de prise de décision éthique, de prise de parole et de non-représailles. Ceci s'applique à tous les employés, agents et consultants représentant UCB. Outre les principes éthiques généraux, le Code comprend 26 engagements qui couvrent les domaines suivants

- [Accès aux médicaments](#)
- Bien-être des animaux
- [Lutte contre la corruption et les pots-de-vin](#)
- Antitrust et concurrence loyale
- [Intelligence artificielle](#)
- Normes en matière d'essais cliniques
- Conflits d'intérêts
- Conformité douanière et commerciale internationale
- [Utilisation des données et confidentialité](#)
- Opérations sur titres UCB et délits d'initiés
- [Diversité, équité et inclusion](#)
- [Innocuité des médicaments](#)
- [Liberté d'association](#)
- Cadeaux et divertissements
- Intégrité financière
- [Santé, sécurité et bien-être](#)
- [Droits de l'homme](#)
- Enquêtes et investigations
- Philanthropie
- Propriété intellectuelle (PI) et informations confidentielles
- [Décideurs et candidats politiques](#)
- Pratiques professionnelles
- [Protection de la planète](#)
- [Éthique scientifique](#)
- [Médias sociaux](#)
- [Normes relatives à l'approvisionnement](#)

Le code est disponible en 24 langues sur le site web et l'intranet de l'entreprise. Il a été élaboré avec la participation d'un large éventail de collaborateurs par l'intermédiaire des groupes de ressources d'employés (ERG) afin de garantir la prise en compte d'un groupe diversifié de voix. Tous les membres du personnel doivent suivre la formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite.

Prise de parole et absence de représailles

Si un employé d'UCB voit quelque chose qu'il considère comme illégal ou contraire à l'éthique, ou un comportement qui contredit les principes éthiques énoncés dans le code de conduite, il est tenu de le signaler à un superviseur ou manager. Les membres du personnel peuvent également contacter les départements E&BI, Talent (RH) ou Legal, ou la [Ligne d'intégrité](#) 24/7.

UCB applique une politique stricte d'absence de représailles. Les membres du personnel sont encouragés à signaler des situations sans crainte de représailles, et ne sont pas pénalisés s'ils le font de bonne foi, même s'il s'avère qu'il n'y a pas eu d'infraction. Aucune forme de représailles n'est tolérée et toute personne impliquée dans des représailles s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Le Chief Ethics and Compliance Officer assure également un suivi auprès des personnes qui signalent des problèmes pour s'assurer qu'elles ne subissent pas de représailles après leur signalement et surveille toute mesure négative concernant leur emploi qui pourrait être due au signalement d'une faute.

Gestion des plaintes reçues

Une procédure établie et impartiale est utilisée pour évaluer et examiner tous les rapports de plaintes reçues dans les délais impartis, et des mises à jour régulières sont fournies à l'auteur du rapport, s'il est connu. Cette procédure est gérée par un responsable mondial des enquêtes membre de l'équipe E&BI et qui travaille sous la direction du Chief Ethics & Compliance Officer, avec la participation des Legal et Talent Leaders. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour étayer l'analyse des causes profondes, et déterminer les actions correctives et les éventuelles mesures disciplinaires. Des mises à jour régulières du processus sont fournies au Conseil d'administration, au Comité exécutif et au Comité d'audit du Conseil d'administration.

Actions

Le programme **Éthique et intégrité des affaires (E&BI) d'UCB¹** vise à mettre en place des stratégies qui améliorent les performances financières, sociales et environnementales par le biais de pratiques et d'un leadership éthiques. Le programme s'appuie sur les éléments établis des programmes de conformité définis par le U.S. Office of Inspector General et adaptés aux exigences des pays locaux.

Les éléments comprennent le leadership et la gouvernance ; l'évaluation des risques et la due diligence, les normes, politiques et procédures ; la formation et les communications ; les systèmes de signalement pour le personnel ; la gestion des cas et les enquêtes ; les tests et la surveillance ; la conformité des tiers et l'amélioration continue. Lors des évaluations annuelles des travailleurs, les considérations éthiques professionnelles sont incluses aux indicateurs de performance qui informent la définition des objectifs individuels. Les membres du personnel impliqués dans des violations de la conformité sont soumis à des mesures disciplinaires conformes aux normes disciplinaires d'UCB. En outre, les tiers sont contrôlés afin d'évaluer les risques liés à l'éthique et à l'intégrité des affaires et, si des risques ont été détectés ou jugés probables, ils peuvent faire l'objet d'un audit et d'une surveillance de la part de la part du département Éthique et intégrité des affaires ou Audit interne. Le programme E&BI collabore avec la direction de l'entreprise pour intégrer les principes éthiques d'UCB dans les activités et les décisions quotidiennes, en soulignant son importance par rapport à nos activités commerciales par le biais d'une communication régulière, de lignes directrices et d'événements phares. En 2024, cela a consisté à :

- Une nouvelle stratégie « Leading Through Ethics » (diriger par l'éthique) pour promouvoir le leadership et la culture éthiques,

y compris une formation au leadership axée sur la prise de décision éthique, une stratégie de communication qui met l'accent sur l'éthique et l'inclusion de mesures liées à l'éthique dans la gestion des performances.

- La Journée mondiale de l'éthique sur le thème « Leading through Ethics », un événement annuel célébré par tous les sites d'UCB et constitué d'activités et de messages de la part des dirigeants sur leur compréhension du principe.
- UCB travaille à l'élaboration de mesures de performance claires qui incluront des éléments d'éthique, de conformité et d'intégrité des affaires, en liant le comportement éthique aux performances et à la rémunération des membres du personnel. Certaines de ces mesures sont déjà prises pour le personnel de terrain, et des mesures supplémentaires pour tous les membres du personnel seront introduites en 2025.
- Un programme de formation visant à améliorer les capacités en matière d'éthique et d'intégrité des affaires a été lancé afin de renforcer les compétences en matière de partenariat et de collaboration.

Culture éthique et conformité

Réalisée par une partie tierce, notre enquête anonyme annuelle sur la perception de l'éthique et de l'intégrité des affaires fournit à UCB des données sur la manière dont les collègues voient, comprennent, vivent et appliquent les principes et les comportements éthiques, ainsi qu'une comparaison avec un groupe de référence de pairs. À l'aide de tableaux de bord et de métriques, les dirigeants peuvent fournir un accompagnement continu à leurs équipes et démontrer l'engagement de la direction à l'égard de l'importance de l'éthique et de la conformité.

Les résultats de l'enquête de 2024 ont été globalement similaires à ceux obtenus en 2023, ce qui reflète une augmentation des performances par rapport aux références externes, avec un taux de réponse plus élevé de la part des membres du personnel (54 % en 2024 contre 46 % en 2023), dépassant également la référence externe en matière de taux de réponse. En particulier, les employés ont noté une réduction de la perception de la pression en milieu de travail. La perception du leadership a légèrement diminué, y compris une petite réduction par rapport à la référence externe (91,7 % en 2023, 91,3 % en 2024) et la justice organisationnelle a légèrement augmenté, affichant une augmentation de 3 % par rapport à la référence (85,6 % en 2023, 88,2 % en 2024). Ces domaines restent des points clés pour l'amélioration continue.

Méthodologie

L'enquête annuelle anonyme sur la perception de l'éthique et de l'intégrité des affaires (Ethics and Business Integrity Perception Survey), réalisée par un tiers indépendant, Ethisphere, permet d'évaluer les perceptions du leadership et de l'équité organisationnelle. Les pourcentages indiquent la proportion de répondants approuvant des affirmations liées à la conduite éthique des affaires chez UCB, telles que : « Je pense que des sanctions disciplinaires sont appliquées lorsque des comportements contraires à l'éthique ou des manquements aux règles de conduite sont constatés chez UCB. » Les résultats sont comparés avec les données de référence de pairs fournies par la plateforme Ethisphere pour les entreprises utilisant cette plateforme ou une plateforme similaire à des fins de comparaison.

¹ Précédemment connu sous le nom de Programme d'éthique et de conformité.

Indicateurs de plaintes

Mesure	2024
# de cas signalés pour 100 employés	1,78
% de signalements déclenchant une enquête	67 %
Signalements anonymes	34 %
Délai moyen de clôture des dossiers	47 jours
Taux de corroboration	48 %
Enquêtes aboutissant à des mesures disciplinaires	48 %

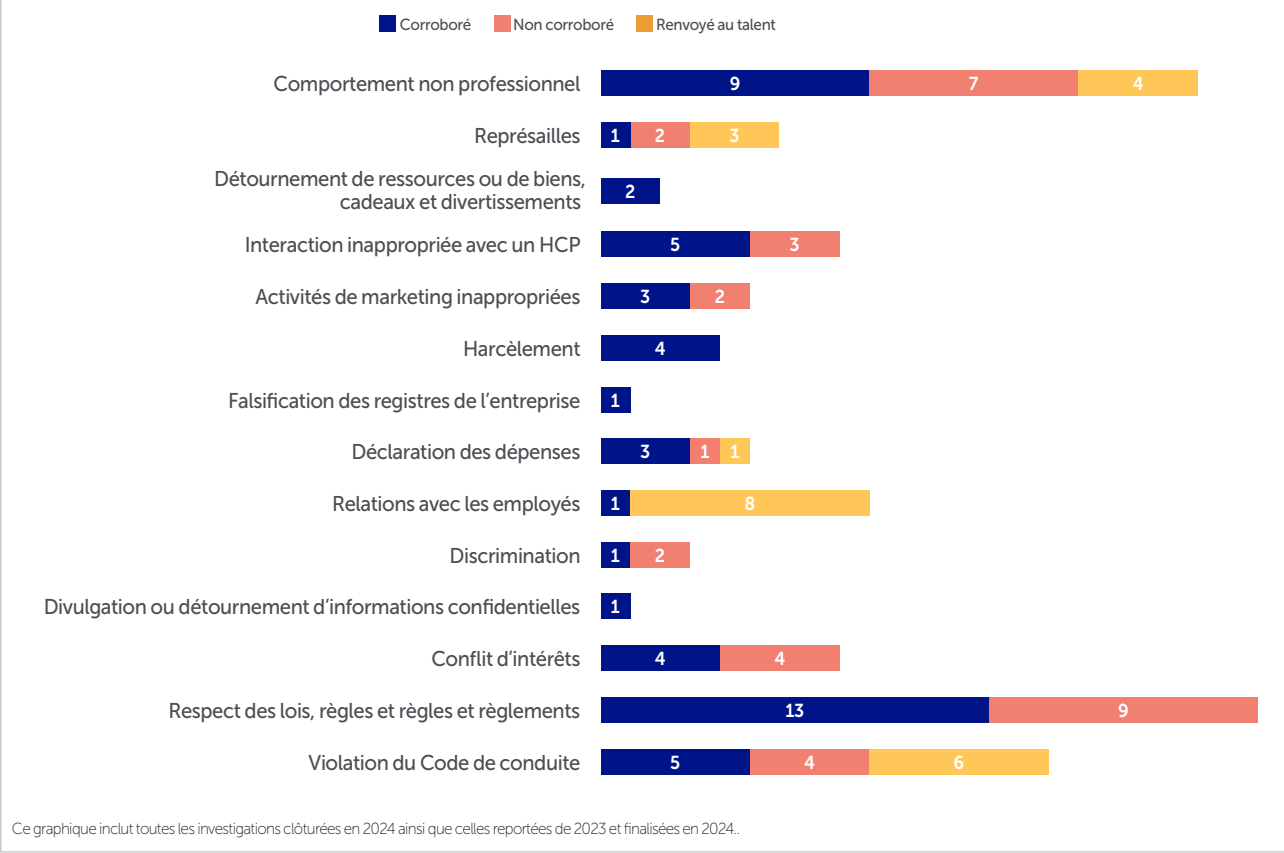
Une augmentation du nombre de cas signalés pour 100 employés par le biais des mécanismes de réclamation d'UCB en 2024 par rapport aux données de 2023 reflète une légère augmentation d'une année sur l'autre du pourcentage d'employés déclarant, via l'enquête sur la perception de l'éthique et de l'intégrité des affaires, avoir été témoins d'un manquement aux règles de conduite. Un examen de suivi est en cours pour déterminer ce qui pourrait être à l'origine de cette tendance. L'augmentation du nombre de signalements pour 100 employés pourrait également s'expliquer par une meilleure

familiarisation avec le principe de prise de parole, grâce à des efforts ciblés de sensibilisation du personnel tout au long de l'année 2024 au sujet du rapport « Speak Up », de la Politique d'absence de représailles et la disponibilité des mécanismes de signalement. Les données de l'enquête 2024 ont montré une diminution du pourcentage d'employés ayant observé une faute, mais ayant choisi de ne pas la signaler, et 89 % des employés d'UCB ont indiqué qu'ils seraient prêts à signaler une faute parce que « c'est la bonne chose à faire ». La réduction du délai moyen de clôture des dossiers par rapport à 2023 reflète une amélioration de l'efficacité du processus de Global Investigations.

Méthodologie

Les indicateurs de plaintes prennent en compte l'ensemble des signalements issus des canaux de signalement d'UCB, y compris les signalements effectués via la Ligne d'intégrité d'UCB, ainsi que ceux adressés aux départements Éthique et intégrité des affaires, Talent et Legal, ou encore aux managers.

RÉSULTAT DES ENQUÊTES PAR TYPE DE PROBLÈME 2024



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin G1-3

Politique ABAC

La [Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin \(ABAC\) d'UCB](#) est conçue pour garantir que le personnel d'UCB, ainsi que les tiers agissant au nom d'UCB, comprennent et respectent les règles mondiales applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Elle est accessible en ligne et sur notre intranet.

Cette politique énonce les principes clés de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et est soutenue par des procédures et des directives supplémentaires qui décrivent comment UCB détecte, prévient et atténue les risques de corruption et les pots-de-vin dans le cadre de ses activités. La Politique ABAC a été établie en tenant compte des contributions des principales parties prenantes au sein d'UCB, notamment sur les sujets liés à l'éthique et à l'intégrité des affaires, aux questions juridiques, à l'audit interne mondial, aux contributions politiques, à l'applicabilité intercontinentale et aux activités de financement. Elle est conforme aux normes établies par divers organismes de l'industrie pharmaceutique, y compris (mais sans s'y limiter) l'IFPMA (International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations), l'EFPIA (Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques), PhRMA (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America) et la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Prévention et détection de la corruption et les pots-de-vin

UCB a identifié l'engagement auprès des acteurs du secteur de la santé comme le principal domaine de risque en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin (ABAC). L'équipe E&BI procède à une évaluation des risques pour chaque marché sur lequel opère UCB afin d'évaluer les risques locaux liés à plusieurs sujets, dont la corruption. Cela se fait conformément à un calendrier de rotation établi ou, le cas échéant, sur une base de problème. Ces risques, lorsqu'ils sont identifiés, font l'objet d'un plan d'atténuation élaboré avec les équipes de direction locales et sont signalés à l'équipe de direction mondiale E&BI en vue d'un suivi. Les enquêteurs ou les comités d'enquête sont distincts de toute chaîne de gestion impliquée dans la prévention et la détection de la corruption et les pots-de-vin. Le département Global Internal Audit examine périodiquement les opérations mondiales d'UCB pour identifier et évaluer les risques, conformément à un calendrier de rotation établi ou, le cas échéant, sur la base d'un problème. Dans le cadre du plan d'audit 2024 approuvé, et en plus des procédures d'assurance financière, le département a effectué 36 examens de divers affiliés, partenaires et fonctions mondiales. Les évaluations des sites locaux, des filiales et des partenaires sont effectuées selon un cycle basé sur le risque et comprennent, entre autres, une évaluation des procédures et des contrôles ABAC. Il contrôle, applique et suit en permanence toutes les constatations liées à la conformité.

Tout incident de corruption et les pots-de-vin découvert dans le cadre du programme de surveillance est transmis à la fonction Investigations de l'équipe Éthique et intégrité des affaires, qui fonctionne indépendamment des organisations nationales, afin de garantir l'indépendance totale du processus. Tous les cas de corruption et les pots-de-vin signalés par des membres du personnel ou des parties prenantes extérieures par l'intermédiaire de notre ligne d'intégrité ou d'autres canaux de signalement font par ailleurs rapidement l'objet d'une enquête. Des actions correctives et, le cas échéant, des mesures disciplinaires sont mises en œuvre à l'issue de l'enquête.

Incidents de corruption et les pots-de-vin G1-4

En 2024, aucun incident matériel de corruption et les pots-de-vin n'a été confirmé. Il n'y a eu aucun cas important de corruption et les pots-de-vin ayant entraîné des amendes ou des condamnations pour violation des lois anti-corruption et les pots-de-vin.

Méthodologie

Le nombre total de cas corroborés de corruption et les pots-de-vin signalés ou survenus au cours de la période de référence est calculé à partir des données du système de suivi des cas signalés via la Ligne d'intégrité d'UCB et d'autres canaux de signalement. Le nombre total de condamnations et le montant total des amendes pour violation des lois anti-corruption et les pots-de-vin au cours de la période de référence sont fournis par l'équipe Global Litigation.

Un incident (de corruption et les pots-de-vin) confirmé est le signalement d'un cas qui s'est avéré fondé. Les signalements de corruption corroborés ne comprennent pas les signalements de corruption qui font encore l'objet d'une enquête à la fin de la période de référence. Il n'est pas nécessaire qu'une décision ait été prise par un tribunal. Un signalement corroboré est confirmé, valide ou appuyé par des preuves.

Taux d'achèvement des formations

- 98 % des membres du personnel d'UCB ont suivi la formation sur le Code de conduite.
- 95 % des membres du personnel d'UCB ont suivi la formation ABAC sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Formation ABAC	Tous les collaborateurs
Couverture de la formation	
Nombre total d'employés requis	9378
Total bénéficiant d'une formation	8951
Méthode et durée de la formation	
En ligne	0,25 heure
Fréquence	
Fréquence de la formation	Annuelle
Thèmes abordés	
Définition de la corruption	X
Politique	X
Procédures en cas de suspicion/détection	X

Les données de 2024 reflètent un taux élevé et continu d'achèvement de la formation au Code de conduite et à l'ABAC dans l'ensemble d'UCB. Les employés qui ne suivent pas la formation requise dans les délais impartis font l'objet d'un suivi individuel de la part de l'équipe chargée de l'éthique et de l'intégrité des affaires, et les taux d'achèvement sont suivis de près chaque mois.

Méthodologie

- Les taux d'achèvement de la formation au Code de conduite sont basés sur le calcul de la proportion d'employés ayant suivi avec succès la formation au Code de conduite d'UCB dans les délais requis au cours de la période de référence (c'est-à-dire au 31 décembre 2024).
- L'achèvement de la formation ABAC est calculé sur la base de la proportion de travailleurs qui ont suivi avec succès la formation sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin dans les délais requis au cours de la période de référence (c'est-à-dire au 31 décembre 2024).
- Ces taux de conformité correspondent à la somme des travailleurs qui ont suivi la formation et des travailleurs qui sont encore dans les délais pour compléter les formations obligatoires.

Relations avec les fournisseurs

G1-2

Les relations avec les fournisseurs sont supervisées par le Centre d'excellence en approvisionnement d'UCB et mises en œuvre sous la supervision des responsables de catégorie des fournisseurs dans l'ensemble de l'entreprise¹. Le développement durable est un sujet clé et les fournisseurs essentiels à la fabrication font l'objet d'évaluations régulières des risques, y compris en matière de développement durable. Selon le type de fournisseur, cela peut aller de processus clairs et établis, de politiques définies et d'exams réguliers des fournisseurs, à des procédures opérationnelles standard formelles sans exams réguliers des fournisseurs. La décision de suivre un processus formel dépend de la criticité du produit ou du service acheté et du niveau de risque de l'entreprise, déterminé par des évaluations internes.

La stratégie d'approvisionnement d'UCB, définie par catégorie, est conçue pour soutenir nos objectifs commerciaux globaux. Notre méthodologie d'approvisionnement tient compte de divers critères, notamment les recommandations d'achat, l'engagement envers les principes de durabilité, la conformité des fournisseurs aux [normes d'approvisionnement responsable d'UCB pour les partenaires commerciaux](#) et l'équilibre entre la qualité, la rentabilité et la durabilité afin d'atténuer les risques et d'assurer la continuité

de l'approvisionnement. Nous exigeons des fournisseurs essentiels qu'ils aient une note EcoVadis d'au moins 45 et qu'ils aient des objectifs de réduction des émissions de carbone, ainsi que toute autre considération de durabilité pertinente pour un projet d'approvisionnement spécifique (par exemple, la diversité ou les pratiques environnementales).

Pratiques de paiement

G1-6

Les conditions de paiement des fournisseurs d'UCB sont fixées au cas par cas et sont généralement net dans 60 jours à compter de la date de facturation, à moins que des exigences légales ou des conditions de paiement spécifiques ne s'appliquent. Ce délai est conforme aux conditions de paiement habituelles de l'industrie pharmaceutique, qui sont de 60 à 90 jours nets. UCB gère exclusivement les processus de paiement des fournisseurs sur la base des conditions générales et des meilleures pratiques intégrées.

Actuellement, UCB ne dispose pas d'une politique spécifique pour faire face au risque de retard de paiement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les autres entités vulnérables. Toutefois, nous surveillons activement tous les paiements effectués à temps par nos fournisseurs et prenons des mesures correctives chaque fois que notre indicateur de performance s'écarte de notre objectif de paiement à temps. Une équipe de projet élabore actuellement une politique visant à résoudre ces problèmes, en particulier pour les PME et les vendeurs vulnérables, dont la mise en œuvre est prévue pour 2026.

Notre délai moyen de paiement d'une facture est de 58 jours en 2024 (contre 62 jours en 2023) entre le jour de la comptabilisation de la facture et la date de paiement, quelles que soient la nature et la localisation des fournisseurs. En 2024, 92,9 % (contre 91 % en 2023) des paiements des fournisseurs d'UCB ont été effectués à temps, sur la base des paiements globaux à tous les fournisseurs. 0 procédure judiciaire pour retard de paiement des fournisseurs était en cours en février 2025.

Méthodologie

Le délai moyen de paiement d'une facture est calculé en tenant compte de tous les bons de commande créés entre janvier et décembre 2024. Nous considérons que les paiements sont effectués dans les délais prévus par les conditions de paiement convenues, plus six jours civils, la date d'échéance étant le vendredi de la semaine au cours de laquelle la facture est due (à moins qu'un accord individuel avec le fournisseur n'en dispose autrement). UCB effectue un cycle de paiement par semaine.

¹ Les catégories englobent la fabrication, le marketing et la vente, la recherche et le développement (R&D), l'ingénierie et les infrastructures, ainsi que les services aux entreprises.

Influence politique et défense des intérêts

G1-5

Politiques

UCB se consacre à l'évolution continue des écosystèmes de santé qui reconnaissent et récompensent l'innovation, encouragent les soins fondés sur la valeur et favorisent un accès abordable et équitable aux médicaments.

Compte tenu des différences d'environnement réglementaire entre les régions, nous adaptons notre approche de la politique publique tout en maintenant la cohérence de notre engagement mondial en faveur de l'éthique et de l'alignement sur notre objectif.

Ce sujet est inclus dans le **Code de conduite d'UCB** (plus d'informations dans la section [Pratiques commerciales éthiques](#)) et notre engagement comprend le respect des exigences de déclaration des activités de lobbying et des limites sur les contributions aux campagnes politiques dans les pays dans lesquels nous opérons.

Lorsque cela est permis dans certains pays et autorisé par la direction du pays et le département juridique ou le conseiller juridique local, UCB s'engage dans le processus politique. Les candidats soutenus sont sélectionnés sur la base de leurs opinions, des relevés de votes et de leurs positions qui reflètent les intérêts et les valeurs d'UCB, de son personnel et des patients que nous servons aujourd'hui et à l'avenir.

La **Use of Corporate Resources for Political Activity Policy**, spécifique aux États-Unis, définit qu'aucun membre du personnel de l'entreprise ne peut utiliser, ou consentir à l'utilisation, des fonds de l'entreprise pour apporter une contribution politique à un candidat ou à un comité politique, ou pour effectuer une dépense au profit d'un candidat ou d'un comité politique, à moins que cet employé n'ait obtenu l'approbation préalable du responsable des affaires de l'entreprise aux États-Unis, ou de son représentant.

Dans l'UE, la responsabilité de la mise en œuvre des principes d'influence politique et de plaidoyer est supervisée par le Global Head of Sustainability, Corporate Affairs & Risk Aux États-Unis, les efforts d'UCB dans ce domaine sont supervisés par le Head of U.S. Corporate Affairs et le Head of U.S. Public Policy & Government Relations.

Actions

UCB est inscrite aux registres de transparence suivants :

- UE – Transparency Register (numéro d'identification : 294359117093-66)
- Allemagne – Lobby Register Deutscher Bundestag (numéro d'identification : R001559)
- Belgique – Lobby Register/Registre des lobbies (numéro d'identification : PDA)
- États-Unis – UCB Inc. ou son personnel interne sont enregistrés aux niveaux fédéral, étatique et local, en fonction des dispositions d'enregistrement et de divulgation de chaque juridiction concernée.

Aux États-Unis, les entreprises soutiennent traditionnellement les candidats par l'intermédiaire de Comités d'action politique (PAC). La filiale américaine d'UCB dispose d'un PAC pour soutenir les candidats au niveau fédéral et au niveau de l'État, et toutes les contributions

sont accessibles au public. Toutes les contributions d'U-PAC et d'UCB aux campagnes électorales des entreprises sont examinées préalablement à leur versement, à la fois en interne par le Conseil d'administration d'U-PAC, composé de cadres et d'employés d'UCB, et par un conseiller juridique politique externe, Politicom Law LLP. Nous examinons régulièrement toutes les contributions des candidats et nos critères pour nous assurer que les candidats soutenus par le PAC d'UCB reflètent les points de vue de la société sur l'innovation, l'accès abordable à des soins de santé de qualité et l'équité en matière de santé. C'est la mesure que nous utilisons pour décider quels candidats soutenir.

En 2024, UCB s'est engagé dans des activités de plaidoyer concernant les sujets suivants :

Innovation :

- Incitants fiscaux pour permettre la poursuite des investissements dans l'innovation, en particulier en ce qui concerne les maladies rares.
- Propositions pour renforcer le système de la propriété intellectuelle.

Soins fondés sur la valeur :

- Création de conseils consultatifs sur les maladies rares pour permettre aux patients de mieux s'exprimer sur les politiques publiques relatives aux maladies rares.
- Plaidoyers en faveur de la suppression des obstacles à un accès abordable et équitable aux soins
- Plaidoyers en faveur de l'examen de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des médicaments sur ordonnance afin d'identifier les réformes qui amélioreront l'accès et l'accessibilité financière tout en permettant la poursuite de l'innovation pour apporter des traitements améliorés aux personnes souffrant de maladies graves.

Accès abordable et équitable :

- Suppression des obstacles empêchant les fabricants de fournir une assistance appropriée aux patients qui n'ont pas les moyens de payer leurs médicaments.
- Mécanismes permettant aux patients d'obtenir les thérapies médicalement nécessaires et d'éviter les obstacles inutiles à l'accès.
- Amélioration de l'accès aux thérapies dans le cadre des programmes Medicaid aux États-Unis (pour les personnes mal desservies, y compris les communautés socio-économiques défavorisées)

Contributions politiques

	2024
Contributions politiques indirectes (en milliers d'euros)	99

Les contributions politiques indirectes d'UCB sont réalisées exclusivement aux États-Unis, conformément aux pratiques locales en vigueur. En 2024, environ un tiers du montant des contributions politiques déclarées ont été effectuées via le U-PAC, tandis que les deux tiers restants ont été effectués par l'intermédiaire d'organisations de lobbying dans les États où ces pratiques sont autorisées.

Utilisation éthique de la technologie

UCB dispose d'une gouvernance technologique robuste, et notre approche en matière d'IA évolue en parallèle de son développement et des réglementations connexes, en tenant compte des implications sociétales plus larges, des questions éthiques complexes et des impacts sur les droits de l'homme qui en découlent.

Politiques MDR-P

Le [Code de conduite d'UCB](#) couvre les questions liées à l'IA, garantissant le respect des pratiques éthiques dans toutes nos opérations, tandis que la **Politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information** fournit des orientations internes pour l'utilisation éthique des systèmes informatiques d'UCB.

Code de conduite d'UCB

Le Code de conduite d'UCB aide nos collègues à faire des choix intelligents et éthiques concernant la technologie d'IA, et s'accompagne d'une formation continue. Le Code définit les attentes d'UCB en matière de technologie, y compris l'intelligence artificielle. Pour plus d'informations sur le Code de conduite d'UCB, veuillez consulter la section [Pratiques commerciales éthiques](#).

En ce qui concerne spécifiquement l'IA, le Code de conduite souligne notre engagement à utiliser cette technologie d'une manière transparente qui respecte l'autonomie humaine et s'aligne sur notre objectif d'améliorer la vie des personnes atteintes de maladies graves. Nous examinons attentivement les tâches que nous déléguons à l'IA et mettons en place les garde-fous nécessaires pour nous assurer que nous l'utilisons de manière responsable. En outre, les systèmes d'IA d'UCB respectent les normes de protection des données, afin de garantir la confidentialité des données personnelles, et les descriptions de leur fonctionnement (en termes compréhensibles) sont facilement accessibles.

Politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information

La Politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information, disponible sur le système de gestion des documents réglementés de l'entreprise, garantit que les systèmes informatiques d'UCB sont dignes de confiance, sûrs, sécurisés et conformes. L'utilisation éthique, conforme et légale de ces systèmes informatiques protège les membres du personnel, les partenaires, les patients et l'entreprise contre les actes illégaux ou préjudiciables commis par des individus, sciemment ou non. Cette politique s'applique à tous les systèmes informatiques d'UCB utilisés ou exploités au nom d'UCB, y compris par les membres du personnel d'UCB, les sous-traitants, les consultants, les travailleurs temporaires, les autres travailleurs d'UCB et le personnel affilié à des tiers. Cela comprend :

- les ordinateurs de bureau, les appareils mobiles, les supports, les réseaux, les courriers électroniques, Internet, le stockage, les serveurs d'applications, les solutions en nuage et autres appareils en réseau.
- Toutes les données sous format électronique qui sont créées, consultées, stockées, traitées ou transmises par UCB ou ses partenaires, et pour lesquelles UCB est responsable, redevable ou autrement, ont un intérêt commercial légitime.

Actions MDR-A

Les mesures prises en 2024 sont les suivantes :

- Nous avons créé un centre GenAI chargé de proposer des programmes de formation sur les considérations éthiques des technologies émergentes et d'orienter nos cas d'utilisation sur l'utilisation éthique de l'IA.
- L'équipe chargée de la transformation numérique de l'entreprise d'UCB s'est associée à la Vlerick Business School pour doter les participants qui jouent un rôle clé dans la conduite des efforts de transformation numérique chez UCB des connaissances nécessaires pour piloter les initiatives. Un projet réalisé en collaboration avec des étudiants de Vlerick a abouti à la création d'un module de formation pour sensibiliser et former les membres du personnel d'UCB aux risques éthiques de l'utilisation de l'IA.

Nous travaillons actuellement à la mise à jour de la politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information afin d'y inclure des éléments supplémentaires sur l'utilisation éthique des technologies, entre autres. La politique actualisée est attendue pour le premier trimestre 2025.

Index des normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS)

IRO-2

UCB a établi un rapport conformément aux Normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, dans le respect des exigences de la directive de l'UE sur les rapports d'entreprise sur le développement durable (CSRD).

ESRS 2 - Informations générales	
Exigence de publication	Page
BP-1 : Base de préparation	58
BP-2 : Circonstances particulières	58, 130
GOV-1 : Rôles de gouvernance	46-51, 148, 155-157
GOV-2 : Gouvernance	150, 155
GOV-3 : Régimes d'incitation	162, 165, 168-169
GOV-4 : Due diligence	130
GOV-5 : Gestion des risques	52-55, 58
SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	9, 11-13, 24, 59
SBM-2 : Parties prenantes	24, 58-61
SBM-3 : Stratégie et modèle d'affaires	58-61
IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61
IRO-2 : Exigences de publication couvertes	129-130
ESRS E1 - Changement climatique	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 GOV-3 : Mécanismes d'incitation	168, 176
E1-1 : Plan de transition	64-65
ESRS 2 SBM-3 : Stratégie et modèle d'affaires	63
ESRS 2 IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61, 63-64
E1-2 : Politiques	65-66
E1-3 : Actions	66
E1-4 : Objectifs	66
E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	67
E1-6 : Émissions de GES	68-69
E1-7 : Élimination des GES	69
E1-8 : Tarification du carbone en interne	69

ESRS E2 – Pollution	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61
E2-1 : Politiques	70-72
E2-2 : Actions	71-72
E2-3 : Objectifs	72
E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et du sol	73-74
E2-5 : Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	74

ESRS E3 - Ressources en eau et milieux marins	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61
E3-1 : Politiques	75
E3-2 : Actions	75
E3-3 : Objectifs	76
E3-4 : Consommation d'eau	76

ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61
E5-1 : Politiques	77
E5-2 : Actions	77-78
E5-3 : Objectifs	78
E5-5 : Flux de ressources	78-79

ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 SBM-2 : Parties prenantes	59
ESRS 2 SBM-3 : Stratégie et modèle d'affaires	91
S1-1 : Politiques	92-94
S1-2 : Engagement avec les travailleurs de l'entreprise	92-94
S1-3 : Réparation des impacts négatifs	95-96
S1-4 : Action	92-95
S1-5 : Objectifs	96
S1-6 : Caractéristiques du personnel	97-98
S1-8 : Négociations collectives	98
S1-9 : Diversité	98-99
S1-13 : Formation et développement	99
S1-14 : Hygiène/santé, sécurité et bien-être	100
S1-16 : Rémunération	100-101
S1-17 : Incidents	101

ESRS S2- Travailleurs dans la chaîne de valeur	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 SBM-2 : Parties prenantes	59
ESRS 2 IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61, 102-103
S2-1 : Politiques	103
S2-2 : Engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur	104
S2-3 : Réparation des impacts négatifs	104
S2-4 : Action	104
S2-5 : Objectifs	105
MDR-M Mesures	105

ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 SBM-2 : Parties prenantes	59
ESRS 2 SBM-3 : Stratégie et modèle d'affaires	106-108
S4-1 : Politiques	108-113
S4-2 : Engagement avec les consommateurs et utilisateurs finaux	114-115
S4-3 : Réparation des impacts négatifs	115
S4-4 : Action	109-114
S4-5 : Objectifs	116
MDR-M Mesures	116-119

ESRS G1 - Conduite des affaires	
Exigence de publication	Page
ESRS 2 GOV-1 : Rôles de gouvernance	150
ESRS 2 IRO-1 : Processus liés aux IRO	58-61
G1-1 : Culture d'entreprise et conduite des affaires	121-124
G1-2 : Relations avec les fournisseurs	126
G1-3 : Prévention de la corruption et des pots-de-vin (ABAC)	125
G1-4 : Incidents liés à la corruption et aux pots-de-vin (ABAC)	125
G1-5 : Influence politique et défense des intérêts	127
G1-6 : Pratiques de paiement	126

Déclaration sur la due diligence

GOV-4

Éléments fondamentaux de la due diligence environnementale et sociale	Page
a. Intégration de la due diligence dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	24, 58-61, 65, 70-71, 75, 77, 92-92, 103, 108-114, 122, 125, 155
b) Engagement des parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la due diligence	58-61, 92-94, 104, 114-115
c) Identification et évaluation des impacts négatifs	58-61, 63-63, 102-103
d) Mise en place d'actions correctives pour remédier à ces impacts	66, 71-72, 75, 77-78, 92-95, 104, 109-114, 123
e) Suivi de l'efficacité de ces actions et communication des résultats	66-69, 72-74, 76, 78-79, 96-101, 105, 116-119, 123-126

Incorporation par référence

BP-2

Exigence de publication ESRS	Page
ESRS 2 GOV-1 (21 a-e)	148, 156-157
ESRS 2 GOV-1 (22 a-d)	46, 51, 155
ESRS 2 GOV-1 (23 a, b)	155
ESRS 2 GOV-2 (26 a-c)	150, 155
ESRS 2 GOV-3 (29 a-e)	162, 165, 168-169
ESRS 2 GOV-5 (36 c-d)	52-55
ESRS 2 SBM-1 (40 a)	9, 11
ESRS 2 SBM-1 (40 e, g)	24
ESRS 2 SBM-1 (42 a, b)	12-13
ESRS E-1 GOV-3 (13)	168, 176
G1 GOV-1 (5 a, b)	150

Liste des points de données issus d'autres législations européennes

Le tableau ci-dessous décrit les points de données tirés des autres législations européennes, comme indiqué dans l'annexe B des ESRS 2. Il précise où ces points de données figurent dans notre rapport et identifie ceux qui sont considérés comme « non matériels ».

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence législation climatique de l'UE	Page/pertinence
ESRS 2 GOV-1	21 (d) : Diversité de genre au sein du Conseil d'Administration	•		•		157
ESRS 2 GOV-1	21 (e) : Pourcentage d'administrateurs indépendants			•		157
ESRS 2 GOV-4	30 : Déclaration sur la due diligence	•				130
ESRS 2 SBM-1	40 (d) i : Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	•	•	•		N/A
ESRS 2 SBM-1	40 (d) ii : Participation à des activités liées à la production de produits chimiques	•		•		N/A
ESRS 2 SBM-1	40 (d) iii : Participation à des activités liées aux armes controversées	•		•		N/A
ESRS 2 SBM-1	40 (d) iv : Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			•		N/A
ESRS E1-1	14 : Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050				•	64
ESRS E1-1	16 (g) : Entreprises exclues des indices alignés sur l'Accord de Paris		•	•		65
ESRS E1-4	34 : Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	•	•	•		66
ESRS E1-5	38 : Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source	•				67
ESRS E1-5	37 : Consommation d'énergie et mix énergétique	•				67
ESRS E1-5	40-43 Intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à fort impact climatique	•				67
ESRS E1-6	44 : Émissions brutes de GES pour les Scopes 1, 2 et 3 et émissions totales	•	•	•		68
ESRS E1-6	53-55 Intensité des émissions brutes de gaz à effet de serre	•	•	•		68
ESRS E1-7	56 : Absorptions de GES et crédits carbone				•	69
ESRS E1-9	66 : Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat			•		N/A
ESRS E1-9	66 (a) : Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique 66 (c) : Localisation des actifs significatifs exposés à un risque physique important		•			N/A
ESRS E1-9	67 (c) : Répartition de la valeur comptable des actifs immobiliers par classes de performance énergétique		•			N/A
ESRS E1-9	69 : Degré d'exposition du portefeuille d'opportunités liées au climat		•			N/A
ESRS E2-4	Quantité de chaque polluant répertorié à l'annexe II du règlement E-PRTR émis dans l'air, l'eau et le sol	•				73
ESRS E3-1	9 : Ressources en eau et ressources marines	•				75
ESRS E3-1	13 : Politique dédiée	•				75
ESRS E3-1	14 : Océans et mers durables	•				N/A
ESRS E3-4	28 (c) : Volume total d'eau recyclée et réutilisée	•				76
ESRS 2 SBM-3 E4	16 (a) i	•				N/A
ESRS 2 SBM-3 E4	16 (b)	•				N/A
ESRS 2 SBM-3 E4	16 (c)	•				N/A
ESRS E4-2	24 (b) : Pratiques ou politiques agricoles ou d'aménagement durable des terres	•				N/A
ESRS E4-2	24 (c) : Pratiques ou politiques pour des océans et des mers durables	•				N/A
ESRS E4-2	24 (d) : Politiques de lutte contre la déforestation	•				N/A
ESRS E5-5	37 (d) : Déchets non recyclés	•				78

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR	Référence Pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence législation climatique de l'UE	Page/ pertinence
ESRS E5-5	39 : Déchets dangereux et déchets radioactifs	•				78
ESRS 2 SBM-3 S1	14 (f) : Risques d'incidents de travail forcé	•				N/A
ESRS 2 SBM-3 S1	14 (g) : Risques d'incidents de travail des enfants	•				N/A
ESRS S1-1	20 : Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	•				92-94
ESRS S1-1	21 : Politiques de due diligence sur les questions couvertes par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail			•		92-94
ESRS S1-1	22 : Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	•				N/A
ESRS S1-1	23 : Politique ou système de gestion de la prévention des accidents du travail	•				92-94
ESRS S1-3	32 (c) : Mécanismes de traitement des plaintes et réclamations	•				95
ESRS S1-14	88 (b) et (c) : Nombre de décès et nombre et taux d'accidents su travail	•		•		100
ESRS S1-14	88 (e) : Nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	•				100
ESRS S1-16	97 (a) : Écart de rémunération entre les genres non ajusté	•		•		100
ESRS S1-16	97 (b) : Ratio de rémunération excessive du CEO	•				101
ESRS S1-17	103 (a) : Incidents de discrimination	•				101
ESRS S1-17	104 (a) : Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	•		•		101
ESRS 2 SBM-3 S2	11 (b) : Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	•				102
ESRS S2-1	17 : Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	•				103
ESRS S2-1	18 : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	•				103
ESRS S2-1	19 : Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE			•		105
ESRS S2-1	19 : Politiques de due diligence sur les questions couvertes par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail			•		103
ESRS S2-4	36 : Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	•				105
ESRS S3-1	16 : Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	•				N/A
ESRS S3-1	17 : Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE	•		•		N/A
ESRS S3-4	36 : Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	•				N/A
ESRS S4-1	16 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	•				108-113
ESRS S4-1	17 : Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	•		•		115
ESRS S4-4	35 : Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	•				N/A
ESRS G1-1	10 (b) : Convention des Nations unies contre la corruption	•				N/A
ESRS G1-1	10 (d) : Protection des lanceurs d'alerte	•				N/A
ESRS G1-4	24 (a) : Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les pots-du-vin	•		•		125
ESRS G1-4	24 (b) : Normes de lutte contre la corruption et les pots-du-vin	•				125

Index du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

		Référence du rapport
Sécurité des participants aux essais cliniques		
HC-BP-210a	1 Analyse, par région, du processus de gestion visant à garantir la qualité et la sécurité des patients lors des essais cliniques	Sécurité des patients Qualité des produits
	2 Nombre d'inspections relatives à la gestion des essais cliniques et à la pharmacovigilance qui ont donné lieu à : (1) une remédiation volontaire de l'entité ou (2) des mesures réglementaires ou administratives à l'encontre de l'entité	Qualité des produits
	3 Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à des essais cliniques dans les pays en développement	Les règlements importants sont indiqués dans la Note 34. Dispositions .
Accès aux médicaments		
HC-BP-240a	1 Description des actions et initiatives visant à promouvoir l'accès aux produits de santé pour les maladies prioritaires et dans les pays prioritaires tels que définis par l'indice d'accès aux médicaments (Access to Medicine Index)	Accès aux médicaments Accès équitable aux médicaments Résilience des systèmes de santé
	2 Liste des produits figurant sur la liste des médicaments préqualifiés de l'OMS dans le cadre de son Programme de préqualification des médicaments (PQP)	UCB n'a aucun produit dans la liste des médicaments préqualifiés de l'OMS
Abordabilité et prix		
HC-BP-240b	2 Variation en pourcentage du : (1) prix catalogue moyen pondéré et (2) prix net moyen pondéré du portefeuille de produits par rapport à l'exercice précédent	Accès équitable aux médicaments
	3 Variation en pourcentage du : (1) prix catalogue et (2) prix net du produit ayant connu l'augmentation la plus forte par rapport à la période de référence précédente	Accès équitable aux médicaments
Innocuité des médicaments		
HC-BP-250a	1 Produits répertoriés dans les bases de données publiques sur l'innocuité des produits médicaux ou les alertes d'événements indésirables	Disponible sur FDA Adverse Event Reporting System (FAERS) , EU EudraVigilance system et WHO's VigiBase
	2 Nombre de décès liés aux produits	Disponible sur FDA Adverse Event Reporting System (FAERS) et EU EudraVigilance system (ces deux bases de données comprennent généralement les mêmes cas).
	3 (1) Nombre de rappels effectués, (2) nombre total d'unités rappelées	Qualité des produits
	4 Quantité totale de produits acceptés pour la reprise, la réutilisation ou l'élimination	UCB a l'intention de continuer à faire rapport sur les métriques comptables du SASB dans les années à venir
	5 Nombre de mesures d'exécution prises en réponse à des violations des bonnes pratiques de fabrication (BPF) ou de normes équivalentes, par type	UCB a l'intention de continuer à faire rapport sur les métriques comptables du SASB dans les années à venir

		Référence du rapport
Médicaments contrefaits		
HC-BP-260a	1 Description des méthodes et technologies utilisées pour maintenir la traçabilité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et prévenir la contrefaçon	UCB a l'intention de continuer à faire rapport sur les métriques comptables du SASB dans les années à venir
	2 Analyse du processus permettant d'alerter les clients et les partenaires sur les risques potentiels ou connus liés aux produits de contrefaçon	UCB a l'intention de continuer à faire rapport sur les métriques comptables du SASB dans les années à venir
	3 Nombre d'actions ayant abouti à des perquisitions, saisies, arrestations ou inculpations pénales en rapport avec des produits de contrefaçon	UCB a l'intention de continuer à faire rapport sur les métriques comptables du SASB dans les années à venir
Marketing éthique		
HC-BP-270a	1 Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à de fausses allégations de marketing	Les règlements importants sont indiqués dans la Note 34. Dispositions
	2 Description du code de déontologie régissant la promotion de l'utilisation non indiquée sur l'étiquette des produits	Ventes et marketing responsables
Recrutement, développement et fidélisation des collaborateurs		
HC-BP-330a	1 Discussion sur les efforts de recrutement et de rétention des talents pour les scientifiques et le personnel de recherche et développement	Développement du personnel
	2 (1) Taux de rotation volontaire et (2) involontaire pour : (a) cadres supérieurs, (b) cadres moyens, (c) professionnels, et (d) tous les autres	Caractéristiques des employés UCB
Gestion de la chaîne d'approvisionnement		
HC-BP-430a	1 Pourcentage de : (1) installations de l'entité et (2) installations des fournisseurs de niveau I participant au programme d'audit Rx-360 du Consortium international de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique ou à des programmes d'audit tiers équivalents pour l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement et des ingrédients	UCB a l'intention de continuer à faire rapport sur les métriques comptables du SASB dans les années à venir
Éthique des affaires		
HC-BP-510a	1 Montant total des pertes monétaires résultant de procédures judiciaires liées à la corruption et les pots-du-vin	Les règlements importants sont indiqués dans la Note 34. Dispositions
	2 Description du code de déontologie régissant les interactions avec les professionnels de la santé	Ventes et marketing responsables
Métriques d'activité		
HC-BP-000	A Nombre de patients traités	Lettre aux parties prenantes
	B Nombre de médicaments (1) en portefeuille et (2) en recherche et développement (phases 1 à 3)	www.ucb.com/our-products Pipeline de développement clinique d'UCB

Rapport du commissaire sur l'assurance limitée des informations consolidées en matière de durabilité d'UCB SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de UCB SA (la « Société ») et ses filiales (ensemble « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 25 avril 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise de UCB SA pour réaliser une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité du Groupe, incluse dans la Déclaration de durabilité du Rapport Annuel Intégré au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de UCB pour la première fois cette année.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société (« le Processus ») pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux normes européennes tel que décrit dans la note « Informations générales – évaluation de la matérialité » ; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans la section Taxonomie UE de la partie en matière d'environnement du rapport de gestion.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), *Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique* (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport

« Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée de l'information de durabilité de la Société. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la note « Informations générales – évaluation de la matérialité » de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus, :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards (ESRS)) ; et
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans sous-section Taxonomie UE de la partie environnement du rapport de gestion.

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l'information en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront

probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l'information en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société comme indiqué dans la note « Informations générales – évaluation de la matérialité ».

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de l'entité, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place ;
- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; et
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- Acquis une compréhension du Processus en :
 - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie) ; et en
 - examinant la documentation interne de la Société relative à son Processus ; et

- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la note « Informations générales – évaluation de la matérialité ».

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons :

- Acquis une compréhension des processus de reporting du groupe pertinents pour la préparation de son information en matière de durabilité, y compris les processus de consolidation, en obtenant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et des systèmes d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information en matière de durabilité, mais pas en évaluant la conception d'activités de contrôle particulières, en obtenant des preuves de leur mise en œuvre ou en testant leur efficacité opérationnelle.
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- Évalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS ;
- Effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;
- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information de durabilité ;

- Obtenu une compréhension du processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie pour le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;
- Évalué les processus, méthodes et données de conformité pour les activités couvertes, évalué la conformité aux garanties minimales par le biais de demandes de renseignements auprès du personnel et procédures analytiques sur les informations alignées sur la taxonomie de l'UE ;
- Évalué la présentation et l'utilisation des modèles de la taxonomie de l'UE conformément aux exigences applicables ;
- Rapproché et assuré la cohérence entre les activités économiques déclarées selon la taxonomie de l'UE et les éléments déclarés dans les états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes correspondantes.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, 26 février 2025

Forvis Mazars Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire

Représenté par
Sébastien Schueremans
Réviseur d'Entreprises

Notre gouvernance

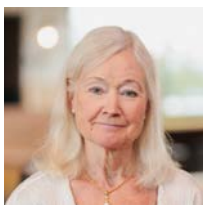


Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Lettre d'introduction de la présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération

Chère Lectrice, cher Lecteur,

C'est avec un grand privilège que je m'adresse à vous en tant que nouvelle Présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) d'UCB. Après huit années au sein de ce Comité et plus d'une décennie passée à conseiller UCB, je suis honorée d'assumer cette fonction à un moment clé du parcours de l'entreprise. Comme en témoignent les résultats d'aujourd'hui, nous sommes prêts à inaugurer une nouvelle ère de croissance et de création de valeur, portée par des solutions novatrices fondées sur l'excellence scientifique et renforcées par des partenariats solides. Ces collaborations jouent un rôle essentiel dans la mise au point d'options thérapeutiques qui améliorent la vie des patients que nous accompagnons.



Je tiens à remercier sincèrement nos actionnaires pour la qualité de nos échanges et votre engagement constant : vos perspectives sont essentielles à notre démarche continue d'amélioration et de perfectionnement de nos pratiques de gouvernance. En revenant sur l'année écoulée, nous vous exprimons notre profonde gratitude pour votre soutien lors de l'Assemblée générale annuelle de 2024. Cette assemblée a été marquée par des résultats positifs dans plusieurs domaines clés, notamment la politique de rémunération, les nominations et renouvellements de mandats d'administrateurs. Ces résultats illustrent la confiance que vous accordez à notre stratégie et à notre approche.

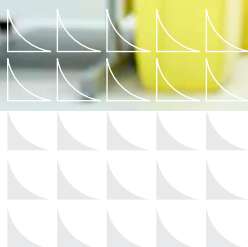
Plusieurs changements importants ont marqué la direction d'UCB en 2024, notamment la nomination de **Fiona du Monceau** et d'**Alistair Henry** à notre Comité exécutif, respectivement en tant que Vice-présidente exécutive, Patient Evidence, et Directeur scientifique. Tous deux apportent à notre organisation une expérience et une expertise précieuses : Fiona a occupé des fonctions internationales au sein de grandes entreprises pharmaceutiques et de conseil, ainsi que des postes de direction chez UCB et dans une société de biotechnologie. Avant de réintégrer UCB dans une fonction exécutive, Fiona a exercé les rôles de Vice-présidente du Conseil d'administration d'UCB et de Présidente du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC), illustrant ainsi son sens aigu des affaires, ainsi que son engagement envers les personnes et la société. Fort de 26 ans d'expertise dans les programmes thérapeutiques d'UCB, Alistair se distingue par son expertise reconnue et sa passion indéfectible pour les personnes et la science. Alistair a joué un rôle clé dans le développement de médicaments tels que EVENITY®, BIMZELX®, et RYSTIGGO®. Alistair a multiplié les collaborations et publié de nombreux travaux. Nous nous réjouissons de leurs contributions continues alors que nous poursuivons notre trajectoire de croissance.

Nous remercions chaleureusement deux collègues estimés, **Iris Loew-Friedrich** et **Dhaval Patel**, qui quittent le Comité exécutif, pour leurs contributions précieuses au succès d'UCB.

Parallèlement, nous nous réjouissons de l'évolution et des excellentes nouvelles nominations au sein de notre Conseil d'administration : **Charles-Antoine Janssen** a été nommé Vice-président du Conseil ; trois nouveaux administrateurs indépendants ont été désignés : **Nefertiti Greene** (membre du GNCC), **Dolca Thomas** (membre du Comité Scientifique) et **Rodolfo Savitzky** (membre et Président du Comité d'Audit). Chacune de ces nominations apporte une perspective unique qui enrichit notre gouvernance, offrant une diversité et une richesse d'expertises, d'expériences et d'envergure géographique, renforçant ainsi la capacité de notre Conseil d'administration à guider UCB face aux opportunités et aux défis à venir. L'élection de 80 % de membres indépendants, y compris ma propre nomination au GNCC en tant que Présidente indépendante, garantit une solide base d'indépendance dans nos processus décisionnels.

Dans le cadre de l'évolution continue d'UCB, nous avons maintenu notre engagement en faveur de la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et du Comité exécutif, en l'alignant sur la croissance et la transformation constantes de notre entreprise. Cette planification reste au cœur de notre stratégie, afin de garantir que ces deux instances de gouvernance répondent à l'évolution des besoins de l'entreprise tout en respectant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Dans cette optique, en 2024, le Conseil a mené une évaluation interne allégée de son fonctionnement dans un contexte marqué par des changements significatifs de sa composition, en amont d'une évaluation externe plus complète prévue en 2025. L'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration a été extrêmement positive, soulignant que nous opérons au niveau attendu, avec des discussions constructives et une capacité affirmée à piloter la gouvernance et l'orientation stratégique d'UCB.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), nous avons également redéfini notre gouvernance en matière de durabilité grâce à un travail assidu et engagé. Le rôle de notre Conseil, de nos comités spécialisés et de notre Comité exécutif a été renforcé afin de garantir que nous sommes pleinement équipés pour répondre à ces nouvelles exigences. Par ailleurs, notre Charte de Gouvernance d'Entreprise mise à jour reflète ces évolutions et souligne l'engagement d'UCB en faveur de la transparence et de la responsabilité. L'une des avancées les plus marquantes pour UCB en 2024 a été la validation de nos objectifs de neutralité carbone par l'initiative Science Based Targets (SBTi).



3.1 Champ d'application du rapport

Ceci témoigne du travail acharné et de l'effort collectif de l'ensemble de l'entreprise, et nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans notre parcours en matière de durabilité. Cela incarne notre engagement non seulement envers ceux que nous accompagnons, mais aussi envers la santé de notre planète — un engagement ancré dans chacune de nos actions.

Alors qu'UCB poursuit sa croissance, en faisant plus que doubler sa capitalisation boursière au cours de l'année écoulée, nous réfléchissons également à la compétitivité de la rémunération de nos cadres dirigeants et des membres du Conseil d'administration, afin de rester attractifs sur le marché. Cet examen, qui se poursuivra en 2025, pourrait donner lieu à de nouvelles propositions lors de notre prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Pour conclure, je suis enthousiaste quant à l'avenir d'UCB. Ensemble, nous restons déterminés à garantir une performance durable pour toutes nos parties prenantes et à proposer des solutions innovantes qui améliorent la vie des personnes atteintes de maladies graves à travers le monde.

Je vous remercie à nouveau pour votre confiance et votre collaboration continues.

Sincères salutations,

Kay Davies

Comité de Gouvernance,
de Nomination et de Rémunération

En tant qu'entreprise belge cotée sur Euronext Bruxelles, UCB SA (« UCB ») s'engage à respecter les critères les plus exigeants en matière de gouvernance d'entreprise, et est tenue par la loi belge (en particulier l'article 3:6¹ du Code belge des sociétés et des associations ou « CSA ») de respecter le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020² ou « Code 2020 » (tous deux entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020).

Le Code 2020 est fondé sur le principe « comply or explain » (se conformer ou s'expliquer). Le droit belge des sociétés et le Code belge de Gouvernance d'Entreprise exigent tous deux qu'UCB adopte et publie une Charte de Gouvernance d'Entreprise et, sur base annuelle, une déclaration de gouvernance d'entreprise à inclure dans ce rapport annuel (intégré).

Le Conseil d'Administration d'UCB (le « Conseil ») a établi une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte ») depuis 2005. Celle-ci décrit les principaux aspects de gouvernance d'entreprise chez UCB, notamment sa structure de gouvernance, son actionariat, les règlements d'ordre intérieur de son Conseil, de ses comités, ainsi que de son Comité Exécutif et les règles applicables aux assemblées des actionnaires. La Charte est par ailleurs régulièrement mise à jour et revue annuellement par le Conseil pour se conformer aux lois et réglementations applicables, au Code belge de Gouvernance d'Entreprise, aux normes internationales et à l'évolution d'UCB. La dernière version de la Charte d'UCB est disponible sur le [site internet d'UCB](#). Conformément au principe 1.3 du Code 2020, UCB est tenue de communiquer toute modification importante apportée à sa Charte de Gouvernance d'Entreprise.

1 L'article 3:6 du CSA renvoie à l'arrêté royal du 12 mai 2019 relatif à l'applicabilité du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 aux sociétés cotées.

2 Le « Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 » est disponible sur le site Web de la Commission belge de Gouvernance d'Entreprise : [Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 | Commission Corporate Governance \(corporategovernancecommittee.be\)](#)

En mars 2024, les modifications substantielles suivantes ont été apportées à la Charte d'UCB :

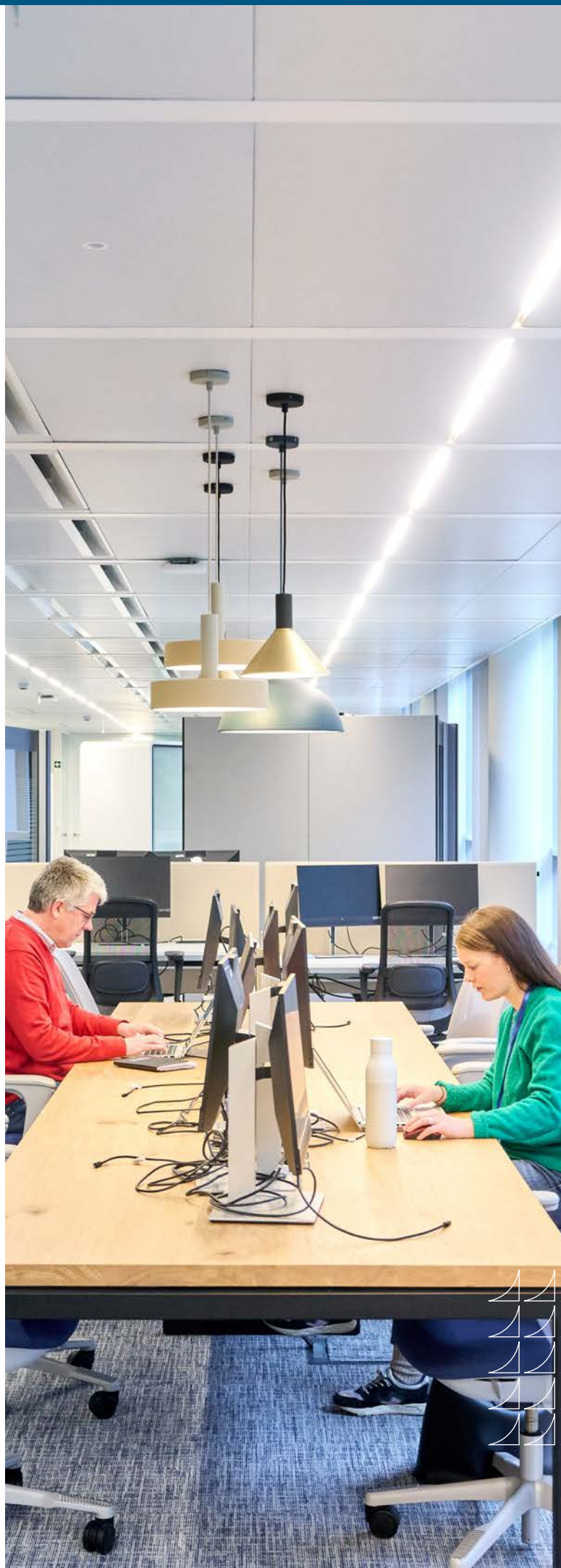
- Des modifications de la composition du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) (section 4.3.2.), afin de tenir compte des retours des parties prenantes concernant la présidence et de permettre à ce comité d'être présidé par un administrateur indépendant ;
- Des modifications de la composition du Comité Scientifique (section 4.4.2.), visant à accroître la flexibilité tant en ce qui concerne le nombre de ses membres que la présidence.

En décembre 2024, de nouvelles modifications substantielles ont été intégrées à la Charte afin de clarifier les rôles respectifs du Conseil d'Administration, de ses comités et du Comité Exécutif dans le cadre de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) et de sa transposition en droit belge (la « Loi CSRD »). Les rôles du Conseil d'Administration ainsi que les termes de référence : (i) du Comité d'Audit (section 4.2.1.), (ii) du Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) (section 4.3.1.) et (iii) et du Comité Exécutif (section 5.1.1.), ont été modifiés afin de refléter leurs responsabilités respectives en matière de durabilité. Lors de ces deux occasions (mars et décembre), des ajustements mineurs ont également été apportés dans le but d'améliorer la clarté et la lisibilité de la Charte d'UCB.

Chaque année, conformément aux prescrits du CSA et du Code 2020, UCB publie une Déclaration de Gouvernance d'Entreprise dans son Rapport Annuel Intégré, qui comprend toutes les informations requises par la loi ainsi qu'une description de l'application du Code 2020 lors du dernier exercice et, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code (application du principe « se conformer ou s'expliquer »). Cette section du Rapport Annuel Intégré constitue la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise pour l'année 2024.

Conformément à la directive CSRD et à la Loi CSRD, UCB est tenue, à compter de son Rapport annuel intégré relatif à l'exercice 2024, d'établir des rapports de durabilité complets conformes aux normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). Ces normes, élaborées par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG), garantissent la transparence et la comparabilité des informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). À cet égard, il convient de se référer plus particulièrement au nouveau chapitre « Déclaration de durabilité » de ce Rapport Annuel Intégré. Cependant, les nouvelles divulgations relatives aux aspects de gouvernance d'entreprise, conformément à la classification ESRS mentionnée ci-dessous, sont incluses dans la présente section sur la gouvernance d'entreprise :

- ESRS 2 GOV-1, 21 (a), 21 (b), 21 (c), 21 (d), 21 (e), 22 (a), 22 (b), 22 (c), 22 (c i), 22 (c ii), 22 (c iii), 22 (d), 23, 23 (a), 23 (b),
- ESRS 2 GOV-2, 26 (a), 26 (b), 26 (c),
- ESRS 2 - GOV 3, 29, 29 (a), 29 (b), 29 (c), 29 (d), 29 (e) relatifs aux aspects de rémunération, sont spécifiquement inclus dans le rapport de rémunération (section 3.8 ci-dessous).



3.2 Capital et actions

3.2.1 Capital

En 2024, le capital d'UCB est resté inchangé. Au 31 décembre 2024, il s'élevait à € 583. 516. 974 et était représenté par 194. 505. 658 actions.

Depuis le 13 mars 2014, le capital social d'UCB est représenté par 194. 505. 658 actions entièrement libérées (« actions UCB »).

3.2.2 Actions

Les actions UCB sont nominatives ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire, conformément au CSA.

Conformément à la Loi belge du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1^{er} janvier 2014, à la vente obligatoire d'actions au porteur en circulation par UCB en juin 2015, et à leur suppression totale à la fin de l'année 2015.

À partir du 1^{er} janvier 2016, les propriétaires légitimes des actions au porteur sous-jacentes ont le droit de réclamer à la Caisse des Dépôts et Consignations (« Deposito- en Consignatiekas ») le paiement du produit net correspondant, sous réserve de pouvoir établir leur qualité de titulaire et de s'acquitter d'une amende de 10 % du produit de la vente des actions au porteur sous-jacentes calculée par année de retard commencée. De plus amples informations sont disponibles sur le site Web d'UCB.

Les actions UCB nominatives sont inscrites dans le registre des actions d'UCB. Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles. Chaque action donne droit à une voix (selon le principe « une action, une voix »).

L'Assemblée Générale Annuelle est compétente pour procéder à l'affectation des bénéfices de chaque exercice. Conformément à la politique de dividendes à long terme d'UCB, le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,39 par action. Si le dividende brut est approuvé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 avril 2025, le dividende net de € 0,973 par action (net de la retenue à la source belge de 30 %) sera versé le 29 avril 2025 en échange du coupon n° 28.

3.2.3 Actions propres

Conformément à l'article 12 des Statuts d'UCB (les « Statuts »), l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2024 a décidé de renouveler, pour une période de 2 ans commençant à courir le 1^{er} juillet 2024 et prenant fin le 30 juin 2026, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir directement ou indirectement, que ce soit en bourse ou hors bourse, sous forme d'achat, d'échange, d'apports ou de tout autre manière, un maximum de 10 % du nombre total d'actions de la Société calculé à la date de chaque acquisition, à un prix ou une valeur d'échange par action qui (i) ne sera pas supérieur(e) au cours maximum de l'action de la Société sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition et (ii) ne sera pas inférieur(e) à un (1) euro, sans préjudice de l'article 8:5 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code belge des sociétés et des associations. À la suite de cette ou ces acquisition(s), la Société ainsi que ses filiales directes ou indirectes, et les tiers agissant en leur propre nom, mais pour le compte de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes, ne peuvent détenir plus de 10 % du nombre total d'actions émises par la Société au moment de l'acquisition en question. Cette autorisation s'étend à toute acquisition d'actions de la Société, directement ou indirectement, par les filiales directes de la Société conformément à l'article 7:221 du CSA.

En 2024, UCB SA a acheté 1.300.000 actions UCB et en a cédé 1.565. 838. Au 31 décembre 2024, UCB SA détenait un total de 4.463. 251 actions UCB représentant 2,29 % du nombre total d'actions UCB et aucun autre titre UCB. Les actions UCB ont été acquises par UCB SA, afin de couvrir une partie des obligations d'UCB résultant des plans d'options sur actions pour les travailleurs (Stock Options), des plans d'attribution d'actions gratuites (Stock Award) et des plans d'actions avec condition de performance (Performance Share). Aucune des sociétés liées à UCB SA ne détient d'actions UCB au 31 décembre 2024.



3.3 Actionnaires et structure de l'actionnariat

3.2.4 Capital autorisé

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2024 a décidé de renouveler l'autorisation du Conseil (et de modifier les Statuts en conséquence), pour une période de deux ans, jusqu'au 28 mai 2026, à augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites prévues par CSA.

1. À concurrence de 5 % du capital social calculé au moment où le Conseil d'Administration décide d'utiliser l'autorisation, en cas d'augmentation du capital avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires (que ce soit ou non au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de ses filiales) ;
2. À concurrence de 10 % du capital social calculé au moment où le Conseil d'Administration décide d'utiliser l'autorisation, en cas d'augmentation du capital sans suppression ni limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Dans chaque cas, le montant total de l'augmentation du capital par le Conseil, d'Administration, en combinant les autorisations exposées aux points (1) et (2), ne peut dépasser 10 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration décide d'utiliser cette autorisation.

En outre, le Conseil est expressément autorisé à faire usage de ce mandat, dans les limites fixées par les points (i) et (ii) ci-dessus, pour les opérations suivantes :

1. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants ;
2. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de ses filiales ; et
3. l'augmentation du capital par incorporation de réserves.

Une telle augmentation du capital est possible sous n'importe quelle forme, y compris sans limitation, sous forme d'apports en numéraire ou en nature, avec ou sans prime d'émission, avec émission d'actions sous, au-dessus ou au pair comptable, avec incorporation de réserves et/ou de primes d'émission et/ou de bénéfices reportés, dans les limites maximales permises par la loi.

Toute décision du Conseil d'Administration de faire usage de cette autorisation requiert une majorité de 75 %.

Le Conseil est habilité, avec plein pouvoir de subdélégation, à modifier les Statuts afin que ceux-ci reflètent les augmentations de capital résultant de l'exercice de cette autorisation.

Dès réception de la notification de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (la « FMSA ») selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition, la Société ne pourra plus utiliser cette autorisation, et ce conformément au CSA.

Au 31 décembre 2024, le Conseil n'a pas utilisé cette autorisation.

3.3.1 Actionnaire de référence

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (nommé ci-après « Actionnaire de Référence » ou « Tubize »), une entreprise belge cotée sur Euronext Brussels. Sur la base des informations publiquement disponibles, Tubize détenait 70.502.554 actions UCB sur un total de 194 .505. 658 actions (soit 36,25 %) au 31 décembre 2024.

La structure actionnariale de l'Actionnaire de référence d'UCB, ainsi que les principaux éléments du pacte d'actionnaires applicable entre les actionnaires de Financière de Tubize SA agissant de concert, sont disponibles sur le site internet de Financière de Tubize (www.financiere-tubize.be).

Conformément à la règle 8.7 du Code 2020, « le Conseil discute du point de savoir si la Société doit conclure un pacte d'actionnaires avec les actionnaires significatifs ou de contrôle ». Le Conseil estime qu'il n'est actuellement pas nécessaire de conclure un pacte d'actionnaires. La Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB, la composition actuelle du Conseil et les règles du CSA et le droit belge des sociétés offrent un cadre suffisamment clair au Conseil et à l'Actionnaire de Référence. En outre, l'Actionnaire de Référence d'UCB est lui-même une société cotée et est à ce titre soumis à des obligations de divulgation étendues.



3.3.2 Notifications de transparence

Au cours de l'année 2024, UCB a émis ou reçu les notifications de transparence suivantes, conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes :

UCB a reçu vingt-et-une notifications de transparence de la part de BlackRock, Inc. datées des 16 août, 19 août, 22 août, 27 août, 29 août, 30 août, 2 septembre, 4 septembre, 18 septembre, 19 septembre, 20 septembre, 23 septembre, 24 septembre, 25 septembre, 30 septembre, 1^{er} octobre, 2 octobre, 4 novembre, 5 novembre, 11 novembre et 12 novembre 2024. Dans la dernière notification de transparence datée du 12 novembre 2024, BlackRock, Inc. a indiqué que, suite à une acquisition d'actions UCB avec droits de vote par ses sociétés liées, sa participation dans UCB SA avait augmenté et franchi le seuil de 5 % le 12 novembre 2024. Au 12 novembre 2024, BlackRock, Inc. (en tenant compte de la participation de ses sociétés liées) détenait 9.906.838 actions UCB avec droits de vote et 73.183 instruments financiers assimilés, représentant ensemble 5,13 % du nombre total d'actions émises par la société (194.505.658), contre 5,02 % (9.644.241 actions UCB et 114.302 instruments financiers assimilés) dans la notification précédente datée du 11 novembre 2024.

Par ailleurs, UCB a reçu trois notifications de transparence de la part de FMR LLC, datées des 30 janvier, 5 avril et 16 avril 2024. Dans sa dernière notification de transparence, FMR LLC a indiqué que, suite à une acquisition d'actions UCB avec droits de vote par ses sociétés affiliées, sa participation dans UCB SA a augmenté et franchi le seuil de 7,5 % le 16 avril 2024. Le 16 avril 2024, FMR LLC. (en tenant compte de la participation de ses sociétés liées) possédait 14.617.221 actions UCB avec droits de vote, représentant 7,52 % du nombre total d'actions émises par la Société (194.505.658) contre 7,28 % (14.155.080 actions UCB) lors de la précédente notification datée du 5 avril 2024.

En outre, UCB a reçu deux notifications de transparence de Wellington Management Group LLP datant du 14 mai 2024 et du 27 décembre 2024. Dans sa dernière déclaration, Wellington Management Group LLP a indiqué que, suite à une cession d'actions UCB avec droits de vote par ses sociétés liées, sa participation totale dans UCB SA/NV a diminué et franchi à la baisse le seuil de 3 % le 27 décembre 2024. Wellington n'a pas fourni de détails sur le solde éventuel de sa participation en dessous du seuil de 3 %, une telle déclaration n'étant pas obligatoire en vertu du droit belge.

Par ailleurs, UCB a reçu trois notifications de transparence de la part de Goldman Sachs, datées des 29 juillet, 30 avril et 31 juillet 2024. Dans sa dernière notification de transparence, Goldman Sachs a indiqué que, suite à une cession d'instruments financiers d'UCB assimilés à des titres conférant des droits de vote par ses sociétés liées, sa participation dans UCB SA a diminué et franchi à la baisse le seuil inférieur de 3 % le 31 juillet 2024. Au 31 juillet 2024, Goldman Sachs (en tenant compte de la participation de ses sociétés liées) détenait 4.551.484 actions UCB ou instruments financiers assimilés, représentant 2,34 % du nombre total d'actions émises par la société (194.505.658), contre 3,27 % (6.354.011 actions UCB avec droits de vote ou instruments financiers assimilés) dans la notification précédente datée du 30 juillet 2024.

Toutes les notifications et les communiqués de presse associés sont disponibles sur le [site internet d'UCB](#).

3.3.3 Relations avec et entre les actionnaires

Merci de vous référer à la [note 44.4](#) pour un aperçu des relations d'UCB avec ses actionnaires. De plus, UCB n'a connaissance d'aucun accord entre ses actionnaires, à l'exception des informations mentionnées ci-dessous.

Le 25 août 2024, UCB a reçu une notification actualisée, conformément à l'article 74, §8 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize (disponible sur le [site internet d'UCB](#)), dans laquelle Tubize déclarait qu'elle avait acquis 411.943 actions UCB le 31 juillet 2023 et possédait désormais un total de 70.502.554 actions, ce qui représentait 36,25 % du nombre total d'actions émises par la Société (194.505.658).

3.3.4 Structure de l'actionariat

Hormis les déclarations mentionnées ci-dessus aux points 3.3.2 et 3.3.3, UCB SA détient également des actions UCB (voir ci-dessus – actions propres). Le solde des actions UCB est détenu par le public.

Vous trouverez ci-après un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus), tenant compte du registre des actionnaires d'UCB, des déclarations de transparence reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, de la notification reçue conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, des notifications envoyées à la FSMA conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers et, selon le cas, des communications publiques plus récentes (situation au 31 décembre 2024) :

Notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes					
Dernière mise à jour :		31 décembre 2024		Situation au	
Capital social		€ 583. 516 .974		13 mars 2014	
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)		194.505.658			
1 Financière de Tubize SA ("Tubize")					
Titres avec droits de vote (actions)		70.502.554	36,25 %	31 juil. 2024	
2 UCB SA/NV					
Titres avec droits de vote (actions)		4.463.251	2,29 %	31 déc. 2024	
Instruments financiers assimilés (options) ¹		0	0,00 %	6 mars 2017	
Instruments financiers assimilés (autres) ¹		0	0,00 %	18 déc. 2015	
Total		4.463.251	2,29 %		
Flottant ² (titres avec droits de vote (actions))		119.539.853	61,46 %		
3 BlackRock, Inc.					
Titres avec droits de vote (actions)		9.906.838	5,09 %	12 nov. 2024	
4 FMR LLC					
Titres avec droits de vote (actions)		14.617.221	7,52 %	16 avr. 2024	

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

¹ Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6, §6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

² Le flottant étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize) ou UCB SA. Seuls les titres avec droits de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans le calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

3.3.5 Assemblée Générale des Actionnaires

Conformément aux Statuts, l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires (« l'[Assemblée Générale](#) ») se tient le dernier jeudi d'avril à 11 heures. En 2024, l'AGA s'est tenue le 25 avril. En 2025, elle se tiendra le 24 avril.

Les règles relatives à l'ordre du jour, aux modalités de convocation des assemblées, à l'admission aux assemblées, à l'exercice des droits de vote et d'autres détails sont disponibles dans les Statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponibles sur le [site Web d'UCB](#).



3.4 Conseil d'Administration et Comités du Conseil d'Administration

La gouvernance d'UCB est basée sur une structure moniste. Ceci signifie que la Société est administrée par un Conseil d'Administration et gérée par un Comité Exécutif, dont les fonctions et responsabilités respectives sont définies ci-dessous, et ce conformément aux Statuts de la Société et à la Charte. Le Conseil n'a pas opté pour une structure duale composée d'un conseil de surveillance et d'un conseil de direction. Il considère que le système actuel prévoit un équilibre approprié des pouvoirs entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, et que la composition du Conseil d'Administration est alignée à la structure actuelle de l'actionariat d'UCB et à ses activités commerciales. Le Conseil d'Administration a aussi préféré ne pas déléguer à la direction les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi dans la structure moniste, ni la représentation générale d'UCB de manière permanente. Conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020, le Conseil d'Administration doit réviser sa structure de gouvernance au moins tous les 5 ans. La dernière révision a été effectuée par le Conseil d'Administration en décembre 2024, conjointement avec l'évaluation du Conseil d'Administration, et la structure de gouvernance actuelle a été confirmée.

3.4.1 Conseil d'Administration

Composition du Conseil et Administrateurs indépendants

Composition du Conseil et changements en 2024

Pour la composition et les biographies des membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024, veuillez vous référer à la section [Direction d'UCB](#) de ce Rapport Annuel Intégré 2024.

Le **Secrétaire du Conseil d'Administration** est Xavier Michel, Secrétaire Général du Groupe. Le rôle et les responsabilités du secrétaire du Conseil sont décrits dans la Charte d'UCB.

Mme Fiona du Monceau, précédemment Vice-présidente du Conseil d'administration et Présidente du GNCC, s'est retirée de ses fonctions le 12 mars 2024.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024, les mandats de M. Pierre Gurdjian (Administrateur indépendant), M. Ulf Wiinberg (Administrateur indépendant) et M. Charles-Antoine Janssen ont été renouvelés pour une durée de quatre ans. À la suite de leur renouvellement, M. Pierre Gurdjian, M. Ulf Wiinberg et M. Charles-Antoine Janssen ont poursuivi leur mandat en tant que membres du GNCC. De plus, M. Albrecht De Graeve a quitté le Conseil d'Administration avec effet à la date de l'AGA 2024. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a également proposé à l'Assemblée Générale : (i) la nomination de Mme Nefertiti Greene en tant que nouvelle administratrice indépendante, (ii) la nomination de Mme Dolca Thomas en tant que nouvelle administratrice indépendante, (iii) la nomination de M. Rodolfo Savitzky en tant

que nouvel administrateur indépendant, chacun pour un mandat de quatre ans. À la suite de leur nomination par l'AGA 2024, Mme Nefertiti Greene est devenue membre du GNCC, Mme Dolca Thomas est devenue membre du Comité Scientifique, M. Rodolfo Savitzky est devenu membre et Président du Comité d'Audit. Au 31 décembre 2024, M. Pierre Gurdjian, M. Ulf Wiinberg, Mme Nefertiti Greene, Mme Dolca Thomas et M. Rodolfo Savitzky remplissaient les critères d'indépendance stipulés par l'article 7:87 du CSA, par la disposition 3.5 du Code 2020 et par le Conseil d'Administration.

Lorsque Rodolfo Savitzky a été nommé au Conseil d'Administration d'UCB par l'AGA 2024, il a été noté que la combinaison de ses fonctions dans d'autres sociétés (directeur financier exécutif chez SoftwareOne Holding AG et administrateur non exécutif chez EuroAPI) pouvait le classer comme détenant trop de mandats (« overboarded ») selon certaines directives de vote. Il s'est engagé à résoudre cette situation dans les 12 mois suivant sa nomination en tant qu'Administrateur d'UCB. Le 19 février 2025, SoftwareOne a annoncé que Rodolfo Savitzky quitterait ses fonctions au cours du deuxième trimestre 2025. Par conséquent, il ne détiendra plus de poste chez SoftwareOne d'ici la fin du deuxième trimestre 2025, honorant ainsi l'engagement qu'il a pris lors de sa nomination en tant qu'Administrateur d'UCB.

Depuis l'AGA 2024, le Conseil d'Administration est composé de 14 membres.

Charles-Antoine Janssen, Cyril Janssen et Cédric van Rijckevorsel, en leur qualité de représentants de l'Actionnaire de Référence, ne peuvent pas répondre, à ce titre, aux critères d'indépendance. Jean-Christophe Tellier, en tant que CEO d'UCB SA, ne remplit pas non plus les critères de qualification en tant qu'Administrateur Indépendant. Il est en outre le seul administrateur exécutif au sein du Conseil d'Administration d'UCB.

En 2024, le Conseil d'Administration était donc composé d'une majorité d'Administrateurs Indépendants : sur les 14 membres, 10 étaient indépendants (71 % contre 54 % en 2023). Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration était en outre composé de 6 femmes sur un total de 14 membres (43 % contre 38 % en 2023), conformément à l'exigence de diversité des genres prévue à l'article 7:86 du CSA.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas de représentation du personnel ou des collaborateurs. Les collaborateurs et employés sont représentés au sein des conseils d'entreprise établis conformément au CSA et à la loi belge du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie.

Changements prévus au Conseil d'Administration en 2025

Les mandats de Jonathan Peacock (Administrateur indépendant) et Susan Gasser (Administratrice indépendante) arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 avril 2025 (AGA 2025).

Après une évaluation approfondie de sa performance par le GNCC, le Conseil proposera, lors de l'AGA 2025, le renouvellement du mandat de Jonathan Peacock pour une nouvelle période de quatre ans. En cas de réélection, il continuera à exercer ses fonctions de Président du Conseil.

En remplacement de Susan Gasser, le Conseil d'Administration proposera à l'AGA 2025 la nomination de Mme Fiona Powrie en tant que membre indépendante du Conseil. Fiona Powrie est une immunologiste de renommée internationale et a occupé plusieurs postes de direction. Elle est également membre de plusieurs conseils consultatifs scientifiques.

Le Conseil d'Administration proposera également à l'AGA 2025 la nomination de M. Stef Heylen en tant que représentant de l'Actionnaire de Référence, en remplacement de Mme Fiona du Monceau, qui a quitté le Conseil en mars 2024. Stef Heylen possède plus de 35 ans d'expérience dans le développement de médicaments et la gestion exécutive. Son expertise couvre un large éventail de domaines : le développement de petites molécules, d'anticorps monoclonaux et de vaccins ; la recherche clinique en neurosciences et en maladies infectieuses ; les affaires réglementaires, la pharmacovigilance, les affaires médicales, les opérations de développement, ainsi que la gestion de projets, de portefeuilles et la direction générale.

Après confirmation, lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025, des renouvellements et nominations cités ci-dessus, et conformément à la Charte, le Conseil restera composé d'une majorité d'Administrateurs Indépendants non exécutifs. Tous les Comités du Conseil resteront composés d'une majorité d'Administrateurs Indépendants.

- Comité d'Audit : Rodolfo Savitzky (Président et indépendant), Maëlys Castella (indépendante) et Cédric van Rijckevorsel (non indépendante) ;
- GNCC : Kay Davies (Présidente et indépendante), Charles-Antoine Janssen, Pierre Gurdjian (indépendant), Ulf Wiinberg (indépendant) et Nefertiti Greene (indépendante) ;
- Comité Scientifique : Kay Davies (Administratrice indépendante), Dolca Thomas (indépendante) et Fiona Powrie (sous réserve de sa nomination en tant qu'administratrice indépendante prévue lors de l'AGA 2025) (voir ci-dessus).

Jean-Christophe Tellier continuera à être le seul administrateur exécutif (CEO) du Conseil.

À la suite des renouvellements et nominations proposés, et sous réserve de l'approbation par l'AGA 2025, le Conseil sera toujours composé de 6 femmes sur 15 membres (40 %), restant ainsi conforme à l'exigence de diversité des genres prévue à l'article 7:86 du CSA.

Fonctionnement du Conseil

En 2024, le Conseil s'est réuni à six reprises pour ses réunions régulières, y compris pour sa réunion stratégique annuelle de 3 jours qui s'est tenue en juin. Toutes les réunions se sont tenues en personne. À titre exceptionnel, alors même qu'une réunion est prévue en personne, un cadre hybride peut être proposé pour permettre la participation par vidéoconférence d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'Administration qui ne seraient pas en mesure de se déplacer ou d'y assister en personne (p. ex. pour des raisons de santé). Le taux de présence des membres pour les réunions régulières était le suivant :

		Taux de présence
Jonathan Peacock	Président	100%
Charles-Antoine Janssen	Vice-Président	100%
Jean-Christophe Tellier	Administrateur Exécutif	100%
Jan Berger		100%
Maëlys Castella		100%
Kay Davies		80%
Susan Gasser		100%
Nefertiti Greene		100%
Pierre Gurdjian		100%
Cyril Janssen		100%
Cédric van Rijckevorsel		100%
Rodolfo Savitzky		100%
Dolca Thomas		100%
Ulf Wiinberg		100%

Composition à compter de l'AGA du 25 avril 2024

En plus de ses réunions régulières, le Conseil d'Administration s'est également réuni par le biais de vidéoconférences ad hoc plus courtes pour examiner et/ou statuer sur des projets spécifiques ou des sujets urgents. Ce fut le cas, par exemple, en mars 2024, pour examiner et approuver les changements dans la composition du Conseil d'Administration, de ses comités et du Comité Exécutif, Mme Fiona du Monceau ayant démissionné de son poste de Vice-présidente du Conseil pour devenir membre du Comité Exécutif, et pour approuver la nomination du nouvel autre membre du Comité Exécutif (Alistair Henry) à la suite du départ à la retraite de Dhaval Patel. Le Conseil a également tenu quelques sessions informelles pour réfléchir à des thèmes ou sujets spécifiques (par exemple, l'intelligence artificielle générative), éventuellement avec des intervenants externes, afin d'enrichir l'expérience et/ou d'apporter une perspective extérieure.

En 2024, les discussions, analyses et décisions du Conseil ont porté essentiellement sur les points suivants :

- La stratégie d'UCB et la supervision générale de sa mise en œuvre par la Direction, y compris les questions de durabilité et l'intégration de la durabilité dans l'ambition et les activités globales de la Société, la stratégie d'innovation à long terme, et les capacités de fabrication. Il s'agit notamment, en 2024, de mettre un accent supplémentaire sur la mise en œuvre de la directive de l'UE relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).
- Le suivi de la performance de l'entreprise, dans le contexte particulier d'une phase de croissance intense et des multiples lancements de BIMZELX®, ZILBRYSQ®, RYSTIGGO®, FINTEPLA®, ainsi que de la croissance continue d'EVENITY® et de BRIVIACT® dans plusieurs juridictions.
- Le suivi de la situation financière de l'entreprise, y compris la stratégie et les opérations de (re)financement
- Le reporting financier et non financier et la communication au marché.
- L'allocation des ressources, de la trésorerie et des investissements (Capex), ainsi que le budget annuel.
- L'examen du portefeuille d'innovation et de R&D ainsi que de la stratégie associée
- En matière de durabilité, l'accent a été mis sur l'accès équitable aux médicaments
- La supervision des activités de fabrication et de chaîne d'approvisionnement, en particulier dans le contexte de la phase de croissance et en prévision d'une décennie de développement, y compris la qualité des produits
- La planification de la succession du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi que les changements associés
- Les projets de développement commercial et d'opérations de fusions-acquisitions, y compris la cession d'un portefeuille mature en Chine et de marques établies.
- Pratiques commerciales éthiques
- La gestion des risques (y compris les risques liés aux critères ESG) et la cybersécurité, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information 2 (NIS2)

Selon ses principes de gouvernance, le Conseil d'Administration a également tenu deux sessions exécutives en 2024 (c'est-à-dire des sessions en l'absence du CEO, le seul membre exécutif du Conseil), l'une en juin et l'autre en décembre.

Hormis les indications figurant à la [section 3.13](#) ci-après, en 2024, il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés liées, et un membre du Conseil d'Administration, aucune transaction ou relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Supervision des technologies informatiques et de la cybersécurité au sein du Conseil d'Administration

La supervision générale de la stratégie numérique et informatique ainsi que de la cybersécurité fait partie de la mission du Conseil. L'exécution de la stratégie et des plans est du ressort de la Direction. Chaque année, le Conseil d'Administration,

notamment via son Comité d'Audit, tient des sessions spécifiques dédiées aux stratégies et opérations en matière numérique/informatique et de cybersécurité, en présence du directeur général Digital & Technology ainsi que du responsable de la sécurité informatique. La stratégie de cybersécurité dans son ensemble, son déploiement ainsi que les ressources qui y sont allouées sont examinées et discutées avec le Conseil d'Administration et son Comité d'Audit. La transformation numérique et la stratégie y afférente sont pleinement intégrées dans la stratégie globale d'UCB, telle que définie par le Conseil d'Administration, sur la base des propositions du Comité Exécutif. En 2024, l'examen de la stratégie et des opérations de cybersécurité avec le Conseil d'Administration a également porté sur l'impact et la mise en œuvre, au niveau du groupe, de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS2). Cette mise en œuvre comprendra, pour la première fois, une formation NIS2 destinée au Conseil d'Administration, organisée au cours de l'année 2025. La conformité à la directive NIS2 fera l'objet d'un examen annuel au niveau du groupe.

Évaluation du Conseil d'Administration

Conformément à sa [Charte \(section 3.5\)](#), le Conseil d'Administration doit effectuer régulièrement une évaluation, tous les deux ans au moins. Le Président du GNCC est chargé de mener le processus d'évaluation de l'efficacité du Conseil d'Administration et d'en communiquer les résultats au Conseil d'Administration. La dernière évaluation a été exécutée en interne en 2024. L'évaluation du Conseil a globalement confirmé que celui-ci fonctionne au niveau attendu, avec des échanges constructifs et des opportunités adéquates pour assurer la gouvernance de l'entreprise et définir son orientation stratégique.

Administrateurs honoraires

Le Conseil d'Administration a nommé les administrateurs suivants en tant qu'administrateurs honoraires :

- Karel Boone, Président honoraire
- Evelyn du Monceau, Présidente honoraire
- Mark Eyskens, Président honoraire
- Georges Jacobs de Hagen, Président honoraire
- Daniel Janssen, Vice-Président honoraire
- Gerhard Mayr, Président honoraire
- Prince Lorenz de Belgique
- Alan Blinken
- Alice Dautry
- Arnoud de Pret
- Roch Doliveux
- Peter Fellner
- Guy Keutgen
- Jean-Pierre Kinet
- Tom McKillop
- Gaëtan van de Werve
- Jean-Louis Vanherweghem
- Bridget van Rijckevorsel
- Norman J. Ornstein
- Albrecht De Graeve

3.4.2 Comités du Conseil d'Administration

Comité d'Audit

Le Conseil a institué un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le CSA, le Code 2020 et la Charte. Ce comité est composé d'une majorité d'Administrateurs Indépendants, tous non exécutifs, et est présidé par Rodolfo Savitzky, depuis sa nomination en tant qu'Administrateur Indépendant par l'AGA du 25 avril 2024. Tous les membres disposent des compétences nécessaires en matière d'audit et de comptabilité, telles que requises par l'article 7:99 du CSA.

		Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Rodolfo Savitzky	Président	2028	X	100 %
Maëlys Castella		2027	X	100 %
Cédric van Rijckevorsel		2026		100 %

Composition à compter de l'AGA du 25 avril 2024

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2024. Chaque réunion du Comité d'Audit comprend des sessions privées , auxquelles assistent uniquement les auditeurs internes et externes, sans la présence de la direction. Les ACommissaires ont assisté à la totalité ou à une partie de chaque réunion du Comité d'Audit. Les réunions du Comité d'Audit se sont tenues en personne en 2024.

Les personnes suivantes ont également assisté, totalement ou en partie, aux réunions du Comité d'Audit : Jean-Christophe Tellier (CEO), Sandrine Dufour (EVP, Chief Financial Officer), Thomas Debeys (Responsable de l'Audit Interne Global), Caroline Vancoillie (Responsable des finances du groupe), Denelle Waynick Johnson (Responsable de l'Éthique et des Affaires Juridiques), ainsi que Xavier Michel (Secrétaire Général du Groupe) agissant en sa qualité de secrétaire du Comité d'Audit. D'autres membres de la direction et du personnel ont participé, selon la pertinence des sujets abordés lors des réunions.

En 2024, conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir

la Charte disponible sur le [site Web d'UCB](#)), le Comité d'Audit a contrôlé le processus de reporting financier (notamment les états financiers et la communication au marché). Le Comité d'Audit s'est également concentré sur l'environnement de conformité et de contrôle interne ; le processus de gestion des risques d'entreprise et son efficacité ; le plan d'audit interne et sa réalisation ainsi que l'efficacité de la fonction d'audit interne mondial ; l'indépendance du Commissaire, y compris la fourniture de services supplémentaires à UCB (que le Comité d'Audit a examinés et pour lesquels il a autorisé les honoraires) ; l'audit statutaire des comptes annuels/semestriels et consolidés ; l'évolution de l'environnement fiscal et son impact potentiel sur UCB ; le suivi des régimes de retraite et du passif y afférent.

En 2024, le Comité d'Audit a porté une attention particulière au processus et au cadre de reporting des informations non financières, dans le contexte spécifique de la mise en œuvre de la directive CSRD et du processus d'assurance associé mené par les Commissaires, ainsi qu'aux processus internes garantissant la qualité et l'exhaustivité des informations non financières à déclarer. De même, lors de l'examen de la stratégie et de l'état d'avancement de la cybersécurité chez UCB, le Comité d'Audit a prêté une attention particulière à l'impact et à l'état de la mise en œuvre de la directive NIS2.

Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération

Le Conseil a érigé un Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (le « GNCC »), dont la composition, le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le CSA, le Code 2020 et la Charte. La composition actuelle du GNCC est la suivante :

		Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Kay Davies	Présidente	2026	X	75 %
Charles-Antoine Janssen		2028		100 %
Pierre Gurdjian		2028	X	100 %
Ulf Wiinberg		2028	X	100 %
Nefertiti Greene		2028	X	100 %

Composition à compter de l'AGA du 25 avril 2024

Le GNCC s'est réuni quatre fois en 2024 dans le cadre de ses réunions régulières de février, juillet, octobre et décembre. Ont également assisté aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO), sauf lors de discussions le concernant, et Jean-Luc Fleurial (EVP & Chief Human Resources Officer), en qualité de secrétaire du GNCC, sauf lors de discussions le concernant et concernant la rémunération du CEO. Les réunions du GNCC se sont tenues en personne. La majorité des membres du GNCC sont indépendants, y compris sa présidente, et répondent aux critères d'indépendance fixés par le Code 2020 et par le Conseil. Tous les membres ont les compétences et l'expertise en matière de politique de rémunération telles que requises à l'article 7:100, §2 du CSA. Le GNCC s'est également réuni lors de réunions ad hoc plus courtes (éventuellement en format hybride ou virtuel) afin d'examiner et/ou de statuer sur des projets spécifiques ou des questions urgentes. Ce fut le cas, par exemple, en mars 2024, lorsque le comité a examiné et formulé des recommandations au Conseil d'Administration concernant des propositions relatives à la composition du Conseil, de ses comités et du Comité Exécutif, Mme Fiona du Monceau ayant démissionné de son poste de Vice-présidente du Conseil pour devenir membre du Comité Exécutif, ainsi que pour le remplacement de Dhaval Patel par Alistair Henry au sein du Comité Exécutif.

En 2024, conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte disponible sur le [site Web d'UCB](#)), le GNCC s'est concentré sur les domaines suivants :

- L'examen des propositions de nominations à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration et les recommandations à cet égard, et plus particulièrement en lien avec les nombreux changements au sein du Conseil et du Comité exécutif survenus au cours du premier semestre 2024 (faisant suite au départ de Fiona du Monceau du Conseil pour rejoindre le Comité Exécutif, aux modifications qui en ont découlé dans la composition des comités du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la nomination des nouveaux membres du Conseil, comme détaillé ci-dessus).
- Les questions liées à la rémunération : examen de la performance des membres du Comité Exécutif, leur rémunération et les recommandations au Conseil à cet égard. Le GNCC a examiné et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le rapport de rémunération 2023, les rémunérations variables à court terme et à long terme à attribuer à la direction (y compris le CEO) et les critères de performance, les indicateurs clés de performance et les objectifs auxquels ces rémunérations et ces primes étaient liées ainsi que les conditions principales du plan de rémunération variable à long terme (LTI) du Groupe. Le GNCC a également initié un examen de la politique de rémunération du Conseil et des cadres dirigeants, compte tenu de la nouvelle dimension d'UCB.
- La planification de la succession des membres du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif et des cadres dirigeants. En faisaient partie des propositions ou recommandations pertinentes relative à la future composition de celui-ci et de ses comités, lesquelles prendront effet suite à leur approbation par l'Assemblée Générale du 24 avril 2025 (voir ci-dessus).
- L'examen et le suivi de l'évolution des normes et de la législation en matière de gouvernance d'entreprise, ce qui inclut un examen des principaux résultats et du retour d'information du vote de l'AGA 2024 ainsi que des roadshows ESG organisés avec les investisseurs en mars et novembre 2024.
- La définition et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance en matière de durabilité dans le cadre de l'application de la directive CSRD, comprenant la répartition des responsabilités du GNCC et du Comité d'Audit du Conseil d'Administration dans ce contexte.
- Sous la conduite de la Présidente du GNCC, une évaluation limitée de la performance du Conseil a été réalisée au cours du dernier trimestre de l'année (voir détails ci-dessus).

Comité Scientifique

Le Comité Scientifique aide le Conseil à évaluer la qualité des activités de recherche et développement d'UCB et sa position concurrentielle. Le Comité Scientifique est composé de membres ayant une expertise scientifique et médicale, tous indépendants.

		Fin du mandat	Administrateur indépendant	Taux de présence
Kay Davies	Présidente	2026	X	100 %
Susan Gasser		2025	X	100 %
Dolca Thomas		2028	X	100 %

Composition à compter de l'AGA du 25 avril 2024

Ils se réunissent régulièrement avec Alistair Henry, Chief Science Officer d'UCB, et Jean-Christophe Tellier (CEO). De plus, les membres du Comité Scientifique sont très impliqués dans les activités du « UCB Scientific Advisory Board » (SAB), qui est composé d'experts scientifiques médicaux externes de renom (généralement deux réunions par an). Les SAB, composés d'experts ad hoc, formulent une appréciation scientifique et stratégique dans leur domaine d'expertise quant à la meilleure ligne de conduite à suivre pour devenir un leader biopharmaceutique performant et conseille le Comité Exécutif sur les choix stratégiques aux premiers

stades de la recherche du et développement. En outre, l'une des missions principales du Comité Scientifique est de rapporter au Conseil l'évaluation du SAB sur les activités de recherche d'UCB et ses orientations stratégiques. En 2024, deux réunions du SAB ont eu lieu en personne. Ces réunions visaient à discuter d'une nouvelle avancée scientifique dans la recherche sur la neuroinflammation ainsi que d'un aspect potentiellement prometteur de la recherche en immunologie. Les membres du Comité Scientifique ont également participé aux réunions annuelles d'examen du portefeuille de R&D, et à l'examen annuel des technologies et plateformes à l'origine de la génération de connaissances pour les solutions en phase précoce (recherche et développement initial).

Tout au long de l'année, les membres du Comité Scientifique ont continué à se réunir régulièrement avec Alistair Henry, Chief Science Officer d'UCB, afin de maintenir un engagement et un dialogue constants sur la science et le pipeline de stade précoce.



3.5 Comité Exécutif

Composition du Comité Exécutif

En 2024, la composition du Comité Exécutif était la suivante :

- Jean-Christophe Tellier : Chief Executive Officer et Président du Comité Exécutif
- Emmanuel Caeymaex : Executive Vice President – Chief Commercial Officer
- Kirsten Lund-Jurgensen : Executive Vice President Patient Supply
- Jean-Luc Fleurial : Executive Vice President – Chief Human Resources Officer
- Sandrine Dufour : Executive Vice President – Chief Financial Officer
- Denelle J. Waynick Johnson : Vice-présidente exécutive et directrice juridique
- Alistair Henry : Executive Vice President – Chief Scientific Officer depuis mai 2024
- Fiona du Monceau – Vice-présidente exécutive, Patient Evidence, depuis avril 2024
- Dhaval Patel : Executive Vice President – Chief Scientific Officer jusqu'en avril 2024
- Iris Löw-Friedrich : Executive Vice President – Chief Medical Officer jusqu'en avril 2024

Pour les biographies du Comité Exécutif au 31 décembre 2024, veuillez vous référer à la section Direction d'UCB du rapport Annuel Intégré 2024.

La composition du Comité Exécutif reflète les modes de fonctionnement du Groupe et vise à favoriser l'agilité, la collaboration croisée et la dimension transversale de l'organisation.

Xavier Michel, Secrétaire Général du Groupe, est le secrétaire du Comité Exécutif et assure le lien entre le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et le reste de la Société.

Présidents honoraires du Comité Exécutif

Les personnes suivantes ont été nommées en tant que présidents honoraires du Comité Exécutif :

- Roch Doliveux
- Georges Jacobs de Hagen
- Daniel Janssen

Fonctionnement du Comité Exécutif

En 2024, le Comité Exécutif s'est réuni régulièrement, en moyenne un à deux jours par mois. Les membres du Comité Exécutif tiennent également des réunions informelles de manière régulière, et au moins une fois par semaine.

En 2024, il n'y a eu aucune transaction ni relation contractuelle entre UCB, y compris ses sociétés liées, et un membre du Comité Exécutif qui soit susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Le fonctionnement, les compétences et la délégation de pouvoir du Comité Exécutif sont décrits dans la [Charte](#).

3.6 Gouvernance en matière de durabilité

L'objectif de durabilité (« Sustainability ») d'UCB est intégré dans la stratégie globale d'UCB, telle qu'elle est définie par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité Exécutif. La durabilité est considérée comme une question relevant de l'ensemble du Conseil d'Administration (stratégie) et, pour cette raison, aucun comité spécifique de durabilité n'a été créé au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit et supervise la stratégie de l'organisation et les questions de durabilité, y compris les risques liés à la durabilité, sur proposition du Comité Exécutif. Les sujets environnementaux et sociétaux ont été formellement intégrés à l'ordre du jour du Conseil à la suite de la révision de la Charte d'UCB. Le Conseil confirme l'intégration des informations sur la durabilité dans le cadre global de reporting, sur proposition du Comité d'Audit. Actuellement, quatre membres du Conseil disposent d'une expérience et d'une expertise étendues en matière d'ESG/développement durable. Cette expertise est évaluée en tenant compte de leur expérience professionnelle individuelle. Pour garantir l'accès de tous les membres du Conseil d'Administration à l'expertise en matière de durabilité, plusieurs sessions dédiées à cette thématique ont été organisées pour l'ensemble du Conseil d'Administration, y compris une session avec le Conseil Consultatif Externe sur la Durabilité (voir ci-dessous).

Le GNCC émet des recommandations et assure un suivi sur les critères de rémunération des cadres supérieurs, recommande des indicateurs de durabilité à inclure dans les plans de rémunération et veille à une gouvernance adéquate concernant les questions de durabilité. Le GNCC veille à la mise en place d'une gouvernance appropriée au niveau du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif pour superviser les enjeux environnementaux et sociaux majeurs. Il conseille et assiste le Conseil dans l'intégration des critères d'expérience/compétences sociales et environnementales dans le processus de recrutement ou de renouvellement des membres du Conseil ainsi que dans le processus d'évaluation du Conseil. Il veille également à ce que les membres du Conseil aient accès à l'expertise et aux connaissances nécessaires en matière de durabilité.

Le Comité d'Audit supervise le cadre, la qualité et les processus des rapports non financiers ainsi que le cadre et le processus de gestion des risques associés à la durabilité. Le Comité d'Audit assume des responsabilités supplémentaires, telles que précisées dans la Charte, en vertu de la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) qui est entrée en vigueur. Cette directive vise à moderniser et à renforcer les lignes directrices relatives à la divulgation d'informations sociales, environnementales et de gouvernance que les entreprises doivent communiquer. UCB fait partie des entreprises qui doivent se conformer aux lignes directrices de la CSRD à compter de ce rapport annuel concernant l'exercice 2024. Dans ce contexte, le Comité d'Audit est également chargé de surveiller l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et des

fonctions d'audit interne de l'entreprise en matière de durabilité, ainsi que de superviser l'assurance du reporting annuel de durabilité, et d'informer le Conseil des conclusions de cette assurance.

Le Comité Exécutif sert de lien stratégique entre le Conseil et les opérations en supervisant l'exécution de la stratégie approuvée par le Conseil et couvrant notamment les questions de durabilité et assume une responsabilité directe sur les aspects sociaux et environnementaux de la performance durable. Chaque membre du Comité Exécutif parraine l'un des sept sujets matériels stratégiques en matière de durabilité (Innovation scientifique, Accès équitable aux médicaments, Engagement des patients, Santé, sécurité et bien-être, Diversité, équité et inclusion, Santé de la planète et Pratiques commerciales éthiques). Ils collaborent avec des experts sur ces sujets afin d'améliorer l'impact social et environnemental d'UCB et présentent régulièrement à l'ensemble du Comité Exécutif des mises à jour sur les progrès réalisés, y compris l'avancement par rapport aux objectifs.

UCB a également créé un Conseil Consultatif Externe sur la Durabilité (ESAB), composé d'experts internationaux externes en matière de durabilité, qui peuvent inspirer, mais aussi remettre en question et conseiller sur la dimension durable de la stratégie et des résultats d'UCB et offrir une perspective « extérieure ». Les membres du Conseil ont accès aux réunions de l'ESAB et au moins deux membres du Conseil participent aux réunions de l'ESAB. En outre, une session d'une demi-journée a été organisée lors de la réunion stratégique du Conseil en juin, durant laquelle l'ensemble du Conseil s'est réuni avec l'ensemble de l'ESAB. Il est prévu que l'ESAB se réunisse trois fois par an et le Comité Exécutif participe à ces réunions. Les membres externes de ce conseil consultatif sont actuellement : (i) M. Elhadj As Sy (Président de la Kofi Annan Foundation), (ii) Mme Sandrine Dixon-Declève (anciennement présidente du Club of Rome et Présidente exécutive de Earth4All), (iii) Mme Charlotte Ersbøll (trustee du Forum for the Future), (iv) Mme Teresa Fogelberg (ancienne directrice générale adjointe de la GRI) et (v) M. Bright Simons (fondateur et Président de mPedigree). Un rapport de l'ESAB est présenté au Conseil d'Administration d'UCB sur une base annuelle. Le rapport relatif à ses interactions avec UCB en 2023 a été communiqué au Conseil d'UCB en février 2024. L'ensemble du Conseil a participé à une session avec l'ESAB en octobre 2024, axée sur de nouvelles perspectives relatives à l'équité en matière de santé et au rôle de l'industrie pharmaceutique dans la société.

Afin de renforcer l'expertise sociale et environnementale du Conseil et de garantir que des compétences adéquates sont disponibles ou seront développées pour superviser les enjeux de durabilité, un programme de formation personnalisé, centré sur les sujets matériels stratégiques d'UCB, sera élaboré et dispensé en collaboration avec des experts, à partir de 2025.

3.7 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Cette section comprend des informations requises conformément aux articles 3:32, §2 et 3:6, §2, 6° du CSA.

La diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif fait partie de l'ambition de diversité, d'équité et d'inclusion globale d'UCB, telle que décrite dans la section Diversité, équité et inclusion de ce rapport et à laquelle il est fait explicitement référence.

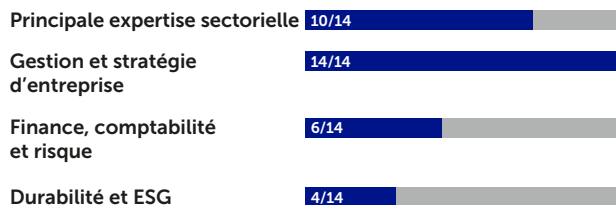
Diversité au sein du Conseil d'Administration

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, les exigences légales en vigueur en Belgique concernant la diversité des genres ont été suivies et ont été intégrées au processus de recrutement et de nomination du Conseil. En cas de remplacement ou de désignation d'un membre du Conseil, UCB vise systématiquement à améliorer la mixité du Conseil.

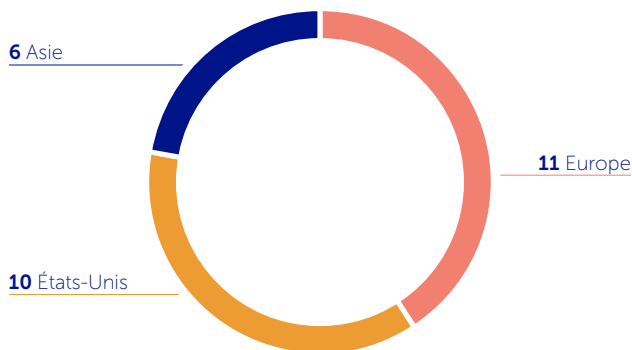
À la fin de l'année 2024, le Conseil est actuellement composé de 14 membres, dont 6 femmes et 8 hommes, et 8 nationalités y sont représentées (voir aussi ci-dessus).

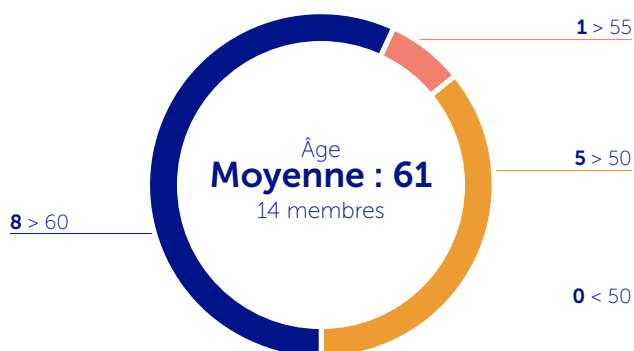
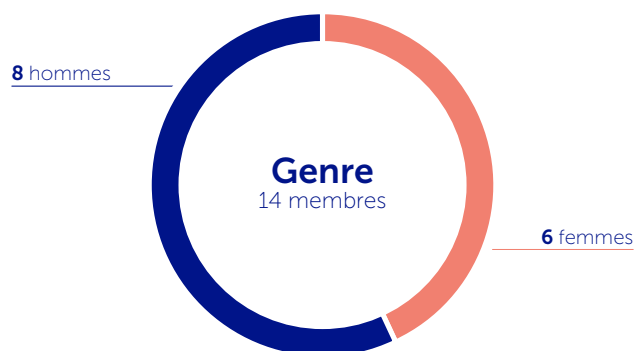
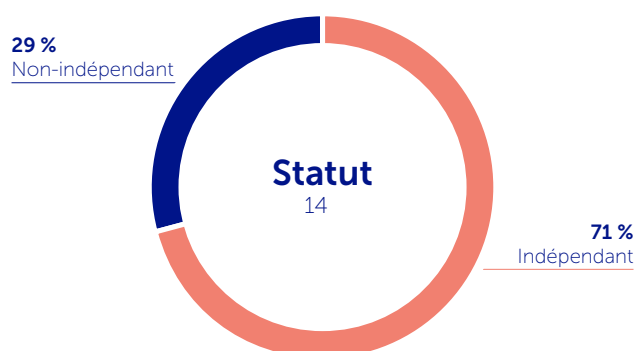
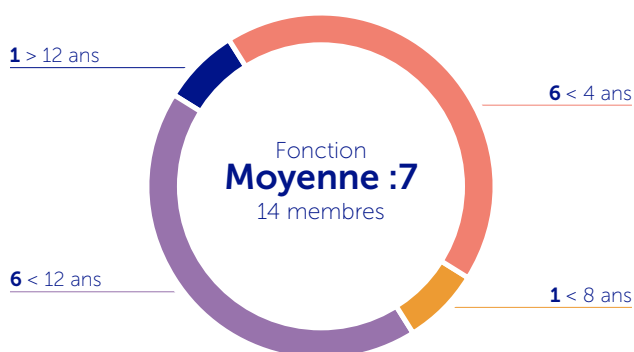
En nous appuyant sur les commentaires de nos parties prenantes et en les intégrant, nous incluons depuis 2023 les informations relatives à la diversité des compétences ainsi qu'à l'expertise géographique spécifique des membres du Conseil d'Administration dans le Rapport Annuel Intégré. Au-delà de la mixité, le Conseil d'Administration d'UCB s'efforce toujours de conserver un mélange équilibré de diversité en termes de compétences, d'expériences, d'expertise géographique, de nationalité, d'âge, d'indépendance, de mandat ainsi que de tout autre critère pertinent. Ces dimensions de diversité sont également intégrées dans le processus de planification de la succession et de recrutement, géré par le GNCC. La diversité du Conseil d'Administration peut être visualisée comme suit :

Distribution des compétences dans le Conseil d'Administration



Expertise géographique spécifique (Europe, États-Unis, Asie)



Âge**Genre****Nationalité****Statut****Fonction**

Diversité au sein du Comité Exécutif

Pour les profils des membres du Comité Exécutif, nous portons une grande attention à la diversité au sein de notre pipeline de talents, en veillant à ce qu'un plan successoral robuste et divers soit en place et à ce que toute recommandation sur la composition future du Comité Exécutif soit faite sur cette base. De manière générale, et dans le cadre de la planification successorale pour les leaders d'UCB en ce qui concerne la diversité, l'accent est mis sur la simulation de scénarios respectant la parité entre les sexes et sur la constitution d'un pipeline cohérent de cadres supérieurs ayant bénéficié d'expériences professionnelles et culturelles variées. Les membres du Comité Exécutif ont également embarqué avec d'autres leaders dans un programme multi-étapes afin de s'attaquer aux préjugés inconscients et de développer des équipes ainsi qu'un leadership inclusifs. Au niveau général, les processus clés de ressources humaines (y compris les pratiques de recrutement et de rémunération) ont été revus afin de s'assurer que les principes de diversité, équité et inclusion soient intégrés dans les processus et systèmes.

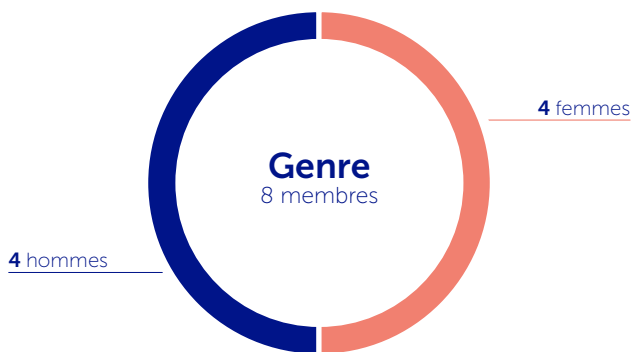
À l'heure actuelle, les dirigeants d'UCB proviennent tous d'horizons professionnels pluridisciplinaires et ont suivi des parcours éducatifs variés. Depuis juillet 2024, le comité est composé de 8 membres, dont 4 femmes et 4 hommes, et 5 nationalités y sont représentées.

Au 31 décembre 2024, les caractéristiques de diversité du Comité Exécutif peuvent être présentées comme suit :

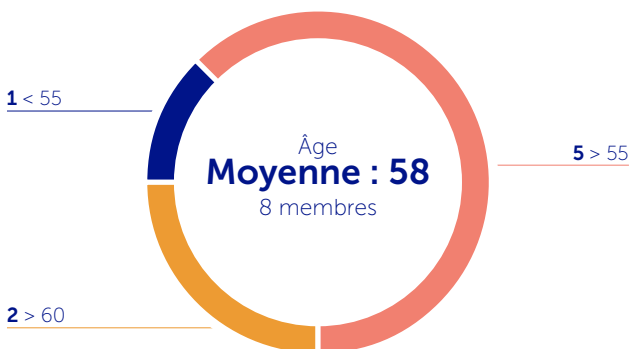
Nationalité



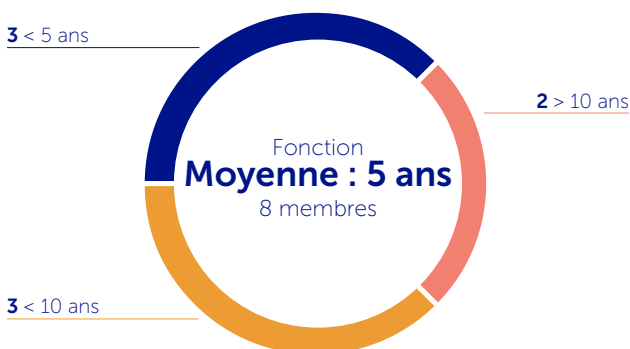
Genre



Âge



Fonction



La taille du Comité Exécutif est pensée de façon à mettre l'accent sur les activités clés de la Société avec agilité pour faire évoluer davantage la stratégie de valeur pour le patient.

L'approche actuelle ne consiste pas à formaliser la diversité, l'équité et l'inclusion dans un ensemble de politiques, mais bien à promouvoir activement une culture et une pratique de ces notions.

Pour en savoir plus sur la diversité, l'équité et l'inclusion en général chez UCB, veuillez-vous référer à la section Diversité, équité et inclusion.

3.8 Rapport de rémunération

Temps forts 2024 en matière de performance

UCB a pour ambition de transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves, en leur permettant de vivre le mieux possible, sans être confrontées aux défis et à l'incertitude de la maladie. 2024 a été marquée par des avancées et des réalisations significatives dans cette mission :

- UCB s'est concentrée sur ses cinq produits moteurs de croissance, BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ® et EVENITY®, et a enregistré une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires. Globalement, UCB a connu une croissance significative par rapport à l'année précédente, tout en maintenant son engagement envers ses objectifs sociaux et environnementaux.
- Nos produits moteurs de croissance ont constamment obtenu des approbations réglementaires pour diverses indications et options de traitements différenciées, nous plaçant ainsi dans une position solide pour apporter de la valeur à l'ensemble de nos parties prenantes et ouvrir la voie à des avancées majeures pour les patients atteints de maladies graves, aujourd'hui et à l'avenir. Nous avons élargi notre portefeuille clinique avec de nombreuses études visant à répondre à des besoins médicaux non satisfaits. Nous avons également progressé dans notre engagement en faveur d'un accès équitable à nos médicaments.
- UCB a également vendu des produits de marques établies en Europe et en Chine afin de se concentrer d'avantage sur ses cinq produits moteurs de croissance. La phase de croissance dans laquelle nous entrons nous place dans une position solide pour poursuivre nos investissements dans l'innovation et offrir un rendement compétitif à nos actionnaires.
- Notre engagement en matière de durabilité a été reconnu par les agences de notation ESG, nous plaçant parmi les leaders de l'industrie pharmaceutique. Parallèlement, nous sommes en mesure de proposer des opportunités attrayantes à nos employés tout en continuant de soutenir les communautés dans lesquelles nous vivons et en nous efforçant de réduire notre empreinte environnementale.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous restons confiants dans notre flexibilité stratégique et dans la dynamique générée par nos investissements continus dans l'innovation. Nos efforts de collaboration avec les communautés de patients, les payeurs, les régulateurs, les partenaires de recherche et les autres parties prenantes continueront à guider notre mission : améliorer les résultats en matière de santé et créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et à l'avenir.

Dans ce rapport, nous revenons sur l'année 2024 et analysons la manière dont nos performances, y compris nos progrès en matière de durabilité, ont influencé la rémunération de nos dirigeants.

AGA et engagement des parties prenantes

Nous sommes reconnaissants du soutien et de la confiance exprimés par les résultats positifs des votes en faveur de notre Rapport de rémunération 2023 (96,03 %) et de notre Politique de rémunération 2024 (97,85 %) lors de l'AGA 2024.

Tout au long de l'année 2024, nous avons poursuivi le dialogue avec un grand nombre de nos investisseurs, de même qu'avec nos « proxy advisors », afin de comprendre leurs priorités, d'obtenir leur avis sur nos pratiques et d'aborder notre stratégie de rémunération future.

Alors que nous entamons notre transformation en tant qu'entreprise, et consolidons notre position pour une décennie de croissance, nous avons mené une réflexion avec nos actionnaires sur nos nouvelles priorités en matière de rémunération, afin d'assurer une base durable pour l'avenir. Si notre transformation se traduit par une évolution significative de la taille de nos opérations, elle met également en évidence la nécessité de **réévaluer si les principes de constitution de notre groupe de référence actuel** restent alignés à la stratégie en évolution d'UCB, son excellence opérationnelle, la complexité de ses activités, son implantation géographique et ses besoins futurs en matière de talents au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

En 2025, nous mettrons en place une nouvelle Politique de rémunération, visant à aligner UCB sur les meilleures pratiques mondiales et à améliorer la transparence pour nos parties prenantes (voir la section « Politique de rémunération – Perspectives » ci-dessous).

Synthèse des montants de rémunération en 2024

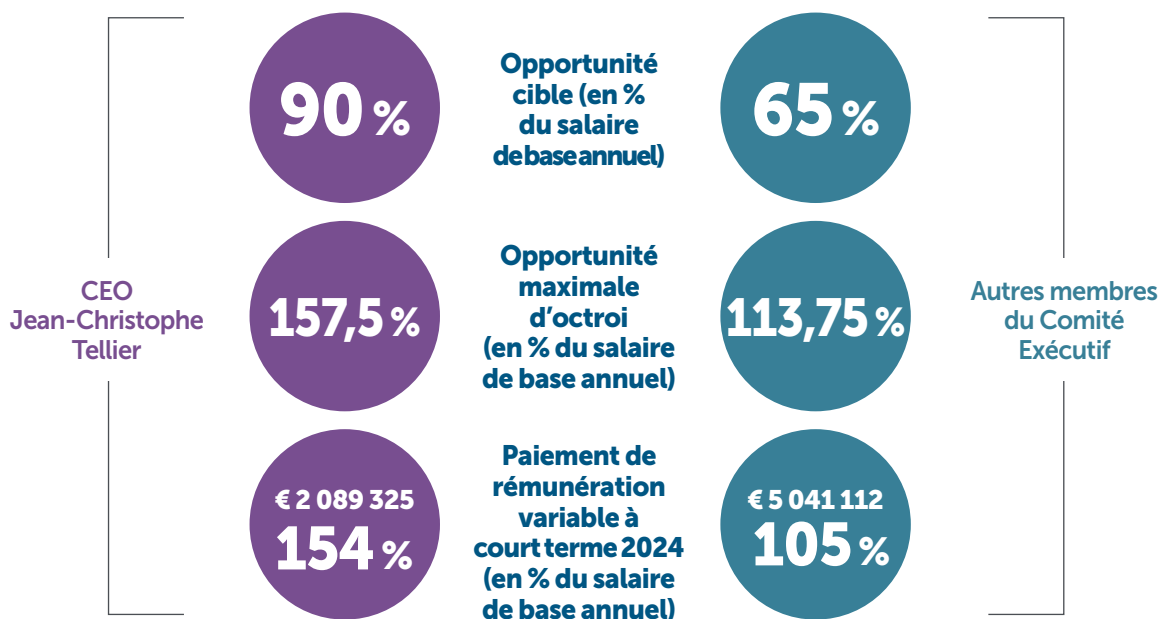
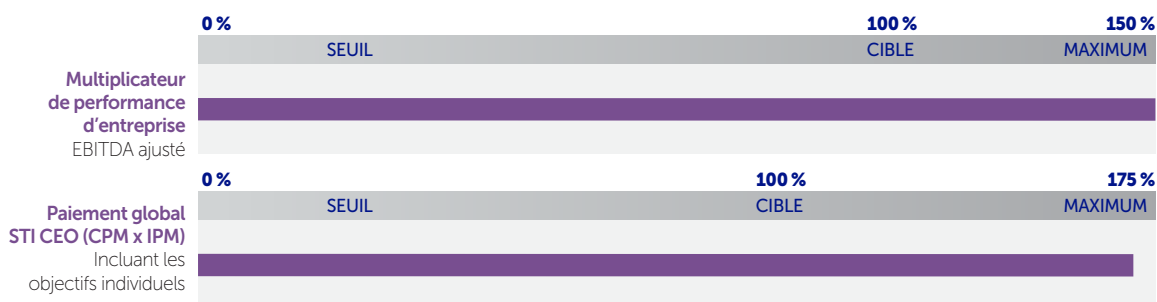
Rémunération fixe

Les niveaux de salaire de base annuels sont définis de manière à attirer et retenir des cadres de haut calibre, en prenant en compte leur rôle, leurs responsabilités, leurs compétences et leur expérience.

Salaire de base annuel

Variable sur un an (bonus)¹

Rémunération variable (en espèces) à court terme (Short-Term Incentive – STI), dont la réalisation est liée à des objectifs financiers et extra-financiers spécifiques issus du plan stratégique (annuel) de l'entreprise, ce qui permet de se concentrer sur les objectifs stratégiques essentiels à court terme et d'encourager les comportements de leadership souhaités.



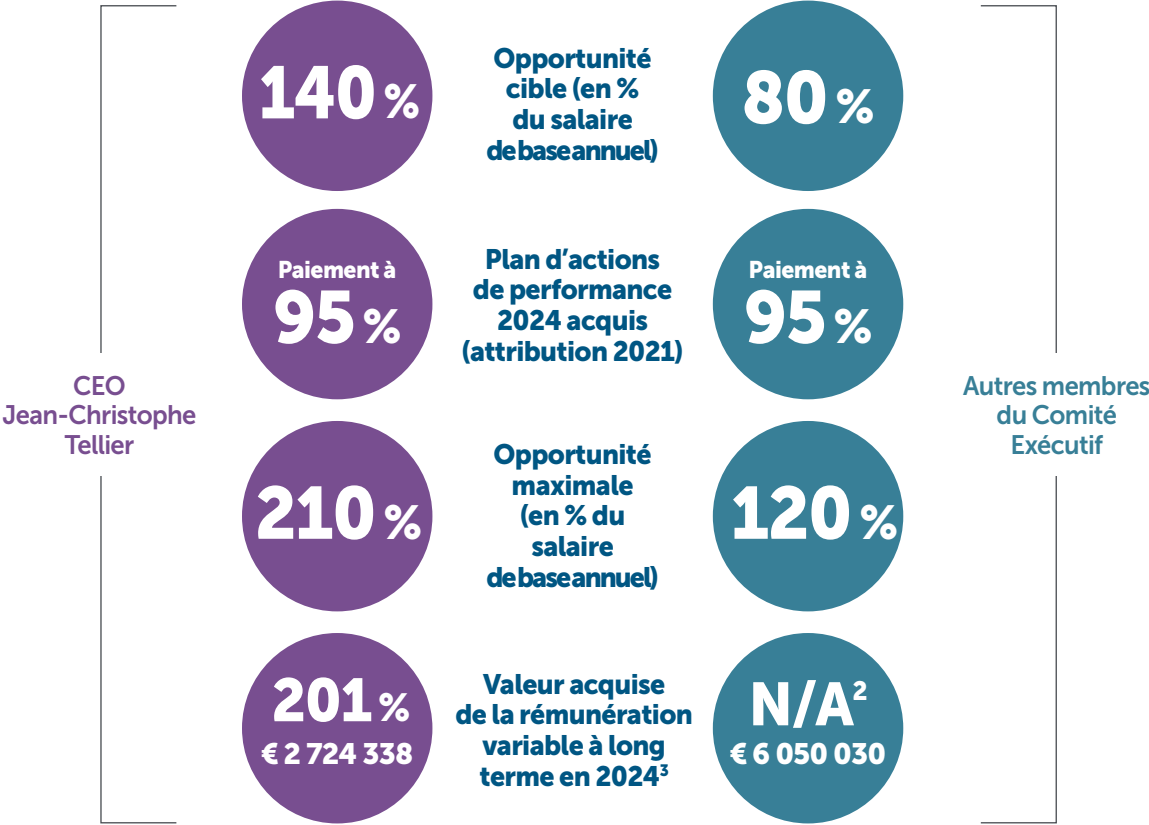
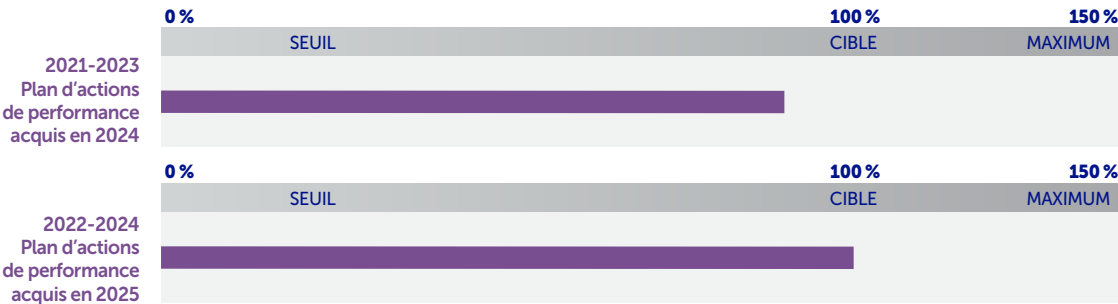
Critères de performance (paiement CEO)

Le CPM a atteint son niveau maximal pour le CEO et le Comité Exécutif (ainsi que pour l'organisation élargie), et les objectifs individuels du CEO ont également été atteints au-delà de la cible.

1 Le plafond global de bonus de 175 % ainsi que le modificateur HSWB de -5% étaient applicables.

Rémunération variable à long terme (LTI)

Rémunération variable en actions visant à favoriser un sentiment d'appartenance et à associer les bénéficiaires au succès de l'entreprise. La réalisation est conditionnée à des objectifs reflétant la création de valeur à long terme pour les parties prenantes, favorisant à la fois la rétention des talents et une approche de rémunération basée sur la performance.



2 Non comparable en raison des changements au sein du Comité Exécutif tant au moment de l'attribution qu'à celui de l'acquisition.

3 Valeur déclarée soumise à l'évolution du cours de l'action entre l'attribution et l'acquisition, ainsi qu'à l'atteinte des conditions de performance du Plan d'actions de performance.

Application de la politique de rémunération

La politique de rémunération pour les membres du Comité Exécutif et les Administrateurs Non Exécutifs d'UCB a été revue et validée par le GNCC le 26 février 2024 et approuvée par le Conseil d'Administration le 27 février 2024. La politique a été adoptée durant l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2024 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Les décisions de rémunération pour le CEO et les membres du Comité Exécutif ont tenu compte des facteurs suivants :

- La performance de la Société au regard des objectifs à court et à long terme.
- Contributions individuelles et collectives.
- Notre philosophie de rémunération, telle qu'elle s'applique à l'ensemble du personnel

Toutes les décisions de rémunération liées à 2024 ont été prises conformément à notre politique de rémunération approuvée. Les principales recommandations adressées au Conseil d'Administration d'UCB par le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) pour le CEO et le Comité Exécutif étaient les suivantes :

Les **montants de bonus annuel** ont été déterminés en fonction de la performance par rapport aux objectifs et à l'évaluation des niveaux de performance du CEO et des membres du Comité Exécutif réalisée par le GNCC.

- **Objectifs d'entreprise**
 - Performance de l'entreprise liée à la création de valeur pour les actionnaires, le multiplicateur de performance d'entreprise (Corporate Performance Multiplier), déterminé en fonction de notre EBITDA ajusté 2024, a atteint le niveau maximal de paiement (150 %), grâce à l'excellence de l'exécution, des lancements réussis et une gestion continue des coûts.
- **Objectifs individuels**
 - Dans le cadre des objectifs individuels du CEO, d'autres objectifs financiers liés à la création de valeur pour les actionnaires ont été largement dépassés, notamment le chiffre d'affaires, qui a dépassé nos attentes grâce aux excellentes ventes nettes des produits récemment approuvés. Le flux de trésorerie a également été positivement impacté.
 - Concernant nos objectifs 2024 en matière de valeur pour les patients, mesurés par les avancées en matière d'accès et d'évolution du pipeline, la performance a dépassé la cible.
 - Les objectifs relatifs à nos collaborateurs et à la planète, liés au calcul du bonus, ont été atteints dans l'ensemble (avec un contexte supplémentaire fourni ci-dessous).

- En ce qui concerne les autres objectifs, le CEO, soutenu par le Comité Exécutif et les équipes de direction, a également mis en place un nouveau modèle opérationnel innovant, conçu pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes externes. Ce modèle repose sur une gouvernance renforcée et une évolution des attentes culturelles afin de nous aider dans la transformation de notre entreprise

Ces réalisations ont conduit à un bonus global supérieur à la cible pour le CEO, grâce au multiplicateur de performance individuelle recommandé par le GNCC, combiné à l'application du multiplicateur de performance d'entreprise maximal (150 %). Toutefois, le seuil de l'indice Santé, Sécurité et Bien-être (Health, Safety & Wellbeing – HSWB) n'ayant pas été atteint, un modificateur négatif (-5 %) a été appliqué au bonus du CEO et du Comité Exécutif. Voir Montants de rémunération annuels, section Rémunération variable ci-dessous, pour plus d'informations.

Pour le **Plan d'actions de performance 2021-2023** (acquis en avril 2024), les objectifs de performance ont été atteints pour les deux indicateurs financiers retenus, à savoir le flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté et la croissance annuelle composée du chiffre d'affaires. Conformément à l'accord passé avec nos actionnaires lors de la révision des objectifs par UCB, suite au report du lancement de BIMZELX® aux États-Unis (comme décrit dans le Rapport de rémunération 2023), le Conseil d'Administration a décidé en février 2024 d'attribuer 95 % des actions gratuites avec conditions de performance initialement accordées bien que les objectifs aient été atteints en raison de la forte performance des revenus. Cette décision a été prise afin d'assurer une meilleure adéquation avec l'expérience des actionnaires.

Le Plan d'actions de performance 2022-2024 (qui sera acquis en avril 2025 et détaillé dans le Rapport de rémunération 2025) repose sur trois indicateurs. La performance sur les deux mesures financières (flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté et croissance annuelle composée du chiffre d'affaires) a largement dépassé les objectifs. Cependant, l'objectif ambitieux fixé en 2022 pour 2024 concernant l'accès des patients n'a pas été atteint. Dans l'ensemble, le plan aurait dû être acquis à un niveau supérieur à 100 %, toutefois, conformément à l'accord passé avec nos actionnaires lors de la révision des objectifs, l'acquisition est plafonnée à 100 % pour le CEO et le Comité Exécutif.

Les options sur actions acquises en 2024 avaient une valeur à la date d'acquisition de € 97 318 pour le CEO et de € 565 238 pour le Comité Exécutif. Cette valeur correspond au nombre d'options initialement attribuées, multiplié par l'augmentation progressive du cours de l'action entre la date d'attribution et la date d'acquisition (comme détaillé plus loin dans le rapport).

Politique de rémunération – Perspectives

Compte tenu de la poursuite de notre transformation et de notre croissance, nous présentons une politique de rémunération révisée pour 2025. Au cours des 18 derniers mois, UCB a sécurisé son pipeline et se positionne pour une décennie de croissance durable, illustrant ainsi notre trajectoire ambitieuse. Alors que nos opérations évoluent et que nous nous adaptons aux dynamiques de marché en constante mutation, nous avons mené une analyse approfondie, en concertation étroite avec nos principaux actionnaires, afin de garantir que notre approche en matière de rémunération demeure à la fois pertinente et pérenne.

Cette modernisation en profondeur de notre politique vise à attirer et retenir les talents nécessaires pour stimuler l'innovation et maintenir notre excellence opérationnelle. Notre capacité à attirer et à fidéliser les meilleurs talents en matière de leadership sur le marché mondial, notamment aux États-Unis et au sein d'entreprises en forte croissance, est essentielle pour maintenir cette dynamique. Nous sommes convaincus qu'UCB offre une proposition de valeur attractive et nous nous engageons à proposer une politique de rémunération compétitive, favorisant l'attraction et la fidélisation des talents. Nous nous réjouissons de présenter cette nouvelle Politique de rémunération lors de notre prochaine Assemblée Générale, où nous solliciterons l'approbation de nos actionnaires afin de réaffirmer notre engagement à récompenser les talents d'exception qui contribueront au succès futur d'UCB.

Modifications proposées

- **Approche du groupe de référence mondial** – Nous envisageons d'adopter un nouveau groupe de référence mondial, mieux aligné sur notre profil en matière d'expertise, d'innovation et de complexité. L'objectif est d'assurer notre capacité à attirer et fidéliser les talents indispensables à l'aube de cette décennie charnière de croissance. Ce nouveau groupe de référence, élaboré avec le soutien de consultants externes, repose sur des critères essentiels, notamment : l'alignement géographique, la pertinence sectorielle, nos concurrents pour les talents occupant des postes clés, entreprises pairs axées sur l'innovation, ainsi que la taille et la complexité des organisations. Ce groupe de référence révisé reflète plus fidèlement le profil unique d'UCB en tant qu'entreprise biopharmaceutique mature, en forte croissance et dynamique, ainsi que notre marché spécifique pour les talents internationaux, y compris les sociétés présentes aux États-Unis, un marché important pour UCB et un vivier essentiel de talents.

- **Évolution de la rémunération du Conseil d'Administration** – Des ajustements seront apportés à la rémunération des membres du Conseil d'Administration afin de refléter le positionnement d'UCB par rapport à ce nouveau groupe de référence. Même sans modification du groupe de référence, la position d'UCB au sein de l'industrie pharmaceutique européenne a évolué depuis la dernière révision approfondie des émoluments de notre Conseil, réalisée en 2019. Notre objectif est, a minima, de nous aligner sur les niveaux de rémunération pertinents du secteur biopharmaceutique en Europe, tout en nous assurant de pouvoir attirer des talents hors d'Europe lorsque leur profil représente un atout complémentaire pour le Conseil d'Administration. Actuellement, plus d'un tiers de nos administrateurs sont basés aux États-Unis, et l'expertise américaine et internationale joue un rôle de plus en plus central pour UCB. Il est donc essentiel de rester compétitif pour attirer ces profils. L'évolution de la rémunération prend également en compte la complexification croissante des rôles des membres du Conseil, dans un contexte stratégique clé pour UCB.

Les modifications proposées incluent les suivantes :

- Augmentation des jetons de présence pour le Président, le Vice-Président et les Administrateurs afin de positionner leur rémunération entre le 25 % et le 50 % percentile du groupe de référence mondial.
- Suppression des jetons de présence afin de simplifier l'approche et de refléter les responsabilités et contributions tout au long de l'année, plutôt que la seule participation aux réunions.
- Augmentation des émoluments des membres du Comité Scientifique, en raison de l'engagement exceptionnel en termes de temps requis par ce comité, comparé aux autres comités, et de son rôle essentiel dans l'innovation et le succès futur de l'entreprise.
- Introduction de lignes directrices en matière de détention d'actions pour les membres du Conseil, afin d'aligner davantage leurs intérêts avec ceux des actionnaires et de se conformer à l'esprit du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (le « Code 2020 »).

- **Modification de la politique de rémunération du CEO et des cadres dirigeants**

Nous avons pour objectif de revoir l'approche de rémunération de notre CEO et du Comité Exécutif afin de mieux refléter les pratiques du marché dans lequel nous opérons, en mettant l'accent sur la performance à long terme et la création de valeur. À ce titre, nous proposons les ajustements suivants :

- Augmentation du bonus annuel cible du CEO afin d'assurer un positionnement compétitif approprié de la rémunération totale par rapport au groupe de référence mondial.
- Augmentation des niveaux de rémunération variable à long terme (LTI) pour le CEO et les membres du Comité Exécutif et suppression du mécanisme de multiplicateur, afin de garantir des niveaux plus clairs et alignés sur le marché qui favorisent également un meilleur alignement entre les dirigeants et la création de valeur durable pour les actionnaires.

Nous avons activement engagé des discussions avec nos principaux actionnaires et « proxy advisors » concernant les changements proposés.

Leurs retours ont été intégrés autant que possible dans notre proposition. Par exemple, en réponse directe aux commentaires des actionnaires, nous allons également :

- Renforcer les exigences en matière de détention d'actions pour les membres du Comité Exécutif, afin d'aligner davantage leurs intérêts avec ceux des actionnaires.

- Supprimer la rémunération annuelle d'Administrateur pour le CEO, en tant qu'Administrateur Exécutif.
- Augmenter la part des actions gratuites avec conditions de performance dans la structure des LTI du CEO et du Comité Exécutif (de 70 à 80 %), en réduisant la part des options sur actions (de 30 à 20 %).
- Améliorer la transparence autour du fonctionnement et des résultats de notre plan de rémunération variable tout en optimisant la lisibilité globale du Rapport de rémunération.
- Réduire le multiplicateur de performance individuelle, qui tient compte des objectifs individuels, en le faisant passer d'un maximum de 175% à 150 %, afin d'équilibrer l'opportunité de paiement entre performance individuelle et objectifs d'entreprise. (Le bonus global maximum de 175 % du salaire de base reste inchangé).

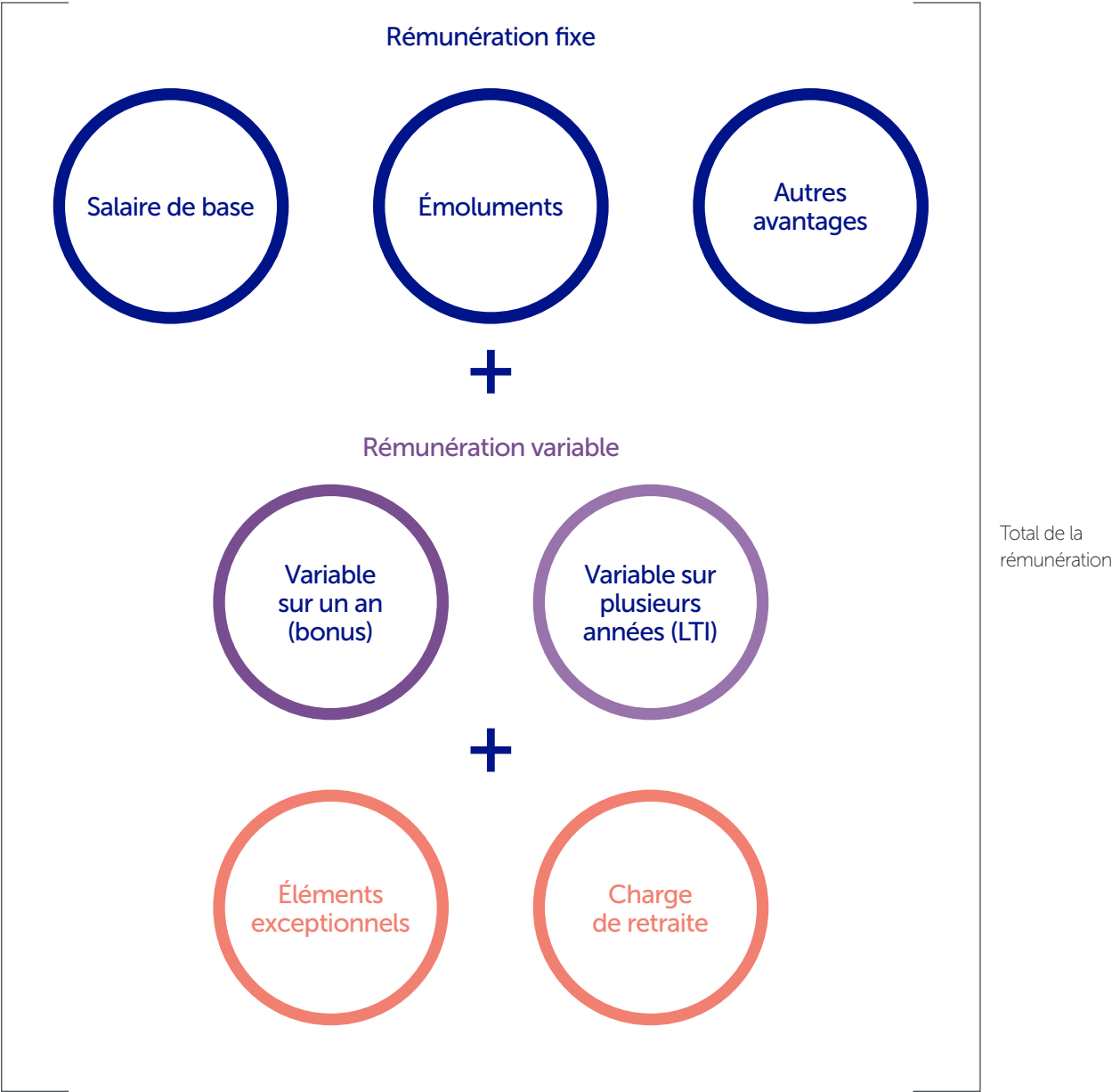
Nous sommes convaincus que ces ajustements renforceront notre capacité à attirer et fidéliser les meilleurs talents, tout en garantissant une création de valeur durable pour nos actionnaires. Nous nous engageons à maintenir la transparence et à dialoguer avec nos investisseurs tout au long de ce processus afin de nous assurer de leur soutien et de leur compréhension de ces changements importants.

Application de la politique de rémunération en 2024

Comité exécutif

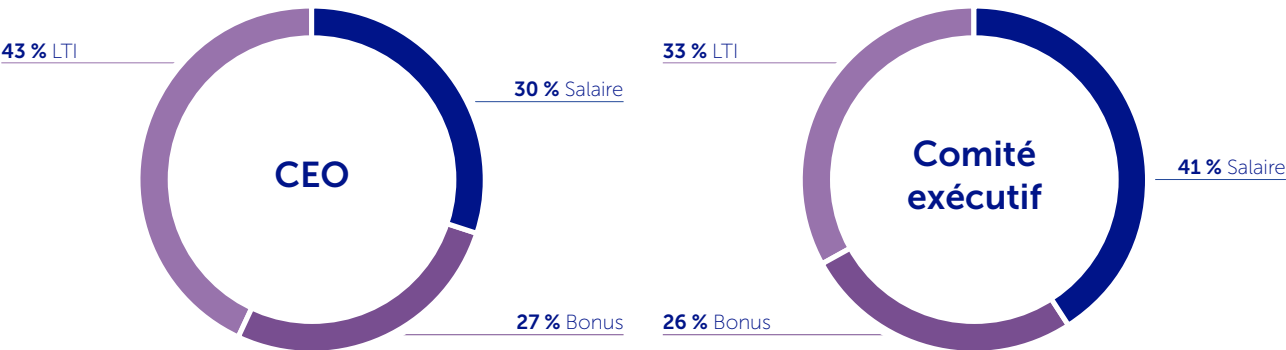
1. Rémunération totale du Comité Exécutif

Le programme de rémunération total des membres du Comité Exécutif se compose des éléments suivants, lesquels sont détaillés ci-après :

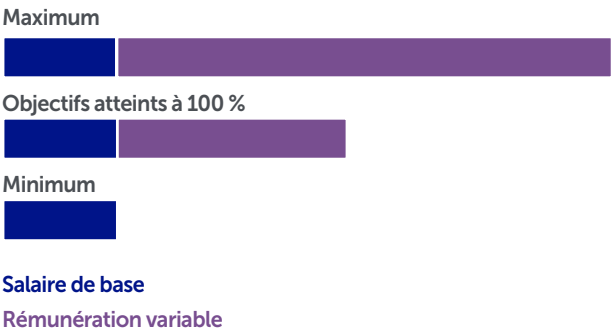


Pour la rémunération totale, nous portons une attention particulière à la rémunération directe totale (salaire de base plus bonus et rémunération variable à long terme). Les éléments variables ont un poids plus important dans la rémunération directe totale cible.

La composition de la rémunération directe totale du CEO et du Comité exécutif est la suivante :



L'impact de la performance sur la rémunération du CEO peut être illustré comme suit et est décrit plus en détail ci-après :



2. Groupe de référence et positionnement concurrentiel

UCB se réfère essentiellement à un groupe de référence européen pour comparer la politique et les décisions de rémunération (voir ci-dessous). Un groupe de référence américain distinct est maintenu afin d'assurer une compréhension de ce marché spécifique, compte tenu du caractère international de notre Comité Exécutif. Il est également utilisé pour fixer les niveaux de salaire de base des dirigeants ayant un contrat aux États-Unis. Toutefois, les entreprises de ce groupe de référence américain ne sont pas actuellement utilisées pour fixer les niveaux cibles de bonus et de LTI.

Les deux groupes incluent des entreprises biopharmaceutiques (pharmaceutiques et/ou biotechnologiques) avec lesquelles UCB est en concurrence pour attirer des talents. Nous privilégions les entreprises biopharmaceutiques homologues entièrement intégrées, opérant dans un environnement complexe axé sur la recherche et disposant à la fois de capacités de développement et de commercialisation. Dans la mesure du possible, nous

intégrons des entreprises concurrentes dans les mêmes domaines thérapeutiques, mais, étant donné notre ancrage prioritaire sur le marché européen, nous élargissons également la sélection au-delà des entreprises les plus directement comparables afin d'assurer un échantillon robuste de références.

Bien que nous ciblions des entreprises de tailles similaires à celle d'UCB, la taille de l'entreprise n'est pas le facteur principal compte tenu de la nature limitée de ce groupe. Le cas échéant, les données du marché sont ajustées à la taille d'UCB.

La politique de positionnement concurrentiel d'UCB est de cibler la médiane des niveaux de rémunération de ce groupe de comparaison pour tous les éléments de la rémunération directe totale (salaire de base + rémunération variable). Les plans de bonus et de rémunération variable à long terme sont comparés aux pratiques des sociétés biopharmaceutiques européennes. Le niveau réel de rémunération de chaque individu est déterminé en fonction de son expérience par rapport à cette référence et en tenant compte de son impact sur la performance de l'entreprise.

Groupe de référence européen	
Genmab	Leo Pharma A/S
AstraZeneca PLC	Merck KGaA
Bayer AG	Novartis AG
Chiesi Farmaceutici S.p.A.	Novo Nordisk A/S
GlaxoSmithKline PLC	Recordati S.p.A.
H. Lundbeck A/S	Roche Holding AG
Ipsen SA	Sanofi SA

3. Éléments de rémunération du Comité Exécutif

Élément de rémunération – Rémunération fixe	
Salaire de base	Le salaire de base est défini par la nature et les spécificités de la fonction ainsi que le niveau médian de salaire de base pratiqué sur le marché pour des fonctions similaires. La contribution de la personne au sein de l’entreprise ainsi que son niveau de compétence et d’expérience sont également pris en considération.
Émoluments	Les émoluments destinés aux Administrateurs Exécutifs sont payés en sus de la rémunération perçue en tant que dirigeant d’entreprise. Ceci s’applique uniquement au CEO.
Autres avantages	Les membres du Comité Exécutif bénéficient d’avantages conformes à la politique de rémunération d’UCB, y compris la participation à une couverture de soins de santé, une assurance-vie pour dirigeants d’entreprise ainsi que des avantages pour dirigeants d’entreprise tels qu’une voiture de société. Les membres du Comité Exécutif peuvent également recevoir des avantages en nature supplémentaires conformément à nos politiques standards de mobilité internationale. Ces montants peuvent varier d’année en année et sont indiqués dans cette section en raison de leur nature récurrente.

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description
Bonus	

Facteur de rémunération global
(0 % – 175 %)

Formule de paiement

Salaire de base annuel

×

Cible de rémunération variable à court terme
(90 % du salaire de base pour le CEO et 65 % du salaire de base pour les membres du Comité Exécutif)

×

Objectifs d’entreprise
(0 % – 150 %)

×

Objectifs individuels
(0 % – 175 %)

=

Bonus annuel réalisé

La cible de bonus est soumise à un double multiplicateur de performance (non additif) récompensant l’atteinte des objectifs collectifs et individuels. En 2024, la cible de bonus était de 90 % du salaire de base pour le CEO et de 65 % pour les autres membres du Comité Exécutif. L’opportunité maximale de bonus est plafonnée à 175 % de l’objectif pour le CEO et le Comité Exécutif.

Objectifs d’entreprise

Afin de se concentrer sur la croissance du chiffre d’affaires mais également sur la rentabilité sous-jacente, UCB a adopté le Résultat net Ajusté Avant Intérêts, Impôts, Dépréciation et frais d’Amortissement (« EBITDA ajusté ») comme indicateur de performance à court terme de l’entreprise pour 2024, commun pour le CEO et les membres du Comité Exécutif, ainsi que pour une grande partie de l’effectif au sens large. Cette cible est définie à l’échelle de l’entreprise et est traduite dans une courbe de paiement qui garantit que seule une performance acceptable soit récompensée. La philosophie est que l’EBITDA ajusté, en tant qu’indicateur de la rentabilité sous-jacente d’UCB, garantit que le plan de bonus global s’autofinance, en récompensant les efforts collectifs à travers l’organisation. Pour une performance entre les niveaux de paiement présentés, une interpolation linéaire est utilisée pour déterminer le paiement (courbe de paiement de 2024) :

EBITDA ajusté vs Objectif	Paiement vs Objectif
<85 %	0 %
85 %	30 %
90 %	86 %
100 %	100 %
107 %	114 %
113 %	150 %

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description						
Bonus	Objectifs individuels Les performances individuelles sont définies en fonction du degré d'accomplissement des objectifs annuels et des comportements du dirigeant par rapport aux principes d'UCB de création de valeur pour le patient. Les objectifs individuels du CEO représentent essentiellement les objectifs généraux de l'entreprise et couvrent des priorités tant financières (à l'exclusion de l'EBITDA ajusté, mentionné ci-dessus) qu'extra-financières. Les objectifs individuels du CEO reflètent la valeur qu'UCB entend créer pour ses différentes parties prenantes. En 2024, aucune pondération spécifique n'a été prédéfinie par catégorie et la performance a été mesurée, comme lors des années précédentes, de manière globale par le GNCC et approuvée par le Conseil, en tenant compte à la fois de l'impact à court terme et de l'équilibre avec la durabilité à long terme.						
	<table> <tr> <th>Mesure de performance</th><th>Création de valeur</th></tr> <tr> <td>Priorités financières</td><td> Notre santé financière est essentielle pour notre durabilité globale et notre capacité à continuer à créer de la valeur pour les patients, nos collaborateurs et la société, aujourd'hui et dans le futur. L'accent est mis sur la réalisation des objectifs financiers suivants : • Chiffre d'affaires • Résultat net (via le « CPM » mentionné ci-dessus) • Ventes nettes dans notre portefeuille de produits • Génération de flux de trésorerie </td></tr> <tr> <td>Priorités extra-financières</td><td> Valeur pour les patients – construire un pipeline de solutions différenciées et améliorer l'accès des patients à ces solutions Valeur pour nos collaborateurs – favoriser un environnement de travail où nos collaborateurs peuvent s'épanouir en étant heureux, en bonne santé et en sécurité Valeur pour la planète – faire évoluer UCB vers une économie verte et à faible teneur en carbone Autres – autres objectifs stratégiques de l'entreprise et objectifs de développement personnel. </td></tr> </table>	Mesure de performance	Création de valeur	Priorités financières	Notre santé financière est essentielle pour notre durabilité globale et notre capacité à continuer à créer de la valeur pour les patients, nos collaborateurs et la société, aujourd'hui et dans le futur. L'accent est mis sur la réalisation des objectifs financiers suivants : • Chiffre d'affaires • Résultat net (via le « CPM » mentionné ci-dessus) • Ventes nettes dans notre portefeuille de produits • Génération de flux de trésorerie	Priorités extra-financières	Valeur pour les patients – construire un pipeline de solutions différenciées et améliorer l'accès des patients à ces solutions Valeur pour nos collaborateurs – favoriser un environnement de travail où nos collaborateurs peuvent s'épanouir en étant heureux, en bonne santé et en sécurité Valeur pour la planète – faire évoluer UCB vers une économie verte et à faible teneur en carbone Autres – autres objectifs stratégiques de l'entreprise et objectifs de développement personnel.
Mesure de performance	Création de valeur						
Priorités financières	Notre santé financière est essentielle pour notre durabilité globale et notre capacité à continuer à créer de la valeur pour les patients, nos collaborateurs et la société, aujourd'hui et dans le futur. L'accent est mis sur la réalisation des objectifs financiers suivants : • Chiffre d'affaires • Résultat net (via le « CPM » mentionné ci-dessus) • Ventes nettes dans notre portefeuille de produits • Génération de flux de trésorerie						
Priorités extra-financières	Valeur pour les patients – construire un pipeline de solutions différenciées et améliorer l'accès des patients à ces solutions Valeur pour nos collaborateurs – favoriser un environnement de travail où nos collaborateurs peuvent s'épanouir en étant heureux, en bonne santé et en sécurité Valeur pour la planète – faire évoluer UCB vers une économie verte et à faible teneur en carbone Autres – autres objectifs stratégiques de l'entreprise et objectifs de développement personnel.						

Les objectifs des autres membres du Comité Exécutif sont dérivés des mêmes objectifs et ajustés en fonction de leur domaine d'impact spécifique.

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description
Rémunération variable à long terme	Le programme de rémunération variable à long terme (LTI) offre deux types de rémunérations : Un plan d'options sur actions représentant 30 % de l'octroi de LTI et un plan d'actions gratuites avec conditions de performance de 70 %. La cible de rémunération variable à long terme était de 140 % du salaire de base pour le CEO et de 80 % pour les autres membres du Comité Exécutif. La valeur de l'attribution LTI est ajustée d'année en année, en gardant à l'esprit la performance individuelle passée en tant qu'indicateur de l'impact et de la création de valeur futurs, ainsi que d'autres facteurs comme les primes de marché pour certains rôles. La valeur de l'attribution LTI est convertie en un nombre de rémunérations variables à long terme, en tenant compte de la valeur sous-jacente de chaque attribution. L'attribution effective peut représenter un maximum de 150 % de la cible (c'est-à-dire jusqu'à 210 % du salaire de base actuel pour le CEO et 120 % du salaire de base pour les autres membres du Comité Exécutif) au moment de la détermination de l'attribution.

Élément de rémunération – Rémunération variable	Description																												
Options sur actions																													
Notre plan d'options sur actions a une période d'acquisition des droits de minimum trois ans. Dès le moment d'acquisition, le bénéficiaire peut exercer l'option, et ce jusqu'à 10 ans après la date d'attribution.	Grâce à une performance durable, l'évolution positive du prix de l'action détermine la valeur de réalisation de ce plan de rémunérations variables à long terme. UCB ne facilite pas la conclusion de contrats dérivés liés aux options sur actions et ne couvre pas le risque qui y est lié, cela n'étant pas conforme à l'objectif des options sur actions. Pour les titulaires d'un contrat belge, les options octroyées en avril 2024 ne peuvent être exercées avant le 1 ^{er} janvier 2028 et l'imposition a lieu au moment de l'octroi, conformément à la législation fiscale belge (qu'un gain ait été réalisé ou non). Pour les titulaires basés dans d'autres pays, une période d'acquisition de trois ans s'applique.																												
Actions gratuites avec conditions de performance																													
Les actions gratuites avec conditions de performance (« performance shares ») sont soumises à une période d'acquisition des droits de trois ans et sont acquises à condition d'atteindre des objectifs d'entreprise prédéterminés. Ces objectifs sont alignés sur les ambitions de création de valeur de l'entreprise pour ses parties prenantes et reflètent ses priorités stratégiques sur la période de performance.	L'attribution de 2022, qui sera acquise en avril 2025 sur la base de la performance 2024, reposait sur trois indicateurs :<table><tr><th>Indicateur</th><th>Poids</th></tr><tr><td>Financier</td><td>90 %</td></tr><tr><td>Croissance annuelle composée du chiffre d'affaires</td><td>45 %</td></tr><tr><td>Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté</td><td>45 %</td></tr><tr><td>Extra-financier</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Délai d'accès</td><td>10 %</td></tr></table> L'attribution de 2025 (dont l'acquisition est prévue en 2028 sur la base de la performance 2025-2027) repose sur cinq critères de performance (les critères étaient globalement les mêmes pour les attributions de 2023 et 2024).<table><tr><th>Indicateur</th><th>Poids</th></tr><tr><td>Financier</td><td>75 %</td></tr><tr><td>Chiffre d'affaires</td><td>37,5 %</td></tr><tr><td>Ratio EBITDA ajusté</td><td>37,5 %</td></tr><tr><td>Extra-financier</td><td>25 %</td></tr><tr><td>Délai d'accès</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Innovation scientifique</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Extra-financier autre - Diversité, équité et inclusion</td><td>5 %</td></tr></table>	Indicateur	Poids	Financier	90 %	Croissance annuelle composée du chiffre d'affaires	45 %	Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté	45 %	Extra-financier	10 %	Délai d'accès	10 %	Indicateur	Poids	Financier	75 %	Chiffre d'affaires	37,5 %	Ratio EBITDA ajusté	37,5 %	Extra-financier	25 %	Délai d'accès	10 %	Innovation scientifique	10 %	Extra-financier autre - Diversité, équité et inclusion	5 %
Indicateur	Poids																												
Financier	90 %																												
Croissance annuelle composée du chiffre d'affaires	45 %																												
Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté	45 %																												
Extra-financier	10 %																												
Délai d'accès	10 %																												
Indicateur	Poids																												
Financier	75 %																												
Chiffre d'affaires	37,5 %																												
Ratio EBITDA ajusté	37,5 %																												
Extra-financier	25 %																												
Délai d'accès	10 %																												
Innovation scientifique	10 %																												
Extra-financier autre - Diversité, équité et inclusion	5 %																												
	Les critères financiers garantissent que l'accent est mis sur la croissance et la durabilité, ce qui nous permet de continuer à investir dans des solutions innovantes pour les patients. L'indicateur clé de performance relatif à l'accès « Délai d'accès » représente l'importance que nous accordons à l'intérêt des patients en veillant à ce qu'ils bénéficient d'un accès optimal à des solutions abordables et dans des délais raisonnables. L'innovation scientifique est au cœur de notre capacité à créer de la valeur pour les patients à l'avenir. Dans le cadre de notre ambition en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, nous mesurons, entre autres, nos efforts visant à constituer une équipe de direction qui reflète, en termes de genre, notre vivier de talents ainsi que la société dans laquelle nous opérons.																												
Le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période de performance en fonction de la performance de la Société au regard des objectifs définis au moment de l'octroi, selon une courbe de paiement prenant en compte la probabilité d'atteindre différents niveaux de performance.	<table><tr><th>Niveau de performance</th><th>Paiement</th></tr><tr><td>En dessous du seuil</td><td>0 %</td></tr><tr><td>Seuil</td><td>50 %</td></tr><tr><td>En dessous de la cible</td><td>75-80 %</td></tr><tr><td>Cible</td><td>100 %</td></tr><tr><td>Au-dessus de la cible</td><td>120-125 %</td></tr><tr><td>Maximum</td><td>150 %</td></tr></table>	Niveau de performance	Paiement	En dessous du seuil	0 %	Seuil	50 %	En dessous de la cible	75-80 %	Cible	100 %	Au-dessus de la cible	120-125 %	Maximum	150 %														
Niveau de performance	Paiement																												
En dessous du seuil	0 %																												
Seuil	50 %																												
En dessous de la cible	75-80 %																												
Cible	100 %																												
Au-dessus de la cible	120-125 %																												
Maximum	150 %																												

Élément de rémunération – Éléments exceptionnels et retraite	Description
Éléments exceptionnels	Toute rémunération non récurrente pour 2024, telle qu'actions gratuites « sign-on » ou indemnités de rupture, doit être déclarée dans le rapport de rémunération et détaillée dans notre politique de rémunération. Par exemple, la Société peut décider d'octroyer une action gratuite « sign-on », en espèces ou sous forme d'actions, à de nouveaux membres du Comité Exécutif. Il ne s'agit pas d'une pratique automatique. Elle tient compte de différents facteurs comme les pertes que l'individu aurait autrement encourues en quittant un autre employeur ou d'autres effets de trésorerie négatifs liés. Toutes les actions gratuites « sign-on » sont approuvées par le GNCC.
Retraite	Le CEO participe à un plan de pension « cash balance » qui est entièrement financé par UCB et au plan de retraite à cotisations définies réservé aux dirigeants d'UCB. Les autres membres du Comité Exécutif participent chacun aux plans de pension mis en place dans le pays lié à leur contrat ; les membres basés en Belgique participent aux mêmes plans que le CEO.

4. Autres dispositions de la politique

Dispositions de restitution « Clawback » et de malus

En 2021, des dispositions de restitution « Clawback » et de malus ont été mises en place pour les plans de rémunération variable de notre CEO et des membres du Comité Exécutif.

Cela signifie que le Conseil d'Administration peut décider, sous réserve de la loi applicable, de conserver toute rémunération variable non payée ou non acquise (malus), ou de récupérer la rémunération variable qui a été payée ou acquise (clawback) en cas (i) de preuve de fraude ou de faute grave et/ou (ii) de violation substantielle du Code de conduite et du Code de transaction d'UCB, et/ou (iii) de conduite ou d'actions dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles nuisent à la réputation d'UCB et/ou en cas de reformulation négative importante des résultats financiers de la société. En 2024, ces clauses n'ont pas été déclenchées.

Directives d'actionnariat

Alors que le poids des LTI dans la composition de notre rémunération signifie que les membres de notre Comité Exécutif possèdent à tout moment une participation significative dans les LTI non acquis (et acquis), nous avons, en 2021, introduit des directives d'actionnariat pour notre CEO et les membres du Comité Exécutif.

Ces directives exigent que le CEO actuel et les membres actuels du Comité Exécutif atteignent un multiple minimum de leur salaire annuel brut de base en actions UCB (détenues à la suite de l'acquisition d'actions gratuites ou d'actions gratuites avec conditions de performance ou de l'exercice d'options sur actions) sur une période de cinq ans et maintiennent le seuil par la suite. L'exigence est d'atteindre 150 % du salaire annuel brut de base pour le CEO et 50 % du salaire annuel brut de base pour les membres du Comité Exécutif.

Dispositions en cas de rupture de contrat d'emploi

En raison du caractère international de notre Comité Exécutif et de la répartition de nos activités sur différentes zones géographiques, les contrats d'emploi de nos dirigeants sont régis par différentes juridictions.

Un contrat de service belge a été établi pour Jean-Christophe Tellier au cours de l'année 2014. Celui-ci conserve des conditions de rupture semblables à celles en place sous son ancien contrat de service américain, comprenant une indemnité forfaitaire de 18 mois de salaire de base plus la moyenne des bonus réels payés au cours des trois années précédentes, en cas de rupture de contrat par la Société ou de changement de contrôle d'UCB.

Les contrats d'Emmanuel Caeymaex et d'Iris Löw-Friedrich ont été signés avant l'entrée en vigueur de la Loi belge sur la gouvernance d'entreprise du 6 avril 2010 qui limite le niveau d'indemnités de départ.

Le contrat de travail belge d'Emmanuel Caeymaex ne contient pas de disposition spécifique en cas de rupture de contrat par la Société. En cas de rupture involontaire de contrat, le droit du travail et les pratiques locales s'appliquent.

Jean-Luc Fleuriel, Sandrine Dufour et Dhaval Patel sont titulaires d'un contrat de travail belge incluant une clause leur donnant droit à une indemnité de départ forfaitaire égale à 12 mois de leur salaire actuel de base plus bonus en cas de rupture de contrat par la Société ou de changement de contrôle d'UCB. À partir de 2024, Dhaval Patel est passé à un contrat américain. Ses conditions de rupture sous ce nouveau contrat de travail ont été maintenues.

Kirsten Lund-Jurgensen et Denelle Waynick-Johnson sont titulaires d'un contrat de travail américain et bénéficient chacune, en cas de rupture de contrat par la Société ou de changement de contrôle d'UCB, d'une clause qui prévoit une indemnité de rupture égale à 12 mois de salaire de base plus bonus cible.

Alistair Henry est titulaire d'un contrat de travail britannique qui ne prévoit aucune clause spécifique en matière de rupture de contrat. En cas de rupture involontaire de contrat, le droit du travail et les pratiques locales du Royaume-Uni s'appliquent.

Administrateurs non exécutifs

1. Rémunération totale du Comité Exécutif

Le niveau des émoluments des membres du Conseil d'Administration est comparé à celui en vigueur dans des entreprises européennes similaires ainsi que dans des entreprises cotées sur l'indice de référence de la bourse Euronext Bruxelles (BEL 20). Les données des entreprises similaires constituent la référence primaire, étant donné notre besoin d'attirer des experts détenant une connaissance approfondie de notre secteur. UCB vise les niveaux médians de ce groupe de référence.

Conformément à la Politique de rémunération 2024, les Administrateurs non exécutifs ont droit aux émoluments suivants :

	Conseil		Émoluments du Comité			Autres
	Émoluments annuels	Jetons de présence au Conseil d'Administration (par réunion)	Audit	Scientifique	GNCC	Indemnités de Déplacement
Présidente	€ 330 000	-	-	-	-	
Vice-Président	€ 120 000	€ 1 500				
Administrateurs	€ 80 000	€ 1 000				
Président de Comité			€ 45 000	€ 35 000	€ 35 000	
Membre de Comité¹			€ 22 500	€ 22 500	€ 17 000	
Indemnités spéciales annuelles de déplacement						€ 45 000

Conformément à la politique, les membres non exécutifs du Conseil d'Administration ne perçoivent ni rémunération variable, ni rémunération en actions, et n'ont pas droit à des avantages. Il s'agit d'une dérogation au principe 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise (le « Code 2020 »). Cependant, l'introduction de directives d'actionariat dans la Politique de rémunération 2025 proposée, soumise au vote lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, devrait constituer une avancée supplémentaire vers un meilleur alignement des intérêts des Administrateurs non exécutifs sur ceux des actionnaires, dans l'esprit du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020. Les Administrateurs qui résident dans un pays où le décalage horaire avec la Belgique est de cinq heures ou plus reçoivent une indemnité spéciale de déplacement.

1 Cumulable avec les émoluments annuels, sauf pour la présidence (dans ce cas, les indemnités sont intégrées aux émoluments)

Montants de rémunération du CEO et des membres du Comité Exécutif en 2024

Résumé de la rémunération totale

Voici un aperçu de la **rémunération directe totale** de notre CEO et des membres du Comité Exécutif :

	1 Rémunération fixe	2 Rémunération variable		Rémunération directe totale
Nom du titulaire – Fonction	Salaire de base	Variable sur un an (bonus)	Variable sur plusieurs années (LTI acquis)	
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 1 354 734	€ 2 089 325	€ 2 724 338	€ 6 168 397
Autres membres du Comité Exécutif	€ 4 791 093	€ 5 041 112	€ 6 621 268	€ 16 453 473

La rémunération directe totale du CEO (salaire de base + bonus + LTI acquis) pour 2024 s'élève à € 6 168 397 (hors contributions aux régimes de retraite et autres avantages), contre € 2 967 281 en 2023, soit une augmentation générale de la rémunération directe totale de 108 % par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement liée à l'acquisition du PSP 2021-2023 en 2024 (contrairement à l'absence d'acquisition sur la période précédente), comme indiqué ci-dessous.

Le bonus 2024 est supérieur de 33 % à celui de l'année précédente, UCB ayant exceptionnellement atteint le multiplicateur de performance d'entreprise maximal de 150 %.

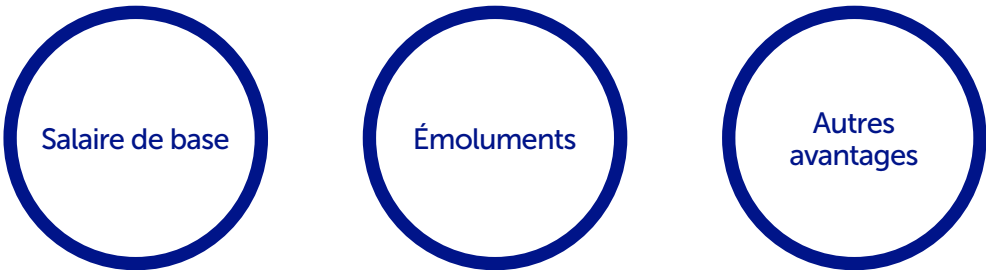
La rémunération directe totale agrégée du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + acquisition des LTI) pour 2024 s'élève à € 16 453 473, soit une augmentation de 72 % par rapport à € 9 563 800 en 2023 (hors contributions aux régimes de retraite et autres avantages).

Voici un aperçu de la **rémunération totale** de notre CEO et des membres du Comité Exécutif :

	1 Rémunération fixe			2 Rémunération variable		3 Éléments exceptionnels	4 Charge de retraite	5 Rémunération totale incl. LTI acquises	Proportion des rémunérations fixe et variable incl. LTI acquises	
Nom du titulaire – Fonction	Salaire de base	Honoraires	Autres avantages	Variable sur un an (bonus)	Variable sur plusieurs années (LTI) acquis				Fixe [(1 + 4) / (5 - 3)]	Variable [2 / (5 - 3)]
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 1 354 734	€ 86 000	€ 116 475	€ 2 089 325	€ 2 724 338	€ 0	€ 422 771	€ 6 793 643	29 %	71 %
Autres membres du Comité Exécutif	€ 4 791 093	€ 0	€ 2 457 053	€ 5 041 112	€ 6 621 268	€ 0	€ 863 742	€ 19 774 268	41 %	59 %

Le Plan d’actions gratuites avec conditions de performance 2021-2023 a été acquis le 1^{er} avril 2024 à 95 % des actions initialement attribuées. L’octroi d’options sur actions en 2020, avec acquisition effective le 1^{er} janvier 2024 pour les employés sous contrat belge, y compris le CEO. Pour les autres membres, les options octroyées en 2021 ont été acquises le 1^{er} avril 2024. La valeur acquise des options sur actions pour le CEO représentait € 97 318 en 2024, tandis que la valeur totale des options acquises par les autres membres du Comité Exécutif (sans qu’elles ne soient nécessairement exercées en 2024) représentait € 565 238.

A. Rémunération fixe



Salaire de base

Le tableau ci-dessous montre les niveaux du salaire de base 2024 du CEO et des membres du Comité Exécutif :

Nom du titulaire – Fonction	2024
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 1 354 734
Autres membres du Comité Exécutif	€ 4 791 093

Le salaire du CEO a évolué de 5 % (de € 1 290 223 en 2023) et diminué de 8 % pour les autres membres du Comité Exécutif (de € 5 194 323 en 2023), compte tenu de plusieurs changements dans la composition du Comité en 2024. Les augmentations sont cohérentes avec les tendances observées sur le marché, le positionnement salarial de chaque rôle par rapport à sa référence et les évolutions salariales appliquées à l’ensemble du personnel.

Émoluments

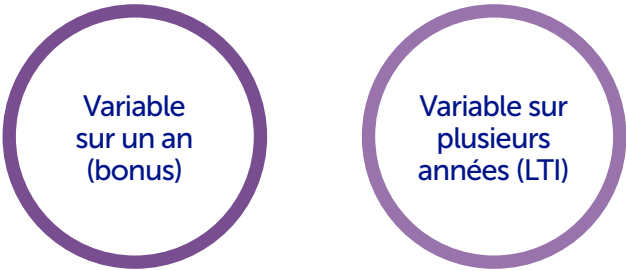
Le CEO a également droit à des émoluments d’administrateur en tant que membre du Conseil d’Administration d’UCB SA. Pour 2024, ces émoluments s’élevaient à € 86 000 (€ 80 000 en émoluments annuels et € 6 000 en jetons de présence).

Autres avantages

Les assurances et avantages dus dans le cadre de nos politiques standards de mobilité internationale et de notre politique de rémunération sont inclus dans « autres avantages ». Le calendrier d’acquisition de certains avantages dans le cadre des politiques de mobilité internationale, les fluctuations des taux de change et l’évolution du cours de l’action ont contribué à une variation significative du montant comptabilisé, y compris pour le CEO.

Pour le CEO, ces autres avantages représentaient un montant de € 116 475 (contre € 745 357 en 2023), tandis que pour les autres membres du Comité Exécutif, le montant total s’élevait à € 2 457 053.

B. Rémunération variable



Performance de bonus (« variable sur un an ») 2024 par rapport aux cibles

La réalisation des objectifs de performance a été mesurée durant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le multiplicateur de performance d'entreprise est déterminé en fonction de l'EBITDA ajusté réel par rapport au budget, à taux de change constants. Grâce à une gestion rigoureuse des charges d'exploitation, associée à une performance exceptionnelle des revenus, l'objectif fixé pour 2024 a été dépassé, atteignant le niveau maximal du multiplicateur de performance d'entreprise de 150 %. Le multiplicateur de performance individuelle a été proposé par le GNCC, en tenant compte de la performance du CEO par rapport aux domaines prioritaires clés présentés ci-contre. Le plafond maximum de 175 % de la cible pour le bonus a été atteint pour le CEO et plusieurs membres du Comité Exécutif. L'application du modificateur HSWB a entraîné un bonus global de 170 % de la cible. Pour le CEO, le bonus qui en résulte a augmenté de 33 % en 2024 par rapport à l'année précédente.

Le modificateur négatif HSWB (de -5 %) a été appliqué aux résultats du bonus, ramenant celui du CEO à 170 % de la cible et réduisant également les bonus des autres membres du Comité Exécutif.

Le recul global de l'indice en 2024 s'explique principalement par la composante liée à la performance en matière de sécurité, représentée par le taux de fréquence des accidents avec arrêt (Lost Time Injury Rate), qui représente 30 % de la valeur de l'indice. Cette baisse est attribuée à une augmentation des accidents du travail avec arrêt, avec 47 incidents enregistrés en 2024, contre un objectif de 29 (vs 25 en 2023). Il est à noter que 70 % de ces accidents ont eu lieu sur le campus de Braine-l'Alleud, qui accueille une population importante et dont les activités sont en pleine expansion. Bien que le nombre d'incidents à fort potentiel (susceptibles d'entraîner des blessures graves) ait diminué, un plan d'atténuation a été mis en place pour renforcer les attentes en matière de sécurité et améliorer les processus de prévention, avec pour objectif l'obtention de la certification ISO 45001 pour le campus. (Voir la Déclaration de durabilité pour plus d'informations sur cet indicateur.)

Le niveau de paiement pour les objectifs individuels du CEO a été proposé au Conseil d'Administration par le CNCC sur la base de l'évaluation des performances réalisée en fin de cycle dans les principaux domaines prioritaires pour 2024, comme résumé ci-dessous. Le résultat pour 2024 est le suivant :



Bonus du CEO	Pourcentage cible du salaire de base	Pourcentage réel du salaire de base	Montant réel
Jean-Christophe Tellier	90 %	65 %	€ 2 089 325

Mesure de performance	Performance 2024 du CEO par rapport aux principaux domaines prioritaires
Valeur pour les actionnaires (OBJECTIF DÉPASSÉ)	UCB s’est concentrée sur ses cinq produits moteurs de croissance, BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ® et EVENITY®, et a enregistré une croissance à deux chiffres de son chiffre d’affaires. Les résultats en matière de chiffre d’affaires et de flux de trésorerie ont largement dépassé les objectifs, grâce au succès des lancements de produits. L’EBITDA ajusté ne fait pas partie des objectifs individuels, car il sert de base au multiplicateur de performance d’entreprise, dont l’objectif a été dépassé. UCB a également vendu des produits de marques établies en Europe et en Chine afin de se recentrer sur ses cinq produits moteurs de croissance. En réallouant les ressources avec agilité à travers l’organisation, nous avons pu préserver notre résilience tout en poursuivant nos investissements en recherche et développement et dans notre portefeuille clinique. Les notations ESG ont soit progressé (Sustainalytics : 13,7 ; ISS ESG : B-, CDP Sécurité de l’eau : A-) soit été maintenues (MSCI : AA, CDP Changement climatique : A) d’ici la fin de l’année 2024, par rapport à la fin de l’année 2023, ce qui positionne UCB parmi les leaders de l’industrie pharmaceutique : cette solide performance est confirmée par Sustainalytics, qui nous a classés n°1 dans le segment Biotech.
Valeur pour les patients (DÉPASSÉE)	En 2024, UCB a obtenu 25 autorisations et lancements dans des régions clés telles que les États-Unis, l’Union européenne et le Japon, une performance remarquable dépassant les attentes. Notre performance en matière d’accès a été solide, avec un total de 59 remboursements ou accords d’accès négociés à travers toutes nos zones géographiques. Ces résultats constituent la base de notre indice de performance en matière de couverture d’accès, qui a atteint 82 % (par rapport à un objectif de 78 %). Concernant le délai d’accès, plus de la moitié des remboursements ont été obtenus plus rapidement que la référence du secteur (source IQVIA), permettant à notre indice Time to Access (délai d’accès) d’atteindre 55 %, se rapprochant ainsi de notre objectif de 56 %. Nous avons atteint notre objectif avec l’entrée de 3 candidats de qualité dans notre pipeline et avons dépassé notre cible avec 4 résultats cliniques de preuve de concept (par rapport à une cible de 3). Avec un niveau de 99,3 %, nous avons dépassé notre cible de 99 % de produits livrés On Time and In Full (OTIF) au point de distribution – garantissant ainsi un approvisionnement sans rupture de stock pour nos patients.

Mesure de performance	Performance 2024 du CEO par rapport aux principaux domaines prioritaires
Valeur pour nos collaborateurs (globalement atteint)	L'engagement des employés est resté élevé, atteignant 76 %, dépassant ainsi notre objectif de 74 % en 2024. Notre enquête interne a également révélé que les collaborateurs ressentent un fort sentiment d'utilité et d'impact dans leurs rôles au sein d'UCB. Nous avons constaté des avancées significatives dans les efforts déployés en faveur de nos ambitions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Notre évaluation de ces efforts s'est appuyée sur les progrès réalisés par l'entreprise vers son objectif de représenter 42 % de femmes au sein de son équipe de direction en 2024 et 45 % en 2025. En 2024, le pourcentage de femmes dans l'équipe de direction s'élevait à 41,3 %. L'entreprise continuera de concentrer ses efforts en 2025 pour atteindre son objectif ambitieux de 45 % Nos scores en matière de mentalité éthique ont encore progressé (82,7 % vs 81,8 % en 2023), atteignant la cible fixée. L'indice HSWB n'a pas atteint la cible, comme expliqué en introduction de cette section. Le modificateur négatif a été déclenché en raison du seuil de 80 % en vigueur, réduisant ainsi le bonus du CEO et du Comité Exécutif. Par conséquent, cet élément n'est pas inclus dans l'agrégation des résultats.
Valeur pour la planète (PROGRÈS RÉALISÉS)	Nous avons réalisé des avancées significatives dans nos efforts de réduction de notre empreinte environnementale, tout en obtenant la validation de nos objectifs « Net-Zero » par la SBTi. Dans notre démarche visant à développer des médicaments à faible impact environnemental, 13 des 19 produits évalués ont amélioré leur notation interne, un résultat en deçà de notre objectif de 100 %. Nous avons enregistré de solides progrès dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, 2 et 3 (hors catégorie 3.1) par rapport à notre niveau de référence de 2019, principalement grâce à la diminution de notre consommation énergétique et à la transition vers les énergies renouvelables. 70 % de nos fournisseurs existants (catégorie 3.1) se sont engagés à respecter des objectifs fondés sur la science (Science-Based Targets).
Autres objectifs (EN BONNE VOIE)	Plusieurs objectifs stratégiques sont abordés en détail dans les temps forts en matière de performance de notre Rapport annuel intégré. Un accomplissement clé a été la transformation du modèle opérationnel d'UCB, visant à mieux aligner notre organisation sur les attentes des principales parties prenantes de notre écosystème, alors que nous entamons une décennie de croissance. Cette transformation s'est accompagnée d'un réalignement de la culture et des modes de travail, mettant l'accent sur la responsabilisation du leadership et l'évolution de nos modèles de gouvernance.

Globalement, nous estimons qu'en 2024, UCB a accompli des progrès majeurs dans le respect de ses engagements en matière de création de valeur durable pour les patients, nos collaborateurs, les actionnaires et la société.

Le CEO a soumis au GNCC les multiplicateurs de performance individuelle pour chaque autre membre du Comité Exécutif, pour considération avant l'approbation du Conseil. La valeur totale combinée des bonus en espèces payés au Comité Exécutif s'élevait à € 5 041 112.

LTI (« Variable sur plusieurs années »)

En 2024, le CEO et les membres du Comité Exécutif se sont vu octroyer des rémunérations variables à long terme comprises entre la cible LTI et la valeur maximale établie dans la politique.

A) LTI octroyées en 2024

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'**options sur actions** et d'**actions gratuites avec conditions de performance** octroyées en 2024 :

Nom du titulaire – Fonction	Options sur actions					Actions gratuites avec conditions de performance				
	Nombre d'options sur actions octroyées	Date d'acquisition	Prix d'exercice ¹	Valeur binomiale par unité ²	Valeur binomiale à la date d'octroi	Nombre d'actions gratuites avec conditions de performance octroyées	Date d'acquisition	Valeur binomiale par unité ²	Valeur à la date d'octroi	Valeur totale à la date d'octroi
Jean-Christophe Tellier – CEO	37 876	1 janvier 2028	109,8	30,45	€ 1 153 324	28 158	1 avril 2027	95,59	€ 2 691 623	€ 3 844 947
Emmanuel Caeymaex	10 393	1 janvier 2028	109,8	30,45	€ 316 467	7 726	1 avril 2027	95,59	€ 738 528	€ 1 054 995
Fiona du Monceau	7 727	1 janvier 2028	109,8	30,45	€ 235 287	5 744	1 avril 2027	95,59	€ 549 069	€ 784 356
Sandrine Dufour	12 582	1 janvier 2028	109,8	30,45	€ 383 122	9 354	1 avril 2027	95,59	€ 894 149	€ 1 277 271
Jean-Luc Fleurial	8 289	1 janvier 2028	109,8	30,45	€ 252 400	6 162	1 avril 2027	95,59	€ 589 026	€ 841 426
Alistair Henry ³										
Iris Löw-Friedrich	9 795	1 avril 2027	109,8	30,45	€ 298 258	7 282	1 avril 2027	95,59	€ 696 086	€ 994 344
Kirsten Lund-Jurgensen	8 473	1 avril 2027	114,4	30,45	€ 258 003	6 299	1 avril 2027	95,59	€ 602 121	€ 860 124
Dhavalkumar Patel ⁴	12 927	1 avril 2027	114,4	30,45	€ 393 627	9 610	1 avril 2027	95,59	€ 918 620	€ 1 312 247
Denelle Waynick Johnson	9 281	1 avril 2027	114,4	30,45	€ 282 606	6 899	1 avril 2027	95,59	€ 659 475	€ 942 082

1 Moyenne des cours de clôture entre le 2 mars et le 31 mars de l'exercice ou cours de clôture du 31 mars tel que spécifié par la législation belge ou autre législation pertinente

2 Valeur binomiale : technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme

3 Alistair Henry a rejoint le Comité Exécutif après l'octroi du 1^{er} avril 2024.

4 Dhavalkumar Patel a pris sa retraite fin Q2 2024.

B) Acquisition des rémunérations variables à long terme en 2024

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'**options sur actions**, **actions gratuites** et actions gratuites avec conditions de performance octroyées aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures (et reprises dans les rapports annuels précédents) et acquises au cours de l'année civile :

	Options sur actions				Spécification du plan
	Date d'octroi	Date d'acquisition	Nombre acquis (non exercé)	Prix d'exercice	
Jean-Christophe Tellier – CEO	1 avril 2020	1 janvier 2024	40 214	76,21	Actions gratuites avec conditions de performance
Emmanuel Caeymaex	1 avril 2020	1 janvier 2024	10 966	76,21	Actions gratuites avec conditions de performance
Fiona du Monceau ¹					
Sandrine Dufour ¹					Actions gratuites avec conditions de performance
Jean-Luc Fleurial	1 avril 2020	1 janvier 2024	8 695	76,21	Actions gratuites avec conditions de performance
Alistair Henry ⁴					
Iris Löw-Friedrich	1 avril 2021	1 avril 2024	8 514	79,99	Actions gratuites avec conditions de performance
Kirsten Lund-Jurgensen	1 avril 2021	1 avril 2024	6 112	81,12	Actions gratuites avec conditions de performance
Dhavalkumar Patel ⁵	1 avril 2020	1 janvier 2024	13 328	76,21	Actions gratuites avec conditions de performance
					Actions gratuites avec conditions de performance livrées en cash
Denelle Waynick Johnson ⁴					

1 Fiona du Monceau et Sandrine Dufour ont rejoint UCB après l'octroi des LTI de 2020.

2 Les actions gratuites avec conditions de performance 2021 ont été acquises à hauteur de 95 % de la cible.

3 La valeur de marché de l'action UCB à la date d'acquisition s'entend de la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date, sauf si elle est spécifiée par la législation locale.

4 Alistair Henry a rejoint le Comité Exécutif après l'octroi des LTI de 2021 et Denelle Waynick Johnson a rejoint UCB après l'octroi des LTI de 2021.

5 Dhavalkumar Patel a pris sa retraite au Q2 2024. Les actions gratuites avec conditions de performance octroyées en 2019, 2022 et 2023 ont été acquises en espèces avec une réduction *pro rata temporis*, conformément au règlement du Plan. Conformément au règlement du Plan d'actions gratuites avec conditions de performance 2024, certaines actions gratuites ont été annulées en raison de la réduction *pro rata temporis*. Les actions gratuites avec conditions de performance restantes de 2024 seront acquises à la date d'acquisition initiale (1^{er} avril 2027), sous réserve de la performance de l'entreprise par rapport aux indicateurs définis.

Actions gratuites avec conditions de performance

Date d'attribution	Date d'acquisition	Période de performance	Nombre total d'actions acquises ²	Valeur de marché de l'action à l'acquisition ⁵	Valeur totale à l'acquisition (€)
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	23 115	113,65	2 627 020
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	6 483	113,65	736 793
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	6 162	113,65	700 311
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	5 024	113,65	570 978
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	6 454	112,9	728 657
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	4 634	113,65	526 654
1 avril 2021	1 avril 2024	2021-2023	6 942	113,65	788 958
1 avril 2022	1 avril 2025	2022-2024	4 648	138,08	641 796
1 avril 2023	1 avril 2026	2023-2025	3 213	138,08	443 651
1 octobre 2019	1 octobre 2024	2019-2024	6 650	138,08	918 232

Les actions gratuites avec conditions de performance attribuées en avril 2021 ont été acquises en avril 2024. L'acquisition de ces actions gratuites avec conditions de performance était sujette à une performance de trois ans au regard des critères suivants pour les années 2020-2022 :

- Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté (pondération de 50 %)
- Croissance annuelle composée du chiffre d'affaires (pondération de 50 %)

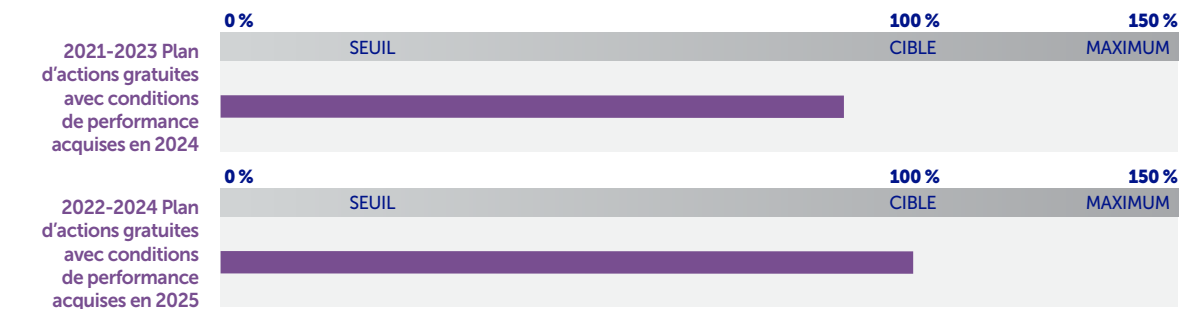
Comme indiqué dans le Rapport de rémunération 2023, les objectifs du Plan d'actions de performance 2021-2023 ont fait l'objet d'un réajustement discrétionnaire après consultation des actionnaires. Ce réajustement a été motivé par le lancement de BIMZELX® aux États-Unis, qui n'a eu lieu qu'à la fin de 2023, alors que le plan initial prévoyait un lancement deux ans plus tôt. En conséquence, les revenus de BIMZELX® aux États-Unis ainsi que les flux de trésorerie associés ont été exclus du Plan 2021-2023, et

la courbe de paiement a été réajustée. Les chiffres d'affaires et flux de trésorerie réels provenant de BIMZELX® aux États-Unis seraient également exclus.

Compte tenu de la performance effective à fin 2023, il a été proposé que, si le niveau final de paiement dépassait 100 %, un plafond soit appliqué à 100 % pour le Comité Exécutif.

Bien que les objectifs réajustés aient été atteints, le Conseil d'Administration a recommandé un niveau de paiement global de **95 %**, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les résultats du plan et l'expérience des actionnaires sur la période de performance.

Les cibles fixées sont des données commerciales sensibles, en particulier dans le contexte de la phase de lancement de BIMZELX® aux États-Unis, et cette information n'est donc pas divulguée. Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de nos parties prenantes de protéger le lancement de nos nouveaux produits dans un environnement hautement concurrentiel.



C) Rémunérations variables à long terme (LTI) acquises en 2025

Le Plan d'actions gratuites avec conditions de performance 2022-2024 (qui sera acquis en avril 2025 et détaillé dans le Rapport de rémunération 2025) repose sur trois indicateurs. La performance sur les deux mesures financières (flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté et croissance annuelle composée du chiffre d'affaires) a largement dépassé la cible. L'objectif ambitieux fixé en 2022 pour 2024 concernant l'indicateur d'accès des patients dans le plan n'a pas été atteint. Dans l'ensemble, le plan aurait dû être acquis à hauteur de 121,5 %, toutefois, pour le CEO et le Comité Exécutif, conformément à l'accord passé avec nos actionnaires lors de la révision des objectifs, l'acquisition globale est plafonnée à 100 %.

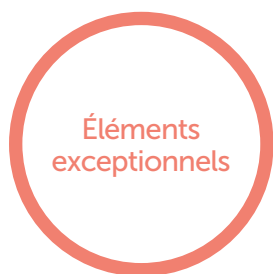
Indicateur	Poids	Paiement attendu
Financier	90 %	
Croissance annuelle composée du chiffre d'affaires	45 %	150 %
Flux de trésorerie d'exploitation cumulé ajusté	45 %	120 %
Extra-financier	10 %	
Accès	10 %	0 %
	Paiement global	121,5 %
	Plafonné pour le CEO et le Comité Exécutif	100 %

D) LTI annulées en 2024

Les options sur actions et actions gratuites avec conditions de performance, ci-dessous, octroyées aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures ont été annulées en 2024.

	Spécification du plan	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites annulées	Date d'annulation
Dhavalkumar Patel ¹	Actions gratuites avec conditions de performance	1 avril 2022	1 549	30/06/2024
Dhavalkumar Patel ¹	Actions gratuites avec conditions de performance	1 avril 2023	4 497	30/06/2024
Dhavalkumar Patel ²	Actions gratuites avec conditions de performance	1 avril 2024	8 809	30/06/2024
Dhavalkumar Patel ¹	Actions gratuites avec conditions de performance livrées en cash	1 octobre 2019	350	30/06/2024

C. Éléments exceptionnels



Indemnités de rupture

Aucune indemnité de rupture n'a été versée en 2024.

Prime de signature « sign-on »

Aucun « sign-on » n'a été octroyée en 2024.

D. Charge de retraite



Nom du titulaire – Fonction	Charge de retraite
Jean-Christophe Tellier – CEO	€ 422 771
Autres membres du Comité Exécutif	€ 863 742

Pour plus de détails sur les régimes de retraite applicables, voir la section Application de la Politique de rémunération.

1 Dhavalkumar Patel a pris sa retraite fin Q2 2024. Les actions gratuites avec conditions de performance octroyées en 2019, 2022 et 2023 ont été acquises en espèces avec une réduction *pro rata temporis*, conformément au règlement du Plan d'actions gratuites avec conditions de performance.

2 Conformément au règlement du Plan d'actions gratuites avec conditions de performance 2024, un certain nombre d'actions gratuites ont été annulées en raison de l'application de la règle *pro rata temporis*. Les actions gratuites avec conditions de performance restantes de 2024 seront acquises à la date d'acquisition initiale (1^{er} avril 2027), sous réserve de la performance de l'entreprise par rapport aux indicateurs définis.

E. Comparaison relative des rémunérations

Rémunération des Administrateurs non exécutifs, du Comité Exécutif, des collaborateurs et de la performance de la Société sur 5 ans

Le tableau ci-dessous est un résumé sur les cinq dernières années de l'évolution de la rémunération totale de nos Administrateurs non exécutifs, de notre CEO, du Comité Exécutif et de la rémunération moyenne d'un collaborateur, comparé à la performance de la Société représentée ici par la croissance annuelle du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté.

	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération du Conseil	€ 1 457 500	€ 1 690 833	€ 1 771 822	€ 1 676 333	€ 1 891 265
Changement d'année en année	-4,30 %	16,00 %	4,80 %	-5,40 %	12,80 %
Rémunération du CEO ¹	€ 6 832 748	€ 6 244 384	€ 5 808 530	€ 4 199 791	€ 6 793 643
Changement d'année en année	17,5 %	-8,6 %	-7,0 %	-27,7 %	61,8 %
Rémunération des membres du Comité Exécutif ²	€ 19 049 904	€ 16 953 966	€ 16 725 716	€ 13 838 749	€ 19 774 268
Changement d'année en année	-23,2 %	-11,0 %	-1,3 %	-17,3 %	42,9 %
Performance de la Société					
Chiffre d'affaires (changement d'année en année)					
à taux réel	9 %	8 %	-4 %	-6 %	17 %
à taux constant	8 %	10 %	-7 %	-5 %	19 %
EBITDA ajusté (changement d'année en année)					
à taux réel	1 %	14 %	-23 %	7 %	9 %
à taux constant	-4 %	21 %	-21 %	-1 %	18 %
Rémunération totale des collaborateurs (en EUR millions)	€ 1 180	€ 1 382	€ 1 491	€ 1 510	€ 1 836
ETP	€ 7 899	€ 8 431	€ 8 546	€ 8 745	€ 9 299
Coût moyen par ETP (IFRS)	€ 149 392	€ 163 922	€ 174 459	€ 172 670	€ 198 938
Changement d'année en année	-5,06 %	9,73 %	6,43 %	-1,03 %	15,21 %

Rémunération totale du CEO vs du collaborateur le moins payé

Le tableau ci-dessous montre une comparaison de la rémunération 2024 de notre CEO (en €) et de la rémunération 2024 du collaborateur d'UCB SA travaillant à temps plein le moins payé (en €). La rémunération inclut la rémunération fixe et variable (LTI acquises pour notre CEO) ainsi que les avantages au personnel, à l'exclusion des charges patronales de sécurité sociale.

	2024
Ratio de la rémunération totale du CEO vs du collaborateur le moins payé	1:95

F. Rémunération du CEO et du Comité Exécutif en actions

Directives d'actionnariat

En 2021, UCB a mis en place des directives d'actionnariat pour son CEO et les membres du Comité Exécutif. Chaque membre dispose de cinq ans pour satisfaire à son exigence respective, depuis l'entrée en vigueur de cette directive (c'est-à-dire avant avril 2026). Actuellement, le CEO satisfait à cette exigence, tout comme les membres du Comité ayant une certaine ancienneté (c'est-à-dire ceux qui ont plus de 5 ans de service au 31 décembre 2024).

¹ Les jetons de présence au Conseil d'Administration sont inclus dans la rémunération totale du CEO.

² La composition du Comité Exécutif a varié ces dernières années.

Les éléments extraordinaires, le cas échéant, seraient exclus de la rémunération du Comité Exécutif en raison de leur nature non récurrente. La rémunération moyenne des collaborateurs est calculée sur la base du salaire réel du collaborateur et des coûts des avantages (hors charges patronales de sécurité sociale et rémunération du CEO), divisés par le nombre de collaborateurs, sur une base annuelle.

Informations sur les rémunérations variables à long terme (LTI)

Les tableaux ci-dessous détaillent le solde d'ouverture et de clôture, ainsi que les mouvements durant l'année en termes de rémunération en actions pour chacun des membres du Comité Exécutif (actuels et anciens).

Les principales conditions des plans d'options sur actions					
Nom du titulaire	Spécification du plan	Date d'octroi	Date d'acquisition	Période d'exercice	Prix d'exercice (€)
Jean-Christophe Tellier – CEO	Stock Appreciation rights	1 avril 2014	1 avril 2017	7 ans	58,12
	Options sur actions	1 avril 2015	1 janvier 2019	6,25 ans	67,35
		1 avril 2016	1 janvier 2020	6,25 ans	67,24
		1 avril 2017	1 janvier 2021	6,25 ans	70,26
		1 avril 2018	1 janvier 2022	6,25 ans	66,18
		1 avril 2019	1 janvier 2023	6,25 ans	76,09
		1 avril 2020	1 janvier 2024	6,25 ans	76,21
		1 avril 2021	1 janvier 2025	6,25 ans	79,99
		1 avril 2022	1 janvier 2026	6,25 ans	102,04
		1 avril 2023	1 janvier 2027	6,25 ans	79,97
		1 avril 2024	1 janvier 2028	6,25 ans	109,80
Emmanuel Caeymaex	Options sur actions	1 avril 2015	1 janvier 2019	6,25 ans	67,35
		1 avril 2016	1 janvier 2020	6,25 ans	67,24
		1 avril 2017	1 janvier 2021	6,25 ans	70,26
		1 avril 2018	1 janvier 2022	6,25 ans	66,18
		1 avril 2019	1 janvier 2023	6,25 ans	76,09
		1 avril 2020	1 janvier 2024	6,25 ans	76,21
		1 avril 2021	1 janvier 2025	6,25 ans	79,99
		1 avril 2022	1 janvier 2026	6,25 ans	102,04
		1 avril 2023	1 janvier 2027	6,25 ans	79,97
Fiona du Monceau	Options sur actions	1 avril 2024	1 janvier 2028	6,25 ans	109,80
Sandrine Dufour	Options sur actions	1 avril 2021	1 janvier 2025	6,25 ans	79,99
		1 avril 2022	1 janvier 2026	6,25 ans	102,04
		1 avril 2023	1 janvier 2027	6,25 ans	79,97
		1 avril 2024	1 janvier 2028	6,25 ans	109,80
Jean-Luc Fleurial	Options sur actions	1 avril 2018	1 janvier 2022	6,25 ans	66,18
		1 avril 2019	1 janvier 2023	6,25 ans	76,09
		1 avril 2020	1 janvier 2024	6,25 ans	76,21
		1 avril 2021	1 janvier 2025	6,25 ans	79,99
		1 avril 2022	1 janvier 2026	6,25 ans	102,04
		1 avril 2023	1 janvier 2027	6,25 ans	79,97
		1 avril 2024	1 janvier 2028	6,25 ans	109,80
Alistair Henry ⁴	Options sur actions				
Iris Löw-Friedrich	Options sur actions	1 avril 2014	1 avril 2017	7 ans	58,12
		1 avril 2015	1 avril 2018	7 ans	67,35
		1 avril 2016	1 avril 2019	7 ans	67,24
		1 avril 2017	1 avril 2020	7 ans	70,26
		1 avril 2018	1 avril 2021	7 ans	66,18
		1 avril 2019	1 avril 2022	7 ans	76,09
		1 avril 2020	1 avril 2023	7 ans	76,21
		1 avril 2021	1 avril 2024	7 ans	79,99
		1 avril 2022	1 avril 2025	7 ans	102,04
		1 avril 2023	1 avril 2026	7 ans	79,97
		1 avril 2024	1 avril 2027	7 ans	109,80

Informations relatives à l'exercice sous revue

	Bilan d'ouverture	En cours d'exercice					Bilan de clôture	
	Options sur actions en début d'exercice	Options sur actions octroyées		Options sur actions acquises		Options sur actions exercées	Options sur actions non acquises	Options sur actions acquises, mais non exercées
		Nombre	Valeur (€) ¹	Nombre	Valeur (€) ^{2,3}			
	30 656					30 656		
	26 800					26 800		
	38 792							38 792
	39 273							39 273
	44 741							44 741
	39 623							39 623
	40 214			40 214	97 318			40 214
	30 490						30 490	
	27 892						27 892	
	27 369						27 369	
		37 876	1 153 324				37 876	
	5 191					5 191		
	9 904					9 904		
	10 822					8 000		2 822
	11 741							11 741
	10 499							10 499
	10 966			10 966	26 538			10 966
	8 551						8 551	
	7 937						7 937	
	8 011						8 011	
		10 393	316 467				10 393	
		7 727	235 287				7 727	
	8 128						8 128	
	9 008						9 008	
	9 179						9 179	
		12 582	383 122				12 582	
	7 519					7 519		
	8 405							8 405
	8 695			8 695	21 042	8 695		
	6 626						6 626	
	6 211						6 211	
	6 329						6 329	
		8 289	252 400				8 289	
	15 666					15 666		
	15 521					15 521		
	14 401					14 401		
	12 554					12 554		
	14 472					14 460		12
	10 739							10 739
	11 775							11 775
	8 514			8 514	286 581			8 514
	7 699						7 699	
	7 054						7 054	
		9 795	298 258				9 795	

1 Valeur binomiale à la date d'octroi

2 La moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à la date d'acquisition moins le prix d'exercice fois le nombre d'options sur actions

3 La moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB s'élevait à 78,63 EUR le 1^{er} janvier 2024. Elle s'élevait à EUR 113,65 le 1^{er} avril 2024.4 Alistair Henry a rejoint le Comité Exécutif après l'octroi du 1^{er} avril 2024.

Les principales conditions des plans d'options sur actions					
Nom du titulaire	Spécification du plan	Date d'octroi	Date d'acquisition	Période d'exercice	Prix d'exercice (€)
Kirsten Lund-Jurgensen	Stock Appreciation rights	1 avril 2020	1 avril 2023	7 ans	79,00
		1 avril 2021	1 avril 2024	7 ans	81,12
		1 avril 2022	1 avril 2025	7 ans	108,45
		1 avril 2023	1 avril 2026	7 ans	82,44
		1 avril 2024	1 avril 2027	7 ans	114,4
Dhavalkumar Patel	Options sur actions	1 avril 2018	1 janvier 2022	6,25 ans	66,18
		1 avril 2019	1 janvier 2023	6,25 ans	76,09
		1 avril 2020	1 janvier 2024	6,25 ans	76,21
		1 avril 2021	1 janvier 2025	6,25 ans	79,99
		1 avril 2022	1 janvier 2026	6,25 ans	102,04
		1 avril 2023	1 janvier 2027	6,25 ans	79,97
Denelle Waynick Johnson	Stock Appreciation rights	1 avril 2024	1 avril 2027	7 ans	114,40
	Stock Appreciation rights	1 avril 2023	1 avril 2026	7 ans	82,44
		1 avril 2024	1 avril 2027	7 ans	114,40

Informations relatives à l'exercice sous revue							
	Bilan d'ouverture	En cours d'exercice					Bilan de clôture
	Options sur actions en début d'exercice	Options sur actions octroyées		Options sur actions acquises		Options sur actions exercées	Options sur actions non acquises
		Nombre	Valeur (€) ¹	Nombre	Valeur (€) ^{2,3}		Options sur actions acquises, mais non exercées
	8 617					8 617	
	6 112			6 112	198 823	6 112	
	5 746						5 746
	6 477						6 477
		8 473	258 003				8 473
	15 273						15 273
	14 142						14 142
	13 328			13 328	32 254		13 328
	9 157						9 157
	8 319						8 319
	8 315						8 315
		12 927	393 627				12 927
	6 529						6 529
		9 281	282 606				9 281

1 Valeur binomiale à la date d'octroi
2 La moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à la date d'acquisition moins le prix d'exercice fois le nombre d'options sur actions
3 La moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB s'élevait à 78,63 EUR le 1^{er} janvier 2024. Elle s'élevait à EUR 113,65 le 1^{er} avril 2024.

Les principales conditions des plans d'actions gratuites avec conditions de performance

Nom du titulaire	Spécification du plan	Période de performance	Date d'attribution	Date d'acquisition
Jean-Christophe Tellier – CEO	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Emmanuel Caeymaex	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Fiona du Monceau	Actions gratuites avec conditions de performance	2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Sandrine Dufour	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Jean-Luc Fleurial	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Alistair Henry ⁴	Actions gratuites avec conditions de performance			
Iris Löw-Friedrich	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Kirsten Lund-Jurgensen	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
Dhaval Kumar Patel ⁵	Actions gratuites avec conditions de performance	2021-2023	1 avril 2021	1 avril 2024
		2022-2024	1 avril 2022	1 avril 2025
		2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027
	Actions gratuites avec conditions de performance livrées en cash	2019-2024	1 octobre 2019	1 octobre 2024
Denelle Waynick Johnson	Actions gratuites avec conditions de performance	2023-2025	1 avril 2023	1 avril 2026
		2024-2026	1 avril 2024	1 avril 2027

Informations relatives à l'exercice sous revue

	Bilan d'ouverture	En cours d'exercice				Bilan de clôture
	Actions gratuites avec conditions de performance - début d'exercice	Actions attribuées		Actions acquises		Soumises à des conditions de performance – non acquises
		Nombre	Valeur (€) ¹	Nombre	Valeur (€) ^{2,3}	
	24 332			23 115	2 627 020	0
	20 778					20 778
	25 378					25 378
		28 158	2 691 623			28 158
	6 824			6 483	736 793	0
	5 913					5 913
	7 428					7 428
		7 726	738 528			7 726
		5 744	549 069			5 744
	6 486			6 162	700 311	0
	6 711					6 711
	8 512					8 512
		9 354	894 149			9 354
	5 288			5 024	570 978	0
	4 627					4 627
	5 869					5 869
		6 162	589 026			6 162
	6 794			6 454	728 657	0
	5 735					5 735
	6 541					6 541
		7 282	696 086			7 282
	4 878			4 634	526 654	0
	4 281					4 281
	6 006					6 006
		6 299	602 121			6 299
	7 307			6 942	788 958	0
	6 197			4 648	641 796	0
	7 710			3 213	443 651	0
		9 610	918 620			801
	7 000			6 650	918 232	0
	6 054					6 054
		6 899	659 475			6 899

1 Valeur binomiale des actions gratuites avec conditions de performance au 1^{er} avril 2024. L'évaluation binomiale est une technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme.

2 La valeur de marché de l'action UCB à la date d'acquisition s'entend de la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date, sauf si elle est spécifiée par la législation locale.

3 Pour Iris Loew-Friedrich, l'évaluation est basée sur le prix le plus bas à la date d'acquisition, conformément à la législation allemande.

4 Alistair Henry a rejoint le Comité Exécutif après l'octroi du 1^{er} avril 2024.

5 Dhavalkumar Patel a pris sa retraite au Q2 2024. Les actions gratuites avec conditions de performance livrées en cash attribuées en 2019 ont été acquises avec une réduction *pro rata temporis* conformément au règlement du Plan d'actions gratuites avec conditions de performance 2019. Les actions gratuites avec conditions de performance attribuées en 2022 et 2023 ont été acquises en espèces avec une réduction *pro rata temporis* conformément au règlement du Plan d'actions de performance 2022 et 2023. Conformément au règlement du Plan d'actions gratuites avec conditions de performance 2024, un certain nombre d'actions gratuites avec conditions de performance ont été annulées en raison de l'application de la règle de réduction *pro rata temporis*. Les actions gratuites avec conditions de performance 2024 qui n'ont pas été annulées seront acquises à la date d'acquisition initiale (1^{er} avril 2027), sous réserve de la performance de l'entreprise par rapport aux indicateurs définis.

Rémunération 2024 des Administrateurs Non Exécutifs

Le tableau suivant présente la rémunération perçue par chaque administrateur non exécutif en 2024. Celle-ci comprend la rémunération annuelle fixe pour les membres du Conseil et des Comités, les jetons de présence pour chaque réunion du Conseil, ainsi que les indemnités de déplacement payées.

Rémunération Administrateurs		Rémunération en tant qu'administrateur				Rémunération en tant que membre de comité			Total
		Taux de présence (6 réunions)	Émoluments fixes en tant qu'administrateur	Jetons de présence du Conseil d'Administration	Indemnités de déplacement	Comité d'Audit	GNCC	Comité Scientifique	
Jonathan Peacock	Président et Président du Comité d'Audit ¹	6/6	€ 330 000		€ 45 000	€ 15 000			€ 390 000
Charles-Antoine Janssen	Vice-Président ²	6/6	€ 111 913	€ 8 500		€ 4 549	€ 13 563		€ 138 525
Fiona du Monceau	Vice-Président et Président du GNCC ³	1/1	€ 24 262	€ 1 500			€ 7 077		€ 32 839
Jean-Christophe Tellier	Administrateur Exécutif	6/6	€ 80 000	€ 6 000					€ 86 000
Pierre L. Gurdjian		6/6	€ 80 000	€ 6 000			€ 17 000		€ 103 000
Jan Berger		6/6	€ 80 000	€ 6 000	€ 45 000				€ 131 000
Kay Davies	Présidente du Comité Scientifique et Présidente du GNCC ⁴	5/6	€ 80 000	€ 5 000			€ 31 361	€ 25 027	€ 141 388
Albrecht De Graeve ⁵		2/2	€ 26 667	€ 2 000					€ 28 667
Susan Gasser		6/6	€ 80 000	€ 6 000				€ 22 500	€ 108 500
Cyril Janssen		6/6	€ 80 000	€ 6 000					€ 86 000
Cédric van Rijckevorsel ⁶		6/6	€ 80 000	€ 6 000		€ 17 951			€ 103 951
Ulf Wiinberg ⁷		6/6	€ 80 000	€ 6 000	€ 45 000		€ 13 563		€ 144 563
Maëlys Castella		6/6	€ 80 000	€ 6 000		€ 22 500			€ 108 500
Nefertiti Greene ⁸		4/4	€ 53 333	€ 4 000	€ 30 000		€ 11 333		€ 98 667
Rodolfo Savitzky ⁹	Président du Comité d'audit	4/4	€ 53 333	€ 4 000		€ 30 000			€ 87 333
Dolca Thomas ¹⁰		4/4	€ 53 333	€ 4 000	€ 30 000			€ 15 000	€ 102 333
			€ 1 372 842	€ 77 000				Total :	€ 1 891 265

1 Président du Comité d'Audit jusqu'à l'AGA du 24 avril 2024
2 Devient Vice-Président du Conseil, rejoint le GNCC et quitte le Comité d'Audit le 15 mars 2024
3 Quitte ses fonctions de Vice-Présidente du Conseil et de Présidente du GNCC le 15 mars 2024
4 Devient Présidente du GNCC, quitte la présidence du Comité Scientifique mais reste membre du comité à compter du 15 mars 2024
5 Quitte le Conseil d'Administration à compter du 24 avril 2024
6 Rejoint le Comité d'Audit à compter du 15 mars 2024
7 Rejoint le GNCC à compter du 15 mars 2024
8 Rejoint le GNCC à compter du 25 avril 2024
9 Devient Président du Comité d'Audit à compter du 25 avril 2024
10 Rejoint le Comité Scientifique à compter du 25 avril 2024

3.9 Caractéristiques principales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB

3.9.1 Contrôle interne

En tant qu'organe de gestion d'UCB, le Conseil d'Administration assure un leadership entrepreneurial et est chargé d'approuver la stratégie, les buts et les objectifs de la Société. Il supervise l'établissement, la réalisation et l'examen d'un système efficace de contrôles internes, comme décrit dans le présent texte, ainsi que les processus de gestion des risques décrits au point 3.8.2.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans la surveillance des processus de contrôle interne et de gestion des risques établis par la direction d'UCB et l'ensemble du Groupe UCB, de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne d'UCB, du processus de reporting financier, du Commissaire (y compris sa procédure de désignation), ainsi que de la fonction « Global Internal Audit » et de son efficacité.

La direction d'UCB est chargée de mettre en place et de maintenir au sein d'UCB les contrôles internes appropriés pour assurer, dans une mesure raisonnable et de la manière la plus efficace possible, la fiabilité des informations financières ainsi que la conformité aux lois et aux règlements. Les procédures de contrôle interne sont mondialement surveillées, et ce de manière automatisée, par le département Contrôle Interne pour les questions d'accès au système et de répartition des tâches, de procédure de test d'auto-évaluation des mesures de contrôle et de surveillance continue de ces mesures de contrôle. Les systèmes d'information sont développés pour fournir le support requis aux objectifs à long terme d'UCB et sont gérés par une équipe professionnelle de technologie numérique.

En tant que partie intégrante importante de son système de gestion des contrôles internes, UCB met annuellement à jour ses plans d'opérations et ses projections et prépare pour chaque exercice un budget annuel détaillé qui est discuté et approuvé par le Conseil d'Administration. Un système de reporting de gestion fournit à la direction des indicateurs de performance financière et opérationnelle. Les comptes de gestion qui couvrent les opérations principales de la Société sont préparés mensuellement. Les divergences par rapport au budget et aux prévisions antérieures sont analysées, expliquées et traitées dans les meilleurs délais. Outre les discussions périodiques du Conseil, des réunions au moins mensuelles sont tenues par le Comité Exécutif pour discuter des résultats ainsi que de projets spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire.

La fonction Audit Interne Mondial est un service indépendant et objectif d'assurance et de conseil qui a vocation à apporter une valeur ajoutée et à optimiser les opérations d'une organisation. Elle aide UCB à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

La fonction Audit Interne Mondial exécute un Plan d'Audit annuel composé d'examen financiers, de conformité et opérationnels, examiné et approuvé par le Comité d'Audit et couvrant les activités pertinentes de la société. Ce plan comprend des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque. L'exécution du Plan d'Audit, ainsi qu'un résumé des conclusions et de l'état d'avancement des actions correctives, sont régulièrement présentés au Comité d'Audit, au moins une fois par an.

UCB a adopté une procédure formelle de contrôle interne de l'établissement de l'information financière, appelée procédure de la Directive Transparence. Cette procédure a pour but de contribuer à réduire le risque de divulgation sélective et d'assurer que toute publication d'information significative faite par UCB à ses investisseurs, créanciers et autorités réglementaires est exacte, complète, publiée à temps et donne une image fidèle d'UCB. Elle est destinée à mieux assurer la publication appropriée de toute information significative, financière et non financière, d'événements, de transactions ou de risques importants.

La procédure comprend plusieurs étapes. Des collaborateurs clés sont identifiés pour participer à la procédure de contrôle interne dont notamment tous les membres du Comité Exécutif. Ceux-ci sont tenus de certifier par écrit qu'ils ont compris et se sont conformés aux obligations d'UCB relatives à la publication d'informations financières, y comprise celle de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont efficaces et efficientes et que les informations financières sont fiables et conformes aux lois et règlements. Pour les aider dans leur compréhension de la large gamme de problèmes potentiels, une liste de contrôle (checklist) détaillée à compléter leur est fournie afin de les aider dans leur certification. En outre, un examen détaillé des ventes, crédits et comptes brut-à-net respectifs, créances, stocks et inventaires commerciaux, comptes de régularisation, provisions et paiements est effectué au niveau mondial et les directeurs financiers / représentants de chaque entité opérationnelle certifient par écrit qu'en ces matières, leur rapport financier est basé sur des données fiables et que leurs résultats sont arrêtés de manière appropriée, conformément aux exigences.

Ces procédures sont coordonnées par la fonction « Global Internal Audit », préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats des procédures sont examinés par le Chief Accounting Officer, par les parties prenantes clés internes, ainsi que par le Commissaire. Un suivi approprié est assuré pour chaque problème potentiel identifié et une évaluation des ajustements éventuels à apporter à l'information financière projetée ou autre publication est réalisée. Le résultat de ces procédures est examiné avec le CEO et le CFO, et ensuite avec le Comité d'Audit, préalablement à la publication des comptes.

3.9.2 Gestion des risques

Le Groupe UCB et ses filiales dans le monde s'engagent à fournir un système de gestion des risques efficace visant à réduire les menaces qui pourraient impacter sa capacité à exécuter ses plans stratégiques et ses objectifs d'entreprise. Pour ce faire, le Groupe UCB intègre les pratiques de gestion des risques comme suit :

La politique mondiale de gestion des risques d'UCB et de ses filiales dans le monde définit son engagement à assurer un système de gestion des risques efficace à travers le Groupe UCB et fixe le cadre et la structure pour gérer les principaux risques d'UCB.

Le Conseil est chargé d'approuver la stratégie du Groupe UCB et d'examiner et de superviser la mise en œuvre efficace par le Groupe UCB des systèmes et procédés de gestion des risques. Le Conseil, soutenu par le Comité d'Audit, examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la situation financière, la réputation ou la durabilité du Groupe UCB.

Le Comité d'Audit surveille l'ensemble du processus de gestion des risques d'UCB.

Le Comité Exécutif est chargé de mettre en place la stratégie et les objectifs de gestion des risques ainsi que de soutenir la priorisation, le contrôle et l'examen des risques déterminants pour la réussite d'UCB.

La fonction d'Audit Interne Mondiale est chargée d'évaluer et de valider de manière régulière et indépendante le processus de gestion des risques d'UCB et d'approuver en concertation avec les différentes équipes opérationnelles les actions à adopter en vue d'atténuer et de contrôler les risques examinés.

Le Président du groupe de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) fournit des mises à jour périodiques au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration, ainsi qu'un rapport annuel au Comité d'Audit. Le comité « Risk2Value » (R2V), constitué de représentants des cadres de toutes les fonctions de l'entreprise, coordonne le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation des risques et de réponse aux risques au niveau de l'entreprise, couvrant tous les types de risques, y compris les risques liés à la durabilité et aux critères ESG. Le comité R2V est soutenu par le comité de pilotage ERM, composé de membres du Comité Exécutif et de cadres dirigeants, qui assurent la direction stratégique et déterminent la priorisation finale des risques. Le processus ERM repose sur un système mondial de gestion des risques permettant d'évaluer, de signaler et de gérer efficacement les risques ou expositions, qu'ils soient avérés ou potentiels. Les sources d'informations sur les risques comprennent les évaluations des secteurs d'activités (bottom-up), les contributions du management (top-down) et le contexte environnant de l'entreprise (outside-in). La prise en charge et la responsabilité des risques à tous les niveaux incombent à l'équipe de direction concernée et chaque risque majeur est supervisé par un membre du Comité Exécutif, chargé d'identifier la nature du risque et de prévoir la réponse d'UCB. Le groupe de gestion des risques évalue de manière continue sa gouvernance et son alignement sur les parties prenantes en vue d'assurer des évaluations complètes, des priorisations et des réponses adéquates.

Notre système de gestion des risques est basé sur les plans, les estimations et les projections actuels de la direction et notre profil de risque est en constante évolution, car les facteurs internes et externes et les hypothèses de risque associées évoluent au fil du temps.

Pour en savoir plus sur les risques majeurs et sur les risques environnementaux et sociaux, consultez la section Gestion des risques. Pour en savoir plus sur les risques financiers, consultez la [Note financière 5](#).

3.10 Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions UCB

Le Conseil a approuvé un code de transactions (dealing code) pour prévenir les délits d'initiés et les abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations qui seraient susceptibles d'avoir un effet sur le cours des titres UCB ou, selon le cas, sur le cours des titres émis par une société tierce.

En 2016, un Code de transactions (dealing code) a été approuvé par le Conseil d'Administration afin de refléter les règles du règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché, la Directive 2014/57/UE relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché ainsi que la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, modifiée par la Loi du 27 juin 2016 entrée en vigueur le 3 juillet 2016. En 2017, UCB a revu son code de transaction (dealing code) et l'a mis à jour afin de tenir compte de la législation et d'inclure des considérations liées à l'éthique conformément à sa Stratégie de Valeur pour le Patient. En 2019, certains détails pratiques du code de transaction (dealing code) ont été mis à jour.

En 2024, le code de transaction (dealing code) a été mis à jour afin de refléter les modifications apportées au règlement sur les abus de marché, introduites par le règlement (UE) 2024/2809 du 23 octobre 2024, modifiant les règlements (UE) 2017/1129, 596/2014 et 600/2014, visant à rendre les marchés de capitaux publics de l'Union plus attractifs pour les entreprises et à faciliter l'accès aux capitaux pour les petites et moyennes entreprises (communément appelé « Listing Act »). UCB continuera de suivre la mise en œuvre du Listing Act et les éventuels impacts sur son code de transaction (dealing code) en 2025.

Le code de transaction (dealing code) établit des règles pour les Administrateurs, la direction et les employés clés en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers en lien avec l'action UCB pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (dite « période de blocage »). Ce code interdit en outre à certaines personnes qui sont ou pourraient à court terme être en possession d'informations privilégiées d'effectuer des transactions sur les actions UCB ou d'autres titres liés à celles-ci durant cette période.

Le Conseil a nommé la directrice juridique (General counsel) du Groupe (Denelle J. Waynick Johnson) et le Secrétaire général du Groupe (Xavier Michel) en qualité d'« Insider Trading Compliance Officers », dont les missions et responsabilités sont définies dans le code de transaction (dealing code).

Conformément au code de transaction (dealing code), la Société a établi une liste des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes (Administrateurs et membres du Comité Exécutif) ainsi qu'une liste des employés clés, qui doivent informer l'« Insider Trading Compliance Officer » et obtenir son autorisation préalable pour les transactions sur les actions UCB et autres titres connexes qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte. Les

opérations faites dans les valeurs mobilières de la Société par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes ainsi que par les personnes ayant un lien étroit avec elles, doivent aussi être signalées à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), l'autorité belge chargée de la surveillance des marchés. La procédure de déclaration et les obligations y afférentes sont également reflétées dans le code de transaction (dealing code). Le code de transaction (dealing code) est disponible au public sur le [site Web d'UCB](#).

3.11 Audit externe

Le Commissaire est la société d'audit Mazars Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises CVBA – Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles) – Belgique (« Mazars »), actuellement représentée par M.Sébastien Schueremans. Ce cabinet d'audit a été initialement désigné par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021 pour un mandat de trois ans (durée légale) prenant fin lors de l'AGA 2024. Lors de l'AGA 2024, ce mandat a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans et étendu à la délivrance d'un avis d'assurance relative au reporting de durabilité, conformément à la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, modifiant le règlement (UE) 537/2014, ainsi que les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE, dans le cadre du reporting de durabilité des entreprises.

La société Mazars a été désignée comme commissaire auprès de l'ensemble des filiales du Groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux commissaires en 2024 s'élevaient à :

2024 – Réel		Audit (€)	Autres liés à l'attestation (€)	Services fiscaux (€)	Autres missions externes à l'audit (€)	TOTAL (€)
Forvis Mazars Belgique (Auditeur)	Audit des comptes annuels	860.500	41.000	-	15.738	1.202.238
	Examen d'assurance de la déclaration de durabilité	285.000				
Autres réseaux connexes de Forvis Mazars		1.540.850	15.716	13.300	-	1.569.866
Total		2.686.350	56.716	13.300	15.738	2.772.104

3.12 Informations requises en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

3.12.1 Structure du capital d'UCB, avec indication des différentes catégories d'actions, et, pour chaque catégorie d'actions, les droits et obligations qui lui sont attachés et le pourcentage du capital social total qu'elle représente au 31 décembre 2024

Au 13 mars 2014, le capital social d'UCB s'élève à € 583. 516. 974, représenté par 194. 505. 658 actions sans valeur nominale, entièrement libérées. Toutes les actions UCB bénéficient des mêmes droits.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions UCB ([section 3.2.2](#)).

3.12.2 Restrictions légales ou prescrites par les Statuts d'UCB au transfert de titres

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'article 11 des Statuts d'UCB (les « [Statuts](#) »), comme suit :

(« ...)

B) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le conseil d'administration disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, sauf si le candidat cédant renonce à la cession dans les 15 jours.

Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants :

- *Le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au « marché continu » d'Euronext Bruxelles des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer ;*

- *Le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.*

La notification susdite par le Conseil d'Administration vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil. Le prix sera payable dans le mois de cette notification, sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

C) À défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa de la sous-section b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément.

(... »)

À ce jour, le capital d'UCB est entièrement libéré.

3.12.3 Détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux et description de ces droits

Il n'existe aucun titre de ce type.

3.12.4 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Il n'existe aucun mécanisme de ce type.

3.12.5 Restrictions légales ou prescrites par les Statuts à l'exercice du droit de vote

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale.

D'après l'article 38 des [Statuts](#), les restrictions suivantes s'appliquent :

« Chaque action donne droit à une voix. Toute personne physique ou morale qui acquerra ou souscrira à titre onéreux des titres représentatifs ou non du capital de la Société conférant le droit de vote, devra, dans les délais prévus par la loi, déclarer le nombre de titres acquis ou souscrits ainsi que le nombre total de titres détenus lorsque ce nombre total franchira une quotité de 3 % du total des droits de vote exerçables, avant toute réduction éventuelle, en Assemblée Générale. Il en ira de même chaque fois que la personne tenue de faire la déclaration initiale mentionnée ci-avant, augmentera son pouvoir de vote jusqu'à 5 %, 7,5 %, 10 % et par la suite pour chaque multiple de 5 % du total des droits de vote définis ci-avant ou lorsque, à la suite d'une cession de titres, son pouvoir de vote tombera en deçà d'un des seuils visés ci-avant. Les mêmes obligations en matière de déclaration s'appliqueront aux titres et contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés, pour autant qu'ils donnent à leur détenteur le droit d'acquérir, de sa propre initiative uniquement, en vertu d'un accord formel (c'est-à-dire un accord contraignant en vertu de la législation applicable), des titres déjà émis conférant le droit de vote. Pour que les obligations en matière de déclaration trouvent à s'appliquer, le détenteur doit bénéficier, à terme ou non, soit du droit inconditionnel d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote, soit du pouvoir discrétionnaire d'acquérir ou non de tels titres conférant le droit de vote.

Si le droit du détenteur d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote dépend uniquement d'un événement qu'il a le pouvoir de faire survenir ou d'empêcher, ce droit est considéré comme inconditionnel. Ces déclarations se feront dans les cas et selon les modalités prévues par la législation en vigueur relative à la publicité des participations importantes des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Le non-respect de la présente disposition statutaire pourra être sanctionné de la manière prévue par les articles applicables de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Nul ne pourra prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux actions dont il a, conformément à l'alinéa précédent, déclaré la possession, vingt jours au moins avant la date de l'assemblée. »

Les droits de vote attachés aux actions UCB que détiennent UCB ou ses filiales directes ou indirectes, selon le cas, sont, en vertu du droit belge, suspendus.

3.12.6 Accords entre actionnaires, qui sont connus d'UCB et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

UCB n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

3.12.7 A. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

En vertu de l'article 15 des [Statuts](#):

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une période prenant fin au plus tard à la fin de la quatrième assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle leur nomination est devenue effective. L'assemblée générale peut mettre un terme à tout moment, avec effet immédiat et sans motif, au mandat de chaque administrateur.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais généraux »

L'Assemblée Générale décide pour ces questions à la majorité simple des voix.

Les règles relatives à la composition du Conseil d'Administration sont détaillées comme suit dans la section 3.2 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise :

Composition du Conseil d'Administration (section 3.2.1 de la Charte)

« Le Conseil estime qu'un nombre de 10 à 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption inopportune toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Ceci est conforme aux dispositions légales et aux Statuts d'UCB, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide du nombre d'Administrateurs sur proposition du Conseil.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des Administrateurs non exécutifs. Le curriculum vitæ de chaque Administrateur et des candidats administrateurs est consultable sur le site d'UCB (www.ucb.com). Ces curricula vitæ comprennent notamment la liste des mandats d'administrateur exercés par chacun des membres du Conseil dans d'autres entreprises cotées. »

Nomination des Administrateurs (section 3.2.2 de la Charte)

« Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, suivant une proposition du Conseil et sur recommandation du GNCC.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil se base plus particulièrement sur les critères suivants :

- une grande majorité des membres du Conseil doivent être des Administrateurs Non Exécutifs ;
- au moins trois Administrateurs non exécutifs doivent être des Administrateurs indépendants, en vertu de la définition légale générale, des critères fixés dans le Code 2020 et de ceux adoptés par le Conseil d'Administration ;
- aucun Administrateur seul ou groupe d'Administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel ;
- la composition du Conseil d'Administration doit garantir la diversité des compétences, des parcours éducatifs, des âges et des genres et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises pour la réussite des activités particulières d'UCB au niveau international ; et
- les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées. Les modifications apportées à leurs engagements pertinents et à leurs nouveaux engagements en dehors de la Société doivent être signalées au Président du Conseil et au Secrétaire général de la Société à mesure qu'elles se présentent.

Le GNCC rassemble les informations, permettant au Conseil d'Administration de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le GNCC procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil. Le profil du candidat idéal est dressé sur la base de cette évaluation et proposé au Conseil d'Administration pour y être discuté et défini.

Lorsque le profil est défini, le GNCC sélectionne les candidats qui correspondent à ce profil en accord avec les membres du Conseil d'Administration (dont le Président du Comité Exécutif) et avec l'aide éventuelle d'une société de recrutement. Les candidats finaux sont proposés au Conseil par le GNCC. Lors de ces recommandations, des informations pertinentes sont fournies au Conseil (telles qu'un curriculum vitæ, une évaluation, une liste des fonctions occupées et, le cas échéant, toute information nécessaire sur l'indépendance du candidat).

Le Conseil évalue les propositions, qui seront par la suite soumises aux actionnaires pour approbation. »

Durée des mandats et limite d'âge (section 3.2.4 de la Charte)

« Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour un mandat prenant fin au plus tard à l'issue de la quatrième assemblée générale annuelle des actionnaires suivant la date d'effet de leur nomination, et leur mandat peut être renouvelé.

En outre, la limite d'âge a été fixée à 70 ans. Le mandat actuel d'un administrateur prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires suivant son 70e anniversaire. Le Conseil peut proposer des exceptions à cette règle. »

Procédure de nomination, renouvellement des mandats (section 3.2.5 de la Charte)

« La procédure de nomination et de réélection des Administrateurs est gérée par le GNCC, qui communique ses recommandations au Conseil d'Administration et s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil d'Administration.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un Administrateur sont examinées par le Conseil sur la base d'une recommandation formulée par le GNCC.

Le GNCC évalue, pour chacun des Administrateurs candidats à la réélection à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, leur engagement et leur efficacité et transmet ses recommandations de réélection au Conseil. Une attention particulière est donnée à l'évaluation du Président du Conseil d'Administration et des Présidents des comités du Conseil d'Administration.

L'évaluation est dirigée par le Président du GNCC et le Vice-Président du Conseil ou un autre membre du GNCC lors de réunions avec chacun des Administrateurs en leur qualité d'Administrateur et, le cas échéant, en leur qualité de Président ou de membre d'un Comité du Conseil. L'évaluation du Président du Conseil et du GNCC est dirigée par le Vice-Président du Conseil et un Administrateur Indépendant qui a le plus d'ancienneté. Les sessions sont basées sur un questionnaire (et peuvent inclure des entretiens) et portent sur le rôle de l'administrateur dans la gouvernance de la Société et l'efficacité du Conseil d'Administration, et entre autres, la manière dont l'administrateur évalue son engagement, son apport et son implication constructive dans les discussions et la prise de décisions.

Le rapport de ces sessions est fait au GNCC, qui communique ses recommandations quant à la réélection proposée au Conseil.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation et au renouvellement d'Administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale concernée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires statue séparément sur chaque désignation d'Administrateurs proposée par le Conseil, et les propositions du Conseil dans ce domaine sont adoptées à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil s'assure qu'une planification successorale est en place pour les membres du Conseil.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'Administrateur exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat (actuellement maximum quatre ans en vertu des Statuts d'UCB), et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées.

Le Conseil spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance prévues par le CSA et le Code 2020, tels que le fait qu'un administrateur, pour répondre aux critères d'indépendance, ne peut détenir un mandat pour une durée totale de plus de douze ans en tant qu'administrateur non exécutif. La proposition sera soumise à l'Assemblée Générale des Actionnaires afin de reconnaître ce caractère indépendant, avec une confirmation du Conseil attestant qu'aucun élément ne remet en cause cette indépendance.

Les présentes dispositions s'appliquent également aux propositions de désignation émanant des actionnaires.

Les propositions de nomination sont disponibles sur le site Web d'UCB (www.ucb.com).

La Charte stipule en outre que l'administrateur répond aux critères d'indépendance s'il n'a pas eu d'activités ou d'autres relations avec le Groupe UCB pouvant compromettre sa liberté de jugement. Dans l'évaluation de ce critère, les principaux statuts de client, fournisseur ou actionnaire du Groupe UCB sont pris en considération par le Conseil sur une base individuelle.

3.12.7. B. Règles applicables à la modification des statuts d'UCB

Les règles applicables à la modification des Statuts d'UCB sont définies par le CSA.

La décision de modifier les Statuts doit être prise par une Assemblée Générale statuant, en principe, à une majorité de 75 % des voix, à condition qu'au moins 50 % du capital social d'UCB soit présent ou représenté lors de l'assemblée.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée et décidera sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis.

Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, la modification de l'objet social, la modification des droits attachés aux titres), des conditions de présence et de vote supplémentaires sont requis.

3.12.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion d'UCB. Le Conseil est investi de tous les pouvoirs qui ne sont pas, spécifiquement attribués à l'assemblée générale des actionnaires par la loi.

Dans tous les domaines relevant de sa compétence, le Conseil collabore étroitement avec le Comité Exécutif, et la majorité des décisions prises par le Conseil sont issues des propositions émises par le Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif représente la haute direction d'UCB. Il garantit la mise en œuvre, la vérification et la coordination des plans stratégiques du Groupe UCB dans les domaines de la recherche et du développement, des opérations, de la finance, de l'administration, de la gestion des risques et des affaires légales, des ressources humaines et des investissements.

Autorisations du Conseil d'émettre ou de racheter des actions

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2024 a décidé de renouveler (i) l'autorisation du Conseil (et de modifier les statuts en conséquence), pour une nouvelle période de deux ans, d'augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites et aux conditions énoncées ci-dessus à la section 3.2.4 Capital autorisé, et (ii) l'autorisation du Conseil, pour une nouvelle période de deux ans commençant le 1^{er} juillet 2024 et expirant le 30 juin 2026, d'acquérir, directement ou indirectement, en bourse ou hors-bourse, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou de tout autre manière, jusqu'à 10 % du nombre total d'actions de la Société, calculé à la date de chaque acquisition, dans les limites et sous les conditions énoncées ci-dessus à la section 3.2.3 Actions propres. Ces autorisations seront soumises pour renouvellement lors de l'AGA 2026, pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'en 2028.

3.12.9 Accords importants, auxquels UCB est partie, qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle d'UCB à la suite d'une offre publique d'acquisition, et leurs effets, sauf lorsque leur nature est telle que leur divulgation porterait gravement atteinte à UCB ; cette exception n'est pas applicable lorsque UCB est spécifiquement tenu de divulguer ces informations en vertu d'autres exigences légales

- L'accord de crédit d'un montant de € 1 milliard entre, notamment, UCB SA/NV et diverses filiales d'UCB SA/NV en tant qu'emprunteurs initiaux et garants initiaux, BNP Paribas Fortis SA/NV en tant qu'agent et diverses autres institutions financières en tant que prêteurs initiaux, datant du 27 mars 2023, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 et stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV.
- Le programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 (dernière mise à jour du prospectus de base au 17 octobre 2023, complétée les 24 octobre 2023 et 5 mars 2024) pour un montant plafonné à € 5 milliards (le « Programme EMTN »), qui prévoit une clause de changement de contrôle (condition 5 (e) (ii)) aux termes de laquelle, pour tout titre émis dans le cadre dudit programme, lorsqu'une option de vente en cas de changement de contrôle figure dans les conditions finales relatives au titre, tout détenteur de ce titre, à la suite d'un changement de contrôle d'UCB SA/NV, a le droit

de le vendre en exerçant ladite option de vente. Conformément à l'article 7:151 du CSA, la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus et prévue dans le Programme EMTN du 6 mars 2013 a été approuvée par les Assemblées Générales des 25 avril 2013, 24 avril 2014, 30 avril 2015, 28 avril 2016, 27 avril 2017, 26 avril 2018, 25 avril 2019, 30 avril 2020, 29 avril 2021, 28 avril 2022, 27 avril 2023 et 25 avril 2024 pour toute série de titres à émettre dans le cadre du Programme EMTN dans les 12 mois suivant ces assemblées et pour lesquels la clause de changement de contrôle a été rendue applicable. Une approbation similaire en vertu de l'article 7:151 du CSA sera soumise à l'[Assemblée Générale](#) du 24 avril 2025 pour toute série de titres devant être émis dans le cadre du Programme EMTN entre le 24 avril 2025 et le 30 avril 2026, s'il y en a, et auxquels, dans ce cas, ledit changement de contrôle sera applicable.

- Placement privé obligataire exigible le 1^{er} octobre 2027 à hauteur de € 150 millions à 1,000 %, émis le 1^{er} octobre 2020, dans le cadre du programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 et auquel s'applique la clause de changement de contrôle dudit programme.
- Émission obligataire de type « institutionnel » exigible le 30 mars 2028 à hauteur de € 500 millions à 1,000 %, du 30 mars 2021, dans le cadre du programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 et à laquelle s'applique la clause de changement de contrôle dudit programme.
- Obligation pour particuliers exigible le 21 novembre 2029 à hauteur de € 300 millions à 5,200 %, émise le 21 novembre 2023, dans le cadre du programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 18 octobre 2023 et à laquelle s'applique la clause de changement de contrôle dudit programme.
- Émission obligataire de type « institutionnel » exigible le 30 mars 2030 à hauteur de € 500 millions à 4,2500 %, du 20 mars 2024, dans le cadre du programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 24 octobre 2023 et à laquelle s'applique la clause de changement de contrôle dudit programme.
- L'accord de crédit d'un montant de € 350 millions entre UCB SA en sa qualité d'emprunteur et la BEI et dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'Assemblée Générale du 28 avril 2022 et selon laquelle les prêts ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés seraient, sous certaines circonstances, susceptibles de devenir immédiatement dus et payables (à la discrétion de la BEI) suite au changement de contrôle d'UCB SA.
- L'accord de crédit d'un montant initial de US\$ 2.070 millions entre, notamment, UCB SA/NV et UCB Biopharma SRL en tant qu'emprunteurs, et BNP Paribas Fortis SA/NV et Bank of America Merrill Lynch International Designated Activity Company en tant que bookrunners, datant du 10 octobre 2019 et en vertu duquel une première, deuxième et troisième facilité de crédit supplémentaire, respectivement d'un montant de € 90 millions, € 90 millions et US\$ 80 millions ont été conclues entre UCB SA et le prêteur de la première, deuxième et troisième facilité de crédit supplémentaire, en date des 28 juillet 2022, du 19 janvier 2023 et du 28 février 2024, et dont la création n'entraîne pas d'augmentation de l'encours supérieure au montant initial de cette facilité, avec une clause de changement de contrôle qui stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV. L'Assemblée Générale du 30 avril 2020 a approuvé la clause de changement de contrôle conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt à terme d'un montant de US\$ 800 millions, au titre duquel un solde de US\$ 600 millions reste en cours, conclu entre, notamment, UCB SA/NV et UCB Biopharma SRL en tant qu'emprunteurs, et BNP Paribas Fortis SA/NV et Barclays Bank PLC en tant que bookrunners, datant du 19 janvier 2022, dont la clause de changement de contrôle stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée à l'[Assemblée Générale](#) du 28 avril 2022 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 108,5 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial daté du 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.

- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 20,5 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial daté du 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 15,0 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial daté du 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de US\$ 20,0 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial daté du 2 novembre 2022, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV, et dont la clause de changement de contrôle a été soumise à l'Assemblée Générale du 27 avril 2023 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- L'accord de prêt de type « Schuldschein » d'un montant de € 30,0 millions conclu entre UCB SA en tant qu'emprunteur, UCB Biopharma SRL en tant que garant et ING Bank, filiale d'ING-DIBA AG, en tant que prêteur initial daté du 24 août 2023, avec une clause de changement de contrôle stipulant que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA/NV, et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 25 avril 2024 conformément à l'article 7:151 du CSA.
- Les règlements des plans d'attribution d'actions gratuites (« stock awards ») et des plans d'actions avec condition de performance (« performance shares ») d'UCB en vertu desquels UCB attribue chaque année des actions à certains collaborateurs, conformément à des critères de grade et de performance, prévoient une acquisition définitive des actions à l'expiration d'une période de blocage de trois ans et à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe au moment de l'expiration de cette période. Conformément aux règlements de ces plans, ces attributions font également l'objet d'une acquisition immédiate anticipée en cas de changement de contrôle ou de fusion. L'Assemblée Générale du 25 avril 2019 a approuvé cette clause de changement de contrôle pour tous les plans LTI présents et futurs d'UCB. Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions gratuites et d'actions gratuites avec conditions de performance en circulation est le suivant :
 - 2.466.340 actions gratuites, dont 688.756 seront acquises en 2025 ;
 - 473.789 actions gratuites avec conditions de performance, dont 157.533 seront acquises en 2025.

Les clauses de changement de contrôle dans les contrats des membres du Comité Exécutif telles que décrites dans la section [Rapport de rémunération \(3.8\)](#).

3.12.10 Accords entre UCB et les membres de son Conseil d'Administration ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

Pour plus de détails, voir la section [Rapport de rémunération \(3.8\)](#) sur les dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du CEO et des membres du Comité Exécutif. Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ en raison d'une offre publique d'acquisition.

3.13 Conflits d'intérêt – Application de l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations

Dans le cadre des décisions concernant la rémunération du CEO, le bonus et les rémunérations variables à long terme (« LTI »), l'article 7:96 du CSA a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration en date du 27 février 2024 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion) :

« (...) »

Avant toute délibération ou décision du Conseil d'Administration concernant l'approbation de : (i) le multiplicateur de performance de l'entreprise et les résultats du modificateur SSBE (Santé, Sécurité, Bien-être) pour le bonus 2023, (ii) l'acquisition des droits (vesting) au titre du plan d'actions de performance 2021-2023 (LTI), y compris l'ajustement des critères de performance pour ce plan et l'acquisition des droits en 2025 au titre du plan d'actions de performance en cours, (iii) l'octroi de LTI en 2024, y compris la définition des indicateurs clés de performance (KPI), des objectifs et de la courbe de paiement pour le plan d'actions avec condition de performance 2024-2026, (iv) la définition des objectifs et du modificateur SSBE pour le bonus de fin d'année 2024, (v) l'approbation du bonus du CEO basé sur la performance 2023, du salaire de base du CEO pour 2024 et de l'octroi des LTI au CEO pour 2024 (y compris les Stock Options et les Performance Shares), (vi) le Rapport de rémunération 2023, (vii) la Politique de rémunération 2024, J.C. Tellier a déclaré avoir un intérêt financier direct dans la mise en œuvre de ces décisions. Conformément à l'article 7:96 du CSA, il s'est retiré de la réunion du Conseil d'Administration et n'a pas pris part à la délibération et au vote concernant ces questions. Le Conseil d'Administration a reconnu que l'article 7:96 du CSA était applicable à ces opérations. Il a également été précisé que toutes les décisions relatives aux sujets mentionnés ci-dessus ont été prises par le Conseil conformément à la Politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les conséquences financières de ces décisions seront détaillées dans le Rapport de rémunération relatif aux exercices concernés. La Politique de rémunération et le Rapport de rémunération, établis conformément aux règles prévues par le Code des sociétés et des associations (CSA), fournissent une justification détaillée des décisions prises par le Conseil, sur recommandation du GNCC, concernant la rémunération de J.-C. Tellier ainsi que des autres membres de la direction. J.-L. Fleurial s'est également retiré de la vidéoconférence avant la délibération ou la décision concernant ces décisions.

(...) ».

Mme Fiona du Monceau, précédemment Vice-présidente du Conseil d'Administration et Présidente du GNCC, a démissionné de ces fonctions le 12 mars 2024. Bien que ne relevant pas du champ d'application de l'article 7:96 du CSA, il a été considéré que Mme Fiona du Monceau se trouvait en situation de conflit d'intérêts concernant les décisions à prendre par le GNCC et le Conseil sur sa sélection et, par conséquent, sur sa nomination en tant que membre du Comité Exécutif, ainsi que toutes les discussions, résolutions et décisions associées, intervenues avant sa démission du Conseil. En conséquence, Mme Fiona du Monceau n'a pas participé aux réunions du Conseil et du GNCC convoquées pour examiner et discuter sa candidature au poste de membre du Comité Exécutif, ni aux réunions ayant statué sur sa nomination à cette fonction. Les discussions et décisions du Conseil et du GNCC relatives à sa rémunération en tant que membre du Comité Exécutif ont eu lieu après sa démission. Par conséquent, l'article 7:96 du CSA ne s'appliquait pas à ces discussions et décisions.

Bien que l'article 7:96 du CSA n'ait pas été considéré comme étant applicable, Jonathan Peacock s'est également retiré des délibérations et du vote sur le renouvellement de son mandat de Président du Conseil, à la suite de l'évaluation menée par le GNCC et présentée au Conseil en son absence.





Données financières

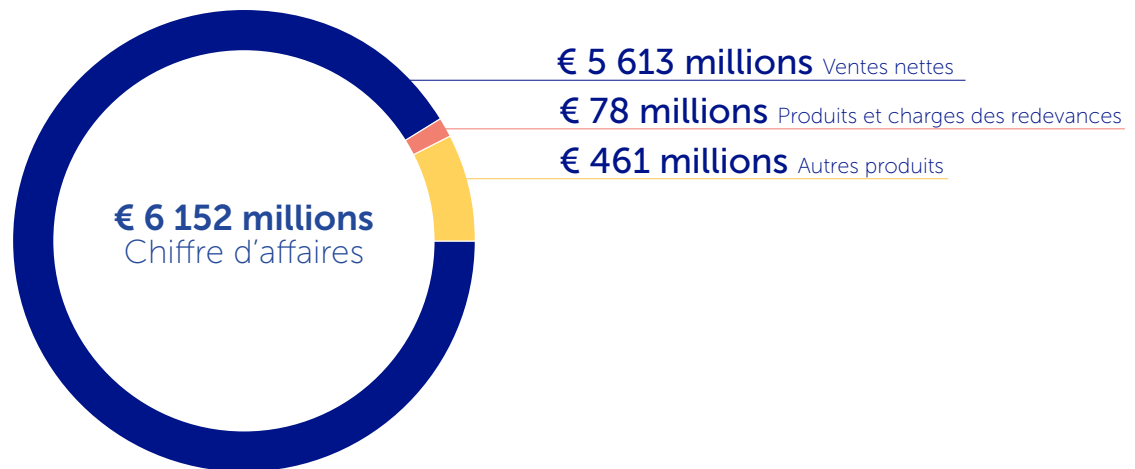
1. Performances financières de l'entreprise

1.1 Chiffres clés

€ million	Réel ¹		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC ²
Chiffre d'affaires	6 152	5 252	17 %	19 %
Ventes nettes	5 613	4 867	15 %	17 %
Produits et charges des redevances	78	77	1 %	1 %
Autres produits	461	308	50 %	50 %
Marge brute ajustée	4 819	4 033	19 %	22 %
Marge brute	4 400	3 545	24 %	27 %
Frais commerciaux	- 2 075	- 1 594	30 %	30 %
Frais de recherche et développement	- 1 781	- 1 630	9 %	9 %
Frais généraux et administratifs	- 272	- 230	18 %	18 %
Autres produits / charges (-) d'exploitation	564	566	0 %	0 %
EBIT ajusté	836	657	27 %	47 %
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	488	- 53	> 100 %	> 100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	1 324	604	>100 %	>100 %
Charges financières nettes (-)	- 161	- 163	- 1 %	- 2 %
Résultat avant impôts	1 163	441	>100 %	>100 %
Charges d'impôt sur le résultat (-)	- 98	- 98	0 %	4 %
Résultat provenant des activités poursuivies	1 065	343	>100 %	>100 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	0	0	N/A	N/A
Résultat	1 065	343	>100 %	>100 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	1 065	343	>100 %	>100 %
EBITDA ajusté	1 476	1 349	9 %	18 %
Dépenses d'investissement (immobilisations incorporelles incluses)	322	316	2 %	
Dette nette (-)	- 1 454	- 2 177	- 33 %	
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles poursuivies	1 242	761	63 %	
Nombre moyen pondéré d'actions – non diluées (millions)	190	190	0 %	
Résultat par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	5.61	1.81	>100 %	>100 %
Résultat de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	4.98	4.20	19 %	32 %

¹ En raison des arrondis, il est possible que certaines données financières figurant dans les tableaux de ce rapport ne semblent pas concorder.

² TCC : taux de change constants hors couvertures.



En 2024, le **chiffre d'affaires** a affiché une croissance de 17 % pour s'établir à € 6 152 millions, soit une hausse de 19 % à taux de change constants (TCC).

- Les **ventes nettes** ont augmenté à € 5 613 millions, soit une hausse de 15 % (+17 % TCC). Cette croissance a été portée par la solide performance à deux et à trois chiffres des produits moteurs de croissance d'UCB : BIMZELX®, EVENITY®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ® ainsi que la solide performance de CIMZIA® et la forte contribution de BRIVIACT®, atteignant ses objectifs de ventes maximaux d'« au moins € 600 millions » bien avant l'échéance fixée à 2026. Les **produits et charges des redevances** atteignent € 78 millions et les **autres produits** s'élèvent à € 461 millions, bénéficiant de la cession des droits de deux marques établies.
- L'**EBITDA ajusté** (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) a augmenté à € 1 476 millions (+9 % ; +18 % TCC), reflétant une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires ainsi qu'une hausse des charges d'exploitation, due à une augmentation significative des frais commerciaux sous l'effet des activités de lancement mondiales pour les cinq produits moteurs de croissance d'UCB. Le ratio de l'EBITDA ajusté pour 2024 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 24,0 %, contre 25,7 % en 2023.
- Le **résultat** a augmenté à € 1 065 millions, contre € 343 millions (> 100 % ; > 100 % TCC) sous l'effet de la croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires, de l'augmentation des charges d'exploitation et de la finalisation réussie de la cession du portefeuille mature en neurologie et allergie d'UCB en Chine, ainsi que du site de production de Zhuhai, annoncée en novembre 2024.
- Le **résultat de base par action** s'élève à € 4,98 contre € 4,20 en 2023 sur une moyenne de 190 millions d'actions en circulation



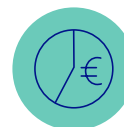
Chiffre d'affaires
€ 6 152 millions



Ventes nettes
€ 5 613 millions



EBITDA ajusté
€ 1 476 millions



Résultat
€ 1 065 millions

Les présentes performances financières de l'entreprise sont basées sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB SA, préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Internet.

La marge brute ajustée correspond à la marge brute sans l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-) :

Les transactions et les décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « Restructuration, dépréciation et autres produits / charges »).

Outre l'EBIT (Résultat avant intérêts et impôts ou résultat d'exploitation), une ligne « **EBIT ajusté** » (résultat d'exploitation sous-jacent) représentant la rentabilité continue des activités biopharmaceutiques de la société a été insérée. L'EBIT ajusté équivaut à la ligne « résultat d'exploitation avant dépréciation, restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

L'**EBITDA ajusté** (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) est le résultat d'exploitation ajusté en matière d'amortissement, de charges de dépréciation, de pertes de valeur, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges

Le **résultat de base par action** est le résultat principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des restructurations, dépréciations et autres produits/charges, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement des immobilisations après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

1.2 Événements marquants de l'exercice

Plusieurs événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB :

Macroéconomiques

UCB opère dans des environnements macroéconomiques et politiques mondiaux ou régionaux et en subit l'influence. Le contexte mondial est marqué par une profonde incertitude due aux conflits internationaux, aux tensions sociales croissantes, aux évolutions technologiques et à des conditions financières fluctuantes. Les principaux indicateurs économiques, tels que la croissance, l'inflation et l'emploi sur les marchés clés d'UCB, pourraient continuer à diverger. Cette divergence pourrait entraîner des conditions de financement caractérisées par des taux d'intérêt durablement élevés en USD, tandis que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait s'orienter vers une baisse des taux.

La surperformance de nos actions en 2024 a entraîné une augmentation des coûts liés à nos rémunérations variables à long terme (plans d'options sur actions, plans d'attribution d'actions gratuites et plans d'octroi d'actions de performance).

Guerre contre l'Ukraine

UCB poursuit son objectif de créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et demain, et réaffirme plus que jamais sa volonté de contribuer à un monde plus inclusif et durable. C'est pourquoi UCB s'emploie à limiter l'impact de cette guerre sur ses employés, ses patients et leurs communautés respectives. Veuillez prendre connaissance de la déclaration complète de la position d'UCB sur www.ucb.com/UCBs-response-to-the-conflict-in-Ukraine. L'impact actuel sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie est abordé dans la [Note 2.1](#) dans les états financiers consolidés tels qu'inclus dans le rapport annuel intégré 2024.

Initiatives et accords importants

En mars 2024, UCB a annoncé un investissement stratégique en capitaux propres dans IMiDomics, Inc., une entreprise privée dédiée au développement de nouveaux médicaments pour les maladies inflammatoires à médiation immunitaire (MIMI).

En mars 2024, UCB a réussi à finaliser l'émission de 500 millions € d'obligations senior non garanties avec un coupon de 4,25 % et une maturité de 6 ans. Cette obligation a été émise dans le cadre du programme EMTN d'UCB de 5 milliards € le 20 mars 2024.

En octobre 2024, UCB a annoncé les résultats de l'étude de phase 2a du *bepranemab* dans la maladie d'Alzheimer (voir détails ci-dessous) et a indiqué avoir récupéré l'ensemble des droits mondiaux sur le *bepranemab* à la suite de la résiliation d'un accord de collaboration avec Genentech, membre du groupe Roche, et Roche. En juillet 2020, UCB a conclu un accord de licence exclusif et mondial avec Roche et Genentech pour le développement, la fabrication et la commercialisation du *bepranemab* dans le traitement de la maladie d'Alzheimer.

En novembre 2024, UCB a annoncé la finalisation réussie de la cession des droits de deux marques établies, Atarax® et Nootropil® pour l'Europe ainsi que certains pays d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique à ADVANZ PHARMA. En 2023, ces produits ont généré des ventes nettes s'élevant à € 63 millions, contre € 49 millions en 2024 (entre janvier et octobre). Cette décision stratégique concernant le portefeuille représente une nouvelle étape clé dans les efforts continus d'UCB pour optimiser son portefeuille de produits et se concentrer sur les opportunités à forte croissance.

UCB a annoncé en août 2024 une cession stratégique en Chine, soulignant sa réorientation stratégique sur l'innovation et les partenariats dans l'un des marchés pharmaceutiques connaissant la croissance la plus rapide au monde.

En novembre 2024, UCB a annoncé la finalisation réussie de la cession de son portefeuille mature en neurologie et allergie en Chine ainsi que du site de production de Zhuhai à CBC Group, le plus grand groupe de gestion d'actifs spécialisé dans la santé en Asie, et à Mubadala Investment Company, société d'investissement mondiale basée à Abou Dabi, pour une valeur d'entreprise de US\$ 680 millions. L'opération couvre le portefeuille de neurologie (KEPPRA®, VIMPAT®, NEUPRO®) et le portefeuille d'allergie d'UCB (ZYRTEC®, XYZAL®). Les ventes nettes combinées de ces médicaments en Chine se sont élevées à € 131 millions en 2023 et à € 131 millions entre janvier et novembre 2024.

En novembre 2024, la Science Based Targets Initiative (SBTi) a validé les objectifs d'UCB en matière de neutralité carbone. Cela souligne l'engagement d'UCB en faveur d'un impact durable et sa volonté de réduire son empreinte environnementale.

Mise à jour réglementaire et relative au pipeline

UCB innove en permanence et cherche constamment de nouvelles solutions pour les personnes atteintes de maladies immunologiques et neurologiques graves. Cela se reflète dans notre pipeline de développement clinique, qui comprend désormais un actif en phase 4 (post-approbation), un actif en cours d'examen réglementaire, quatre projets en phase 3 et quatre projets en phase 2, couvrant des populations de patients différentes. La mise à jour du calendrier du programme de développement clinique d'UCB, qui reflète également le processus des autorisations réglementaires et l'évolution du pipeline du 1er janvier 2024 à la date de publication de ce rapport, est présentée ci-après.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Résultats principaux/ prochaines étapes
bimekizumab (IL-17 A/F) Étude en tête-à-tête post-approba- tion contre le risankizumab dans le traitement de l'arthrite psoriasique					S2 2026
doxécitine/doxribtimine (thérapie nucléosidique) Trouble du déficit en TK2					Demande d'autorisation
Rozanolixizumab (inhibiteur de FcRn) Maladie à anticorps anti-MOG					S2 2026
Fenfluramine (agoniste 5-HT) Trouble du déficit en CDKL5					S1 2025
dapirolizumab pegol (anticorps anti-CD40L) Lupus érythémateux systémique					1ère phase 3 positive, 2ème phase 3 : 2028
STACCATO® alprazolam (benzodiazepine) Crises stéréotypées prolongées					S1 2026
Bepranemab (anticorps anti-tau) Maladie d'Alzheimer		Phase 2a			Phase 2a positive
UCB0222 (modulateur allosteri- que positif du récepteur D-1) Maladie de Parkinson		Phase 2a			S1 2025
UCB9741/galvokimig (IL-17 A/F et IL-13) Dermatite atopique		Phase 2a			Phase 2a positive
UCB1381/donzakimig (IL-13 et IL-22) Dermatite atopique		Phase 2a			S2 2025

Autorisations réglementaires

En **janvier 2024**, la Commission européenne a accordé une autorisation de mise sur le marché pour RYSTIGGO® (rozanolixizumab) en complément à la thérapie standard dans le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg) chez les patients adultes positifs aux anticorps anti-récepteurs de l'acétylcholine (AChR) ou aux anticorps anti-tyrosine kinase spécifique du muscle (MuSK).

En **avril 2024**, la solution orale FINTEPLA® (fenfluramine) a été approuvée par le Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales (MHLW) pour le traitement des crises d'épilepsie

associées au syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) en tant que thérapie complémentaire d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus.

En **avril 2024**, UCB a reçu l'autorisation de la Commission européenne pour BIMZELX® (bimekizumab) en tant que premier médicament biologique ciblant IL-17A et IL-17F pour l'hidradénite suppurée modérée à sévère. L'autorisation de mise sur le marché dans l'Union européenne (UE) représente la première approbation réglementaire mondiale pour le bimekizumab dans le traitement de l'hidradénite suppurée modérée à sévère, et sa quatrième indication approuvée au sein de l'UE.

1 En partenariat avec Biogen

2 En partenariat avec Roche/Genentech

3 En partenariat avec Novartis

Mise à jour relative au pipeline

Développement clinique – Phase 2a

En **juin 2024**, le Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales (MHLW) a accordé une autorisation de mise sur le marché pour BRIVIACT® (*brivaracetam*) en tant que monothérapie et traitement adjuvant dans le traitement des crises épileptiques partielles chez les patients adultes épileptiques, avec ou sans généralisation secondaire. Le traitement par *brivaracetam* est initié sans ajustement progressif de la dose, ce qui signifie que les patients reçoivent une dose thérapeutique dès le premier jour de traitement.

En **juillet 2024**, UCB a reçu l'approbation de l'Administration Nationale des Produits Médicaux (NMPA) pour BIMZELX® pour le traitement de la spondylarthrite ankylosante (SA) en Chine, suivie en septembre d'une approbation pour le traitement de la spondylarthrite axiale non radiographique (nr-axSpA). En novembre 2024, UCB et la société biopharmaceutique Bioray ont signé un accord pour la commercialisation de BIMZELX® en Chine, facilitant ainsi l'accès des patients au traitement.

En **août 2024**, la Commission européenne a accordé une autorisation de mise sur le marché pour deux présentations de dispositif à 320 mg de BIMZELX®. La seringue préremplie et le stylo prérempli contiennent chacun 320 mg de *bimekizumab* dans un volume de 2 mL et offrent une alternative aux options d'injection actuellement disponibles de 160 mg dans un volume de 1 mL.

En **septembre 2024**, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a approuvé BIMZELX® pour le traitement des patients adultes atteints de rhumatisme psoriasique (PsA) actif, de spondylarthrite axiale non radiographique (nr-axSpA) active avec des signes objectifs d'inflammation, et de spondylarthrite ankylosante (SA) active. Le *bimekizumab-bkzx* est le premier traitement approuvé pour ces trois indications, conçu pour inhiber sélectivement deux cytokines clés impliquées dans les processus inflammatoires : l'interleukine 17A (IL-17A) et l'interleukine 17F (IL-17F). Ces nouvelles indications approuvées font suite à la première autorisation de BIMZELX® aux États-Unis en octobre 2023 pour le traitement du psoriasis en plaques modéré à sévère chez les adultes candidats à une thérapie systémique ou à une photothérapie.

En **septembre 2024**, le Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales (MHLW) a approuvé BIMZELX® pour le traitement des adultes atteints d'hidradénite suppurée (HS) modérée à sévère.

En **octobre 2024**, la FDA a approuvé une seringue préremplie de 2 mL et un autoinjecteur prérempli, chacun contenant 320 mg de BIMZELX®. Ces nouvelles présentations de dispositif s'ajoutent aux options d'administration actuellement disponibles en 1 mL, contenant chacune 160 mg de *bimekizumab-bkzx*, et permettent aux patients nécessitant une dose de 320 mg de *bimekizumab-bkzx* de bénéficier d'une option d'administration en une seule injection.

En **novembre 2024**, la FDA a approuvé BIMZELX® dans le traitement des adultes atteints d'hidradénite suppurée (HS) modérée à sévère. Le *bimekizumab-bkzx* est le premier et le seul médicament approuvé conçu pour inhiber sélectivement l'interleukine 17F (IL-17F) en plus de l'interleukine 17A (IL-17A). Cette étape majeure représente la cinquième indication de *bimekizumab-bkzx* aux États-Unis en 2024, soulignant l'engagement d'UCB à améliorer les normes de prise en charge dans un large éventail de maladies médiées par l'IL-17.

En **janvier 2025**, le Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales (MHLW) a approuvé l'auto-injecteur 320 mg/2 mL de BIMZELX®.

L'étude de phase 2a avec **rozanolixizumab** dans le **syndrome de fibromyalgie sévère** a montré une supériorité statistiquement significative par rapport au placebo, mais n'a pas répondu aux critères prédéfinis pour la progression. La réduction des niveaux d'IgG et le profil de sécurité étaient cohérents avec les observations faites dans la population atteinte de myasthénie grave. UCB a décidé de ne pas poursuivre un programme de phase 3 pour *rozanolixizumab* dans la fibromyalgie sévère et de mettre fin à ce programme.

UCB9741/ galvokimig – un anticorps bispécifique expérimental conçu pour cibler l'IL-13 ainsi que l'IL-17A et l'IL-17F, qui sont des médiateurs clés de l'inflammation. L'étude de phase 2a dans la dermatite atopique modérée à sévère – un type d'eczéma qui est la maladie inflammatoire de la peau la plus courante – a montré des résultats de preuve de concept positifs et convaincants, qui seront présentés lors d'un prochain congrès scientifique en 2025. UCB évalue actuellement les prochaines étapes du programme de développement.

UCB1381/ donzakimig – un anticorps bispécifique expérimental conçu pour cibler l'IL-13 et l'IL-22, un médiateur clé de l'inflammation, impliqué dans le maintien de l'intégrité de la barrière cutanée. Le recrutement pour l'étude de phase 2a dans la dermatite atopique (AtD) progresse plus lentement que prévu, entraînant une mise à jour du calendrier, avec des résultats désormais attendus au second semestre 2025.

Le **minzasolmin** (une petite molécule orale expérimentale en phase 2a, inhibiteur du mauvais repliement de l'alpha-synucléine), développé en partenariat avec Novartis pour la **maladie de Parkinson à un stade précoce**, n'a pas atteint ses critères d'évaluation cliniques principaux et secondaires dans l'étude de preuve de concept ORCHESTRA. Aucun nouveau risque pour la sécurité n'a été identifié, et le programme a été interrompu. Les résultats de cette étude ont été soumis à un prochain congrès scientifique et seront proposés pour publication dans une revue à comité de lecture. Les données générées jusqu'à présent amélioreront la compréhension de l'inhibition du mauvais repliement de l'alpha-synucléine et contribueront à l'avancement des futurs traitements.

Le **bepreanemab** a montré des résultats encourageants dans une étude de phase 2a sur la **maladie d'Alzheimer à un stade précoce**, apportant la première preuve d'un effet biologique et clinique d'une thérapie modifiant l'évolution de la maladie ciblant le domaine central de la protéine tau. Dans la population totale de l'étude, le critère d'évaluation principal n'a pas été atteint ; cependant, le *bepreanemab* a montré des résultats positifs pour plusieurs critères d'évaluation secondaires clés. Dans des sous-groupes de patients prédéfinis, un bénéfice thérapeutique cohérent a été observé sur plusieurs critères d'évaluation principaux et secondaires. UCB évalue actuellement les prochaines étapes du programme de développement.

En mai 2024, l'étude de phase 2a AIE001 évaluant le **rozanolixizumab** dans le **traitement de l'encéphalite auto-immune (EAI) à auto-anticorps anti-LGI1 positifs** n'a pas montré d'efficacité et le programme a été arrêté. Cette décision n'est pas liée à la sécurité, les observations dans l'étude AIE001 étant conformes au profil de sécurité précédemment rapporté pour le *rozanolixizumab*. Les résultats complets de l'étude seront partagés avec la communauté scientifique.

Développement clinique – Phase 3 et au-delà

Fin 2024, les demandes d'autorisations réglementaires pour la **doxécitine** et la **doxribtimine** pour la déficience en thymidine kinase 2 (TK2d) ont été déposées comme prévu et en février elles ont été acceptées pour examen par les autorités européennes et américaines. Aux États-Unis, la demande a obtenu une procédure d'examen prioritaire, ainsi que les désignations de thérapie innovante et de maladie pédiatrique rare. Suite à l'acquisition de Zogenix, Inc. en 2022, UCB a continué le développement de la **doxécitine** et de la **doxribtimine**, une thérapie potentielle par nucléosides pyrimidiques pour les patients atteints de TK2d, une maladie mitochondriale génétique rare, progressive, débilitante et souvent mortelle, caractérisée par une faiblesse musculaire sévère et progressive. À l'échelle mondiale, aucun traitement approuvé n'est disponible. UCB attend un retour des autorités réglementaires et des approbations potentielles avant la fin de l'année 2025.

L'étude de phase 3 visant à évaluer l'efficacité et la sécurité du **bimekizumab** chez des participants chinois atteints de psoriasis en plaques (PSO) modéré à sévère a rapporté des résultats positifs. Tous les critères d'évaluation principaux et secondaires ont été atteints, et les observations en matière de sécurité étaient globalement cohérentes avec celles des études précédentes sur le **bimekizumab** dans le PSO. La soumission aux autorités réglementaires chinoises est prévue pour le deuxième semestre 2025.

Le recrutement pour l'étude de phase 3 sur la **fenfluramine** (agoniste des récepteurs 5-HT) dans le traitement du trouble du déficit en CDKL5 (CDD) a pris plus de temps que prévu. Le CDD est une encéphalopathie épileptique et de développement rare, d'apparition précoce, causée par des mutations du gène CDKL5. Les principaux symptômes cliniques sont une épilepsie réfractaire à début précoce et un retard du développement neurologique affectant les fonctions cognitive, motrice, langagière et visuelle. L'étude est désormais entièrement recrutée, et les premiers résultats préliminaires sont attendus au premier semestre 2025.

En novembre 2024, UCB et son partenaire Biogen ont présenté les résultats détaillés de l'étude de phase 3 PHOENYCS GO évaluant le **dapirolizumab pegol** (DZP), un nouveau médicament candidat anti-CD40L sans fragment Fc, démontrant une amélioration clinique significative de l'activité de la maladie chez les personnes atteintes de lupus érythémateux systémique (LES) modéré à sévère. Le profil de sécurité du **dapirolizumab pegol** était globalement cohérent avec les études précédentes. En décembre 2024, UCB et Biogen ont lancé la deuxième étude de phase 3 sur le **dapirolizumab pegol**, PHOENYCS FLY, dont les premiers résultats préliminaires sont attendus en 2028.

En septembre, UCB a lancé **BE BOLD**, une étude comparative de phase 4 post-approbation, comparant le **bimekizumab**, un inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F, au risankizumab, un inhibiteur de l'IL-23, dans le traitement des adultes atteints de **rhumatisme psoriasique (PsA)** actif. BE BOLD est la première étude comparative directe dans le PsA évaluant la supériorité d'un inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F par rapport à un inhibiteur de l'IL-23. Les premiers résultats préliminaires sont attendus au deuxième semestre 2026.

En juillet 2024, UCB a annoncé que pour **STACCATO® alprazolam** (benzodiazépine, **crises d'épilepsie prolongées**) – les résultats préliminaires sont désormais attendus au premier semestre 2026. Le recrutement des patients et de leurs aidants dans ce programme de phase 3 ambitieux et innovant nécessite une extension des délais.

En juillet 2024, UCB a annoncé que le programme de phase 3 sur le **rozanolixizumab** dans la maladie du spectre des anticorps anti-glycoprotéine oligodendrocytaire de la myéline (MOG-AD) est en cours, avec des résultats préliminaires désormais attendus au deuxième semestre 2026. Le critère d'évaluation principal de l'étude MOG001 est basé sur les événements et n'a pas encore été atteint. La durée nécessaire pour finaliser une étude avec des critères d'évaluation basés sur les événements est difficile à prévoir.

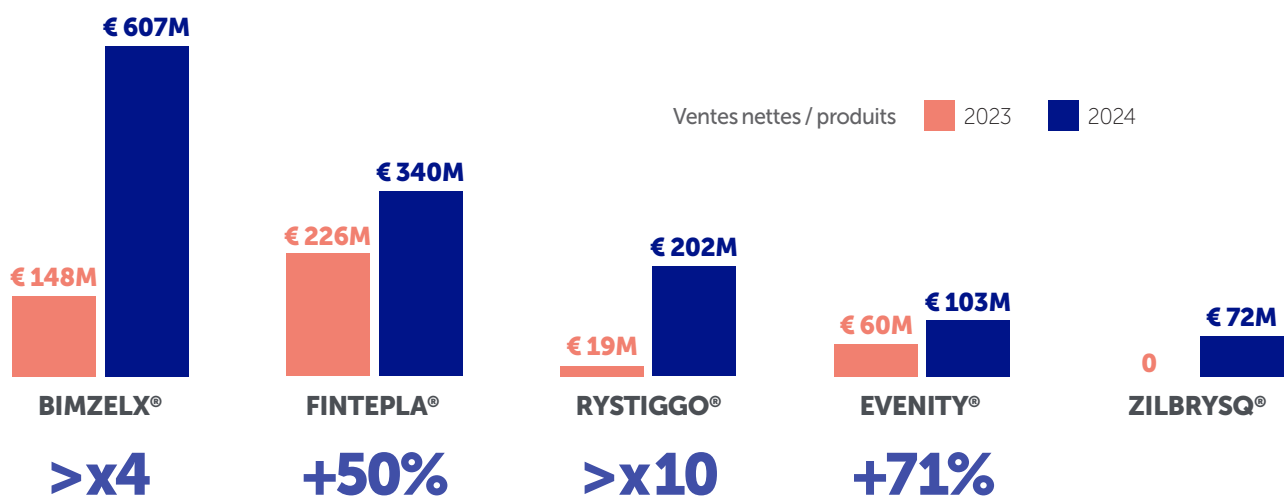
1.3 Ventes nettes par produit

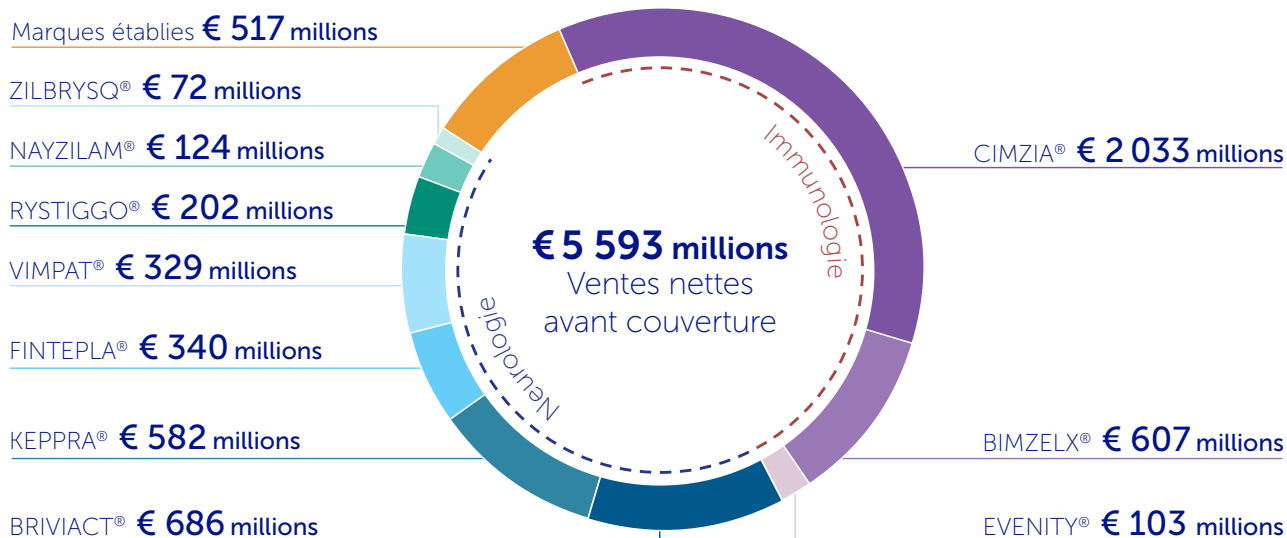
€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Produits clés	5 077	4 240	20 %	21 %
Immunologie	2 743	2 295	20 %	20 %
CIMZIA®	2 033	2 087	- 3 %	- 2 %
BIMZELX®	607	148	>100 %	>100 %
EVENITY®	103	60	71 %	71 %
Neurologie	2 334	1 945	20 %	22 %
BRIVIACT®	686	576	19 %	19 %
KEPPRA® (y compris KEPPRA® XR / E KEPPRA®)	582	636	- 8 %	- 5 %
FINTEPLA®	340	226	50 %	50 %
VIMPAT®	329	394	- 17 %	- 14 %
RYSTIGGO®	202	19	>100 %	>100 %
NAYZILAM®	124	94	33 %	33 %
ZILBRYSQ®	72	0	N/A	N/A
Marques établies	517	577	- 10 %	- 8 %
Ventes nettes avant couverture	5 593	4 817	16 %	17 %
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	19	50	N/A	
Total des ventes nettes	5 613	4 867	15 %	17 %

Le **total des ventes nettes** en 2024 a augmenté à € 5 613 millions, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente ou de 17 % à taux de change constants (TCC). Les ventes nettes avant les « instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes » affichent une hausse de 16 % (17 %TCC). Les instruments de couverture désignés reflètent les activités de couverture transactionnelles réalisées d'UCB.

Cette performance en 2024 a été portée par la solide performance à deux et trois chiffres des produits moteurs de croissance d'UCB : BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ® et EVENITY®. CIMZIA® est le médicament le plus important du portefeuille, affichant une bonne croissance du volume, plus que compensée par les effets de prix. Les baisses de VIMPAT® et KEPPRA® reflètent les effets connus de la perte d'exclusivité, de la concurrence des génériques et de la diminution des prix.

Les cinq produits moteurs de croissance d'UCB





BIMZELX® (bimekizumab), le premier et le seul inhibiteur de l'IL-17A et de l'IL-17F, est disponible pour les personnes atteintes de psoriasis dans 47 pays. Il est également disponible pour les personnes atteintes de rhumatisme psoriasique (PsA) actif et de spondylarthrite ankylosante (SA) active dans plus de 40 pays – son approbation et son lancement aux États-Unis ont eu lieu en septembre 2024 – ainsi que pour celles atteintes de spondylarthrite axiale non radiographique (nr-axSpA) en Europe et au Japon. BIMZELX® pour les personnes atteintes d'hydradénite suppurée a été approuvé et lancé en Europe (Allemagne, Autriche) en avril 2024, en septembre au Japon et en novembre 2024 aux États-Unis. Plus de 49 700 patients ont eu accès au produit d'ici la fin de 2024. Les ventes nettes enregistrées au niveau mondial étaient de € 607 millions, contre € 148 millions en 2023.

FINTEPLA® (fenfluramine), à la fin de l'année 2024, était disponible pour plus de 7 600 patients et leurs familles vivant avec des crises associées à des syndromes épileptiques rares, offrant une thérapie de référence pour le syndrome de Dravet et une option reconnue pour le syndrome de Lennox-Gastaut. Les ventes nettes ont augmenté à € 340 millions, soit une hausse de 50 % (+50 % TCC). FINTEPLA® a été ajouté au portefeuille d'UCB en mars 2022.

RYSTIGGO® (rozanolixizumab), une nouvelle option de traitement pour les personnes atteintes de myasthénie grave généralisée (MGg), offrant une efficacité rapide et durable, a été lancé aux États-Unis en juillet 2023, au Japon à la fin de 2023 et en Europe au début de 2024.

RYSTIGGO®, à la fin de l'année 2024, a été disponible pour plus de 1 200 personnes atteintes de MGg. En 2024, les ventes nettes ont augmenté à € 202 millions, contre € 19 millions en 2023.

ZILBRYSQ® (zilucoplan), le premier inhibiteur ciblant la fraction C5 du complément administré par voie sous-cutanée une fois par jour a été disponible pour plus de 560 personnes atteintes de myasthénie grave généralisée (MGg) à la fin de 2024 et est en cours de lancement aux États-Unis, en Europe et au Japon depuis avril 2024. Les ventes nettes enregistrées se sont élevées à € 72 millions.

EVENITY® (romosozumab), le seul inhibiteur de la sclérostine et leader sur plusieurs marchés des traitements ostéoformateurs, depuis son lancement mondial, a été disponible pour plus de 900 000 (2023 : 600 000) femmes atteintes d'ostéoporose post-ménopausique à haut risque de fracture à travers le monde. En Europe, les ventes nettes ont augmenté de 71 %, atteignant € 103 millions (+71 % TCC). EVENITY® est mis à la disposition des personnes atteintes d'ostéoporose dans le monde entier par Amgen, Astellas et UCB, et nos partenaires ont comptabilisé les ventes nettes hors Europe. La contribution aux bénéfices nets mondiaux d'EVENITY® est comptabilisée sous la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les autres produits clés d'UCB

CIMZIA® (certolizumab pegol), a été disponible pour plus de 220 000 personnes atteintes de maladies inflammatoires médiales par le TNF et a enregistré des ventes nettes de € 2 033 millions (-3 % ; -2 % TCC). Cela a été dû à la croissance du volume à l'échelle mondiale (+5 %), plus que compensée par la baisse des prix nets, principalement sur le marché américain. Depuis février 2024, CIMZIA® n'est plus protégé par un brevet aux États-Unis. Le brevet en Europe a expiré en octobre 2024 et expirera au Japon en 2026. À ce jour, il n'existe aucune concurrence de biosimilaires, et aucune n'est attendue à court terme.

BRIVIACT® (brivaracetam) a été utilisé par plus de 232 000 personnes atteintes d'épilepsie, portant les ventes nettes à € 686 millions, soit une augmentation de 19 % (+19 % TCC) atteignant ainsi ses objectifs de ventes maximaux fixés par UCB à « au moins € 600 millions » bien avant 2026. Cette augmentation découle d'une croissance considérable continue dans toutes les régions où BRIVIACT® est à la disposition des patients. En juin 2024, BRIVIACT® a été approuvé au Japon en monothérapie et en traitement adjuvant des crises partielles. BRIVIACT® offre un autre mode d'action que VIMPAT® et se différencie de KEPPRA®.

KEPPRA® (levetiracetam), a été disponible pour plus de 1,8 million de personnes atteintes d'épilepsie et a enregistré des ventes nettes inférieures de € 582 millions (-8 % ; -5 % TCC), reflétant la concurrence des génériques dans toutes les régions. La perte d'exclusivité aux États-Unis et en Europe s'est produite il y a plus de 10 ans. Le *levetiracetam* est un médicament important pour le traitement de l'épilepsie, qui impacte la vie de millions de personnes atteintes d'épilepsie.

VIMPAT® (lacosamide) a été disponible pour plus de 577 000 personnes atteintes d'épilepsie, et subit la concurrence des génériques depuis 2022 aux États-Unis et en Europe du fait de la perte d'exclusivité dans ces deux régions. Au Japon, les ventes nettes affichent une croissance continue (+10 % TCC). Les ventes nettes ont diminué à € 329 millions (-17 % ; -14 % TCC).

NAYZILAM® (midazolam) Nasal Spray^{CV}, le spray nasal de secours pour les crises d'épilepsie groupées, a été disponible pour plus de 92 000 patients aux États-Unis et a atteint des ventes nettes de € 124 millions, contre € 94 millions, soit une hausse de 33 % (+33 % TCC).

Marques établies d'UCB

La performance des ventes nettes des marques établies a été de -10 %, atteignant € 517 millions (-8 % TCC), reflétant la maturité du portefeuille, la cession des marques établies en Europe au début de l'année 2023 et la vente d'Atarax et de Nootropil en octobre 2024. En ajustant les résultats pour tenir compte des ventes en 2023 et en 2024, la performance du portefeuille de marques établies a enregistré une baisse de -6 %.

NEUPRO® (rotigotine), le patch pour la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos, est inclus dans le portefeuille de marques établies, est exposé à la concurrence des génériques et a enregistré des ventes nettes de € 248 millions (-11 % ; -11 % TCC).

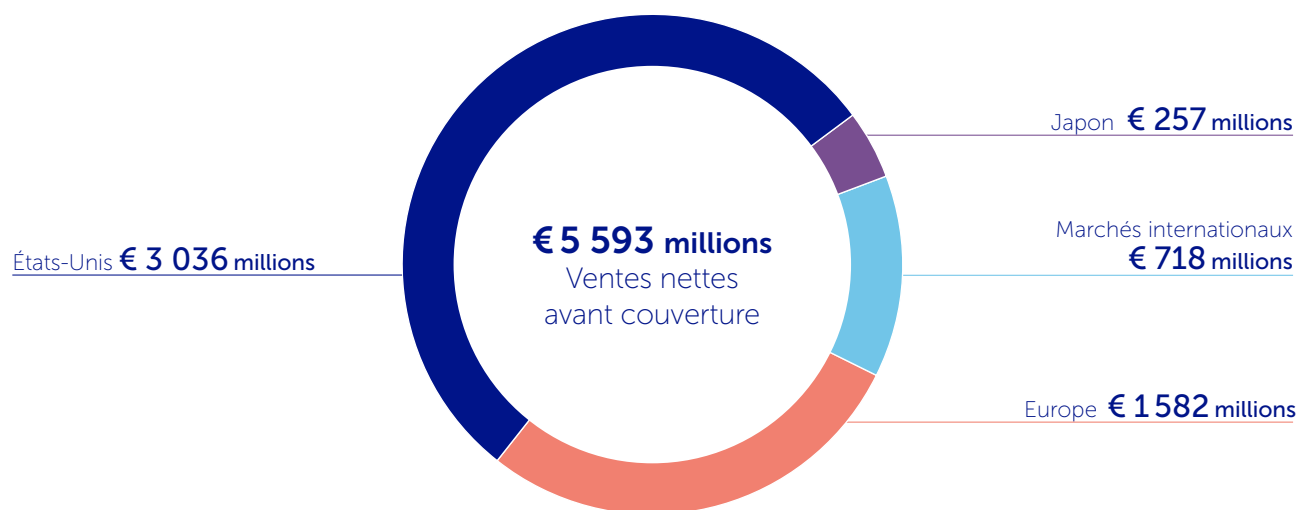
Le portefeuille d'UCB des produits contre l'allergie, à savoir **ZYRTEC® (cetirizine)**, y compris ZYRTEC®-D / CIRBUS® et XYZAL® (*levocetirizine*), est inclus dans le portefeuille de marques établies et a atteint des ventes nettes totales de € 144 millions (+1 %, + 3% TCC).

En novembre 2024, UCB a annoncé la finalisation réussie de la cession des droits de deux marques établies, Atarax® et Nootropil® ainsi que de son portefeuille mature en neurologie et en allergie en Chine (voir [section 1.1](#)).

Les **instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes** étaient de € +19 millions, contre € 50 millions en 2023. Dans le cadre de sa stratégie de couverture de change, UCB a couvert les flux de trésorerie en devises étrangères prévus pour 2024 au cours de l'année 2023. Le résultat de la couverture résulte principalement de l'appréciation du dollar américain (en plus des variations liées au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse) et a été classé en tant que Ventes nettes.

1.4 Ventes nettes par zone géographique

€ million	Réel		Variation – Taux réels		Variation – TCC	
	2024	2023	€ million	%	€ million	%
Ventes nettes aux États-Unis	3 036	2 454	582	24 %	584	24 %
CIMZIA®	1 289	1 364	- 75	- 5 %	- 74	- 5 %
BRIVIACT®	540	445	95	21 %	95	21 %
FINTEPLA®	294	201	93	46 %	93	46 %
BIMZELX®	287	9	278	>100 %	278	>100 %
RYSTIGGO®	184	19	165	>100 %	165	>100 %
NAYZILAM®	124	94	30	33 %	30	33 %
KEPPRA®	123	132	- 9	- 7 %	- 9	- 7 %
VIMPAT®	56	96	- 40	- 41 %	- 40	- 41 %
ZILBRYSQ®	56	0	56	N/A	56	N/A
Marques établies	83	94	- 12	- 13 %	- 12	- 13 %
Ventes nettes en Europe	1 582	1 397	186	13 %	181	13 %
CIMZIA®	436	428	8	2 %	6	1 %
BIMZELX®	255	112	143	>100 %	142	>100 %
KEPPRA®	199	205	- 6	- 3 %	- 6	- 3 %
BRIVIACT®	120	110	10	10 %	10	9 %
VIMPAT®	116	140	- 24	- 17 %	- 24	- 17 %
EVENITY®	103	60	43	71 %	42	71 %
FINTEPLA®	41	21	20	93 %	20	92 %
RYSTIGGO®	8	0	8	N/A	8	N/A
ZILBRYSQ®	8	0	7	N/A	7	N/A
Marques établies	296	321	- 24	- 8 %	- 25	- 8 %
Ventes nettes au Japon	257	269	- 12	- 4 %	9	3 %
VIMPAT®	85	83	2	2 %	8	10 %
E KEPPRA® JP	65	97	- 32	- 33 %	- 27	- 27 %
BIMZELX®	32	16	16	>100 %	19	>100 %
CIMZIA®	28	39	- 10	- 26 %	- 8	- 20 %
RYSTIGGO®	10	0	9	N/A	10	N/A
ZILBRYSQ®	8	0	8	N/A	9	N/A
FINTEPLA®	2	1	1	>100 %	2	>100 %
BRIVIACT®	1	0	1	N/A	2	N/A
Marques établies	25	33	- 8	- 23 %	- 6	- 18 %
Ventes nettes dans les marchés internationaux	718	697	20	3 %	67	10 %
CIMZIA®	280	257	23	9 %	39	15 %
KEPPRA®	196	202	- 7	- 3 %	9	4 %
VIMPAT®	71	75	- 4	- 5 %	- 1	- 1 %
BRIVIACT®	24	21	3	14 %	3	16 %
BIMZELX®	33	12	22	>100 %	22	>100 %
FINTEPLA®	2	3	0	- 16 %	0	- 16 %
Marques établies	111	127	- 16	- 12 %	- 5	- 4 %
Ventes nettes avant couverture	5 593	4 817	776	16 %	840	17 %
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	19	50	- 30	- 61 %		
Total des ventes nettes	5 613	4 867	746	15 %	840	17 %



Les **ventes nettes aux États-Unis** ont augmenté à € 3 036 millions soit une hausse de 24 % (24 % TCC) reflétant la forte contribution à la croissance des produits BRIVIACT®, FINTEPLA®, NAYZILAM® ainsi que les lancements réussis de BIMZELX®, de RYSTIGGO® et de ZILBRYSQ®. CIMZIA® surpasse les performances sur le marché américain des anti-TNF, affichant une croissance positive en volume (+4 %), toutefois plus que compensée par les effets de prix. L'évolution des ventes nettes de KEPPRA® et de VIMPAT® reflète l'impact de la concurrence des génériques.

Les **ventes nettes en Europe** ont augmenté à € 1 582 millions soit une hausse de 13 % (+13 % TCC), stimulées par la forte croissance de BIMZELX®, d'EVENITY® et de FINTEPLA®, ainsi que par le nouveau portefeuille de produits pour le traitement de la myasthénie grave généralisée (MGg), incluant RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®. Cette performance a été soutenue par les excellents résultats de BRIVIACT® et de CIMZIA® compensant largement l'impact persistant de la concurrence des génériques sur VIMPAT® et KEPPRA®.

Les **ventes nettes au Japon** se sont élevées à € 257 millions, contre € 269 millions en 2023 (-4 %) en raison des effets de change. À taux constants, les ventes nettes ont augmenté de 3 %. BIMZELX®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ® et FINTEPLA® (le partenaire Nippon Shinyaku enregistre les ventes sur ce marché), ainsi que le nouvellement lancé BRIVIACT®, ont enregistré une forte croissance.

Cette croissance a été en partie compensée par la baisse des ventes d'E KEPPRA®, reflétant l'érosion provoquée par les génériques, et par celle de CIMZIA®, impactée par des ajustements de stocks liés à la transition de la distribution du partenaire japonais vers UCB (à partir d'avril 2025, UCB assurera directement la mise à disposition de CIMZIA® aux patients au Japon). VIMPAT® a continué d'afficher une croissance à deux chiffres à taux de change constants, la concurrence des génériques n'étant prévue que pour la fin de l'année 2025.

Les **ventes nettes dans les marchés internationaux** s'élèvent à € 718 millions, reflétant une croissance à laquelle CIMZIA®, BRIVIACT® et BIMZELX® ont contribué (+3 % ; +10 % TCC). Les ventes nettes en Chine, le plus grand marché de cette région, s'élèvent à € 143 millions (0 % ; 2 % TCC). En novembre 2024, UCB a finalisé avec succès la cession de son portefeuille mature en neurologie et en allergie en Chine. Les ventes nettes combinées de ces médicaments en Chine se sont élevées à € 131 millions en 2023 et à € 131 millions pour les premiers 11 mois de 2024 (voir section 1.2)

Les **instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes** étaient de € 19 millions (€ 50 millions en 2023) et reflètent les activités de couverture transactionnelles réalisées par UCB. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.

1.5 Produits et charges des redevances

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Propriété intellectuelle en biotechnologie	60	55	9 %	9 %
Autres	19	23	- 19 %	- 18 %
Produits et charges des redevances	78	77	1 %	1 %

En 2024, les **produits et charges de redevances** sont restés relativement stables à € 78 millions, contre € 77 millions en 2023.

Les produits de propriété intellectuelle en biotechnologie représentent les redevances sur les produits commercialisés utilisant la propriété intellectuelle d'UCB en matière d'anticorps.

La rubrique « Autres » inclut les redevances provenant du portefeuille d'UCB des produits contre l'allergie et les redevances sur les produits développés par UCB et commercialisés en partenariat ou sous licence

1.6 Autres produits

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Ventes des contrats à façon	79	119	- 34 %	- 33 %
Autres	382	189	>100 %	>100 %
Autres produits	461	308	50 %	50 %

Les **autres produits** ont augmenté à € 461 millions, soit une hausse de 50%, portée par la finalisation réussie de la cession des droits sur deux marques établies, Atarax® et Nootropil®, pour l'Europe ainsi que certains pays d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique à ADVANZ PHARMA en novembre 2024, générant ainsi des autres produits de € 157 millions.

Les **ventes des contrats à façon** ont diminué à € 79 millions, contre € 119 millions, en raison de la baisse de la demande de contrats à façon et en raison des contrats arrivés à échéance, situation principalement liée à la cession de marques établies en 2023.

Les « **autres** » produits ont augmenté à € 382 millions, une augmentation portée par les produits issus de la cession des marques mentionnée ci-dessus. La rubrique inclut également les activités de partenariat au Japon (FINTEPLA®), les paiements d'étape continus ainsi que les autres paiements des partenaires de R&D et

sous licence, y compris de Biogen pour le *dapirolizumab pegol* dans le traitement du lupus (LED, programme de phase 3), de Roche pour le *bepranemab* dans le traitement de la maladie d'Alzheimer, de Novartis pour le développement du *minzasolmin* dans la maladie de Parkinson. Les deux derniers partenariats sont en cours de résiliation : pour *bepranemab*, qui a montré des résultats encourageants dans une étude de phase 2a, UCB a récupéré les droits mondiaux, tandis que le *minzasolmin* n'a pas atteint ses critères d'évaluation cliniques principaux et secondaires dans l'étude de preuve de concept (voir [section 1.1](#).) La résiliation du partenariat pour le *minzasolmin* a généré des produits supplémentaires de résiliation de € 92 millions (les frais de résiliation sont comptabilisés dans les frais de recherche et développement).

En 2023, les « autres » produits incluaient également un paiement d'étape unique de € 70 millions lié à des activités de partenariat au Japon (VIMPAT®).

1.7 Marge brute

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Chiffre d'affaires	6 152	5 252	17 %	19 %
Ventes nettes	5 613	4 867	15 %	17 %
Produits et charges des redevances	78	77	1 %	1 %
Autres produits	461	308	50 %	50 %
Coût des ventes	- 1 752	- 1 707	3 %	3 %
Coût des ventes des produits et services	- 1 227	- 1 115	10 %	10 %
Charges des redevances	- 106	- 104	2 %	0 %
Marge brute ajustée	4 819	4 033	19 %	22 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	- 419	- 488	- 14 %	- 14 %
Marge brute	4 400	3 545	24 %	27 %

En 2024, la marge brute avant « amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes », ou la marge brute ajustée, s'est élevée à € 4 819 millions (+19 % ; +22 % TCC) et a enregistré une performance encore supérieure à celle du chiffre d'affaires, reflétant l'amélioration du mix produit. La marge brute ajustée a atteint 78,3 %, en progression par rapport à 2023, où elle s'établissait à 76,8 %.

La marge brute après « amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes » s'est élevée à € 4 400 millions – soit une amélioration de la marge brute qui a atteint 71,5 %, contre 67,5 % en 2023, incluant une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes :

- Le **coût des ventes de produits et services** a augmenté à un rythme inférieur à celui du chiffre d'affaires, atteignant € 1 227 millions (+10 % ; +10 % TCC), grâce à l'amélioration du mix produit.
- Les **dépenses de redevances** se sont élevées à € 106 millions, contre € 104 millions.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes** : Conformément à la norme IFRS 3, UCB a inclus dans son état de la situation financière un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de RA Pharma (2020) et de Zogenix (2022) (R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles pour lesquels des produits ont déjà été commercialisés ont diminué à € 419 millions (contre € 488 millions). L'amortissement de FINTEPLA® a été revu à la fin de l'année 2023 à la suite d'un règlement de litige de brevet aux États-Unis. UCB estime désormais que la perte d'exclusivité aux États-Unis aura lieu au quatrième trimestre 2033.

1.8 EBIT ajusté et EBITDA ajusté

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Chiffre d'affaires	6 152	5 252	17 %	19 %
Ventes nettes	5 613	4 867	15 %	17 %
Produits et charges des redevances	78	77	1 %	1 %
Autres produits	461	308	50 %	50 %
Marge brute ajustée	4 819	4 033	19 %	22 %
Marge brute	4 400	3 545	24 %	27 %
Frais commerciaux	- 2 075	- 1 594	30 %	30 %
Frais de recherche et développement	- 1 781	- 1 630	9 %	9 %
Frais généraux et administratifs	- 272	- 230	18 %	18 %
Autres produits / charges (-) d'exploitation	564	566	0 %	0 %
Total des charges d'exploitation	- 3 564	- 2 888	23 %	23 %
EBIT ajusté	836	657	27 %	47 %
Plus : Amortissement des immobilisations incorporelles	467	533	- 12 %	- 12 %
Plus : Charges d'amortissement	174	159	10 %	10 %
EBITDA ajusté	1 476	1 349	9 %	18 %

Les charges d'exploitation, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et développement, les frais généraux et administratifs ainsi que les autres produits/charges d'exploitation, ont augmenté de 23 % pour atteindre € 3 564 millions. Cela reflète une augmentation importante des frais commerciaux, une augmentation modérée des frais de recherche et développement, une hausse des frais généraux et administratifs et une stabilité des autres produits d'exploitation. Par ailleurs, l'effet comptable des rémunérations variables à long terme (LTI), dû à la forte performance du cours de l'action, a eu un impact sur les différentes charges d'exploitation, augmentant de € 82 millions les charges d'exploitation totales, soit 2,3 % des charges d'exploitation totales. Les charges d'exploitation totales relatives au chiffre d'affaires (ratio des charges d'exploitation) ont augmenté à 58 %, contre 55 % en 2023, et correspondent à :

- La hausse de 30 % des **frais commerciaux** pour atteindre € 2 075 millions (+30 % TCC), reflétant des investissements ciblés et significatifs pour les activités de lancement mondial des cinq produits moteurs de croissance d'UCB : Les activités de lancement mondial de BIMZELX® couvrant jusqu'à cinq indications, les activités de lancement mondial de FINTEPLA® concernant deux indications, les activités de lancement mondial de RYSTIGGO® et de ZILBRYSQ® ciblant les personnes atteintes de myasthénie grave généralisée (MGg),

et l'expansion continue d'EVENITY® en Europe, le rendant accessible à un nombre croissant de patients.

- La hausse de 9 % des **frais de recherche et développement** s'élevant à € 1 781 millions (+9 % TCC) reflètent les investissements continus d'UCB dans son pipeline innovant de R&D, qui comprend actuellement 10 programmes d'étude : un actif en phase 4 (post-approbation), un actif en cours d'examen réglementaire, quatre projets en phase 3, quatre projets en phase 2 – couvrant dix populations de patients différentes – ainsi que des activités de recherche préclinique en cours. Pour plus de détails sur le programme de développement clinique, voir la section « 1.2 Événements marquants de l'exercice ». Le ratio R&D a atteint 29 % en 2024, contre 31 % en 2023 en raison de la forte croissance du chiffre d'affaires.
- Hausse de 18 % des **frais généraux et administratifs** atteignant € 272 millions (+18 % TCC), en raison des frais et des ressources externes supplémentaires pour le coût de mise en œuvre unique à l'été 2024 du nouveau modèle de croissance organisationnel et de l'effet comptable des LTI mentionné précédemment.
- Les **autres produits d'exploitation** sont restés stables à € 564 millions, contre € 566 millions en 2023- portés par la contribution nette de € 481 millions (+31 %) d'EVENITY® compensant une baisse significative des autres produits d'exploitation. Amgen, Astellas et UCB ont démarré avec succès le programme mondial de lancement d'EVENITY® depuis 2019, et les ventes nettes hors Europe sont annoncées par nos partenaires. Par conséquent, la contribution des bénéfices nets générés hors d'Europe est reflétée ci-dessous. En 2023, la catégorie « Autres » incluait la cession d'un portefeuille de marques établies en Europe (€ 145 millions).

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Accord de collaboration conclu pour le développement et la commercialisation d'EVENITY®	481	368	31 %	32 %
Autres	83	198	- 58 %	- 58 %
Total des autres produits / charges d'exploitation	564	566	0 %	0 %

Porté par une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et malgré des charges d'exploitation totales plus élevées, l'**EBIT ajusté** (résultats avant intérêts et impôts) a augmenté de 27 % pour atteindre € 836 millions.

- L'**amortissement total des immobilisations incorporelles** (liées aux produits et autres postes) s'est élevé à € 467 millions, contre € 533 millions.
- Les **charges d'amortissement** ont atteint € 174 millions et incluent l'amortissement de la nouvelle unité de production de produits biologiques, incluant BIMZELX®.

L'**EBITDA ajusté** (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) a augmenté de 9 % pour atteindre € 1 476 millions (+18 % TCC), reflétant la croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires ainsi que des charges d'exploitation plus élevées. Le ratio de l'EBITDA ajusté pour 2024 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 24,0 %, contre 25,7 % en 2023

1.9 Résultat

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
EBIT ajusté	836	657	27 %	47 %
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	- 73	- 5	>100 %	>100 %
Frais de restructuration	- 25	- 13	93 %	93 %
Gains / pertes (-) sur les cessions	578	- 24	> 100 %	> 100 %
Autres produits / charges (-)	8	- 11	> 100 %	> 100 %
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	488	- 53	> 100 %	> 100 %
EBIT (résultat d'exploitation)	1 324	604	>100 %	>100 %
Charges financières nettes (-)	- 161	- 163	- 1 %	- 2 %
Résultat avant impôts	1 163	441	>100 %	>100 %
Charges d'impôt sur le résultat	- 98	- 98	0 %	4 %
Résultat provenant des activités poursuivies	1 065	343	>100 %	>100 %
Résultat	1 065	343	>100 %	>100 %

Le **total des frais relatifs aux restructurations, aux dépréciations et autres produits / charges (-)** a augmenté pour atteindre € 488 millions (contre € 53 millions en 2023). Cela a été dû à la finalisation réussie de la cession de son portefeuille mature en neurologie et allergie en Chine ainsi que du site de production de Zhuhai, à CBC Group, le plus grand groupe de gestion d'actifs spécialisé dans la santé en Asie, et à Mubadala Investment Company, société d'investissement mondiale basée à Abou Dabi, annoncée en novembre 2024. Les pertes de dépréciation ont augmenté en raison de l'arrêt du développement de *minzasolmin* (voir [section 1.2](#)).

Les **charges financières nettes** se sont élevées à € 161 millions, contre € 163 millions en 2023. L'impact de la hausse des charges de financement a été compensé par l'augmentation du rendement des placements de trésorerie et la réduction des pertes nettes relatives au change.

Les **charges d'impôt sur le résultat** sont restées stables à € 98 millions, contre € 98 millions en 2023, avec un taux d'imposition effectif moyen de 8 %, contre 22 % en 2023. Le taux d'imposition est impacté par la cession mentionnée ci-dessus en Chine. Corrigé de cet effet, le taux effectif d'imposition serait de 14 % et inclut l'utilisation continue et pérenne des incitations fiscales à la R&D ainsi que la comptabilisation supplémentaire d'actifs d'impôt différé sur des pertes.

Porté par une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires, des charges d'exploitation plus élevées reflétant les investissements majeurs liés aux lancements, ainsi que par la contribution significative du gain sur les cessions, le **résultat du Groupe** s'est élevé à € 1 065 millions contre € 343 millions.

1.10 Résultat de base par action

€ million	Réel		Variation	
	2024	2023	Taux réels	TCC
Résultat	1 065	343	>100 %	>100 %
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	- 488	53	>-100 %	>-100 %
Impôt sur le résultat relatif à la restructuration, la dépréciation, ainsi qu'aux autres produits (-) / charges	15	- 11	>-100 %	>-100 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	0	0	N/A	N/A
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	419	488	- 14 %	- 14 %
Impôts sur le résultat relatif à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	- 65	- 77	- 16 %	- 16 %
Résultat principal	947	796	19 %	32 %
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	190	190	0 %	
Résultat de base par action	4.98	4.20	19 %	32 %

Le résultat, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments à ajuster, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles liées aux ventes, a généré un

résultat principal de € 947 millions (+19 % ; 32 % TCC), ayant pour conséquence un **résultat de base par action** de € 4,98, contre € 4,20 en 2023, sur la base d'un nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 190 millions (stable).

1.11 Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissements s'élève à € 322 millions (2023 : 316 millions) et se répartit comme suit :

- En 2024, les dépenses d'investissement corporel résultant des activités biopharmaceutiques d'UCB s'élèvent à € 234 millions (2023 : € 238 millions) et concernent principalement la construction de l'unité de production biologique et de l'unité de thérapie génique en Belgique, le nouveau campus au Royaume-Uni et le matériel informatique.

- Les acquisitions d'immobilisations incorporelles ont atteint € 88 millions en 2024 (2023 : € 78 millions) et concernent des logiciels, les paiements d'étape ainsi que la capitalisation des frais de développement externes dans le cadre d'études post-approbation.

1.12 État de la situation financière

Les **immobilisations incorporelles** ont diminué de € 150 millions, passant de € 4 232 millions au 31 décembre 2023 à € 4 082 millions au 31 décembre 2024 principalement en raison de l'amortissement continu des immobilisations incorporelles (€ 467 millions), des dépréciations (€ 72 millions), compensés par l'impact de la conversion des devises étrangères (€ 243 millions) et par des acquisitions de € 149 millions (liés à des accords de licence, des logiciels et des coûts de développement éligibles capitalisés).

Le **goodwill** s'élève à € 5 462 millions, soit une augmentation de € 208 millions principalement due à une hausse du dollar américain par rapport à décembre 2023.

Les **autres actifs non courants** s'élèvent à € 3 015 millions, soit une augmentation de € 406 millions par rapport à l'année passée, et incluent des acquisitions d'immobilisations corporelles d'un montant de € 337 millions (comprenant notamment l'usine de produits biologiques à Braine-l'Alleud (Belgique), le site Genesis à Braine-l'Alleud (Belgique) et le nouveau campus au Royaume-Uni), compensées par la dépréciation de € 174 millions et l'augmentation des actifs d'impôt différé liés aux différences temporelles et aux règlements de crédits d'impôts de la R&D.

Les **actifs courants** sont passés de € 3 444 millions au 31 décembre 2023 à € 4 788 millions au 31 décembre 2024. Cette augmentation s'explique par une hausse des stocks liée aux cinq produits moteurs de croissance, une augmentation des créances commerciales en raison de ventes nettes plus élevées, ainsi qu'un niveau de trésorerie important après la cession de deux produits du portefeuille de marques établies et la cession des produits de neurologie et d'allergie en Chine.

Les **capitaux propres d'UCB**, qui s'élèvent à € 10 029 millions, ont enregistré une augmentation de € 1 054 millions entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Ces variations proviennent principalement du résultat net (€ 1 065 millions), de la conversion du dollar américain (USD) et de la livre sterling (GBP) (€ 371 millions), de la réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies (€ 6 millions), compensées par les versements de dividendes (€ -259 millions) et l'acquisition d'actions propres (€ -133 millions).

Les **passifs non courants** s'élèvent à € 3 789 millions, soit une diminution de € 159 millions, qui s'explique par le remboursement intégral de la ligne de crédit bullet liée à l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc. (US\$ 605 millions) et le remboursement

partiel de la ligne de crédit bullet liée à l'acquisition de Zogenix, Inc. (US\$ 200 millions) compensés par l'émission de € 500 millions d'obligations seniors non garanties en 2024 (arrivant à échéance en 2030) et la diminution des passifs d'impôts différés de € 195 millions.

Les **passifs courants** s'élèvent à € 3 529 millions, soit une augmentation de € 913 millions, et incluent une augmentation de l'encours des dettes commerciales et autres dettes, ainsi qu'une hausse des dettes d'impôts sur le résultat.

La **dette financière nette** s'élève à € 1 454 millions à fin décembre 2024, soit une diminution de € 723 millions, contre € 2 177 millions à fin décembre 2023. La diminution est liée à une position de trésorerie plus élevée, résultant de la rentabilité nette sous-jacente et des produits issus de la cession de l'activité mature de neurologie et d'allergie d'UCB en Chine, ainsi que de la cession de deux produits du portefeuille de marques établies. Le ratio dette nette / EBITDA ajusté pour 2024 est de 1,0x.

1.13 Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- Les **flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** s'élèvent à € 1 242 millions, contre € 761 millions en 2023. L'entrée de trésorerie résulte de la rentabilité nette sous-jacente et de la réduction du besoin en fonds de roulement, principalement due à une augmentation des dettes commerciales en fin d'exercice, partiellement compensée par une hausse des stocks liée aux cinq produits moteurs de croissance et par une augmentation des créances commerciales, reflétant la croissance des ventes nettes.
- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'investissement** ont affiché une entrée de trésorerie de € 282 millions, contre € 440 millions en 2023. Les activités d'investissement de 2024 incluent principalement le produit de la cession de l'activité mature de neurologie et d'allergie d'UCB en Chine pour un montant de € 619 millions (hors trésorerie cédée), compensé par € 322 millions de dépenses d'investissement et € 19 millions d'investissements en capitaux propres, principalement réalisés par UCB Ventures.
- Les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** ont affiché une sortie de trésorerie de € 818 millions, qui comprend le remboursement intégral de la ligne de crédit bullet contractée pour l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc. (US\$ - 605 millions) et le remboursement partiel de la ligne de crédit bullet contractée pour l'acquisition de Zogenix, Inc. (US\$ - 200 millions), le dividende versé aux actionnaires d'UCB (€ - 259 millions), l'acquisition d'actions propres (€ - 162 millions) et les intérêts versés (€ 160 millions), partiellement compensés par le produit de l'émission de € 500 millions d'obligations senior non garanties dans le cadre du programme EMTN d'UCB

1.14 Prévisions financières 2025

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des lancements mondiaux continus et la performance commerciale des cinq produits moteurs de croissance BIMZELX®, RYSTIGGO®, ZILBRYSQ®, FINTEPLA® et EVENITY®, soutenus par la solide performance de BRIVIACT® et malgré la pression sur les prix attendue pour CIMZIA®.

Pour 2025, UCB vise une augmentation du chiffre d'affaires comprise entre € 6,5 et € 6,7 milliards, représentant une augmentation significative à périmètre comparable¹ par rapport à 2024, compte tenu de l'évolution du portefeuille.

UCB continuera les investissements dans les lancements à l'échelle mondiale afin d'offrir de nouvelles solutions potentielles aux personnes souffrant de maladies graves, et reste déterminée à

investir dans la R&D pour faire progresser son pipeline de produits en phase avancée et précoce de développement. Dans le même temps, UCB continuera à appliquer une discipline stricte en matière de coûts et, comme par le passé, à gérer activement les produits moins stratégiques de son portefeuille. La rentabilité sous-jacente, l'EBITDA ajusté, devrait atteindre 30 % du chiffre d'affaires. Le résultat de base par action devrait dès lors se situer entre € 6,80 et 7,40 sur une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.

Les chiffres des perspectives financières 2025 tels que mentionnés ci-dessus sont calculés sur la même base que les chiffres réels pour l'exercice 2024

¹ Périmètre comparable inclut des ajustements aux revenus de 2024 liés à la contribution au chiffre d'affaires provenant des cessions (produits et ventes nettes) ainsi qu'à la résiliation de minzasolmin.

2. États financiers consolidés

2.1 Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ million	Note	2024	2023
Activités poursuivies			
Ventes nettes	<u>6</u>	5 613	4 867
Produits et charges des redevances		78	77
Autres produits	<u>10</u>	461	308
Chiffre d'affaires		6 152	5 252
Coût des ventes		- 1 752	- 1 707
Marge brute		4 400	3 545
Frais commerciaux		- 2 075	- 1 594
Frais de recherche et développement		- 1 781	- 1 630
Frais généraux et administratifs		- 272	- 230
Autres produits / charges (-) d'exploitation	<u>13</u>	564	566
Résultat d'exploitation avant dépréciation, restructuration et autres produits et charges		836	657
Dépréciation des actifs non financiers	<u>14</u>	- 73	- 5
Frais de restructuration	<u>15</u>	- 25	- 13
Autres produits / charges (-)	<u>16</u>	586	- 35
Résultat d'exploitation		1 324	604
Produits financiers	<u>17</u>	39	47
Charges financières	<u>17</u>	- 200	- 210
Résultat avant impôts		1 163	441
Charge d'impôt sur le résultat	<u>18</u>	- 98	- 98
Résultat provenant des activités poursuivies		1 065	343
Activités abandonnées			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	<u>9</u>	0	0
Résultat		1 065	343
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		1 065	343
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat de base par action (€)			
Des activités poursuivies	<u>40.2</u>	5,61	1,81
Des activités abandonnées	<u>40.2</u>	0,00	0,00
Résultat de base total par action		5,61	1,81
Résultat dilué par action (€)			
Des activités poursuivies	<u>40.2</u>	5,48	1,76
Des activités abandonnées	<u>40.2</u>	0,00	0,00
Résultat dilué total par action		5,48	1,76

2.2 État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ million	Note	2024	2023
Résultat de l'exercice		1 065	343
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :			
- Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)		0	- 23
- Écart dû à la conversion de devises étrangères		371	- 125
- Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie		- 139	9
- Impôt sur le résultat relatif aux autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs		30	- 8
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :			
- Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	33	6	- 101
- Impôt sur le résultat relatif aux autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs		0	16
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts		268	- 232
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		1 333	111
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		1 333	111
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		1 333	111

2.3 État consolidé de la situation financière

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ million	Note	2024	2023
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	<u>20</u>	4 082	4 232
Goodwill	<u>21</u>	5 462	5 254
Immobilisations corporelles	<u>22</u>	1 754	1 595
Impôts différés actifs	<u>32</u>	1 020	804
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	<u>23</u>	241	210
Total des actifs non courants		12 559	12 095
Actifs courants			
Stocks	<u>24</u>	1 309	1 031
Créances commerciales et autres créances	<u>25</u>	1 526	1 220
Créances fiscales	<u>36</u>	50	67
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	<u>23</u>	300	241
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>26</u>	1 573	861
Groupe d'actifs classifié comme détenus en vue de la vente	<u>9.2</u>	30	24
Total des actifs courants		4 788	3 444
Total de l'actif		17 347	15 539
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	<u>27</u>	10 029	8 975
Participations ne donnant pas le contrôle	<u>23.6</u>	0	0
Total des capitaux propres		10 029	8 975
Passifs non courants			
Emprunts	<u>29</u>	1 539	2 099
Obligations	<u>30</u>	1 424	897
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	<u>31</u>	65	64
Impôts différés passifs	<u>32</u>	91	286
Avantages au personnel	<u>33</u>	228	227
Provisions	<u>34</u>	227	212
Dettes commerciales et autres dettes	<u>35</u>	101	98
Dettes fiscales	<u>36</u>	114	65
Total des passifs non courants		3 789	3 948
Passifs courants			
Emprunts	<u>29</u>	63	42
Obligations	<u>30</u>	0	0
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	<u>31</u>	128	21
Provisions	<u>34</u>	172	173
Dettes commerciales et autres dettes	<u>35</u>	3 019	2 313
Dettes fiscales	<u>36</u>	147	67
Groupe de passifs classifié comme détenus en vue de la vente	<u>9.2</u>	0	0
Total des passifs courants		3 529	2 616
Total du passif		7 318	6 564
Total des capitaux propres et du passif		17 347	15 539

2.4 État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre

€ million	Note	2024	2023
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		1 065	343
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	37	590	485
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités opérationnelles	37	98	98
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou de trésorerie de financement	37	- 465	143
Variation du besoin en fonds de roulement	37	168	- 227
Fonds de roulement relatif aux acquisitions/cessions		- 28	- 20
Intérêts reçus	17	29	33
Flux de trésorerie provenant des opérations		1 457	855
Impôts sur le résultat payés durant la période		- 215	- 94
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :			
Des activités poursuivies		1 242	761
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		1 242	761
Acquisition d'immobilisations corporelles	22	- 234	- 238
Acquisition d'immobilisations incorporelles	20	- 88	- 78
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		0	- 113
Acquisition d'autres participations		- 19	- 18
Sous-total acquisitions		- 341	- 447
Cession de filiales, hors trésorerie cédée		0	4
Cession d'unités commerciales, hors trésorerie cédée		619	0
Cession d'autres investissements		4	3
Sous-total cessions		623	7
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :			
Des activités poursuivies		282	- 440
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :		282	- 440
Produits d' (+) / remboursement d' (-) obligations	30.3	495	124
Produits des dettes financières	29	77	473
Remboursements (-) des dettes financières	29	- 756	- 424
Remboursement des dettes résultant de contrats de location	29	- 53	- 45
Acquisition (-) d'actions propres	27	- 162	- 40
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	27.2, 41.4	- 259	- 252
Intérêts payés	17	- 160	- 144
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement :			
Des activités poursuivies		- 818	- 308
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement		- 818	- 308
Augmentation / diminution (-) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		706	13
Des activités poursuivies		706	13
Des activités abandonnées		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		861	859
Effet des variations de change		6	- 11
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		1 573	861

2.5 État consolidé de l'évolution des capitaux propres

Attribués aux actionnaires d'UCB SA

2024	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global FVOCI	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
€ million										
Solde au 1 janvier 2024	2 614	(353)	6 578	(9)	55	40	50	8 975	(0)	8 975
Résultat de l'exercice	–	–	1 065	–	–	–	–	1 065	–	1 065
Autre résultat global / perte (-)	–	–	–	6	371	(4)	(105)	268	–	268
Résultat global total	–	–	1 065	6	371	(4)	(105)	1 333	–	1 333
Dividendes (Note 41.4)	–	–	(259)	–	–	–	–	(259)	–	(259)
Paiements fondés sur des actions (Note 28)	–	–	104	–	–	–	–	104	–	104
Transfert dans les réserves	–	102	(102)	–	–	–	–	–	–	–
Actions propres (Note 27)	–	(133)	–	–	–	–	–	(133)	–	(133)
Cession de filiale	–	–	9	–	–	–	–	9	–	9
Solde au 31 décembre 2024	2 614	(384)	7 395	(3)	426	36	(55)	10 029	(0)	10 029

Attribués aux actionnaires d'UCB SA

2023	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global FVOCI	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
€ million										
Solde au 1 janvier 2024	2 614	(363)	6 445	76	180	63	49	9 064	(0)	9 064
Résultat de l'exercice	–	–	343	–	–	–	–	343	–	343
Autre résultat global / perte (-)	–	–	–	(85)	(125)	(23)	1	(232)	–	(232)
Résultat global total	–	–	343	(85)	(125)	(23)	1	111	–	111
Dividendes (Note 41.4)	–	–	(252)	–	–	–	–	(252)	–	(252)
Paiements fondés sur des actions (Note 28)	–	–	85	–	–	–	–	85	–	85
Transfert dans les réserves	–	68	(68)	–	–	–	–	–	–	–
Actions propres (Note 27)	–	(58)	–	–	–	–	–	(58)	–	(58)
Vente de filiale	–	–	25	–	–	–	–	25	–	25
Mouvement sur les participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2023	2 614	(353)	6 578	(9)	55	40	50	8 975	(0)	8 975

3. Notes aux états financiers consolidés

1	Informations générales	226	23	Actifs financiers et autres actifs	261
2	Informations supplémentaires relatives à des sujets spécifiques à 2024	226	24	Stocks	263
3	Résumé des principales méthodes comptables	227	25	Créances commerciales et autres créances	263
4	Jugements et estimations comptables significatifs	238	26	Trésorerie et équivalents de trésorerie	265
5	Gestion des risques financiers	241	27	Capital et réserves	265
6	Informations par segment	249	28	Paiements fondés sur des actions	266
7	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	250	29	Emprunts	270
8	Regroupements d'entreprises	253	30	Obligations	271
9	Activités abandonnées et actifs et passifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente	253	31	Autres dettes financières	272
10	Autres produits	253	32	Actifs et passifs d'impôt différé	273
11	Charges d'exploitation par nature	253	33	Avantages au personnel	275
12	Charges liées aux avantages du personnel	254	34	Provisions	279
13	Autres produits / charges d'exploitation	254	35	Dettes commerciales et autres dettes	280
14	Dépréciation des actifs non financiers	255	36	Dettes fiscales	281
15	Frais de restructuration	255	37	Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie	282
16	Autres produits et charges	255	38	Instruments financiers par catégorie	283
17	Produits financiers et charges financières	255	39	Instruments financiers dérivés	285
18	Impôts (-)/ crédits d'impôt sur le résultat	256	40	Contrats de location	287
19	Autres éléments du résultat global (y compris NCI)	257	41	Résultat par action	288
20	Immobilisations incorporelles	258	42	Dividende par action	289
21	Goodwill	259	43	Engagements et passifs éventuels	289
22	Immobilisations corporelles	260	44	Transactions avec les parties liées	291
			45	Événements survenus après la date de l'état de la situation financière	291
			46	Liste des entreprises consolidées intégralement	292

1. Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement, le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie et l'immunologie.

Les états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 concernent la Société et ses filiales. Au sein du Groupe, UCB Pharma SA, UCB Biopharma SRL, UCB S.R.O. et UCB Inc., des filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des succursales. UCB Pharma SA et UCB Biopharma SRL ont des succursales au Royaume-Uni ; UCB S.R.O. et UCB Inc. ont respectivement des succursales en Slovaquie et à Porto Rico. Ces succursales sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique.

Le siège social est établi à Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en bourse sur Euronext Bruxelles.

Le Conseil d'Administration a approuvé les présents états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB SA le 27 février 2025. Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers statutaires d'UCB SA lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2025.

2. Informations supplémentaires relatives à des sujets spécifiques à 2024

2.1 Implications de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des conflits au Moyen-Orient sur la position et la performance financières et les flux de trésorerie d'UCB

UCB poursuit son objectif de créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et demain, et réaffirme plus que jamais sa volonté de contribuer à un monde plus inclusif et durable. C'est pourquoi UCB s'emploie à limiter l'impact de cette guerre sur ses employés, ses patients et leurs communautés respectives.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions imposées ou les conflits au Moyen-Orient n'ont pas d'impact important direct ou indirect sur l'orientation et les objectifs stratégiques, les opérations, les performances financières, la situation financière et les flux de trésorerie du groupe UCB.

Les revenus du groupe UCB n'en ont pas été affectés de manière significative. Il n'y a pas eu de perturbations majeures dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe et/ou d'incertitudes concernant la production.

UCB continue de fournir des médicaments essentiels aux patients en Russie, en adoptant cependant un nouveau modèle de distribution et en mettant fin à toute activité promotionnelle sur le marché.

Aucune incertitude ni aucun risque majeur supplémentaires n'ont été identifiés suite à cette guerre ou aux conflits au Moyen-Orient et aux événements concomitants. Aucun risque significatif d'ajustement important de la valeur comptable des actifs et des passifs du groupe UCB n'est apparu.

Aucune opinion importante ni aucune incertitude significative n'ont été émises concernant les états financiers consolidés d'UCB au 31 décembre 2024 du fait de cette guerre et de ces conflits. De même, il n'y a pas de risque de continuité d'exploitation pour le Groupe UCB.

Aucune augmentation significative du risque de crédit ni aucun impact significatif sur l'estimation des pertes de crédit ne sont attendus en tenant compte des informations prospectives. Les ventes en Russie sont toujours couvertes par une assurance-crédit, et il n'y a pour l'instant aucun problème de recouvrement de la trésorerie. Toutefois, nous limitons les liquidités au minimum dans les filiales russes. UCB ne dispose pas de filiales ni de succursales dans les zones de conflit au Moyen-Orient. Le Groupe a accès à tous les montants significatifs de soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il n'existe aucun montant de ce type qu'il ne peut utiliser. Le Groupe n'est pas substantiellement exposé au risque de liquidité et de change et ne déplore aucun impact important sur les sensibilités liées aux investissements d'UCB affectés par la guerre ou les conflits au Moyen-Orient. Aucun impact sur les relations de comptabilité de couverture d'UCB n'est constaté.

La guerre et les conflits n'ont pas eu d'impact majeur sur la position de liquidité du Groupe UCB. La stratégie de gestion du risque de liquidité demeure adaptée et appropriée, et n'a pas été modifiée.

UCB a estimé que ni les effets directs ni les effets indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou les conflits au Moyen-Orient ne pointaient vers une dépréciation d'un ou plusieurs actifs entrant dans le champ d'application de la norme IAS 36.

La guerre et les conflits au Moyen-Orient n'ont pas eu d'effet important sur les analyses de sensibilité, telles qu'elles sont présentées dans la [Note 5.1.2](#) des présents états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, les événements concomitants et les conflits au Moyen-Orient ont eu un impact sur les taux d'intérêt et les tendances en matière d'inflation. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable a donc été mis à jour afin de refléter ces évolutions, mais cela n'a conduit à aucun changement important par rapport aux derniers tests effectués.

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou aux sanctions imposées, aucun changement de faits et de circonstances n'a été constaté qui pourrait limiter de manière significative la capacité d'UCB à exercer ses droits ou ses conditions de gouvernance en ce qui concerne sa filiale russe ou ukrainienne.

Actuellement, les impacts directs et/ou indirects futurs attendus de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des sanctions imposées et des conflits au Moyen-Orient sur les performances financières, la situation financière et les flux de trésorerie d'UCB, ainsi que les risques associés, sont considérés comme non significatifs, mais UCB en surveillera en permanence les impacts potentiels.

UCB n'a pas demandé et n'envisage pas de demander des mesures de soutien gouvernemental. UCB n'a pas l'intention de modifier substantiellement sa stratégie de couverture des risques pour faire face aux impacts directs ou indirects de la guerre ou des conflits.

2.2 Impact des conflits au Moyen-Orient sur la situation financière, les performances financières et les flux de trésorerie d'UCB

En 2024, les taux d'intérêt et l'inflation sont restés élevés. UCB, comme beaucoup d'autres entreprises, subit les effets d'une inflation et des taux d'intérêt élevés qui touchent de nombreux aspects des activités d'UCB, notamment l'augmentation des coûts tels que les matières premières et les salaires. La surperformance de nos actions au cours des derniers mois a entraîné une augmentation des coûts liés à nos rémunérations variables à long terme (plans d'options

sur actions, plans d'attribution d'actions gratuites et plans d'octroi d'actions de performance).

En raison des taux d'intérêt élevés, le coût de la dette est resté élevé en 2024. La situation macroéconomique n'a pas eu d'impact majeur sur les négociations des conditions contractuelles ni sur les décisions d'investissement ou de financement. Les taux d'inflation et d'intérêt élevés affectent les évaluations de la juste valeur, les estimations des flux de trésorerie futurs attendus, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie et les tests de dépréciation. Une mise à jour des tests de dépréciation n'a pas donné lieu à la comptabilisation de pertes de dépréciation liées aux variations du taux d'actualisation. En 2024, une dépréciation de € 73 millions a été comptabilisée, principalement en raison de l'arrêt du développement du *minzasolmin* (voir 1.2 – Événements marquants de l'exercice de la section Performances financières de l'entreprise de ce Rapport annuel intégré 2024). La situation macroéconomique n'a pas eu d'impact significatif sur la valorisation des actifs et des passifs au 31 décembre 2024.

2.3 Impact de la situation macroéconomique sur la situation financière, les performances financières et les flux de trésorerie d'UCB

UCB s'engage à tenir compte des enjeux environnementaux lors du développement de sa stratégie d'entreprise. Dans le cadre des risques et processus environnementaux identifiés selon le processus décrit dans la section Gestion des risques de ce Rapport annuel intégré, UCB a évalué son exposition aux risques et opportunités liés au climat conformément aux recommandations de la TCFD.

UCB a réalisé une analyse des scénarios climatiques pour les risques et opportunités physiques et de transition. Quatre scénarios et trois horizons temporels différents ont été pris en compte dans cette analyse.

Les fortes précipitations et les inondations ainsi que la pénurie d'eau ont été identifiées comme d'importants risques physiques. L'évaluation par UCB des implications financières et sa quantification financière pour 2050 sont publiées dans la [Déclaration du groupe de travail sur la transparence financière en matière de climat](#).

En ce qui concerne les risques de transition, deux risques ont été sélectionnés pour une analyse approfondie :

- l'augmentation des coûts due aux systèmes de tarification du carbone ;
- l'évolution des attentes du marché : baisse des revenus en raison d'une demande accrue de produits à faible teneur en carbone

Pour chacun de ces risques, les implications et la quantification financière en 2030 sont publiées dans la Déclaration du groupe de travail sur la transparence financière en matière de climat.

L'évaluation de l'impact financier a pris en compte l'impact sur les revenus, l'impact sur le coût des ventes et les charges d'exploitation, l'impact sur les dépenses d'investissement, l'impact sur les stocks et les flux de trésorerie ainsi que l'impact sur la valeur de marché et la réputation.

UCB intégrera les résultats de l'analyse de scénario dans son système de gestion des risques, sa stratégie à long terme et son plan d'atténuation des risques, et continuera à évaluer et à identifier tous les risques et opportunités climatiques à l'avenir.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

3.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations du Comité IFRS (IFRS IC) telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir du 31 décembre 2024.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou des domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la [Note 4](#).

UCB possède une filiale en Turquie, UCB Pharma A.S., dont la devise fonctionnelle est la lire turque, qui est la devise d'une économie hyperinflationniste. Les actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges d'UCB Pharma A.S. n'ont pas été mis à jour conformément à la norme « IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes » avant d'être inclus dans les états financiers consolidés d'UCB au 31 décembre 2024, car UCB a estimé que l'impact de la mise à jour était négligeable. Conformément aux principes comptables d'UCB, tels qu'ils sont présentés dans ce Rapport annuel intégré 2024, les actifs et les passifs d'UCB Pharma A.S. sont convertis au taux en vigueur au 31 décembre 2024 (taux de clôture TRY = 36,626). Les produits et les charges

sont convertis au taux de change moyen de décembre 2024 (taux moyen TRY = 35,526).

3.2 Nouvelles normes et normes modifiées adoptées par le Groupe

Une série de modifications des normes sont obligatoirement adoptées pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024. Cependant, le Groupe ne doit pas modifier ses méthodes comptables ni procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces modifications des normes.

À compter des exercices 2024, UCB est concernée par la réforme fiscale internationale du Pilier 2, qui a été promulguée dans la plupart des juridictions où le Groupe opère.

En 2023, l'Union européenne a approuvé les modifications apportées par l'IASB (International Accounting Standards Board) à la norme IAS 12 relative à l'impôt sur le résultat, en ce qui concerne l'application des règles modèles du Pilier 2. Ces modifications visent notamment à offrir un allègement temporaire dans le traitement comptable des impôts différés résultant de l'application des règles modèles du Pilier 2. Selon l'IAS 8 relative aux Méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux erreurs, ces modifications apportées à l'IAS 12 doivent être appliquées immédiatement. Le Groupe fait valoir l'exception obligatoire relative à la comptabilisation et à la divulgation des actifs et passifs d'impôts différés résultant des impôts sur le résultat du Pilier 2.

Sur la base des données financières arrêtées au 31 décembre 2024 pour les entités constitutives d'UCB, le Groupe a procédé à une évaluation préliminaire de l'exposition fiscale potentielle d'UCB sur le résultat du Pilier 2 pour l'exercice 2024. Sur la base de cette évaluation, dans la majorité des juridictions où le Groupe opère, les taux d'imposition effectifs liés au Pilier 2 sont supérieurs au taux

d'imposition effectif minimum de 15 %. Par conséquent, aucun impact du Pilier 2 n'est attendu dans ces juridictions. Toutefois, dans un nombre limité de juridictions, le dispositif d'allègement transitoire Safe Harbour ne devrait pas s'appliquer, et, selon les meilleures estimations disponibles à la date du bilan, des impôts sur le résultat découlant du Pilier 2 pourraient être encourus. L'application de la fiscalité du Pilier 2 dans les états financiers consolidés d'UCB arrêtés au 31 décembre 2024 s'est traduite par une charge d'impôt sur le résultat de l'exercice supplémentaire de € 68 millions, qui devrait principalement se matérialiser au Royaume-Uni, en Suisse et en Belgique.

3.3 Amendements aux normes publiées mais pas encore adoptées

Le 9 avril 2024, l'IASB (International Accounting Standards Board) a publié la norme IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». Cette nouvelle norme porte sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, avec un accent particulier sur les mises à jour du compte de résultat. Les principaux nouveaux concepts introduits par l'IFRS 18 concernent la structure du compte de résultat, les informations requises dans les états financiers pour certaines mesures de performance du résultat net qui sont communiquées en dehors des états financiers d'une entité (c'est-à-dire les mesures de performance définies par la direction), ainsi que des principes renforcés d'agrégation et de désagrégation applicables aux états financiers primaires et aux notes annexes de manière générale. Cette nouvelle norme aura un impact sur la présentation du compte de résultats consolidé du Groupe. UCB évalue actuellement son impact.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements relatifs au Classement et à l'évaluation des instruments financiers (amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7). UCB évalue actuellement l'impact de ces amendements.

Il n'existe pas d'autres normes ou amendements à une norme non encore en vigueur et qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.4 Consolidation

3.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités structurées) que le Groupe contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ce dernier est exposé à, ou peut réclamer, des droits en matière de rendements variables provenant de son implication avec l'entité et a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements de sociétés. La contrepartie transférée à la suite de l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs ou passifs résultant d'un accord portant sur une contrepartie éventuelle. Les coûts liés à une acquisition sont portés en charges au fur et à mesure où ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis et les passifs, y compris les passifs éventuels repris lors d'un regroupement de sociétés, sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Sur une base d'acquisition par acquisition, le Groupe constate les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise rachetée soit à la juste valeur ou soit à la proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets de l'entreprise rachetée.

Toute contrepartie conditionnelle à transférer par le Groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à

comptabiliser comme actif ou passif seront comptabilisées en résultat net. La contrepartie conditionnelle qui est classée comme instrument de capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres.

Le goodwill correspond initialement à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs nets acquis et les passifs assumés identifiables. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

3.4.2 Changements dans les participations dans une filiale sans changement de contrôle

Le Groupe traite les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle qui ne résultent pas en une perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. S'agissant d'acquisitions par le biais de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus-values ou moins-values issues de la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

3.4.3 Cession de filiale

Lorsque le Groupe cesse d'exercer un contrôle dans une filiale, la participation détenue dans celle-ci est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est constatée dans le compte de résultat. La juste valeur retenue est la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme une entreprise liée, une co-entreprise ou un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans le compte de résultat.

3.4.4 Sociétés liées

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler, ce qui correspond généralement à une participation de 20 % à 50 % des droits de vote. Les participations dans des sociétés liées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et selon la méthode de mise en équivalence, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue à la date d'acquisition. L'investissement du Groupe dans les sociétés liées inclut le goodwill identifié lors de l'acquisition.

Lorsque le Groupe cesse de comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence en raison d'une perte d'influence notable, toute participation détenue dans la filiale est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est reflétée dans le compte de résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global soient reclassés, le cas échéant, en profits ou pertes.

Si la participation détenue dans une société liée diminue, mais qu'une influence notable sur celle-ci subsiste, seule la partie des montants précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global est classée le cas échéant en pertes et profits.

La part du Groupe dans les profits et pertes des sociétés liées postérieurement à leur acquisition figure au compte de résultat, et sa part dans les mouvements postérieurs à leur acquisition dans les autres éléments du résultat global est constatée dans les autres éléments du résultat global, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'investissement. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

La valeur comptable des participations dans les sociétés liées est examinée pour dépréciation conformément à la règle décrite dans la [Note 3.10](#). Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société liée concernée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées, le cas échéant, pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les plus-values et moins-values résultant d'une dilution des intérêts détenus dans des sociétés liées sont portées au compte de résultat.

3.5 Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », autrement dit le Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. UCB fonctionne donc en tant que segment unique.

3.6 Conversion de devises étrangères

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2024	2023	2024	2023
USD	1,035	1,106	1,082	1,081
JPY	162,890	155,850	163,661	151,560
GBP	0,827	0,867	0,846	0,870
CHF	0,940	0,929	0,952	0,971

Les taux de clôture correspondent aux taux au comptant applicables le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

3.6.1 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise de fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

3.6.2 Transactions et bilans

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs

et passifs monétaires libellés en d'autres devises aux taux de change applicables en fin d'exercice sont portés au compte de résultat comme « produits financiers » ou « charges financières » ([Note 17](#)), sauf s'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qu'ils sont éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'un investissement net ou lorsqu'ils sont attribuables à la part de l'investissement net dans une opération étrangère.

Les différences de change sur un actif financier monétaire en monnaie étrangère, mesurées à la juste valeur, sont comptabilisées en partie dans le résultat net et en partie dans les autres éléments du résultat global. Afin de comptabiliser les gains et les pertes de change selon la norme IAS 21, l'actif est traité comme s'il était comptabilisé au coût amorti dans la devise étrangère. En conséquence, les écarts de change sur le solde du coût amorti et ceux résultant des variations du coût amorti (tels que les intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs et les pertes de valeur) sont comptabilisés en résultat. Tous les autres gains et pertes (c'est-à-dire les variations de la juste valeur, y compris les différences de change correspondantes) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les différences de change sur un actif financier non monétaire en monnaie étrangère, mesurées à la juste valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que partie du gain ou de la perte à la juste valeur.

3.6.3 Sociétés du groupe

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'opérant dans la devise d'une économie hyperinflationniste, à l'exception de l'entité turque) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et passifs de chaque état de la situation financière présenté sont convertis au taux de clôture à la date de l'état de la situation financière concerné ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- tous les écarts de change y afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (dénommés « ajustements de conversion cumulés »).

Lors de la consolidation, les écarts de conversion résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments considérés comme couvertures de tels investissements sont portés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue, partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

3.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est identifié lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré à un client.

3.7.1 Produits des ventes nettes

Les produits des ventes nettes englobent le chiffre d'affaires identifié qui résulte du transfert du contrôle de produits vers le client.

Le montant du chiffre d'affaires identifié est le montant alloué à l'obligation de prestation satisfaite tenant compte de la considération variable. Le montant estimé de la considération variable est inclus dans le prix de la transaction dans la mesure où il est très probable qu'une reprise significative du montant du chiffre d'affaires cumulé identifié n'aura pas lieu lorsque l'incertitude associée à la considération variable est résolue ultérieurement. La contrepartie variable incluse dans le prix de la transaction se rapporte aux retours de ventes, aux rabais, aux reprises et escomptes, aux remboursements accordés à différents clients qui font partie d'accords contractuels commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement, en ce compris le programme américain Medicaid Drug Rebate, le programme fédéral américain Medicare et autres, ainsi que le prix forfaitaire des médicaments de marque disponibles sur ordonnance aux États-Unis. Une responsabilité contractuelle est identifiée en présence de retours sur ventes prévues, remises, reprises et escomptes, réimputations et autres remboursements payables directement ou indirectement aux clients et relatifs à des ventes effectuées jusqu'à la fin de la période de rapport. Les modalités de paiement peuvent varier d'un contrat à l'autre, mais aucun élément de financement n'est jugé présent. C'est pourquoi le prix de la transaction n'est pas ajusté pour les effets d'un composant financier significatif. Une créance est identifiée dès lors que le contrôle sur les produits est transféré au client, car il s'agit du moment précis où la considération est inconditionnelle car seul l'écoulement du temps est requis avant l'exécution du paiement.

Le prix de la transaction est ajusté pour toute considération payable au client (directement ou indirectement) lié sur le plan économique aux produits des activités ordinaires tirés des contrats, à moins que le paiement ne se rapporte à des services précis fournis par le client. Le cas échéant, la juste valeur des services fournis est estimée et comptabilisée comme partie intégrante des frais commerciaux.

Le montant de la considération variable est calculé sur la base de l'expérience historique et des modalités spécifiques des différents accords.

Les produits des ventes nettes sont présentés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des autres taxes relatives aux ventes et de tout autre montant provenant de tiers tels que le gouvernement ou les institutions gouvernementales.

3.7.2 Produits des redevances

Les redevances fondées sur les ventes issues de la cession de propriété intellectuelle sont identifiées en tant que ventes sous-jacentes ultérieures à condition que l'obligation de performance y afférente ait été remplie à ce moment-là.

3.7.3 Autres produits

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats d'octroi de licences et de partage des bénéfices et de contrats de vente d'actifs ne présentant pas (ou plus) de valeur comptable nette dans l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de contrats à façon. Les obligations de performances sous-jacentes peuvent être remplies à un moment précis ou sur une certaine période en fonction du contexte.

Pour les obligations de performance remplies sur une certaine période, le chiffre d'affaires est identifié sur la base d'un schéma qui reflète au mieux le transfert du contrôle du service au client. En général, cette progression est évaluée à l'aide d'une méthode de saisie où les coûts encourus et les heures consacrées sont proportionnels aux coûts susceptibles d'être engagés et au nombre d'heures total susceptibles d'être consacrées et sont utilisés comme référence.

Toute considération variable promise en échange d'une licence de propriété intellectuelle et qui se fonde sur l'accomplissement de

certain objectifs de vente est prise en compte de la même manière que les redevances basées sur les ventes, à savoir au moment où les ventes y afférentes ont lieu, à condition que l'obligation de performance qui en découle ait été remplie.

Toute considération variable comme un paiement échelonné au cours du développement qui est promis en échange de services de développement ou d'une licence de propriété intellectuelle est uniquement incluse dans le prix de la transaction dès le moment où l'exécution de l'événement d'étape est hautement probable, ce qui revient alors à résorber le chiffre d'affaires à ce moment-là pour toutes les performances encore en cours.

Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des obligations de performance à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsque les obligations de performance sont remplies durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

3.8 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux biens vendus sont incluses dans le « coût des biens vendus ».

3.9 Recherche et développement

3.9.1 Immobilisations incorporelles générées en interne, frais de recherche et développement

L'ensemble des frais de recherche internes sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont des frais encourus. Les frais de développement internes sont capitalisés uniquement s'ils correspondent aux critères de reconnaissance de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (risques relatifs aux essais cliniques et à la probabilité d'autorisation de commercialisation), les frais de développement internes du Groupe ne satisfont pas en règle générale aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2024, aucuns frais de développement internes ne répondaient à ces critères de comptabilisation.

3.9.2 Immobilisations incorporelles acquises

Les paiements au titre des projets de recherche et de développement en cours acquis par des accords d'acquisition de licence, des regroupements d'entreprises ou des achats d'actifs séparés sont activés comme immobilisations incorporelles, à condition qu'ils puissent être identifiés séparément, contrôlés par le Groupe et en mesure de procurer des avantages économiques. Étant donné que le critère relatif à la probabilité prévu dans la norme IAS 38 est toujours considéré comme satisfait pour des actifs de recherche et développement acquis séparément et que le montant des paiements est déterminable, les avances et paiements d'étape accordés à des parties tierces, au titre de produits ou de composés pharmaceutiques dont la mise sur le marché n'a pas encore été autorisée, sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, et amortis selon le mode d'amortissement linéaire au cours de leur durée d'utilité à compter de la date d'obtention de l'homologation de ces produits ou composés.

3.10 Pertes de valeur d'actifs non financiers

À chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations, machines et investissements dans les sociétés

liées afin de déterminer la présence potentielle d'une perte de valeur. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle. Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis. Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable.

Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou par l'UGT, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur la base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est reconnue dans le compte de résultat comme « dépréciation d'actifs non financiers ». Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation sont réexaminés à chaque date de rapport pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une dépréciation est inscrite dans le compte de résultat. Une dépréciation fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors amortissement, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Les dépréciations sur le goodwill ne peuvent jamais être reprises.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées pour dépréciation sur une base composée.

3.11 Frais de restructuration, autres produits et charges

Les dépenses encourues par le Groupe afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme des « frais de restructuration ».

Les plus-values et moins-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles (autres que des actifs en développement) ou corporelles, ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges (autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées) sont présentées dans le compte de résultat sous « autres produits et charges ».

3.12 Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat sauf pour les postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Concernant les règles comptables liées aux crédits d'impôt recherche, voir la [Note 3.13.2](#) sous « Subventions publiques ».

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur la base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de l'état de la situation financière dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés s'il y a un droit légal exécutoire et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable auquel les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts et pertes fiscales reportés pourront être imputés, en tenant compte de la fonction et du profil de risque de l'entité imposable concernée. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif ou de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de l'état de la situation financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel le passif est payé ou l'actif est réalisé. Le Groupe ne prend en compte des taux d'imposition adoptés dans une large mesure que lorsqu'il évalue le montant des impôts différés à comptabiliser. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés pour les différences temporaires entre la valeur comptable et les assiettes fiscales d'investissements dans des opérations étrangères où la Société est en mesure de contrôler le timing de l'annulation des différences temporaires. Par ailleurs, il est probable que les différences ne s'inverseront pas à court terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le seul cas où il y a un droit légal exécutoire et si la charge d'impôt différé se rapporte à la même filiale et à la même autorité fiscale.

3.13 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur en présence d'une assurance raisonnable de perception de subvention et lorsque le Groupe se conformera à toutes les conditions y afférant.

3.13.1 Paiements en espèces subsidiés par le gouvernement

Le Groupe reçoit des paiements en espèces subsidiés par le gouvernement afin de financer partiellement certains projets de recherche et développement. Les paiements en espèces subsidiés ne peuvent être remboursés en espèces que si le Groupe décide d'exploiter et de commercialiser les résultats de la phase de recherche du projet concerné. Si le Groupe décide de ne pas donner suite aux résultats de la phase de recherche, les paiements en espèces ne sont pas remboursables. Dans ce cas, les droits alloués à la recherche doivent être transférés au gouvernement. Lorsque le Groupe reçoit ces paiements en espèces, ils sont comptabilisés au titre de passifs non courants. Ces paiements ne sont comptabilisés au titre de subventions publiques et repris dans la rubrique « autres produits d'exploitation » que lorsque le Groupe obtient une assurance raisonnable de ne pas devoir rembourser les paiements en espèces. Il s'agit plus particulièrement du moment où le gouvernement confirme la réception des résultats de recherche et marque son accord avec la décision du Groupe de ne pas poursuivre la recherche clinique.

3.13.2 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention publique liée aux actifs lorsque le Groupe n'est pas tenu de répondre à certaines exigences supplémentaires qui ne sont pas directement liées aux actifs. Le crédit d'impôt est repris dans les profits et les pertes en fonction des coûts qu'il permet de compenser. Si le crédit d'impôt est obtenu en vue de compenser les frais de recherche et développement non capitalisés, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans le résultat en même temps que les frais de recherche et développement en tant que crédit sous « Frais de recherche et développement ». Si le crédit d'impôt est obtenu pour compenser les amortissements sur les immobilisations incorporelles comme, par exemple, les licences, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans les profits et les pertes sur la durée de vie économique (restante) d'un actif et comptabilisé comme « Autres produits d'exploitation ».

La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est comptabilisée comme un actif d'impôt différé. Dans ce cas, le crédit d'impôt recherche peut soit (i) être reçu comme un remboursement d'impôt en espèces à l'issue de la période d'attente prévue par la loi, soit (ii) être compensé par les futurs revenus imposables. Si le crédit d'impôt recherche n'est pas remboursable par les autorités fiscales, la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé est évaluée sur une base régulière au même titre que les autres actifs d'impôt différés. La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est débitée du passif d'impôt courant.

3.14 Intérêts et dividendes reçus

Les intérêts sont comptabilisés sur une base prorata temporis prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'il est établi que l'actionnaire a le droit de recevoir le paiement.

3.15 Immobilisations incorporelles

3.15.1 Brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles

Les brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement « immobilisations incorporelles ») sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (à savoir dans le cas d'une licence liée à un composé ou à un produit, lorsque le produit (contenant le composé) est commercialisé). La durée d'utilité économique estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (généralement entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée ; aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

3.15.2 Logiciels

Les licences logicielles acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (3 à 5 ans).

3.16 Goodwill

Un goodwill résulte de l'acquisition de filiales et de sociétés liées et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur

la participation du Groupe dans la valeur réelle nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise.

Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute dépréciation cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans les états de la situation financière, tandis que le goodwill réalisé sur les acquisitions de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

UCB se présente comme un segment et a une unité génératrice de trésorerie afin de tester une éventuelle dépréciation.

Étant donné que le goodwill a une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une dépréciation en comparant sa valeur comptable et son montant recouvrable. À cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la dépréciation est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, ensuite aux autres actifs de l'unité de façon proportionnelle sur base de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les dépréciations comptabilisées pour le goodwill ne peuvent pas être reprises.

En cas de cession d'une filiale ou d'une société liée, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession de l'entité.

Au cas où la juste valeur des actifs, passifs identifiables ou des passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises, la partie excédentaire subsistant après réévaluation est comptabilisée directement en résultat.

3.17 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction, qui sont comptabilisés à leur coût diminué des dépréciations cumulées.

Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs, autres que les terrains et propriétés en construction, tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier

et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, le ou les changements doivent être comptabilisés au titre de changement dans une estimation comptable conformément à l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Les durées d'utilité suivantes s'appliquent aux principales catégories d'immobilisations corporelles :

Constructions	20 – 33 ans
Machines	7 – 15 ans
Matériel de laboratoire	7 ans
Matériel prototype	3 ans
Mobilier et installations	7 ans
Matériel roulant	5 – 7 ans
Matériel informatique	3 ans
Actifs liés au droit d'utilisation	La plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée de location

Les produits et pertes des cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés en « autres produits et charges » dans le compte de résultat.

Les biens d'investissement sont des terrains et immeubles faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et amortis de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des immobilisations corporelles utilisées par leur propriétaire. Étant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans l'état de la situation financière.

3.18 Contrats de location

Le Groupe loue plusieurs propriétés, équipements et véhicules et les contrats de location sont généralement rédigés pour une période fixe à court ou long terme. Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et reprennent un large éventail de termes et conditions. Les accords de location n'imposent aucun engagement, mais les actifs en location ne peuvent être garantis à des fins d'emprunt.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif lié au droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est mis à la disposition du Groupe. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au compte de résultat sur la période de location afin de produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité la plus courte et la durée du contrat de location, et ce, sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de la valeur actuelle. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de location variables basés sur un indice ou un taux.

Il n'y a pas de contrats de location pour lesquels le Groupe devrait payer une garantie de valeur résiduelle ou un certain montant pour exercer une option d'achat par laquelle il est raisonnablement certain que le Groupe exercera cette option, ou des pénalités en cas de

résiliation du contrat de location dans l'éventualité où les termes de la location reflètent que le Groupe exercera cette option.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé, ou le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût comprenant :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- tout paiement de location effectué avant ou au plus tard à la date de début ;
- les coûts directs initiaux (à l'exception des contrats de location existants à la date de transition) ; et
- les coûts de restauration.

Les droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans le cadre des emprunts de l'état de la situation financière. Tous les paiements de location qui sont dus dans les 12 mois sont classés comme passifs courants. Tous les paiements de location qui sont dus au moins dans les 12 mois après la date de l'état de la situation financière sont classés comme passifs non courants.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés de manière linéaire à titre de charge au compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont d'une durée de 12 mois ou moins. Les actifs de faible valeur comprennent principalement les équipements informatiques (ordinateurs portables, tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs) et les petits équipements de bureau et de mobilier.

Certains contrats de location de voiture contiennent des paiements de location variables. Il s'agit des contrats de location de voiture qui contiennent une clause d'ajustement de la location du terminal ; un calcul final de règlement est effectué à la fin du bail pour déterminer l'ajustement locatif final. Cet ajustement locatif final est un paiement de loyer (ou crédit) qui reflète l'utilisation réelle du véhicule pendant la durée du bail. Ce montant final n'est pas connu au début du bail. Le montant de l'ajustement locatif n'est pas un montant déterminé ; il dépend de facteurs connus tels que l'amortissement mensuel et le coût d'acquisition initial, et de plusieurs facteurs inconnus au début du bail, tels que le kilométrage, l'état du véhicule, l'usure, les dommages, la géographie, le canal d'élimination, et d'autres facteurs. Ensemble, ces facteurs représentent généralement « l'utilisation » du véhicule. Les paiements qui varient en raison de l'utilisation de l'actif sous-jacent et du kilométrage du véhicule sont spécifiquement des paiements de location variables. L'ajustement locatif final est comptabilisé en charges ou, dans le cas d'un crédit, en réduction des charges lorsqu'elles sont réalisées.

Les options de prolongation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location de biens et de véhicules au sein du Groupe. Ces termes sont utilisés pour maximiser la flexibilité opérationnelle en termes de gestion des contrats. Les options de prolongation détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe et non par le Bailleur concerné.

Il n'existe pas de contrat de location significatif par lequel le Groupe est bailleur.

3.19 Actifs financiers : investissements

3.19.1 Classification

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes : ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ceux à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et ceux à évaluer au coût amorti. La classification est fonction du modèle

économique du Groupe en matière de gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie.

Les investissements sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date de l'état de la situation financière.

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie qui en découlent ont expiré ou ont été transférés, et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété.

Pour les actifs évalués à la juste valeur, les gains et les pertes seront comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Quant aux investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du fait que le Groupe a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation initiale pour comptabiliser la participation à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global.

3.19.2 Évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs financiers intégrant des dérivés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont uniquement le paiement du capital et des intérêts.

Instruments de créance

Le Groupe n'a actuellement aucun investissement dans des titres de créance.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe évalue ultérieurement tous les investissements en capitaux propres à la juste valeur. Lorsque la direction du Groupe décide de présenter les plus-values et les moins-values sur participations dans les autres éléments du résultat global, il n'y a pas de reclassement ultérieur des profits et pertes de juste valeur en résultat à la suite de la décomptabilisation de l'investissement. Les dividendes provenant de tels investissements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre de produits financiers lorsque le droit du Groupe à recevoir des paiements est établi.

Les dépréciations (et l'annulation de dépréciations) sur les placements en capitaux propres évalués à la juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

Les fluctuations de la juste valeur des actifs financiers portés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat sous « produits / charges financières ».

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

3.20 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement

et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le Groupe inclut les risques de crédit et de non-performance dans ses techniques d'évaluation, si bien que les ajustements de marge de crédit ou débit réalisés concernant les contreparties avec lesquelles des transactions sont conclues sur les marchés financiers n'ont qu'un impact insignifiant sur la valorisation des instruments dérivés.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé est classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe actualise cette évaluation lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple lorsque le ratio de couverture est rééquilibré ou lorsque l'analyse des sources d'inefficacité de couverture est mise à jour.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés dans les passifs financiers sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe conclut également des accords d'achat virtuel d'énergie renouvelable (Virtual Power Purchase Agreements – VPPAs) afin de soutenir ses objectifs dans les domaines ESG (Environmental, social and governance). Par nature, les VPPA intègrent un dérivé incorporé, qui est mesuré et valorisé en tant que tel conformément aux normes IFRS 9.

La valorisation du dérivé incorporé dans le VPPA repose sur un modèle de valorisation utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthode prend en compte la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, basés sur la production estimée et les prix de l'électricité sur la durée restante du VPPA. Cette approche de valorisation (simplifiée) intègre tous les facteurs significatifs que les participants du marché prendraient en compte pour déterminer le prix de transaction du dérivé incorporé dans une transaction de marché standard. Ces accords VPPA prévoient également la livraison de Garanties d'Origine (Guarantees of Origin – GoOs), dont la valorisation est déterminée à l'initiation du contrat et isolée de la valorisation du dérivé incorporé. Les GoOs obtenues ne sont pas traitées comme des actifs financiers distincts, car le Groupe applique l'exemption dite « own use » (usage propre) et les comptabilisera en trésorerie.

3.20.1 Couverture des flux de trésorerie

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est

immédiatement repris(e) dans le compte de résultat sous « Partie inefficace comptabilisée produits/charges financier(ère)s ».

Lorsque les contrats d'option sont utilisés pour couvrir un engagement ferme ou une transaction prévisionnelle, le groupe désigne uniquement la valeur intrinsèque des options en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur temporelle des options relatives à l'élément couvert (« valeur temporelle alignée ») sont également comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Celles-ci seront déplacées dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s) lorsque la transaction couverte affecte le compte de résultat (en cas de transactions) ou sur la période de couverture (en cas de couverture liée à la période).

Lorsque les contrats à terme sont utilisés pour couvrir les transactions prévues, le Groupe ne désigne généralement que la variation de juste valeur du contrat à terme lié à la composante spot en tant qu'instrument de couverture. Les gains ou pertes liés à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats à terme sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. La variation de l'élément à terme du contrat qui se rapporte à l'élément couvert (« élément à terme aligné ») est comptabilisée dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s).

Les gains ou les pertes liés à la partie efficace de la variation de la valeur intrinsèque des options ou relatifs à la partie efficace de la variation de la composante spot des contrats à terme accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans les périodes où les éléments couverts affectent le résultat sur la même ligne du compte de résultat lorsque l'élément couvert désigné affecte le résultat. Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif.

Dans le cadre de la couverture des contrats à terme et des instruments financiers avec écart de change, le Groupe décide d'une relation de couverture par relation de couverture pour expliquer les variations de l'écart de change en appliquant la même comptabilisation que la valeur temporelle des options ou en comptabilisant ces variations de valeur dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s).

Lorsqu'un instrument de couverture expire, est vendu ou interrompu, ou qu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé différé dans les autres éléments du résultat global reste dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue soit effectuée, et entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier. Si la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, les profits ou les pertes cumulés qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans le compte de résultat (produits/charges financier(ère)s).

3.20.2 Couverture de la juste valeur

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat sous « Produits/charges financier(ère)s », en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

3.20.3 Couverture de l'investissement net

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Les profits ou pertes relatifs à l'instrument de couverture et liés à la partie utile de la couverture sont repris dans la réserve cumulative des écarts de conversion ; les profits ou pertes liés à la partie inutile sont portés directement au compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ». Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

3.20.4 Instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Les variations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(ère)s ».

3.21 Stocks

Les matières premières, les matières consommables, les marchandises, les produits en cours de fabrication et les produits finis sont valorisés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des encours de fabrication et des produits fabriqués comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé, déduction faite de tous les coûts de réalisation et des coûts à engager pour la commercialisation, la vente et la distribution.

Le matériel d'essais cliniques est constitué des substances actives et des fournitures de développement qui sont utilisées dans les activités de recherche et de développement. Comme celles-ci ne sont pas utilisées pour être vendues dans le cadre du déroulement normal des activités, elles ne répondent pas à la définition d'un stock. Cependant, elles sont présentées comme « autres actifs courants » dans l'état de la situation financière, étant donné que le matériel d'essais cliniques répond à la définition d'un actif dans la mesure où il est probable qu'il débouchera sur de futurs avantages économiques pour le Groupe et où son coût ou sa valeur peut être mesuré(e) de manière fiable.

3.22 Créances commerciales

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Pour la détermination des pertes de crédit attendues, le Groupe applique l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9, qui impose de comptabiliser les pertes à vie à compter de la comptabilisation initiale des créances. Le Groupe a identifié 2 catégories de créances commerciales : les créances sur les clients privés et les créances sur les clients du secteur public. Pour chacune de ces catégories, le Groupe utilise une matrice de provision afin de déterminer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Dans l'éventualité d'une indication ou d'une preuve de dépréciation pour une créance spécifique, cette créance sera dépréciée pour le montant des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

Pour toutes les créances qui sont couvertes par une assurance-crédit ou par un contrat d'affacturage sans recours, les pertes de

crédit attendues sur la durée de vie seront calculées en tenant compte de cette couverture.

3.23 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de présentation de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces disponibles et en dépôt à vue, des autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui font l'objet d'un risque négligeable de changement de valeur, et des découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les emprunts dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

3.24 Actifs non courants (ou groupes de cession) disponibles à la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou elle constitue une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si la valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente, et que la vente est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les dépréciations sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants classés comme étant disponibles à la vente ne sont pas amortis.

3.25 Capital social

3.25.1 Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement remboursables.

3.25.2 Actions propres

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (nets d'impôts sur le résultat), est déduit des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégrée dans les capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société.

3.26 Prêts et emprunts

Les prêts et découverts bancaires portant intérêt sont mesurés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est reconnue tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date de l'état de la situation financière.

Les intérêts courus sur les obligations et les emprunts sont inclus dans la rubrique « Dettes commerciales et autres dettes » courantes.

Ils correspondent aux intérêts nominaux ou aux coupons faisant partie des « Dettes commerciales et autres dettes ». L'impact des coûts de transaction et/ou de l'émission à un prix inférieur à 100 % est inclus dans les montants des « Emprunts » ou des « Obligations ».

3.27 Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

3.28 Avantages au personnel

3.28.1 Obligations de pension

Le Groupe gère divers régimes postérieurs à l'emploi, dont des plans de retraite à prestations définies et des plans de retraite à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations aux plans de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de retraite à prestations définies prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération. L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans les états financiers consolidés représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout excédent résultant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations aux plans.

Les engagements nets en rapport avec des plans à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées ». Une évaluation actuarielle complète est effectuée au moins tous les trois ans à partir des informations à jour du personnel. Une telle évaluation s'impose également si la fluctuation nette inscrite dans l'état de la situation financière est supérieure à 10 % d'une année sur l'autre en raison de circonstances propres au plan (évolution importante de l'adhésion, modification des dispositions, etc.). Pour les exercices au titre desquels une évaluation actuarielle complète n'est pas requise, des projections (reports) à partir du précédent exercice sont réalisées au moyen d'hypothèses actualisées (taux d'actualisation, augmentation de salaire, chiffre d'affaires). Ces projections s'appuient sur les données de chaque employé telles qu'elles sont connues à compter de la date de la dernière évaluation complète, en tenant compte des hypothèses relatives aux augmentations de salaire et, éventuellement, au chiffre d'affaires.

Toutes les évaluations portent sur les passifs à la date de l'état de la situation financière applicable, et la valeur de marché des actifs du plan de retraite est également établie et déclarée à cette date, quel que soit le type d'évaluation effectuée (complète ou méthode de projection).

La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations

doivent être versées et dont les échéances avoisinent celles du passif correspondant au titre du régime de pension.

La réévaluation comprenant les écarts actuariels, l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du plan (hors intérêts) sont inscrits immédiatement dans l'état de la situation financière, en constatant une charge ou un crédit dans les autres éléments du résultat global au titre de la période pendant laquelle ils surviennent. La réévaluation comptabilisée dans la rubrique « autre résultat global » n'est pas reclassée. L'entité peut toutefois transférer ces montants dans les capitaux propres. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat au titre de la période correspondant à la modification du plan. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories :

- coût des services, coût des services passés, profits et pertes sur réductions et liquidations ;
- charges nettes ou produits nets d'intérêts ;
- réévaluation.

Le Groupe présente les deux premières composantes du coût des prestations définies dans la rubrique « Charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé (par type de charges cumulées). La charge nette ou le produit net d'intérêts est présenté(e) en tant que partie du Résultat d'exploitation. Les profits et pertes sur réductions sont constatés dans le coût des services passés. Les réévaluations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

3.28.2 Autres charges de personnel postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que le personnel a reçu en retour de services rendus pendant les périodes en cours et durant les périodes précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies.

3.28.3 Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels sur la base d'un plan formalisé détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition formulée afin d'inciter les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de l'état de la situation financière sont chiffrées à leur valeur actualisée.

3.28.4 Autres avantages au personnel à long terme

Les passifs pour les primes d'ancienneté et primes de fidélité sont mesurés à la valeur actuelle de paiements futurs attendus versés en regard des services fournis par les employés jusqu'à la fin de l'exercice selon la méthode des unités de crédit projetées. Les rémunérations et salaires futurs attendus sont pris en considération au même titre que l'expérience en matière de départs et de périodes de service. Les paiements futurs attendus sont actualisés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie avec les échéances et devises correspondant, dans toute la mesure du possible, aux sorties de trésorerie estimés. Les réévaluations réalisées à la suite d'ajustements issus de l'expérience et des changements dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisées en résultat.

3.28.5 Plans d'intéressement aux bénéfices et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéfices sur base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée, car il existe une pratique antérieure pour les paiements de primes et d'intéressement aux bénéfices qui a créé une obligation implicite.

3.28.6 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions et réglés soit en instruments de capitaux propres de la Société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et des performances extérieures au marché (par exemple, la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée).

Les conditions d'octroi liées au service et extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date de l'état de la situation financière, l'entité revoit ses estimations quant au nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées. La juste valeur du montant à verser aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, les plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance, qui sont réglés en espèces, est comptabilisée en charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de l'état de la situation financière et à la date de paiement.

Toute fluctuation de la juste valeur du passif est comptabilisée comme charges du personnel dans le compte de résultat.

3.29 Provisions

Les provisions sont reprises dans l'état de la situation financière quand :

- il y a une obligation actuelle (légal ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de

la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision pour refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe établit un plan formel et détaillé et suscite chez les personnes concernées une attente légitime qu'il mettra en œuvre la

restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur en annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions environnementales résultent principalement d'obligations contractuelles légales. Pour de plus amples informations sur ces provisions environnementales et autres, nous renvoyons à la [Note 34](#).

4. Jugements et estimations comptables significatifs

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, notamment les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

4.1 Jugements significatifs dans l'application des principes comptables du Groupe

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le Groupe est également partie prenante dans des accords d'octroi de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés, des paiements d'étapes de développement et de ventes et des redevances sur plusieurs années ainsi que certaines obligations contractuelles futures. Pour tous les accords d'octroi de licences où une licence est transférée avec d'autres biens ou services, le Groupe procède à une première évaluation en vue de déterminer si la licence doit être considérée comme une obligation de performance distincte ou pas. Si le transfert de la licence est considéré comme une obligation de performance séparée, le chiffre d'affaires relatif au transfert de la licence est identifié à un moment donné ou au cours d'une certaine période en fonction de la nature de la licence. Les produits sont uniquement identifiés au cours d'une certaine période si le Groupe exerce des activités de développement, de production ou autre qui ont une incidence significative sur la propriété intellectuelle transférée, exposant de la sorte la licence aux effets de ces activités lorsque ces dernières ne représentent pas un service séparé. Si le Groupe estime que ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires provenant des accords d'octroi de licences est identifié au moment où le contrôle de la licence est transféré.

Si les chiffres d'affaires sont identifiés au cours d'une certaine période et si la méthode de saisie est évaluée comme étant la plus adéquate pour refléter au mieux le transfert du contrôle du service au client, une certaine forme de jugement est nécessaire pour l'application de cette méthode, en particulier pour l'estimation des coûts et heures totaux à engager. Le cas échéant, le Groupe fonde ses meilleures estimations sur des expériences antérieures et des connaissances et progrès actuels du service à fournir. Les estimations sont continuellement réévaluées. Compte tenu des activités du Groupe, la méthode de saisie fournit le plus souvent la description la plus fidèle du transfert du service au client.

Pour les licences qui sont regroupées avec d'autres services (par ex. les services de développement ou de production), le Groupe évaluera si l'obligation de performance combinée est satisfaite à un moment donné ou au cours d'une certaine période. Si le chiffre d'affaires est identifié au cours d'une certaine période, le Groupe déterminera la période durant laquelle les services seront fournis. Le Groupe évaluera également l'attribution des composants du prix de la transaction aux différentes obligations de performance lorsque l'accord de l'octroi de licence inclut d'autres obligations de performance en plus du transfert de la licence.

L'identification du chiffre d'affaires pour les accords d'octroi de licences repose donc sur les conditions spécifiques de chaque accord d'octroi de licence. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme des passifs

contractuels et ensuite portées en chiffre d'affaires dans des exercices comptables ultérieurs sur la base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

Activités abandonnées

Les opérations désignées comme disponibles à la vente ou ayant été cédées sont présentées comme activités abandonnées dans l'état consolidé de la situation lorsque les opérations représentent un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités, font partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou constituent une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente. L'évaluation d'un secteur distinct important est réalisée au cas par cas et dépend de la taille des opérations en termes de chiffres d'affaires, de marge brute, ou de valeur totale des actifs et passifs par rapport au nombre total d'opérations du Groupe. Sur la base de cette évaluation, la cession des activités matures en neurologie et en allergologie d'UCB en Chine, comprenant KEPPRA®, VIMPAT®, NEUPRO®, ZYRTEC®, XYZAL® ainsi que la cession du site de production de Zhuhai à CBC Group et Mubadala Investment Company en 2024, n'a pas été considérée comme une activité abandonnée.

Contrats de location

Pour déterminer la durée du contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation ou de résiliation. L'évaluation est examinée si un événement important ou un changement important des circonstances survient et affecte cette évaluation. Pendant l'exercice en cours, des passifs de contrats de location supplémentaires ainsi que des actifs au titre du droit d'utilisation, pour un montant de € 29 millions, ont été comptabilisés à la suite de la révision des conditions de location afin de refléter l'effet de l'exercice des options de prolongation relatives aux bâtiments.

4.2 Estimations comptables et hypothèses clés

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

4.2.1 Rabais sur ventes

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour des retours sur ventes, ristournes prévues, remises et autres rabais, dont ceux liés au programme « Medicaid Drug Rebate » et au programme fédéral Medicare aux États-Unis, et des rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables. Ces déductions étant basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations.

De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées dans l'état de la situation financière et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits dans l'état de la situation financière dans le compte de régularisation correspondant et déduits des ventes.

Les rabais sur ventes sont considérés comme faisant partie de la considération variable comprise dans le prix de transaction. Le montant de la considération variable comprise dans le prix de transaction est défini de façon à ce que le prix de transaction total corresponde au prix estimé par la direction comme n'étant pas limité.

4.2.2 Immobilisations incorporelles et goodwill

Le Groupe détient des immobilisations incorporelles d'une valeur comptable de € 4 082 millions ([Note 20](#)) et un goodwill dont la valeur comptable s'élève à € 5 462 millions ([Note 21](#)). Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (c.-à-d. lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets acquis de R&D en cours équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les immobilisations incorporelles acquises via un regroupement d'entreprises et qui comprennent des composés commercialisés, mais pour lesquelles il n'existe aucune protection par brevet ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés contribueront à réaliser, en substance, tous les apports en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et le goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute dépréciation ou quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une dépréciation, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus.

Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de futurs flux de trésorerie actualisés. Des facteurs tels que l'arrivée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des dépréciations.

Le Groupe a appliqué les hypothèses clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

Taux de croissance de la valeur finale	2,0 %
Taux d'actualisation relatif au goodwill et aux immobilisations incorporelles liées à des produits commercialisés	8,25 %

Vu que les flux de trésorerie tiennent également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de dépréciation.

La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

4.2.3 Provisions environnementales

Le Groupe constitue des provisions pour coûts d'assainissement environnemental spécifiées dans la [Note 34](#). Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont les coûts visant l'assainissement et le réaménagement complets de sites contaminés ainsi que la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de production de films industriels cédées par le Groupe.

Les dépenses d'assainissement futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes, entre autres, la détection de sites contaminés auparavant inconnus, la méthode et l'étendue d'assainissement, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Étant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans l'état de la situation financière à l'avenir.

4.2.4 Avantages au personnel

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans de pension à prestations définies, dont il est question à la [Note 33](#). Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. C'est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, et par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations.

Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués.

Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans l'état de la situation financière.

4.2.5 Positions fiscales

Le Groupe est présent dans plusieurs pays avec des environnements réglementaires juridiques et fiscaux souvent complexes. Le Groupe collabore de manière constructive avec les autorités fiscales. Si nécessaire, le Groupe engage des conseillers et des avocats afin d'obtenir des avis sur la législation fiscale et les principes fiscaux. Le

Groupe considère que les positions fiscales qui ont été prises sont supportables et qu'elles visent à résister à toute contestation de la part des autorités fiscales. Cependant, il est reconnu que certaines positions sont incertaines et comprennent des interprétations de lois fiscales complexes ainsi que des considérations en matière de prix de transfert qui pourraient être contestées par les autorités fiscales. Le Groupe juge ces positions sur leurs mérites techniques, sur une base régulière, en utilisant toutes les informations disponibles (législation, jurisprudence, réglementation, pratique établie, doctrine faisant autorité ainsi que l'état actuel des discussions avec les autorités fiscales, le cas échéant).

Un passif est enregistré pour chaque élément dont la mise en examen par les autorités fiscales après avoir épuisé tous les recours légaux possibles pour défendre sa position devant le tribunal est peu probable sur la base de toute information pertinente. Le passif est calculé en tenant compte du résultat le plus probable pour les questions liées à l'imposition des sociétés ou de la valeur attendue pour les questions liées à l'imposition des sociétés et aux prix de transfert, en fonction de celui qui est censé donner une meilleure prédiction de la résolution de chaque situation fiscale incertaine en vue de refléter la probabilité qu'un ajustement soit constaté lors de l'examen. Ces estimations sont basées sur les faits et les circonstances existant à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le passif d'impôt et l'impôt prévoient des pénalités attendues et des intérêts de retard liés à des litiges fiscaux.

Un actif pour des ajustements du contrôle fiscal est comptabilisé lorsque le Groupe considère, sur base des mérites techniques de l'affaire fiscale, qu'il est probable qu'une procédure amiable ou arbitrale prévoit une aide dans une ou plusieurs juridictions. L'actif est calculé à la valeur prévue (par rapport aux questions de prix de transfert) de la recouvrabilité des impôts de l'entreprise dans la juridiction compétente, après exécution de la procédure amiable ou arbitrale.

Le Groupe a reconnu € 929 millions d'actifs d'impôt différé nets (voir [Note 32](#)). La reconnaissance des actifs d'impôt différés se base sur la probabilité de la disponibilité de bénéfices imposables suffisants

dans le futur contre lesquels l'annulation des différences temporaires pourra se faire. Lorsque les différences temporaires sont en lien avec des pertes ou des attributs fiscaux reportés (comme la retenue sur le revenu d'innovation), le Groupe prend également en compte la possibilité de compenser ces attributs fiscaux par les bénéfices imposables prévus suffisants, en tenant compte de la fonction et du profil de risque de l'entité imposable concernée.

Les principaux éléments qui ont été évalués par la direction comprennent la reconnaissance des pertes, dans l'état de la situation financière, des actifs d'impôts différés liés aux pertes dans les juridictions où il y a eu des pertes précédemment, mais où des bénéfices sont désormais perçus ou devraient être perçus prochainement. La direction a estimé au mieux la juste valeur de l'actif à reconnaître dans de tels cas et a décidé de la longueur de la période future à prendre en compte dans ces calculs. Ces estimations sont réalisées au cas par cas en tenant compte de l'origine et de la nature des chiffres d'affaires prévus, sur la base des profils fonctionnels des entités concernées et au travers de chaque entité. Cependant, cette période n'est en général pas supérieure à cinq ans.

Les différences entre les bénéfices imposables prévus et la rentabilité réelle ou la diminution des bénéfices imposables prévus dans le futur pourraient avoir un impact sur les actifs d'impôt différés reconnus dans le futur.

Les actifs d'impôt différé sont reconnus de manière limitée pour les entités qui sont actuellement encore déficitaires ou qui n'utilisent pas leurs attributs fiscaux, lorsque les prévisions de bénéfices constituent un indicateur fiable d'un bénéfice imposable futur.

La direction a évalué l'impact de la réforme fiscale internationale de l'OCDE (Tax Challenges arising from the Digitalization of the Economy), relative aux défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie, sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs d'impôt différé et a conclu qu'aucun actif d'impôt différé significatif ne devait être comptabilisé en supplément à la date de clôture.

5. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise.

Ces risques financiers comprennent principalement le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur la gestion de ceux-ci par le Groupe ainsi que sur la gestion des capitaux par le Groupe.

5.1 Risque du marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix de marché, telles que les cours de change, les taux d'intérêt et les cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses actifs et passifs. L'objectif de la gestion des risques de marché consiste à gérer et contrôler les expositions à ce risque. Le Groupe contracte des instruments financiers dérivés et a également des engagements financiers ou maintient des actifs financiers pour gérer le risque de marché. Dans la mesure du possible, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et comme pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

5.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé aux fluctuations des devises étrangères qui affectent son résultat net et sa situation financière, exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et passifs existants ainsi que des transactions anticipées. Le

Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des swaps de devises (« cross currency swaps ») afin de couvrir un ensemble de flux (engagés ou prévisionnels) et de transactions de financement en devises étrangères.

Les instruments contractés pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir l'impact de la conversion d'actifs et de passifs en devises étrangères dans la devise fonctionnelle des filiales du groupe concernées, ainsi que l'impact des fluctuations de change sur une période minimale de 6 mois et maximale de 26 mois.

En outre, le Groupe possède certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets (ou les passifs nets) sont exposés au risque de conversion.

L'effet de l'exposition translationnelle résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellés en devises, ainsi que des positions et investissements nets de couverture de placements assimilés est présenté en tant qu'écart de conversion cumulé dans l'état consolidé des variations des capitaux propres du Groupe.

5.1.2 Impact des fluctuations de change

Au 31 décembre 2024, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10 % face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice, sur la base des soldes de devises dus et des instruments de couverture à cette date, aurait été le suivant :

Au 31 décembre 2024

€ millions	Fluctuation du cours : Renforcement / affaiblissement (-) EUR	Impact sur les capitaux propres : perte (-) / gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-) / gain
USD	+ 10%	52	5
	- 10%	- 64	- 6
GBP	+ 10%	- 6	3
	- 10%	8	- 3
CHF	+ 10%	- 60	1
	- 10%	74	- 1
JPY	+ 10%	10	1
	- 10%	- 12	- 2

Au 31 décembre 2023

€ millions	Fluctuation du cours : Renforcement / affaiblissement (-) EUR	Impact sur les capitaux propres : perte (-) / gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-) / gain
USD	+ 10%	100	2
	- 10%	- 123	- 2
GBP	+ 10%	1	1
	- 10%	- 1	- 1
CHF	+ 10%	- 66	- 3
	- 10%	81	4
JPY	+ 10%	2	1
	- 10%	- 2	- 1

5.1.3 Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent engendrer des variations des produits et des charges d'intérêt résultant d'actifs et de passifs portant intérêt. Elles peuvent, en outre, influencer la valeur de marché de certains actifs, passifs et instruments financiers, tel que précisé dans le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers. Les taux d'intérêt applicables aux principaux instruments de dette du Groupe sont fixes ou flottants, comme précisé aux Notes 29 et 30. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer le risque d'intérêt, comme indiqué à la Note 39.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture, soit dans le cadre des couvertures à la juste valeur des actifs et passifs à taux fixe, soit dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie des actifs ou passifs à taux variable. Dans le cadre des couvertures à la juste valeur, l'instrument financier dérivé comme l'éléments couvert sont tous deux comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat. Dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe sont comptabilisées en capitaux propres.

5.1.4 Impact des fluctuations des taux d'intérêt

Une augmentation de 300 points de base des taux d'intérêt à la date de l'état de la situation financière aurait augmenté les capitaux propres de € 40 millions (contre € 69 millions en 2023) ; une diminution de 300 points de base des taux d'intérêt aurait réduit les capitaux propres de € 44 millions (contre € 77 millions en 2023).

Une hausse ou une baisse de 300 points de base des taux d'intérêt à la date de l'état de la situation financière aurait un impact sur le résultat net de respectivement € -1 million et de € 1 million (2023 : € 0 million).

Tous les dérivés de taux d'intérêt sont soit désignés comme couvertures des flux de trésorerie, soit comme couvertures à la juste valeur conformément à la norme IFRS 9 et, par conséquent,

en dehors des inefficacités de couverture minimales et des désignations de couverture terminées, le résultat d'un changement dans la courbe des taux d'intérêt est comptabilisé en capitaux propres et compensé par la réévaluation de l'élément couvert par le biais du compte de résultat. Outre les dérivés de taux d'intérêt, les fluctuations des taux d'intérêt affectent également la valorisation des contrats à terme, des options de change et des swaps de devises. Néanmoins, l'impact net a été jugé neutre en prenant en compte un changement parallèle des courbes de taux d'intérêt pour les deux devises concernées.

Celles-ci concernent tous les calculs avant impôts.

Selon les flux de trésorerie prévus en devises étrangères, le Groupe peut cibler certains niveaux combinés de prêts, d'emprunts, d'investissements et d'instruments dérivés en devises étrangères. En supposant le renouvellement des instruments dérivés en devises étrangères susmentionnés, à la date de l'état de sa situation financière, le Groupe était principalement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt en USD.

5.1.5 Accord d'achat virtuel d'électricité (Virtual Power Purchase Agreement) – Risque de prix de l'électricité

En juillet 2024, le Groupe a conclu trois accords d'achat virtuel d'énergie renouvelable (Virtual Power Purchase Agreements – VPPA) portant sur trois installations de production solaire situées en Espagne. Par nature, les VPPA intègrent un dérivé incorporé lié aux prix de l'électricité, qui est mesuré et évalué en tant que tel conformément aux normes IFRS 9.

Le Groupe n'a pas désigné ces dérivés en tant que couvertures de flux de trésorerie. Par conséquent, la variation de juste valeur par rapport à la valorisation initiale est comptabilisée sous les résultats financiers, après identification de la part liée aux Garanties d'Origine (Guarantees of Origin – GoOs), ainsi qu'avec l'amortissement linéaire *pro rata temporis* de la valorisation initiale.

5.1.6 Sensibilité au prix de l'accord d'achat virtuel d'électricité

Le tableau suivant présente la sensibilité du calcul de la juste valeur du dérivé sur les prix de l'électricité incorporé dans le VPPA aux paramètres de sa valorisation.

Au 31 décembre 2024

€ millions	Variation	Impact sur le dérivé VPPA
Sensibilité au taux d'actualisation	+ 1%	0
	- 1%	0
Sensibilité au prix de marché	+ 10%	1
	- 10%	- 1
Sensibilité à la production	+ 5%	0
	- 5%	0

5.1.7 Autres risques liés au prix de marché

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais d'examens préalables à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

Les montants soumis au risque lié au prix de marché sont relativement négligeables et, par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix de marché est supposé négligeable.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction refuse ou soit dans l'incapacité d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Les créances commerciales, en particulier aux États-Unis, en raison des transactions de vente effectuées via des grossistes ([Note 25](#)) présentent une certaine concentration du risque de crédit.

Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, notamment les marchés internationaux et les pays d'Europe du Sud, de l'Est et du Nord, le Groupe a contracté une assurance-crédit.

Aux États-Unis, le Groupe a conclu un accord de financement de ses créances commerciales qui permet leur décomptabilisation du bilan. En vertu des termes et conditions de ce contrat, UCB ne conserve aucun risque de non-paiement ou de paiement tardif associé aux créances commerciales cédées.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la mise en place d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen régulier des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire. Les critères définis par le département Trésorerie du Groupe pour sa politique d'investissement sont basés sur les notations de crédit à long terme généralement considérées comme de bonne qualité et le prix des CDS (Credit Default Swap) à 5 ans.

Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments.

Comme en 2023, le Groupe a réalisé en 2024 des transactions sur actions propres ayant été imputées en capitaux propres.

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit renouvelables et d'emprunt renouvelables non utilisés.

À la date de l'état de la situation financière, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes :

- trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 26) : € 1 573 millions (2023 : € 861 millions)
- facilités de crédit renouvelables non utilisées (Note 29) : € 1 milliard (2023 : € 1 milliard) : cette facilité de crédit renouvelable syndiquée

engagée, adossée à des critères de durabilité et d'un montant de € 1 milliard, a été mise en place en 2023 avec une échéance en 2028, incluant une option permettant de demander des prolongations pouvant aller jusqu'à deux années supplémentaires. Suite à la deuxième demande de prolongation formulée en février 2025, la date d'échéance de cette facilité de crédit renouvelable a été reportée à 2030 pour les engagements qui s'élèvent à € 928 millions dans le cadre, à l'exception de € 72 millions dont l'échéance demeure en 2029. À la fin de l'exercice 2024, cette facilité était non utilisée.

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur la base de la période restant à courir de la date de l'état de la situation financière jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les montants relatifs aux emprunts sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les intérêts calculés sur la base de contrats à taux fixe ou, en l'absence de tels contrats, des derniers taux de référence fixés..

Au 31 décembre 2024

€ millions	Note	Total du bilan	Flux de trésorerie contractuel (intérêts inclus)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	29	1 393	1 673	91	179	971	432
Titres de créances et autres emprunts à court terme	29	3	3	3	0	0	0
Passifs de contrats de location	29	206	234	60	53	71	50
Placements privés (échéance : 2027)	30	140	156	2	2	152	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2028)	30	463	520	5	5	510	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2029)	30	313	379	16	16	347	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2030)	30	508	627	21	21	64	521
Dettes commerciales et autres dettes	35	3 120	3 120	3 019	2	75	24
Découverts bancaires	29	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt		- 84	- 84	- 40	- 18	- 35	9
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture							
Sorties			4 240	4 240	0	0	0
Entrées			4 110	4 110	0	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties			2 537	2 537	0	0	0
Entrées			2 645	2 645	0	0	0

Au 31 décembre 2023

€ millions	Note	Total du bilan	Flux de trésorerie contractuel (intérêts inclus)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	29	1 981	2 447	124	653	1 126	544
Titres de créances et autres emprunts à court terme	29	0	0	0	0	0	0
Passifs de contrats de location	29	160	184	43	34	52	55
Placements privés (échéance : 2027)	30	136	157	2	2	153	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2028)	30	448	525	5	5	515	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2029)	30	313	395	16	16	47	316
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2030)	30	0	0	0	0	0	0
Dettes commerciales et autres dettes	35	2 411	2 411	2 313	5	71	22
Découverts bancaires	29	0	0	0	0	0	0
Swaps des taux d'intérêt		- 87	- 87	- 7	- 13	- 64	- 3
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture							
Sorties			3 098	3 098	0	0	0
Entrées			3 126	3 126	0	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties			888	888	0	0	0
Entrées			880	880	0	0	0

5.4 Gestion des risques de capital

La politique de gestion du capital du Groupe est conçue pour garantir sa stabilité financière et optimiser la valeur pour les actionnaires, tout

en permettant de générer un impact durable pour les personnes atteintes de maladies graves et pour la société.

€ millions	Note	2024	2023
Total des emprunts	29	1 602	2 141
Obligations	30	1 424	897
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie, titres négociables et garantie en espèces liée à l'obligation de location-financement	23, 26	- 1 573	- 861
Dettes nettes		1 454	2 177
Total des capitaux propres		10 029	8 975
Total du capital financier		11 482	11 152
Ratio d'endettement		13 %	20 %

5.5 Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (tels que les actifs financiers à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global) se base sur les cours de bourse à la date de l'état de la situation financière.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques de valorisation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes de valorisation et hypothèses qui reposent sur les conditions de marché ainsi que sur les risques liés aux crédits et à la non-performance existant à la date de l'état de la situation financière.

Les cours des marchés financiers sont utilisés pour la dette à long terme. D'autres techniques, telles que les flux de trésorerie actualisés estimés, sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers restants. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle de l'estimation des futurs flux de trésorerie de ces instruments. La juste valeur du contrat de change à terme est déterminée en utilisant la valeur actualisée des montants échangés des devises, convertie au taux de change au comptant en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

La valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation des créances commerciales et des dettes commerciales est supposée

être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de publication est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

5.5.1 Hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- **Niveau 2** : d'autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- **Niveau 3** : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

5.5.2 Actifs financiers mesurés à leur juste valeur

31 décembre 2024

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	<u>23</u>				
Titres de participation cotés		243	0	0	243
Titres de créance cotés		0	0	0	0
Actifs financiers dérivés	<u>39</u>				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	11	0	11
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	3	0	3
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	95	0	95
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	13	0	13
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	24	0	24
Autres actifs financiers dérivés		0	5	0	5
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés	<u>23</u>				

31 décembre 2023

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	<u>23</u>				
Titres de participation cotés		190	0	0	190
Titres de créance cotés		0	0	0	0
Actifs financiers dérivés	<u>39</u>				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	38	0	38
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	7	0	7
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	19	0	19
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	12	0	12
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés	<u>23</u>				

5.5.3 Passifs financiers mesurés à la juste valeur

31 décembre 2024

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers					
Passifs financiers dérivés	<u>39</u>				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	107	0	107
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	14	0	14
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	7	0	7
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	2	0	2
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	63	0	63
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés	<u>31</u>				

31 décembre 2023

€ millions	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers					
Passifs financiers dérivés	<u>39</u>				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		0	4	0	4
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		0	3	0	3
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		0	14	0	14
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		0	5	0	5
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		0	59	0	59
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés	<u>31</u>				

Durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations à la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors d'évaluations à la juste valeur de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés, soit la méthode dite de « Black-Scholes » (pour les options sur taux de change) utilisant des données de marché publiques.

5.6 Compensation des actifs et passifs financiers

Bien que le Groupe ait des montants faisant l'objet d'un accord de compensation exécutoire ou d'accords similaires, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés en montants bruts dans l'état de la situation financière étant donné qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de compensation qui en aurait permis la présentation nette. Les rapprochements ci-dessous

représentent les montants soumis à un accord de compensation exécutoire ou similaire qui n'ont pas été compensés dans l'état de la situation financière.

Les tableaux ci-dessous illustrent les actifs et les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires :

31 décembre 2024		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière	
€ millions	Actifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues
Produits dérivés	151	113	0
Autres	0	0	0
Total	151	113	0

31 décembre 2024		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière	
€ millions	Passifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues
Produits dérivés	193	113	0
Autres	0	0	0
Total	193	113	0

Des accords-cadres de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) ont été signés avec les parties respectives permettant la compensation de passifs et actifs financiers. Ceci s'applique au règlement de la juste valeur en cas de défaut, et non à la date de clôture du 31 décembre 2024.

Les tableaux ci-dessous illustrent les actifs et les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires :

31 décembre 2023		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière	
€ millions	Actifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues
Produits dérivés	77	36	0
Autres	0	0	0
Total	77	36	0

31 décembre 2023		Montants concernés non compensés dans l'état de la situation financière	
€ millions	Passifs financiers bruts dans l'état de la situation financière	Instruments financiers	Liquidités garanties perçues
Produits dérivés	85	36	0
Autres	0	0	0
Total	85	36	0

6. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers » (principaux décideurs opérationnels), à savoir les membres du Comité exécutif,

vérifient les résultats et les plans d'exploitation et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise.

Ainsi, UCB se compose d'un seul segment. Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

6.1 Informations relatives aux ventes de produits

Les ventes nettes se ventilent comme suit :

€ millions	2024	2023
CIMZIA®	2 033	2 087
BRIVIACT®	686	576
BIMZELX®	607	148
KEPPRA® (y compris KEPPRA® XR / E KEPPRA®)	582	636
FINTEPLA®	340	226
VIMPAT®	329	394
RYSTIGGO®	202	19
NAYZILAM®	124	94
EVENITY®	103	60
ZILBRYSQ®	72	0
Autres produits	517	577
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	19	50
Total des ventes nettes	5 613	4 867

6.2 Informations géographiques

Le tableau ci-dessous présente les ventes nettes sur chaque marché géographique où les clients sont établis :

€ millions	2024	2023
États-Unis	3 036	2 454
Europe – autre	401	365
Allemagne	364	310
Japon	257	269
Espagne	244	224
France (y compris les territoires d'outre-mer)	177	162
Italie	171	143
Royaume-Uni et Irlande	164	133
Chine	143	151
Belgique	61	52
Autres pays	575	554
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	19	50
Total des ventes nettes	5 613	4 867

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés :

€ millions	2024	2023
Belgique	1 032	924
Royaume-Uni et Irlande	269	215
Suisse	217	240
États-Unis	169	138
Allemagne	24	23
Japon	17	17
Chine	1	20
Autres pays	25	18
Total	1 754	1 595

6.3 Informations sur les principaux clients

UCB a 3 clients qui représentent individuellement plus de 9 % du total des ventes nettes pour 2024 et 2023 :

- McKesson, États-Unis, pour laquelle les ventes nettes 2024 s'élèvent à € 838 millions (15 % du total des ventes nettes) (2023 : € 643 millions, 13 % des ventes nettes)
- Cardinal Health, États-Unis, pour laquelle les ventes nettes 2024 s'élèvent à € 547 millions (10 % du total des ventes nettes) (2023 : € 508 millions, 10 % des ventes nettes)
- Cencora, États-Unis, pour laquelle les ventes nettes 2024 s'élèvent à € 488 millions (9 % du total des ventes nettes) (2023 : € 413 millions, 8 % des ventes nettes)

7. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a identifié les montants suivants relatifs au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés :

€ millions	2024	2023
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	6 115	5 222
Chiffre d'affaires provenant des accords où les risques et les avantages sont partagés	37	30
Produits totaux	6 152	5 252

7.1 Désagrégation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

€ millions	Réel		Moment de la comptabilisation des produits			
	2024	2023	2024		2023	
			À un moment donné	Au cours d'une certaine période	À un moment donné	Au cours d'une certaine période
Ventes nettes aux États-Unis	3 036	2 454	3 036	0	2 454	0
CIMZIA®	1 289	1 364	1 289	0	1 364	0
BRIVIACT®	540	445	540	0	445	0
FINTEPLA®	294	201	294	0	201	0
BIMZELX®	287	9	287	0	9	0
RYSTIGGO®	184	19	184	0	19	0
NAYZILAM®	124	94	124	0	94	0
KEPPRA®	123	132	123	0	132	0
VIMPAT®	56	96	56	0	96	0
ZILBRYSQ®	56	0	56	0	0	0
Marques établies / Autres produits	83	94	83	0	94	0
Ventes nettes en Europe	1 582	1 397	1 582	0	1 397	0
CIMZIA®	436	428	436	0	428	0
BIMZELX®	255	112	255	0	112	0
KEPPRA®	199	205	199	0	205	0
BRIVIACT®	120	110	120	0	110	0
VIMPAT®	116	140	116	0	140	0
EVENITY®	103	60	103	0	60	0
FINTEPLA®	41	21	41	0	21	0
RYSTIGGO®	8	0	8	0	0	0
ZILBRYSQ®	8	0	8	0	0	0
Marques établies / Autres produits	296	321	296	0	321	0
Ventes nettes au Japon	257	269	257	0	269	0
VIMPAT®	85	83	85	0	83	0
E KEPPRA®	65	97	65	0	97	0
BIMZELX®	32	16	32	0	16	0
CIMZIA®	28	39	28	0	39	0
RYSTIGGO®	10	0	10	0	0	0
ZILBRYSQ®	8	0	8	0	0	0
FINTEPLA®	2	1	2	0	1	0
BRIVIACT®	1	0	1	0	0	0
Marques établies / Autres produits	25	33	25	0	33	0
Ventes nettes dans les marchés internationaux	718	697	718	0	697	0
CIMZIA®	280	257	280	0	257	0
KEPPRA®	196	202	196	0	202	0
VIMPAT®	71	75	71	0	75	0
BRIVIACT®	24	21	24	0	21	0
BIMZELX®	33	12	33	0	12	0
FINTEPLA®	2	3	2	0	3	0
ZILBRYSQ®	0	0	0	0	0	0
Marques établies / Autres produits	111	127	111	0	127	0
Ventes nettes avant couverture	5 593	4 817	5 593	0	4 817	0
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	19	50	19	0	50	0
Total des ventes nettes	5 613	4 867	5 613	0	4 867	0
Produits et charges des redevances	78	77	78	0	77	0
Produits issus de la fabrication à façon	79	119	79	0	119	0
Produits issus des accords de licences: paiements initiaux, paiements d'étapes de développement, paiements d'étapes de ventes	178	147	45	133	87	60
Produits issus de services, autres livraisons, ventes d'actifs	167	12	167	0	12	0
Total des autres produits	424	278	291	133	218	60
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	6 115	5 222	5 982	133	5 162	60

7.2 Actifs et passifs de contrat

Le Groupe a identifié les passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires suivants :

€ millions	Note	2024	2023
Passifs de contrat résultant d'accords d'octroi de licences			
Non courants	35	0	0
Courants	35	8	140
Passifs de contrat résultant d'autres accords		0	0
Total des passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires		8	140

Le Groupe ne possède aucun actif de contrat relatif au chiffre d'affaires.

Les passifs de contrat relatifs au chiffre d'affaires se rapportent principalement à des obligations de performance non satisfaites et qui résultent d'accords d'octroi de licences avec Genentech (voir ci-après). Ces passifs ont diminué en raison de la comptabilisation de produits au cours de l'année résultant des obligations de performance satisfaites en 2024, ainsi que de la reprise des

passifs de contrats de location liée à l'abandon du programme de développement du *minzasolmin* en partenariat avec Novartis en décembre 2024, après l'échec de l'atteinte de ses critères d'évaluation cliniques principaux et secondaires.

Le tableau ci-dessous démontre la part du chiffre d'affaires comptabilisé au cours de l'exercice actuel comprise dans le solde du passif de contrat au début de l'exercice et la part liée aux obligations de performance satisfaites précédemment.

€ millions	2024	2023
Chiffre d'affaires comptabilisé compris dans le solde du passif de contrat au début de l'exercice	132	56
Chiffre d'affaires résultant d'autres accords	0	1
Chiffre d'affaires résultant d'accords d'octroi de licences	132	55
Chiffre d'affaires comptabilisé lié aux obligations de performance satisfaites précédemment	122	211
Ventes de produits	28	40
Chiffre d'affaires résultant d'accords d'octroi de licences	94	171

Le tableau ci-dessous fait état d'obligations de performance insatisfaites résultant d'accords d'octroi de licences :

€ millions	Note	2024	2023
Montant total du prix de la transaction allouée aux accords de développement partiellement ou entièrement insatisfaits au 31 décembre	35	8	140
Paiements initiaux reçus pour des accords d'octroi de licences à comptabiliser en produits au fur et à mesure que les obligations de performances sont satisfaites	35	0	0
Obligations de performance insatisfaites résultant d'accords d'octroi de licences		8	140

La direction s'attend à ce que 95 % du prix de la transaction attribué aux accords de développement insatisfaits au 31 décembre 2024 soient comptabilisés en produit lors du prochain exercice. 5 % devraient être comptabilisés en 2026. Le montant présenté ci-dessus ne prend pas en compte la considération variable qui est restreinte. Les obligations de performance restant à satisfaire concernent les activités de développement à réaliser au cours des prochaines années.

Tout autre accord de développement, de fabrication ou de service quelconque est établi pour une période d'un an ou moins ou est facturé sur la base des heures consacrées. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction alloué à ces accords insatisfaits n'est pas présenté.

Aucun actif n'est comptabilisé dans les coûts dans le but d'exécuter un contrat.

8. Regroupements d'entreprises

UCB a finalisé l'allocation du prix d'achat relatif à l'acquisition de Zogenix, Inc. en 2023.

Aucun regroupement d'entreprises n'a eu lieu en 2024..

9. Activités abandonnées et actifs et passifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente

9.1 Activités abandonnées

En 2024 et 2023, aucun gain ni perte n'a été enregistré au titre des activités abandonnées.

9.2 Groupe d'actifs et de passifs d'un groupe de cession classifiés comme destinés à la vente

Les actifs du groupe de cession classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2024 sont liés à des stocks et à une

immobilisation incorporelle découlant de la cession de produits de marques établies secondaires. Les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2023 sont liés à des stocks.

Étant donné que toutes les autorisations de mise sur le marché ne sont pas transférées à l'acquéreur à la clôture de la transaction de vente, UCB est toujours propriétaire des stocks pour ces produits de marques établies secondaires dans certains pays. Aucune annulation n'a été prise en compte sur ces stocks.

10. Autres produits

€ millions	2024	2023
Paiements anticipés, d'étape et remboursements	382	189
Produits issus de la fabrication à façon	79	119
Total des autres produits	461	308

En 2024, UCB a comptabilisé des paiements d'étape et des remboursements de la part de différentes parties, d'un montant de € 225 millions, principalement liés à :

- Nippon Shinyaku notamment pour l'autorisation reçue pour la distribution de FINTEPLA® au Japon pour le syndrome de Lennox-Gastaut ;
- Biogen pour le co-développement de l'anticorps *dapirolizumab pegol*, dans le lupus (SLE, programme de phase 3) ;
- Roche pour le développement du *bepranemab* dans la maladie d'Alzheimer (phase 2a) ; Le partenariat est en cours de résiliation et UCB a récupéré les droits mondiaux ;

- et Novartis pour le développement du *minzasolmin* dans la maladie de Parkinson. Le *minzasolmin* n'a pas atteint ses critères d'évaluation cliniques principaux et secondaires dans l'étude de preuve de concept, entraînant une valeur de résiliation de € 92 millions. Le partenariat est en train de se terminer.

Les autres produits incluent également un montant de € 157 millions lié à la finalisation réussie de la cession des droits des marques établies Atarax® et Nootropil® pour l'Europe et certains pays d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique à ADVANZ PHARMA.

Les produits des activités de sous-traitance sont principalement liés à la conclusion d'accords de fabrication à façon après la cession des marques établies au cours des exercices actuel et précédents.

11. Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	Note	2024	2023
Charges liées aux avantages du personnel	<u>12</u>	2 050	1 682
Dépréciation des immobilisations corporelles	<u>22</u>	174	158
Amortissement des immobilisations incorporelles	<u>20</u>	467	533
Dépréciation d'actifs non financiers (nette)	<u>14</u>	73	5
Total		2 764	2 378

12. Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	Note	2024	2023
Salaires et rémunérations		1439	1 214
Charges sociales		214	172
Coûts de pension – plans à prestations définies	33	62	53
Coûts de pension – plans à cotisations définies		20	24
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	28	183	104
Assurance		48	50
Autres charges de personnel		84	65
Total des charges liées aux avantages du personnel		2 050	1 682

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans la ligne de dépense pertinente dans le compte de résultat selon la fonction.

Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2024	2023
Paie mensuel	3 023	2 885
Direction	6 355	6 198
Total	9 378	9 083

Pour tout complément d'information sur les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions, veuillez consulter les Notes 28 et 33.

13. Autres produits / charges d'exploitation

€ millions	2024	2023
Provisions	15	- 17
Dépréciation des créances commerciales et autres créances	- 6	26
Gain / perte (-) lié(e) à la cession d'actifs non courants	- 4	- 2
Remboursement des frais de développement par des tiers	10	10
Subventions perçues	7	2
Accord de collaboration conclu pour le développement et la commercialisation d'EVENITY®	481	368
Autres produits / charges (-)	61	179
Total des autres produits / charges (-) d'exploitation	564	566

Les résultats de l'accord de collaboration conclu avec Amgen pour le développement et la commercialisation d'EVENITY® s'élèvent à € 481 millions de produits (contre € 368 millions de produits en 2023). Toutes les refacturations des frais de développement et de commercialisation de / à Amgen sont classées comme « autres produits / charges d'exploitation ». Au 31 décembre 2024, le total des refacturations nettes équivalait à € 494 millions de produits commerciaux et de vente (€ 373 millions en 2023) et à € -13 millions de frais de développement (€ -5 millions en 2023).

Les provisions concernent principalement les risques de TVA et les risques de recouvrement des subventions.

En 2023, le Groupe a comptabilisé la cession d'un portefeuille de marques établies comprenant cinq médicaments sur ordonnance commercialisés en Europe (€ 145 millions) sous la ligne « Autres produits / charges (-) ».

14. Dépréciation des actifs non financiers

L'examen des valeurs recouvrables des actifs du Groupe n'a pas entraîné de comptabilisation de charges de dépréciation (2023 : € 0 millions).

En 2024, une dépréciation de € 73 millions a été comptabilisée, principalement en raison de l'arrêt du développement du *minzasolmin* (voir [section 1.2](#)).

En 2023, une dépréciation de € 5 millions a été comptabilisée sur les droits de propriété intellectuelle de la *Fesoterodine* pour les États-Unis et l'Europe en raison de la perte d'exclusivité dans ces régions à la suite de l'acquisition des droits lors du règlement du litige relatif à TOVIAZ®.

Aucune charge de dépréciation concernant les immobilisations corporelles du Groupe n'a été comptabilisée en 2024 (2023 : € 0 million).

Aucun changement notable au niveau d'une hypothèse importante sur laquelle le management s'est basé pour déterminer la valeur recouvrable des actifs n'implique que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable des actifs.

15. Frais de restructuration

Au 31 décembre 2024, les frais de restructuration s'élèvent à € 25 millions (2023 : € 13 millions) et sont liés aux nouveaux modèles d'organisation et aux abandons d'activités. Les provisions de restructuration telles que définies dans la norme IAS 37.70 qui sont incluses répondent aux critères de l'IAS 37.72.

16. Autres produits et charges

Les autres produits et charges totalisaient € 586 millions (2023 : charges de € 35 millions) et sont principalement liés au gain résultant de la cession de nos activités matures en neurologie et en allergologie en Chine, comprenant KEPPRA®, VIMPAT®, NEUPRO®, ZYRTEC®, XYZAL®, et du site de production de Zhuhai à CBC Group et à Mubadala Investment Company (€ 578 millions), ainsi que de la reprise de la provision de Distillbène (€ 18 millions, voir [Note 34](#)), compensés par les frais liés aux litiges sur les produits clés.

En 2023, les autres charges se composent d'une perte sur la vente de Nile Al, Inc. (€ 24 millions), ainsi que d'autres charges pour un montant de € 11 millions, principalement liées à l'augmentation des provisions environnementales (voir [Note 34](#)) et aux litiges sur les produits clés.

17. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élevaient à € 161 millions (2023 : € 163 millions). La répartition des produits et charges financières se présente comme suit :

Charges financières

€ millions	2024	2023
Charges d'intérêts relatives aux :		
Obligations pour particuliers et pour les institutionnels	- 39	- 15
Autres emprunts	- 101	- 124
Dérivés sur taux d'intérêt	- 11	0
Charges financières relatives aux contrats de location	- 8	- 5
Pertes nettes sur les taux d'intérêt dérivés	- 2	0
Pertes de juste valeur nettes sur dérivés de change	- 29	0
Pertes nettes relatives au change	0	- 54
Autres produits / charges (-) financiers nets	- 10	- 12
Charges financières totales	- 200	- 210

Produits financiers

€ millions	2024	2023
Produits d'intérêts relatifs aux :		
Dépôts bancaires	29	22
Dérivés sur taux d'intérêt	0	5
Gains nets relatifs aux dérivés de taux d'intérêt	0	3
Gains de juste valeur nets relatifs aux dérivés de change	0	17
Gains nets relatifs au change	10	0
Total des produits financiers	39	47

18. Impôts (-)/ crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2024	2023
Impôts sur le résultat de l'exercice	- 455	- 158
Impôts différés	358	60
Total des impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat	- 98	- 98

Le Groupe mène des activités internationales, ce qui implique qu'il est soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes. En 2024, la charge fiscale supportée par le Groupe sur son résultat avant impôts diffère du montant théorique

obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices (pertes) des différentes sociétés consolidées du Groupe. La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit :

€ millions	2024	2023
Résultat avant impôts	1 163	441
Charge d'impôt sur le résultat (-) calculée sur base des taux d'imposition nationaux applicables dans chaque pays respectif	- 279	- 96
Taux d'imposition théorique	24 %	22 %
Impôts sur le résultat de l'exercice	- 455	- 158
Impôts différés	358	60
Total de la charge d'impôt sur le résultat	- 98	- 98
Taux d'imposition effectif	8 %	22 %
Différence entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	181	- 2
Dépenses non déductibles fiscalement	- 35	- 63
Résultat non imposable	13	- 9
Augmentation (-) / diminution des passifs pour les positions fiscales incertaines	- 48	49
Crédits d'impôt	182	126
Variation des taux d'imposition	39	- 30
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	7	23
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	1	4
Impact net des actifs d'impôts différés non reconnus précédemment et non-reconnaissance des actifs d'impôts différés de l'exercice en cours	110	- 104
Impact de la retenue à la source	- 21	- 1
Pilier 2	- 67	0
Autres impôts	- 1	2
Différence totale entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	181	- 2

Le taux d'imposition théorique en 2024 est de 24 %, en hausse par rapport à un taux de 22 % en 2023.

Le taux d'imposition effectif de 8 % en 2024 résulte de la combinaison de la charge d'impôt courant et d'un crédit d'impôt différé. Les principaux facteurs expliquant ce taux peuvent être résumés comme suit :

Impôt courant :

- Impact des incitants fiscaux, principalement en matière de R&D, dans les juridictions clés.
- Impact de la réforme fiscale internationale (« Pilier 2 de l'OCDE ») dans les juridictions clés.
- Constitution de réserves supplémentaires pour positions fiscales incertaines dans les juridictions clés.
- Évolution des taux de change au cours de l'année 2024.
- Effets fiscaux des cessions d'actifs non stratégiques d'UCB.

Impôt différé :

- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé supplémentaires sur les crédits d'impôt R&D qui seront compensés par de futurs revenus imposables.
- Comptabilisation de latences fiscales supplémentaires, notamment les pertes fiscales et la déduction pour revenus d'innovation reportées, compte tenu des prévisions en matière de bénéfices imposables futurs.
- Réévaluation de passifs d'impôt différé liés à de précédentes acquisitions.

Facteurs affectant la charge fiscale pour les exercices ultérieurs

Le Groupe est conscient des nombreux facteurs qui pourraient influencer le taux d'imposition effectif futur du Groupe, en particulier la répartition des bénéfices / pertes entre les différents territoires dans lesquels le Groupe opère, le montant des pertes fiscales non reconnues et tout autre attribut fiscal qui, à l'avenir, pourrait être reconnu comme un actif d'impôt différé dans le bilan ainsi que les résultats d'audits fiscaux en cours et à venir.

Les restructuration, acquisitions, cessions et autres transactions similaires peuvent également influencer la charge fiscale future du Groupe.

Les modifications de législation fiscale dans les juridictions dans lesquelles le Groupe opère, ainsi que l'impact des règles fiscales internationales, pourraient également avoir un impact majeur. UCB met actuellement en œuvre la réforme fiscale internationale (« Pilier 2 de l'OCDE ») qui a été transposée dans la législation locale dans la plupart des juridictions. Ces nouvelles règles fiscales internationales auront un impact continu sur la position fiscale à long terme d'UCB (voir [Note 32](#)). UCB suit de près les développements en matière de Pilier 2 aux États-Unis, y compris son impact sur d'autres juridictions et les répercussions potentielles sur la position du Groupe dans le futur.

Outre les développements de l'OCDE, UCB suit de près les évolutions fiscales dans l'ensemble de l'UE et dans les principales juridictions ayant une empreinte commerciale ou R&D importante, telles que la Belgique, les États-Unis et le Royaume-Uni.

19. Autres éléments du résultat global (y compris NCI)¹

€ millions	1 janvier 2023	Mouvements 2023 nets d'impôts	31 décembre 2023	Mouvements 2024 nets d'impôts	31 décembre 2024
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :	292	-147	145	262	407
Écarts de conversion cumulés	181	-125	56	371	427
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	62	-23	39	-4	35
Couvertures de flux de trésorerie	49	1	50	-105	-55
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :	-112	-85	-197	6	-191
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	-112	-85	-197	6	-191
Total des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	180	-232	-52	268	216

¹ NCI : participation ne donnant pas le contrôle

20. Immobilisations incorporelles

2024			
€ millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	7 258	522	7 780
Acquisitions	87	62	149
Cessions	- 103	- 33	- 136
Transferts d'une rubrique à une autre	- 5	3	- 2
Désinvestissements	0	- 1	- 1
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	- 32	0	- 32
Impact des variations des écarts de conversion	373	4	376
Valeur comptable brute au 31 décembre	7 578	556	8 134
Amortissements cumulés et dépréciations au 1^{er} janvier	- 3 218	- 330	- 3 548
Charges d'amortissement pour l'exercice	- 419	- 48	- 467
Cessions	103	31	134
Dépréciations comptabilisées dans le compte de résultat	- 73	0	- 73
Transferts d'une rubrique à une autre	5	0	5
Désinvestissements	0	0	0
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	29	0	29
Impact des variations des écarts de conversion	- 131	- 2	- 133
Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre	- 3 704	- 348	- 4 052
Valeur comptable nette au 31 décembre	3 873	208	4 082

2023			
€ millions	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	7 413	503	7 917
Acquisitions	33	51	84
Cessions	- 30	- 23	- 53
Transferts d'une rubrique à une autre	0	1	1
Désinvestissements	0	- 9	- 9
Impact des variations des écarts de conversion	- 158	- 1	- 159
Valeur comptable brute au 31 décembre	7 258	522	7 780
Amortissements cumulés et dépréciations au 1^{er} janvier	- 2 789	- 312	- 3 101
Charges d'amortissement pour l'exercice	- 487	- 46	- 533
Cessions	29	22	51
Dépréciations comptabilisées dans le compte de résultat	- 5	0	- 5
Désinvestissements	0	6	6
Impact des variations des écarts de conversion	34	0	34
Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre	- 3 218	- 330	- 3 548
Valeur comptable nette au 31 décembre	4 040	192	4 232

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles dès leur entrée en service. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2024, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 149 millions (2023 : € 84 millions). Ces acquisitions proviennent d'accords de licence, de logiciels et de la capitalisation des frais de développement externes dans le cadre d'études post-approbation. En ce qui concerne les logiciels et les frais de développement de logiciels éligibles, le Groupe a capitalisé € 35 millions (2023 : € 27 millions).

Les cessions en 2024 et en 2023 concernent principalement d'anciennes licences et des logiciels qui ne sont plus utilisés.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 73 millions (2023 : € 5 millions)

principalement liées à l'arrêt du développement du *minzasolmin* (voir section 1.2).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à € 467 millions (2023 : € 533 millions).

En 2023, les désinvestissements d'une valeur comptable nette de € 3 millions se rapportaient aux immobilisations incorporelles de Nile AI, Inc.

Un transfert d'actifs a également eu lieu entre les immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de € 3 millions.

En outre, l'impact de la conversion des devises étrangères s'élève à € 243 millions en 2024 (2023 : € -125 millions).

Les autres immobilisations incorporelles se composent essentiellement des logiciels et des projets de développement en cours. Les actifs des projets de développement en cours ne sont amortis que lorsqu'ils sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire à l'obtention de l'autorisation réglementaire) et transférés dans la rubrique des licences.

21. Goodwill

€ millions	2024	2023
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	5 254	5 340
Acquisition	0	- 5
Différences de change sur acquisition	0	0
Impact des variations des écarts de conversion	208	- 80
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 462	5 254

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill sur une base annuelle, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Aux fins des tests de dépréciation, le Groupe se présente comme un seul segment, Biopharmaceutique, et possède une seule unité génératrice de trésorerie (UGT), qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est contrôlé.

La « valeur recouvrable » d'une UGT est déterminée par des calculs de la « valeur d'utilité », et la méthode appliquée pour effectuer les tests de dépréciation n'a pas été modifiée par rapport à celle de 2023.

Hypothèses clés

Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des données financières correspondant au plan stratégique s'étalant sur une période de 10 ans et approuvé par la direction et le Conseil d'Administration. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vie appropriés des produits, sur la base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Ces projections à long terme sont ajustées au titre de risques spécifiques et prennent en compte :

- les taux de croissance du chiffre d'affaires des nouveaux produits lancés ;
- la probabilité que les nouveaux produits et / ou nouvelles indications thérapeutiques atteignent le stade commercial ;
- la probabilité de succès des futurs lancements de produits et les dates prévues de ces lancements ;
- l'érosion due à l'expiration des brevets.

Par rapport à 2023, les hypothèses clés ont été adaptées en tenant compte des développements récents des probabilités de succès et de l'érosion due à l'expiration des brevets.

Pour les calculs de la « valeur d'utilité » requis pour les tests de dépréciation, un taux d'actualisation de 8,25 % a été utilisé.

Compte tenu des évolutions actuelles du marché, les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections (valeur terminale) sont extrapolés au moyen d'un taux de croissance estimé de 2 % (2023 : 2 %). Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie.

La plupart du chiffre d'affaires et des charges du Groupe sont générés dans des pays dont la monnaie est l'euro ou le dollar américain. Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie futurs :

	Projection sur 10 ans	2023
USD	1,10 - 1,12	1,08 - 1,14
GBP	0,85 - 0,86	0,84 - 0,88
JPY	159 - 166	128 - 155
CHF	0,89 - 0,96	0,91 - 0,98

Partant des obligations d'États européennes génériques à long terme sans risque sur 20 ans (2023 : 20 ans), le taux d'actualisation appliqué est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, à savoir le coût de la dette et des capitaux propres sur une durée de référence de 20 ans (2023 : 20 ans). Compte tenu

de l'industrie, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation s'élevant à 8,25 % (2023 : 7,17 %). Le taux d'actualisation est révisé au moins une fois par an.

Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence.

L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation du résultat de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition. Un taux d'imposition plafonné à 22 % a été appliqué (2023 : 23 %).

Analyse de sensibilité

Sur la base de ce qui précède, la direction pense qu'aucun changement notable dans les hypothèses clés pour la détermination de la valeur recouvrable n'impliquerait que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. À titre d'information, l'analyse de sensibilité utilisant un taux de croissance à l'infini de -3 % et un taux d'actualisation global inférieur à 18 % n'entraînerait pas une dépréciation du goodwill.

22. Immobilisations corporelles

2024	Bureau, matériel informatique, véhicules et autres				Total
€ millions	Terrains et bâtiments	Installations et machines	Immobilisations en cours		
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	953	1 188	201	641	2 983
Acquisitions	53	21	55	208	337
Cessions	-19	-24	-33	-1	-77
Désinvestissements	-21	-16	-3	-3	-43
Transferts d'une rubrique à une autre	18	45	6	-72	-3
Impact des variations des écarts de conversion	18	3	3	4	28
Valeur comptable brute au 31 décembre	1 002	1 217	229	777	3 225
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	- 483	- 779	- 126	0	-1 388
Charge d'amortissement pour l'exercice	-51	-85	-38	0	-174
Cessions	18	23	33	0	74
Désinvestissements	14	11	3	0	28
Transferts d'une rubrique à une autre	-1	0	0	0	-1
Impact des variations des écarts de conversion	-6	-3	-1	0	-10
Amortissements cumulés au 31 décembre	- 509	- 833	- 129	0	-1 471
Valeur comptable nette au 31 décembre	493	384	100	777	1 754

2023

€ millions	Terrains et bâtiments	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, véhicules et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	903	1 082	181	541	2 707
Acquisitions	23	39	44	214	320
Cessions	- 11	- 20	- 27	- 3	- 61
Transferts d'une rubrique à une autre	30	64	5	- 112	- 13
Impact des variations des écarts de conversion	8	23	- 2	1	30
Valeur comptable brute au 31 décembre	953	1 188	201	641	2 983
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	- 440	- 713	- 121	0	-1 273
Charge d'amortissement pour l'exercice	- 51	- 75	- 32	0	- 158
Cessions	10	14	27	0	51
Transferts d'une rubrique à une autre	2	11	0	0	13
Impact des variations des écarts de conversion	- 4	- 16	0	0	- 20
Amortissements cumulés au 31 décembre	- 483	- 779	- 126	0	-1 388
Valeur comptable nette au 31 décembre	470	408	76	641	1 595

Aucune immobilisation corporelle du Groupe n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2024, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 337 millions (2023 : € 320 millions). Ces ajouts incluent des actifs liés au droit d'utilisation pour € 98 millions (2023 : € 68 millions). L'actif en cours de construction concerne principalement l'usine de produits biologiques de Braine-l'Alleud (Belgique), le site de thérapie génique (Belgique) et le nouveau campus au Royaume-Uni.

Les autres ajouts concernent la rénovation de l'environnement de travail, des bâtiments et du matériel informatique et d'autres équipements d'usine.

Durant l'année, le Groupe n'a pas comptabilisé de charges de dépréciation (2023 : dépréciation de € 0 million).

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à € 174 millions (2023 : € 158 millions) et incluent l'amortissement des droits d'utilisation (€ 56 millions).

Coûts d'emprunt capitalisés

Aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé en 2024 (2023 : € 0 million).

23. Actifs financiers et autres actifs

23.1 Actifs financiers non courants et autres actifs

€ millions	Note	2024	2023
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (hors dérivés)	23.3	144	128
Prêts et avances non courants		28	17
Instruments financiers dérivés	39	41	31
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne		24	24
Autres actifs financiers		4	10
Actifs financiers non courants et autres actifs		241	210

23.2 Actifs financiers courants et autres actifs

€ millions	Note	2024	2023
Matériel d'essais cliniques		85	133
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (hors dérivés)	23.3	99	62
Emprunt accordé à des tiers		6	0
Instruments financiers dérivés	39	110	46
Actifs financiers courants et autres actifs		300	241

23.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (hors dérivés)

Les actifs financiers, non courants et courants, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (hors dérivés) sont les suivants :

€ millions	2024	2023
Titres de participation	243	190
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (hors dérivés)	243	190

La variation des valeurs comptables des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (hors dérivés) se présente comme suit :

€ millions	2024		2023	
	Titres de participation	Titres de créance	Titres de participation	Titres de créance
Au 1^{er} janvier	190	0	181	0
Acquisitions	56	0	35	0
Cessions	- 1	0	- 3	0
Gain / perte (-) de juste valeur par inclusion dans les autres éléments du résultat global	- 2	0	- 23	0
Au 31 décembre	243	0	190	0

Pour de plus amples informations sur les produits dérivés dont des variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nous renvoyons à la [Note 39](#).

En ce qui concerne les actifs évalués à leur coût amorti, la valeur comptable équivaut pratiquement à la juste valeur.

Le Groupe n'a aucun investissement dans des titres de créance.

Les titres de participation comprennent des investissements réalisés par UCB Ventures ainsi que des investissements dans des sociétés où UCB n'a pas d'influence notable. Ces investissements ont été classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). Les investissements sont revalorisés à leur juste valeur. Tous les gains et pertes de juste valeur sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Les ajouts aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) au cours de l'exercice comprennent € 19 millions d'investissements nouveaux ou d'augmentations d'investissements existants, dont € 14 millions réalisés par UCB Ventures, le fonds de capital-risque d'UCB. Les gains et pertes de juste valeur comptabilisés dans les autres éléments du résultat global donnent lieu à une perte nette de € 2 millions.

Les actifs financiers courants évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) (€ 99 millions en 2024 contre € 62 millions en 2023) se rapportent aux rémunérations variables à long terme accordées aux employés. Ceux-ci sont conservés pour les participants concernés sur un compte de titres distinct d'UCB. Une dette correspondante est comptabilisée dans la rubrique « Autres dettes » ([Note 35](#)). Dans la mesure où ces actions sont détenues pour le compte des participants concernés et non pour le compte d'UCB, elles ne sont pas traitées comme des actions propres conformément à l'IAS 32.33.

23.4 Participations dans des sociétés associées

Le Groupe ne détient aucune participation dans des sociétés associées.

23.5 Opérations conjointes

Aucune opération conjointe n'a été conclue par le Groupe en 2024.

23.6 Filiales ayant des participations importantes ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2023 et 2024, il n'existe aucune participation ne donnant pas le contrôle cumulée.

24. Stocks

€ millions	2024	2023
Approvisionnements	167	161
En cours de fabrication	888	661
Produits finis	254	209
Biens destinés à la revente	0	0
Stocks	1 309	1 031

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à € 944 millions (2023 : € 876 millions). Aucun stock n'est déposé en garantie, ni présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'est élevée à € 35 millions en

2024 (2023 : € 51 millions) et a été incluse dans le coût des ventes. Le total des stocks a augmenté de € 278 millions et comprend, entre autres, l'augmentation continue des stocks de BIMZELX®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®.

25. Créances commerciales et autres créances

€ millions	2024	2023
Créances commerciales	1 026	763
Moins : provision pour dépréciation	- 18	- 13
Créances commerciales – net	1 008	750
TVA récupérable	49	37
Intérêts à recevoir	20	9
Charges constatées d'avance	173	147
Produits à recevoir	0	2
Autres créances	255	257
Redevances à recevoir	21	18
Créances commerciales et autres créances	1 526	1 220

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances s'approche de leur juste valeur. En ce qui concerne les créances commerciales, la juste valeur est estimée à la valeur comptable diminuée de la provision pour dépréciation et, pour toutes les autres créances, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur compte tenu de l'échéance à court terme de ces montants.

Une certaine concentration de risques de crédit concernant les créances commerciales est observée. Pour les expositions au

risque de crédit dans certains pays sensibles, comme les pays du sud de l'Europe, le Groupe a obtenu des assurances de crédit. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. L'encours le plus important sur un seul client en 2024 est de 18% (2023 : 16 %) de McKesson Corp. U.S..

L'augmentation des autres créances est principalement due à des paiements d'étape à recevoir et à des partenariats.

La répartition des échéances de la rubrique créances commerciales du Groupe à la fin de l'exercice se présente comme suit :

€ millions	2024		2023	
	Valeurs comptables brutes	Dépréciation	Valeurs comptables brutes	Dépréciation
Non encore échues	983	0	721	0
Échues à moins d'un mois	18	0	23	0
Échues à plus d'un mois, mais pas plus de trois mois	3	0	4	0
Échues à plus de trois mois, mais pas plus de six mois	2	0	5	0
Échues à plus de six mois, mais pas plus d'un an	8	- 7	0	- 5
Échues à plus d'un an	13	- 11	10	- 8
Total	1 026	- 18	763	- 13

Sur la base des taux de défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire en rapport avec les créances commerciales non échues. Cela concerne 96 % (2023 : 94 %) de l'encours à la date de l'état de la situation financière.

Les variations de la provision pour dépréciation des montants comptabilisés sous la rubrique créances commerciales sont les suivantes :

€ millions	2024	2023
Solde au 1^{er} janvier	- 13	- 15
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	- 9	0
Utilisation / reprise de provision pour dépréciation	3	1
Impact des variations des écarts de conversion	0	1
Solde au 31 décembre	- 18	- 13

Les autres rubriques, créances commerciales et autres créances ne contiennent pas d'actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation.

Les valeurs comptables des créances commerciales et autres créances du Groupe étaient libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2024	2023
EUR	357	381
USD	776	508
JPY	67	74
GBP	67	57
CNY	62	34
CHF	20	18
KRW	9	9
Autres devises	168	139
Créances commerciales et autres créances	1 526	1 220

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus.

Le Groupe ne détenait aucun actif en garantie.

26. Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2024	2023
Dépôts bancaires à court terme	1 411	681
Trésorerie disponible	162	180
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	1 573	861

€ 62 millions de la trésorerie et des dépôts à court terme mentionnés ci-dessus sont détenus dans des pays où la réglementation restreint l'exportation de capitaux autrement que par le biais de dividendes ordinaires, tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, la Russie et la Turquie, ou sous forme de dépôts à court terme locaux par des entités du Groupe en conformité avec les exigences de réserves locales.

Aux fins de présentation de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces disponibles et en dépôt à vue, des autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui font l'objet d'un risque négligeable de changement de valeur, et des découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les emprunts dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

€ millions	Note	2024	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 573	861
Découverts bancaires	29	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découverts bancaires compris)		1 573	861

27. Capital et réserves

27.1 Capital social et prime d'émission

Le capital émis de la société s'élevait à € 584 millions (2023 : € 584 millions), et est représenté par 194 505 658 actions (2023 : 194 505 658 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Au 31 décembre 2024, 71 374 319 actions étaient nominatives et 123 131 339 actions étaient au porteur / dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2024, la réserve de prime d'émission s'élevait à € 2 030 millions (2023 : € 2 030 millions).

27.2 Actions propres

Le Groupe a acquis, par UCB SA, 1 300 000 actions propres (2023 : 500 000) pour un montant total de € 162 millions (2023 : € 40 millions). Il a émis 1 565 838 actions propres (2023 : 681 671) pour un montant total de € 128 millions (2023 : € 56 millions). Transfert net de 265 838 actions propres pour un montant net de € -34 millions.

Au cours de 2024, le Groupe n'a pas acquis ou vendu d'actions propres dans le cadre de transactions d'échange (2023 : 0 acquise et 0 vendue). Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait

4 463 251 actions propres. Aucune d'entre elles ne fait partie de la transaction d'échange d'actions (2023 : 4 729 089). Ces actions propres ont été acquises afin de faire face à l'exercice des options d'achat sur actions et des primes en actions octroyées aux membres du Comité Exécutif et à certaines catégories du personnel.

Durant l'exercice en cours, aucune option d'achat sur des actions UCB n'a été acquise (2023 : 0) et aucune option d'achat n'a été exercée (2023 : 0). Au 31 décembre 2024, le Groupe ne détenait pas d'options sur les actions UCB (31 décembre 2023 : 0).

27.3 Autres réserves

Les autres réserves s'élevaient à € -3 millions (2023 : € -9 millions), avec le mouvement lié à la réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies représentant € 6 millions portant le montant réévalué total à € -199 millions (2023 : € -205 millions).

27.4 Écarts de conversion cumulés

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro, ainsi que tout(e) gain / perte cumulatif(ve) des couvertures de l'investissement net.

28. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions et espèces, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions gratuites, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi d'actions de performance (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action), visant à rétribuer le personnel pour services rendus.

Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'actions gratuites et le plan d'octroi d'actions de performance sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe dispose aussi de plans d'acquisition d'actions pour le personnel au Royaume-Uni et aux États-Unis et de « plans fantômes ». Les charges dues pour ces plans sont négligeables.

28.1 Plan d'options sur actions et droits à la plus-value des actions

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (GNCC) a octroyé des options sur actions UCB SA aux membres du Comité Exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est égal à la plus faible des deux valeurs suivantes :

- la moyenne du cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles au cours des 30 jours précédant l'offre ; ou
- le cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayant droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces.

Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des collaborateurs d'UCB aux États-Unis. Ce plan est réglé en espèces.

28.2 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le GNCC a octroyé des actions UCB gratuites aux membres du Comité Exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres moyens et supérieurs du Groupe UCB. Les actions gratuites sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise : les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi. Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement (en totalité en cas de décès et réduites *pro rata temporis* en cas de départ à la retraite). Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

28.3 Plan d'octroi de « performance shares »

Le GNCC a octroyé des actions gratuites avec condition de performance à des cadres dirigeants pour l'atteinte d'objectifs spécifiques en lien avec les priorités stratégiques de la Société. Les actions de performance sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la

période d'acquisition des droits) et le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période d'acquisition des droits en fonction de la réalisation des objectifs de performance de la Société.

Les actions de performance sont perdues en cas de départ du Groupe, sauf en cas de décès, où elles sont acquises immédiatement, et en cas de départ à la retraite, où elles sont réduites *pro rata temporis*. Le nombre d'actions acquises est ajusté en fonction de la performance de l'entreprise par rapport à ses objectifs et est attribué à la date d'acquisition initiale (le troisième anniversaire de l'octroi). Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

28.4 Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance

Le Groupe propose aussi des plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance (collectivement dénommés les « plans fantômes »). Ces plans s'appliquent à certains membres du personnel qui ont un contrat de travail auprès de certaines sociétés affiliées du Groupe et sont soumis aux mêmes règles que les plans d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance, sauf en ce qui concerne leur mode de règlement. Au 31 décembre 2024, ces plans comptaient 242 participants (2023 : 450) et les charges d'UCB en rapport avec ces rémunérations à base d'actions sont négligeables.

28.5 Plan d'acquisition d'actions pour le personnel d'UCB en Amérique du Nord

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB en Amérique du Nord la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15 % financée par UCB. Les employés économisent un certain pourcentage de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec les cotisations salariales après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante dans un compte au nom de l'employé(e).

Les limites de participation de chaque collaborateur sont les suivantes :

- entre 1 % et 10 % de la rémunération de chaque participant ;
- un montant de US\$ 25 000 par an et par participant ;

Au 31 décembre 2024, le plan comptait 978 participants (2023 : 901). Il n'existe pas de conditions d'octroi spécifiques, et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

28.6 Plan d'épargne en actions pour le personnel d'UCB au Royaume-Uni

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par les membres du personnel au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de leur salaire par des retenues sur leur rémunération, et UCB offre une action gratuite pour une action achetée par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom du collaborateur ; ce compte est géré par une société indépendante agissant comme une fiduciaire. Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- 10 % du salaire de chaque participant ;
- GBP 1 800 par an et par participant.

Au 31 décembre 2024, le plan comptait 501 participants (2023 : 438) et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

28.7 Charges relatives aux paiements fondés sur des actions

Le total des charges relatives aux plans de rémunération en actions s'élève à € 183 millions (2023 : € 104 millions), et celles-

ci sont comprises dans les postes appropriés du compte de résultat comme suit :

€ millions	2024	2023
Coût des ventes	10	13
Frais commerciaux	56	25
Frais de recherche et développement	73	40
Frais généraux et administratifs	44	26
Total des charges d'exploitation	183	104
dont réglées en instruments de capitaux propres :		
Plans d'options sur actions	7	6
Plans d'attribution d'actions gratuites	99	77
Actions gratuites avec conditions de performance	19	15
dont réglées en espèces :		
Régime de droits à la plus-value des actions	49	3
Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance	9	3

28.8 Plans d'options sur actions

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit :

	2024			2023		
	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options sur actions
Droits en circulation au 1 ^{er} janvier	15,62	75,62	2 993 082	14,83	73,30	2 955 603
+ Nouvelles options octroyées	31,51	110,18	443 155	20,69	80,02	344 421
(+) Options converties dans les autres plans	11,87	65,32	1 650	0,00	0,00	0
(-) Options auxquelles il est renoncé	23,33	92,30	32 678	19,84	85,58	55 776
(-) Options exercées	12,96	69,77	1 102 021	12,40	52,36	229 555
(-) Options expirées	9,60	58,12	2 000	12,21	48,70	21 611
Droits en circulation au 31 décembre	19,85	84,85	2 301 188	15,62	75,62	2 993 082
Nombre d'options acquises :						
Au 1 ^{er} janvier			1 794 129			1 624 209
Au 31 décembre			1 063 434			1 794 129

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Dernière date d'exercice	Fourchette de prix d'exercice (€)	Nombre d'options sur actions
31 mars 2025	67,35	56 092
31 mars 2026	67,24	108 266
31 mars 2027	[70,26 - 72,71]	150 232
31 mars 2028	66,18	209 938
31 mars 2029	[76,09 - 76,56]	262 628
31 mars 2030	[76,21 - 79]	219 595
31 mars 2031	[79,99 - 81,12]	249 418
31 mars 2032	[102,04 - 108,45]	288 281
31 mars 2033	[79,97 - 82,44]	322 749
31 mars 2034	[109,80 - 114,40]	433 989
Total en circulation		2 301 188

La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de « Black-Scholes ».

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation

réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions.

Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions octroyées en 2024 et 2023 sont les suivantes :

		2024	2023
Prix de l'action à la date d'octroi	€	114,40	82,20
Prix d'exercice moyen pondéré	€	110,18	80,02
Volatilité attendue	%	28,53	27,79
Durée de vie attendue	Années	5,00	5,00
Rendement attendu du dividende	%	1,19	1,62
Taux d'intérêt sans risque	%	2,61	2,58
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

28.9 Droits à la plus-value des actions

L'évolution des droits à la plus-value des actions et les coordonnées d'entrée du modèle au 31 décembre 2024 sont reprises dans le tableau ci-dessous.

La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle « Black-Scholes ». La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

	2024	2023
Droits en circulation au 1^{er} janvier	829 481	749 956
+ Nouveaux droits octroyés	248 658	179 180
(-) Droits convertis à partir d'autres plans	1 650	0
(-) Droits auxquels il est renoncé	48 053	28 804
(-) Droits exercés	278 659	65 151
(-) Droits échus	23 031	5 700
Droits en circulation au 31 décembre	726 746	829 481
Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des droits à la plus-value des actions sont les suivantes :		
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€ 192,20	78,90
Prix d'exercice	€ 114,40	82,44
Volatilité attendue	% 28,90	28,23
Durée de vie attendue	Années 5,00	5,00
Rendement attendu du dividende	% 0,71	1,69
Taux d'intérêt sans risque	% 2,50	2,22
Taux annuel de déchéance attendu	% 7,00	7,00

28.10 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les paiements fondés sur des actions liés à ces attributions d'actions se répartissent sur une période d'acquisition des droits de trois ans.

Les bénéficiaires ne peuvent percevoir des dividendes durant cette période. La variation du nombre d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'attributions d'actions gratuites	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
Droits en circulation au 1^{er} janvier	2 398 099	88,78	2 188 475	89,83
+ Nouvelles actions attribuées	1 205 476	114,81	1 102 456	82,19
(-) Attributions auxquelles il est renoncé	193 638	98,44	135 125	89,67
(-) Actions converties en plans fantômes	200	105,80	6 413	81,46
(-) Actions acquises et payées	681 550	81,66	751 294	82,06
Droits en circulation au 31 décembre	2 728 187	101,37	2 398 099	88,78

28.11 Plans d'octroi d'actions de performance

La variation du nombre d'actions de performance en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
Droits en circulation au 1^{er} janvier	466 789	89,41	356 223	92,50
+ Nouvelles actions de performance attribuées	224 554	114,40	198 472	82,20
(-) Actions de performance auxquelles il est renoncé	45 513	97,68	38 526	90,64
(-) Actions de performance acquises	152 235	83,23	49 380	82,38
Droits en circulation au 31 décembre	493 595	101,43	466 789	89,41

29. Emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

€ millions	Flux de trésorerie			Changements des éléments non liés à la trésorerie			2024
	2023	Activités de financement	Augmentation / Diminution de la trésorerie	Transfert de non courant à courant	Variation de change	Autres	
Non courants							
Emprunts bancaires	1 981	- 682	0	0	94	1	1 394
Contrats de location	118	0	0	- 58	4	81	145
Total des emprunts non courants	2 099	- 682	0	- 58	98	82	1 539
Courants							
Découverts bancaires	0	0	0	0	0	0	0
Partie courante des emprunts bancaires	- 1	0	0	0	0	0	- 1
Titres de créances et autres emprunts à court terme	0	3	0	0	0	0	3
Contrats de location	43	- 53	0	58	1	12	61
Total des emprunts courants	42	- 50	0	58	1	12	63
Total des emprunts	2 141	- 732	0	0	99	94	1 602

Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe (à l'exception des contrats de location) était de 4,08 % (2023 : 4,89 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 4,56 % (2023 : 5,10 %) après couverture. Les honoraires payés pour l'émission des obligations (Note 30), et l'accord révisé sur les facilités de crédit sont amortis sur la durée de vie de ces instruments.

Le cas échéant, en comptabilité de couverture, la juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de dette, en utilisant la courbe de rendement applicable et l'écart de crédit UCB pour les différentes devises.

Étant donné que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé au minimum quotidiennement et au maximum semestriellement, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à leur juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur, étant donné que l'effet d'actualisation peut être considéré comme négligeable.

Le 27 mars 2023, le Groupe a signé un accord de facilité de crédit renouvelable adossée à des critères de durabilité, s'élevant à € 1 milliard, avec une échéance en 2028 (incluant la possibilité de demander de nouveaux reports de la date d'échéance jusqu'à deux ans supplémentaires). Cette nouvelle facilité remplaçait la facilité de crédit renouvelable de € 1 milliard qui arrivait à maturité le 9 janvier 2025 et qui a dès lors été annulée. Suite à la deuxième demande de prolongation formulée en février 2025, la date d'échéance de cette facilité de crédit renouvelable, a été reportée à 2030 pour les engagements qui s'élèvent à € 928 millions dans le cadre, à l'exception de € 72 millions dont l'échéance demeure en 2029. Au 31 décembre 2024, il n'existait aucun montant en cours au titre de facilité de crédit renouvelable (2023 : € 0 million).

Au 31 décembre 2024, le Groupe a entièrement remboursé l'accord de crédit à terme de type « bullet » contracté en 2019 pour l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc. (2023 : US\$ 605 millions).

Les couvertures de taux d'intérêt en cours qui avaient été mises en place dans le cadre de ce prêt, ont été dé-désignées en tant que couvertures de flux de trésorerie, les exigences de couverture des flux de trésorerie d'IFRS 9 n'étant plus remplies au 31 décembre 2024.

Les facilités de crédit supplémentaires établies dans le cadre de cette facilité à terme restent en cours au 31 décembre 2024, à savoir un prêt bilatéral de € 90 millions (2023 : € 90 millions) établi en tant que première facilité supplémentaire, tiré le 3 octobre 2022 et arrivant à échéance en 2029, un autre prêt bilatéral de € 90 millions (2023 : € 90 millions), établi en tant que deuxième facilité supplémentaire, tiré le 26 janvier 2023 et arrivant à échéance en 2028, et un prêt à terme de US\$ 80 millions, tiré le 10 juillet 2024 et arrivant à échéance en 2029.

Au 31 décembre 2024, un montant de \$ 600 millions reste en cours au titre de l'accord de crédit à terme de type « bullet », arrivant à échéance en 2027, que le Groupe a contracté en 2022 pour financer l'acquisition de Zogenix, Inc. (2023 : US\$ 800 millions). Les couvertures de taux d'intérêt concernées qui avaient été mises en place dans le cadre de ce prêt, ont été dé-désignées en tant que couvertures de flux de trésorerie, les exigences de couverture des flux de trésorerie d'IFRS 9 n'étant plus remplies au 31 décembre 2024 suite au remboursement partiel de cette facilité de prêt en 2024.

De plus, au 31 décembre 2024, un montant de US\$ 378 millions reste en cours au titre d'un accord de crédit à terme bilatéral et engagé de type « bullet » de € 350 millions (2023 : US\$ 378 millions), qui a été conclu en novembre 2021 et entièrement tiré le 8 septembre 2023 pour un montant équivalent de US\$ 378 millions. L'échéance de cet accord de crédit bilatéral est fixée à 2031.

En outre, au 31 décembre 2024, les transactions Schuldscheindarlehen (SSD) conclues par le Groupe restent en cours notamment celle réalisée le 2 novembre 2022 sous forme de transaction multitranche pour un montant total de € 144 millions (2023 : € 144 millions) et US\$ 20 millions (2023 : US\$ 20 millions) et le 24 août 2023 sous forme de transaction unique pour un montant de € 30 millions (2023 : € 30 millions).

En plus des accords de prêt et de facilité mentionnés ci-dessus, le Groupe a également accès au marché belge des papiers commerciaux (billets de trésorerie), dans le cadre duquel aucun montant n'était en cours au 31 décembre 2024 (2023 : € 0 million). Le Groupe dispose également de certaines facilités de crédit bilatérales non engagées. Aucune des dettes en cours du Groupe ni des facilités de crédit non tirées n'est soumise à des clauses financières.

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pour les accords

de crédit à taux variable. Dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe sont comptabilisées en capitaux propres.

Voir la [Note 5.3](#) pour la répartition des échéances des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2024	2023
USD	1 142	1 699
EUR	426	421
GBP	10	3
CNY	4	7
JPY	5	2
Autres	15	9
Total des emprunts	1 602	2 141

30. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	Taux	Échéance	Valeur comptable				Juste valeur	
			2023	Flux de trésorerie	Variations de la juste valeur	Autres mouvements	2024	2023
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	1,000 %	2028	448	0	14	1	463	446
Titre EMTN ¹	1,000 %	2027	136	0	4	0	140	132
Obligations pour particuliers	5,200 %	2029	313	0	0	0	313	319
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	4,250 %	2030	0	495	13	0	508	0
Total des obligations			897	495	31	1	1 424	897
Dont :								
Non courants			897	495	31	1	1 424	897
Courants			0	0	0	0	0	0
Dérivés utilisés pour la couverture			50	0	- 31	0	19	
Dont :								
Actifs non courants (-)			50	0	- 31	0	19	
Actifs courants (-)			0	0	0	0	0	
Passifs non courants (+)			0	0	0	0	0	
Passifs courants (+)			0	0	0	0	0	

1 EMTN : Euro Medium Term Note. La juste valeur des Titres EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces titres et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de présentation.

30.1 Obligations pour particuliers

Échéance fixée à 2029 :

En novembre 2023, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 300 millions, arrivant à échéance en 2029 et destinée aux investisseurs particuliers. Ces obligations pour particuliers seront remboursées à 100 % de leur montant nominal. Elles portent un coupon de 5,20 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,2216 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles.

30.2 Euro-obligations pour les institutionnels

Échéance fixée à 2028 :

En mars 2021, UCB a finalisé à hauteur de € 500 millions une offre d'obligations de premier rang non garanties, venant à échéance en 2028, et devant être émises dans le cadre de son programme d'émission de titres EMTN. Les obligations ont été émises à 99,751 % en mars 2021 et seront remboursées à 100 % de leur montant nominal. Elles portent un coupon de 1,00 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 1,1231 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2030 :

En mars 2024, UCB a finalisé à hauteur de € 500 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en 2030, et devant être émises dans le cadre de son programme d'émission de

titres EMTN. Les obligations ont été émises à 99,482 % en mars 2024 et seront remboursées à 100 % de leur montant nominal. Elles portent un coupon de 4,25 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 4,4328 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles.

30.3 Titres EMTN

Échéance fixée à 2027 :

En octobre 2020, UCB a finalisé une offre de titres de € 150 millions, arrivant à échéance en 2027. Les titres ont été émis à 100 % et seront remboursés à 100 % de leur montant nominal. Ils portent un coupon annuel de 1,00 % et un taux d'intérêt réel de 1,0298 % par an. Les titres ont été cotés sur le marché Euronext Bruxelles.

30.4 Couverture de la juste valeur

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couverte de l'émission obligataire et est presque complètement compensée par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

31. Autres dettes financières

€ millions	Note	Valeur comptable		Juste valeur	
		2024	2023	2024	2023
Non courants					
Instruments financiers dérivés	39	65	64	65	64
Autres dettes financières		0	0	0	0
Total des autres dettes financières non courantes		65	64	65	64
Courants					
Instruments financiers dérivés	39	128	21	128	21
Autres dettes financières		0	0	0	0
Total des autres dettes financières courantes		128	21	128	21
Total des autres dettes financières		193	85	193	85

32. Actifs et passifs d'impôt différé

32.1 Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

€ millions	2023	Acquisition / Cessions	Ajustement R&D	Variation de l'exercice en cours	Autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat global – Pensions	Impact des variations des écarts de conversion	2024
Immobilisations incorporelles	- 802	0	0	108	0	0	- 50	- 744
Immobilisations corporelles	- 20	0	0	0	0	0	0	- 20
Stocks	323	0	0	101	0	0	1	425
Créances commerciales et autres créances	12	0	0	- 3	34	0	1	44
Avantages au personnel	39	0	0	- 4	0	0	0	35
Provisions	3	0	0	22	0	0	- 1	24
Autres passifs à court terme	141	- 1	0	55	- 3	0	12	204
Pertes fiscales non utilisées	197	0	0	79	0	0	6	282
Crédits d'impôt non utilisés	625	0	50	0	0	0	4	679
Total net des actifs / passifs (-) d'impôt différé	518	- 1	50	358	31	0	- 27	929

€ millions	2022	Acquisition / Cessions	Ajustement R&D	Variation de l'exercice en cours	Autres éléments du résultat global – Couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat global – Pensions	Impact des variations des écarts de conversion	2023
Immobilisations incorporelles	- 915	0	0	86	0	0	27	- 802
Immobilisations corporelles	- 21	0	0	2	0	0	- 1	- 20
Stocks	348	0	0	- 24	0	0	- 1	323
Créances commerciales et autres créances	33	0	0	- 19	0	0	- 1	12
Avantages au personnel	12	2	0	10	0	16	- 1	39
Provisions	2	1	0	2	0	0	- 1	3
Autres passifs à court terme	124	0	0	27	- 8	0	- 3	141
Pertes fiscales non utilisées	176	2	0	23	0	0	- 5	197
Crédits d'impôt non utilisés	620	0	54	- 47	0	0	- 2	625
Total net des actifs / passifs (-) d'impôt différé	379	5	54	60	- 8	16	12	518

Le total net des actifs d'impôt différé comptabilisés au 31 décembre 2024 s'élève à € 929 millions. Au vu du niveau de revenus imposables antérieurs et des prévisions de bénéfices imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles les différences temporaires déductibles devrait s'inverser, le Groupe estime que les bénéfices d'impôt différé reconnus seront réalisés. Conformément aux directives applicables, une période d'évaluation et une approche raisonnables (tenant compte de la fonction et du profil de risque de l'entité imposable concernée) ont été évaluées afin de reconnaître les positions fiscales différées.

Le Groupe a constaté une augmentation de l'actif d'impôt différé associée à une diminution du solde de passifs d'impôt différé, ce qui a entraîné une augmentation nette de l'actif d'impôt différé. Cette évolution découle des éléments suivants :

- **Utilisation et réévaluation des impôts différés** : les pertes fiscales reportées ont été compensées par le bénéfice imposable dans des entités clés et des attributs fiscaux supplémentaires ont été reconnus sur la base du niveau des prévisions de bénéfices imposables futurs. La réévaluation des passifs d'impôt différé a eu lieu en raison d'un changement du taux d'imposition applicable.
- **Crédit d'impôt pour recherche et développement** : remboursement reçu par rapport à l'augmentation des actifs d'impôt différé liés au crédit d'impôt pour R&D suite aux investissements en matière de R&D. Des crédits d'impôt supplémentaires ont été comptabilisés sur les attributs fiscaux en Belgique, en Allemagne et aux États-Unis.

D'autres éléments résultent des mouvements sur les postes du bilan d'UCB (tels que les stocks, les instruments financiers et les immobilisations incorporelles), de la réévaluation suite aux changements de législations fiscales et de la réévaluation des soldes d'impôts différés non libellés en EUR.

Réformes fiscales

L'impact des modifications de taux d'imposition et des règles du Pilier 2 (c-à-d. un impôt minimum de 15 %), a été évalué par la direction ; les soldes d'impôts différés ont été réévalués en conséquence.

UCB est concerné par la réforme fiscale internationale du Pilier 2, qui a été transposée dans la plupart des juridictions où le Groupe opère. Il convient de se référer à la [Note 3.3](#) Résumé des principaux principes comptables des comptes annuels d'UCB pour plus d'informations sur l'impact des règles du Pilier 2.

Actifs d'impôt différé sur les crédits d'impôt

Le Groupe a comptabilisé des actifs d'impôt différé sur les crédits d'impôt. Le total des actifs d'impôt différé relatifs aux crédits d'impôt pour R&D à la fin de l'exercice s'élève à € 595 millions (2023 : € 538 millions), ce qui impactera la trésorerie dans le futur. Les autres crédits d'impôt, pour un total de € 84 millions, concernent la déduction des revenus définitivement taxés disponible en Belgique, la déduction des intérêts en Allemagne et l'actif d'impôt différé résultant de la réglementation américaine de 2022 relative à la capitalisation des dépenses de R&D.

Actifs d'impôt différé sur les pertes

UCB a constaté une utilisation significative des pertes fiscales reportées dans des juridictions clés, tandis que de nouvelles pertes fiscales se sont accumulées dans d'autres. En 2024, un actif d'impôt différé de € 282 millions (2023 : € 197 millions) a été comptabilisé par rapport aux pertes fiscales reportées pour un montant total de € 1 187 millions (2023 : € 858 millions) étant donné que le

Groupe a conclu que les entités concernées généreront des bénéfices imposables à court terme contre lesquels ces pertes pourront être utilisées et que ces prévisions sont jugées fiables compte tenu du profil des entités concernées et des restrictions potentielles qui pourraient s'appliquer. Ces pertes ont été réalisées dans des juridictions dans lesquelles UCB opère et n'expirent pas (sont illimitées).

Conformément aux directives applicables, le Groupe a reconnu un actif d'impôt différé sur une partie des pertes fiscales et de la déduction pour revenus d'innovation reportées au profit de son principal détenteur de droits de propriété intellectuelle situé en Belgique. En tenant compte de la fonction et du profil de risque de cette entité, la direction s'est engagée dans une analyse qualitative et quantitative approfondie pour soutenir une reconnaissance partielle (ajustée au risque) de l'actif d'impôt différé, en tenant compte de la situation fiscale de l'entité durant la période d'évaluation. Compte tenu des nombreuses approbations réglementaires obtenues dans les principaux marchés pour les nouveaux actifs lancés et de la performance des actifs en phase avancée, il est très probable que des bénéfices imposables seront générés, conformément aux prévisions à long terme d'UCB, afin de compenser le stock existant latences fiscales durant les 3 prochains exercices financiers.

Cette période n'a vu aucune reconnaissance supplémentaire de crédits d'impôt précédemment non reconnus. Les prévisions non actualisées ont été utilisées pour évaluer la disponibilité de bénéfices imposables futurs.

32.2 Pertes fiscales non utilisées

Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait également € 5 134 millions (2023 : € 5 078 millions) de montants bruts de pertes fiscales et déductions pour revenus d'innovation non utilisées, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est reconnu dans le bilan. Sur la base de la législation actuelle, ces latences fiscales n'expirent pas.

Sur la base des prévisions actuelles et de la législation en vigueur, il est prévu que la majorité de ces latences fiscales soient entièrement utilisées au cours des 10 prochaines années.

32.3 Différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires reportées qui représentent des revenus susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible.

Les actifs d'impôt différé au titre de la déduction pour revenus de dividendes définitivement taxés reçus d'un montant de € 222 millions brut / € 56 millions net (2023 : € 168 millions brut/ € 42 millions net) et au titre de la déduction d'intérêts pour un montant de € 95 millions brut/ € 23 millions net (2023 : € 188 millions brut/ € 46 millions net) n'ont pas été comptabilisés en raison du caractère incertain de leur recouvrement.

Aucun passif d'impôt différé n'est reconnu pour les différences temporaires imposables résultant des investissements dans des filiales, une exonération de participation de 100 % étant disponible pour tout futur flux de capitaux propres.

Contrairement à 2023 (€ 15 millions), il n'existe plus de passif d'impôt différé supplémentaire non comptabilisé au titre d'une réorganisation interne survenue en 2014.

32.4 Impôt différé comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global

€ millions	2024	2023
Impôts différés sur pensions	0	16
Impôts différés sur les gains des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	-4	0
Impôts différés sur la part effective des variations de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie	34	-8
Impôt différé comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global	30	8

33. Avantages au personnel

La majorité des membres du personnel sont couverts par des plans de pension constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales et des réglementations fiscales des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

33.1 Plans à cotisations définies

Les plans de pension à prestations sont classés dans la catégorie des « plans à cotisations définies » si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds distinct ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges liées à ces cotisations. Pour les plans à cotisations définies en Belgique, UCB est tenu, par la loi belge, de garantir un rendement minimum sur les cotisations des employés et de l'employeur. Par conséquent, ces plans sont considérés « à cotisations définies ». Lorsqu'il est possible de procéder à des estimations fiables des plans matériels, ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en vertu de la norme IAS 19. Ces plans sont regroupés avec les résultats pour d'autres plans à prestations définies.

33.2 Plans à prestations définies

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite et des primes d'ancienneté. Ces avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans sont financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs de ces plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé pour l'obligation dans l'état de la situation financière du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable des déficits constatés entre la juste valeur des

actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré dans les états financiers consolidés du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués chaque année par des actuaires indépendants.

Pour UCB, les principaux risques liés à ses obligations au titre des prestations définies tiennent au taux d'actualisation, à l'inflation et à la longévité. La majorité de ces risques se situent en Belgique, en Suisse, en Allemagne et au Royaume-Uni. Il convient de noter que la longévité n'est pas considérée comme un risque pour les plans proposés en Belgique étant donné que les prestations sont versées soit sous forme de forfait, soit externalisées avant d'être versées sous forme de rente.

Dans le cadre de sa gestion globale des risques, UCB effectue annuellement une analyse du risque global pour les régimes à prestations définies situés dans les pays où elle réalise la majeure partie de ses activités (Belgique, Suisse, Allemagne et Royaume-Uni) et évalue le risque de détérioration de sa situation financière en tenant compte de la valeur à risque (VaR).

- Au Royaume-Uni, dans le cadre du « Celltech Pension and Insurance Scheme », l'accent est mis sur la réduction des risques liés à l'investissement afin de parvenir à une autosuffisance. Pour mieux gérer les risques liés aux taux d'actualisation et à l'inflation, le plan a également augmenté progressivement, au fil des ans, la couverture des taux d'intérêt et de l'inflation pour atteindre environ 95 %.
- En Belgique, UCB a fermé tous les plans à prestations définies et « cash balance » aux nouveaux arrivants à partir du 31 décembre 2019 et a mis en place un plan « cash balance » depuis le 1er janvier 2020 avec le rendement garanti requis par la loi. Dans un contexte de réglementation et d'exigences de gouvernance en constante évolution, nous restons concentrés sur l'adaptation aux nouvelles réglementations tout en surveillant et optimisant en permanence nos stratégies d'investissement afin de garantir des avantages à long terme pour nos membres.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée résultant de l'engagement du Groupe au titre de son régime à prestations définies est le suivant :

€ millions	Note	2024	2023
Valeur actuelle des obligations à prestations définies		1 150	1 100
Juste valeur des actifs du plan		- 981	- 889
Déficit des plans capitalisés		169	211
Effet des exigences du plafond de l'actif		1	0
Passifs nets provenant des obligations au titre de prestations définies		170	211
Plus : passif relatif aux paiements fondés sur des actions réglées en espèces	28	58	16
Total des passifs relatifs aux avantages du personnel		228	227
Dont :			
Inscrit dans les passifs non courants		228	227
Inscrit dans les actifs non courants		0	0

96 % des passifs nets provenant des obligations au titre de prestations définies sont liés aux obligations de retraite à prestations définies en Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2024	2023
Au 1^{er} janvier	1 100	906
Coûts des services courants	56	47
Charges d'intérêts	34	35
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	0	- 3
Effet des changements d'hypothèses financières	- 9	100
Effet des ajustements issus de l'expérience	8	34
Effet de la fluctuation des taux de change	8	14
Prestations versées au titre du plan	- 38	- 24
Prestations versées par l'employeur	- 5	- 5
Cotisations des participants au plan	5	5
Autres	- 9	- 9
Au 31 décembre	1 150	1 100

Les variations de la juste valeur des actifs du plan durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2024	2023
Au 1^{er} janvier	889	759
Revenus d'intérêts	29	31
Gains / perte (-) de réévaluation		
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	7	29
Effet de la fluctuation des taux de change	7	12
Cotisations des participants au plan	5	5
Contributions de l'employeur	98	93
Prestations versées au titre du plan	- 43	- 29
Charges, taxes et primes payées	- 11	- 11
Au 31 décembre	981	889

La juste valeur des actifs du plan s'élève à € 981 millions (2023 : € 889 millions), soit 85 % (2023 : 81 %) de l'obligation au titre des prestations définies. Le déficit total de € 169 millions (2023 : € 211 millions) doit être comblé durant la période résiduelle moyenne de service estimée de l'affiliation actuelle.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

€ millions	2024	2023
Coût total des services (coût des services antérieurs et gain (-) / perte sur liquidations compris)	56	47
Coût d'intérêt net	4	3
Réévaluation des autres avantages à long terme	0	1
Charges et taxes administratives	2	2
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le compte de résultat	62	53
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	0	- 3
Effet des changements d'hypothèses financières	- 9	99
Effet des ajustements issus de l'expérience	8	34
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	- 7	-29
Rendement des droits de remboursement (hors produits d'intérêts)	0	0
Variations du plafond de l'actif / du passif onéreux (hors produits d'intérêts)	1	0
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	- 7	101
Total des composantes du coût des prestations définies	55	154

Le coût total des services, les charges d'intérêts nettes, la réévaluation des autres avantages à long terme, les charges et taxes administratives pour l'exercice sont inclus dans la rubrique « Charges liées aux avantages du personnel » du compte de résultat consolidé. 76 % des coûts de prestations définies comptabilisés dans le compte de résultat sont liés à des plans de pension à prestations définies en Belgique et au Royaume-Uni. La réévaluation du passif net au titre des prestations définies figure dans la rubrique « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global. Les réévaluations totales donnent lieu à une plus-value de € 7 millions en 2024, contre une moins-value de € 101 millions en 2023. La plus-value de 2024 résulte

principalement d'un rendement plus élevé des actifs des plans et de l'augmentation des taux d'actualisation. La perte en 2023 résulte principalement d'une baisse des taux d'actualisation, partiellement compensée par un rendement plus élevé des actifs du plan.

Le rendement effectif sur les actifs du plan est de € 7 millions (2023 : € 29 millions) et le rendement effectif sur les droits de remboursement s'élève à € 0 million (2023 : € 0 million).

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante :

€ millions	2024	2023
Coût des ventes	20	17
Frais commerciaux	6	6
Frais de recherche et développement	23	19
Frais généraux et administratifs	13	11
Autres produits et charges	0	0
Total	62	53

Les principales catégories d'actifs du plan à la fin de la période de présentation de l'information financière sont présentées ci-dessous :

€ millions	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42	24
Instruments de capitaux propres	287	263
Europe	82	58
États-Unis	63	61
Reste du monde	142	144
Instruments de créance	313	296
Obligations d'entreprise	97	77
Obligations d'État	180	45
Autres	36	174
Immeubles	69	51
Contrats d'assurance éligibles	111	89
Fonds de placement	141	159
Autres	18	7
Total	981	889

Quasiment tous les instruments de capitaux propres et de créance sont cotés sur des marchés actifs. Les immeubles peuvent être classés en instruments de niveau 3 d'après les définitions figurant dans la norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur.

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une

propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement. Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées pour les évaluations actuarielles se présentent comme suit :

	Zone euro		Royaume-Uni		Autres	
Pourcentage %	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,43	3,33	5,50	4,65	1,01	1,30
Inflation	2,00	2,00	3,00	2,90	N/A	N/A

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

- Si le taux d'actualisation était de 50 points de base supérieur (inférieur), l'obligation au titre des prestations définies diminuerait alors de € 71 millions (augmenterait de € 85 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.
- Si le taux d'inflation augmentait (diminuait) de 25 points de base, l'obligation au titre des prestations définies augmenterait alors de € 26 millions (diminuerait de € 25 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.

Les chiffres cités ci-dessus ne prennent pas en compte les corrélations entre ces hypothèses et en particulier entre le taux d'actualisation, les augmentations de salaire et les taux d'inflation.

Les filiales du Groupe devraient financer chaque année les droits à prestations censés être acquis. Le financement répond généralement aux exigences actuarielles locales et, dans ce cadre, le taux d'actualisation est fixé selon un taux hors risque.

Le sous-financement lié à des services passés est comblé en élaborant des plans de recouvrement et des stratégies d'investissement basées sur les profils du passif, les périodes

appropriées pour l'amortissement de l'obligation au titre de services passés, les réglementations locales et la capacité financière de la société.

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations est de 13,40 ans (2023 : 13,80 ans). Cette durée peut être subdivisée de la manière suivante :

- **Zone euro** : 11,90 ans (2023 : 12,20 ans) ;
- **Royaume-Uni** : 14,00 ans (2023 : 15,30 ans) ;
- **Autres** : 18,00 ans (2023 : 17,70 ans).

Durant le prochain exercice, le Groupe prévoit de verser une cotisation de € 102 millions aux plans à prestations définies.

Des études sur la gestion des actifs et passifs (ALM) sont généralement réalisées tous les trois ans. Dans le cadre de ces études, les stratégies d'investissement sont analysées en fonction des profils de risque / rentabilité afin de définir ou de valider une allocation stratégique d'investissement. Une étude sur l'appariement actif-passif a été menée en Suisse en 2023 entraînant un léger ajustement du portefeuille d'actifs. En Belgique, une étude sur la gestion des actifs et passifs (ALM) a été réalisée en 2024 et a confirmé l'efficacité de notre portefeuille d'actifs dans l'équilibre entre risque et rendement.

Lors de l'élaboration de la stratégie d'investissement à long terme du plan, le Comité d'Investissement prête tout particulièrement attention à certains principes clés définis par le Groupe, tels que :

- maintenir un équilibre entre le niveau de cotisation acceptable pour UCB et le niveau de risque d'investissement par rapport aux obligations ;
- réduire la volatilité en diversifiant les investissements ;
- évaluer le niveau de risque d'investissement en fonction de la situation financière du plan et de son niveau d'obligations ; et
- veiller au respect des réglementations locales en matière de financement, le cas échéant.

34. Provisions

Les variations des provisions sont les suivantes :

€ millions	Environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 janvier 2024	22	7	356	385
Constituées pendant l'année	0	12	118	130
Provisions non utilisées reprises	0	0	- 87	- 87
Transferts d'une rubrique à une autre	0	0	1	1
Impact des variations des écarts de conversion	0	0	1	1
Utilisées durant l'année	0	- 8	- 21	- 29
Désinvestissements	0	0	- 2	- 2
Au 31 décembre 2024	22	11	366	399
Partie non courante	22	0	205	227
Partie courante	0	11	161	172
Total des provisions	22	11	366	399

34.1 Provisions environnementales

UCB a conservé certaines obligations environnementales, principalement liées à la cession de l'activité Films (2004) et aux sites cédés pour lesquels UCB a conservé l'entière responsabilité conformément aux dispositions contractuelles.

34.2 Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration constituées en 2024 sont liées à une nouvelle optimisation des modèles commerciaux. Leur utilisation est également principalement liée à de nouveaux modèles opérationnels en Europe.

34.3 Autres provisions

Les autres provisions, comme l'an dernier, concernent principalement :

- les provisions pour litiges qui incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale agit ou peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés ;
- les provisions pour les responsabilités relatives à des produits commercialisés qui concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments. UCB agit actuellement en qualité de défendeur dans plusieurs cas de responsabilité relative au produit Distilbène en France, un ancien produit du Groupe UCB. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène au cours de leur grossesse et que le produit

a provoqué, chez eux, des blessures physiques (voir [Note 43.3](#)). La provision liée à Distilbène a diminué de € 15 millions, s'élevant ainsi à € 98 millions (2023 : diminution de € 5 millions pour atteindre un total de € 113 millions) afin de refléter les sorties de trésorerie estimées nettes futures, ce qui représente une baisse de € 18 millions compensée par l'impact de l'actualisation. L'impact de l'actualisation s'élève à € 3 millions et fait partie des autres charges financières (voir [Note 17](#)). La provision a été actualisée en utilisant un taux d'actualisation de 2,77 % (2023 : 2,30 %). Si le taux d'actualisation était de 25 points de base inférieur, la provision augmenterait de € 1 million ; s'il était de 0 %, la provision augmenterait de € 17 millions ;

- les provisions pour frais de remise en état des immeubles loués du fait de l'adoption de IFRS 16 (€ 7 millions) (2023 : € 9 millions) (voir [Note 40](#)) ;
- La diminution de € 2 millions est liée à la cession du site de production de Zhuhai en Chine (voir également la [Note 16](#)). La provision pour remise en état des bâtiments a été transférée au moment de la vente.
- les provisions pour recouvrabilité des créances autres qu'impôts ;
- les réclamations et litiges en cours dans la mesure où, à la date de clôture, une obligation actuelle existe et peut être mesurée de manière fiable ;

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

35. Dettes commerciales et autres dettes

€ millions	2024	2023
Autres dettes	100	98
Total des dettes commerciales et autres dettes non courantes	100	98

€ millions	2024	2023
Dettes commerciales	750	537
Factures à recevoir	81	49
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	17	20
Rémunérations et charges sociales	422	320
Autres dettes	145	80
Revenus différés liés aux accords de développement	16	146
Autres revenus différés	12	9
Redevances dues	23	33
Remises / réductions et autres rabais sur ventes dus	1 235	873
Intérêts courus	46	37
Autres charges à payer	272	209
Total des dettes commerciales et autres dettes courantes	3 019	2 313

Les dettes commerciales et autres dettes sont classées en grande majorité dans les passifs courants et, par conséquent, la valeur comptable du total des dettes commerciales et autres dettes est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les « remises / réductions et autres rabais sur ventes dus » comprennent les remises, les rabais et les charges pour les retours de produits relatifs aux produits vendus aux États-Unis à différents clients faisant partie d'arrangements contractuels commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement, y compris le programme américain « Medicaid Drug Rebate », le programme fédéral américain « Medicare », et d'autres encore. Les retours sur ventes et les rabais sur ventes sont enregistrés à la même période que les ventes sous-jacentes en tant que déduction des ventes.

Selon l'évaluation de la direction, les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables.

Ces déductions étant basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations. De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées dans l'état de la situation financière et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs,

étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes.

Les charges à payer sont vérifiées et ajustées régulièrement en fonction des obligations contractuelles et légales, des tendances historiques, des expériences passées et des conditions du marché prévues.

Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits dans l'état de la situation financière dans le compte de régularisation correspondant et déduits des ventes. L'estimation des futurs retours de produits se fonde sur plusieurs facteurs, dont : les taux historiques des retours, la date d'expiration du produit, le taux de retour par lots fermés, les retours réels traités, ainsi que les autres retours spécifiquement identifiés à l'avance et dus à des facteurs connus, tels que la perte de l'exclusivité des brevets, les rappels de produit et les discontinuités, ou un changement de l'environnement concurrentiel. Des ajustements à ces charges à payer pourraient être nécessaires à l'avenir en fonction des estimations révisées de nos hypothèses, ce qui aurait une incidence sur nos résultats d'exploitation consolidés. Les retours sur ventes américains et l'indemnité des passifs inclus dans le solde des passifs des remises et des réductions dues s'élèvent à € 1 023 millions au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : € 703 millions).

36. Dettes fiscales

Les dettes fiscales incluent les provisions pour les positions fiscales incertaines pour un montant de € 139 millions (2023 : € 91 millions). Le solde des positions fiscales incertaines a augmenté au cours de l'exercice 2024 et se compose de la réévaluation de positions fiscales incertaines existantes et la création de nouvelles positions fiscales incertaines. Les provisions pour positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsque le Groupe considère qu'il est peu probable qu'une position fiscale sera soutenable si elle est remise en question par les autorités fiscales et après avoir épuisé toutes les recours juridiques.

La créance fiscale comprend des actifs pour l'allègement fiscal suite à des procédures d'accord mutuel / d'arbitrage pour un montant de € 23 millions (2023 : € 22 millions). Ces actifs d'impôts sont comptabilisés lorsque le Groupe considère qu'il est probable qu'une procédure d'accord mutuel / d'arbitrage débouchera sur un ajustement correspondant dans une ou plusieurs juridictions.

L'évaluation des positions fiscales incertaines et des ajustements correspondants est réalisée en tenant compte du résultat le plus probable (pour les questions liées à l'imposition des sociétés) ou de la valeur prévue (pour les questions liées à l'imposition des sociétés et aux prix de transfert), le cas échéant et conformément à l'IFRIC 23. Voir [Note 4.2.5](#) pour plus de détails concernant l'évaluation des positions fiscales incertaines du Groupe. Le Groupe a prévu une réserve nette de € 116 millions (2023 : € 69 millions) pour couvrir les positions fiscales incertaines et s'engage dans les procédures nécessaires pour obtenir un allègement fiscal le cas échéant.

UCB est soumis à des audits fiscaux dans un certain nombre de pays où l'entreprise déploie ses activités. Les questions soumises à discussion sont, dans certains cas, complexes et ces audits peuvent prendre un certain nombre d'années avant d'être résolus. Le Groupe assure un suivi strict des provisions relatives aux positions fiscales incertaines qui sont comptabilisés à la fin de 2024, reflétant également l'état des audits fiscaux en cours.

37. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- les effets des transactions sans impact de trésorerie comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Les principales transactions sans impact de trésorerie pour 2024 concernent principalement des crédits d'impôt (€ 148 millions) pour lesquels l'avantage en espèces sera reçu au cours des années suivantes.

Les principales transactions sans impact de trésorerie pour 2023 concernent principalement des crédits d'impôt (€ 153 millions) pour lesquels l'avantage en espèces sera reçu au cours des années suivantes.

€ millions	Note	2024	2023
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie		590	485
Amortissements et dépréciations	<u>11, 22, 20</u>	641	691
Charges de dépréciation / reprises (-)	<u>11, 14</u>	73	6
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres		2	17
Autres transactions sans impact de trésorerie dans le compte de résultat		- 148	- 153
Ajustement IFRS 9	<u>17</u>	30	- 20
Pertes / gains (-) de change (non) réalisés		- 43	- 7
Variations de provisions et avantages du personnel		24	- 20
Variation des stocks et provisions sur créances douteuses		11	- 29
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		98	98
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	<u>18</u>	98	98
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou de financement		- 465	143
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations		- 596	26
Produits (-) / charges d'intérêt		131	117
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variation des stocks reprise dans l'état consolidé de la situation financière		- 278	- 124
Variation des créances commerciales et autres créances et des autres actifs reprise dans l'état consolidé de la situation financière		- 258	- 96
Variation des dettes commerciales et autres dettes reprise dans l'état consolidé de la situation financière ¹		623	- 88
Tel que figurant dans l'état consolidé de la situation financière et corrigé par :		87	- 308
Éléments non liés à la trésorerie ²		89	14
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		- 11	29
Écarts de conversion		3	38
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé		168	- 227

1 Inclut un montant de € 301 millions au 31 décembre 2024 au titre des rabais et remises liés aux ventes (31 décembre 2023 : - € 3 millions).

2 Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à une autre, et aux mouvements hors trésorerie liés aux actions gratuites.

38. Instruments financiers par catégorie

31 décembre 2024

€ millions	Note	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs utilisés pour la couverture	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs repris dans l'état consolidé de la situation financière						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	<u>23</u>	147	0	0	243	390
Actifs financiers dérivés	<u>39</u>	0	32	119	0	151
Créances commerciales et autres créances (y compris les charges payées d'avance)	<u>25</u>	1 526	0	0	0	1 526
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>26</u>	1 573	0	0	0	1 573
Total		3 246	32	119	243	3 640

31 décembre 2024

€ millions	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs utilisés pour la couverture	Passifs financiers au coût amorti	Total
Passifs repris dans l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts	<u>29</u>	0	0	1 602	1 602
Obligations	<u>30</u>	-19	0	1 443	1 424
Passifs financiers dérivés	<u>39</u>	77	116	0	193
Dettes commerciales et autres dettes	<u>35</u>	0	0	3 120	3 120
Autres dettes financières (hormis instruments financiers dérivés)	<u>31</u>	0	0	0	0
Total		58	116	6 165	6 339

31 décembre 2023

€ millions	Note	Actifs financiers au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs utilisés pour la couverture	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs repris dans l'état consolidé de la situation financière						
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	<u>23</u>	184	0	0	190	374
Actifs financiers dérivés	<u>39</u>	0	19	58	0	77
Créances commerciales et autres créances (y compris les charges payées d'avance)	<u>25</u>	1 220	0	0	0	1 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>26</u>	861	0	0	0	861
Total		2 265	19	58	190	2 532

31 décembre 2023

€ millions	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs utilisés pour la couverture	Passifs financiers au coût amorti	Total
Passifs repris dans l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts	<u>29</u>	0	0	2 141	2 141
Obligations	<u>30</u>	- 50	0	947	897
Passifs financiers dérivés	<u>39</u>	62	23	0	85
Dettes commerciales et autres dettes	<u>35</u>	0	0	2 411	2 411
Autres dettes financières (hormis instruments financiers dérivés)	<u>31</u>	0	0	0	0
Total		12	23	5 499	5 534

39. Instruments financiers dérivés

€ millions	Note	Actifs		Passifs	
		2024	2023	2024	2023
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie		11	38	107	4
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat		3	7	14	3
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets		95	1	7	14
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie		13	19	2	5
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat		24	12	63	59
Autres instruments financiers dérivés		5	0	0	0
Total		151	77	193	85
Dont :					
Non courants	23, 31	41	31	65	64
Courants	23, 31	110	46	128	21

La totalité de la juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si sa durée résiduelle est supérieure à 12 mois et comme actif ou passif courant si sa durée résiduelle est inférieure à 12 mois.

Les couvertures des flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme fortement efficaces et, en 2023, une plus-value nette latente de € 77 millions (2023 : plus-value nette latente de € 53 millions) après impôts différés a été comptabilisé en capitaux

propres en rapport avec ces contrats. Ces plus-values / moins-values seront comptabilisées au compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent les plus-values ou moins-values en question.

La portion inefficace des couvertures de flux de trésorerie représente à un gain de € 1 million en 2024 (0 en 2023), comptabilisé dans les comptes de résultat.

39.1 Dérivés de devises étrangères

La politique du Groupe concernant les contrats sur instruments financiers dérivés est décrite dans la [Note 5](#) « Gestion des risques financiers ».

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2023 et en 2024.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dérivés de devises étrangères par devise (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2024 :

Montants notionnels en € millions	USD	GBP	EUR	JPY	CHF	Autres devises	Total
Contrats à terme	60	7	717	43	13	19	859
Swaps des devises	2 995	47	2 333	251	43	248	5 917
Option / « collar »	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 055	54	3 050	294	56	267	6 776

Sur la même répartition par devise vendue, les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes :

€ millions	Actifs		Passifs	
	2024	2023	2024	2023
USD	0	25	123	3
GBP	0	0	0	0
EUR	102	12	2	16
JPY	6	7	1	1
CHF	0	0	0	0
Autres devises	2	2	3	2
Total des dérivés de devises étrangères	110	46	129	22

Le tableau ci-dessous indique la répartition des échéances des dérivés de devises étrangères :

€ millions	2024	2022
1 an ou moins	-19	25
1 à 5 ans	0	0
Plus de 5 ans	0	0
Total des dérivés de devises étrangères – actifs nets / passifs nets (-)	-19	25

39.2 Dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe utilise divers contrats dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les dates de modification des taux et les caractéristiques

d'amortissement sont harmonisées avec celles des obligations à taux fixe et des obligations à taux variable. Les contrats en cours relatifs aux échanges de taux d'intérêt sont les suivants :

Type de contrat	Pour les périodes		Devise à recevoir	Notionnel à recevoir	Taux à recevoir	Devise à payer	Notionnel à payer	Taux à payer
	de	à						
CCS	30 sept 2024	30 sept 2025	EUR	246	EURIBOR 6M	USD	275	SOFR
IRS	1er avr. 2021	1er oct. 2027	EUR	150	- 0,25 %	EUR	150	EURIBOR 6M
IRS	30 mars 2021	30 mars 2028	EUR	500	- 0,22 %	EUR	500	EURIBOR 6M
IRS	21 nov. 2023	21 nov. 2029	EUR	300	3,02 %	EUR	300	EURIBOR 3M
IRS	20 mars 2024	20 mars 2030	EUR	500	2,58 %	EUR	500	EURIBOR 3M
IRS	3 janv. 2023	2 janv. 2025	USD	150	SOFR	USD	150	4,52 %
IRS	8 juin 2022	10 mars 2025	USD	200	SOFR	USD	200	2,07 %
IRS	8 déc. 2022	8 déc. 2025	USD	200	SOFR	USD	200	4,18 %
IRS	8 juil. 2022	9 mars 2026	USD	200	SOFR	USD	200	2,96 %
IRS	8 déc. 2023	8 déc. 2026	USD	375	SOFR	USD	375	4,22 %
IRS	8 juil. 2022	8 mars 2027	USD	200	SOFR	USD	200	1,84 %

39.3 Couverture de l'investissement net dans une entité étrangère

Tout gain de change cumulé ou toute perte résultant de couvertures de l'investissement net sont englobés dans les écarts de conversion cumulés. Ces plus-values et moins-values resteront dans les capitaux propres et ne seront reclassés en résultat que lorsqu'UCB ne détiendra plus les actifs sous-jacents.

39.4 Accords d'achat virtuel d'énergie renouvelable

En juillet 2024, le Groupe a conclu trois accords d'achat virtuel d'énergie renouvelable (Virtual Power Purchase Agreements – VPPA) pour des installations de production solaire situées en Espagne.

La juste valeur du contrat VPPA est déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, après identification de la valeur des Garanties d'Origine (Guarantees of Origin – GoOs) intégrées. Les variations de juste valeur par rapport à l'évaluation initiale des contrats sont comptabilisées dans les produits et charges financiers, conjointement avec l'amortissement de cette évaluation initiale lorsque cela est pertinent.

Au 31 décembre 2024, les contrats VPPA étaient valorisés à € 5 millions, générant un produit de € 1 million par rapport à l'évaluation initiale de € 4 millions. L'évaluation initiale sera amortie à partir du début de la production.

40. Contrats de location

40.1 Montants inscrits dans l'état de la situation financière

L'état de la situation financière présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

€ millions	Note	2024	2023
Constructions	<u>22</u>	121	107
Installations et machines	<u>22</u>	16	15
Équipement de bureau et véhicules	<u>22</u>	82	57
Total des actifs liés au droit d'utilisation		219	179
Non courants	<u>29</u>	145	118
Courants	<u>29</u>	61	42
Total des passifs liés aux contrats de location		206	160

Les acquisitions d'actifs avec droit d'utilisation au cours de l'exercice 2024 se sont élevées à € 98 millions.

Au 31 décembre 2024, aucune garantie de valeur résiduelle ne figurait dans les passifs liés aux contrats de location.

Au 31 décembre 2024, il n'existait aucun engagement au titre de contrats de location non encore commencés.

40.2 Montants inscrits au compte de résultat

Le compte de résultat présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

€ millions	Note	2024	2023
Charges d'amortissement sur les actifs liés au droit d'utilisation	<u>22</u>	58	52
Constructions	<u>22</u>	29	29
Installations et machines	<u>22</u>	1	1
Équipement de bureau et véhicules	<u>22</u>	28	22
Charges d'intérêts (inclues dans les charges financières)	<u>17</u>	8	5
Charges liées aux contrats de location à court terme		2	3
Charges liées aux contrats de location d'actifs de faible valeur qui sont à présent des contrats de location à court terme		11	10
Charges totales liées aux contrats de location		79	70

La sortie de trésorerie totale pour les contrats de location en 2024 s'élevait à € 53 millions. En 2024, il n'y a pas eu de revenu provenant de matériel de sous-location.

41. Résultat par action

41.1 Résultat de base par action

€	2024	2023
Des activités poursuivies	5,61	1,81
Des activités abandonnées	0,00	0,00
Résultat de base par action	5,61	1,81

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à

l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

41.2 Résultat dilué par action

€	2024	2023
Des activités poursuivies	5,48	1,76
Des activités abandonnées	0,00	0,00
Résultat dilué par action	5,48	1,76

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres, ajusté par le nombre d'éventuelles actions ordinaires diluées attachées à l'émission d'options sur actions, actions gratuites et actions de performance.

Le nombre d'éventuelles actions ordinaires diluées est calculé sur la base du nombre moyen d'options sur actions en circulation durant la période du rapport, comme la différence entre le prix moyen du

marché des actions ordinaires durant la période du rapport et le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, et du nombre moyen d'options sur actions et des actions de performance en circulation durant la période du rapport. Les options sur actions ont uniquement un effet dilué lorsque le prix moyen du marché est supérieur au prix d'exercice (les options sur actions ont une valeur intrinsèque).

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, il n'y avait aucun élément d'ajustement pour le résultat attribuable aux actionnaires de la Société.

41.3 Résultat

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

De base		
€ millions	2024	2023
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	1 065	343
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	0	0
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	1 065	343

Dilué		
€ millions	2024	2023
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	1 065	343
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	0	0
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	1 065	343

41.4 Nombre d'actions

En milliers d'actions	2024	2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	189 986	189 690
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	194 547	195 190

42. Dividende par action

Les dividendes bruts versés en 2024 (pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023) et en 2023 (pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022) s'élèvent respectivement à € 259 millions (€ 1,36 par action) et à € 252 millions (€ 1,33 par action).

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, un dividende de € 1,39 par action, soit un dividende total de € 264 millions, sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 24 avril 2025.

Conformément à l'IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture », le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

43. Engagements et passifs éventuels

43.1 Capital et autres engagements

Le 31 décembre 2024, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de € 181 millions (2023 : € 146 millions), principalement en raison des dépenses d'investissement prévues pour la nouvelle usine de thérapie génique, le nouveau campus au Royaume-Uni, des logiciels, des équipements de laboratoire et autres.

Le groupe UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, des universités et des institutions financières. Ces accords de collaboration

incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Le 31 décembre 2024, le montant maximal potentiel à payer, en supposant la concrétisation de toutes les étapes futures mais sans inclure les paiements de redevances variables basées sur les ventes unitaires ni les montants déjà accumulés pour les étapes concrétisées mais non encore exigibles, s'élevait à € 1 259 millions, sur une base non actualisée et non ajustée en fonction du risque.

€ millions	2024	2023
Moins d'1 an	172	18
Entre 1 et 5 ans	326	485
Plus de 5 ans	761	799
Total	1 259	1 303

UCB a conclu plusieurs accords avec des sociétés de fabrication en sous-traitance pour l'approvisionnement de ses produits. Le total des engagements en cours auprès de ces entreprises s'élève à € 1 442 millions à la fin de 2024 jusqu'en 2034 (2023 : € 991 millions jusqu'en 2033). En outre, UCB s'est engagé à réserver une capacité de production de € 21 millions jusqu'à la fin de l'année 2024.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, UCB a établi un fonds de capital-risque appelé UCB Ventures. Ce fonds a pour objectifs principaux d'étendre l'écosystème d'innovation d'UCB, d'ouvrir une fenêtre vers de nouvelles technologies, de nouveaux produits, de nouvelles plateformes et de nouveaux canaux afin d'augmenter ou de compléter les activités existantes de l'entreprise, de développer un réseau de relations stratégiques au sein de la communauté des investisseurs de capital-risque dans le but d'identifier les opportunités qu'UCB ne pourrait pas identifier autrement. Dans ce cadre-là, UCB avait, à la fin de l'année 2024, un total de € 21 millions d'engagements en cours liés à des investissements dans un fonds de capital-risque.

43.2 Garanties

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

43.3 Contingences

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, réclamations et enquêtes. Les affaires en cours pourraient donner lieu à des dettes, des peines civiles et pénales, la perte d'exclusivité de produits et tous autres frais, amendes et dépenses associés à des décisions contraires aux intérêts d'UCB. Des sorties de trésorerie potentielles reflétées dans une provision pourraient être, dans certains cas, compensées totalement ou partiellement par l'assurance. UCB n'a pas établi de provisions pour les dommages potentiels causés par certaines affirmations légales additionnelles contre nos filiales si UCB croit actuellement qu'un paiement n'est pas probable ou ne peut pas être estimé de manière fiable.

1. Affaires relatives à la propriété intellectuelle (affaires sélectionnées)

Nous protégeons vigoureusement notre portefeuille de brevets et notre capacité à fournir des médicaments aux patients comme nous le jugeons nécessaire.

Par conséquent, UCB est impliquée dans divers litiges en tant que plaignante ou défenderesse selon le cas, dans différentes juridictions aux États-Unis et en Europe.

NEUPRO®

États-Unis

En réponse à une certification de type Paragraph IV émise par Aurobindo, en décembre 2024, UCB a intenté une action en justice contre Aurobindo afin de faire valoir un brevet américain expirant fin 2027 et couvrant un aspect de NEUPRO. En raison du sursis réglementaire de 30 mois avant l'approbation de la FDA, Aurobindo ne sera pas en mesure de lancer une version générique avant août 2027. Nous explorons actuellement une résolution du litige avec Aurobindo.

Europe

En 2023, Luye a obtenu l'approbation au niveau national pour son produit conçu en alternative (« design-around ») via la procédure décentralisée en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Espagne. Luye a lancé son générique en Allemagne en décembre 2023. Luye conteste le brevet de reformulation d'UCB au niveau national en Autriche, au Royaume-Uni, au Portugal et aux Pays-Bas. En août 2024, les parties ont conclu un accord de règlement, mettant fin à l'affaire.

NAYZILAM®

États-Unis

En 2021, Cipla a déposé une demande ANDA remettant en question la validité de certains brevets NAYZILAM®. UCB a intenté une action en justice contre Cipla. Cipla a stipulé l'infraction. Le procès a eu lieu en octobre 2023. Une décision est attendue en 2025.

EVENITY®

Allemagne

En 2023, OssiFi-Mab LLC (« OMAB ») a intenté un procès contre UCB Pharma S.A., UCB Pharma GmbH et Amgen en Allemagne, alléguant qu'EVENITY enfreignait la partie allemande d'un brevet européen. En défense, UCB Pharma S.A. et UCB Pharma GmbH conjointement, ainsi qu'Amgen, ont déposé des oppositions auprès de l'Office européen des brevets (OEB) afin d'invalider le brevet d'OMAB. En outre, UCB Pharma B.V. a intenté une action aux Pays-Bas pour invalider la partie néerlandaise du brevet d'OMAB. OMAB a déposé une demande reconventionnelle pour contrefaçon aux Pays-Bas. En octobre 2024, la division d'opposition de l'OEB a statué en faveur d'UCB et a révoqué intégralement le brevet d'OMAB. Par la suite, OMAB a retiré sa demande en contrefaçon en Allemagne. OMAB a fait appel de la décision de la division d'opposition, et l'affaire est toujours en cours. Le tribunal néerlandais a suspendu les procédures en nullité et en contrefaçon dans l'attente de la décision finale sur l'appel d'OMAB devant l'OEB.

2. Affaires relatives à la responsabilité du fait des produits

Litige relatif à la responsabilité liée au produit Distilbène – France

Des entités du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans divers cas de responsabilité du fait des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des dommages corporels. Le Groupe a comptabilisé une provision (voir la [Note 34](#) du Rapport annuel 2024).

Litige lié aux opioïdes

Depuis 2019, le Groupe UCB faisait l'objet de 24 poursuites judiciaires liées aux opioïdes aux États-Unis. En octobre 2024, la dernière de ces affaires a été classée sans suite.

3. Enquêtes

Enquête CIMZIA®

En mars 2019, UCB, Inc a reçu une demande d'investigation (Civil Investigation Demand) de la part du ministère américain de la Justice (DOJ) et une assignation du bureau de l'inspecteur général (OIG) du Département de la santé et des services humains des États-Unis dans laquelle ils demandent tous les deux de fournir les informations relatives aux pratiques de vente et de commercialisation et à l'établissement des prix de CIMZIA® pour les périodes depuis 2011 et 2008, respectivement, à ce jour. UCB collabore pleinement avec le DOJ et l'OIG. En mars 2020, UCB a été informée que le DOJ suspendait l'enquête ouverte par son bureau dans l'État de Géorgie.

Programme de prix de référence des médicaments 340B

En décembre 2021 (mise à jour en octobre 2023), UCB a mis en place une politique 340B qui limite le recours de certaines entités couvertes à des pharmacies contractuelles, tout en garantissant que les populations vulnérables et mal desservies continuent d'avoir accès aux médicaments d'UCB.

En septembre 2022, UCB a poursuivi l'agence fédérale chargée de l'administration du programme 340B, la Health Resources and Services Administration (HRSA), en réponse à une lettre de la HRSA affirmant que la politique 340B d'UCB enfreignait la loi. En septembre 2024, la Cour a statué que la politique 340B d'UCB n'enfreignait pas la loi.

En décembre 2024, UCB a intenté une action en justice contre la HRSA afin de contester la certification (et la recertification) du statut d'entité couverte de huit subdivisions de Sagebrush. Ces subdivisions de Sagebrush ont été certifiées à tort par la HRSA comme cliniques éligibles au programme 340B, ce qui leur a permis d'obtenir des réductions de prix importantes sur le produit d'UCB. Amgen et Eli Lilly sont co-plaignants dans cette affaire.

44. Transactions avec les parties liées

44.1 Ventes et services intra-groupe

Au cours des exercices clôturés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur la base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été définies sur la base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

En ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères ont dans la plupart des cas été atteints grâce à l'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe d'honoraires suffisants pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB

sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, les dépôts et prêts pour les sociétés affiliées du Groupe UCB ainsi que les fonctions et activités menées par le Groupe UCB afin d'optimiser ses opérations.

44.2 Transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB SA

Dans le courant de l'année 2024, il n'y a pas eu de transactions financières importantes avec des parties liées autres que des sociétés affiliées d'UCB SA.

44.3 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants publiée ci-dessous reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, pour la partie de l'année durant laquelle ils ont exercé leur mandat.

	2024	2023
Avantages à court terme du personnel	19	18
Indemnités postérieures à l'emploi	2	2
Paiements fondés sur des actions	12	8
Total de la rémunération des principaux dirigeants	33	28

Les avantages à court terme du personnel englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, la mise à disposition de voitures et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération basée sur des actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options

sur actions, des attributions d'actions gratuites et des actions de performance, comme indiqué dans la [Note 28](#). Aucun prêt n'a été consenti par la Société ou une filiale du Groupe à un administrateur ou un membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet effet.

44.4 Actionnaires et structure de l'actionnariat

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (nommé ci-après « Actionnaire de Référence » ou « Tubize »), une entreprise belge cotée sur le marché Euronext Bruxelles. Sur la base de sa divulgation publique la plus récente, à la date du 31 juillet 2024, Tubize détenait 70 502 554 actions UCB sur un total de 194 505 658 (c'est-à-dire 36,25 %). Pour connaître sa structure d'actionnariat, nous nous référons au site Internet de la Financière de Tubize SA : www.financiere-tubize.be

UCB détient également des actions UCB 2024. Le solde des actions UCB est détenu par le public. Pour un aperçu des participations importantes d'UCB (y compris les instruments financiers assimilés) sur la base des notifications de transparence reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, veuillez vous référer à la section 3.3.4 « Structure de l'actionnariat » sous la rubrique Gouvernance d'entreprise de ce Rapport annuel intégré 2024.

45. Événements survenus après la date de l'état de la situation financière

Aucun événement important susceptible d'avoir un impact sur les états financiers consolidés d'UCB n'est survenu après la fin de la période de référence.

46. Liste des entreprises consolidées intégralement

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Allemagne		
UCB Pharma GmbH – Rolf-Schwarz-Schütte Platz 1 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB GmbH
UCB GmbH – Rolf-Schwarz-Schütte Platz 1 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma SA
UCB BioSciences GmbH – Rolf-Schwarz-Schütte Platz 1 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Cosmix Verwaltungs GmbH ¹ – Rolf-Schwarz-Schütte Platz 1 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	Ra Pharmaceuticals, Inc.
Australie		
UCB Australia Pty. Ltd. – Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	UCB SA
Engage Therapeutics Australia Pty. Ltd. Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	Engage Therapeutics, Inc.
Autriche		
UCB Pharma Gesellschaft m.b.H. – Twin Tower, Wienerbergstrasse 11/12a – 1100 Vienne	100 %	UCB Pharma SA
Belgique		
UCB Fipar SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.198.811)	100 %	UCB Belgium SA
UCB Biopharma SRL – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0543.573.053)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Belgium SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0402.040.254)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Developed Brands SRL ² – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE1017.533.562)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Pharma SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.096.168)	100 %	UCB SA
Sifar SA ³ – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0453.612.580)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Ventures SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Brussels (BE0667.816.096)	100 %	UCB SA
UCB Ventures Belgium SA – Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles (BE0668.388.891)	100 %	UCB Ventures SA
Brésil		
UCB Biopharma Ltda – Av. Presidente Juscelino Kubitschek, n° 1327, 5° andar, Condomínio Edifício Internacional Plaza II – CEP: 04543-011 São Paulo	100 %	UCB SA
Bulgarie		
UCB Bulgaria EOOD – 2B Srebarna street, fl. 9, office 8B, Lozenetz, Sofia 1407	100 %	UCB SA
Canada		
UCB Canada Inc. – 2201 Bristol Circle, Suite 602 – ON L6H0J8 Oakville	100 %	UCB Holdings, Inc.
Chine		
UCB Trading (Shanghai) Co Ltd – Suite 317, 439 No.1 Fu Te Road West, Shanghai (Pilot Free Trade Zone)	100 %	UCB SA
UCB Pharma (Hong Kong) Ltd – Rooms 156 and 157, 20/F, Cityplaza Three, 14 Taikoo Wan Road – Tai Koo, Hong Kong	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Pharma (Zhuhai) Company Ltd ⁴ – Section A., Workshop, No.3 Science and Technology 05th Road, Innovation Coast, National Hi-Tech Industrial Development Zone – Zhuhai Guangdong Province	100 %	UCB Pharma GmbH

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Corée du Sud		
UCB Korea Co Ltd. – 4th Fl., A+ Asset Tower, 369 Gangnam-daero, Seocho-gu, 06621 Séoul	100 %	UCB SA
Danemark		
UCB Nordic AS – Edvard Thomsens Vej 14, 7 – 2300 Copenhagen	100 %	UCB Pharma SA
Espagne		
UCB Pharma SA – Plaza de Manuel Gómez Moreno, s/n, Edificio Bronce, 5th floor – 28020 Madrid	100 %	UCB SA
États-Unis		
UCB Holdings, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Pharma SA
UCB, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
UCB Biosciences, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB, Inc.
UCB Manufacturing, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB, Inc.
Ra Pharmaceuticals, Inc. ⁵ – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
Engage Therapeutics, Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings, Inc.
Zogenix, Inc. ⁵ – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Biosciences, Inc.
Finlande		
UCB Pharma Oy Finland – Bertel Jungin aukio 5,6.krs – 02600 Espoo	100 %	UCB Pharma SA
France		
UCB Pharma SA – Défense Ouest 420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes	100 %	UCB SA
Grèce		
UCB A.E. – 63 Agiou Dimitriou Street – 17456 Alimos – Athens	100 %	UCB SA
Hongrie		
UCB Hungary Ltd – Obuda Gate Building Árpád Fejedelelem útja 26-28 – 1023 Budapest	100 %	UCB SA
Italie		
UCB Pharma SpA – Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	UCB SA
Zogenix S.r.l. ³ – Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	Zogenix International Limited
Inde		
UCB India Private Ltd – Building No. – P3, Unit No. – 103, 1st Floor, Prithvi Complex, Kalher Pipe Line, Kalher, Bhiwandi, Thane, 421302 Maharashtra	100 %	UCB SA

1 Cosmix Verwaltungs GmbH (Allemagne) et Zogenix ROI, Ltd (Irlande) ont été mises en liquidation, avec prise d'effet respectivement au 1^{er} janvier 2022 et au 31 octobre 2024.

2 UCB Developed Brands SRL a été constitué le 13 décembre 2024 et est inclus dans le compte de résultat consolidé pour 2024 depuis sa création.

3 Darwin Discovery Ltd (Royaume-Uni), Sifar SA (BE) et Zogenix S.r.l. (Italie) ont respectivement été dissoutes le 2 janvier, le 19 décembre et le 20 décembre 2024 et sont prises en compte dans le compte de résultat consolidé pour 2023 et 2024 jusqu'à leurs dates de dissolution respectives.

4 UCB Pharma (Zhuhai) Company Ltd a été cédée le 29 novembre 2024 et est inclus dans le compte de résultat consolidé pour 2023 et 2024 jusqu'à ce que la cession ait eu lieu.

5 Zogenix, Inc. et Ra Pharmaceuticals, Inc. ont fusionné avec UCB BioSciences, Inc. le 1^{er} avril 2024 et UCB, Inc. le 1^{er} janvier 2025 et sont prises en compte dans le compte de résultat consolidé pour 2023 et 2024 respectivement jusqu'à la date de leur fusion.

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Irlande		
UCB (Pharma) Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100 %	UCB SA
UCB Manufacturing Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100 %	UCB SA
Zogenix ROI Limited ¹ – Trinity House, Charleston Road – Ranelagh, Dublin 6, D06 C8X4	100 %	Zogenix International Limited
Japon		
UCB Japan Co Ltd – Shinjuku Grand Tower, 8-17-1 Nishi-Shinjuku 160-0023 Shinjuku, Tokyo	100 %	UCB SA
Mexique		
UCB de Mexico SA de C.V. – Calzada Mariano Escobedo 595, Piso 3, Oficina 03/100, Colonia Rincón del Bosque, Bosque de Chapultepec I sección, Alcaldía Miguel Hidalgo, 11589 Mexico D.F.	100 %	UCB SA
Pays-Bas		
UCB Pharma B.V. (Netherlands) – Hoge Mosten 2 – 4822 NH Breda	100 %	UCB Pharma SA
Norvège		
UCB Pharma A.S. – Haakon VII's gate 6 – 0161 Oslo	100 %	UCB Pharma SA
Pologne		
Vedim Sp. z o.o. – Ul. L. Kruczkowskiego, 8, 00-380 Warszawa	100 %	UCB SA
UCB Pharma Sp. z o.o. – Ul. L. Kruczkowskiego, 8, 00-380 Warszawa	100 %	UCB SA
Portugal		
UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Rua do Silval, nº 37, piso 1, S1.3, 2780-373 Oeiras	100 %	UCB SA
République tchèque		
UCB S.R.O. – Jankovcova 1518/2 – 170 00 Praha 7	100 %	UCB SA
Roumanie		
UCB Pharma Romania S.R.L. – 165 Calea Floreasca, One Tower Building, 3rd Floor, 1st district, Bucharest 14459	100 %	UCB SA
Royaume-Uni		
UCB (Investments) Ltd – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	UCB SA
Celltech Group Ltd – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	UCB (Investments) Ltd
Celltech Pension Trustees Ltd – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	Celltech Group Ltd
Celltech R&D Ltd – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	Celltech Group Ltd
Darwin Discovery Ltd ² – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Pharma Ltd – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	Celltech Group Ltd
Zogenix Europe Limited – 208 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3WE	100 %	UCB Biosciences, Inc.
Zogenix International Limited – Windlesham Campus, Sunninghill Road, Windlesham, Surrey GU20 6PP	100 %	Zogenix Europe Limited

Nom et adresse	Holding	Actionnaire majoritaire ayant le contrôle
Russie		
UCB Pharma LLC – Prensky Naberezhnye, 10, block C, 13th floor – 123112 Moscou	100 %	UCB SA
UCB Pharma Logistics LLC – 1st Krasnogvardeyskiy proezd 15, floor 13, office 2, room 35, premises 1 – 123100 Moscou	100 %	UCB SA
Suède		
UCB Pharma AB (Sweden) – Mäster Samuelsgatan 60 – 111 21 Stockholm	100 %	UCB Pharma SA
Suisse		
UCB Farchim SA (A.G. – Ltd.) – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Pharma SA
Doutors Réassurance SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Farchim SA
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Farchim SA
UCB Medical Devices SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Farchim SA
Taiwan		
UCB Pharmaceuticals (Taiwan) Ltd – 12F.-2, No.88, Dunhua N. Rd., Songshan Dist – 10551 Taipei	100 %	UCB SA
Turquie		
UCB Pharma A.S. – Palladium Tower, Barbaros Mah., Kardelen Sok. No.2, Kat.24/80 – 34746 Istanbul	100 %	UCB SA
Ukraine		
UCB Ukraine LLC – 19 Grygoriya Skovorody Str., Business – center “Podol Plaza” – 04070 Kyiv	100 %	UCB Pharma GmbH

1 Zogenix, Inc. et Ra Pharmaceuticals, Inc. ont fusionné avec UCB BioSciences, Inc. le 1^{er} avril 2024 et UCB, Inc. le 1^{er} janvier 2025 et sont prises en compte dans le compte de résultat consolidé pour 2023 et 2024 respectivement jusqu'à la date de leur fusion.

2 Darwin Discovery Ltd (Royaume-Uni), Sifar SA (BE) et Zogenix S.r.l. (Italie) ont respectivement été dissoutes le 2 janvier, le 19 décembre et le 20 décembre 2024 et sont prises en compte dans le compte de résultat consolidé pour 2023 et 2024 jusqu'à leurs dates de dissolution respectives.

4. Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés au 31 décembre 2024, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signée par **Jean-Christophe Tellier** (CEO) et
Sandrine Dufour (CFO)

au nom du conseil d'administration.

5. Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2024

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de UCB SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2024, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2026. Nous avons réalisé le contrôle légal des comptes annuels consolidés de la Société durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 17.347 millions et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice (attribuable aux actionnaires) de EUR 1.065 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS accounting standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Hypothèses et estimations significatives dans les provisions pour rabais, ristournes et retours sur ventes aux Etats-Unis

Voir Notes 3.7.1, 4.2.1 and 3.5

Description du point clé de l'audit

Aux États-Unis, le Groupe UCB vend des produits à divers clients dans le cadre de contrats commerciaux et gouvernementaux ou d'autres programmes de remboursement (Medicaid, Medicare ou système équivalent). Ce processus génère des ajustements significatifs sur les ventes brutes qui prennent la forme de rabais, refacturations, ristournes et retours de produits. Nous avons déterminé que ce point constitue un point clé de l'audit car des montants significatifs de ces ajustements non réglés sont provisionnés dans les comptes à la fin de l'année. Le processus de détermination de ces provisions est complexe et dépend des conditions contractuelles et de la réglementation, ainsi que des prévisions des volumes de ventes par canal de distribution et des estimations de retours attendus de produits. Comme indiqué dans la [Note 3.5](#), le montant des provisions au 31 décembre 2024 est de EUR 1.023 millions (EUR 703 millions au 31 décembre 2023).

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nos tests se sont concentrés sur les provisions pour rabais, refacturations, ristournes et retours de produits enregistrés en fin d'exercice car le processus relatif à ces provisions implique l'utilisation de gros volumes de données, concernant les volumes de ventes et les ristournes provenant de sources multiples, qui, prises ensemble, nécessitent des estimations importantes de la direction dans un environnement de système de soins de santé complexe aux États-Unis.

Nous avons obtenu les calculs de la direction relatifs aux rabais, refacturations, ristournes et retours de produits et avons testé les données utilisées dans les calculs de provisions. Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des provisions sur base de notre compréhension et du test du processus utilisé par la direction pour le calcul et l'enregistrement des provisions de fin d'année.
- Nous avons testé l'exactitude mathématique des provisions de fin d'année et avons comparé ces montants à nos propres évaluations développées de manière indépendante (procédures analytiques de substance). Nos évaluations indépendantes ont été développées sur base des ventes, de l'historique des factures de rabais reçues, ajustées aux volumes actuels, aux taux de rabais indiqué dans les contrats et accords de vente avec les tiers et ajustées par rapport à tout facteur spécifique de la Société ou du secteur.

Nous avons évalué les hypothèses et estimations significatives dans l'analyse de la direction et, le cas échéant, nous avons considéré d'autres facteurs connus tels que l'entrée de génériques ou toute information gouvernementale, juridique ou réglementaire. Nous avons évalué les hypothèses utilisées afin de déterminer les délais de latence standards pour les rabais commerciaux, les rabais Medicare, les rabais Medicaid, les escomptes, les refacturations et les retours de produits.

- Nous avons examiné des déclarations et des données de tiers, nous avons échantillonné les factures de rabais et de refacturation

reçues après la fin de l'exercice et nous avons évalué les estimations de la direction concernant l'inventaire circulant dans les canaux de distribution.

- Nous avons comparé avec des pairs (cotés et non cotés).
- Nous avons effectué des tests rétrospectifs en comparant les provisions comptabilisées au cours des périodes précédentes avec les données réelles de rabais, refacturations, ristournes et retours afin de tester l'exactitude historique de la direction dans le calcul de ces provisions.

Pour déterminer le caractère approprié de la politique de comptabilisation des produits conformément à la norme IFRS 15 appliquée par la direction dans le calcul des rabais, refacturations, ristournes et retours de produits conformément aux exigences contractuelles et réglementaires, il y a matière à jugement. Nous n'avons relevé aucune différence significative entre nos attentes indépendantes et les provisions et nous avons conclu que les hypothèses et estimations de la direction étaient raisonnables. De plus, les politiques appliquées sont cohérentes à tous égards importants avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

Voir Notes [3.10](#), [3.14](#), [3.15](#), [4.2](#), [14](#), [20](#) and [21](#)

Description du point clé de l'audit

Le Groupe UCB détient EUR 4.082 millions d'immobilisations incorporelles (31 décembre 2023 – EUR 4.232 millions) incluant des licences, brevets et marques déposées et d'un goodwill de EUR 5.462 millions au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – EUR 5.254 millions).

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles sont subordonnées aux flux de trésorerie futurs et si ces flux de trésorerie n'atteignent pas les niveaux attendus, il existe un risque que ces actifs fassent l'objet de réductions de valeur. Les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe reposent sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations comme la croissance du revenu, le succès du lancement de nouveaux produits, les dates d'expiration de brevets, les marges réalisées, les valeurs terminales et les taux d'actualisation. Tout changement dans ces hypothèses peut mener à un changement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles et du goodwill. C'est la raison pour laquelle cet élément est considéré comme un point clé de l'audit.

Comme indiqué dans la [Note 21](#), le Groupe dispose d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), Biopharmaceutique, pour ce qui concerne le test de perte de valeur sur le goodwill.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons obtenu les analyses d'évaluation de la dépréciation du Groupe UCB et effectué les procédures suivantes :

- Nous avons testé le caractère raisonnable de la méthodologie et des principales hypothèses, notamment la croissance des bénéfices et des flux de trésorerie, les valeurs terminales, l'impact de l'expiration des brevets, l'impact des prix, l'obsolescence potentielle des produits, la probabilité de succès des produits en cours de développement et la sélection des taux d'actualisation.
- Nous avons évalué la justification par la direction de ses hypothèses, notamment en comparant les hypothèses pertinentes aux prévisions économiques et sectorielles. Pour ce faire, nous avons travaillé avec nos spécialistes internes en évaluation.
- Nous avons également évalué le processus de préparation du plan stratégique du Groupe qui a été approuvé par le conseil d'administration d'UCB.

- Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité de la direction afin de déterminer l'impact des changements raisonnablement possibles des hypothèses clés et nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité indépendants afin de quantifier les changements à la baisse des modèles de la direction nécessaires pour entraîner une dépréciation.
- Nous avons également évalué le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie actualisés en les comparant à la capitalisation boursière du Groupe.

L'analyse de la valeur recouvrable des actifs du Groupe réalisée par la direction n'a pas mené à la comptabilisation de pertes de valeur en 2024 (voir [Note 14](#)). Sur base de nos diligences, nous estimons que cette position est appropriée. De plus, nous avons constaté que les estimations de la direction reposaient sur des hypothèses raisonnables dont seules des modifications déraisonnables à la baisse pouvaient entraîner une réduction de valeur significative.

En ce qui concerne l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »)

Biopharmaceutique, nous avons confirmé qu'il s'agit du niveau le plus bas auquel la direction gère le goodwill à des fins internes, que ceci est cohérent avec la manière dont les résultats et la situation financière du Groupe sont communiqués au comité exécutif et au conseil d'administration, et que ceci est donc conforme aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Comptabilisation d'actifs d'impôt différé et positions fiscales incertaines

Voir Notes [3.12](#), [4.2.5](#), [32](#) and [36](#)

Description du point clé de l'audit

Le Groupe UCB a généré et génère des pertes fiscales importantes en raison de performances passées. Il existe une incertitude inhérente à l'évaluation, d'une part, de la disponibilité des pertes et des crédits d'impôt et, d'autre part, à la prévision des bénéfices imposables futurs, qui détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés. De plus, les contrôles fiscaux en cours peuvent avoir une incidence sur la disponibilité et le montant des pertes fiscales et des crédits d'impôt.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comptabilisé EUR 929 millions d'actifs d'impôt différé (EUR 518 millions au 31 décembre 2023). Le processus de détermination des actifs d'impôt différé est complexe et implique une part importante d'estimation. C'est la raison pour laquelle la comptabilisation d'actifs d'impôt différé a été considérée comme étant hautement importante pour notre audit.

Le groupe opère dans un environnement fiscal multinational complexe et il existe des questions fiscales et de prix de transfert non clôturées avec les autorités fiscales. Des estimations sont nécessaires afin d'évaluer le niveau de passifs requis en rapport avec les positions fiscales incertaines. C'est la raison pour laquelle les passifs pour positions fiscales incertaines sont également considérées comme un point clé de l'audit. Au 31 décembre 2024, le Groupe a comptabilisé des passifs de EUR 139 millions au titre de positions fiscales incertaines (EUR 91 millions au 31 décembre 2023). Les passifs pour positions fiscales incertaines sont comptabilisés lorsque le Groupe considère qu'il est peu probable qu'une position fiscale sera soutenable si elle est remise en question par les autorités fiscales et après avoir épuisé toutes les options juridiques.

En regard des provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe a comptabilisé des actifs d'impôts d'un montant de EUR 23 million (EUR 22 million au 31 décembre 2023) suite à l'initiation de Procédures Amiables. Ces actifs d'impôts sont comptabilisés lorsque le Groupe considère qu'il est probable qu'une Procédure Amiable débouchera sur un ajustement correspondant dans une ou plusieurs juridictions.

Ceci signifie que, sur une base nette, le Groupe a provisionné un montant de EUR 116 millions (EUR 69 millions au 31 décembre 2023) afin de couvrir les positions fiscales incertaines.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons évalué le bien-fondé des principales hypothèses et estimations de la direction, en particulier la probabilité de générer suffisamment de bénéfices imposables futurs qui sous-tend la comptabilisation des actifs d'impôt différé.

Nous avons évalué les incidences potentielles de l'issue des contrôles fiscaux sur la disponibilité des pertes fiscales et des crédits d'impôt (et la nécessité de comptabiliser une provision pour les positions fiscales incertaines, si cela est jugé nécessaire).

Nous avons examiné l'état actuel des contrôles fiscaux récents et toujours en cours, l'issue des contrôles antérieurs, les positions discrétionnaires prises dans les déclarations fiscales et les estimations de l'année en cours et l'évolution de l'environnement fiscal.

En collaboration avec nos propres spécialistes en fiscalité internationale, nous avons évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes ainsi que certaines opinions fiscales de tiers. Sur base de ces informations, nous avons analysé et remis en question certaines hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les passifs fiscaux. Nous avons conclu que les passifs pour positions fiscales incertaines ont été enregistrés en conformité avec IFRIC 23.

Nous avons évalué si les informations fournies par le Groupe UCB – concernant la sensibilité de la comptabilisation des actifs d'impôt différé à des modifications raisonnablement probables des hypothèses significatives – reflétaient les risques inhérents qui y sont liés et les informations à fournir concernant les impôts et les positions fiscales incertaines.

Sur base de nos diligences, nous avons déterminé que les conclusions de la direction sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé et leur recouvrabilité sont appropriées. Nous avons également conclu que les provisions pour positions fiscales incertaines et les informations fournies sont acceptables.

Litiges, plaintes et enquêtes réglementaires en cours

Voir Notes [3.28](#), [4.2.3](#), [34](#) and [43](#)

Description du point clé de l'audit

L'industrie pharmaceutique est une industrie hautement réglementée, ce qui augmente le risque inhérent de litiges, de plaintes et d'enquêtes réglementaires. Le Groupe UCB est engagé dans un certain nombre d'actions en justice, y compris dans la responsabilité liée à la commercialisation de produits, des litiges commerciaux et des enquêtes réglementaires, qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Le Groupe se conforme aux exigences de la norme IAS 37 pour l'évaluation et l'enregistrement de provisions pour certains risques. L'enregistrement d'une provision ou d'un passif éventuel afin de couvrir le risque juridique requiert par nature l'utilisation d'un jugement professionnel en raison de la difficulté d'estimer l'issue des litiges qui peuvent survenir.

En raison de la nature des procédures en cours à l'encontre du Groupe et de l'utilisation d'estimations dans la détermination des provisions, nous considérons les litiges, réclamations et enquêtes réglementaires en cours comme un point clé de l'audit.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a enregistré des provisions pour EUR 399 millions (EUR 384 millions au 31 décembre 2023) concernant, entre autres, des actions en justice en cours contre le Groupe et des informations ont été fournies dans la [Note 34](#) au sujet de ces provisions, tout comme la publication des passifs éventuels dans la [Note 43](#) relative aux enquêtes réglementaires en cours ou aux plaintes

en justice lorsque la direction pense avoir des arguments de défense fondés contre les plaintes engagées.

Comme indiqué dans les Notes [34](#) et [43](#), le Groupe est impliqué dans plusieurs dossiers de responsabilité liée à la commercialisation du produit Distilbène. La provision s'élevait à EUR 113 millions au 31 décembre 2023 et s'élève à EUR 98 millions au 31 décembre 2024.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

Nous avons évalué l'adéquation du système de contrôle interne et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus de détermination des provisions pour litiges.

Ces contrôles concernent principalement l'identification des dossiers à provisionner en fonction des motifs du litige et la détermination du montant des provisions estimées selon les méthodologies retenues par le Groupe.

Nos travaux d'audit ont porté sur les points suivants :

- Nous avons discuté des réclamations légales et réglementaires réelles ou en cours avec le directeur juridique du Groupe afin de mettre à jour notre compréhension du statut de chaque dossier.
- Nous avons établi notre propre attente quant à l'issue probable et testé de manière substantielle le montant provisionné (par exemple Distilbène) en évaluant les hypothèses utilisées pour mesurer la provision par discussion et par référence aux décisions de justice réelles (similaires), à la documentation disponible telle que la correspondance avec les conseillers juridiques externes et en obtenant des confirmations indépendantes des conseillers juridiques externes.
- Nous avons examiné l'exhaustivité des questions juridiques et réglementaires en interrogeant le directeur juridique du groupe et en lisant les procès-verbaux des réunions du comité exécutif et du conseil d'administration, et nous n'avons pas identifié d'autres questions juridiques qui ne nous avaient pas déjà été communiquées.
- Nous avons évalué les hypothèses relatives à l'évaluation de la provision liée à la responsabilité du produit Distilbène de EUR 98 millions (31 décembre 2023 – EUR 113 millions) en nous référant aux décisions de justice réelles pour les affaires Distilbène clôturées et à l'effet des nouvelles affaires initiées dans le courant de 2024. Nous avons discuté avec la direction d'UCB et évalué les hypothèses utilisées.

Nos tests n'ont révélé aucune anomalie significative dans les provisions comptabilisées. Nous avons constaté que dans le cadre de l'établissement des états financiers du Groupe, les estimations faites par la direction et les provisions comptabilisées sont raisonnables et les informations fournies relatives aux questions juridiques et réglementaires, provisions et passifs éventuels dans les Notes [34](#) et [43](#) sont conformes aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS accounting standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention

de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format Electronique Unique Européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel du Groupe au

31 décembre 2024 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 26 février 2025

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Sébastien SCHUEREMANS

Réviseur d'Entreprises

6. États financiers statutaires abrégés d'UCB SA

6.1 Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés et des Associations, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB SA.

Les états financiers statutaires d'UCB SA sont préparés conformément aux normes comptables belges (BGAAP).

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

Le commissaire aux comptes a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB SA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux

Ces documents sont disponibles sur notre site internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB SA

Corporate Communication
Allée de la Recherche 60
B-1070 Bruxelles (Belgique)

6.2 État de la situation financière

€ millions	2024	2023
Actifs		
Frais d'établissement	9	6
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	38	39
Actifs financiers	9 501	9 392
Actifs immobilisés	9 547	9 437
Créances échues à plus d'un an	2 998	2 975
Créances échues dans l'année	25	88
Investissements à court terme	528	457
Trésorerie disponible	40	39
Comptes de régularisation	67	69
Actifs courants	3 658	3 628
Total de l'actif	13 206	13 065
Passifs		
Capital	584	584
Prime d'émission	2 000	2 000
Réserves	6 454	6 254
Bénéfices reportés	16	91
Capitaux propres	9 053	8 929
Provisions	44	21
Provisions et impôts différés	44	21
Dettes échues à plus d'un an	3 562	3 650
Dettes échues dans l'année	462	353
Comptes de régularisation	84	112
Passifs courants	4 109	4 115
Total du passif	13 206	13 065

6.3 Compte de résultat

€ million	2024	2023
Produits d'exploitation	101	67
Charges d'exploitation	- 149	- 111
Résultat d'exploitation	- 48	- 44
Produits financiers	667	552
Charges financières	- 228	- 232
Résultat financier	439	320
Résultat avant impôts	391	276
Impôts sur le résultat	- 1	- 2
Résultat de l'exercice à affecter	390	274

6.4 Compte d'affectation

€ millions	2024	2023
Bénéfices de l'exercice à affecter	390	274
Bénéfices de l'exercice précédent reportés	91	76
Bénéfices à affecter	481	350
Bénéfices de l'exercice précédent reportés	200	0
Transfert au capital et aux réserves	200	0
Bénéfices à reporter	16	92
Résultat à reporter	16	92
Dividendes	264	258
Bénéfices à distribuer	264	258
Si l'affectation du bénéfice est approuvée, le dividende brut par action sera fixé à :	€ 1,39	€ 1,36
Si l'affectation du bénéfice est approuvée et les réglementations fiscales appliquées, le dividende net par action sera fixé à :	€ 0,973	€ 0,952

En 2024, les activités d'UCB SA ont généré € 450 millions de produits financiers provenant d'immobilisations financières dans des sociétés affiliées. Le résultat net atteint € 390 millions après impôts. Le montant disponible pour la distribution s'élève à € 481 millions, dont € 91 millions de résultats reportés de l'exercice précédent.

Le capital émis d'UCB SA est représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale au 31 décembre 2024.

En date du 31 décembre 2024, UCB SA détient 4 463 251 actions propres dans le but d'honorer l'exercice des options sur actions et des actions gratuites octroyées au Conseil d'Administration et à certaines catégories du personnel.

Le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,39 par action. Si la proposition de dividende brut est approuvée

lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2025, le dividende net de € 0,973 par action sera payable le 29 avril 2025 en échange du coupon n° 27. Les actions détenues par UCB SA ne donnent droit à aucun dividende.

Au 31 décembre 2024, 190 042 407 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 264 millions. Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA en date de l'approbation du dividende. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation. Les comptes annuels 2024 seront mis à jour en conséquence.

6.5 Résumé des principales méthodes comptables

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes conformément à l'article 3:6 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

6.5.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises dans l'état de la situation financière à leur prix d'acquisition ; les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle *prorata temporis*.

Les taux d'amortissement sont les suivants :

Bâtiments administratifs	3 %
Bâtiments industriels	5 %
Matériel et outillage	15 %
Mobilier et matériel de bureau	15 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique et bureautique	33,30 %
Matériel prototype	33,30 %

6.5.2 Actifs financiers

Les participations d'UCB mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres des sociétés concernées.

Les titres de participation ne provenant pas des sociétés UCB sont évalués à leur coût. Une perte de valeur est enregistrée lorsque l'évaluation fait apparaître une dépréciation durable.

6.5.3 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, à l'échéance, totalement ou partiellement incertain ou compromis.

6.5.4 Avoirs et engagements en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date de l'état de la situation financière. Les différences de change réalisées et non réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat.

6.5.5 Provisions

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.

6.5.6 Devises étrangères

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf si le dérivé n'a pas d'exposition compensatoire dans les états financiers individuels. Dans ce cas, le dérivé ne sera présenté que comme engagement hors état de la situation financière, et n'affectera pas l'état de la situation financière et/ou le compte de résultat. Le montant présenté comme engagement hors état de la situation financière sera conforme à la méthodologie IFRS. De plus, la partie efficace dans les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont désignés et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie est classée sur la même ligne dans le compte de résultat ou dans l'état de la situation financière que l'élément couvert une fois que l'élément couvert affecte les profits ou les pertes ou les résultats dans la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier.

6.5.7 Répartition de la juste valeur des prêts acquis

Les prêts acquis sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur valeur nominale. Toute différence entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition est comptabilisée dans un compte de régularisation et englobée dans le compte de résultat suivant le *prorata temporis* sur une base linéaire pendant la durée restante des prêts.

Accounting for Value

2024 UCB U.S. Sustainable Access
and Pricing Transparency Report



Letter from our leaders

At UCB, our purpose is to create value for patients now and into the future. We fulfill this purpose by elevating the lives of patients and their families through our medicines, creating positive change across society. We incorporate the individual experiences of patients and caregivers into the discovery, development and delivery of our medicines, leveraging their insights to inform our science and develop innovative and differentiated solutions.

This commitment to patients and caregivers is why we continuously innovate and invest beyond medications to accelerate discoveries, enhance the effectiveness of the health system and improve the patient journey. Through this commitment, we aim to provide affordable and equitable access for all patients who need our medicines in a way that is viable for society, our investors and UCB.

The fourth annual UCB U.S. Sustainable Access and Pricing Transparency Report showcases a year of exciting innovation and progress with eight FDA approvals within the last 18 months (new medications in seven disease areas and one new formulation). This was in addition to numerous other approvals and launches from UCB around the world.

As we continue to drive innovation, the U.S. healthcare ecosystem also continues to evolve amid significant stakeholder consolidation and shifting policy dynamics. A new presidential administration always brings about policy evolution as new healthcare priorities and agendas take shape. Amid this dynamic environment, UCB remains committed to innovating and driving positive change for the patients we serve. As such, we urge reform for pharmacy benefit managers (PBM) and support federal legislation to provide greater transparency. However, more work must be done to address PBM practices and provide meaningful relief to patients.

At UCB, patients are at the heart of everything we do, and we have long been concerned with the well-documented program integrity issues with the 340B program. We support a competitive, value-based system that will improve access and affordability for all patients and enable access to UCB's medicines for vulnerable and underserved populations. Today, however, the 340B program has become less about patients and more about boosting the bottom lines of hospitals and for-profit pharmacies. We believe covered entities and their patients – not large, for-profit contract pharmacies – should receive the benefit of discounted medicines dispensed through the 340B program.

Collaboration with patients, advocacy groups and other stakeholders is imperative. We remain committed to continuing to provide transparent pricing and value information to our stakeholders and advocating for policies that benefit the patients our medicines serve.

This report includes:

- How we are leading efforts to achieve sustainable access, i.e., affordable and equitable access in the U.S. healthcare system
- How we ensure affordable access through value-based pricing of our medicines
- How we leverage strong partnerships to drive patient health and wellbeing
- Policy reform opportunities to build a sustainable system together



Taco Van Tiel
Head of U.S.



Patty Fritz
Vice President and Head of U.S.
Corporate Affairs



This report by the numbers



119,742

Number of patients served by UCB patient assistance programs in 2024

53%

of eligible UCB clinical studies implemented Decentralized Clinical Trial model or a remote element



-7.8%

Change in net prices for 2024 (cross portfolio)

54%

Portion of UCB gross sales provided to supply chain stakeholders, including private and public payers as rebates, discounts and fees in 2024

US\$ 3.9 billion

2024 rebates, discounts and fees provided by UCB to supply chain stakeholders, including private and public payers

Access vision, strategies, goals and governance

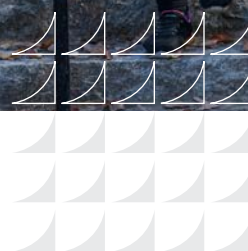
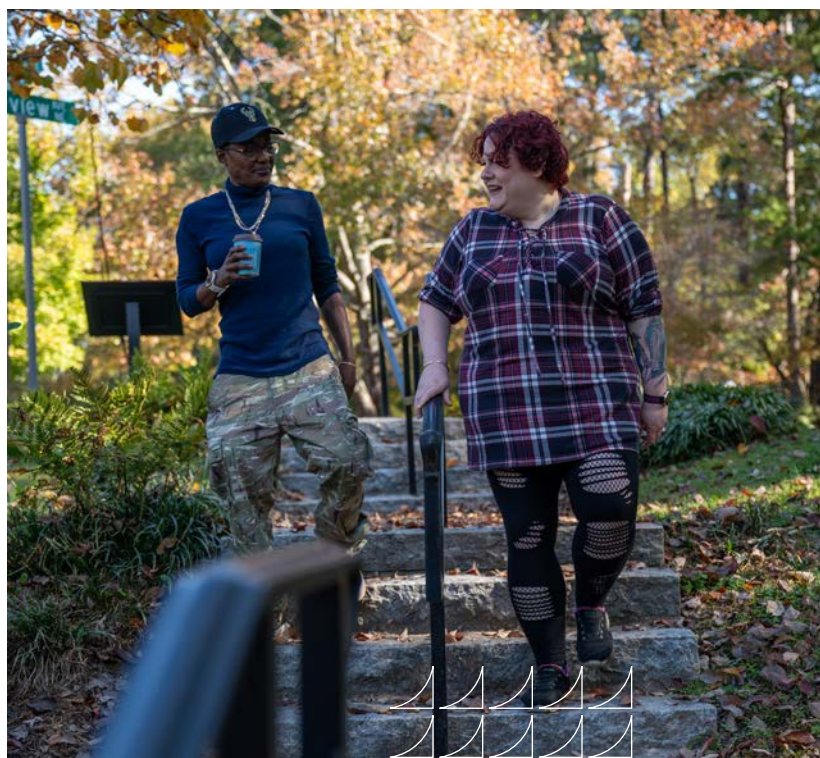
Leading efforts to achieve sustainable access in the U.S. healthcare system

We started 2024 off by announcing the commercial availability of ZILBRYSQ®, recently approved for the treatment of generalized myasthenia gravis (gMG), followed by new indications for BIMZELX® for the treatment of active psoriatic arthritis (PsA), non-radiographic axial spondyloarthritis (nr-axSpA), ankylosing spondylitis (AS), hidradenitis suppurativa (HS) and a 320 mg single-injection device. In doing this, UCB continued to innovate to meet the needs of patients – no matter how big or small the patient population.

UCB works with stakeholders throughout the health system to promote affordable and equitable access to care. Despite ongoing efforts, barriers to sustainable access still exist within our current healthcare system:

- Patients are not always able to access or afford the best medicines available for their unique conditions.
- The system does not always recognize the value of innovative medicines for specific patients.

Systemic health inequities add barriers that significantly impact the health, social and economic wellbeing of people and communities. At UCB, we aim to create sustainable impact for people living with severe diseases, and wider society by advancing science and making informed choices to address unmet patient needs, improve health equity and minimize our environmental impact. We are working together with stakeholders throughout the healthcare system to address critical gaps in care caused by health inequities.



Deliver unique outcomes that help specific patients achieve their goals



Innovation

Provide patients the best individual experience



Value-Based Care

Ensure access to all those who need these solutions in a way which is viable for patients, society and UCB



Affordable Access

Our strategy

Patient affordability and transparency

At UCB, we are defined by our purpose: to create value for patients now and into the future. We fulfil this purpose by elevating the lives of patients and their families through our medicines and creating positive change across society. That is why UCB makes information on our pricing and affordability available to patients. We provide accurate information on list price or wholesale acquisition cost (WAC), expected out-of-pocket costs across a range of coverage channels, as well as patient assistance information on our website at: [UCB-USA.com/affordability](https://www.ucb-usa.com/affordability).

Through our actions, we are dedicated to the continued evolution of an **equitable** public policy environment that recognizes and rewards **innovation**, encourages **value-based care** and promotes **affordable access** to medicines for patients.

Sustainable performance

We also see sustainability as a core requirement to enable us to continue bringing differentiated solutions to people who need them. We are committed to improving access to these solutions for all patients who need them in a way that is viable for UCB, our shareholders and society.

We work to ensure participants in UCB clinical trials are reflective of the populations who will ultimately benefit from our innovations. Our continued commitment to scientific innovation is why we reinvest around 25-30% of our revenue each year in research and development globally, building and strengthening a portfolio of solutions where our expertise can drive innovation to address the needs of the people we serve.

About UCB in the United States



1,800+

U.S. employees in 2024



US\$ 1.24 billion

(2024 U.S. economic footprint)



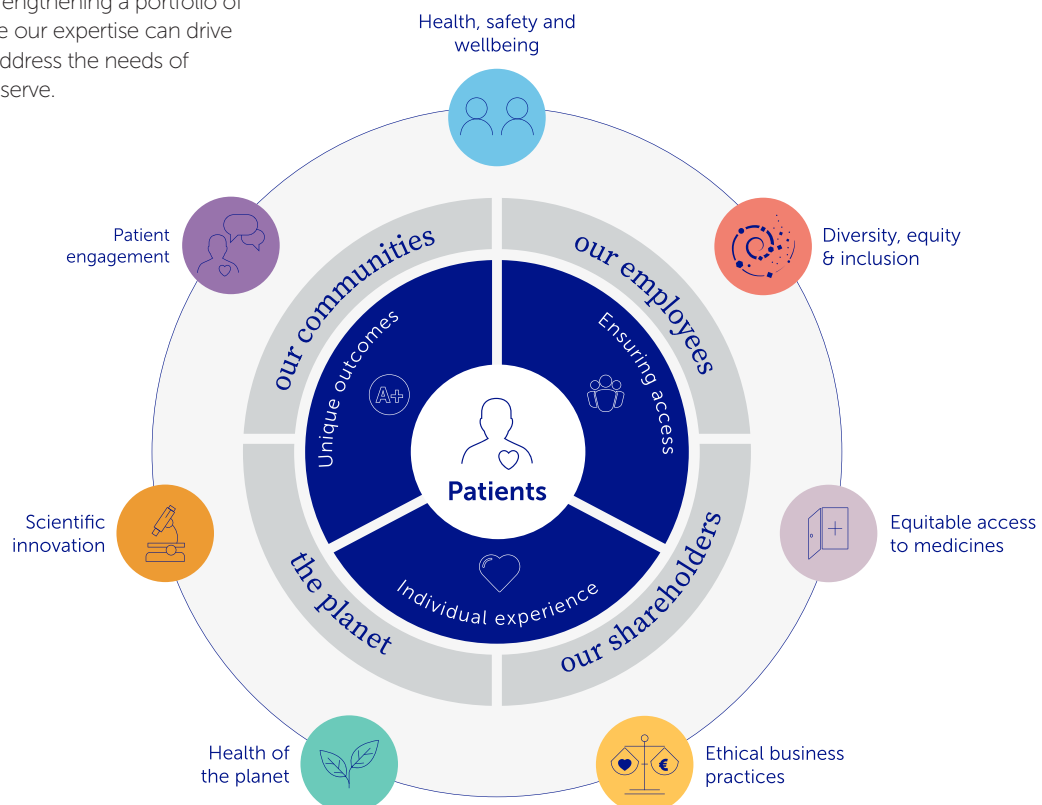
Approximately 75

active clinical studies



8 UCB offices

across 5 communities maintaining sites in California, Georgia, Massachusetts, North Carolina, Washington, and Washington, D.C.



Science

Differentiating with science

Our purpose is to create value for patients.
Now and into the future.

Our areas of focus



Neurology



Immunology



Rare disease

Our people



36
Countries



9,378
Employees



>3.1 million patients
use our medicines around the world



Sustainability as business approach

1928 90+ year scientific heritage

Addressing unmet needs

As a company rooted in creating solutions to improve the lives of people living with neurological and immunological conditions, we've made many scientific advances over the decades – innovations that have elevated the lives of people with severe diseases through our medicines. We incorporate the individual experiences of patients and caregivers into the discovery, development and delivery of our medicines, leveraging their insights to inform our science and develop innovative and differentiated solutions for specific patient populations, including rare patient populations, to provide a positive impact for patients and society. Our approach includes offering differentiated treatment options with great levels of patient need, including hidradenitis suppurativa, gMG, Dravet syndrome (DS) and Lennox Gastaut syndrome (LGS).

BIMZELX®, originally indicated for plaque psoriasis, was recently approved to treat four additional immune-mediated inflammatory diseases: psoriatic arthritis (PsA), non-radiographic axial spondyloarthritis (nr-axSpA), ankylosing spondylitis (AS) and hidradenitis suppurativa (HS), as well as a 320 mg single-injection device presentation that strengthens and expands administration options, increases convenience and enhances the individual patient experience.

Psoriatic arthritis (PsA) is an inflammatory musculoskeletal disease with both autoimmune and autoinflammatory features, and is characterized by inflammation, joint swelling, back pain and fatigue. It not only affects joints, but can also affect skin, nails, tendons and ligaments. About 30% of people with psoriasis may develop PsA¹.

Nr-axSpA and AS are chronic, immune-mediated inflammatory conditions that are known together as axial spondyloarthritis (axSpA), a painful condition that primarily affects the spine and the joints linking the pelvis and lower spine (sacroiliac joints). With nr-axSpA, there is no visible damage on an x-ray to the spine or sacroiliac joints. Both nr-axSpA and AS cause joint pain, stiffness, inflammation and a decreased quality of life. High disease activity can lead to irreversible structural damage to the spine and sacroiliac joints¹.

HS is a chronic, recurring, painful and often debilitating inflammatory skin disease. The main symptoms are nodules, abscesses and pus-discharging fistulas (channels leading out of the skin) which typically occur in the armpits, groin and buttocks. People with HS experience flare-ups of the disease as well as severe pain, which can have a major impact on quality of life¹.

Over the last year and a half, we received FDA approval for RYSTIGGO® and ZILBRYSQ® for gMG, offering the community the opportunity to benefit from a choice of two new targeted therapies, each with a distinct mechanism of action. We also offer patients the first targeted therapy for MuSK-positive patients, and the first subcutaneous self-administered injection, offering patients an option to administer their medication at home. Now, we can offer physicians and patients a portfolio of medicines in gMG with two different mechanisms of action and two different methods of administration.

Myasthenia gravis (MG) is a rare, chronic, autoimmune, neuromuscular condition where the body's immune system mistakenly targets the connection between the nerves and the muscles. Affecting 100–350 cases per 1 million people, MG impacts and interferes with the daily lives of people living with MG, friends, family members and caregivers².

FINTEPLA®, our treatment for seizures associated with Dravet syndrome (DS) and Lennox Gastaut syndrome (LGS) in patients 2 years of age and older, continues to make a difference in the lives of people living with these conditions. LGS is a severe childhood-onset developmental and epileptic encephalopathy characterized by drug-refractory seizures with high morbidity, as well as serious impairment of neurodevelopmental, cognitive and motor functions. LGS affects an estimated 30,000–50,000 patients in the U.S.³ and has far-reaching effects beyond seizures, including issues with communication, psychiatric symptoms, sleep, behavioral challenges and mobility.⁴ DS is a severe form of epilepsy marked by frequent treatment-resistant seizures; significant cognitive, behavioral and motor impairments that persist into adulthood; and an increased risk of premature mortality. Seizures generally begin in infancy, between three and nine months⁵.

For additional information on UCB, visit:

- [U.S. Public Policy Platform](#)
- [UCBCares Patient and Provider Resources](#)
- [Affordability Information](#)
- [Sustainability as Our Business Approach](#)
- [U.S. Innovation](#)
- [Diversity Equity, and Inclusion at UCB](#)
- [UCB-USA.com](#)



“At UCB, our work isn’t only about delivering therapeutic solutions to those whose health will benefit from them. It extends to empowering people through support offerings, advocacy, access and affordability programs, education, community support and advances in technology. We continue to reimagine how we care for patients, leveraging today’s expertise for a better tomorrow.”

Brad Chapman,
Head of U.S. Epilepsy
and Rare Syndromes

1 UCB-USA. About UCB in Rheumatology. www.ucb-usa.com/Disease-Areas/Rheumatology. Last accessed: December 2024.

2 Punga AR, et al. Epidemiology, diagnostics, and biomarkers of autoimmune neuromuscular junction disorders. *Lancet Neurol.* 2022;21(2):176-88.

3 Data on file, Zogenix, Inc. 2021.

4 LGS Foundation. LGS Characteristics and Major Concerns Survey. www.lgsfoundation.org/wp-content/uploads/2021/08/2019-PFDD-Caregiver-Survey-1.pdf. Last accessed: November 2024.

5 International League Against Epilepsy. DRIVET SYNDROME (DS). www.epilepsydiagnosis.org/syndrome/dravet-overview.html. Last accessed: December 2024.

Solution

Driving value through results

Delivering affordable and equitable access for patients while accounting for value

Acting with focus and care, we are creating sustainable value for society and making real improvements in the lives of the people we serve. This includes our commitment to an inclusive approach to research as well as equitable access to ensure our medicines remain as accessible as possible, now and into the future.

The value of a medicine comes in many forms, including the overall impact a treatment has on people living with severe diseases, their caretakers and the healthcare system. To respond to specific needs to optimize patients' experiences, we offer comprehensive support services to help patients and their caregivers who may face barriers to accessing or affording needed medicines.

Close collaboration with stakeholders

One way we do this is through working with stakeholders throughout the health system to promote affordable and equitable access to care for people living with severe diseases. As part of this commitment, we support the patient community in advancing policies designed to remove impediments to providers' ability to prescribe the most appropriate therapy and that preserve manufacturers' ability to provide assistance to patients who cannot afford needed medicines. We recognize that urgent, collaborative action is needed to build a healthier, more equitable world together.

Adapting to the policy environment

When it comes to the broader U.S. healthcare system, we closely monitor and adapt to policy changes to ensure patient access to innovative therapies is not interrupted, while advocating in parallel for a policy environment that puts patients first.

Pricing responsibly

We work to overcome barriers to sustainable patient access to our medicines in communities, customized to the specific health ecosystem. As part of this, we follow a set of foundational pricing principles, which are rooted in the belief that responsible pricing can contribute to increasing global health and create value for all patients who need our medicine, including small populations with high unmet needs like rare diseases, now and into the future.

As part of UCB's pricing principles, net prices generally do not increase each year by more than the Consumer Price Index for All Urban Consumers (CPI-U), a metric that represents the percent change over time of the price of specific goods and services in the U.S. Any increase in price is tied to the value UCB's products bring to patients and society. Exceptional net price increases above CPI-U are linked to meaningful increase in patient or societal value. The CPI-U baseline is determined by a combination of Bureau of Labor Statistics data and Federal Open Market Committee (FOMC) forecast.

“We can anticipate unmet needs in a person's care journey because we understand how a patient may struggle and where gaps exist in the healthcare system. By collaborating with patients, their families and other stakeholders in the healthcare ecosystem, we can help elevate lives through our medicines and our solutions to benefit patients and society as a whole.”

Taco van Tiel,
Head of U.S.



Patient support

People are at the heart of all that we do. We offer assistance programs that aim to help patients achieve their best lives, beyond their disease needs.

For patients prescribed one of our medicines, we provide tailored patient support programs that offer a suite of tools, programs and resources designed to help patients with access, affordability and treatment support throughout their treatment journeys. Patients are paired with coordinators who offer additional support.

Our other key assistance programs include:

UCBCares: Patients should never feel alone or left with unanswered questions about medications they have been prescribed. UCBCares is a dedicated service providing support to patients, caregivers and healthcare professionals throughout the treatment journey.

When contacting UCBCares, patients and their families interact with specialists who are caring, ready to listen and prepared to help. The UCBCares team can be reached [online](#) or by phone at 1-844-599-CARE (2273) to help with questions about UCB products, clinical trials or our assistance programs.

Patient Assistance: While UCB advocates for policy changes that will help to improve patient access and affordability, we understand patients need assistance to obtain their medications right now.

Through UCB Patient Assistance, we provide certain medications at no cost to eligible and qualified patients who otherwise have no access to the UCB medications prescribed by their physician.

UCB Population Health Resources: Population health is an important aspect of understanding the needs of people living with severe diseases and seeking solutions to address those needs. Our population health teams work with a wide range of stakeholders to help address challenges facing groups of individuals and their health outcomes. View our [online resources](#) to learn more about UCB's initiative.

Figure 1 – Patients Benefitting from UCB Patient Assistance Programs

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Patients Benefitting from UCB Patient Assistance Programs	72,803	84,754	100,214	95,583	90,246 ¹	119,742

Acting with focus and care, in 2024 we delivered impact to the people and communities we serve through our cornerstone initiatives providing patients with personalized support.

For gMG patients (RYSTIGGO® and ZILBRYSQ®) and people living with seizures as a result of DS and LGS (FINTEPLA®), we offer patient support through [ONWARD™](#), a program providing personalized support throughout the patient's course of treatment. As part of the program, eligible patients receive important resources and support including a dedicated Care Coordinator, assistance with reviewing insurance coverage and potential financial assistance options, treatment tracking, ongoing treatment support, and always-available online tools.

Patients taking BIMZELX® or CIMZIA® can enroll in the [BIMZELX Navigate®](#) or [CIMplicity®](#) patient support programs, respectively. These programs provide personalized treatment resources and support options, including streamlined medication access and financial assistance for eligible patients, and a dedicated Nurse Navigator who can answer patients' questions about insurance coverage, medication shipment status and more, in addition to providing injection training for eligible patients.

And beyond the disease-specific support, we are proud to have offered [UCBCares®](#) to patients for 10 years. UCBCares is a helpline offered by UCB to people living with chronic diseases who are on a UCB medication, and their healthcare professionals.

UCB also offers assistance for uninsured and underinsured patients through our Patient Assistance Program, which provides specific UCB medications at no cost to eligible and qualified patients.

We also work to ensure our medicines are accessible to those who need them by considering patient out-of-pocket costs when negotiating formulary access with payers and offering patient assistance programs for eligible patients. For future launches, we use an internal pricing framework to continue ensuring that our pricing reflects the value our medicines provide to specific populations with unmet needs.

Our work cannot and does not stop with developing treatments. We know that empowering patients means ensuring they have support to access and afford new medications. We have built a comprehensive suite of support services, based on our experiences with patients and feedback from the dermatologic community, to help us respond to specific needs throughout the patient journey.”

Brittany Blair,
Head of Patient Strategy
and Solutions, Immunology

¹ Number updated from 2023 report.

UCB portfolio pricing for sustainable value – 2019-2024

We strive to promote a healthcare system that provides affordable and equitable access for all patients who need our medicines.

Guided by our pricing principles, we follow a value-based pricing approach to support access to our medicines. As a reflection of our principles, our average discount rate increased by 2.5 percentage points, with UCB's 2024 discounts at an all-time high of 54%. That means UCB decreased our cross-portfolio list prices by over half as part of negotiations with health insurers and statutorily required government discounts. We provided \$3.9 billion in rebates, discounts and fees to private payers and government programs as well as providers, distributors and others.

The portion of discounts UCB pays to Medicaid (14%) reflects the supplemental rebates that states negotiate directly with manufacturers. Medicaid discounts, along with discounts from Medicare programs (17%) and other public insurance programs, result in 30% of all discounts going towards programs critical to many older and low-income Americans.

The rebates, discounts and fees paid by UCB to middlemen also reflect some important misaligned incentives in our current U.S. health system that prioritize robust concessions from manufacturers to payers. We provide these discounts or rebates to payers and pharmacy benefit managers (PBMs) to support and improve access for patients who need and would benefit from our medicines.

In the current U.S. healthcare system, UCB believes that rebates and discounts should translate to lower cost-sharing and greater affordability for patients. Unfortunately, discounts and rebates are not always used by payers to decrease out-of-pocket costs for patients. More can be done to ensure these discounts are passed to patients at the pharmacy counter.

Figure 2 – UCB U.S. Product Portfolio Pricing % Change, 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
U.S. Product Portfolio % Change vs. Prior Year²						
List Price Change ³ (WAC)	6.4%	4.9%	4.0%	6.3%	5.7%	5.0%
Net Price Change ⁴	3.6%	-2.5%	-2.3%	-3.3%	0.4%	-7.8%
U.S. Product Portfolio						
Avg. Discount ⁵ (%)	39.4%	42.2%	45.2%	48.9%	51.5%	54.1%

² Annual percent change vs. prior year was calculated at a product level and weighted across the company's U.S. Product Portfolio.

³ Represents the year-over-year change in the average list price or wholesale acquisition cost (WAC).

⁴ Represents the year-over-year change in average net price, which is WAC less rebates, discounts and returns, as provided by UCB Finance.

*Data Note: The 2024 net price change percentage excludes sales realized through the BIMZELX Navigate® Bridge program.

⁵ Weighted average annual discount is calculated by dividing the sum of annual rebates, discounts and returns by annual gross sales.

Data Note: Rebates, discounts, and returns are estimated by the company and methodologies used may differ from those used by other companies. This data is not audited and should be read in conjunction with the company's filings with the Financial Services and Markets Authority (FSMA). UCB implemented its pricing principles and the realization took place between 2019 and 2020, which is reflected in the data.

Figure 3 – Patients Benefiting from UCB Products in the U.S.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
U.S. Patients Served by UCB Products ¹	321,986	334,942	417,834	312,403	297,450	232,531

Despite the constraints of the current system, we aim to create value for patients by helping them access the medicines they need to enable them to live their best lives, whatever that means for them.

To ensure our medicines are as accessible as possible, we continue to urge reform for pharmacy benefit managers (PBMs), support federal legislation to provide greater transparency of PBMs, and advocate for the delinking of fees in Medicare Part D from the list prices. These changes would help ensure that middlemen's practices don't create barriers to medicine access or artificially inflate prices.

Further, UCB has long been concerned with the well-documented program integrity issues with the 340B program. Current lack of transparency and oversight has led to resource diversion and discount duplication. We advocate for policy changes that support the goals of the 340B program to help underserved populations and continue to comply with our obligations to offer drugs at 340B prices to covered entities.

UCB works within the current system, providing robust negotiated rebates and discounts, to ensure that patients have access to needed medications, while simultaneously working to positively change that system to improve patient affordability of and access to all medicines. For example, the BIMZELX Navigate® Bridge program provides BIMZELX® (*bimekizumab-bkzx*) to eligible patients for \$15 per dose for up to two (2) years or until the patient's commercial insurance plan approves coverage for the drug, whichever comes first.

“At the heart of our commitment to addressing gaps in care lies innovation. That’s why our focus at UCB is developing and providing treatments so that people living with rheumatic or dermatologic diseases, particularly those who have struggled with treatment options, can strive to live their best lives, tackling the activities that once felt like a burden.”

Camille Lee,
Head of U.S. Immunology

1 Based on YTD Average U.S. data through October/November aggregated for U.S. marketed products BIMZELX® (*bimekizumab-bkzx*), BRIVIACT® (*brivaracetam*), CIMZIA® (*certolizumab*), EVENITY® (*romosozumab-aqqg*), FINTEPLA® (*fenfluramine*), KEPPRA® (*levetiracetam*), NAYZILAM® (*midazolam*), RYSTIGGO® (*rozanolixizumab-noli*), and ZILBRYSQ® (*zincloplan*).

UCB perspectives: leveraging strong partnerships to drive access and value

Discovering new solutions propels patient care forward. At UCB, we work every day to discover and deliver differentiated solutions to give people impacted by severe diseases more options that help them live the best life they can, whatever that means for them. We strive to undertake initiatives beyond medicines to accelerate discoveries, enhance the effectiveness of the health system and improve the patient journey.

Value-Driven Care

Collaborating with Patient Communities

UCB understands that regular engagement with the people who use our medicines, healthcare professionals and advocacy and professional organizations is an important aspect of our work to advance policies that support value-driven care and help people living with severe diseases. Every day, we work to ensure that people living with severe diseases have the best individual experience while promoting access to value-driven care, meaning high-quality, affordable care. Patients can experience frustration when they face access barriers, but through our work with advocacy organizations such as the [National Psoriasis Foundation](#) and the [Global Health Living Foundation](#), we are focused on changing the status quo to help people living with severe diseases live the best life they can – as they define it.





“We believe in a world without barriers to equitable healthcare access, so that people living with severe disease have the freedom to live the best life they can. UCB is committed to an evidence-based approach that enables us all to do our part in identifying and solving disparities that are barriers to equitable health outcomes for individuals and within the communities where they live.”

Patty Fritz,
Head of U.S. Corporate Affairs

Collaborating with patient communities

We acknowledge that the ingenuity and expertise we bring to this challenge is only one piece of an ongoing dialogue with the communities we serve and the shared goal of greater access. Therefore, we establish partnerships to help further our purpose, allowing us to focus on our strengths, make the right strategic decisions for the people we serve and ensure our work has the greatest possible impact.

Regular engagement with the people who benefit from our medicines, healthcare professionals, advocacy and professional organizations is an important aspect of our work to advance policies that support value-driven care and help people living with severe diseases. Our ambition is to continuously innovate to develop unique solutions that create the best individual experience for patients. This also means ensuring access for all who need these solutions, in a way which is viable for UCB, for patients, for communities and for society.

We are also in our second year supporting the HS Coalition, an independent, multi-stakeholder coalition of patient advocates and healthcare professionals convened by UCB and aimed at addressing health inequities in HS. As a part of our commitment to bringing solutions to people living with severe disease, UCB also collaborated with The Health Policy Partnership to publish a comprehensive report titled “[Call to Action: Improving the Lives of People with Hidradenitis Suppurativa](#).” This report communicates the condition’s significant impact and advocates for change by highlighting policy and system barriers to better HS care. We also hosted the inaugural UCB HS Summit in August of this year, fostering discussions among patients, caregivers, advocacy leaders and healthcare providers to better understand the HS treatment journey and identify unmet needs.

We launched the UCB Myasthenia Gravis Scholarship™ to empower individuals with MG or immediate family members to pursue educational or career goals. The scholarship, which builds on the company’s success of the UCB Family Epilepsy Scholarship Program™ will award recipients with \$10,000 to help ease the costs associated with education in trade skills, college courses or any other discipline.

People

Succeed Together

Each year, UCB strives to enhance the lives of people, especially individuals with severe neurological, immunological and rare conditions. We are committed to an evidence-based approach to health equity that enables us to do our part in identifying and solving the disparities that are barriers to equitable health outcomes for individuals and within the communities where they live. Key to this is our cornerstone collaborations with partners and health systems.

We are proud to be entering our second full year of the Better Research, Information and Data Generation for Empowerment (BRIDGE) program to advance practical and action-oriented solutions to overcome information gaps that affect women's health. BRIDGE is a voluntary, multidisciplinary group of physicians, researchers, patients and women's health advocates working to empower women with chronic diseases with evidence-based, accessible information to make shared decisions about their treatment during their reproductive health journey.

In September, we partnered with BlackDoctor.org to bring together a group of diverse voices and leaders from across the healthcare, social justice and academic sectors for the Third Annual Health Equity Expo. Civil rights advocate and global humanitarian Martin Luther King III delivered keynote remarks on the intersection of health equity and social justice, emphasizing the need to address the root causes of health disparities to ensure equitable access to care for historically underserved populations and communities.

UCB is also championing numerous programs to promote diversity in clinical trials. UCB recently worked with industry leaders as a member company of TransCelerate to launch their Sponsor Toolkit Program for Diversity, Equity and Inclusion of Participants in Clinical Trials as one part of their ongoing program to enhance diversity in clinical trials. Along with other peer pharmaceutical companies and clinical research organizations, UCB also partnered with Tufts Center for the Study of Drug Development to conduct a study to characterize and examine the relationship between investigative site personnel diversity and study participant diversity.

Health Equity

Population Health

At UCB, we are committed to taking action to bridge gaps and facilitate equitable care. For UCB, our connection with the people we serve goes beyond medicines. Our commitment spans from [diversity and inclusion in clinical trials](#) to using data-driven approaches and collaborating with our partners. Solving a problem as systemic as racial disparities in healthcare will require an earnest commitment from all stakeholders.

Population health is an important aspect of understanding the needs of people living with severe diseases. Our [population health](#) teams work with a wide range of stakeholders – healthcare professionals, integrated delivery networks, academics, patients and caregivers, and more – to help address challenges facing groups of individuals and their health outcomes. UCB has prioritized [creating resources](#) across therapeutic areas to improve population health – including those from historically underserved communities.

“At UCB, ethical business practices are a key component of our sustainability commitment. We have worked hard in recent years to reinforce ethical behaviors and decision-making in all areas of the organization.”

Anisa Dhalla,
Head of U.S. Ethics
and Compliance



A dynamic health system

While achieving broad, systemic change in the complex U.S. healthcare system is challenging, a public policy environment that supports innovation and value-based care benefits both patients and the entire healthcare ecosystem. A new presidential administration always brings about policy evolution as new healthcare priorities and agendas take shape. Amid this dynamic environment, UCB remains committed to innovating and driving positive change for the patients we serve. We will continue to work across the healthcare ecosystem – with patients, payers, providers, caregivers and policymakers – to understand patient needs and advocate for policies that put patients first. Our sustainable business approach reinforces our goal to address unmet medical needs through innovating and investing in differentiated solutions. In parallel, we need policy solutions that recognize and reward innovation, encourage value-based care and promote affordable access to medicines for people who need them.

Improving Patient Affordability

At UCB, our decisions are guided by the trust placed in us by patients, their families and caregivers, healthcare providers, payers and partners across the healthcare system. We advocate for policy and system changes that similarly prioritize patient needs.

Inflation Reduction Act:

While the Inflation Reduction Act (IRA) includes important Medicare Part D affordability measures, such as out-of-pocket spending caps, its implementation raises concerns about long-term innovation, particularly in rare disease treatment. The IRA's narrow rare disease exclusion from eligibility for Medicare price negotiation – limited to single-indication products – could discourage development of treatments for multiple rare conditions. We advocate for expanding this exclusion for subsequent indications as long as they continue to address rare conditions. This, and clarifying negotiation timelines, protect rare disease innovation while maintaining patient affordability.

PBM Reform:

Meaningful healthcare reform necessitates examining the entire prescription drug supply chain to improve equitable access and affordability while preserving innovation for severe diseases. Currently, pharmacy benefit managers (PBMs) employ practices that can increase patient costs and limit access, such as restricting co-pay assistance or preventing it from counting toward deductibles and out-of-pocket maximums. We support congressional efforts to increase transparency and reform PBM practices, including transitioning from percentage-based fees to flat fees for manufacturer charges. These changes would help ensure that middlemen's practices don't create barriers to medicine access or artificially inflate prices.

340B Program:

UCB supports the original intent of the 340B program to help underserved patients. We continue to comply with obligations under the program to offer medicines at 340B prices to covered entities to ensure that they have access to products at the discounted prices in support of their service to 340B Program patients. However, UCB has long been concerned with the well-documented 340B program integrity issues arising from contract pharmacy arrangements. Current lack of transparency and oversight has led to resource diversion and discount duplication. We advocate for policy changes that ensure 340B benefits reach vulnerable patients directly through covered entities, rather than through for-profit contract pharmacies which profit from the program. Enhanced transparency and oversight would help direct more resources to patient care while continuing to support covered entities that rely on the program to provide care to vulnerable patients.

Prescription Drug Affordability Boards:

State prescription drug affordability boards (PDABs) aim to address medication spending at the state level. While UCB remains committed to pricing our medications based on the value it brings to patients, health systems and society, these boards could potentially compromise both patient access and medical innovation.

Preserving the Provider-Patient Relationship

UCB supports healthcare providers' ability to choose the best medicine for an individual patient's treatment needs and goals while minimizing unnecessary administrative burdens or treatment restrictions (such as prior authorization requirements).

Patients should have access to a range of affordable, quality health plan options that permit patient assistance from manufacturers and offer robust patient protections. To that end, UCB supports policy reforms that require co-pay assistance from manufacturers to count toward a patient's deductible and out-of-pocket maximum (e.g., co-pay accumulator and maximizer bans), or at least limit the use of those programs across all health plans.

We also want to ensure patient health plans provide formulary access to innovative, specialty medicines. We have come so far – developing treatments that have transformed the standard of care for patients with rare conditions and diseases. However, excluding specialty medicines from covered benefits can be detrimental to patients.

Of particular concern is step therapy, a mechanism used by payers to require patients to "step through" or "try and fail" on one or more treatments before getting access to the most appropriate treatment, as determined by the patient and their healthcare provider. We join with patient communities in actively supporting policy reforms to address step therapy, including federal and state-level step therapy override legislation. Within individual states, UCB has also piloted a program to create resources to educate and assist providers when navigating step therapy override processes to help enable patient access to the most appropriate therapy.

At UCB, we remain dedicated to the continued evolution of a public policy environment that preserves patient-provider shared decision-making and simultaneously recognizes and rewards innovation and encourages value-based care while promoting affordable access to medicines for patients.

“We remain steadfast in our ambition to deliver a portfolio of differentiated solutions to create patient value. We continue to listen to the individual experiences of people living with a rare disease in order to learn about the gaps in their care and support. We remain committed to the discovery, development and delivery of our solutions that are differentiated to accommodate diverse needs.”

Kimberly Moran, Ph. D.,
Head of U.S. Rare Disease

Glossaire

À données comparables

Ajustements du chiffre d'affaires 2024 liés à la contribution à la rentabilité des cessions (produits et ventes nettes) et à l'arrêt de production de Minzasolmin.

ABAC

Lutte contre la corruption et les pots-du-vin.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI / Fair value through other comprehensive income)

Actifs financiers à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL / Fair value through profit or loss)

Actifs financiers à évaluer ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

AID

Actif d'impôt différé

ALM (Asset-liability management)

Gestion actif-passif

API

Ingédients pharmaceutiques actifs

Autorisation de mise sur le marché

L'octroi d'une licence pour la vente d'un médicament, sur la base d'un examen et d'une évaluation des preuves avancées pour démontrer l'efficacité, la qualité et la sécurité du produit.

BMR

Bas et moyens revenus

BRB (Benefit Risk Board)

Chargé d'évaluer le rapport bénéfice-risque de chaque produit du portefeuille d'UCB.

BREEAM

Building Research Establishment Environmental Assessment Method (certification de durabilité permettant d'évaluer la performance environnementale des bâtiments).

Capitaux propres

Valeur nette d'une entreprise, calculée comme le total des actifs moins le total des passifs.

Charges financières exceptionnelles

Les gains et pertes découlant de la vente d'actifs financiers non courants (autres que les dérivés et les droits de remboursement relatifs aux plans à prestations définies), ainsi que les dépréciations comptabilisées sur ces actifs financiers sont considérés comme des charges financières exceptionnelles.

CHMP (Committee for Medicinal Products for Human Use)

Comité des médicaments à usage humain

Cinq moteurs de croissance

BIMZELX®, EVENITY®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®

CMO (Contract manufacturing organizations)

Organismes de fabrication sous contrat

CO2e

Équivalent dioxyde de carbone

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

Directive de l'UE sur les rapports d'entreprise sur le développement durable.

Dette financière nette

Emprunts, obligations et découverts bancaires courants et non courants dont on déduit les titres de créance disponibles à la vente, dépôts de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.

DMA (Double Materiality Assessment)

évaluation de la double matérialité

DMU (Decision making unit)

Unité de décision

E&BI (Ethics and business integrity)

Éthique et intégrité des affaires

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes)

Résultat d'exploitation (avant intérêts et impôts) tel que mentionné dans les états financiers consolidés

EBIT ajusté (Résultats avant intérêts et impôts)

Résultat d'exploitation ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges.

EBITBA ajusté (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement)

Résultat opérationnel ajusté en matière d'amortissement, de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges.

EMA (European Medicine Agency)

Agence européenne des médicaments

EPS (Earnings per share)

Bénéfice net de l'entreprise divisé par les actions ordinaires en circulation (résultat par action).

ERG (Employee resource groups)

Groupes de ressources d'employés

ESG

Environnemental, social et de gouvernance

ESRS (European Sustainability Reporting Standards)

Normes européennes de reporting sur le développement durable

ETS

Évaluation des technologies de la santé

Étude comparative (H2H, Head-to-Head study)

Essai clinique comparant un traitement à un autre afin de déterminer lequel est le plus efficace.

Extrafinancières

Terme utilisé par UCB pour désigner les informations généralement considérées comme « non financières ».

FDA (Food and Drug Administration)

Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments.

Flux de trésorerie organique

Flux de trésorerie total généré par l'entreprise, à l'exclusion des dividendes versés aux actionnaires ainsi que des sorties de fonds pour l'acquisition de filiales et des entrées de fonds provenant de la cession d'unités commerciales ou de filiales et de la vente d'investissements financiers.

Fonds de roulement

Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dues pendant et après la période de 12 mois.

FVOCI (Fair value through other comprehensive income)

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

GES (émissions de)

Émissions de gaz à effet de serre

HSE (Health, safety, environment)

Hygiène/santé, sécurité et environnement

HSWB (Health, safety and wellbeing)

Hygiène/santé, sécurité et bien-être (Health, safety and wellbeing)

ICP

Indicateurs clés de performance

IRO

Impacts, risques et opportunités

ISO 14001

Norme internationalement reconnue pour les systèmes de gestion de l'environnement.

LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)

Une certification de durabilité pour évaluer les performances environnementales des bâtiments.

LTi (Long-Term Incentives)

Les rémunérations variables à long terme visent à motiver et retenir les talents clés sur une période d'au moins 3 ans. Chez UCB, cette notion inclut les attributions d'actions gratuites (Stock Awards), les options sur actions (Stock Options) et les actions gratuites avec condition de performance (Performance Shares).

Marge brute ajustée

Marge brute sans l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

Marques établies

Portefeuille de 150 médicaments de qualité d'UCB dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années.

Modèle de gouvernance à un niveau

Un modèle de gouvernance dans lequel une entreprise est gérée par une entité unique, le conseil d'administration, qui peut comprendre des membres exécutifs et non exécutifs (par opposition à une structure de gouvernance à deux niveaux qui repose sur un conseil de surveillance composé de membres non exécutifs et un conseil d'administration composé de membres exécutifs). Le modèle de gouvernance moniste n'empêche pas le conseil d'administration de déléguer des pouvoirs de gestion spécifiques à un organe factuel, tel que le comité exécutif dans le cas d'UCB.

NCI (Non-controlling interests)

Participations ne donnant pas le contrôle

Nombre de patients

Le nombre de patients en 2024 est calculé en utilisant le total annuel mobile (MAT) des patients (Estimated Actual Treated) à la fin du T3/2024, tel que fourni avec les données d'entrée d'une source externe. Pour les moteurs de croissance BIMZELX®, FINTEPLA®, RYSTIGGO® et ZILBRYSQ®, seuls les patients ayant été les plus actifs récemment sont rapportés. Le nombre total de patients regroupe les personnes ayant eu accès aux solutions suivantes : BIMZELX®, BRIVIACT®, CIMZIA®, EVENITY®, FINTEPLA®, KEPPRA®, RYSTIGGO®, VIMPAT® et ZILBRYSQ®.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle.

OCI (Other comprehensive income)

Autres éléments du résultat global

OIT

Organisation internationale du travail

OLE (Open-label extension)

Étude d'extension en ouvert

OPEX (Operating expenses)

Charges d'exploitation

Performance de la couverture de l'accès

Fait référence à la proportion de produits/indications d'UCB qui ont obtenu un remboursement négocié ou un programme d'accès géré négocié sur un marché donné où nous opérons, permettant ainsi aux patients d'accéder aux solutions d'UCB et d'en bénéficier.

PFAS

Substances per- et polyfluoroalkyles

PI

Propriété intellectuelle

PMDA (Pharmaceuticals and Medical Devices Agency)

Agence japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux

PPA (Power purchase agreements)

Vente directe d'électricité

Preuve de concept

Un essai clinique de phase initiale qui vise à recueillir des données préliminaires sur l'efficacité, la sécurité et le dosage optimal du médicament.

Produits clés

BIMZELX®, BRIVIACT®, CIMZIA®, EVENITY®, FINTEPLA®, KEPRA®, NAYZILAM®, RYSTIGGO®, VIMPAT® et ZILBRYSQ®

PSP (Performance Share Plan)

Plan d'actions avec conditions de performance ; actions UCB ordinaires octroyées aux dirigeants admissibles. Les actions sont octroyées trois ans après l'attribution, sous réserve de certaines conditions, notamment la réalisation d'objectifs préétablis à l'échelle de l'entreprise.

Résultat de base par action

Résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des autres produits et charges de restructuration et de dépréciation, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement des immobilisations après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

SASB (Sustainability Accountability Standards Board)

Les normes SASB aident les entreprises à divulguer des informations pertinentes sur le développement durable à leurs investisseurs. Depuis août 2022, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) de l'IFRS Foundation assume la responsabilité des normes SASB.

SBTi (Science Based Targets initiative)

La Science Based Targets initiative (SBTi) est une initiative conjointe des Nations Unies, du Carbon Disclosure Project, du World Resources Institute et du World Wide Fund for Nature (WWF). Elle aide les organisations à fixer des objectifs pour le climat conformes à la Conférence de Paris sur le climat (COP21).

SOP (Standard operating procedures)

Procédure opérationnelle standard

Tarification basée sur la valeur

Une « approche de la tarification fondée sur la valeur » repose sur le principe selon lequel les prix doivent refléter la valeur d'un nouveau médicament pour les patients, les systèmes de santé et la société par rapport à la norme de soins actuelle.

TCC

Taux de change constants

TTA (Time to Access)

Le délai d'accès correspond au nombre de jours nécessaires à un pays pour passer de l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament à l'obtention d'une liste de remboursement négociée (niveau national) pour ce médicament ou à un programme d'accès géré négocié.

UGT

Unité génératrice de trésorerie

Rapport annuel intégré contenant des déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives; y compris, sans toutefois s'y limiter, des déclarations contenant les termes « potentiel », « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut », « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats, performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent document.

Les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : la propagation et l'impact des guerres, des pandémies et du terrorisme à travers le monde, l'environnement géopolitique général, le changement climatique, les changements dans les conditions économiques, commerciales et concurrentielles générales, l'incapacité d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires ou de les obtenir à des conditions acceptables ou dans les délais prévus, les coûts associés à la recherche et au développement, les changements dans les perspectives des produits en pipeline ou en cours de développement par UCB, les incidences des futures décisions judiciaires ou enquêtes gouvernementales, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication, l'interruption de la chaîne d'approvisionnement et les risques liés à la continuité de l'activité ; les violations potentielles ou réelles de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les interruptions de nos systèmes de technologie de l'information, les actions en responsabilité du fait des produits, les contestations de la protection par brevet des produits ou des produits candidats, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires ou les technologies/modèles d'entreprise perturbateurs, les modifications des lois ou des réglementations, les fluctuations des taux de change, les modifications ou incertitudes des lois fiscales ou de l'administration de ces lois, et l'embauche, la fidélisation et la conformité des employés. Rien ne garantit que de nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline, ou que de nouvelles indications pour les produits existants seront développées et approuvées. Le passage de la conception à la commercialisation du produit est incertain ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité ni l'efficacité des produits candidats dans le corps humain.

Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits ou les produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de coentreprises ou de collaborations de licence peuvent faire l'objet de litiges entre les partenaires ou peuvent s'avérer moins sûrs, moins efficaces ou moins réussis sur le plan commercial qu'UCB ne l'aurait cru au début de ce partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient au public de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont faites qu'à la date du présent document et ne reflètent pas les impacts potentiels des événements ou risques susmentionnés ou toutes autres adversités en cours, sauf indication contraire. La société continue à suivre de près l'évolution de la situation afin d'évaluer l'importance financière de ces événements, le cas échéant, pour UCB.

UCB décline expressément toute obligation de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent document soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations, sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

Langue du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenue de préparer son Rapport annuel intégré en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais.

Disponibilité du Rapport annuel intégré

Le Rapport annuel intégré est disponible sur le site internet d'UCB, sous « Investor Relations » (www.ucb.com/investors). Toute autre information sur le site internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce Rapport annuel intégré.

Calendrier financier

24 avril 2025 Assemblée générale annuelle

31 juillet 2025 Résultats financiers semestriels

Contact

Relations avec les investisseurs

Antje Witte

Head of Investor Relations

Courriel : investor-relations@ucb.com

antje.witte@ucb.com

Sahar Yazdian

Investor Relations Lead

Courriel : Sahar.Yazdian@ucb.com

Communications

Gwendoline Ornigg

Head of Global Corporate Communication

Courriel : gwendoline.ornigg@ucb.com

Durabilité

Véronique Toully

Head of Sustainability, Corporate Affairs and Risk

Courriel : veronique.toully@ucb.com

UCB SA

Allée de la Recherche, 60 – 1070 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32.2.559.99.99 – Fax: +32.2.559.99.00

TVA BE0403.053.608

www.ucb.com

© 2025 UCB SA, Belgique. Tous droits réservés



Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

[ucb.com](https://www.ucb.com)